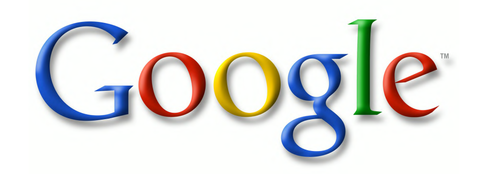
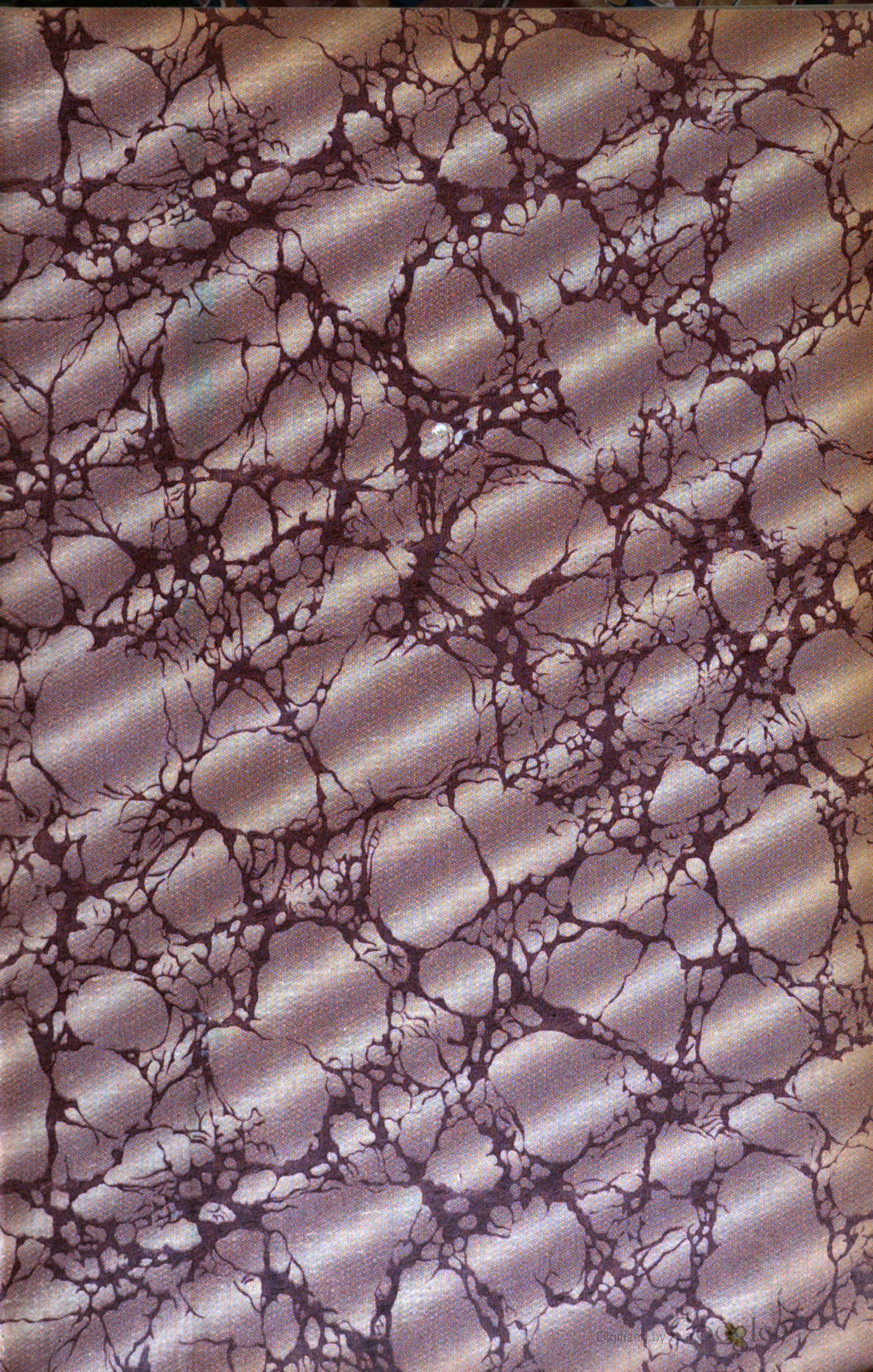





Fr
34
1
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES

HAUTES-ALPES

QUATORZIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SÉRIE. — N° 13.

1er Trimestre 1895



GAP

AU SECRÉTARIAT DE LA *SOCIÉTÉ D'ÉTUDES*

1895

Gap. — Imprimerie E. Jouglard.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DIRECTION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

en 1895

(Articles 5 et 6 des Statuts)

BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF

Président : M. GRANDIDIER, ✱, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Gap.

Vice-présidents : M. GAUTIER, ✱, directeur des postes et télégraphes en retraite, à Gap.

— M. JOUGLARD (Ferdinand), ✿, notaire, conseiller général des Hautes-Alpes, à Gap.

Secrétaire : M. NICOLLET, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Gap.

Secrétaire-adjoint : M. PERRIN, conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

Trésorier : M. JEAN (Jules), négociant, 26, rue Carnot, à Gap.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. DUMAS, inspecteur des contributions directes en retraite, à Gap.

PINET DE MANTEYER (Léon), à Gap.

WILHEM, ingénieur des ponts et chaussées, à Gap.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. DUMAS (Alfred), ✿, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Gap.

MARTIN (David), ✿, professeur en retraite, conservateur du musée départemental.

ROCHE (Célestin), ingénieur civil, à Gap.

ROMAN (Joseph), I. ✿, avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

ROMIEU, ✿, professeur à l'école normale d'instituteurs, à Gap.

SIBOUR (Ernest), propriétaire à Puy-Maure, près Gap.

LISTE DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
DES HAUTES-ALPES

AU 1er JANVIER 1895

Membres d'Honneur.

M. LE PREFET DU DÉPARTEMENT.
MGR L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE.
M. LE GÉNÉRAL commandant la subdivision.
M. LE MAIRE DE LA VILLE de GAP.

Membres fondateurs.

MESSIEURS,

AMAT, ✱, ancien conseiller général, président honoraire de la *Société d'Études*, à Gap.

ARNAUD (François), licencié en droit, notaire à Barcelonnette (Basses-Alpes).

BLANC (Xavier), sénateur des Hautes-Alpes, rue de Fleurus, 1, à Paris.

BLANCHARD-CHANCEL (Le Dr Raphaël), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, rue du Luxembourg, 32, à Paris.

BLANCHARD (Zéphyrin), chanoine, vicaire général, ancien supérieur du grand Séminaire, président honoraire de la *Société d'Études*, à Gap.

CLAPIER, propriétaire à Chabestan.

DUPONT-DELPORTE (le baron), ingénieur des chemins de fer P.-L.-M., à Grenoble.

FLOURENS, O. ✱, ancien ministre des Affaires étrangères, député des Hautes-Alpes, rue de la Pompe, à Paris.

GOUZOT (Mgr), ✱, ancien évêque de Gap, archevêque d'Auch.

LAURENÇON (Léon), député des Hautes-Alpes, à Paris.

LAVALETTE (Mlle Fanny de), à Guillestre.

PALLIAS (Honoré), ancien conseiller général des Hautes-Alpes, rue Centrale, 31, à Lyon.

TOURNIER, pasteur en retraite, à Pressy-Vendœuvre, près Genève (Suisse).

SANIAL DU FAY, ✱, ancien préfet, rue de Grenelle, 35, à Paris.

Membres fondateurs décédés.

BERTHELOT, ancien vice-président du Conseil général des Hautes-Alpes ; † 26 avril 1882.

CHANCEL (Evariste), ✱, ancien député ; † 11 juillet 1882.

GUILBERT (S. Em. le cardinal), O. ✱, ancien évêque de Gap et d'Amiens, archevêque de Bordeaux ; † 15 août 1889 (à Gap).

JACQUENET (Mgr), ancien évêque de Gap et d'Amiens (Somme) ; † 1er mars 1892.

LAVALETTE (A. de), C. ✱, ancien intendant militaire ; † 16 décembre 1888.

MARCELLIN (J.-E.), ✱, sculpteur ; † 16 décembre 1887, à Paris.

TEISSIER, ancien avocat à Gap ; † 25 août 1883.

Membres honoraires.

MESSIEURS,

BERLUC-PERUSSIS (L. de), ancien président de l'*Académie d'Aix*, rue Cardinal, à Aix.

BLANCARD, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

CHANTRE (Ernest), sous-directeur du *Muséum d'histoire naturelle*, à Lyon.

CHEVALIER (Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

DAMAS, ✪, principal du collège de Gap en retraite, rue Marceau, 8, Grenoble.

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale à Paris.

FÉRAUD (l'abbé), président d'honneur de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, à Sièyes, près Digne.

GUIGUES, ✪, receveur des finances en retraite, à Embrun.

JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), président du conseil d'administration de la *Revue de Marseille et de Provence*, rue Breteuil, 10, à Marseille.

ROCHAS-D'AIGLUN (A. de), lieutenant-colonel, administrateur de l'École Polytechnique, à Paris.

ROZIÈRE (E. de), membre de l'Institut, sénateur, ancien inspecteur général des archives, rue Lincoln, 8, à Paris.

TAMISEY DE LAROQUE (Phil.), correspondant de l'Institut, à Gontaud (Haute-Garonne).

Membres titulaires.

MESDAMES,

ABEL DE CHEVALLET (d'), boul. Malesherbes, 157, Paris.

CHANCEL (Evariste), rentière, à Briançon.

CHANCEL (Marius), au château de Saint-Léon, à Cannes.

FERRARY-JULIEN (Amélie), à Embrun.

GAIGNAIRE, rentière à Gap, rue de France.

JAUBERT, rentière, à Remollon.

LA MAZELIÈRE (marquise de), rue Barbey-de-Jouy, 40, à Paris.

MESSIEURS,

AGOSTINI, agent-voyer d'arrondissement, à Serres.

ALBERT (Aristide), receveur municipal en retraite à Grenoble.

ALBRAND, agent-voyer, à Tenès (Algérie).

ALLEMAND (l'abbé), curé de Jarjayes.

ALLIER, C. ✱, contrôleur d'administration de 1re classe de l'armée, en retraite, rue Elisée, 1 bis, à Gap.

ALLUIN, ✱, capitaine en retraite, rue Carnot, 57, à Gap.

ANTOINE, ancien député de Metz, trésorier-payeur général, à Perpignan.

ARDUIN (Auguste), ✪, pharmacien, à Embrun.

ARMAND (l'abbé), curé à Châteauroux.
AUGIER (l'abbé Ernest), vicaire à Embrun.
AUDOYER, ✻, ✪, directeur de l'usine Sainte-Catherine, à Briançon.
AYASSE, ✪, docteur-médecin, place Ladoucette, 6, à Gap.
AYMAR DE CHATEAURENARD (marquis d'), rue de Varenne, 65, à Paris.
BAILLE, ✻, chef de bataillon au 75ᵉ, à Romans (Drôme).
BARBARIN (Emmanuel de), rue de Rome, 68, à Marseille.
BARDE, négociant, avenue de la Gare, à Gap.
BERAUD, juge au tribunal, rue de la Terrasse, 1, à Gap.
BERGE (baron), G. O. ✻, ancien gouverneur militaire de Lyon, au château de la Malle, par Reims (Marne).
BERTRAND (Ferdinand), ✪, notaire, conseiller d'arrondissement, rue Carnot, 26, à Gap.
BERTRAND (Léon), notaire, rue de France, 5, à Gap.
BÉTHOUX (l'abbé), curé de Saint-Michel-en-Beaumont, par Corps (Isère).
BIBLIOTHÈQUE des Archives de l'Isère, à Grenoble.
BIBLIOTHÈQUE de la Ville, à Grenoble.
BLANC (l'abbé Irénée), curé-archiprêtre, à Chorges.
BONNIARD, fils, ✪, banquier à Embrun.
BONNIOT (V. de), chanoine tit., rue de Rennes, à Paris.
BONNIOT (Aug. de), chanoine honoraire de Gap, curé de St-Denis-la-Chapelle, à Paris.
BOREL (l'abbé Henri), curé, à Montdauphin.
BOUCHIÉ DE BELLE, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, avocat au Conseil d'État, rue Miromesnil, 16, à Paris.
BOUFFIER (Amédée de), rue Fornerie, 17, à Valence (Drôme).
BOYER (l'abbé), curé, à St-Disdier-en-Dévoluy.
BRACHET, instituteur, à Val-des-Prés.
BRUN-HODOUL, avocat, à Embrun.
BUÈS (l'abbé), curé des Alberts, par Briançon.
BURLE, inspecteur des contributions directes, à Chambéry.
BURLE (Jules), fabricant de draps, place du Collège, à Vienne (Isère).
BURLE (Joseph), notaire, à Tallard.

BUTLER (William Ellison), docteur de l'Université d'Oxfort, 69 bis, chemin des Rosiers, à Maupas, Lausanne (Suisse)

CADORET, ✻, professeur départemental d'agriculture, rue Carnot, 28, à Gap.

CAFFAREL (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du grand séminaire, à Gap.

CAIS DE PIERLAS (comte), via della Roca, 13, à Turin.

CASTELLI (Charles), banquier, rue Carnot, 26, à Gap.

CATUSSE, trésorier-payeur général, 1, rue de Valserres, à Gap.

CERCLE de Gap, rue Carnot, 29.

CHABRAND, D^r en médecine, rue Abbé de la Salle, 16, à Grenoble.

CHABRAND (Valentin), négociant, rue Carnot, 3, à Gap.

CHANCEL (Alphonse), ✻, conseiller général des Hautes-Alpes, à Briançon.

CHANCEL (Edmond), boulevard Malesherbes, 162, à Paris.

CHAUVET (Joseph), avocat, place Ste-Claire, 5, à Grenoble.

CHEVALIER, D^r en médecine, place St-Michel, 3, à Marseille.

CLAVEL, chef de division honoraire, rue de Provence, 6, à Gap.

COLLOT (Louis), professeur à la Faculté des sciences, à Dijon (Côte-d'Or).

CONTIER, officier supérieur, en retraite, quai Perrière, 10, à Grenoble.

COOLIDGE (Rev. W.-A.-B.), à Oxford (Angleterre).

CORRÉARD (Hippolyte), ✻, colonel du 25e de ligne, en retraite, à Veynes.

COURTIL (Marius), directeur de travaux, 44, rue du Coq, à Marseille.

CROZET (Ernest de), 123, boulevard de la Madeleine, à Marseille.

DAVIN (l'abbé), aumônier de la Providence, à Gap.

DAVIN (Martial), chef de bureau adjoint au ministère de la marine, 105, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).

DELAFONT (Octave-Auguste), au ministère des finances, dette inscrite, corridor du nord, Paris.

DEVÈZE, ✻, colonel en retraite, à Grenoble.

DISDIER DE ROUSSET (Casimir), à Bonne, Gap.

DORCHE, percepteur, à Saint-Bonnet.

DUBOIS-GUCHAN (Gaston), ancien élève-pensionnaire de l'École des Chartes, à Séez (Orne).

DUHAMEL (Henri), vice-président de la section du *Club Alpin Français* de l'Isère, à Gières, près Grenoble.

DUMAS, inspecteur des contributions directes en retraite, rue Carnot, 63, à Gap.

DUMAS (Alfred), ✪, professeur au Lycée, faubourg Sainte-Colombe, 1, à Gap.

DUPUIS (G.), chef de bureau à la préfecture, à Gap.

ÉBERLIN, pharmacien, 1, boul. de la Madeleine, à Marseille.

EBRARD, docteur médecin, aux Mées (Basses-Alpes).

ESCALLE (Hippolyte), notaire, à Briançon.

ESPIÉ, ✪, directeur de l'enregistrement, à Privas (Ardèche).

ESPITALIER (Marius), négociant, avenue de Grenoble Gap.

EYRIER (Oswal), rédacteur à la *Dépêche Algérienne*, (Algérie).

EYSSERIC (St-Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

EUZIÈRE, ✻, ✪, avocat, conseiller général, maire de Gap, député des Hautes-Alpes, à Paris.

FABRE, notaire, à Guillestre.

FALQUE (Chaffrey), 8, cité d'Hauteville, à Paris.

FAURE (Ernest), négociant, rue Bab-Azoun, à Alger.

FAURE-GEORS (l'abbé), curé, à la Saulce.

FAURE, ✪, pharmacien, ancien maire de la ville de Briançon.

FAZY (l'abbé), curé, à Sigottier.

FERRAND (Henri), avocat, 7, rue Ste-Claire, à Grenoble.

FIARD, ✻, capitaine en retraite, rue Villars, 2, à Gap.

FIKELSCHERER, docteur en médecine, à Briançon.

FILLET (l'abbé), curé, à Allex (Drôme).

FLEURY (Pierre), négociant, place Raspail, 1, à Lyon.

FORTOUL, curé-archiprêtre, à Tallard.

GUEYDAN, membre du Conseil général des Hautes-Alpes, à Orcières.

GANDOULF, principal du collège de Privas.

GAP (Lucien), instituteur public, membre de plusieurs société savantes, à Mérendol (Vaucluse).

GARNIER (Aug.), négociant, place St-Nigier, 5, à Lyon.
GARNIER (Jules), agent-voyer cantonal, à Gap.
GASSIER, ✱, ancien député, conseiller général des Basses-Alpes, à Paris.
GAUTIER, ✱, directeur des postes et télégr., en retraite, place St-Arnoux, 3 bis, à Gap.
GIVAUDAN (Ferdinand), à Cordoba (République Argentine).
GONNET (Aimé), avocat près la Cour d'Appel, rue Bayard, 17, à Grenoble.
GONZALÈS (Édouard), buffet de la gare, à Mâcon.
GORLIER, conseiller d'arrondissement, rue des Archives, 19, à Paris.
GRANDIDIER, ✱, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Ste-Marguerite, 1, à Gap.
GRIMAUD (E.), conseiller à la Cour d'appel, à Grenoble.
GRIMAUD, ✱, ✱, ancien député, président de la Commission départementale des Hautes-Alpes, à Saint-Bonnet-en-Champsaur.
GUÉRIN (l'abbé), chan. hon., curé-archiprêtre à Embrun.
GUÉRIN (l'abbé A.), 1er vicaire de St-Louis, à Cette.
GUILLAUME (Frédéric), employé au service de la voirie, rue de Bonnel, 50, à Lyon.
GUILLAUME (Paul), I. ✪, chan. hon., correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
GUILLEMIN (Paul), inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine, 30, rue Théodore, à Billancourt (Seine).
GUILLIBERT Hippolyte (baron), avocat à la Cour d'Aix.
HIRSCH, peintre verrier, rue Gauthey, 26, à Paris.
HUGUES, avocat, rue Carnot, 39, à Gap.
HUOT, architecte en chef de la ville de Marseille, félibre majoral.
IMBARD (François), conducteur principal des ponts et chaussées, en retraite, à Laragne.
IMBARD-SARRAZIN, propriétaire-rentier, à Yssingeaux (Haute-Loire).
IMBERT, licencié en droit, notaire, à Embrun.

ITIER (Jules), conseiller général des Hautes-Alpes, avocat à Montpellier (Hérault).

JACOB, architecte du Gouvernement, 7, rue Gay-Lussac, à Paris.

JACQUES (Léon), docteur-médecin, à Saint-Bonnet.

JEAN (Jules), directeur du *Comptoir agricole des Alpes*, 26, rue Carnot, à Gap.

JEAN (Louis), libraire, place Jean-Marcellin, à Gap.

JOUBERT, vicaire général hon. de Gap, de Sens et d'Amiens, à la Trappe d'Aiguebelle, près Grignan (Drôme).

JOUFFRAY, chef d'escadron d'artillerie, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

JOUGLARD (Eugène), imprimeur, directeur du *Courrier des Alpes*, à Gap.

JOUGLARD (Ferdinand), ✪, conseiller général, notaire, à Gap

JOUGLARD (Sosthène), président du tribunal, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

JOURDAN (Camille), propriétaire, au Serre-de-la-Croix, par Aspres-sur-Buëch.

JULIANY (Joseph), négociant, à Manosque (Basses-Alpes).

JULLIEN, sous-inspecteur de l'enreg[t], à Trévoux (Ain).

LABASTIE (Auguste), ✱, président du tribunal civil, en retraite, rue Carnot, 26, à Gap.

LADOUCETTE (Étienne de), député des Ardennes, place Vendôme, 8, à Paris.

LAFONT (de), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Bourges.

LAGIER (Auguste), instituteur public, à Serres.

LAMBERT, agent-voyer cantonal, à Veynes.

LAMORTE (Adolphe), rue de la Bourse, 4, à Paris.

LANNES, capitaine des douanes, en retraite, à Briançon.

LAUGIER (Joseph), négociant, à Gap.

LÉAUTIER, archiviste des bureaux d'état-major, à Gap.

LEMAITRE, C. ✱, I. ✪, intendant militaire en retraite, président honoraire de la *Société d'Études*, à Gap.

LÉOUFFRE (Louis), propriétaire, à Gap.

LÉOTIER, I. ✪, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, maire d'Embrun.

Lépine, 🌢, chanoine, vicaire général honoraire, rue de l'Odéon, 4, à Gap.

Lesbros (l'abbé), curé, à Bruis.

Liotard (Alfred), avoué, ancien conseiller général des Basses-Alpes, rue Carnot, 63 bis, à Gap.

Lordereau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres.

Lurion de l'Égoutail (Roger de), avocat, rue du Perron, 24, à Besançon (Doubs).

Mangarel, ✻, 🌢, chef de division honoraire de la Préfecture, rue de Valserres, 22, à Gap.

Marcellof, rentier, à Ribiers.

Marchal, employé aux bureaux du génie, à Gap.

Marchand, 🌢, pasteur de l'Église Réformée, à Aspres-sur-Buëch.

Marenthier (François), chez MM. Isnard, frères, 26, boul. Longchamps, à Marseille.

Marin-Tabouret, chanoine-honoraire, directeur au grand Séminaire, à Gap.

Marrou (Ferdinand), ✻, maître ès arts pour l'architecture en métaux repoussés, rue St-Nicolas, 59, à Rouen.

Martin (David), 🌢, professeur en retraite, conservateur du Musée, boulevard de la Liberté, 26, à Gap.

Martin (Gabriel), pharmacien de 1re classe, 35, rue des Amandiers, à Paris.

Martin, curé-achiprêtre, à St-Étienne-en-Dévoluy.

Masimbert, secrétaire de la *Société des Touristes du Dauphiné*, rue Bayard, 2, à Grenoble.

Mathieu, receveur des Cont. Indi., Gignac (Hérault).

Max-Cohen et Sohn, libraires, Kaiserplatz, 18, à Bonn (Allemagne).

Meiffre (A.), cité d'Hauteville, 8, à Paris.

Meiffre (Chaffrey), négociant, cité d'Hauteville, 8, à Paris.

Meunier, négociant, ancien président du Tribunal de commerce, rue Elysée prolongée, 4, à Gap.

Mondet (Émile), principal du collège, à Avesnes (Nord).

Mondet, pharmacien, rue du Mazel, 16, à Gap.

Monnier, ingénieur civil, directeur de la fabrique de produits céramiques, à Fontreine, Gap.

MOTTE (l'abbé J.-P.), vicaire de la cathédrale, rue de Provence, 26, à Gap.

MOURRE, percepteur des contributions directes, à Ribiers.

NEL, agent-voyer cantonal, à Château-Queyras.

NICOLLET, professeur au Lycée, route de Veynes, maison Charnier, à Gap.

OFFICIERS (le Cercle des), à Embrun.

PARIS, ✻, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, en retraite, 82, rue Curiol, à Marseille.

PAVIE, ✻, ✪, conseiller général, maire de Savines.

PELLOUX (Auguste), notaire à Ventavon.

PERRIN (Félix), 5, Grand'Rue, à Grenoble.

PERRIN, conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

PERIER (Ennemond), avocat à la Cour d'appel, rue Saint-André, 3, à Grenoble.

PICHOU (Polycarpe), conducteur des travaux des chemins de fer P.-L.-M., en gare, à Carnoule (Var).

PIFFARD (Bernard), Wil. House, Redbourn Road, Hemel Hempsted, Hertz (Angleterre).

PINET DE MANTEYER (Léon), rentier, rue Carnot, 25, à Gap.

PINET DE MANTEYER (Georges), conservateur adjoint à la bibliothèque de la ville de Paris, 3, rue de Fleurus, à Paris.

PIRROSSIN (l'abbé L.), curé en retraite, à Embrun.

PLUNKETT, ✻, colonel commandant le 99e, boulevard de la Liberté, 43, à Gap.

PROVANA DI COLLEGNO (le comte François-Xavier), rue Bogino, 16, à Turin (Italie).

PROVANSAL (Alfred), ✻, conseiller général, président du tribunal civil, à Embrun.

PRAT, conseiller général, maire de la Salle-les-Alpes.

PRUNIÈRES (comte de), ancien conseiller général, place du Lycée, 4, Grenoble.

QUEYRAS, ✻, ✪, conseiller général, à la Roche-de-Rame.

REY (le Père), supérieur des Chapelains de N.-D. de Pontmain, par Landivy (Mayenne).

REYNAUD, professeur à l'Ecole normale, Privas.

RICHAUD, imprimeur-libraire, directeur de l'*Annonciateur* à Gap.

RISPAUD, chef d'État-major du Gouvernement, quai de Bondy, 17, à Lyon.

ROBERT (Alfred), percepteur de la Bâtie-Neuve, rue de Provence, 25, à Gap.

ROCHE (Achille), architecte, inspecteur diocésain, place St-Arnoux, à Gap.

ROCHE (Célestin), ingénieur civil, place St-Arnoux, à Gap.

ROMAN, I. ❂, avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, au château de Picomtal, près Embrun.

ROMIEU, ❂, professeur à l'École normale, rue d'Abon, 4, à Gap.

ROSE, inspecteur des forêts, à Fraize (Vosges).

ROUX, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Briançon.

RUELLE, ingénieur, rue d'Amsterdam, 71, à Paris.

SALLE, agent-voyer cantonal, boul. de la Liberté, 4, à Gap.

SARRAZIN (Jean), homme de lettres, 44, rue Salla, à Lyon.

SAUVEBOIS (l'abbé), directeur au grand séminaire, à Gap.

SENTIS (Henri), professeur de physique au Lycée, place Ste-Claire, 14, à Grenoble.

SERRE (l'abbé), ancien professeur de philosophie, aumônier du couvent du St-Cœur, rue du Collège, 7, à Gap.

SIBOUR (Ernest), propriétaire à Puymaure, près Gap.

SIGNORET (Jules), ❂, juge de paix, à Savines.

SUPÉRIEUR (le) du petit Séminaire, à Embrun.

TAPIOT (Louis), conducteur des ponts et chaussées, rue Bon-Hôtel, 8, à Gap.

TEISSIER, docteur en droit, avocat, rue Elysée, 1 bis, à Gap.

TEMPLIER (l'abbé), professeur de philosophie au petit séminaire, à Embrun.

THOUMAZOU, ✱, sous-intendant de 1re classe, à Tunis.

TOUR-DU-PIN LA CHARCE (comte de la), au château de Bezonville, par Sermaise (Loiret).

TOY-RIONT (Marius), conseiller général des Hautes-Alpes, rue Nationale, 51, à Marseille.

TURCAN, agent-voyer d'arrondissement, à Briançon.

TURLIN (E.), conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

VAGNAT, docteur en médecine, conseiller général, maire de Briançon.

VALLENTIN (Ludovic), juge, vice-président de la *Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, à Montélimar (Drôme).

VENTAVON (Édouard de), juge à St-Étienne (Loire).

VÉSIGNIÉ (Louis), lieutenant d'artillerie, à l'École de Fontainebleau.

VIAL, ✻, capitaine en retraite, à l'Épine.

WERNERT, directeur de l'enregist, rue Carnot, 23,à Gap.

WILLEM, ingénieur des ponts et chaussées, rue de l'Hôpital, 3, à Gap.

Bibliothèques abonnées.

Bibliothèque de l'École normale des filles, à Gap.

Bibliothèque du grand séminaire de Gap.

Bibliothèque de l'École communale d'Aspres-sur-Buëch.

Bibliothèque scolaire de la Bâtie-Vieille.

Bibliothèque du 159e régiment, à Briançon.

Bibliothèque du Couvent de St-Joseph, à Gap.

Bibliothèques communales : Embrun et Sigoyer.

Bibliothèques paroissiales : Abriès, Châteauroux-Saint-Irénée.

Bibliothèques pédagogiques : Aiguilles, l'Argentière, Aspres-sur-Buëch, Barcillonnette, La Bâtie-Neuve, Briançon, Chorges, Embrun, Gap, Guillestre, La Grave, Laragne, Le Monêtier-les-Bains, Orcières, Orpierre, Ribiers, Rosans, St-Bonnet, St-Étienne-en-Dévoluy, St-Firmin, Savines, Serres, Tallard et Veynes.

LISTES DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques (cinq exemplaires).

Comité de la société des Beaux-Arts des départements.

AIX. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
ALAIS. Société scientifique et littéraire.
ALBI. Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
ANNECY. Société Florimontane.
AUTUN. Société d'histoire naturelle.
— Société Éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société archéologique.
BELFORT. Société belfortaine d'émulation.
BESANÇON. Académie des sciences, belles-lettres et arts, r. Moncey, 5
— Société d'émulation du Doubs, rue St-Vincent, 37.
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
BONE. Académie d'Hippone.
BOURGES. Société historique, artistique et scientifique.
— Société des antiquaires du Centre.
CAEN. Académie de Caen.
CAMBRAI. Société d'émulation.
CARCASSONNE. Société des arts et des sciences.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
CHAMBÉRY. Académie de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
CLERMONT-FERRAND. Société d'émulation de l'Auvergne.
COMPIÈGNE. Société historique.
— Société française d'archéologie.
CONSTANTINE. Société archéologique.
DAX (Landes). Société de *Borda*.
DIGNE. Société scientifique et littéraire.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques.
ELBEUF. Société des sciences naturelles.
ÉPINAL. Société d'émulation du département des Vosges.
ÉVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Société des sciences naturelles du Sud-Est.
— Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné, rue Montorge, 11.
LANGRES. Société historique et archéologique.
LE PUY. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société agricole et scientifique.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Académie des lettres, sciences et arts.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MARSEILLE. Académie des sciences, lettres et arts.
— Société de géographie.
MENDE. Société d'Agriculture.
MONTAUBAN. Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
MONTBRISON. La *Diana*, Société historique et archéologique du Forez.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
— Société languedocienne de géographie.
— Société pour l'étude des langues romanes.
NANTES. Société académique de Nantes et du dép. de la Loire-Inférieure.
— Société archéologique.
— Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
NARBONNE. Commission archéologique.
NEVERS. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
NICE. Société niçoise des sciences naturelles et historiques.
— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
— Société d'histoire naturelle.
NIORT. Revue Poitevine et Saintongeoise.
ORAN. Société de géographie et d'archéologie.
ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléannais.
PARIS. Club-Alpin français, rue du Bac, 20.
— Feuille des jeunes naturalistes, 35, rue Pierre Charron.
— L'ami des monuments parisiens.
— *Polybiblion*, 2 et 5, rue St-Simon, boulevard Saint-Germain.
— Revue Félibréenne, rue Richepense, 9.
— Société de topographie de France, rue Visconti, 18.
— Société de l'histoire de France.
— Société des Etudes historiques, carrefour de l'Odéon, 2.
— Société historique et archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay Lussac.
— Société nationale des antiquaires de France, au Louvre.
— Revue mensuelle du Monde latin, 19, boulevard Montmartre.
— Annales de philosophie chrétienne (M. Guieu, vicaire gén. à Gap).
— Magasin pittoresque (MM. Jouvet et Cie, éditeurs), 5 rue Palatine.
— Le monde moderne, A. Quantin, éditeur, 5, rue St-Benoit.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique de Périgord.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
ROCHECHOUARD. Société des amis des arts.
ROMANS. Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse.
RENNES. Société archéologique d'Ille-et-Villaine.
ROUBAIX (Nord). Société d'émulation.
SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis
SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
ST-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SENS. Société archéologique.
SOISSONS. Société archéologique, historique et scientifique.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Société archéologique du midi de la France.
TUNIS. Société de géographie.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VENDOME. Société archéologiqne, scientifique et littéraire du Vendômois.

JOURNAUX

HAUTES-ALPES.	Journal	*La Durance*, à Embrun.
—	—	*Les Alpes Républicaines*, à Gap.
—	—	*Le Courrier des Alpes*, à Gap.
HÉRAULT.	—	*Félibrige Latin* (M. A. Roque-Ferrier, directeur), à Montpellier.
ISÈRE.	—	*Le Dauphiné*, à Grenoble.
—	—	*Grenoble - Revue*, librairie Baratier et Dardelet, à Grenoble.
—	—	*Le Sylphe*, rue de la Gare, à Voiron.
SEINE.	—	*Le gérant des Etudes religieuses*, rue Monsieur, 15, à Paris.
—	—	*Journal des cultivateurs* (M. A. de Lavalette, directeur), 53, rue de Bourgogne.
VAUCLUSE.	—	*L'Aioli* (M. Foulque de Barroncelli, directeur), Palais du Roure, Avignon.

ÉTRANGER

ITALIE. Reale academia della scienge di Torino.
— Regia deputazione di storie patria, Piazza Castello, 12, Turin.
— Revista storica italiana, rue Massena, 31, Turin.
— Société d'histoire vaudoise, à Torre-Pellice.
— Societa lombarda di storia patria, à Milan.
SUISSE. Institut national Genevois, à Genève.
NEUCHATEL. Société neuchatéloise de géographie.
SUÈDE. Academie of historie och antiquitets, à Stockolm.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

Procès-verbal de l'Assemblée générale du lundi 17 décembre 1894.

Présidence de M. GRANDIDIER, président.

Présents : MM. l'abbé ALLEMAND ; BARDE ; A. DUMAS ; abbé GUILLAUME ; GRANDIDIER ; HUGUES ; J. JEAN ; E. JOUGLARD ; A. LIOTARD ; D. MARTIN ; NICOLLET ; PERRIN ; L. PINET DE MANTEYER ; A. ROCHE ; C. ROCHE ; ROMAN ; ROMIEU ; SIBOUR ; TAPIOT ; TEISSIER.

M. le Président donne connaissance des comptes de gestion de l'année 1894 et présente un projet de budget pour 1895. — Adopté.

M. l'abbé GUILLAUME demande si la Société ne pourrait pas payer en une seule fois ce qui reste dû pour les *Chartes de Durbon*. L'assemblée, pour ne pas nuire à l'équilibre du budget proposé, maintient le chiffre alloué, sauf à revenir ultérieurement sur la question et à payer tout ce qui reste dû, si les ressources de la Société le permettent.

M. le Président expose ensuite qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. ANDRÉ, décédé, et d'un tiers des membres du Comité d'administration. Le vote a lieu au scrutin secret. M. C. ROCHE est élu en remplacement de M. ANDRÉ ; MM. A. DUMAS, D. MARTIN, NICOLLET, PERRIN, ROMAN sont élus comme tiers renouvelable en octobre 1897.

Sur la proposition de M. HUGUES, l'assemblée étudie la question du vote par correspondance. Tous les membres présents sont unanimes pour reconnaître que ce vote, conforme aux statuts et pratiqué par plusieurs sociétés savantes, est de nature à intéresser plus directement les membres non résidants à tout ce qui concerne la Société et à leur assurer une part légitime dans son administration. En conséquence l'assemblée décide que le Bulletin donnera, en temps voulu, le nom des membres sortants

ou à remplacer, afin que les membres non résidants puissent exprimer leur vote et le faire parvenir, avant le jour où aura lieu l'assemblée générale, au Président ou à tout autre membre de la Société. Ce vote s'exprimera de la manière suivante : « *Le membre non résidant enverra une enveloppe contenant son nom et son adresse ; dans cette première enveloppe il en insérera une seconde sans aucun signe extérieur, cachetée et contenant son bulletin de vote ; cette dernière enveloppe ne sera ouverte qu'au moment du vote par le Président* ».

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Quantin, éditeur, proposant de faire gratuitement à la Société un service régulier de la revue mensuelle « Le Monde Moderne » en échange des publications de la Société. — Adopté.

M. ROMAN offre à la Société un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier, ayant pour titre « Inventaires et documents relatifs aux joyaux et aux tapisseries des princes d'Orléans-Valois ». M. le Président dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre « Du Mécanisme de l'accommodation de l'œil », offerte à la Société par l'auteur, notre compatriote M. le Dr Gaston Coronat. — L'assemblée adresse des remerciements à MM. Roman et Coronat.

M. J. JEAN propose d'ouvrir chaque année, un concours sur des sujets déterminés, entre les personnes non membres de la Société, et de voter une somme de cinquante francs pour distribuer des récompenses aux auteurs des meilleurs mémoires. — Adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé GUILLAUME concernant la table des dix premiers volumes du Bulletin. Après une discussion où MM. l'abbé GUILLAUME, ROMAN, A. DUMAS et TEISSIER, prennent successivement la parole pour rappeler les décisions antérieures et faire l'historique de la question, l'assemblée décide « qu'il sera publié, dans le courant de l'année 1895, en supplément au Bulletin, et sans dépense spéciale, une table des matières des dix premières années du Bulletin, par ordre des matières et par noms d'auteurs ».

M. le Secrétaire fait part de deux observations qui lui ont été présentées par M. l'abbé GUILLAUME au sujet du procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet dernier. M. l'abbé GUILLAUME dit qu'il a proposé de publier non pas *quelques* dessins de Janson, mais *les* dessins de Janson; que l'assemblée a décidé de publier non *une planche ou deux* des *signa manualia*, mais *des signa manualia* en nombre indéterminé.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la *Reale Academia de Torino*, annonçant le décès de M. Ariodante Fabretti, sénateur, directeur de la classe des sciences morales. — L'assemblée envoie à MM. les membres de la *Reale Academia* l'expression de ses sentiments de condoléance.

M. le Secrétaire donne lecture d'une circulaire ministérielle en date du 25 novembre 1894, concernant la 19me session des sociétés des Beaux-Arts des départements.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire,
F.-N. NICOLLET.

Le Président,
GRANDIDIER.

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

AU 30 NOVEMBRE 1894.

COMPTE DE L'EXERCICE 1894.

1° RECETTES :

Produit des cotisations	2 100 »
Bibliothèques abonnées	150 »
Subvention départementale	150 »
Rentes 3 °/₀ et intérêts des fonds en banque	124 50
Fonds libres des exercices précédents	672 36
Total	3 196 86

2° DÉPENSES :

Impression du bulletin y compris les frais de gravure	2.057 45
Frais d'envoi du bulletin	102 20
Frais de recouvrement	72 70
Indemnité au commis	120 »
Dépenses du secrétariat	15 95
Entretien, chauffage et éclairage de la salle des réunions	30 »
Frais d'envoi des chartes de Durbon	159 »
Subvention pour la publication desdites chartes (1er à-compte)	250 »
Total	2.807 30

RÉCAPITULATION.

Recettes	3.196 86
Dépenses	2.807 30
Excédent de recettes	389 56

SITUATION DES FONDS.

122 fr. rentes 3 °/₀ qui ont coûté	3 335 30
Fonds déposés en banque	389 56
Total	3.724 86

Présenté par le Trésorier,

JULES JEAN

PROJET DE BUDGET

POUR L'EXERCICE 1895.

(Du 1er décembre 1894 au 1er décembre 1895).

1° RECETTES :

Fonds libres des exercices précédents	389 56
Produit des cotisations des membres	2.300 »
Bibliothèques abonnées	35 »
Bibliothèques pédagogiques	120 »
Subvention départementale	150 »
Rentes 3 % et intérêts des fonds en banque	130 »
Reste à recouvrer	200 »
Total	3.324 56

2° DÉPENSES :

Impression des quatre bulletins y compris les frais de gravure et une table des matières des dix premières années	2.100 »
Frais d'envoi du bulletin	120 »
Frais de recouvrement	80 »
Dépenses du secrétariat y compris l'indemnité au commis	180 »
Entretien, chauffage et éclairage de la salle des réunions	40 »
Entretien du matériel	20 »
Subvention pour la publication des chartes de Durbon (2e à-compte)	250 »
Réserve statutaire	240 »
Dépenses diverses et imprévisions	200 »
Total	3.230 »

RÉCAPITULATION.

Recettes	3.324 56
Dépenses	3.230 »
Excédent de recettes	94 56

L'ART POPULAIRE DANS LE BRIANÇONNAIS

LES CADRANS SOLAIRES

PAR

LE Dr RAPHAEL BLANCHARD

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie de médecine.

La présente notice, bien différente des travaux qui m'occupent d'ordinaire, n'a d'autre prétention que de fixer, avant sa trop prochaine disparition, l'un des traits les plus caractéristiques du Briançonnais.

Au début de mon séjour dans cette intéressante région, j'ai été frappé de la fréquence des cadrans solaires. En les examinant de plus près, je n'ai point tardé à reconnaître qu'ils présentaient un haut intérêt, à cause de leur composition artistique et par la portée morale des sentences ou devises dont presque tous sont accompagnés. Puis, il m'est apparu que l'usage de peindre des cadrans solaires sur les maisons était déjà tombé en désuétude et, par conséquent, qu'il était utile, avant que le temps n'eût accompli son œuvre de destruction, d'en noter les devises et de reproduire par la gravure les dessins les plus curieux.

Je résolus donc de visiter successivement tous les villages, toutes les maisons isolées de l'arrondissement de Briançon. Un carnet dans la poche et un appareil photographique sur le dos, j'ai parcouru toutes nos montagnes, j'ai visité jusqu'aux chalets les plus reculés, en quête de gnomons. Cette recherche m'a donné de multiples satisfactions : elle m'a convaincu que mes efforts n'étaient pas vains et que la tâche entreprise par moi intéresserait tout à la fois l'artiste et le philosophe ; elle m'a fait connaître

jusque dans ses recoins les plus inaccessibles ce pays que j'aime et auquel m'attachent mes plus chères affections ; enfin, elle m'a montré que les cadrans solaires, pour être

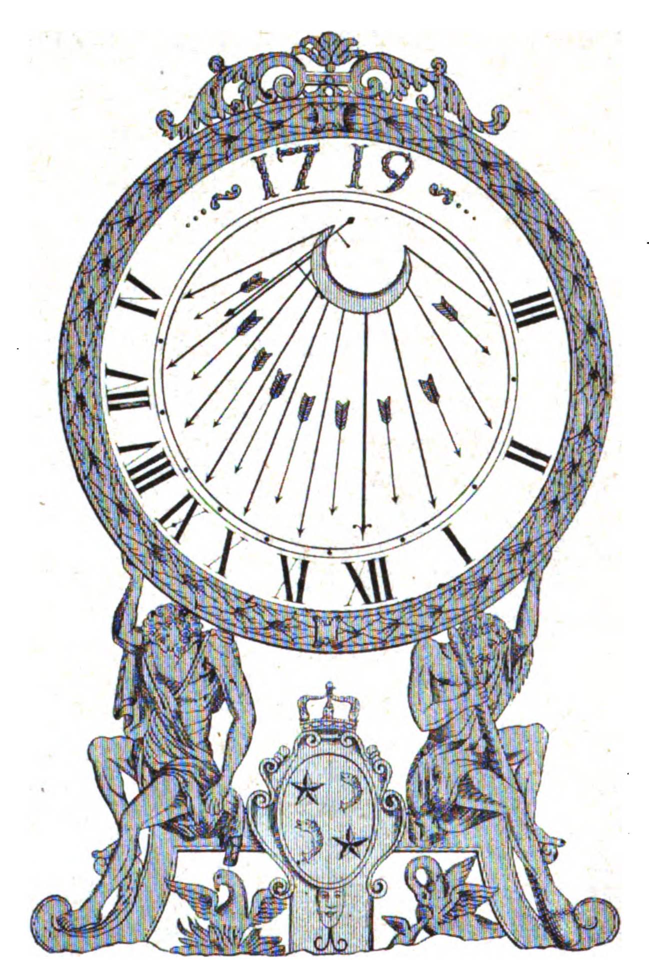


FIG. 1. — BRIANÇON, FAÇADE DE L'ÉGLISE.

la plus importante manifestation de l'art populaire, n'était point la seule digne d'attention, mais que de nouvelles études pourraient être entreprises dans ce même ordre d'idées.

Le modeste travail que je livre aujourd'hui à la publicité pourra donc être suivi d'un ou plusieurs autres, conçus dans le même esprit et relatifs, eux aussi, à l'art populaire

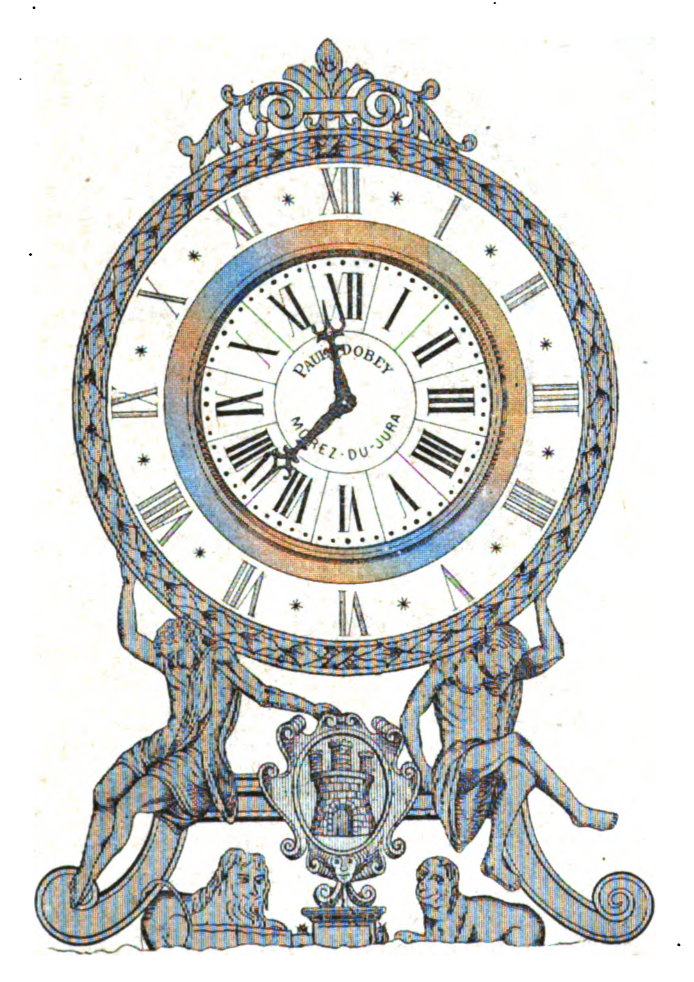


FIG. 2. — BRIANÇON, FAÇADE DE L'ÉGLISE.

dans le Briançonnais ; j'espère que beaucoup d'années ne s'écouleront pas sans que je demande derechef à la Société d'Études des Hautes-Alpes l'hospitalité de son *Bulletin*. Je tiens d'ailleurs à déclarer dès maintenant que j'entends

uniquement faire œuvre de collectionneur, pour ainsi dire, et que je me borne à colliger, *ne pereant*, des fragments artistiques qui, à tort ou à raison, me paraissent dignes d'échapper à la destruction prochaine dont ils sont menacés.



FIG. 3. — NÉVACHE, MAISON ANTOINE FAURE.
CADRAN DE 1748, RESTAURÉ EN 1877.

On me reprochera peut-être d'avoir limité mes recherches au seul arrondissement de Briançon et de ne les avoir pas étendues soit à tout le département des Hautes-Alpes, soit à une région plus vaste de l'ancienne province du Dauphiné. Je me suis enfermé dans ces limites étroites en considération de l'ancienne individualité politique du Briançonnais, qui, jusqu'à la Révolution, a eu ses franchises municipales et, peut-on dire, a donné au reste de la France l'exemple d'une organisation démocratique. Ce petit État dans l'État avait ses mœurs, ses coutumes, ses traditions; rien d'étonnant à ce qu'il ait eu aussi ses manifestations artistiques, ou plutôt à ce qu'il nous paraisse digne d'une étude spéciale à ce point de vue.

Les cadrans solaires sont très répandus dans le Brian-

çonnais : quand on descend vers l'Embrunais d'une part, dans la vallée de la Romanche d'autre part, on constate qu'ils deviennent de plus en plus rares ; voilà donc une nouvelle raison aux limites que je me suis imposées. D'ailleurs, les inscriptions solaires du département de

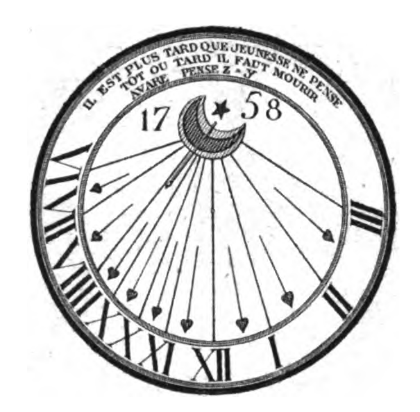


Fig. 4. — Pelvoux, maison Jean Gérard.

l'Isère ont été déjà étudiées par G. Vallier, qui leur a consacré une notice[1].

Les cadrans solaires ont été en grande faveur depuis l'époque de la Renaissance jusqu'au début de ce siècle : leur construction exigeait des connaissances techniques très spéciales, que nombre d'ouvrages ont vulgarisées[2]. On les plaçait en évidence sur la façade des maisons ou des églises[3] et on s'ingéniait à masquer la disgracieuse

[1] G. Vallier, *Anthologie gnomonique du département de l'Isère ou ce que disent les cadrans solaires*. Revue de Marseille et de Provence, XXII, pp. 329-350, 393-418, 462-474, 1876.

[2] J. Vellus, s. j., *De horologiis sciothericis libri tres*. Turnoni, in-4°, 1608. — Dom Fr. Bedos de Celles, *La gnomonique pratique ou l'art de tracer les cadrans solaires*. Paris, in-8°, 1760 ; 2e éd., 1774 ; 3e éd., 1790. — C. Boutereau, *Nouveau manuel complet de gnomonique élémentaire ou méthode simple et facile de tracer les cadrans solaires*. Paris, Roret, in-18, 1845.

[3] R. Bordeaux, *Traité de la réparation des églises*. Paris, in-8°, 2e éd., 1862. — A la page 143, cet auteur signale la fréquence et l'intérêt des cadrans solaires peints ou gravés sur les églises ; il plaide en faveur de leur conservation.

aridité de leurs lignes divergentes par un encadrement artistique, pour lequel on imaginait les combinaisons les plus élégantes et les plus diverses ; ou bien, on les ornait de « tableaux d'escripteure », comme on disait au XVII[e] siècle, c'est-à-dire de sentences religieuses ou morales,

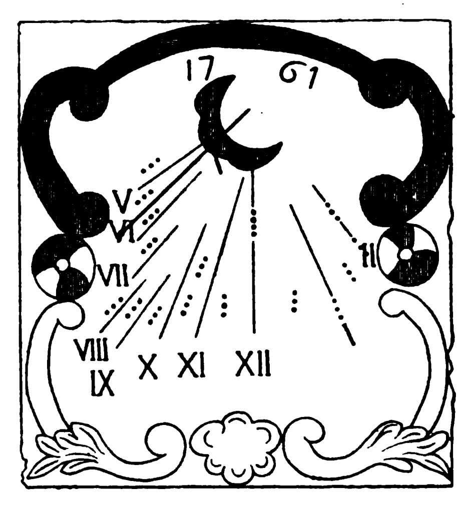


FIG. 5. — CHAMANDRIN.

inspirées par la marche incessante du soleil, par la brièveté des jours, etc., symbole toujours renaissant de la fragilité de la vie humaine. L'imagination populaire a su trouver les formules les plus heureuses pour transformer le cadran vulgaire en une véritable œuvre d'art et pour exprimer en termes d'une pénétrante sincérité le sens moral du phénomène grandiose dont il donnait la mesure.

Aujourd'hui, nous assistons au déclin de l'art gnomonique : le cadran solaire se meurt, le cadran solaire est mort. Les communications plus faciles, le luxe importé des villes et l'horlogerie à bon marché lui ont porté un coup mortel. « On a pu, dit un anonyme[1], suppléer à son utilité, mais qui nous rendra son sens moral ?... Il prêchait

[1] *Le Cadran solaire*, Magasin pittoresque, XIX, p. 287, 1851.

la tempérance, le coucher tôt, le lever tôt... ah! tout ce qui s'en va n'a pas mérité son arrêt. Le cadran solaire, dans sa simplicité native, était l'initiation des petits à la vie et au temps ».

Grâce aux mœurs nouvelles, le cadran solaire a donc

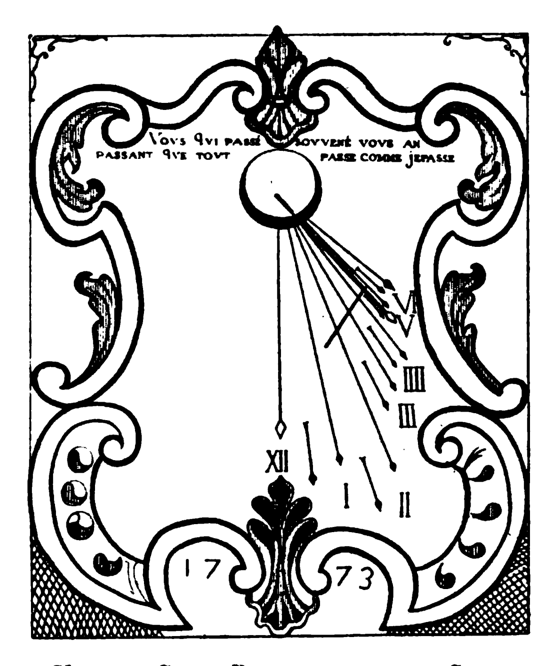


FIG. 6. — VILLARD-SAINT-PANCRACE, MAISON GUSTAVE FINE.

perdu toute importance : on n'en fait plus peindre sur les maisons nouvellement construites, ou les rares spécimens que l'on trace encore sont sans devises et n'ont plus aucune valeur artistique: le goût s'émousse et l'indifférence remplace le bel enthousiasme de nos pères. Ceux mêmes dont la demeure est ornée d'un gnomon lui refusent, par une apathie coupable, les soins d'entretien les plus urgents. Nous assistons véritablement à la décadence de cet art gracieux, naguère si apprécié : aussi la présente notice vient-elle à l'heure favorable.

Une cause de destruction encore plus efficace vient s'ajouter à celles dont nous venons de parler. De tous

temps, nos villages, dont la construction est si défectueuse, ont été dévastés par l'incendie. Le principal désastre dont l'histoire nous ait été conservée[1] est le grand incendie qui, au début du XVII[e] siècle, le 1[er] décembre 1624, détruisit presque en totalité la ville de Briançon. Aucun autre

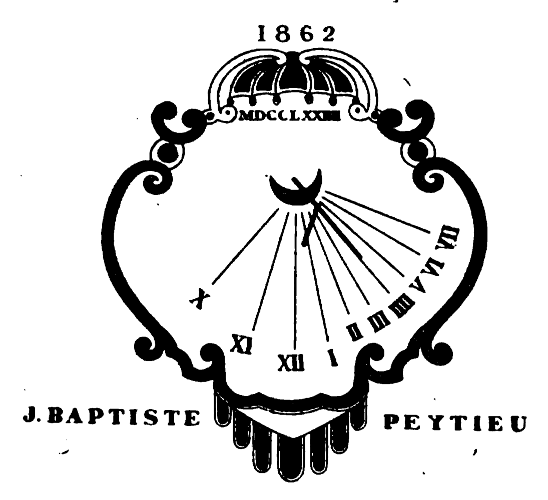


FIG. 7. — VILLARD-LA-MADELEINE, MAISON J.-B. PEYTHIEU. CADRAN DE 1784, RESTAURÉ EN 1862.

incendie ne prit des proportions aussi considérables, puisque, dans la région, aucun centre de population ne constitue une agglomération aussi compacte et aussi nombreuse: mais, toutes proportions gardées, combien de fois nos villages n'ont-ils pas été réduits en cendres d'une façon aussi complète ? Ce serait une lugubre statistique, que celle des désastres causés par le feu. Il m'a semblé inutile de fouiller les archives pour la dresser depuis l'époque où écrivait Antoine Froment; ma thèse sera amplement démontrée par le relevé suivant, qui embrasse la période s'étendant de l'année 1831 jusqu'à nos jours[2].

[1] *Essais* d'Antoine FROMENT, advocat au parlement du Dauphiné, *sur l'incendie de sa patrie, les singularitez des Alpes en la Principauté du Briançonois.* Grenoble, in-4°, 1639. Nouvelle édition par Aristide Albert; Grenoble, in-4°, 1868.

[2] Je dois les éléments de ce tableau à M. A. Roux, secrétaire de la sous-préfecture de Briançon.

DATES des INCENDIES	VILLAGES INCENDIÉS	NOMBRE de Maisons brûlées
13 août 1851	Abriès...........................	6 sur 200
23 août 1855	La Roche-de-Rame, hameau du Gret............................	5 — 20
1er août 1856	Château-Ville-Vieille, hameau des Prats-Hauts..............	19 — 25
27 décemb. 1866	Villard-Saint-Pancrace..........	2 — 300
1er février 1866	Puy-St-Vincent, hameau du Cros.	9 — 15
22 octobre 1867	La Salle, chalets de Fréjus.......	2 — 10
2 septemb. 1868	La Bessée-Basse...............	5 — 25
14 mai 1868	L'Argentière, hameau des Girauds.	2 — 8
2 décemb. 1867	Monêtier-les-Bains............	1 — 250
2 mai 1869	La Grave.....................	1 — 80
12 juillet 1869	Chalets de Vallouise............	11 — 13
6 octobre 1869	Molines-en-Queyras, hameau du Serre.........................	23 — 30
6 novemb. 1869	Saint-Véran, Forannes.........	9 — 40
11 novemb. 1869	Saint-Martin-de-Queyrières, le Villard-Meyer................	13 — 20
16 décemb. 1869	Briançon, le mas de Blais........	2 — 15
18 février 1870	Le Monêtier-les-Bains..........	1 — 250
28 février 1870	id.	3 — 250
22 juin 1870	id.	134 — 250
10 juillet 1879	Briançon, le Fontenil...........	2 — 30
30 octobre 1879	L'Argentière, hameau de l'Église.	3 — 30
24 novemb. 1879	Briançon, le mas de Blais........	1 — 15
16 janvier 1886	Aiguilles......................	56 — 104
29 juillet 1886	Villard-la-Madeleine............	55 — 65
20 septemb. 1889	Aiguilles......................	102 — 102
12 août 1890	Le Monêtier-les-Bains...........	133 — 200
28 juillet 1891	Cervières, chalets de l'Alp........	4 — 4
20 janvier 1892	Plampinet, commune de Névache.	14 — 18
12 juin 1892	Le Bez, commune de la Salle..	92 — 102
14 avril 1893	Les Vigneaux.................	9 — 40
7 & 8 juillet 1893	Plampinet, les Acles..........	20 — 20

Pourrait-on citer une autre région où les incendies se présentent avec une semblable fréquence et une pareille gravité[1] ? On conçoit donc, comme je le disais plus haut, qu'il ne subsiste plus, actuellement, qu'un nombre infime des cadrans qui s'épanouissaient jadis sur les maisons de

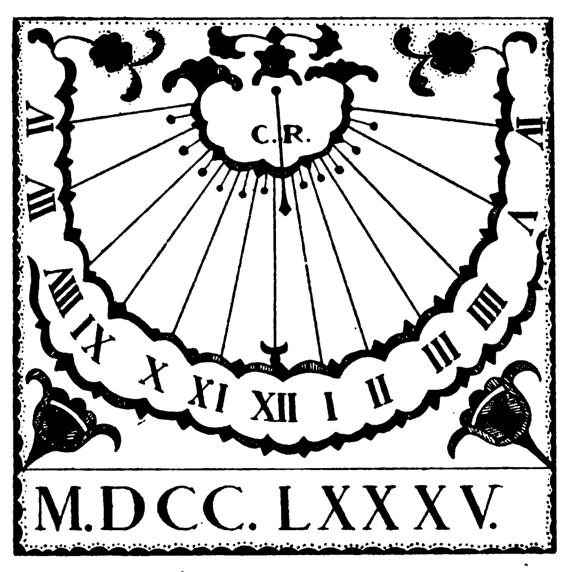


FIG. 8. — NÉVACHE, MAISON JOSEPH ROCHAS.

nos concitoyens. Je me rappelle, pour ma part, avoir connu au Monêtier-les-Bains plusieurs gnomons intéressants, que je me proposais de relever à loisir : le terrible incendie de 1890 les a fait disparaitre.

[1] On pourrait citer aussi, au nombre des incendies les plus violents, celui qui, en 1838, détruisit de fond en comble le Villard-la-Madeleine ; ce malheureux village devait subir le même sort en 1886. Aujourd'hui, il est rebâti et présente un certain air de coquetterie qu'il n'avait jamais connu : *semper redivivus e cinere suo.*

Les incendies sont plus rares dans le reste du département des Hautes-Alpes ; pourtant Ceillac, entre autres, a eu le triste privilège de subir une succession de sinistres, comme chez nous le Villard-la-Madeleine, Aiguilles et le Monêtier-les-Bains. Sur le linteau d'une vieille porte de jardin, on peut lire à Ceillac l'inscription suivante, bien navrante dans sa cruelle concision :

FAITC AN 1738 VIERO BRULA.
ANVIRUM 60 MAISON.

Ce fut pour moi un enseignement : je compris la nécessité d'exécuter sans délai la tâche que je m'étais imposée. Dès la fin de septembre, je pouvais montrer à M. l'abbé Paul Guillaume, à Gap, mes premières photographies. De même, le 31 octobre 1890, je présentais au *diner de ma*



FIG. 9. — LES CLAUX (VALLOUISE), SUR L'ÉGLISE.

mère l'Oye « toute une suite de photographies de cadrans solaires de la région des Alpes », auxquelles les convives présents, et notamment M. Eugène Müntz, membre de l'Institut et bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts, voulaient bien reconnaître un réel intérêt[1]. Depuis lors, je poursuivis sans relâche mes recherches, pendant les courtes semaines passées chaque été à Briançon, autant que me l'ont permis de longs et fréquents voyages à l'étranger.

Plusieurs auteurs modernes, entre autres G. Vallier[2] et

[1] Voir Revue des traditions populaires. V, 15 novembre 1890.

[2] G. VALLIER, *Loco citato*.

le baron de Rivières[1], ont déjà recueilli et publié un bon nombre de devises horaires ; on en trouve aussi chez des écrivains du XVII[e] siècle, tels que le P. Le Moyne[2] et le P. von der Ketten[3].



FIG. 10.— LE POET (VALLOUISE), MAISON BARTHÉLEMY GÉRARD

Plusieurs des devises que je rapporte plus loin se retrouvent chez ces auteurs : j'aurai soin de les signaler chemin faisant. En revanche, nul n'a songé, jusqu'à

[1] Baron DE RIVIÈRES, *Inscriptions et devises horaires*. Bulletin monumental, XLIII, 1877, pp. 246-270, n[os] 1-135, pp. 461-487, n[os] 136-334, pp. 725-746, n[os] 335-480 ; XLIV, 1878, pp. 609-645, n[os] 481-576 ; XLVII, 1881, pp. 801-834, n[os] 577-777 ; XLIX, 1883, pp. 436-457, n[os] 778-895 ; L, 1884, pp. 426-446, n[os] 896-960.

[2] Le P. LE MOYNE, *De l'art des devises*. Paris, in-4°, 1666. — De nombreuses devises citées dans cet ouvrage s'appliquent au soleil ; voir notamment pp. 245, 249, 255, 257, 259, 261, 265, 269, 285, 297, 303, 321, 323, 329, 458, 459, etc. Toutefois, aucune ne figure sur les cadrans solaires du Briançonnais.

[3] Le R. P. J.-M. VON DER KETTEN, *Apelles symbolicus*. Amstelaedami, 2 vol. in-12, 1699. — Ce très curieux ouvrage contient un nombre considérable de devises astronomiques ou horaires : I, p. 32, cap. V ; p. 40, cap. VI ; p. 59, cap. VII ; p. 62, VIII cap. ; p. 64, cap. IX ; p. 67, cap. X ; p. 74, cap. XI ; p. 86, cap. XII ; p. 96, cap. XIII ; — II, p. 333, cap. X ; p. 356, cap. XI ; p. 365, cap. XII ; pp. 480-483, 560-561. Quelques-unes de ces devises figurent sur les cadrans solaires du Briançonnais.

présent, à reproduire par la gravure ou par tout autre méthode, le dessin des gnomons les plus remarquables : c'est donc surtout en cela que mon travail diffère de ceux de mes devanciers.

Les 31 gravures qui ornent la présente notice ont été



FIG. 11. — LA SALLE, MAISON LAURENT.

classées par ordre chronologique. Je pense que c'est la meilleure manière de mettre en évidence l'évolution suivie par l'art gnomonique, puis la décadence dans laquelle il est tombé actuellement, signe précurseur d'une prochaine extinction. Ces figures représentent de la façon la plus fidèle les cadrans les plus caractéristiques ; elles montrent à quel point était variée l'imagination des artistes anonymes auxquels ils sont dus. C'est vraiment là un fait remarquable, si l'on songe que, le plus souvent, ces artistes de village étaient de simples maçons ou des peintres en bâtiment, sans doute, pour la plupart, d'origine piémontaise.

Je n'ai pu obtenir aucun renseignement sur les auteurs des cadrans anciens ; la tradition locale ne m'a rien appris à leur sujet. On doit le regretter vivement, car ils étaient doués d'un sens artistique incontestable, ceux à qui l'on

doit, par exemple, la gracieuse série de gnomons qui s'étend jusque vers l'année 1840.

On peut estimer à plusieurs centaines le nombre total des cadrans que j'ai examinés : tous sont peints sur la muraille, à deux exceptions près ; ces deux exceptions



FIG. 12. — NÉVACHE, MAISON DU NOTAIRE.

concernent des cadrans gravés sur pierre (fig. 13, nos 62 et 99). L'immense majorité porte des devises que j'ai relevées avec soin et que je transcris plus loin, en ayant soin d'en respecter l'orthographe ; un petit nombre sont sans devise (fig. 1, 2, 3, 5, 7, 8, 18, 23, 30 et 31).

Je dois mentionner d'une façon toute spéciale de curieux cadrans accouplés, qu'on pourrait appeler complémentaires l'un de l'autre : cette disposition s'est rencontrée trois fois seulement, à Abriès, à Arvieux et à Saint-Blaise (cf. nos 45 et 46). Dans l'un et l'autre cas, les deux cadrans

accouplés sont peints à l'angle même et sur deux façades d'une même maison : l'un d'eux reçoit les rayons du soleil levant, l'autre ceux du soleil couchant ; la devise se continue de l'un sur l'autre. Il faut donc consulter successivement les deux cadrans, non seulement pour savoir

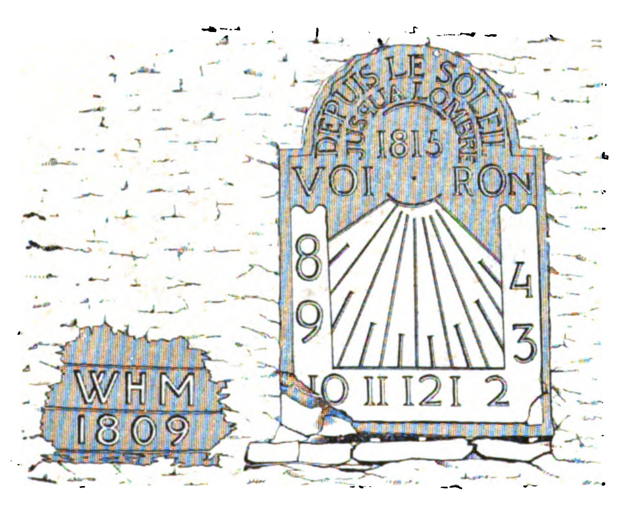


FIG. 13. — LE VAL-DES-PRÉS, VILLAGE DU ROSIER, MAISON VOIRON.

l'heure à chaque instant de la journée, mais aussi pour connaître le sens complet de la devise.

Cette disposition particulière est commandée, cela va sans dire, par l'orientation de la maison. L'église de Rouelles, dans l'arrondissement du Hâvre, en montre un exemple assez connu, datant du XVe siècle, mais il s'agit ici de gnomons gravés sur la pierre et dépourvus de devise[1].

Les deux belles compositions qui ornent la façade de l'église de Briançon (fig. 1 et 2) sont remarquables par l'harmonie de leurs proportions, autant que par leur

[1] Ch. ROESSLER. Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, p. 168, 1871. — *Un cadran solaire du quinzième siècle.* Magasin pittoresque, XLVII, p. 297, 1879.

exécution même. L'une d'elles est un cadran d'horloge, mais on comprendra pour quelle raison je n'ai pu l'exclure de mon étude : elle est, comme on dit en sculpture, la réplique de l'autre. La figure 1 porte les armes du Dauphiné, la figure 2 celles de Briançon : d'azur, à une tour d'argent

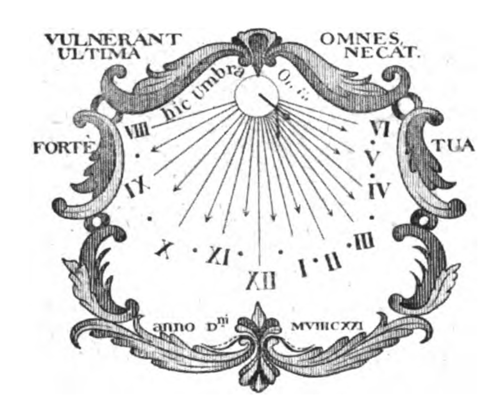


Fig. 14. — Le Villard-Saint-Pancrace, sur l'église.

crénelée, sommée de trois tourillons de même. J'ai vainement cherché dans les archives de la ville au pinceau de quel artiste étaient dûs ces deux cadrans, qui sont au nombre des plus anciens que j'aie rencontrés.

Ceux qui viennent ensuite n'ont pas cette allure sévère et académique, qui d'ailleurs ne messied pas, dans une place forte telle que Briançon. La figure 4 est sans style défini, mais est pourtant intéressante à cause de l'inextricable enchevêtrement des chiffres marquant les heures.

Les cadrans suivants nous montrent le développement progressif des élégantes et capricieuses fantaisies qui caractérisent le style Louis XV (fig. 3, 5 à 9). Parfois pourtant, l'artiste semble n'avoir pas obéi à sa seule inspiration, mais avoir pris modèle sur quelque objet d'art préexistant : c'est ainsi que la figure 7 nous paraît avoir été composée d'après quelque pièce de ferronnerie.

Les figures 10, 11, 12, 14, 16, 17, 21 et 22 appartiennent sans conteste à la meilleure époque du style Louis XV ; on

imaginerait difficilement des formes plus fantaisistes, un assemblage plus élégant et plus inattendu de rinceaux, de palmettes, de coquilles, entremêlés de guirlandes fleuries, de cornes d'abondance, de banderolles portant des inscriptions, etc. Les artistes auxquels sont dues ces

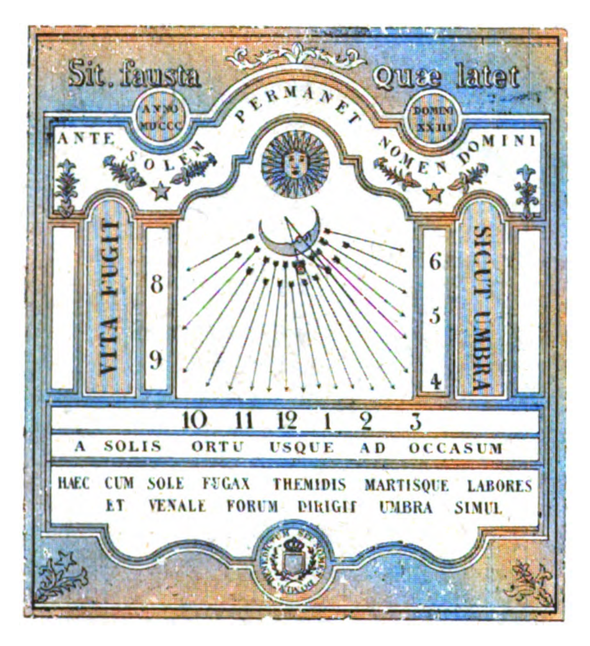


FIG. 15. — BRIANÇON, SUR LA PLACE D'ARMES, 1823.

gracieuses productions ont donné libre carrière à leur imagination et nous ont laissé des œuvres charmantes, qu'on déplore de savoir anonymes. Encore une fois, ce n'est pas du grand art ; mais, dans le domaine de l'art populaire, ce sont assurément des manifestations d'un puissant intérêt et sortant tout à fait de la banalité.

Or, on ne peut manquer d'être frappé des dates que portent ces cadrans : ils s'étendent de 1808 à 1834, c'est-à-dire à travers une époque où, dans le reste de la France, le style Louis XV avait vécu. Enserré dans ses montagnes et sans communications faciles avec les contrées voisines, le Briançonnais n'acceptait donc que tardivement les modes et les goûts auxquels celles-ci sacrifiaient.

La même constatation se peut faire en ce qui concerne les premières manifestations du style Empire, dont la figure 19 nous donne un beau spécimen : elle représente un cadran portant la date de 1824. La transition est marquée par un cadran sans devise et sans date (fig. 18), mais dont l'époque ne peut être douteuse.



FIG. 16. — PLAMPINET, SUR L'ÉGLISE.

Le style Empire ne semble pas, d'ailleurs, avoir jamais été en grande faveur dans le pays : les cadrans qui s'y rattachent sont excessivement rares, et il n'a jamais supplanté totalement le style Louis XV, dont nous retrouvons la trace jusque vers 1840. La figure 23 est évidemment inspirée par les cartels ou les baromètres à aiguille de la fin du XVIIIe siècle[1] : on retrouve aussi dans les figures

[1] Un cadran presque identique à celui-ci se voit à Abriès, sur le bureau du receveur des douanes.

20 et 24 certains détails qui nous permettent de les considérer comme dérivées, elles aussi, de cette même manière.

La date susdite marque une évolution importante dans l'art gnomonique; mais avant d'indiquer la nature de cette évolution, il nous faut revenir en arrière et parler de

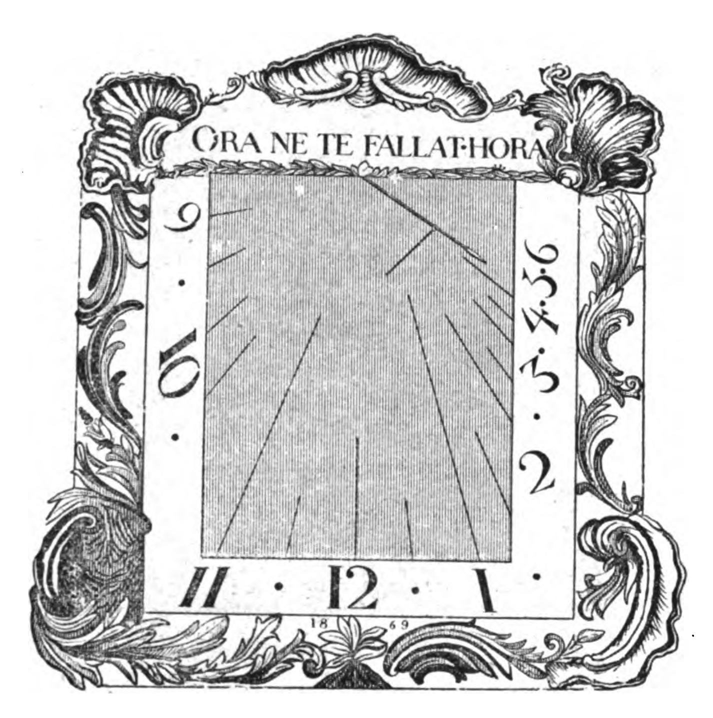


FIG. 17. — PLAMPINET, MAISON BELLET.
CADRAN DU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE, RESTAURÉ EN 1869.

deux cadrans que le cours de notre étude nous avait contraint à laisser de côté.

L'un d'eux (fig. 13) porte la date de 1815: il est gravé sur une plaque de marbre vert encastrée au-dessus de la porte d'entrée d'une maison ; c'est, comme je l'ai dit plus haut, l'un des deux seuls spécimens de cadrans gravés que j'aie rencontrés dans notre région.

Une pierre voisine mérite aussi de fixer l'attention : elle

nous fait connaitre une coutume très répandue dans nos villages. La plupart des maisons présentent en effet, en quelque endroit de leur façade, le plus souvent au-dessus de la porte, une pierre sur laquelle sont gravées des lettres et une date encadrées d'un trait[1]. Toutes les inscriptions de

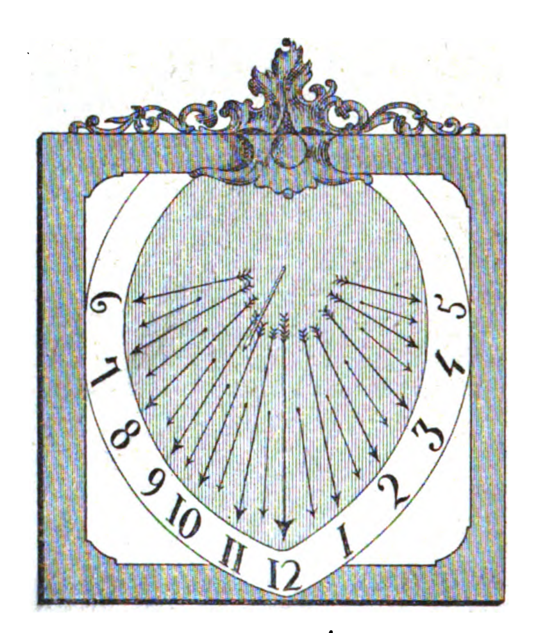


FIG. 18. — LE VAL-DES-PRÉS, MAISON BOREL.

ce genre commencent par un W ou, plus exactement, par deux V entrelacés : les autres lettres et la date correspondent aux initiales de celui qui a fait construire l'édifice

[1] Une pierre semblable se voit fréquemment aussi à l'intérieur de la maison, au grenier ou dans la partie construite en dernier lieu ; elle porte le millésime de l'année d'achèvement. Des inscriptions analogues étaient gravées naguère sur les meubles, sur les objets les plus divers et jusque sur la boite au sel : c'était en quelque sorte la signature du fabricant. L'usage semble s'en être perdu pour les meubles et pour les objets domestiques, mais il est encore bien vivant pour les maisons.

Parfois aussi, on trouve une inscription de ce genre sur les cadrans solaires (cf. n° 56).

et à la date de construction ; elles varient donc d'une maison à l'autre. Par exemple, l'inscription

W L B 1763

relevée à Sachat, signifie

VIVE, VIVE LAURENT BOREL! 1763.



FIG. 19. — LE BEZ, MAISON JEAN GROLIER.

Il nous semble évident que cette coutume vient d'Italie, où d'ailleurs elle est bien connue, et que les deux V enlacés, que nous traduisons par « vive, vive ! » sont une abréviation du mot *evviva* ! A l'époque de la Révolution, ce symbole était très populaire : la France entière a été littéralement inondée d'assiettes, de plats, de saladiers, voire même de plats à barbe en faïence, fabriqués en dehors des Alpes et sur lesquels étaient peintes les inscrip-

tions les plus variées, précédées des deux V. On criait ainsi : vive la nation ! vive le tiers ! vive la loi ! on affirmait son civisme tout en dinant ou en se faisant la la barbe. *Utile dulci.*

Le second cadran qui mérite une mention spéciale, se



Fig. 20. — Les Alberts, maison Moullet.

voit à Briançon (fig. 15). Il orne la façade du palais de justice donnant sur la place d'Armes, sur laquelle à certains jours se tient le marché : le distique qui s'y lit relate ces diverses particularités (cf. nº 55). Ce cadran sans style, mais d'une prétentieuse complication, date de 1823. Bien qu'il soit assez récent, il m'a été impossible de savoir quel en était l'auteur, tant pour le dessin que pour les inscriptions.

A cette époque, d'après les renseignements que M. Vermeil, procureur de la République, a eu l'amabilité de me communiquer, le tribunal de Briançon était ainsi composé : J.-A.-J. Chaniac, président ; Chaix aîné et

J.-Fr. Charbonnel-Salle, juges; M. Éd. Bonnafous, procureur du roi; Ch.-Fr. Martel, substitut; P. Roulx, juge suppléant. Selon toute apparence, c'est à l'un de ces magistrats qu'il faut attribuer la paternité du distique en question.

Revenons maintenant à la période de 1830 à 1840, et à



FIG. 21.— LE VILLARD-LA-MADELEINE, MAISON J.-B. JULLIEN, 1832.

la transformation de l'art gnomonique dont elle a été témoin.

En 1833 (cf. nº 106) est tracé à Brunissard un cadran d'un type nouveau: c'est le premier d'une longue et nombreuse série, qui devait durer jusqu'en 1870 et dont les spécimens sont répandus à profusion dans toute la la contrée. Les cadrans de cette série sont d'une valeur artistique très inférieure à celle des précédents; ils révèlent pourtant encore une certaine habileté. Leur auteur est un piémontais, peintre en bâtiments ou maçon, suivant les circonstances, nommé Giovanni Francesco (Jean-François) Zarbula: ses œuvres sont géné-

ralement datées et signées de ses initiales, Z. G. F., G. Z. F. ou Z. J. F. (cf. fig. 25), ce qui ne permet aucun doute sur leur attribution. Il est d'ailleurs facile de les reconnaître, car son genre varie peu (fig. 25-28) et les quatre figures que nous lui empruntons en donnent une idée suffisamment exacte.



Fig. 22. — Le Fontenil-sous-Briançon, sur la façade de l'Église, 1834.

Il est présumable que Zarbula possédait un recueil de devises et de dessins, duquel il tirait les gnomons dont il a laissé tant de spécimens. La forme et la décoration en diffèrent assez peu ; l'encadrement est d'ordinaire surmonté soit d'animaux fantastiques ou héraldiques (fig. 25), soit d'Oiseaux (fig. 26), soit très fréquemment de deux pots de fleurs et d'un Coq (fig. 27 et 28) ; dans le Queyras, les Oiseaux dominent et sont accompagnés de leur nom vulgaire (cf. nos 36, 77, 85, 100). Les devises ou sentences sont indifféremment en latin ou en français ; l'orthographe en est rarement incorrecte (cf. nos 15, 36).

Il est intéressant de rechercher l'origine et la signification des animaux et des emblèmes dont Zarbula ornait ses cadrans, apparemment sans y attacher aucun sens particulier.

Les animaux posés sur les figures 25 et 26 ont la plus étroite ressemblance avec certains motifs de décoration byzantins, comme on en trouve dans les manuscrits grecs des livres sacrés. Dans son *Histoire des arts industriels*, Labarte[1] reproduit une miniature du X[e] siècle, d'après un



FIG. 23. — AIGUILLES (QUEYRAS), MAISON CLAUDE BONNIARD, 1838.

manuscrit sur parchemin que possède la Bibliothèque nationale; on y voit des Oiseaux ayant la plus grande analogie avec ceux de la figure 26.

Le Coq qui surmonte les figures 27 et 28 est l'emblème de la vigilance, tout comme celui qui surmonte le clocher des églises[2]. Quant aux pots de fleurs, ils constituent un motif de décoration emprunté aux faïences du commencement de ce siècle et du temps de la Révolution; on pourrait admettre aussi qu'ils ont une origine plus ancienne et qu'ils dérivent en droite ligne de ces cadrans solaires sur brique émaillée et pourvue d'un ornement similaire, qu'on voyait fréquemment, dans l'est de la France, sur les maisons des XVI[e] et XVII[e] siècles.

A partir de 1870, date que portent les derniers cadrans

1 J. LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*. Paris, 1864 : album, II, pl. LXXXIII.

2 R. BORDEAUX, *Loco citato*, p. 105.

signés par Zarbula, l'art gnomonique cesse d'être en faveur. L'auteur du cadran représenté par la figure 29 s'est évidemment inspiré de Zarbula, auquel il a emprunté son encadrement (cf. fig. 26 et 28), son fond marbré (cf. fig. 25, 26 et 27) et jusqu'à sa devise (cf. fig. 25).

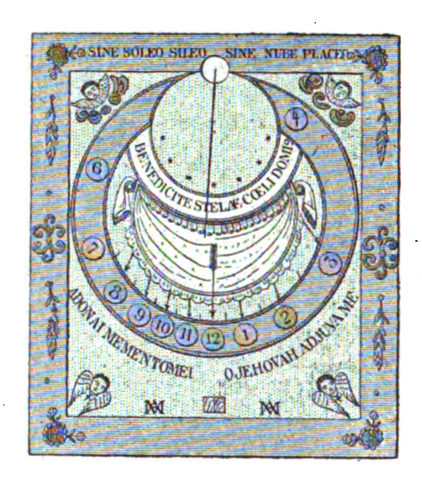


FIG. 24. — CERVIÈRES, MAISON NICOLAS FAURE-GEORS.

Puis la décadence arrive à grands pas et les cadrans récents n'ont plus rien d'artistique : nous en donnons deux exemples (fig. 30 et 31), trouvés à grand'peine, car l'usage de peindre des cadrans solaires n'existe déjà plus.

La figure 30 nous révèle encore une coutume locale. Quand un mariage a été rompu, les jeunes gens du village s'en vont nuitamment projeter de la peinture noire ou rouge sur toutes les maisons intermédiaires à celles qu'habitent les anciens fiancés. On voit des maisons barbouillées de la sorte dans divers villages des environs de Briançon, au Villard-Saint-Pancrace, à Saint-Chaffrey, à la Vachette, au Val-des-Prés, à la Croiza, au Bez, à la Salle, à Villeneuve, à Chantemerle. Les taches que présente la figure 30 ne reconnaissent pas d'autre cause.

Nous donnons ci-après la liste complète des 122 devises et inscriptions que nous avons relevées sur les cadrans solaires du Briançonnais ; comme il a été dit plus haut, nous avons soin d'en respecter l'orthographe et, autant que possible, la disposition typographique. Nous transcrivons d'abord les devises latines, puis les devises françaises, enfin les inscriptions bilingues.

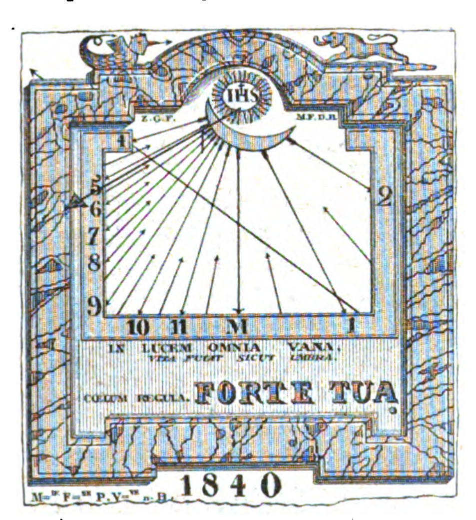


FIG. 25. — VILLE-VALLOUISE,
MAISON DE LA MARQUISE DE BARDONNÊCHE, 1840.

Un certain nombre de ces devises ou de formules à peu près identiques se trouvent déjà dans les ouvrages des auteurs cités plus haut ; nous y renvoyons, en adoptant les abréviations suivantes : *Ap. symb.* désigne l'*Apelles symbolicus*, G. V. le mémoire de G. Vallier, Bon de R. celui du baron de Rivières. Les chiffres qui suivent ces abréviations indiquent les pages pour les deux premières, le numéro d'ordre des devises pour la dernière. Nous renvoyons aussi aux numéros d'ordre des devises du présent mémoire, pour faciliter d'utiles comparaisons.

Le texte des devises et inscriptions est imprimé en petites capitales. Les mots que nous croyons pouvoir reconstituer, pour combler diverses lacunes, sont imprimés en italiques et placés entre crochets.

DEVISES ET INSCRIPTIONS LATINES.

1. LUX LAETITIA EST.

Le Chazelet, sur le presbytère ; cadran moderne, non daté.

2. SOL DIEI DUX EST.

Saint-Véran, sur le bureau de tabac, 1890.

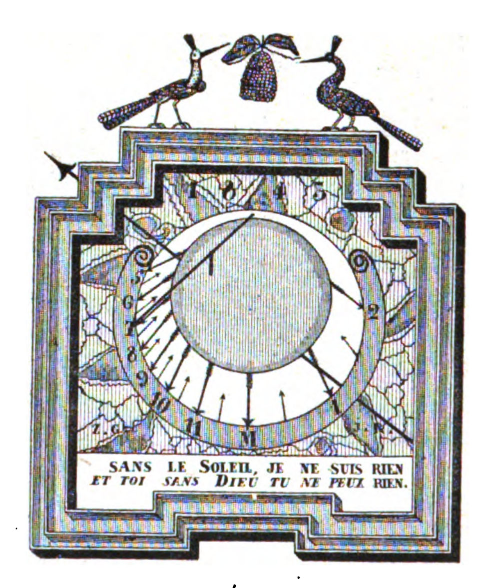


FIG. 26. — LE VAL-DES-PRÉS, VILLAGE DE PRA-PREMIER, MAISON JOSEPH ROUX, 1843.

3. SPERO LUCEM.

Pelvoux, village Saint-Antoine, sur l'église.

Cf. *Post tenebras spero lucem*, Job, cap. XVII, v. 12, sentence que la ville de Genève a adoptée comme devise.

Cf. Bon de R., 703.

4. NICHIL SINE SOLE.

Aiguilles, maison P. Bonnet, 1861.

Cf. G. V., 350; Bon de R., 32, 33, 582 bis.

5. SOLI SOLI SOLI.

La Vachette, sur l'église, vers 1845.
Cf. G. V., 350 ; Bon de R., 14 ; n° 116.

6. DUM FUGIT UMBRA QUIESCO.

Le Poët (Vallouise), maison Barthélemy Gérard, sans date.
Cf. Bon de R., 603.

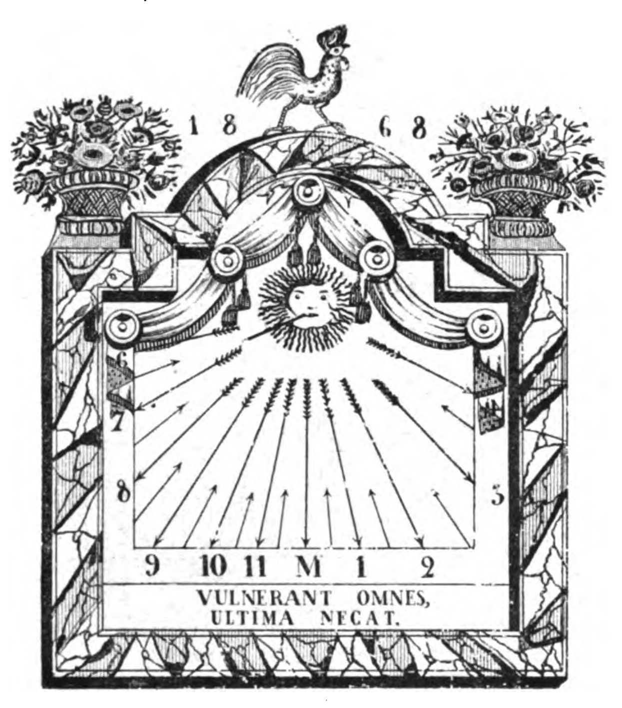


FIG. 27.— LE FONTENIL-SOUS-BRIANÇON, MAISON CAIRE, 1868.

7. VADENS ET NON REDIENS.

Les Pananches, maison Chemin : cadran du siècle dernier, non daté.

8. QUOTIDIE MORIOR.

Aiguilles, sur le presbytère ; cadran de Zarbula, 1851.
Cf. *Ap. symb.*, I, 104.

9. ORIO, ORIENTE SOLE, SOLE CADENTE CADO.

Abriès, cadran de Zarbula, 1860.

Cf. G. V., 348 ; Bon de R., 40, 53.

10. PERMANET

A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASUM.

Les Queyrelles (Briançon), maison Rey; ce cadran, datant de 1850 environ, a été effacé récemment.

Cf. nos 43, 55.

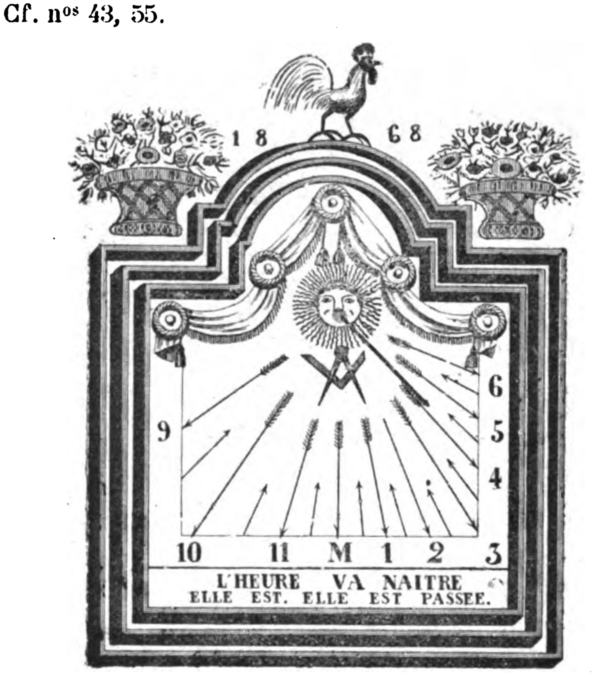


FIG. 28. — LES QUEYRELLES (BRIANÇON), MAISON DUMONT, 1868

11. 18.. AMOENA [*hora*]

SIT QUAM OPTAS.

Saint-Chaffrey, maison Auguste Astier.

12. UNA DABIT QUOD NEGAT ALTERA.

Le Poët (Vallouise), maison Barthélemy Gérard, 1808 (fig. 10).

Cf. Bon de R., 527, 837.

13. NE SISTAS TE LUX ALTIUS IRE MONET.

Le Villard-la-Madeleine, maison J.-B. Jullien, 1832 (fig.21

Cf. nº 66.

14. SOL ME, VOS UMBRA REGIT.

Saint-Véran, cadran de Zarbula, 1858.—Arvieux, cadran signé Z. G. F., 1857.

Cf. Bon de R., 21, 581.



FIG. 29. — BRIANÇON, SUR LA PLACE D'ARMES.

15. SOL MF VUS UMRA REGIT.

Saint-Blaise, maison Adolphe Ferrus ; cadran signé Z. J. F., 1870, identique à celui représenté par la figure 28.

16. ME LUMEN VOS UMBRA.

La Salle, maison Chabert, 1786.

Cf. G. V., 346 ; Bon de R., 26, 521 ; nº 50.

La contre-partie de cette devise était représentée sous l'ancien régime par l'inscription

Vos lumen me umbra

qui figurait sur le cadran solaire de la Bastille, cadran dont Linguet a donné, dans ses *Mémoires*, une description détaillée[1].

[1] Il était supporté par deux personnages, un homme et une femme, enchainés par le cou, les mains, les pieds et le milieu du corps ; les chaines s'enroulaient autour des deux prisonniers, couraient le long de l'écusson contenant la devise, puis remontaient en guirlande autour du cadran et se terminaient au-dessus de celui-ci par un nœud colossal.

17. TEMPORI SERVIO.

Saint-Blaise, maison Adolphe Ferrus, cadran signé Z. J. F., 1870; identique à celui représenté par la figure 28. — Bouchier, maison Pons Morasseau ; cadran de Zarbula, 1870.

Cf. Bon de R., 618.

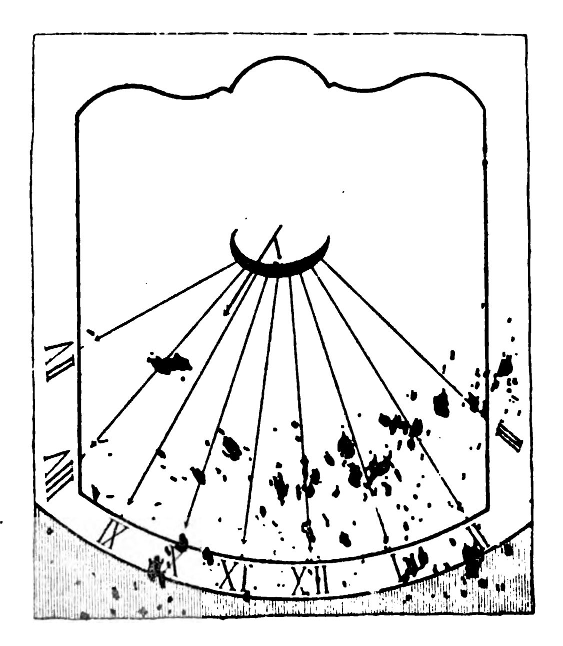


FIG. 30. — LE VAL-DES-PRÉS, MAISON JOSEPH CHARBONNEL.

18. CŒLUM REGULA.

Mont-Genèvre, 1779.

Cf. nos 54, 64.

19. PRAETERIT FIGURA HUJUS MUNDI.

Saint-Chaffrey, maison Bordet, 1786.

Cf. Bon de R., 496.

20. QUOTA SIT HORA DUM PETIS ILLA FUGIT.

Cervières, sur le presbytère ; cadran de Zarbula, 1851.

Cf. G. V., 404 ; Bon de R., 235, 266, 664.

21. VITA FUGIT SICUT UMBRA.

Névache, sur l'église. — La Vachette, maison Francou, 1840. — La Salle, village de la Chirouse, maison Antoine Albert. — Château-Queyras, sans date. — Briançon, sur la place d'Armes, 1876 (fig. 29).

Cf. G.V., 406 ; Bon de R., 197 ; n°s 50, 53, 54, 55, 118, 121.

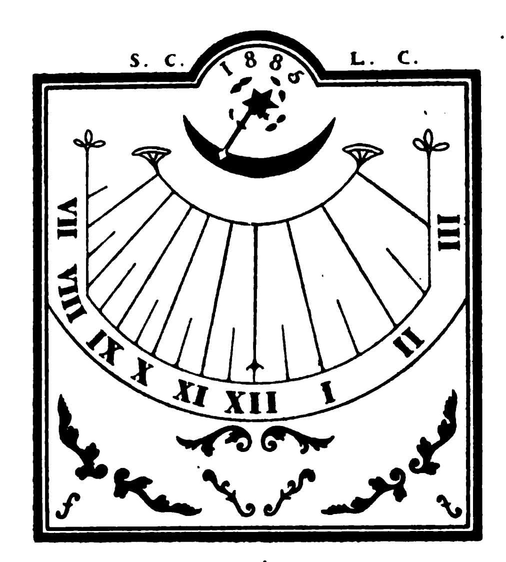


FIG. 31. — NÉVACHE, 1885.

22. SIC VITA FUGIT.

Abriès. Cadran signé Z. G. F., 1859, et surmonté de deux bouquets de fleurs ; le milieu est occupé par une ellipse représentant une mappemonde avec contours imaginaires. —Saint-Blaise, maison Anthouard et autre maison ; cadrans faits par Zarbula en 1870.

Cf. B[on] de R., 162, 655 quater ; n° 113.

23. FUGIT IRREPARABILE TEMPUS.

Le Villard-la-Madeleine, maison Chaffrey Rey.

Cf. G.V., 405 ; B[on] de R., 171, 223, 265, 268, 656 bis, 744 bis.

24. TEMPORA SIC FUGIUNT PARITER.

Arvieux, cadran signé Z. G. F., 1857.

25. VOLAT IRREPARABILIS HORA.

Arvieux, maison Philip, 1857.
Cf. Bon de R., 269, 656.

26. HORA FUGIT.

Névache.
Cf. G. V., 405; Bon de R., 167.

27. FORTE TUA.

Ville-Vallouise, 1766.
Cf. Bon de R., 152, 227; nos 51, 54, 112.

28. FORTE ULTIMA.

Ville-Vallouise, 1825.
Cf. G. V., 410; Bon de R., 178.

29. VELUT UNDA LATENS.

Arvieux, sur le presbytère; cadran de Zarbula, sans date.

30. ULTIMA LATET HORA.

Névache, 1785.
Cf. G. V., 410; Bon de R., 157.

31. UNA QUAEQUE HORA INVENIAT
TE PINGENTEM AETERNITATEM.

Saint-Véran, cadran signé G. Z. F., 1840.
Cf. no 84.

32. MEMENTO FINIS.

Ville-Vallouise, 1816.

33. VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT.

La Salle, maison Laurent, 1811 (fig. 11). — Névache, maison du notaire, 1814 (fig. 12). — Le Fontenil-sous-Briançon, maison Céline Caire ; cadran de Zarbula, 1868 (fig. 27). — Puy-Saint-André, sur la mairie ; cadran signé Z. J. F., 1866. — La Chalp (Queyras), 1836. — Bouchier, sur l'église; cadran de Zarbula, sans date.

Cette inscription est au nombre des plus répandues : on la retrouve dans les régions les plus diverses. Paul

Perret[1] l'a relevée à Urrugne, dans le pays basque, sur un cadran moderne qui orne l'église.

Cf. G. V., 403 ; Bon de R., 185, 548, 655 octiès ; n°s 50, 51, 119, 120.

34. VULNERANT ULTIMA NECAT.

Le Monêtier-les-Bains.

35. SOLE HORAM DO
IN DEO SPEM [*vides*].

Le Pinet, maison Noé Chancel, sans date.

Cf. n°s 76, 120.

36. SOLO HORARE DO
IN DEO SPEM VIDES.

Abriès, maison Richard ; cadran signé Z. G. F., 1841, surmonté d'un Yacou et d'un Perroquet, avec indication du nom de ces Oiseaux.

37. SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

Queyrières, sur un vieux cadran non daté. — Molines (Queyras), 1836. — La Roche-de-Rame, sur le café de la Gare.

Cf. *Ap. symb.*, II, 482 ; n°s 74, 75, 114, 115.

38. HORA EST IN QUA
UEM ADORATORES ADORABUNT.

La Salle, maison Noé Achin, 1857. Il faut lire *eum*, au lieu de *uem*.

39. ORA NE TE FALLAT HORA.

Plampinet, maison Bellet (fig. 17) ; cadran du commencement du XIXe siècle, restauré en 1869. — Puy-Saint-André, cadran de Zarbula, 1866. — On remarquera le jeu de mots portant sur *ora* et *hora*.

Cf. G. V., 412 ; Bon de R., 209, 368, 660 ; n° 41.

40. ORA NE TE RAPIAT HORA.

Château-Queyras, cadran de Zarbula, 1848. — Molines (Queyras), sur l'église ; cadran de Zarbula, 1849. — Même jeu de mots que dans la devise précédente.

[1] P. PERRET, *Les Pyrénées Françaises. — II. Le pays basque et la Basse Navarre.* Paris, in-8°, 1882. Voir p. 92.

41 1870 RESPUBLICA

ORA ! NE TE FALLAT HORA LABENS VELUT UNDA
VELOX SICUT AURA. M. MOUDRU, CURÉ.

La Vachette, sur le presbytère ; cadran assez grossier, surmonté d'un Oiseau, fait par le curé Moudru dans le genre Zarbula.

42. CUI DOMUS HUIC HORA.

Le Fontenil-sous-Briançon, sur l'église, 1834 (fig. 22).

43. A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASUM
LAUDABILE NOMEN DOMINI.

Ville-Vieille (Queyras), sur la mairie, cadran de Zarbula, 1852. — Prelles, sur le presbytère, 1867 ; l'inscription est surmontée des lettres I H S, l'H portant la croix, et suivie de l'indication *Ps 112*.

Cf. G. V, 414 ; Bon de R., 489 ; nos 53, 62, 118, 119.

44. ANTE SOLEM PERMANET NOMEN DOMINI.

Abriès, sur l'église, sans date.

Le frontispice du livre de J. Vellus, cité plus haut, porte cette devise:

Ante solem permanet nomen ejus.

Cf. G. V., 414; nos 53, 55, 116.

45. MANE QUAERIS HORAM.
SERO FORTE [*tua*].

Abriès, 1814. Inscription double figurant sur deux cadrans complémentaires.

46. CONCORDIA 1715.
FRATRUM 1823.

Arvieux, sur deux cadrans supplémentaires.

47. NISI DOMINUS AEDIFICAVERIT DOMUM,
IN VANUM........ ORAVERUNT
QUI AEDIFICANT EAM.

Le Fontenil-sous-Briançon, maison Guillaume Ollagnier, dite moulin du pied, 1719.

48. SIGNAT MON.....

L'Argentière, sur l'église. Inscription ancienne, dont ces quelques lettres sont seules lisibles : c'est, pensons-nous, la traduction latine de l'inscription qui figûre sur un autre cadran de cette même église (cf. n° 103).

49. NEC PLURIBUS U. IRIE
PRIDIE LAL ZBSIS ARR MDCCIXXIII.

Fortville (Briançon), sur la maison Gautier, 1793. Cette inscription incompréhensible est sans doute l'œuvre de quelque maçon ignorant. On remarquera de quelle curieuse façon est composé le nombre 1793 (cf. n° 51).

50. ME LUMIN VOS UMBRA.
VITA FUJIT SICUT UMBRA.
VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT.

La Salle, village de Rivos, maison Faure, 1882.
Cf. n°s 16, 21, 33.

51. VULNERANT OMNES
ULTIMA NECAT.
HIC UMBRA ....
FORTE TUA.
ANNO D^ni^ MVIIICXXI.

Villard Saint-Pancrace, sur l'église, 1821 (fig. 14). On remarquera de quelle curieuse manière est composé le nombre 1821 (cf. n° 49).
Cf. n°s 27, 33.

52. SINE SOLEO SILEO SINE NUBE PLACEO.
BENEDICITE STELLAE CŒLI DOMINO.
ADONAI MEMENTO MEI O JEHOVAH ADJUVA ME.

Cervières, maison Nicolas Faure-Geors, 1852 (fig. 24). On remarquera le solécisme de la première devise ; il est probablement volontaire, pour faire un jeu de mots portant sur *soleo* et *sileo*. La deuxième devise est un verset du cantique des enfants dans la fournaise.
Cf. Bon de R., 617.

53. ANTE SOLEM PERMANET NOMEN D^{ni}.

A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASUM L. N. D.

VITA FUGIT SICUT UMBRA.

Ville-Vieille (Queyras), sur l'église, 1821.

Cf. n°s 21, 43, 44.

54. IN LUCEM OMNIA VANA

VITA FUGIT SICUT UMBRA.

CŒLUM REGULA. FORTE TUA.

Ville-Vallouise, maison de la marquise de Bardonnèche; cadran signé Z. G. F., 1840, et portant, d'autre part, en deux endroits, les initiales de la propriétaire de la maison (fig. 25).

Cf. n°s 18, 21, 27.

55. SIT FAUSTA QUAE LATET.

ANNO DOMINI

MDCCC XXIII.

ANTE SOLEM PERMANET NOMEN DOMINI.

VITA FUGIT SICUT UMBRA.

A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASUM.

HAEC CUM SOLE FUGAX THEMIDIS MARTISQUE LABORES

ET VENALE FORUM DIRIGIT UMBRA SIMUL.

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

Briançon, sur la façade du Palais de Justice bordant la place d'Armes ou marché (fig. 15). L'auteur du distique s'est évidemment inspiré de l'inscription suivante :

Res sacras Themidis
Martisque labores
patrios coetus lumen et
umbra regit,

qui figure sur un cadran solaire de la cathédrale de Fréjus.

Cf. Bon de R., 647 ; n°s 10, 21, 44, 118.

DEVISES ET INSCRIPTIONS FRANÇAISES.

56. A LA BONNE HEURE.
W A BB FAURE FECIT 1724.

Villeneuve, maison P.-J. Gravier.

57. L'HEURE VA NAITRE,
ELLE EST, ELLE EST PASSÉE.

Les Queyrelles (Briançon), maison Dumont ; cadran signé Z. G. F., 1868 (fig. 28).

58. JE MARCHE SANS PIEDS
ET JE PARLE SANS LANGUE.

Les Pananches, maison Placide Merle, 1832.
Cf. G. V., 347 ; Bon de R., 54, 590.

59. JE PARLE SANS DIRE MOT.

Puy Saint-Pierre, sur la place, 1885.
Cf. Bon de R., 585.

60. LE SOLEIL SE LÈVE POUR TOUT LE MONDE. R. F.

Les Guibertes, maison Faure ; cadran récent, postérieur à l'année 1870, comme l'indique la fin de l'inscription.

Variante de la devise

Le soleil luit pour tout le monde

qui orne aussi certains cadrans solaires (cf. Bon de R., 131 600) et qui sert même d'enseigne à un cabaret de la Vachette, près Briançon. Cette devise figurait aussi dans le célèbre cabaret Ramponneau, aux Porcherons, comme en fait foi un curieux dessin de Béricourt que possède le Musée Carnavalet.

Cf. no 111.

61. O SOLEIL, TU PARAIS, TU SOURIS, TU CONSOLES LA TERRE.

La Vachette, maison Valentin Galevan ; cadran signé Z. G. F., 1852.

62. DEPUIS LE SOLEIL JUSQUA LOMBRE.

Le Val-des-Prés, village du Rosier, maison Voiron, 1815 (fig. 13).

Cf. no 43.

63. LE CIEL EST MA PATRIE.

Fortville (Briançon), sur l'église, sans date.

64. LE CIEL EST MA RÈGLE.

Chantemerle, maison Adrien Bérard. — Le Freyssinet, maison Bonnard.

Cf. G. V., 345; B[on] de R., 125, 653 bis; n° 18.

65. LE CIEL ET MA RÈGLE.

Cervières, maison Barthélemy, 1781.

66. NE VOUS ARRÈTEZ [*pas, la*]
LUMIÈRE D'EN HAUT [*vous dit*]
D'ALLER P[*lus haut*].

Saint-Chaffrey, maison Jacques Albert.

Cf. n° 13.

67. L'AMBITION EST LA PERTE DE L'HOMME.

Le Bez, maison Joseph Albert, 1825.

68. C'EST TOUJOURS L'HEURE DE BIEN FAIRE.

Les Alberts, maison Moullet, 21 septembre 1830 (fig. 20).

Cf. G. V., 412; B[on] de R., 396, 397, 398, 903, 948.

69. L'ÉTERNEL A DIT: LES MONTS NE POURRONT T'ARRÊTER DANS TA COURSE.

Les Queyrelles (Briançon), maison Rey; ce cadran, datant d'environ 1850, a été effacé récemment.

70. SANS TA CLARTÉ ET TA CHALEUR
NOUS N'AURIONS N'Y HEURE N'Y FLEUR.

Le Bez, maison Jean Grolier, 1824 (fig. 19).

71. SANS TA CLARTÉ NI TA CHALEUR
NOUS N'AURIONS NI HEURE NI FLEUR.

La Salle, village de la Chirouse, maison Jules Caire; cadran signé G. Z. F., 1840.

72. SANS TA CLARTÉ ET TA CHALEUR
NOUS N'AURIONS NI HEURES NI FLEURS.

Le Villard-la-Madeleine, maison Antoine Peythieu, 1847.

73. ELLE RÈGLE LE REPOS ET L'ACTION
SURTOUT ELLE APPELLE LA RÉFLEXION.

Le Villard-Saint-Pancrace, maison Cyprien Borel, 1840.

74. A DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE.

La Roche-de-Rame, sur le café de la Gare.
Cf. nº 37.

75. RENDONS GLOIRE A DIEU SEUL.
NOUS LUI DEVONS TOUT HONNEUR.

La Croiza, maison Jean Didier; cadran ancien, sans date.

76. PAR LE SOLEIL JE DONNE L'HEURE
ET EN DIEU, TU TROUVES TON ESPOIR.

Abriès, cadran signé Z. G. F., 1851.
Cf. nos 35, 120.

77. SANS LE SOLEIL, JE NE SUIS RIEN
ET TOI SANS DIEU TU NE PEUX RIEN.

Le Val-des-Prés, village de Pra-Premier, maison Joseph Roux, 1843 (fig. 26); le cadran porte la signature Z. G. F. et les initiales J. R., du propriétaire de la maison. — Le Villard, maison Théophile Garcin; cadran signé Z. G. F., 1871, et portant les initiales J. T. G. — Saint-Véran, 1840; cadran de Zarbula. — Ville-Vallouise, sur l'hôtel des Écrins; cadran signé Z. G. F., 1840. — Château-Queyras, sur le café *à l'Aigle des Alpes*; cadran de Zarbula, non daté. — Les Claux (Queyras), cadran de Zarbula, 1840. — Ristolas (Queyras), sur l'église; cadran de Zarbula, date illisible. — Ville-Vieille; cadran non daté, signé G. Z. F. et surmonté d'un Perroquet, avec indication du nom de l'Oiseau.

Cf. Bon de R., 126; nº 112.

78. SANS LE SOLEIL IE NE SUIS RIEN
ETTOI SANS DIEU TU NE PEUX RIEN.

Le Pinet, maison J.-A. Martin; cadran signé Zarbula, 1842, analogue à ceux représentés par les figures 27 et 28.

79. SANS LE SOLEIL JE NE PEUX RIEN
ET TOI SANS DIEU TU N'ES RIEN.

Les Queyrelles-Hautes (Briançon), maison Aristide Richard, 1844.

80. DIEU SOIT BÉNI.

Brunissard, 1837.

Cf. G. V., 414 ; B^on de R , 419.

81. SONGEZ A DIEU ET AU PROCHAIN.

Abriès, 1860.

82. SOUVIENS-TOI, O HOMME, QUE TU ES POUSSIÈRE
ET QUE TU RETOURNERAS EN POUSSIÈRE.

La Salle, sur le clocher, 1841.

Verset de la Genèse, III, 19.

Cf. Bon de R., 867.

83. PANCE A LETERNITÉ
LEURE VA MARQUÉ.

Les Queyrelles-Hautes (Briançon), maison Aristide Richard, 1827.

Cf. Bon de R., 281.

84. QUE TOUTES LES HEURES DU JOUR
VOUS TROUVENT TRAVAILLANT POUR L'ÉTERNITÉ.

Abriès, maison Merle ; cadran récent, non daté.

Cf. n° 31.

85. JE MESURE LE TEMPS, IMAGE MOBILE
DE L'IMMOBILE ÉTERNITÉ.

Ville-Vieille (Queyras), cadran signé G. Z. F., 1840. — Saint-Véran, cadran signé G. Z. F., 1840. Ce cadran est surmonté de deux Oiseaux dont le nom est indiqué : un Toucan à droite et un Gobe-Mouche à gauche.

86. JE MARQUE L'HEURE DE LA VIE
ET CELLE [*de la mort*].

Molines (Queyras), sans date.

87. MORTEL, QUI CHÉRISSEZ CE TEMPLE DE FOLIE,
PENSÉ QUE VOTRE JOUR S'Y PASSE AVEC LA VIE.

Saint-Chaffrey, maison Cyrille Guidon, 1835.

88. En regardant l'heure qu'il est
Pense a la mort et tien toi pret.

Le Poët (Vallouise), maison Gérard, 1877.
Cf. nº 117.

89. Arrête ici, passant,
Pense a ta fin dernière.
Apprends qu'un moment
Finira ta carrière.

Saint-Chaffrey, sur l'église, 1871.

90. Arette ici passant pense a ta fin derniere
Aprend qu'un seul instant peut finr ta carriere.

Le Fontenil-sous-Briançon, maison Voyron ; cadran de 1831, restauré en 1883.
Cf. Bon de R., 327.

91. En me regardant pense
ou tu vas et d'ou tu viens
car la mort te suit pas a pas.

Abriès, 1891 ; cadran fait dans le genre Zarbula.

92. Ne perdez point le temps a des choses frivoles
Le sage est ménager du temps et des paroles.
Quel œil peut remonter jusqu'au règne de ton être?

Le Bez, maison Marcellin Grolier ; cette double inscription est sur un même cadran, daté de 1860, mais la dernière phrase est plus récente que la première.

93. Le temps passe, les actions restent.

La Vachère, maison Bompard, 1840 ; ce cadran est actuellement disparu.
Cf. Bon de R., 939.

94. Travaillez car le temps s'enfuit.

Le Bez, maison Borel ; cadran fait par Zarbula vers 1865.

95. Elle fuit hélas!

Plampinet, maison Francois Régis-Prat, 1801.

96. Elle fui hélas.

Sachat, maison Antoine Violin, 1813.

97. MORTELS QVIVIVONS A LOMBRE RESSENBLONS
LE PETIT RIEN SEN VA NOUS NI PENSONS
PAS.

Le Pinet (Briançon), maison Eugène Chancel, 1770.

98. VOVS QUI PASSÉ SOVVENÉ VOVS AN
PASSANT QVE TOVT PASSE COMME JEPASSE.

Le Villard-Saint-Pancrace, maison Gustave Fine, 1773 (fig. 6).

99. F: LAN 1819 & L. 21 JUIN
AINSI PASSE LA VIE. W. J H.
JACOB. C. PAILLIAS. I H S

Les Hières, maison Alexandre Augier; cadran gravé sur ardoise.

Cf. Bon de R., 308.

100. ET LE RICHE ET LE PAUVRE ET LE FAIBLE ET LE FORT
VONT TOUS ÉGALEMENT DES DOULEURS A LA MORT.

Ville-Vieille; cadran de Zarbula, non daté, surmonté d'un Jabiru, avec indication du nom de l'Oiseau.

101. LE TEMPS MÈNE A L'ÉTERNITÉ : QUI EN SAIT
BIEN PROFITER SE LA RENDRA HEUREUSE.

Le Villard-Saint-Pancrace, 1841.

102. L'HEURE QUE TU CHERCHES
TE CONDUIT A LA MORT.

Le Casset, maison Joseph Jourdan; cadran moderne, dans le genre Zarbula.

Cf. Bon de R., 736, d'après un cadran d'Embrun.

103. CETE. MONTRE' PAR SONOMBRE NOV
S MONTRE' QUE COME PASSELOMBRE PA'
SSENTN OSIOURS.

L'Argentière, sur l'église; cadran du siècle dernier, sans date; le style s'insère dans l'espace séparant les deux moitiés de la dernière ligne (cf. n° 48).

104. ARRÊTE PASSANT ET CONCIDÈRE
CETTE HEURE PEUT-ÊTRE EST LA DERNIÈRE

Le Monêtier-les-Bains, maison Jacques Orsel, 1865.

105. LA DERNIERE DECIDE DE TOUTES.

Les Claux (Vallouise), sur l'église, 1792 (fig. 9).

106. NE CONTE PAS SUR LA PREMIÈRE
CAR TOUT DÉPEND DE LA DERNIÈRE.

Brunissard, maison Jacques Faure ; cadran signé G. Z. F., 1833.

Cf nº 117.

107. NE COMPTEZ PAS SUR LA PREMIÈRE
CAR TOUT DÉPEND DE LA DERNIÈRE.

Le Bez, maison Emile Monier; cadran fait par Zarbula, 1861.

108. EN REGARDANT LHEURE QU'IL EST
PENSE A LA DERNIÈRE ET TIENS TOI PRÊT.

La Bessée, cadran de Zarbula, sans date.

109. RAPPELEZ-VOUS VÔTRE HEURE DERNIERE ET VOUS NE PECHEREZ JAMAIS.

Plampinet, sur l'église, 1823 (fig. 16).

110 IL EST PLUS TARD QUE JEUNESSE NE PENSE
TOT OU TARD IL FAUT MOURIR
AVARE PENSE Z-Y.

Pelvoux, maison Jean Gérard, 1758 (fig. 4).

Cf. G. V., 416 ; Bon de R., 254, 314, 552, 730 ; nº 118.

DEVISES ET INSCRIPTIONS BILINGUES.

111. LE SOLEIL LÈVE POUR TOUS.
HORA BIBENDI.

Pont de Cervières L'inscription *Hora bibendi* se retrouve aussi au Pinet, au-dessus de la porte d'une maison où se tenait autrefois un cabaret ; elle est accompagnée d'un pot et de l'inscription *Bon vin.*

Cf. G. V., 464 ; Bon de R., 448, 449, 454, 857 ; nº 60.

112. SANS LE SOLLEIL JE NE SUIS RIEN
ET TOI SANS DIEU TU NE PEUX RIEN.
FORTE TUA.

Cervières, sur la maison du receveur des douanes ; cadran signé G. Z. F., 1839.

Cf. nos 27, 77.

113. SIC VITA FUGIT.

NOVEMBRE 1878.

LORSQU'IL EST MIDI ICI, IL EST 11 H. 43 M. A PARIS.

La Roche de Rame, sur le *Café aux Trois pigeons*.
Cf. nº 22.

114. DIEU QUI [*conduit dans sa*] LONGUE CARRIÈRE
CET ASTRE ÉTINCELANT
[*Rend le*] MATIN PLUS DOUX PAR SA CLARTÉ PREMIÈRE
ET SON MIDI BRULANT.
SOLI DEO GLORIA.

La Croiza, maison Jean Didier, 1835.
Cf. nº 37.

115. PÉCHEURS CON............. JOURS.
SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

Sachat, maison Antoine Violin, sans date.
Cf. nº 37.

116. ANTE SOLEM PERMANET NOMEN DNI
SOLI SOLI SOLI
POURQUOI LA CHERCHER SI C'EST POUR LA PERDRE.

Château-Queyras, 1828.
Cf. nºs 5, 44.

117. LUX UMBRAM PRAEBET, MYSTERIA AUTEM VERITAS.
EN REGARDANT L'HEURE QU'IL EST,
PENSE A LA MORT ET TIENS-TOI PRÊT.
NE COMPTE PAS SUR LA PREMIÈRE,
CAR TOUT DÉPEND DE LA DERNIÈRE.

Château-Queyras, sur l'église, 1841.
Cf. nºs 88, 106.

118. IL EST PLUS TARD QUE VOUS NE CROYEZ.
SIT NOMEN DOMINI JESU BENEDICTUM IN SECULA.
LAUDABILE NOMEN DOMINI.
VITA FUGIT SICUT UMBRA.

Abriès, sur l'église, 1821.
Cf. Bon de R., 254, 314, 552 ; nos 21, 43, 55, 110.

119. A
SOLIS ORTU
USQUE AD OCCASUM LAUDABILE NOMEN DOMINI PS. 112.
TOI QU'ANNONCE L'AURORE, ADMIRABLE FLAMBEAU,
ASTRE TOUJOURS LE MÊME, ASTRE TOUJOURS NOUVEAU,
PAR QUEL ORDRE, SOLEIL ! VIENS-TU DU SEIN DE L'ONDE
NOUS RENDRE LES RAYONS DE TA CLARTÉ FÉCONDE ?
VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT.

Les Hières, maison Joachim Berthet, 1806.
Cf. nos 33, 43.

120. VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT.
PAR LE SOLEIL JE DONNE L'HEURE,
EN DIEU TU TROUVES TON ESPOIR.

Le Pinet, maison Noé Chancel, sans date.
Cf. nos 33, 35, 76.

121. LE TEMPS MÈNE A L'ÉTERNITÉ : QUI EN SAIT
BIEN PROFITER SE LA RENDRA HEUREUSE.
VITA FUGIT SICUT UMBRA.

Villard-Saint-Pancrace, maison Marie Dorel, 1841.
Cf. n° 21.

122. JE SUIS LA MESURE DU TEMPS.
TEL QU'ON MESURE ON SERA MESURÉ.
QUI BENE VIVIT BENE MORITUR.

La maison du Roi (Queyras), sans date : « Giovanni Borgesio fecit ».

BRIANÇON, CHALET STE-CATHERINE.
Septembre 1894.

L'ÉTYMOLOGIE DE "TSANSAOU"[1]

On a pu lire sur cet intéressant sujet, dans le *Bulletin* du 1e trimestre 1894, un article très documenté, signé de notre sympathique secrétaire.

Me permettra-t-il de lui soumettre les raisons qui me font hésiter à accueillir ses conclusions?

Sans rechercher — faute surtout d'une suffisante compétence — si, suivant la pittoresque expression de l'auteur, certains mots de nos dialectes alpins sont les fils ou les frères de vocables grecs ou latins de même famille, et en interrogeant uniquement avec lui notre vieux langage local, il me semble difficile d'accepter la signification qu'il donne aux deux mots dont se compose le nom de lieu qui nous occupe.

Comme M. Nicollet, je pense que la présence du *s* au milieu de *Tsansaou* impose sa décomposition non pas en *Tsans-aou*, mais en *Tsan-saou*. Quel que soit le sens du mot alpin *tsamp*, et qu'il soit ou non dérivé du latin *campus*, jamais en effet le *s* n'y a figuré au singulier.

Mais prenons chaque élément du nom séparément.

Je ne connais qu'un seul *tsamp* dans la langue alpine, et il signifie *champ*. Je ne l'ai jamais rencontré avec le sens de *vallée* ou de *cluse*.

L'argument tiré par notre honorable collègue des composés *recampar*, *estsampar* et *acampar* ne me paraît pas concluant. Je ne vois exprimée dans aucun, l'idée de clôture. *Recampar* veut bien dire réunir de divers points, — *estsampar*, répandre, éparpiller, — *atsampar*, mettre les gerbes en tas ; mais les deux premiers expriment ces opérations effectuées aussi bien, sinon mieux, en plein air, en plein *champ*, qu'en un lieu fermé. Quant à celle

(1) En raison des divergences persistantes dans les notations phonétiques du dialecte alpin, je m'en tiens à celle que j'ai suivie jusqu'ici et qui a l'avantage de figurer clairement pour tout le monde la prononciation.

d'*atsampar*, elle ne se fait *jamais* dans un endroit clos : il ne faut pas confondre en effet *atsampar* (en provençal *amulounar*, faire des meulons) avec *estouar*, rentrer, engranger ; ce sont deux opérations successives, mais différentes.

A mon avis, le sens primitif de ces divers vocables serait plutôt le suivant : *recampar*[1], réunir de divers points *du champ*, — *estsampar*, donner la clé *des champs*, — *atsampar*, mettre en tas sur *le champ*. N'oublions pas au surplus que nous parlons la langue d'un peuple d'agriculteurs.

Je penserai du moins ainsi tant qu'on ne m'aura pas montré un radical *tsamp* ou *tsam*, ou simplement *tsan*, exprimant l'idée de clôture. Tout dérivé développe ou plutôt spécialise l'idée formulée par le mot primitif et nous ne connaissons d'autre primitif que *tsamp*, sur le sens duquel il n'y a pas de discussion possible.

Mais, nous dit M. Nicollet, en apparentant *tsamp* à *campus*, on évoque forcément la signification de *plaine*.

D'abord, *campus* se traduit tout aussi couramment par *champ* que par *plaine ;* et même, si on le considère, avec Littré, comme étant de la même famille que le grec *Kèpos*, jardin, on doit en conclure que le sens premier a été *lieu cultivé;* il n'aurait que plus tard, et par extension, signifié *plaine*, les cultures s'établissant le plus souvent dans les lieux plats. Quant à notre paysan champsaurin, pour nous en tenir à lui, il va *oou tsamp* aussi bien sur les flancs d'Autane ou de Chaillol que sur les bords du Drac.

Au surplus, la traduction préférée par M. Nicollet s'imposât-elle qu'elle ne prouverait rien contre notre thèse. De toutes nos vallées de la haute montagne, le Champsaur est la plus ouverte et celle dont le thalweg offre le plus grand développement de plaines.

(1) Comparez *s'acampar*, s'assembler. ***Les oucelous s'acampon***, les oisillons se rassemblent, et, évidemment, à découvert, en plein champ.

Remarquons encore combien ***s'acampar*** et ***recampar***, dans lesquels le *c* a conservé le son ***k***, se rapprochent du latin ***campus***, lieu ouvert.

Arrivons à la seconde partie du nom.

J'écarte *aurum* et *aura* par les raisons que donne M. Nicollet, et en outre par une de celles que je crois être fondé à proposer contre *saurus* ou *saouré*.

Et d'abord, que la désignation de *saouré*, sec, puisse s'appliquer à l'une de nos vallées les plus cultivées, les plus boisées, les plus *fraiches* en un mot, sans même parler des brouillards qui forcent parfois la fraicheur jusqu'à l'humidité, j'ai quelque peine à le croire. Quant au vent dominant, à la bise, il est autant mais pas plus desséchant là que dans les vallées voisines, et même moins pourrait-on dire : la bise, en amont de Saint-Bonnet, dans la partie de vallée qui est le noyau du Champsaur, est sensiblement moins violente, principalement dans les parties basses, celles qui ont été peuplées les premières et où s'est par suite formé le langage.

Il est un dernier argument qui me parait avoir aussi sa valeur : c'est l'absence du *r* à la fin du mot.

Si *Tsansaou* a été primitivement *Tsamp-Saouré*, je ne puis m'expliquer la disparition de cette consonne : il y aurait là une anomalie, unique à ce que je crois, et qu'il m'est difficile d'admettre jusqu'à plus ample démonstration.

Si la chute du *g*, du *l*, du *b*, du *p*, etc., placés entre deux consonnes, est assez fréquente[1], je cherche vainement un exemple de la disparition du *r*, *dans la même situation*, surtout lorsque la voyelle finale est un *é*[2]. En supposan, que nos aïeux eussent eu à nommer un lieu stérile,*pauvre*), ils n'auraient sûrementpas dit *Tsamp-Paou*.

Objectera-t-on la chute du *p* dans le même nom ? Mais elle est uniquement due à ce que cette lettre ne sonne jamais, dans les composés de *tsamp*, quand elle se trouve devant une consonne : la même euphonie, au contraire aurait précisément imposé le maintien du *r*.

Le *Campus Saurus* des chartes n'est pas une preuve, surtout pour quiconque refuse, comme le fait peut-être

(1) *Faou*=fagus,*maou*=malus, *faouré*=faber, *paouré*=pauper.

(2) Ainsi *faouré* et *paouré*, cités dans la note précédente.

avec raison l'auteur, de voir dans le latin la source de notre langage local. *Campus Saurus* est venu après et non avant *Tsansaou*. C'est une traduction du vocable vulgaire dans la langue *littéraire* de l'époque : rien ne nous prouve qu'elle ait été fidèle. De *Tsansaou* on a fait *Campus Saurus*, comme de *Mounmaou* nous avons, et sans plus de raison, fait Montmaur, dans le nom duquel, si je ne me trompe, les Maures n'ont été pour rien.

Il est vrai que nous avons *tsansouri*, habitant du Champsaur. Mais qui nous dit que l'adjectif n'est pas de beaucoup plus jeune que le substantif et qu'il n'est pas, lui, le fils plus ou moins légitime de *Campus Saurus ?*

En supposant *Tsansaou* et *Tsansouri* contemporains, le premier n'a pu dériver du second qu'en passant par le génitif et en nécessitant par suite, si elle n'existait pas dans le nominatif, l'intercalation d'une consonne entre le radical *saou* et la terminaison *i*. Le *r* serait alors purement euphonique dans le dérivé. C'est ainsi que *Tsalioou* a donné *Tsaliourenc*, et *Mounmaou*, *Mounmourinc*, bien que le *r* fût absent du terme primitif.

Une dernière remarque. L'exemple de *Clos-Souréou*, donné par M. Nicollet d'après M. David Martin, tendrait plutôt à infirmer ses conclusions, puisque d'une part l'idée de lieu fermé est ici traduite par *clos*[1] et non par *tsamp*, et que d'un autre côté le *r* a persisté dans le dérivé de *saouré*.

En résumé, il ne me parait pas certain que *Tsansaou* ait jamais possédé un *r* final, et, si mes doutes sont fondés, il n'aurait jamais voulu dire *tsamp saouré*. Il faudrait en ce cas chercher ailleurs.

Je laisse ce soin à de mieux informés, n'ayant, je l'avoue, aucune autre étymologie sûre à proposer. Il y aurait bien *saou*, sel, qui répondrait à merveille aux exigences de la linguistique. Mais, est-il quelque raison qui nous

[1] Ou mieux *claous=clausus*, si tel est bien le sens de ce terme, — à moins qu'il ne s'agisse d'un *clot*, endroit plat, horizontal, qui peut se rencontrer même sur un sommet, la dimension étant indifférente. Quant à *clos*, c'est la première fois que je le rencontre.

permette de croire que le *Tsansaou* a jadis été, non pas certes un pays de salines, mais une région dans laquelle fluaient, comme en d'autres points des Alpes, des sources d'eau salée ?

Si cette hypothèse avait quelque chance d'exactitude, ce que j'ignore, le dérivé *tsansouri* s'expliquerait tout naturellement : il viendrait de *saou* (latin, *sal*) par le génitif, au moyen de la permutation, si fréquente, des liquides.

A moins que *Tsansaou*, au lieu d'être un nom composé, ne soit tout bonnement un mot simple dont le sens s'est perdu ? — S. J.

P.-S. — Notre excellent collègue, M. David Martin, me fournit un renseignement qui a son prix.

Dans le Champsaur et dans les vallées voisines, qui sont, ne l'oublions pas, constitués en grande partie par les terrains primitifs ou métamorphiques, le granit se nomme *Salar*, à cause sans doute de sa couleur (je dirais plutôt : de sa structure cristalline) qui le fait ressembler au sel. — S. J.

NOTE

SUR

L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE CHAMPSAUR

par M. l'abbé F. ALLEMAND.

Il est des noms de lieux dont l'étymologie a de tout temps préoccupé les esprits, et on a voulu leur en assigner une à tout prix. Or voici comment on a procédé. On a d'abord donné de ces noms une interprétation quelconque. Cette interprétation, ingénieuse ou puérile, faute d'une meilleure, est passée bientôt à l'état de croyance publique et finalement a été classée au rang de vérité traditionnelle. Nous pourrions citer de ce fait des exemples nombreux[1]. Mais nous voulons, dans cet article, nous borner au seul nom de Champsaur, et en déterminer, si possible, le vrai sens.

Une vieille croyance répandue dans la localité est que cette appellation dérive de *campus auri* et signifie *champ d'or*. L'imagination populaire, frappée sans doute d'une

[1] Ainsi Chabestan (caput stagni) tire son nom d'un petit marais appelé l'*Estang* au-dessus duquel le village est bâti. Or, pour expliquer ce nom, on a inventé un lac qui, sans avoir jamais existé, montait près de Chabestan et s'étendait jusqu'à Sigottier d'où partait un chemin qui en faisait le tour. et c'est très sérieusement qu'on donne cette étymologie de Sigottier : *oddos*, route, *sig* (circà), autour du lac. Ainsi les Tancs, à Jarjayes, ont pris le nom de la famille *du Tanc* qui a longtemps possédé cette terre, et la chronique locale n'a pas moins imaginé un étang, qui demande encore à exister, pour former le nom l'*estang*, *les Tancs*. Le Bauchaine, d'après Ladoucette, tirerait son nom de beaux chênes qui poussaient dans cette vallée, tandis que le mot *Bauchaine* vient de *Biochium*, Buëch, vallée du Buëch. Ceillac signifierait, *C'est le lac*, tandis que ce mot veut dire terre de *Celius*, *Celiacum*. Au Valgodemar on a infligé l'étymologie grotesque de *Vallis gaude Maria*, tandis que c'est *Vallis Valdemarii*, vallée de Valdemar (nom d'homme) qu'on aurait dû dire, etc., etc.

si brillante étymologie, s'est chargée de l'embellir encore en inventant de toutes pièces une légende pour l'expliquer. On raconte, en effet, que César, marchant à la conquête des Gaules, traversait les Alpes, quand, parvenu sur le col de Bayard et voyant tout à coup la belle vallée du Drac étaler devant lui son riche paysage, il s'écria : « *Ecce campus aureus. — Voici le champ d'or* ». Et depuis lors la région s'est appelée de ce beau nom. C'est à la légende de César que notre poète champsaurin fait allusion dans ces vers :

« Aussi qu'arrive-t-il ! Ce superbe Champsaur,
« Ce pays, dont le nom voulait dire un champ d'or,
« N'est plus qu'une campagne inerte ou désolée,
« Ici par les torrents et là par la gelée..... »

(J. Faure : *Vogues du Champsaur*, chant 1er, édition 1856).

Cependant, comme l'étymologie en question ne tenait pas debout devant l'examen le plus superficiel, on n'a pas été court pour en mettre d'autres en avant. Les uns ont dit que Champsaur dérivait de *campus auræ*, champ du vent; d'autres, et avec eux Mistral, de *campus saurus*, champ jaune[1]; d'autres de *campus eyssaurus*, champ *eyssaouré*[2], en alpin, c'est-à-dire continuellement desséché sous l'influence des vents du nord. C'est cette opinion qui a été soutenue par M. Nicollet, notre sympatique secrétaire, dans un article plein d'érudition, publié dans le dernier Bulletin de la *Société d'Etudes*. Quelques uns même ont été jusqu'à prétendre que Champsaur signifiait *campus Sarracenorum, champ des Sarrasins*.

[1] Le mot *saurus* est une expression de basse latinité qui veut dire jaune. Le français *saur*, le languedocien *sauro*, l'espagnol *sauronus*, l'italien *sauro*, expriment la même idée de couleur ; en grec, on a *sauros*, lézard. Diez, Bracelet et Littré ne sont pas d'accord sur l'origine de ces termes. D'après le dictionnaire de Trévoux *saurus* viendrait » du gothique «.

[2] L'adjectif alpin *eyssaouré*, du verbe *eyssaourar*, essuyer, évaporer, est formé du latin *aura*, vent, précédé de la préposition alpine, *ès*, *eys* vers, dans, qui en détermine le sens. Il en est de même d'*enaoura*, du verbe *enaourar*, se remplir d'air, s'emballer : *in*, en, *aura*, vent.

Or nous ne croyons pas qu'aucune de ces explications soit la véritable. Ce n'est pas *campus auri* : on aurait simplement traduit en dialecte alpin par *champ d'or*. Ce n'est pas *campus auræ* : on aurait dit *champaourous*, champ l'orageux, comme on a dit montagne *Aourouse*, porte *Aourouse*. Ce n'est pas *campus saurus*, champ jaune, parce que les uniques moissons d'avoine et de seigle existant autrefois dans cette région froide ne pouvaient présenter un aspect assez blond, assez doré, pour valoir à la vallée le qualificatif dont il s'agit; on aurait dit plutôt, *champ vert*. Ce n'est pas non plus *campus eyssaurus*, parce qu'on aurait conservé en alpin la forme *champ eyssaouré*, comme on a écrit en latin, *pratum de eyssauratis* (chartes de Bertaud), pour désigner un terroir près de Veynes. D'ailleurs nous allons démontrer que le mot *saurus*, introduit dans le nom à la fin du haut moyen-âge, ne peut avoir aucune des significations dont il vient d'être question. Quant à *campus Sarracenorum*, mieux vaut ne pas s'en préoccuper.

Quel est donc le vrai sens du nom de Champsaur ? C'est ce que nous allons essayer d'établir en nous appuyant sur les données qui nous sont fournies par l'historique même de cette appellation; car chercher en dehors de cette voie, ce serait chercher en vain, comme il est arrivé jusqu'ici.

Le nom qui nous occupe est connu dès 739 par le testament d'Abbon. Il se lit dans cet acte *Campania*, c'est-à-dire *étendue de champs, campagne*[1]. On en perd ensuite la trace pendant 300 ans. Puis il reparait, en 1027, dans la bulle de Jean XIX, et il y est écrit, *Camsaurus (Campus Saurus)*. Enfin, à partir de 1100, on lit dans les bulles, chartes et autres documents, *Campsaurus*, *Campus Saurus*, d'où a

[1] On peut lire cet acte important dans Mabillon : *De re diplomaticâ* ; dans Jules Marion : *Documents inédits sur l'histoire de France*; etc., etc. Pour ce qui est de l'identification du mot *Campania* de ce testament avec Champsaur, le contexte ne laisse aucun doute; on peut consulter d'ailleurs à ce sujet un article ayant pour titre : *Etudes sur la géographie ancienne des Hautes-Alpes* publié par M. J. Roman dans le *Courrier des Alpes*, n° du 16 janvier 1879.

été fait le nom français *Champsaur* et le nom alpin *Champsaou*, par suppression, pour cause d'euphonie, de la lettre finale r.

Tel est bien l'historique du nom ; ne le perdons pas de vue; il va servir de base à nos démonstrations. D'après l'exposé qui précède, nous constatons que le nom de Champsaur se compose, en 739, d'un mot unique, *Campania*, et, en 1027, de deux mots, *Campus* et *Saurus*. Il a donc subi, entre ces deux dates, une modification notable. Comment expliquer ce fait? Certes, s'il ne s'agissait que d'un changement par l'altération de la forme primitive du nom, il n'y aurait rien de difficile. Les variations, qui ont dû survenir dans le langage local à la suite des troubles du X[e] siècle, suffiraient amplement à le justifier. Mais il s'agit, remarquons-le bien, d'un changement par l'addition d'un second mot au mot primitif. Or un tel changement est beaucoup moins facile à expliquer Il y a, dans cette addition comme une formation nouvelle du nom, et on conçoit, d'autre part, combien les populations devaient se montrer réfractaires à la métamorphose d'un nom de lieu en usage quotidien parmi elles. Il a donc fallu, pour amener cette transformation, une cause toute particulière et dont l'action ait eu une certaine durée. Quelle a pu être cette cause ? une bataille, un évènement politique ? nullement : ces sortent de faits ne changent rien aux noms des lieux qui en sont les théâtres. Un caractère physique plus ou moins propre à la vallée, comme les richesses de ses productions, le vent qui y règne, la beauté de ses moissons, la qualité moitié sèche et moitié humide de son terrain ? pas davantage : ces attributs, depuis longtemps connus, très peu typiques d'ailleurs, eussent été impuissants à transformer, à un moment donné, un nom profondément enraciné dans le langage local. Quelle a donc été cette cause? A notre sens, elle réside dans ce fait que la vallée du Drac a été possédée en grande partie à la fin du haut moyen-âge,—au moment où les grands propriétaires ont pris dans l'Etat une influence prépondérante, c'est-à-dire au moment de l'établissement de la féodalité, — par un personnage

puissant lequel lui a laissé son nom. Saurus est donc un nom d'homme[1], et l'étymologie vraie de Champsaur est *Campus Sauri*, le champ de Saurus.

On conçoit très bien, dans ce cas, que les populations aient peu à peu appliqué à un sol, qui déjà s'appelait *Champ*, le nom de son possesseur. La preuve qu'elles l'ont pu faire et l'on fait, ce sont les inombrables exemples que la topographie des Hautes-Alpes nous fournit de faits semblables. Pendant le haut moyen-âge, en effet, nous trouvons dans nos pays la terre appartenant à de grands propriétaires, qui, après l'avoir divisé en vastes parts[2], la donnaient à cultiver à des amphitéotes libres, à des affranchis ou à des serfs. Or il n'était point rare que ces grands tenanciers laissassent leurs noms aux territoires dont ils étaient les maîtres. C'est ainsi que Montseleucus, Auriac, Oriol, Prabaud, Antonaves, Rambaud, Ceiliac, etc. dérivent des noms de *Séleucus*, *Aurius*, *Oriolus*, *Baldus*, *Antonius*, *Rimboaldus*, *Célius*, c'est-à-dire les noms même d'anciens possesseurs de ces sols. Nous avons nos hameaux forains : ils portent pour la plupart les noms même des familles qui s'y sont fixées les premières. Tels sont, pour ne pas sortir du Champsaur, ceux des Hilaires, des Matherons, des Micheaux, des Pourrois des Eustaches, des Aryeis, des Ricous, des Ranguis, des Gandouins, des Bonnet, des Marrons, des Farels, des Allards et tant d'autres. Sur cent de nos hameaux quatre-vingt au moins sont des noms de familles. Voulons-nous encore d'autres exemples peut-être plus récents, mais non moins probants? Ouvrons les cadastres de nos communes, et nous y verrons

[1] Bien que le nom de *Saurus*, pris comme nom d'homme, soit très peu commun, on peut dire cependant que les noms des familles *Saurin* et *Sauret*, qui existent encore, en dérivent et ont la même origine. Tout le monde connait le nom de *Saurin*, poète dramatique du siècle dernier; celui de l'*abbé Saurin*, auteur d'un recueil de cantiques. Les familles du nom de *Sauret* sont nombreuses dans les Hautes-Alpes.

[2] C'est sans doute du fait de ces divisions du sol à cette époque qu'à été fait le nom de terre, *le Partiment*, qu'on trouve dans plusieurs cadastres, notamment dans celui de Gap pour ce qui concerne le territoire de la Garde.

une foule de noms de terres qui sont les noms des anciens propriétaires de ces fonds.

Il me reste à résoudre une objection qu'on peut me faire. Puisque Champsaur signifie champ de Saurus, pourquoi la forme latine de ce nom est-elle *Campus Saurus*, et non *Campus Sauri*? Je réponds qu'elle est *Campus Saurus* par la même raison que *Montseleucus* se dit ainsi, et non *Mons Seleuci*, et qu'on trouve *Bar-le-Duc*, *Fontenay-le-Comte*, *Montfort l'Amaury*, et non *Bar-du-Duc*, *Fontenay du comte*, *Montfort d'Amaury*. Presque partout, le peuple, ayant eu à former un nom de lieu d'un nom commun et de celui du possesseur de l'endroit, a mis le nom de ce possesseur au nominatif, par abréviation, et non au génitif, comme il eût été plus régulier de le faire.

Nous allons résumer tout cet exposé en concluant que Champsaur ne veut pas dire *champ d'or*, *champ du vent*, *champ jaune*, *champ eyssaure*, *champ des Sarrasins* : que ce nom est formé en 739 d'un seul mot, *Campania*, de deux, en 1027, *Campus* et *Saurus*; que l'addition du second mot au premier constitue une modification essentielle dans la nature du nom; que cette modification ne peut s'expliquer autrement que par le fait que *Saurus* est un nom d'homme; que l'histoire confirme cette interprétation par de nombreux exemples analogues; que dès lors la vraie étymologie du nom de Champsaur est *Campus Sauri*, le Champ de Saurus.

L'ARCHEVÊQUE ET LE CHAPITRE D'EMBRUN

Ont-ils eu des droits sur la mine de l'Argentière ?

Le chapitre d'Embrun était de temps immémorial seigneur temporel de Saint-Clément et prétendait posséder en vertu du droit féodal les eaux, les montagnes, les bois, les terres vagues et les mines de cette seigneurie.

En 1127, l'empereur donna à l'archevêque d'Embrun les mines de *Curegum* et de *Falavellum*. Pour cette dernière il n'y a aucun doute à avoir sur son emplacement, elle est dans la commune de Freyssinières non loin des sources de la Biaysse, c'est-à dire à l'extrémité de la commune, à l'endroit où elle confine à celles de Champcella, d'Orcières, de Réotier et de Saint-Clément.

Trente-deux ans après cette concession (1159) le Prévôt et le chapitre d'Embrun se prétendirent lésés par elle. En vertu de quel droit ? Evidemment en vertu du droit féodal qui leur attribuait la propriété des mines de la terre de Saint-Clément. Il faut bien se dire qu'en 1159 les limites des diverses paroisses n'étaient pas aussi arrêtées que celles de nos communes actuelles et qu'il pouvait y avoir doute si les mines de *Falavellum* et de *Curegum* étaient dans la terre de Saint-Clément ou dans celle de Freyssinières.

L'empereur jugea que sa première donation à l'archevêque était abusive et la révoqua. Mais un nouvel archevêque, nommé Raymond, ayant succédé à l'archevêque Guillaume, il n'accepta pas cette décision et en appela au Pape, qui, en 1169 condamna par une bulle le chapitre d'Embrun à restituer à l'archevêque les mines de Falavel et de *Curegum* qui lui avaient été données en 1127 par l'empereur. Il se basait probablement sur ce que ces mines n'étant pas, selon lui, situées dans la terre de Saint-Clément, le chapitre ne pouvait élever sur elles aucune prétention en vertu du droit féodal. Le chapitre protesta

et en appela au Pape mieux informé ; l'archevêque déclara cet appel nul et excommunia les appelants.

Enfin, après plusieurs péripéties qu'il est inutile de détailler, les parties convinrent en 1208 de s'en remettre à l'arbitrage des évêques de Fréjus et de Riez et ces prélats décidèrent que le revenu des mines de Falavel et de *Curegum* serait partagé par égales parts entre l'archevêque et le chapitre. Ce qui fut exécuté.

Quelle est la situation de la seconde de ces mines, de celle de *Curegum* ? Est-elle la même que celle de l'Argentière, en Briançonnais, qui aurait depuis le XIII[e] siècle changé de nom ?

La mine d'argent de l'Argentière est connue depuis 1155. En 1155 l'empereur la donna au Dauphin en y joignant le droit de battre monnaie avec ses produits. Dans cet acte de concession il n'est pas dit que cette mine se trouve à *Curegum* ou *Eregum* mais seulement dans la terre de Rame. Or, si cette mine avait été située dans le lieu de *Curegum* ou d'*Eregum* (lieu dans lequel l'empereur avait déjà fait une concession de mines en 1127 à l'archevêque d'Embrun) il n'eût sans doute pas manqué de le dire et d'employer en 1155 le même nom d'*Eregum* qu'il avait déjà employé en 1127.

En 1202, dans le contrat de mariage du dauphin André avec Béatrix, il est pour la première fois question du *castrum de Argenteria*, du château de l'Argentière. Là encore il n'est pas le moins du monde fait mention de *Eregum* ou de *Curegum*. Cependant dans tous les actes et dans les bulles relatifs aux différends existants entre l'archevêque et le chapitre il n'est question que de *Curegum* ou *Falavellum* et pas le moins du monde de l'Argentière. Ce serait un phénomène curieux et même inexplicable, que la même localité fut constamment nommée l'Argentière dans les actes par le Dauphin et *Curegum* par le Pape.

Mais il y a plus. Valbonnais a publié dans son *Histoire des Dauphins de la troisième race* (T. I pp. 75 et 92), un très précieux document pour l'histoire de l'Argentière.

C'est une enquête sur les droits du Dauphin dans cette seigneurie. Valbonnais se trompe absolument, il est vrai, et quant à sa date et quant à l'emplacement de la mine. Il pense qu'il s'agit de la mine de Brandes en Oisans et que l'acte est daté de 1220 environ, tandis que cette enquête qui existe encore en original dans les *Archives de l'Isère* (B, 2, 662) porte la date de 1260 et s'adresse bien à l'Argentière en Briançonnais comme le démontrent les noms de l'Alp-Martin, du Plan de Léotaud, et d'autres localités situées dans la commune de l'Argentière, qui y paraissent nombre de fois.

Or, si l'archevèque et le chapitre d'Embrun étaient copropriétaires de cette mine de l'Argentière concurremment avec le Dauphin, il doit nécessairement être question d'eux dans cette enquête comme il y est question d'Obert Auruce qui possédait des droits sur cette seigneurie. Pas un mot cependant ne fait allusion ni à eux ni à leurs prétendus droits. Voici au surplus le texte lui-même de la partie de l'enquête qui nous intéresse :

« Dominus comes *(le Dauphin)* habet plenium dominium « in castro et mandamento Argenterie, et capit ibi banna « et justicias..& Item capit medietatem leyde ejusdem loci « et septimam partem alterius medietatis, et hoc potest « valere communibus annis LX solidos per annum. Et « capit ibi tertiam de omnibus que ibi venduntur de feudo « suo, et capit medietatem et septimam partem alterius « medietatis in VI denariis qui ibi levantur de quolibet « tricenario ovium extraneorum pro pascuis. In ovibus « autem ejusdem loci capiuntur pro pascuis XII denarii in « quolibet tricenario, et isti denarii dividuntur in XVI « partes, de quibus dominus comes capit VII et mares- « qualcus *(Obert Auruce, maréchal du Dauphiné)* novem « partes et hoc non extimatur...& Et capit in quibuslibet « sexdecim marcis provenientibus de argenteria, sex « oncias et unum quartayronem, et hoc non extimatur. « Et in quolibet cornuto dellis[1] qui venditur ibi, VI denarios

[1] *Dellis*, minerai.

« pro dominio suo. Et si dominus comes velit habere « argentum quod provenit de dicta argenteria, et velit « prius tradere denarios suos minatoribus, debet illud « habere pre omnibus aliis pro eodem foro[1] pro quo « daretur aliis. Et si alius minator dimittit crossum[2] suum « in minaria, illud domino comiti remanet pro voluntate « sua facienda. Inde et si alius eorum incipiat aliud « crossum, debet illud ei manutenere de omnibus per « V tessas de latere.. »

Que voyons-nous ici ? Deux coseigneurs : le maréchal Obert Auruce et le Dauphin. Cê dernier possédant la haute seigneurie, le droit de justice, de bannerie, et la mine d'argent sans partage ; le premier ayant seulement quelques droits sur le paturage des troupeaux, les lods et la leyde.

Il est donc avéré et évident que ni l'archevêque ni le chapitre d'Embrun ne possédaient aucun droit sur la mine de l'Argentière en 1260. Aucun acte ne démontre qu'ils en aient possédé antérieurement et s'en soient dessaisi au profit du Dauphin ; on ne trouve rien de pareil dans aucune charte ni dans aucun historien. Les mines de *Curegum* ou *Eregum* n'étaient donc pas à l'Argentière, il faut les chercher ailleurs, c'est-à-dire vers la terre de St-Clément, ce qui expliquerait les discussions entre le chapitre d'Embrun, seigneur de Saint-Clément, et l'archevèque concessionnaire d'une mine dans cette seigneurie ou non loin d'elle.

En vain objecterait-on que le hameau de Plan d'Ergo est un souvenir de cet ancien nom d'*Eregum* ou *Curegum* qui aurait précédé celui de l'Argentière ; l'Argentière ne s'est pas plus nommé Eregum par ce qu'il a dans son territoire un hameau de Pland'Ergo, qu'il ne s'est nommé Léotaud parce qu'il y a au mème endroit un autre hameau nommé le Plan-des-Léotauds.

On a cité un certain nombre de textes pour étayer

[1] *Foro*, prix.
[2] *Crossum*, galerie.

cette opinion que l'Argentière et Eregum sont une seule seule et même chose.

Dans le *Cartulaire d'Oulx*, par exemple, (p. 166) on peut lire un acte de 218 par lequel un chanoine Lantelme donne à Oulx ce qu'il possède *in Valle puta, vel in Erregum, vel in alio loco,* soit en Vallouise, soit à *Erregum,* soit ailleurs. Cela veut-il dire que la Vallouise et *Erregum* étaient limitrophes et que l'Argentière et *Erregum* ne faisaient qu'un? Aucune personne raisonnable ne saurait le prétendre.

D'autres actes du XIII[e] siècle portent la mention *apud Argenteriam in Plano de Herego* (1260, 1274, 1280, 1288) c'est-à-dire au Pland'Ergo dans le territoire de l'Argentière. Cela nous apprend, ce que nous savions déjà, qu'il existe à l'Argentière un hameau nommé le Pland'Ergo, mais pas autre chose.

Donc tout démontre que le Dauphin a toujours été depuis 1155, unique possesseur des mines de l'Argentière, que l'archevêque et le chapitre d'Embrun n'y ont jamais eu aucun droit. C'est ailleurs qu'il faut chercher la mine de *Curegum* ou *Eregum* qui leur appartenait.

J. ROMAN.

ÉMILE GUIGUES

Il semble que ce soit la chose la plus facile du monde que d'écrire quelques pages de biographie sur l'un des hommes les meilleurs, les plus doux, les plus intelligents et les plus artistes que l'on a connus ! On peut bien mentionner le père de famille tendre et dévoué, l'homme d'exquise bonté dans les relations sociales, le patriote Embrunais pénétré, jusqu'à l'adoration, de l'amour du clocher. Mais comment dire, avec quelque apparence de compétence, son talent si fin, si délicat, de dessinateur, la grâce originale de ses compositions et les merveilles de fécondité de cet esprit créateur !! C'est ici que ma plume hésite et qu'il me devient évident, après réflexion, qu'il y aurait sagesse et prudence à indiquer simplement quelques unes des œuvres de l'artiste Embrunais en en abandonnant l'appréciation à critique plus éclairé.

Il a été le créateur, l'inspirateur, et longtemps, sous le pseudonyme de *Riouclar* (ruisseau limpide) le rédacteur plein d'esprit, d'humour et de sel Embrunais (qui, sous sa plume, vaut bien le sel attique), du journal « La Durance ». Dans cette feuille hebdomadaire, qui compte, à ce jour, 22 ans d'existence, Émile Guigues a raconté le passé religieux et guerrier, les traditions, les mœurs, les légendes d'Embrun, les aspirations, les espérances d'un avenir plus riant et meilleur pour sa ville natale, tout enfin ce qui touche ce petit monde Embrunais qu'il aime et qui le lui rend au centuple. Guigues a été le chroniqueur, le poète, l'illustrateur de sa ville natale.

Membre du *Club Alpin*, l'artiste Embrunais a consacré à l'exploration des hautes cimes des Alpes de la contrée, les loisirs que lui mesuraient parcimonieusement ses fonctions de receveur particulier des finances. Homme de

devoir par dessus tout, le fonctionnaire remplissait exemplairement sa charge. Mais, une fois libre, c'était l'ascensionniste le plus vaillant, le plus solide, le plus gai des Alpins qui se rangeaient sous son commandement, je dirai sous son égide. Ses apparentes témérités d'ascensionniste étaient sans péril pour lui et pour les autres, tant il avait la *familiarité* des hauteurs, la connaissance de leurs accès et l'intuition sûre dans la recherche des passages ou sentiers à découvrir. La table décennale du *Club Alpin* mentionne de nombreuses relations d'excursions, écrites et illustrées avec un grand charme par Émile Guigues.

Nous l'avons dit, mais il y a plaisir à le répéter, Émile Guigues a été un père de famille modèle. Il a eu les joies d'une vie d'intérieur douce, patriarcale, volontairement murée contre les petits orages de la vie sociale. Hélas! il a eu néanmoins sa part de douleur par la perte prématurée de quelques-uns des siens. Il a trouvé répit à son chagrin dans la tendresse des survivants, dans l'amitié et aussi dans le travail, dans cette incessante production de compositions que son crayon, obéissant aux gracieuses inspirations de sa fantaisie, crée sans compter. Généreux à l'excès, Émile Guigues a répandu avec une inépuisable libéralité, ses charmants dessins parmi ses amis et même parmi de simples connaissances. J'ai été l'heureux bénéficiaire de remarquables dessins, chaque fois qu'il m'arrivait d'adresser à Émile Guigues une brochurette sur le Briançonnais.

Dès 1852, Emile Guigues avait donné à l'*Illustration* des dessins qui attirèrent l'attention sur son mérite d'illustrateur et commencèrent sa réputation.

Je rappelle quelques unes de ces scènes alpestres publiées dans ce journal hebdomadaire qui a été en possession et jouit encore de la faveur publique:

1852.

Foudroiement du clocher d'Embrun.

1853.

Mariage aux environs d'Embrun.

1855.

Départ des conscrits.

Plantation de croix aux Orres.

La donne a Embrun.

Notre-Dame du Laus.

Excursion dans le Queyras.

1856 et 1857.

Proverbes illustrés (6 compositions).

Comme œuvres plus importantes, je cite au hasard :

1886.

Séchot et Poulard. (Fantaisie alpestre).

1889.

La métamorphose.

(Vieux conte villageois, traduit en 21 croquis.)

1891.

La pêche miraculeuse.

(Texte par Maurice Champavier.— Illustration d'Émile Guigues).

Tel est Émile Guigues qui a dû à sa nature privilégiée, à sa riche organisation artistique tous ses succès, ayant été confiné dans sa petite ville natale, prisonnier de ses devoirs de famille, captif volontaire, peut-être, par son amour du sol natal et mis en dehors, par conséquent, de tout ce que donne à l'artiste d'aide et d'éléments de progrès dans sa carrière de l'art, la vue quotidienne des œuvres des maîtres et le stimulant de l'émulation. Son talent lui appartient tout entier. Il ne se réclame d'aucun patronage, d'aucune imitation, d'aucune influence. Aussi se distingue-t-il par la grâce originale, par la saveur de l'inspiration toute individuelle.

Aristide ALBERT.

Mars 1894.

UN FUSINISTE EMBRUNAIS

A deux kilomètres d'Embrun, sur la route de Briançon, se trouve un bosquet délicieusement ombragé, véritable nid de mousse. Adossée contre un banc de roche qu'anime la verdure et qu'enrichit le jeu du soleil, une coquette habitation, qui rappelle le chalet suisse, se cache au milieu d'une touffe de feuillage Elle domine des prairies complantées d'arbres fruitiers et entourées d'aubépines. A gauche s'ouvre un petit vallon poétisé par un filet d'eau qui coule sous un fouillis d'arbustes qui poussent comme ils veulent, le sécateur ne venant jamais contrarier les caprices de la nature.

C'est là, qu'en automne, on entend, le soir, le chuchottement des branches qui s'entrechoquent, le frémissement des feuilles qui tombent et les mélodies de la brise. A cette époque de l'année, la nature semble vouloir se parer de ses plus riches ornements, avant de s'ensevelir sous son blanc linceul d'hiver. Le soleil répand alors sur les prairies, les collines, les bois et les montagnes, ses tons variés, gais et chauds, tandis que les peupliers et les buissons se dépouillent de leur riante verdure et la sèment flétrie sur les bords du ruisseau, comme la tempête sème les épaves sur les grèves de l'Océan. Les oiseaux voltigent ou becquettent graines et miettes ; ils babillent encore, mais ne chantent plus. Là-bas, au-dessus de Morgon, de petits nuages, légers comme des souffles blancs, se pourchassent capricieusement.

Voilà bien la demeure telle que nous la rêvons pour un artiste : c'est un artiste, en effet, qui l'habite pendant les beaux jours de l'année.

Les aboiements d'un petit toutou préviennent le maitre de votre arrivée, et vous voyez bientôt se dessiner, à travers le feuillage, la silhouette d'un homme dont les ans déjà ont saupoudré de neige la barbe et la chevelure. Très affable, il vous reçoit cordialement et sans affectation. On s'assied alors sur des chaises rustiques, à l'ombre d'un

saule pleureur aux branchettes grêles et pendantes, et on cause.

Si vous n'êtes pas tout-à-fait un étranger, on vous offre une cigarette et tout en jetant dans les airs des bouffées de fumée qui s'envole en spirales bleutées, vous avez bien vite dévisagé l'artiste. De l'ensemble de la physionomie qu'animent des yeux restés vifs et perçants, se dégage une grande expression de douceur et de timidité : M. Emile Guigues est un artiste modeste. Aussi, quand après avoir échangé quelques paroles, vous manifesterez le désir de voir son travail, il ne mettra aucun empressement à satisfaire votre curiosité ; il ne s'y décidera qu'avec peine et non sans vous avoir préalablement prévenu de la médiocrité de son travail. Et tandis que vous vous extasierez devant les admirables effets obtenus au moyen d'un méchant morceau de charbon, il ne cessera de répéter : c'est mauvais ! très mauvais ! La mauvaise opinion qu'il a de lui-même ne prouve qu'une chose, à savoir que son œuvre ne correspond pas suffisamment à l'idéal qu'il entrevoit dans son imagination d'artiste. C'est ainsi que de très jolis fusains, parce qu'ils ne contentaient pas leur auteur, n'ont vu le jour un instant que pour disparaitre aussitôt dans les flammes.

Eh bien ! Qu'il le veuille ou non, M. Emile Guigues est un habile fusiniste, sans parler de ses autres talents Hélas ! ne faudrait-il pas être artiste soi-même, pour l'apprécier comme il le mérite ?

Le dessin au fusain est d'époque récente. Quelques peintres s'en servirent d'abord pour faire leurs compositions ; puis, peu à peu, ils poussèrent leurs dessins au fusain, plus loin que l'esquisse, et en voyant les effets surprenants que l'on pouvait produire avec ce crayon nouveau, ils finirent par l'adopter pour exécuter entièrement leur travail. Aujourd'hui, c'est un genre fort à la mode, à cause du moelleux et du velouté harmonieux de son aspect particulièrement agréable, ainsi que de la beauté de ses noirs et de l'extrême douceur et légèreté des demi-teintes. D'un autre côté, le dessin au fusain est aussi le

plus commode et le plus agréable pour les artistes et surtout pour les amateurs qui désirent rapporter d'un voyage ou d'une excursion quelques souvenirs de leurs impressions.

Mais il faut dire que pour obtenir et faire valoir toutes ces remarquables qualités d'art et d'exécution, et les réunir en une seule œuvre, il faut posséder soi-même un art consommé : c'est ainsi que de nos jours Allongé a tiré du fusain tout le parti possible.

Les résultats qu'a obtenus M. Emile Guigues sont le fruit de son travail et de sa persévérance : car, il n'eut jamais de maître. Il vous dira naïvement que c'est après avoir consacré, pendant plus de vingt ans, ses heures de loisirs à cette étude, qu'il est arrivé à ne faire que de mauvaises croûtes. Vous n'en croirez rien si vous avez eu la bonne fortune de voir quelques-uns de ses fusains.

Ses sujets sont toujours traités d'après nature. La nature !... Les délicieux moments qu'il a passés à la contempler, surtout aux premiers rayons du soleil, ou le soir, au déclin du jour ! Ces heures sont en effet les heures chéries de l'artiste comme du poète. Vue dans son ensemble, la nature s'agrandit alors en nous cachant ses détails et nous permettant seulement de les deviner. Les plus petits objets portent de très grandes ombres, les contours sont plus doux et reposent mieux la vue ; l'harmonie des couleurs est aussi plus suave.

Que de fois l'artiste embrunais n'est-il pas allé s'asseoir à l'ombre des belles forêts de Boscodon, dans le bosquet des Moulinots, ou encore dans cette gorge sauvage située sous Pralong et qui cache tant de beautés dans sa silencieuse profondeur ! Et comme l'artiste sait lire admirablement dans ce beau livre que le Créateur a orné avec tant d'art et dont nous possédons, dans nos Alpes, quelques-unes des plus belles pages ! Ne pourrait-on pas lui appliquer cette parole de Sylvio Pellico : « Toute âme élevée qui voyage au pied de nos Alpes se sent ravie de divines extases ! » Aussi il n'y a pas un coin de cette jolie vallée embrunaise qu'il n'ait visitée et fait revivre dans quelques-uns de ces fusains.

D'ailleurs, chaque objet qui se présente à lui renferme toujours matière à observation et quelquefois une idée inspiratrice, recelée comme l'étincelle dans le silex et n'attendant que le choc de son crayon explorateur pour jaillir dans toute sa lumière. Il sait comparer les ressemblances et les différences, étudier et classer les formes, se pénétrer des couleurs, des contrastes, des mouvements et de leurs effets expressifs ; et c'est ainsi qu'il devine par quels moyens d'exécution pratique il réveillera dans l'âme de celui qui regarde son œuvre les impressions qu'il veut produire.

Il sait donner aux corps durs leur aspect de solidité, aux prairies le moelleux, le velouté, aux rochers la spongiosité ou le poli, au terrain la rudesse poudreuse des routes, aux arbres leur souplesse et la variété de leurs formes. L'artiste anime enfin l'ensemble, en y répandant ce parfum de vérité émané de l'étude continuelle de la nature. Tous ses fusains sont en effet des scènes, des paysages pris sur le vif; ce sont, pour ainsi dire, des instantanés qu'il a recueillis çà et là, et qu'il a développés à loisir dans le silence de son atelier. Quelques traits jetés sur une feuille d'album lui suffisent pour y faire vivre sa pensée : car il excelle dans l'art de croquer ; et ce croquis, qui n'est qu'une indication rapide, le premier jet de l'inspiration, résume toute la spontanéité du sentiment et du coup d'œil de l'artiste.

Soit qu'il traite un sous-bois, les bords d'une rivière, saulée, soit qu'il anime son paysage en plaçant au premier plan une vache, un âne ou un troupeau de moutons poussé devant par un berger et un chien, il sait toujours donner à son sujet une allure charmante et naturelle. Et puis quelle variété dans ce noir de fusain! Quel charme dans ces ombres indéterminées et vagues, dans ce clair obscur, ces demi-teintes, ces plans éloignés, cette perspective pleine d'air! Le fusain, en de pareilles mains, n'est plus un froid dessin, mais il devient un tableau si admirable que l'imagination du spectateur en voit pour ainsi dire les couleurs, et que la perfection du modelé nous jette dans le rêve.

On dit que chaque artiste arrive naturellement à se faire une originalité. M Emile Guigues s'en est fait une. En examinant ses nombreux fusains, on s'aperçoit bien vite qu'il a une prédilection pour l'âne. Ce personnage revient très souvent dans ses fusains. Il nous le montre tantôt couché tranquillement sur l'herbe, semblant se livrer à de profondes méditations ; tantôt trainant péniblement un faix de bois devant un bucheron qui le menace de son gourdin; ou bien encore ouvrant ses larges machoires et nous donnant l'illusion d'une douce musique Quelquefois c'est toute une troupe de jeunes roussins qui gambadent en prenant des allures fringantes. Les curieux demanderont peut-être d'où vient cette prédilection de l'artiste pour les ânes? Eh! mon Dieu! il en a tant vu dans sa vie! Il en a tant rencontré sur sa route! Ce sont des créatures que l'on coudoie à chaque instant: il a donc pu les étudier sous tous les aspects et en saisir les moindres nuances.

Je ne désire pas que ces lignes tombent sous les yeux de M. Emile Guigues: il en serait peiné. Il n'aime pas le bruit fait autour de son nom ; je l'ai dit : c'est un modeste. Mais qu'il nous pardonne cependant: après tout, les artistes ne s'appartiennent pas exclusivement ; ils appartiennent à leur pays, et nous avons le droit et le devoir de louer leur talent et de l'applaudir.

Terminons en exprimant un regret. Pourquoi le département n'a-t-il rien fait, jusqu'à ce jour, pour avoir une collection de fusains de M. Emile Guigues ? Elle figurerait bien dans un musée et serait d'autant plus précieuse pour nous qu'elle serait l'œuvre d'un enfant des Alpes. Dans quelque vingt ans, nous n'en doutons pas, on recherchera ces fusains, parce qu'on les appréciera mieux, et les amateurs seront heureux d'en posséder quelques-uns pour orner leurs salons.

L'abbé E. AUGIER.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE

Nous avons fait encarter dans ce numéro du Bulletin un petit calendrier-prospectus de la revue « Le Monde moderne ». Fondée au début de cette année, cette Revue parait tous les mois ; elle est ornée de gravures très soignées. Les deux premiers numéros contiennent des articles variés et intéressants.

Quoique le prix de cette revue ne soit pas très élevé, M. Quantin a bien voulu consentir pour les abonnements qui lui parviendront par l'intermédiaire de la *Société d'Études* une remise importante.

Les personnes qui seraient désireuses de s'abonner pourront s'adresser au secrétaire de la *Société d'Études* qui leur donnera tous les renseignements nécessaires et transmettra lui-même l'abonnement aux bureaux du « Monde Moderne ».

*
* *

L'ouverture du 33e congrès des sociétés savantes, aura lieu à la Sorbonne le 16 avril, à 2 heures. La séance de clôture sera présidée par le Ministre de l'Instruction publique, le 20 avril.

Le manuscrit des communications à faire doit être parvenu au Ministère de l'Instruction publique (1er bureau du secrétariat et de la comptabilité) avant le 1er février, dernier délai.

*
* *

C'est également le mardi, 16 avril, que s'ouvrira la 19e session des sociétés des beaux arts des départements, à l'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte, n° 14.

Les mémoires préparés en vue de cette session doivent être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3 (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales), avant le 10 février, terme de rigueur.

*
* *

En établissant la canalisation pour mener le gaz à la nouvelle cathédrale de Gap on a trouvé, sur la place Saint-

Arnoux, à une faible profondeur, un mur d'environ trois mètres d'épaisseur.

On a dû employer la dynamite pour y ouvrir latranchée.

Ce mur semble être un reste d'un très ancien rempart.

Les remparts qui ont été démolis au commencement de ce siècle et dont on voit encore une partie dans la rue Carnot (terrasse du séminaire), suivaient à peu près la direction de la rue Carnot, rue de la Manutention, boulevard de la Liberté et cours Ladoucette.

Ceux que l'on vient de découvrir seraient bien antérieurs; ils se dirigeaient à peu près du chœur de l'édifice qui sert actuellement de cathédrale (ancien Odéon) vers le commencement de la rue du Collège (direction du sud au nord).

La ville était donc, à cette époque, bien moins étendue de ce côté qu'aujourd'hui, puisque tout le quartier Saint-Arey n'était pas compris dans le rempart. *(Extrait de la chronique de Spectator : Courrier des Alpes, 3 janvier 1895.)*

. . .

M. David Martin me signale une trouvaille intéressante faite aux Orres (canton d'Embrun.)

Un cultivateur de cette commune, en défonçant un champ, a mis à jour des tombes de l'époque gauloise, renfermant des squelettes parés de bracelets et de colliers.

Des tombes de ce genre ont été trouvées sur plusieurs points du département. — On peut en voir l'indication dans le répertoire archéologique de M. J. Roman.

Ces trouvailles, jusqu'ici, ne sont point restées dans notre département, et sont allées orner les musées de villes plus fortunées que nos montagnes.

Il serait à désirer que, si un jour nous avons un musée bien organisé, on y installât une de ces tombes, qui serait pour le moins aussi intéressante pour la jeunesse de nos écoles que peuvent l'être les momies égyptiennes.

. . .

La presse s'est occupée à plusieurs reprises de la création d'une caisse des Musées. Cette question intéresse l'avenir intellectuel du pays.

Paris a des musées renfermant d'amples richesses artistiques et intellectuelles ; les grandes villes offrent bien des attraits sous ce rapport ; mais combien les villes de second ordre sont pauvres, en général.

Cependant, la chose est indiscutable, les musées jouent un rôle important pour le développement intellectuel, ils éveillent le talent, ils révèlent le génie.

Le gouvernement s'était préoccupé de la question et avait préparé un projet d'organisation des musées. M. Leygues voulait accorder la personnalité civile aux musées qui auraient pu désormais recevoir des donations et des legs. Comme fonds de première mise on aurait versé à la caisse des musées une partie de la somme produite par la vente des diamants de la couronne.

Espérons que, malgré le changement de ministère, la solution de la question sera seulement ajournée. Les musées sont l'auxiliaire de l'école ; il y a intérêt à les multiplier et à en rendre l'entrée gratuite comme celle de l'école[1].

* * *

Dans la séance publique du 22 novembre 1894, où l'Académie française a décerné les prix de vertu, Mlle Anne Laugier, de Saint-Jean-Saint-Nicolas, a obtenu un prix de 500 francs.

* * *

Les jurés destinés à siéger aux assises du 4e trimestre de l'année 1894, n'ont pas eu à se réunir ; la session n'a pas eu lieu, aucune affaire n'étant inscrite au rôle.

Ce fait, qui, heureusement, n'est pas rare dans notre département, mérite cependant d'être signalé, parce qu'il témoigne en faveur de la population de nos montagnes.

Heureux département où il y a disette de criminels !

[1] Au dernier moment, je lis dans les journaux de Paris que la Commission du budget, après une longue discussion, s'est prononcée affirmativement pour accorder la personnalité civile aux musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles et de St-Germain, et a adopté le principe de l'entrée gratuite dans les musées nationaux.

.˙.

M. Jouglard (Ferdinand), notaire, conseiller général du canton de Tallard, vice-président de la *Société d'Études*, a été nommé officier d'académie.

M. J. Jean, directeur du *Comptoir agricole*, trésorier de la *Société d'Études*, a obtenu une récompense à l'exposition agricole de Nevers.

.˙.

Nous avons parlé dans notre dernière chronique d'une pierre provenant de la Bastille. M. J. Roman a bien voulu nous donner quelques renseignements à ce sujet.

Cette pierre est restée jusque vers 1875 dans le prétoire du tribunal civil de Gap.

Comme sur cette pierre étaient gravés « Les Droits de l'Homme », on l'avait probablement encastrée dans le mur en face du siège du président. La Restauration dut la faire arracher. A l'époque où M. Roman l'a vue, elle servait de support au poêle. On ne sait ce qu'elle est devenue depuis.

De nouveau, nous prions les personnes qui pourraient fournir des renseignements à ce sujet de nous les communiquer; car nous persistons à croire que cette pierre historique présenterait un certain intérêt à côté du fac-similé de la Bastille qui fut envoyé avec elle et qui est conservé au musée départemental.

.˙.

L'abondance des manuscrits nous oblige à suspendre, pour aujourd'hui, la publication des documents sur « La défense de la frontière des Alpes pendant la campagne de l'an VII ».

Cette publication sera continuée, probablement dès le prochain numéro du Bulletin.

F.-N. Nicollet.

BIBLIOGRAPHIE

(Les ouvrages offerts à la Société sont numérotés).

73. — **De l'Assurance par l'Etat**, par Alfred de Courcy.

74. — **Quelles sont les limites de l'intervention de l'Etat en matières d'assurances**, par A. Thomereau. Paris, L. Warnier, 1894. Brochure.

75. — **Du mécanisme de l'accomodation de l'œil**, par M. le docteur Gaston Coronat ; A. Bey, 4, rue Gentil, Lyon, 1894.

76. — **Inventaires et documents relatifs aux joyaux et tapisseries des princes d'Orléans-Valois**, publiés par M. J. Roman ; Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris, 1894.

77. — **Le monde des plantes**, par M. Paul Constantin, (3e, 4e et 5e séries) ; J.-B. Baillière, 19, rue d'Hautefeuille, Paris. — (l'ouvrage entier formera 48 séries, 1.500 pages, avec 2.000 figures ; prix de la série 0 fr. 50).

78. — **L'Instruction publique à Barcelonnette.** (Ecoles : — école normale ; — collège Saint-Maurice), par M. F. Arnaud, notaire à Barcelonnette ; — brochure de 158 pages. Digne, Chaspoul, 1894.

79. — **La danse des parfums**, par Eugène Plauchut, plaquettes de 23 pages. Digne, Chaspoul, 1894.

80. — **Le Progrès**, ode, par C. Roche ; — plaquette de 16 pages ; — Forcalquier, A. Crest, imprimeur de l'Athénée.

81. — **Notice sur la Société des touristes du Dauphiné** ; — Grenoble, X. Drevet, 1892

82. — **Les guides et porteurs de la Société des Touristes du Dauphiné**, par Arnaud Chabrand ; — Grenoble, X. Drevet, 1892.

Guerre de 1870 ; La première armée de l'est, par le commandant Xavier Euvrard ; Paris, 11, place St-André-des-Arts.

LISTE DES OUVRAGES

Reçus par la Société d'Etudes des Hautes-Alpes

PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1894.

1°. — *Publications périodiques régionales.*

1. — Le Dauphiné ; nos 1790 à 1802.

2. — Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné ; no 19, 1893 ; no 18, 1892.

2°. — *Périodiques publiés à Paris.*

1. — Feuille des jeunes naturalistes ; nos 288, 289, 290.

2. — Revue des travaux scientifiques ; tome XIV, nos 5, 6, 7 et 8.

3. — Bulletin de la Société des Amis des Monuments Parisiens ; nos 29 et 30, 1894.

4. — Bulletin de la Société de topographie de France ; 18e année, juillet, août, septembre 1894, nos 7, 8 et 9.

5. — Annales de Philosophie Chrétienne ; tome XXXI, nos 1, 2 et 3.

6. — Bulletin Archéologique du Comité des travaux Historiques et Scientifiques ; année 1893, no 3.

7. — Bulletin de la Société des Agriculteurs de France ; no 24, 15 décembre 1894.

8. — Société de l'Histoire de France ; annuaire Bulletin, tome XXXI, 1894.

9 — Journal des cultivateurs ; nos 40 à 52.

10. — Le Monde moderne ; no 1, janvier 1895.

3o. — *Périodiques publiés en Province et aux Colonies.*

1. — Revue de Saintonge et d'Aunis ; XIVe volume, 5e livraison, 1er septembre 1894.

2. — Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges ; LXXe année, 1894.

3. — Revue des Langues romanes ; tome VIIe, nos 10, 11 et 12 ; octobre, novembre et décembre 1894.

4. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ile-et-Vilaine ; tome XXIII, 1894.

5. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme; octobre 1894, IIIe livraison.

6. — Société de Borda. Dax (Landes) 1894, 3e trimestre.

7. — Bulletin de la Société de Géographie de Marseille; tome XVIII, n° 4, 4e trim. 1894.

8. — Mémoire de la Section des Lettres de l'Académie des sciences de Montpellier, 2e série, tome Ier, n° 4, 1894.

9. — Société Agricole Scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; 35e volume.

10. — Bulletin de la Société Languedocienne de géographie; 17e année, tome XVII, 2e trimestre 1894.

11. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, tome IV, n° 3.

12. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; 4e série, tome IV, années 1893-1894.

13. — Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie de la province d'Oran; 17e année, tome XVIII, juillet à décembre 1894.

14. — Revue historique du département du Tarn : 2e série, 3e année, n° 5, septembre-octobre 1894.

15. — Revue Savoisienne ; Publication Périodique de la Société Florimontane ; 35e année, juillet, août, septembre 1894. (2 expl.)

16. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes ; tome XXXIIe, année 1893, 2e semestre.

17. — Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord ; tome XXI, 5e livraison.

18. — Mémoires de l'Académie de Nimes ; 7e série, tome XVI, année 1893.

19. — Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne ; 2e série, tome Ier, 1re partie 1894.

20. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France ; série in-8°, n° 14.

21. — Bulletin de la Société d'Études des sciences naturelles de Nimes ; juillet-septembre 1894, n° 3.

22. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ; tome IV, 3e trimestre 1894.

23. — Mémoires de la Société d'Emulation du Jura ; 5e série, 4e volume, 1893.

24. — Analyse complète disposée sous la forme d'une table raisonnée par ordre de matières des travaux publiés dans les mémoires de la Société d'émulation du Jura par Emile Monat.

25. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais ; 1er trimestre 1894.

26. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart ; tome IV, no 4.

27. — Bulletin de la Société Languedocienne de géographie, 17e année ; tome XVII, 3e trimestre 1894.

28. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ; tome X, no 154, 1er et 2e trimestres 1894.

29 — Bulletin de la Diana ; tome VII, nos 6 et 7.

30. — Mémoires de l'Académie Nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen et tables décennales (1884 à 1893 inclus).

4°. — *Périodiques publiés à l'Etranger.*

1. — Bulletin de la Société Neuchateloise de géographie; tome VII, 1892-1893.

2. — Archivio Storico Lombardo; serie terza, fasc. III 30 septembre 1894, anno XXI.

3. — Bulletin de l'Institut National Genevois; tome XXXII, 1894.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A GAP EN 1894

PRESSION BAROMÉTRIQUE

à 8 heures du matin.

MOIS	PRESSION MOYENNE à 0° à la cote 742	PRESSION MOYENNE à 0° ramenée au niveau de la mer	PRESSION la plus forte	PRESSION la plus faible
Janvier	698 »	765 9	774 6	752 »
Février	700 9	768 2	777 2	759 7
Mars	697 2	762 9	769 2	751 8
Avril	695 2	759 5	764 2	752 »
Mai	695 »	758 8	762 7	749 6
Juin	699 2	762 8	767 1	755 5
Juillet	699 »	761 8	769 1	754 8
Août	699 7	762 9	767 8	757 2
Septembre	699 »	762 9	766 3	755 8
Octobre	697 1	761 9	768 2	752 6
Novembre	699 8	765 8	771 9	757 2
Décembre	698 3	766 1	775 3	747 7
1er Trimestre	698 6	765 7	777 2	751 8
2e —	696 4	760 3	767 1	749 6
3e —	699 3	762 5	769 1	754 8
4e —	698 4	764 6	775 3	747 7
Année entière	698 2	763 3	777 2	747 7

La pression moyenne pendant l'année 1894 à 0° ramenée au niveau de la mer à 8 heures du matin a été de 763m/m 3. (chiffre assez élevé). A 5 heures du soir la pression moyenne n'a été que de 761m/m 1. La pression réelle moyenne à Gap le matin, a été de 698m/m 2. C'est par suite une différence de 65, 1, qui résulte de l'altitude du poste d'observation et de la températaure.

TEMPÉRATURE

ÉPOQUES	MOYENNE des maxima	MOYENNE des minima	Températures moyennes	Plus grand maxima	Plus petit minima	Écart le plus grand dans le même jour
Janvier	6° 7	— 6° 1	— 0° 4	10°	— 10° 2	18°
Février	12° 2	— 3° 6	3° 1	20° 8	— 7°	23° 8
Mars	15° 6	— 0° 7	7° 4	21°	— 4° 2	23°
Avril	20° 6	3° 4	12°	26° 3	— 1° 2	23° 8
Mai	21° 1	6° 5	13° 8	30°	1° 2	22° 3
Juin	27° 4	8° 9	18° 2	33°	2° 3	24° 3
Juillet	30° 5	12° 3	20°	37°	7°	23° 2
Août	30° 5	10° 7	18° 6	36°	7° 2	24°
Septembre	25° 3	8° 3	16° 2	35° 2	4° 6	22° 4
Octobre	19°	4° 2	11° 1	25° 3	— 1°	22°
Novembre	14° 1	1°	6° 6	22° 4	— 4° 2	20° 8
Décembre	8° 1	— 5° 1	0°	17°	— 11° 2	21°
1er Trimestre	11° 5	— 3° 5	3° 4	21°	— 10° 2	23° 8
2e —	23°	6° 3	13° 9	33°	— 1° 2	24° 3
3e —	28° 8	10° 4	18° 3	37°	4° 6	24°
4e —	13° 7	0°	5° 9	25° 3	— 11° 2	22°
Année entière	19° 2	3° 3	10° 4	37°	— 11° 2	24° 3

La température moyenne de l'année 1894 à Gap a été de 10° 4 entre un maximum de 37° le 24 juillet et un minimum de — 11° 2 le 31 décembre. — C'est en juillet qu'a eu lieu la température moyenne la plus élevée, de même que la température maxima absolue. Pendant le mois d'août la moyenne des températures maxima est néanmoins la même que pendant le mois de juillet ; mais alors c'est la moyenne des minimas qui a diminué par suite de l'influence de nuits plus longues.

La température varie considérablement dans les Hautes-Alpes dans une même journée, cette variation a atteint 24° 3 le 5 juin. La moyenne des variations diurnes a été de 15° 9.

ÉTAT DU CIEL ET PLUIE (OU NEIGE)

ÉPOQUES	NOMBRE DE JOURS où le ciel a été — serein ou peu nuageux	partiellement couvert	couvert ou pluvieux	NOMBRE DE JOURS pendant lesquels il est tombé de la pluie ou de la neige	QUANTITÉ d'eau tombée en millimètres	MOYENNES des quantités d'eau tombées dans les 10 dernières années
Janvier	16	5	10	5	48mm5	27 6
Février	20	6	2	»	»	40 9
Mars	18	4	9	4	26 »	78 5
Avril	14	6	10	7	67 5	62 4
Mai	13	3	15	13	89 »	90 2
Juin	19	5	6	8	78 4	71 9
Juillet	22	5	4	3	41 »	57 7
Août	22	5	4	2	24 »	63 5
Septembre	15	6	9	8	50 »	62 2
Octobre	13	7	11	6	128 2	133 4
Novembre	14	4	12	8	85 3	110 2
Décembre	22	3	6	2	22 5	45 6
1er Trimestre	54	15	21	9	74 5	147 »
2e —	46	14	31	28	234 9	224 5
3e —	59	16	17	13	115 »	183 4
4e —	49	14	29	16	236 »	289 2
Année entière	208	59	98	66	660 4	844 1

Le ciel est remarquablement beau dans les Hautes-Alpes. En 1894, il a été serein ou peu nuageux pendant 208 jours et il n'a été couvert ou pluvieux que pendant 98 jours.

Le nombre des jours de pluie en 1894 n'a été que de 63 tandis que la moyenne des dix dernières années est de 81 jours entre un maximun de 95 jours en 1892 et un minimum de 63 en 1887.

La quantité de pluie tombée en 1894 n'a été que de 660m/m4 tandis que la moyenne des dix dernières années est de 844 m/m1 entre un maximun de 1126m/m1 en 1888 et un minimum de 562m/m9 en 1884. — C'est donc les 2e et 4e trimestres qu'il tombe toujours le plus d'eau, mai et juin au printemps, octobre et novembre en automne.

A signaler le mois de février pendant lequel il n'a pas plu. A cette époque, il y a eu 38 jours consécutifs sans pluie du 27 janvier au 6 mars, suivis d'une seconde période également sans pluie de 31 jours du 16 mars au 15 avril. — A signaler une forte pluie de 57m/m le 29 juin et une autre de 50m/m le 20 octobre.

DIRECTION DES VENTS

ÉPOQUES	Nombre de jours où le vent a soufflé du								Jours de vent fort	
	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Matin	Soir
Janvier	8	3	3	3	8	3	2	1	4	7
Février	15	4	1	2	1	1	»	4	11	13
Mars	6	3	5	2	4	5	2	4	9	16
Avril	4	2	4	3	8	6	2	1	2	10
Mai	10	1	2	2	6	5	2	3	2	6
Juin	14	2	2	2	1	4	2	3	3	11
Juillet	10	»	»	»	6	5	5	5	2	14
Août	12	3	1	»	3	5	6	1	4	10
Septembre	5	3	4	3	4	5	3	3	5	8
Octobre	9	4	2	1	4	5	4	2	3	4
Novembre	12	5	1	»	3	3	5	1	2	5
Décembre	16	4	1	»	»	3	4	3	8	12
1er Trimestre	29	10	9	7	13	9	4	9	24	31
2e —	28	5	8	7	15	15	6	7	7	27
3e —	27	6	5	3	13	15	14	9	11	32
4e —	37	13	4	1	7	11	13	6	13	21
Année entière	121	34	26	18	48	50	37	31	55	111

Le vent du Nord est toujours le vent dominant des Hautes-Alpes En 1894, il a soufflé pendant 121 jours soit à peu près 1 fois sur 3. Après viennent les vents du Sud-Ouest et du Sud, mais avec une fréquence de plus de moitié moindre.

Le vent a été assez fort pendant 111 jours le soir et pendant moitié de jours seulement le matin.

Gap, le 8 janvier 1895.

La Commission météorologique des Hautes-Alpes,

Résumé des Observations

Température

+35°
+30°
+25°
+20°
+15°
+10°
+5°
0°
−5°
−10°

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août

Direction des Vents

Nord

N.O

N.E

Ouest

Est

S.O

Sud

S.E

[illegible]

1874.

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	3	[illegible]
[illegible]	13	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Total.

[illegible]

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

L'ORIGINE DES VAUDOIS

DES ALPES DAUPHINOISES

I. — *Précurseurs des Vaudois en Dauphiné.*

A l'époque où les *Pauvres de Lyon* ou Vaudois émigrèrent dans les Alpes dauphinoises, vers 1184 ou 1185, sous la conduite, suivant plusieurs historiens, de leur maître spirituel, le célèbre marchand de Lyon, Pierre Valdo, et y importèrent leur opposition à la hiérarchie catholique, ils avaient été déjà devancés dans cette contrée par les *Cathares*, appelés plus tard Albigeois, puis par les *Pétrobrussiens* et les *Henriciens*, dont ils continuèrent l'hostilité en lui imprimant un caractère de force et de fixité qu'elle n'avait pas eu jusque là.

Pour ce qui est des premiers, on signale leur présence aux abords de la vallée piémontaise de Luserne et de la vallée dauphinoise de Pragela dès l'an 1028 [1].

D'autre part, un auteur, qui est resté inconnu[2], écrivait en 1144 au pape Lucius II, qu'il y avait dans le Dauphiné une communauté qui, dit-il, « a sa hiérarchie, ses néophytes, ses prêtres et ses évêques, comme nous en avons ; elle soutient que les péchés ne sont pas remis par la seule aspersion d'eau au baptême ; que l'Eucharistie et l'imposition des mains, administrées par notre clergé, ne produisent aucun effet. Chaque partie de la France, conclut-il, est souillée par le poison qui sort de cette contrée ».

Quant aux Pétrobrussiens, ils surgirent au plus fort de

[1] Combs, *Histoire des Vaudois d'Italie*, p. 119.

[2] Dans Martène et Durand, *Veter. scriptor. et monum. amplis. collectio*, t. I.

la lutte de l'Eglise catholique contre les Cathares dans le premier quart du XII[e] siècle. Ils tiraient leur nom de Pierre de Bruis, ancien prêtre et disciple, dit-on, du fameux Abailard. Le curé Albert[1] le fait naître dans la Vallouise qui débouche dans la Haute Durance, de même que le manuscrit de Dominique Rochas[2] et M. Aristide Albert[3], mais Guy Allard[4], qui a fait d'immenses recherches sur l'histoire et la topographie du Dauphiné, le dit originaire de Bruis, communauté du canton de Rosans (Hautes-Alpes), et cette opinion paraît plus vraisemblable, si l'on considère qu'au moyen-âge le nom de lieu remplaçait souvent le nom de famille qui n'existait pas. On a peu de détails sur la vie de Pierre de Bruis. On sait seulement qu'il prêcha ses doctrines antihiérarchiques, plutôt qu'antidoctrinales, durant vingt ans, dans le Diois, le Gapençais et l'Embrunais, quartiers du Dauphiné, puis en Provence et en Languedoc, et qu'enfin il fut brûlé à Saint-Gilles en 1124 ou 1126 pour y avoir abattu une croix, symbole dont il était l'adversaire acharné.

Les prélats du Dauphiné et de la Provence poursuivirent avec une grande vigueur les disciples qu'il avait faits dans ces deux provinces et en diminuèrent considérablement le nombre, du moins en apparence. Il est vraisemblable qu'ils y furent tout particulièrement incités par le pape Callixte II, qui traversa le Dauphiné, en mars 1120, pour se rendre à Rome par l'antique voie romaine, qui partait de Valence et passait par Crest, Die, Luc, Veynes, Gap, Embrun, Briançon et le Mont-Genèvre. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui traversa également le Dauphiné, probablement en revenant du concile de Pise de 1134, constata cette diminution du nombre des Pétrobrussiens

[1] *Hist. géogr. etc. du diocèse d'Embrun*, t. I, p. 56.

[2] Biblioth. de Grenoble et de Carpentras.

[3] *Les Vaudois de la Vallouise*, p. 4. — Pierre le vénérable, abbé de Cluny, le dit né dans les « Alpes gelidas et perpetuis nivibus opertos scopulos » ; mais ces expressions, en bonne critique, ne désignent pas plus la Vallouise que tout autre vallée des Alpes.

[4] *Diction. hist.*, etc., t. I, p. 294.

et s'en réjouit dans une lettre qu'il adressa à Guillaume II, archevêque d'Embrun, à Ulric, évêque de Die,et à Guillaume,évêque de Gap. « Je rends grâce à Dieu, leur dit-il, qui n'a pas permis que votre effort fût tout à fait inutile et vain; mais qui, comme l'expérience nous enseigne, a presque totalement anéanti, à l'aide de vos sueurs, les adversaires de la foi chrétienne, et tout à la fois les ennemis du salut des hommes. J'ai dit presque totalement anéanti, parce que dernièrement, faisant chemin par vos diocèses, tout ainsi que j'ai trouvé que les maximes erronées avaient été bannies de vos provinces avec leurs auteurs; aussi ai-je rencontré quelques reliquats en plusieurs, non tant défenseurs que siffleurs et secrets chuchoteurs. J'ai remarqué que la tête du serpent, auparavant brisée, se tenait encore contre le talon de son vainqueur, et qu'il vomissait de son gosier des venins déchargés avec plusieurs sifflades[1] ». Dans le reste de la lettre, l'abbé de Cluny exhorte les mêmes prélats à ne point se relâcher de peur de se laisser vaincre par l'ennemi vaincu.

Du vivant même de Pierre de Bruis s'éleva un autre opposant, tour à tour nommé Henri de Lausanne et Henri l'Italien, suivant qu'on le croyait originaire de l'un ou l'autre de ces deux pays, ou plutôt parce qu'il avait prêché ici et là. Il était entré fort jeune dans l'abbaye de Cluny, mais porté vers l'action plutôt que vers la méditation et l'étude, il quitta ce monastère et, après avoir lu avec soin le Nouveau Testament, il partit pour évangéliser le monde. Suivant Pierre le Vénérable, il était « l'héritier de l'hérésie de Pierre de Bruis », et « bien loin d'amender sa doctrine diabolique, il la renforça encore[2] ».

Il débuta par Lausanne, dont il fut expulsé, puis se rendit au Mans en 1116, qu'il quitta de la même manière, quoiqu'il eût le peuple pour lui, et vint en Provence. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il visita les montagnes du Dauphiné, où il rencontra des disciples de Pierre de Bruis, qu'il encouragea dans leur opposition à l'église

[1] Fornier, *Hist. des Alpes Maritimes*, etc.; t. I p 681.
[2] *Max. bibl. Patrum*, t. XXII, fol. 1034.

catholique. L'archevèque d'Arles donna l'ordre de l'arrêter et l'emmena à Pise, où il le fit condamner comme hérétique par le concile tenu dans cette ville en 1134. « Mis ensuite en liberté, dit Chastel[1], il se rendit en Languedoc, dans les environs d'Albi et de Toulouse, déjà si fort travaillés dans un sens hostile au clergé. Ce fut contre les Henriciens, autant que contre les Cathares, que Saint Bernard y vint prêcher, en 1147, sur l'invitation du pape Eugène III. Il ne réussit pas mieux auprès des uns qu'auprès des autres ; mais les évèques parvinrent de nouveau à s'emparer d'Henri, le remirent entre les mains de Samson, archevèque de Reims, qui, dit-on, le fit condamner en 1148 dans un concile de cette ville et enfermer le reste de ses jours dans un cachot. Henri laissa surtout à Toulouse un certain nombre de disciples, connus sous le nom d'*Henriciens* et dont l'opposition fortifia celle des Cathares ».

Le savant Dœllinger[2] soutient que les Pétrobrussiens et les Henriciens appartenaient à la secte des Cathares ». Il est vrai, sans doute, que les disciples de Pierre de Bruis et d'Henri de Lausanne avaient des points communs avec ces derniers, mais on peut en dire autant de toutes les sectes du moyen-âge. Il est vrai encore que le synode de Toulouse de 1119 les condamna comme Cathares ; que la Chronique d'Albérich appelle « hérésie des Poplicains, c'est-à-dire des Cathares du nord de la France, la doctrine d'Henri de Lausanne, et que Saint Bernard ne distingue pas les Henriciens des Cathares ; mais nul n'ignore que les sectes du moyen-âge ont été souvent prises les unes pour les autres et enveloppées dans une même condamnation. Il est vrai enfin qu'en 1236 les consuls d'Arles jurent à leur archevêque de détruire les hérétiques Henriciens et Vaudois, sans nommer les Cathares, mais l'argument tiré du silence n'est pas péremptoire et n'a que la valeur d'un *à priori*.

[1] *Hist. du Christian.*, t. III, p. 476.
[2] *Beitræge zur Sektengeschichte des Mittelalters*; Munich, 1890, t. I, p. 83.

Ces trois sectes, les Cathares, les Pétrobrussiens et les Henriciens, coexistaient-elles dans les Alpes dauphinoises lorsque les Pauvres de Lyon ou Vaudois s'établirent dans leurs vallées à la fin du XII[e] siècle ? S'étaient-elles supplantées successivement ou confondues? C'est ce que les documents historiques ne permettent pas de décider. La seconde hypothèse parait toutefois la plus vraisemblable, si l'exemple des Vaudois eux-mêmes peut être regardé comme concluant ; car, en peu de temps, comme on le verra plus loin, et même tout de suite, ils réunirent sous leur drapeau tous les anticatholiques des Alpes. Ce qui favorise encore cette manière de voir, c'est que dans le Languedoc, les Pétrobrussiens et les Henriciens furent à leur tour absorbés par les Cathares. Une dernière preuve enfin, c'est que le canon 18 du concile de Reims, tenu le 22 mars 1148, et le canon 4 du concile de Tours de l'année 1153, ne distinguent pas ces trois sectes les unes des autres, parce qu'à ce moment elles étaient sans doute fondues ensemble : ils se bornent à mentionner des hérétiques qui se trouvent dans les contrées de Gascogne et de Provence. Le Dauphiné, il est vrai, n'est pas nommé, mais cette province avait des rapports si fréquents et si faciles avec la Provence par la vallée de la Durance, qui prend sa source dans les Alpes, qu'il était rare qu'un fait de quelque importance qui se passait dans une province n'eût pas sa répercussion dans l'autre.

Mais il est temps de nous occuper directement des Pauvres de Lyon ou Vaudois et de raconter tout d'abord d'une manière succincte l'histoire de leur célèbre fondateur, Pierre Valdo.

II. — *Pierre Valdo, ses disciples et leur émigration dans les Alpes Dauphinoises.*

1. Une remarque préliminaire sur le nom de *Valdo* est indispensable.

Au moment où vivait le personnage de ce nom, c'était encore l'usage de ne porter qu'un seul nom, celui de baptême. Les noms de famille, comme nous l'avons dit

plus haut, n'existaient pas. Seulement, pour distinguer les individus des uns des autres, on ajoutait au nom de baptême une désignation particulière, comme le nom du domicile ou de la profession. Cela étant, il est plus que vraisemblable que les historiens locaux[1] sont dans le vrai quand les uns appellent le marchand de Lyon Pierre de Vaud et que les autres le disent originaire de Vaux ou Vaulx, village dauphinois à proximité de Lyon, non loin de la rive gauche du Rhône, aujourd'hui Vaulx en Velin. Les noms latins de Valdus, Valdius, Valdesius, Valdensis, etc., qu'on trouve accolé à son nom, quand il commença de devenir célèbre, seraient de la sorte des adjectifs qualificatifs marquant son lieu de naissance. Or, que le mot Vaulx puisse se traduire en latin par Valdensis, c'est ce qui ressort de ce que le pays de Vaud en Suisse porte au moyen-âge le nom de *Comitatus* ou *Pagus Valdensis*[2].

Des auteurs du moyen-âge et même des documents Vaudois de la même époque affirment également que Valdo était un nom de lieu.

Le *Rescript* des frères de Lombardie, de l'an 1218 environ (ou 1230), appelle notre réformateur « Petrus à Valle[3] ».

On lit dans des titres du moyen-âge : « Petrus de Valdo[4] ».

Un manuscrit vaudois de 1404 de la bibliothèque de Cambridge, nº A, qu'on possédait en latin à la bibliothèque de Strasbourg avant son incendie par les Allemands en 1870, dit que Pierre était « appelé Valdis du nom d'une certaine contrée ».

1 Albert, *Histoire... du diocèse d'Embrun*, t. I, p. 57 ; Guy Allard, *Diction... du Dauphiné*, t. II, p. 736; Chorier, *Hist. générale de Dauphiné*, t. II, p. 69.

2 *Mém. et docum. publiés par la Soc. de la Suisse romande*, t. VI et VII.

3 *Rescriptum hæresiarcharum Lombardiæ ad Pauperes de Lugduno qui sunt in Alamannia*, dans Preger, *Beitræge zur Sektengesch. des Waldesier*, p. 56-63, et dans Dœllinger, *Beitræge zur Sektengesch. Mittelalter*, t. II p. 42 et suiv.

4 Guy Allard, *Dictionnaire*, etc., t. II, p. 737.

Un autre manuscrit latin du couvent de Neubourg, près de Vienne (Autriche), porte ces mots : « Pierre, appelé Valdis, à cause d'une certaine contrée d'où il sortit[1] ».

Pierre de Pilichdorf[2], qui vivait vers 1444, dit qu' « au temps du pape Innocent II (1130-1142), il y eut dans la ville de Walden, située sur les frontières de France, un riche citoyen... Pierre Waldensis ». Ailleurs : « Un certain Pierre, du lieu de Valdis surgit ».

Enfin une lettre des Vaudois de Cabrières[3], dans le comtat Venaissin, de l'an 1530, appelle Pierre Valdo « Pierre de Vaulde ».

Nous croyons que ces divers témoignages sont suffisants pour permettre d'affirmer que le vrai nom du célèbre marchand de Lyon est Pierre de Vaulx, c'est-à-dire Pierre natif du lieu de Vaulx ; mais comme cette appellation n'a pas été consacrée par l'usage, nous gardons dans tout ce qui suit le nom ordinaire.

2. Pierre Valdo[4] s'établit à Lyon comme marchand ou apprenti-marchand vers 1155, selon toute probabilité[5]. La Chronique de Laon dit qu'« il y amassa beaucoup d'argent par une inique usure ». Il possédait des champs, des vignes, des prairies, des canaux, des fours, des moulins, des forêts et habitait une rue voisine de l'église de Saint

[1] *Bullet. de la Soc. d'hist. Vaudoise*, nº 8, mars 1891, p. 101.

[2] *Contra hæret. Waldensium*, dans *Max. bibl. veter. patrum*, t. xxv, p. 278.

[3] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. vii, p. 466.

[4] Les sources diverses de la biographie de Pierre Valdo sont : Mapes, la Chronique de Laon, Etienne de Bourbon, Alain, Raynerus, l'Anonyme de Passau ou Pseudo-Raynerus, Moneta, le Pseudo-Pierre de Pilichdorf, Yvonetus, tous auteurs dont nous aurons l'occasion de citer les écrits dans les pages suivantes. On doit y joindre aussi B. Tron, *Pierre Valdo et les Pauvres de Lyon*, Pignerol, 1879, in-12.

[5] Il avait deux filles toutes jeunes en 1173 (*duabus parvulis filiabus*). A supposer qu'elles eussent alors 5 ans et que leur père se fût marié à 30, après avoir réalisé une certaine fortune, ce dernier serait né en 1138. On peut admettre, d'autre part, qu'il vint à Lyon à l'âge où les jeunes gens commençent, comme on dit, leur tour de France, c'est-à-dire à 17 ans : ce qui nous reporterait bien à l'année 1155, pour l'arrivée de Valdo à Lyon.

Nizier, qu'on appela *rue maudite* après l'expulsion de Valdo et de ses sectateurs, et qui porte aujourd'hui le nom de Vandran, d'une famille puissante qui y demeurait au XIVe siècle[1]. Un jour sa conscience parla, car, jusque là, comme il le dit lui-même, « il était toujours plus préoccupé de l'argent que de Dieu et servait plus la créature que le créateur ». Il vit mourir subitement à ses côtés, comme plus tard Luther, un ami[2] et en fut vivement impressionné. Un autre jour, c'était un dimanche de l'année 1173[3], il entendit sur la place publique un ménestrel qui récitait la complainte de Saint Alexis[4]. Ce personnage, né à Rome vers l'an 350 et fils de l'un des plus illustres sénateurs de la ville, abandonna, le jour même où il venait de se marier, sa femme, ses parents et ses biens, fit vœu de pauvreté, entreprit un pélerinage en Orient, puis revint, exténué de fatigue et couvert de haillons, à Rome, où il expira sous l'escalier de l'un de ses parents, qui ne le reconnut qu'après sa mort. Pierre Valdo, tout ému, pria le ménestrel de venir dans sa mai-

[1] Péricaud, *Not. et docum. pour servir à l'hist. de la ville de Lyon*, année 1160. Paradin (*Mémoires de l'hist. de Lyon*, Lyon, 1573, p. 127), dit que le nom de *Vandran*, qu'il écrit *Vendrant*, existait déjà avant Valdo. En 1746 la rue en question portait aussi le nom de *Rue des Fripiers* (*Almanach astron. et hist. de la ville de Lyon*, 1746, p. VI), et aboutissait d'un côté à la rue du Bois et de l'autre à la rue de la Poulaillerie-Saint-Nizier.

[2] Raynerus dit que l'accident arriva sur le seuil même de la maison de Valdo; suivant d'autres, dans l'assemblée ordinaire des marchands de la ville.

[3] Cette date est plus vraisemblable que celle de 1160 donnée par Paradin (*Mémoires, etc.*), Perrin (*Hist. des Vaudois*, p. 64) et Guy Allard (*La vie de Jean Rabot*, dans les *Delphinalia* de Gariel, p. 32), et que celle de 1152 fournie par Crespin (*Hist. des Martyrs*. édit de 1619, fol. 21). — Quant à ce qu'avance Fornier (*Histoire*, etc., t. I, p. 722), qu'il a découvert dans les montagnes de l'Embrunais « l'origine et la maudite naissance de l'hérésie de Valdo », laquelle remonterait à 1160, c'est inadmissible. Ce jésuite, savant, mais doué d'un sens historique et critique médiocre, a confondu les Pétrobrussiens et les Henriciens avec les Vaudois.

[4] Sur cette complainte d'Alexis, voy. Renouard (*Lexiq. roman*, vol. I, p. 375), et sur Saint Alexis le *Dictionnaire* de Moréri.

son et lui fit chanter de nouveau la lugubre complainte. De plus en plus troublé dans sa conscience, il consulta un maître en théologie, qui discourut longuement avec lui et qui, pressé par son interlocuteur anxieux de lui dire quel était le moyen le plus sûr pour aller au ciel, répondit par cette parole de Jésus-Christ au jeune homme de l'Évangile : « Si tu veux être parfait, va, vends tes biens et les donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; puis viens et suis moi », (Matt. xix, 21)[1]. Dès lors son parti fut pris. Il laissa à sa femme tous ses biens immobiliers, puis, d'une partie de son argent, fit une dot à ses deux filles encore enfants, qu'il plaça, à l'insu de leur mère, en qui il n'avait sans doute qu'une médiocre confiance, dans l'abbaye de Fontevrault en Poitou, fondée en 1100 par le célèbre Robert d'Arbrissel de la règle de Saint Benoit.

Du reste de son argent Valdo répara ses injustices passées, paya ses dettes et secourut les pauvres. Il commença par leur faire des distributions de pain, de viande et d'autres aliments pendant quelques mois; puis, vers la mi-août, fête de l'Assomption de la Vierge, il donna aux affamés des rues tout l'argent qu'il avait encore. Et comme la foule croyait qu'il avait perdu le sens, il lui dit : « Mes amis, mes chers concitoyens, je ne suis point hors de sens, comme vous le pensez ; ce que je fais, c'est que je prends ma revanche sur l'ennemi qui m'a courbé sous son joug. L'argent avait dans mon cœur plus de place que Dieu et j'ai servi le créateur avec moins d'affection que la créature. Plusieurs, je le sais, me trouveront tort de me produire ainsi en public, mais je le fais pour moi-même et pour vous : pour moi, afin que ceux-là me déclarent insensé qui me verront désormais m'attacher encore à

[1] Le Pseudo-Pierre de Pilichdorf confirme sur ce point la Chronique de Laon, qui nous sert surtout de guide ; et ces deux témoignages suffisent pour réfuter l'opinion de Belvédère, qui ne vivait qu'en 1636, et qui prétend que Valdo emprunta aux Cathares son principe de pauvreté volontaire (*Relatione all'eminente congregat. de propag. fidei luoghi valli di Piemonte*, etc., Torino, s. d. (1636), in-18.



l'argent ; pour vous, afin que vous appreniez à mettre en Dieu votre confiance ».

Le lendemain, 16 août, Valdo prit sa nourriture chez un de ses amis, mais sa femme s'en étant plainte à l'archevêque Guichard (ou Guibert), celui-ci ordonna à l'ami de le ramener chez cette dernière.

Le pieux marchand se mit à lire la Bible, qui n'existait alors qu'en latin ; mais comme ses connaissances n'étaient pas suffisantes pour qu'il pût s'en servir fructueusement, il s'entendit, pour traduire le saint volume en langue vulgaire, avec deux jeunes ecclésiastiques, nommés Bernard Ydros et Etienne d'Anse[1]. Le premier, qui devint plus tard un personnage riche et honoré dans Lyon, écrivait sous la dictée du second, qui était instruit et jouit plus tard d'un bénéfice dans la principale église de Lyon. L'inquisiteur Etienne de Bourbon (ou de Belleville)[2], qui avait beaucoup connu ce dernier, ajoute qu'il se laissa tomber du haut du belvédère d'une maison qu'il faisait construire et mourut de sa chute.

Nos deux ecclésiastiques composèrent aussi un recueil de sentences en langue vulgaire extraites de la Bible et des Pères de l'Eglise[3]. Muni de ce précieux volume, qu'il lut et relut, Valdo ouvrit sa maison aux pauvres et leur en fit la lecture en leur recommandant de renoncer aux biens de la terre comme lui pour ne plus dépendre que de Dieu. Mais là ne se borna pas son ministère. Il parcourut les divers quartiers de Lyon en prêchant l'Evangile, dont il savait par cœur un grand nombre de passages. Bien des personnes changèrent de vie et, après un temps d'épreuve et d'instruction suffisant, s'en allèrent à leur tour, tant

[1] C'est-à-dire natif d'Anse, bourg du Lyonnais.

[2] Ce dernier lieu était sa patrie. Il naquit entre 1190 et 1195, et mourut vers 1261.

[3] « Les livres de Valdo » que Gilles (*Hist. ecclés. des églis. vaudoises,* éd. de 1881, t. II, p. 7), et antérieurement à lui Matthias Flaccius Illyricus (*Catal. testium veritatis* ; Bâle, 1556, p. 534), disent avoir eu entre les mains, sont peut-être ces sentences.

hommes que femmes, dans les places, dans les maisons et dans les ateliers, prêchant l'Evangile et insistant surtout sur ces paroles de Jésus-Christ : « Heureux les pauvres en esprit, car le roy aume des cieux est à eux », (Matt. v, 3). De là le nom de *Pauvres de Lyon* qui leur fut généralement donné, tandis qu'eux-mêmes s'appelaient les *Pauvres de Christ* ou les *Frères*.

Joignant la pratique à la théorie, les disciples de Valdo imitèrent, en effet, sa pauvreté volontaire. Ils distribuèrent tous leurs biens aux nécessiteux, de sorte que, « quand ils avaient besoin de vêtements, dit Paradin[1], ils entraient ès boutiques des marchands et prenaient des draps ce qu'ils voulaient ; ainsi faisaient-ils des vivres et autres choses nécessaires, et n'osait-on leur résister parce qu'ils étaient en trop grand nombre ». On peut croire que la sympathie ou la pitié entrait également pour une large part dans la condescendance des marchands.

On appela aussi par dérision *Insabbatés* les disciples de Valdo à cause de certains souliers, dont le dessus était coupé comme des sandales, et qu'ils portaient pour imiter les apôtres ; puis *Léonistes*, de Léona, nom que portait la ville de Lyon au XII[e] siècle[2]. Ils portaient aussi des capes semblables à celle des moines, tout en conservant une longue chevelure à l'instar des laïques. Quant au nom de Vaudois, ils le repoussèrent pendant plusieurs siècles. Dans leur poëme de *La noble leçon*, vers 369 et suivants, on lit ceci (nous traduisons) :

« Que s'il y a quelque homme qui veuille aimer Dieu et craindre Jésus-Christ ; — qui ne veuille ni maudire, ni jurer, ni mentir ; — ni commettre adultère, ni tuer, ni prendre ce qui est à autrui ; — ni se venger de ses ennemis ; — ils disent qu'il est Vaudois (*Vaudès*) et digne d'être puni ».

Dans une lettre apologétique que les Vaudois des Alpes adressèrent en faveur de leurs frères de Bohême au roi

[1] *Mémoires*, etc., p. 127.

[2] Colonia, *Hist. littér. de la ville de Lyon*; Lyon, 1729-1730 ; t. II, p. 24.

Vladislas VI, dit le Clément, qui régna sur la Bohême et la Hongrie de 1490 à 1516, ils se nomment « le petit troupeau des chrétiens faussement appelés, par un faux nom, Pauvres ou Vaudois[1] ». Dans une autre lettre, que les Vaudois de Provence écrivirent aux réformateurs d'Allemagne en juillet 1535, ils disent qu'ils ont été « appelés autrefois Vaudois par envie »[2]. On lit enfin ces mots dans un écrit du cordelier Samuel Cassini : « Tu dis que tu n'es pas Vaudois, mais seulement de l'église de Christ »[3].

Mais reprenons le fil de notre récit.

L'archevêque Guichard, qui supporta assez longtemps Pierre Valdo, absorbé qu'il était par sa lutte avec Guigues III, comte de Forez, qui revendiquait la suzeraineté de la ville de Lyon, finit par s'alarmer des prédications du novateur, le cita à comparaître devant son tribunal, lui et ses adhérents, et leur défendit à tous de prêcher et d'expliquer les Ecritures. Le pieux réformateur ayant répondu comme autrefois Pierre aux membres du Sanhedrin : « Jugez s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu », (Act. IV, 9), l'archevêque n'insista pas pour l'heure et le laissa en repos. C'était en 1177.

Deux ans après, le troisième concile général de Latran s'étant assemblé à Rome le 5 mars 1179, Pierre Valdo, qui ne songeait nullement à rompre avec l'Église et se croyait dans ses vraies traditions, décida de s'y rendre[4] avec plusieurs de ses disciples, peut-être avec Vivet et Jean de Lyon[5], dont parlent les pièces du temps, pour présenter

[1] Perrin, *Histoire*, etc., p. 58 et 224.

[2] Dans *Zeitschrift für die histor. Theologie*, 1852, p. 250 et 251. — Fragment dans Herminjard, *Correspondance*, etc., t. III, p. 328.

[3] *Vittoria triomphale*, etc,; Coni, 1610.

[4] Le voyage de Valdo à Rome est confirmé par ces paroles de Moneta : « Pourquoi donc est-il venu vers le Pape ? » (*Contra Valdenses*, éd. Richini ; Rome, 1743, l. v, c. I, p. 402).

[5] Ce dernier se jeta plus tard tête baissée dans le Catharisme et même le Manichéisme pur, comme on le sait par l'ouvrage qu'il publia et qu'on ne connait guère que par ce qu'en dit la *Max. bibl. veter patrum*, . XXV.

au pape Alexandre III et aux membres de la vénérable assemblée un volume écrit en langue vulgaire, contenant les Psaumes et divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. La Chronique de Laon dit que « le pape embrassa Valdo (*Valdesius*), approuva le vœu de pauvreté volontaire qu'il avait fait, mais lui défendit, tant à lui qu'à ses compagnons, de remplir l'office de la prédication, à moins que les prêtres ne le lui demandassent »[1]. Un cardinal, touché de la candeur de ses discours et de ses mœurs pures, plaida sa cause, et lui-même s'engagea à conserver la doctrine des quatre docteurs latins, Ambroise, Augustin, Grégoire et Jérôme.

Walter Mapes, qui assistait au III[e] concile de Latran, raconte ainsi la comparution de Valdo et de l'un de ses compagnons : « Nous vîmes au concile romain, célébré sous Alexandre III[e], des hommes Vaudois, grossiers et illétrés, qui tiraient leur nom de leur chef Valdo, qui avait été citoyen de Lyon sur le Rhône et qui avait présenté au Seigneur pape un livre écrit dans la langue gauloise, dans lequel était contenu le texte de la glose du Psautier et de plusieurs livres de l'une et l'autre Loi. Ces gens demandaient instamment qu'on leur confirmât le droit de prêcher : ils s'en estimaient dignes. Au fait il n'étaient que des sots... On m'amena donc pour disputer avec moi touchant la foi les deux Vaudois réputés parmi les principaux de la secte. Ils n'étaient pas sans prétention, car ils pensaient me réduire au silence... Le pontife m'ordonna de les interroger... Je leur proposai les choses les plus élémentaires... Croyez-vous en Dieu le Père ? Nous y croyons. En son fils ? Nous y croyons. Et au Saint-Esprit ? Pareillement. En la mère de Christ ? Oui. Alors tous les membres de la commission partirent d'un grand éclat de rire. Nos gens se retirèrent tous confus ». Les Vaudois

[1] Moneta (*Idem*) dit au contraire que le pape l'investit de « l'office de la prédication » : ce qui est invraisemblable, tout comme ce qu'affirme une Chronique romane de Cambridge que Valdo prêcha à Rome et y fit quelques disciples.

auraient dû dire en effet: nous croyons *à* la mère de Christ et non *en*.

Le concile, qui condamna dans son XIVe canon les Cathares, les Patarins et les Publicains, répandus en Gascogne et dans l'Albigeois, dans le territoire de Toulouse et ailleurs, ne prononça aucune sentence contre Valdo et ses adhérents, qu'il ne croyait pas hérétiques ou tout au moins bien redoutables à cause de leur ignorance. Il se borna à leur interdire la prédication[1].

De retour à Lyon, ces derniers ne gardèrent pas longtemps le silence. Dès l'année suivante (1180), l'archevêque Jean de Bellesmes[2], qui venait de succéder à Guichard, dut leur enjoindre de cesser leurs discours, « parce que disait-il, la prédication de la Parole de Dieu ne convient point à des gens grossiers et illétrés ». Les Vaudois n'ayant point obtempéré à cette défense, l'archevêque les excommunia, mais Pierre Valdo disait qu'en réalité il n'y a que Dieu qui puisse excommunier ; que celui qui est impur ne peut purifier, que celui qui est lié ne peut délier, et que celui qui est coupable ne peut sauver... L'Eglise, ajoutait-il, la véritable Église de Jésus Christ, c'est nous qui la formons, nous qui voulons obéir au Seigneur en suivant les paroles mêmes de l'Évangile et l'exemple des apôtres ».

« L'archevêque, raconte Perrin[3], se mit en devoir de le faire appréhender, mais il n'en put venir à bout, d'autant que Valdo, étant fort approuvé et chéri de plusieurs, il subsistait dans Lyon à couvert sous la faveur de ses amis l'espace de trois ans ». Le pape Lucius III, informé de ce qui se passait, « anathématisa Valdo et ses adhérents, continue Perrin, et commanda au dit archevêque de procéder contre eux par censure ecclésiastique, voire jusqu'à entière extirpation ». C'est au concile de Vérone, tenu en 1184, sous les auspices de l'empereur d'Allemagne Frédé-

[1] Basnage (*Histoire de l'Eglise*, p. 1435), se trompe donc quand il avance que le troisième concile de Latran de 1179 condamna les Vaudois.

[2] Ou de Bellesmains.

[3] *Histoire*, etc., p. 4.

ric Ier, que le pape fulmina cette sentence. « Nous déclarons dit-il, que les Cathares, les Patarins et ceux qui s'appellent les Pauvres de Lyon, les Passageni, les Joséphites, les Arnoldistes, demeurent sous l'éternel anathème. Et parce que quelques-uns, sous une apparence de piété, mais en ayant renié la force, comme dit l'apôtre, s'arrogent l'autorité de prêcher, au lieu que le même apôtre dit: Comment prêcheront-ils s'ils ne sont pas envoyés? nous renfermons sous la même sentence d'éternel anathème tous ceux qui, en ayant reçu la défense ou n'étant pas envoyés, prétendent pourtant prêcher publiquement ou en particulier, sans l'autorisation du siège apostolique ou des évêques de leurs diocèses respectifs; comme aussi tous ceux qui ne craignent pas de maintenir ou d'enseigner, sur le sacrement du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, le baptême, la rémission des pêchés, le mariage ou aucun autre sacrement de l'Eglise, des opinions différentes de ce que la sainte Église de Rome, prêche et observe... Nous décrétons par ces présentes, que quiconque sera notoirement convaincu de ces erreurs, s'il est clerc..., sera immédiatement privé de toutes prérogatives d'ordres ecclésiastiques, et qu'étant ainsi dépouillé de tout office et bénéfice. il sera livré au pouvoir séculier pour être puni selon le démérite... ; s'il est laïque..., nous ordonnons qu'il soit livré à la sentence du juge séculier, pour recevoir la punition convenable, selon la qualité de l'offense... Nous ordonnons ultérieurement que tous comtes, barons, gouverneurs et consuls des cités et autres endroits, en suite de l'avis des archevêques et évêques respectifs, promettront sur serment que, dans ces articles et toutes les fois qu'ils en seront requis, ils assisteront puissamment et efficacement l'Eglise contre les hérétiques et leurs complices, et s'efforceront fidèlement, selon leur office et pouvoir, d'exécuter les statuts ecclésiastiques et impériaux concernant les matières ci-mentionnées. Si quelques-uns d'entre-eux refusent d'observer ceci, ils seront privés de leurs honneurs et charges, et déclarés incapables d'en recevoir d'autres ; de plus, ils seront enveloppés dans la sentence

d'excommunication et leurs biens confisqués à l'usage de l'Église ; et si quelque cité refuse d'accorder obéissance à ces constitutions, décrétales..., nous ordonnons qu'elle soit exclue de tout commerce avec les autres cités et privée de la dignité épiscopale....[1] »

Pierre Valdo, ne se sentant plus en sûreté à Lyon après la promulgation de cette terrible sentence, s'expatria avec ses adhérents. L'inquisiteur Albert de Cattanée[2] dit que les Vaudois ne purent être complètement exterminés à Lyon. Claude de Rubys[3] affirme au contraire qu'il ne demeura dans la ville « aucune relique de cette abomination », mais son dire ne paraît pas s'accorder avec la commission que le consulat de Lyon, dans sa séance du 29 décembre 1455, donna à l'évêque de Viviers, qui se rendait à Rome, de supplier le pape « de faire abolir les malédictions que l'on dit qui se donnent le jeudi ou vendredi-saint contre les Pauvres de Lyon »[4].

Après son départ, Pierre Valdo continua sa mission en divers lieux. Il vécut encore longtemps et mourut en 1217, on ne sait au juste dans quel pays. On croit pourtant que c'est en Bohême. « Quelques uns ont écrit, dit Perrin[5], que Valdo, au sortir de Lyon, se jeta dans le Dauphiné et de là qu'ayant dressé quelques églises, et posé le fondement de celles qui y ont été conservées miraculeusement jusqu'à présent, il s'achemina en Languedoc, et que là il laissa des barbes (pasteurs) notables, qui y dressèrent les églises, lesquelles depuis ont tant coûté au pape et à son

[1] *Lucii decret. contra hæret.* dans Mansi, *Sanctor. concilior. nova et amplissima collectio* ; Florence et Venise, 1759-1798, t. XXIV. — Chorier (*Histoire*, etc., t. II, p. 70), dit que les Vaudois furent condamnés dans « un concile tenu l'an 1176 entre Albi et Toulouse », à Lombez, mais il confond ici les Cathares avec les Vaudois, la vraie date est 1165.

[2] *De ortu et delatione Valdensium*, mns. cité par Perrin (*Histoire*, etc., p. 5), mais imprimé depuis dans Léger, *Histoire*, etc., 2e partie, p. 21 et suiv., et dans Guil. de Saligny, *Hist. de Charles VIII*, recueillie par Godefroy ; Paris, 1684, in fol.

[3] *Hist. universelle de la ville de Lyon*; Lyon, 1604, p. 269.

[4] Péricaud, *Notes et documents*, etc., année 1160 (circa).

[5] *Histoire*, etc., p. 223.

clergé à détruire, et que là il s'en alla en Picardie, d'où, chassé, il s'achemina en Allemagne et d'Allemagne qu'il se retira en Bohème, où il y en a qui tiennent qu'il y finit ses jours ». C'est aussi le sentiment de l'historien de Thou[1]. Perrin[2] ajoute que, lorsque Valdo se rendit en Allemagne, il s'échappa « des mains des évêques de Mayence et de Strasbourg », qui l'avaient fait emprisonner ou seulement rechercher.

Gilles[3] dit qu'on estimait que les Lyonnais persécutés avant de fuir leur ville natale, « avaient envoyé reconnaître et s'assurer à l'avance des lieux où ils pourraient retirer leurs ménages ».

Quoiqu'il en soit, le gros de l'émigration se porta en Dauphiné, mais quand l'inquisiteur Albert de Cattanée[4] avance que les Pauvres de Lyon, qui se retirèrent « ès diocèses d'Embrun, et de Turin, entre les Alpes, et ès cavernes de montagnes, en des lieux de difficile accès », étaient « plus de cinquante mille », il commet une grande exagération, car la ville de Lyon, à la fin du XIIe siècle, ne comptait pas plus de 50.000 habitants[5]. C'est plutôt 5.000 qu'il faut dire.

Tous les Pauvres de Lyon ne s'éloignèrent pas autant de leur ville natale et plusieurs s'établirent dans les environs. C'est ce que nous apprend le barbe Martin, qui déclare, dans une déposition de l'an 1492[6], qu'il y avait des Vaudois dans le Beaujolais, l'Autunois, le Bourbonnais, le Forez, l'Auvergne, la Marche, le Limousin, le Bordelais, le Vivarais, le Velay, la Bresse, la Franche-Comté et le Valentinois. C'est dans la montagne du Mont

[1] *Histoire universelle*, traduction française, édit de Bâle, 1742, t. I, p. 533.

[2] *Histoire*, etc , p. 13.

[3] *Histoire*, t. I, p. 11.

[4] *Origo Waldensium*, traduit par Léger, *Hist. génér. des égl. évangél. des Vallées de Piémont ou Vaudoises*, 2e part., p. 21 et 22.

[5] Lettre de M. Henry Morin-Pons du 23 mai 1894.

[6] Allix, *Some remarks upon the ecclesiastical history of the ancient churches of Piemont;* London, 1690, in-4°, p. 307-317.

Dore en Auvergne qu'on en trouvait le plus. « Là, dit Martin, la secte s'est considérablement augmentée à cause de la mauvaise vie que mènent les ecclésiastiques. » Près des villes de Beaujeu et de Villefranche, il y avait aussi beaucoup d'« associés de la secte ».

Pour en revenir aux Vaudois, qui émigrèrent dans les Alpes Dauphinoises, il faut rappeler le fait, déjà mentionné, c'est qu'ils y trouvèrent des peuplades, qui avaient adhéré au mouvement anticatholique des Cathares, des Pétrobrussiens et des Henriciens ; que ces peuplades les reçurent avec joie, embrassèrent leurs sentiments, portèrent leur nom et se fondirent rapidement avec eux pour ne former qu'une seule secte. Nous revenons plus loin sur ce fait important.

Cette particularité fait en quelque sorte pressentir l'opinion à laquelle nous nous arrèterons au sujet de l'origine des Vaudois du Dauphiné, mais comme la question a été et est encore controversée, il est nécessaire que nous la traitions avec l'ampleur nécessaire. On voudra bien toutefois se souvenir que, dans tout ce qui suit, il ne s'agit que des Vaudois qui s'établirent dans les Alpes Dauphinoises et dont l'origine seule est contestée. Pour ceux qui émigrèrent ailleurs, la question d'origine ne peut même pas se poser, puisqu'il est constant qu'ils étaient tous des disciples de Pierre Valdo.

III. — *Origine des Vaudois du Dauphiné.*

Ceux qui connaissent l'histoire des Vaudois, même superficiellement, savent que les membres de cette secte ont eu pendant de longs siècles (car c'est le faible des églises, aussi bien que celui des villes de se donner une grande antiquité)[1], la conviction qu'ils remontaient très haut dans l'histoire, soit au temps du célèbre Claude, évêque de Turin, qui vivait au IX[e] siècle et s'éloignait sur plusieurs points des sentiments de son église ; soit à

[1] La réflexion est de Basnage, *Hist. de l'Eglise*; Rotterdam, 1690, p. 1431.

l'époque du pape Sylvestre, qui occupa le siège de Rome de l'an 314 à l'an 335 et sous lequel l'église commença de déchoir de sa pureté primitive ; soit même jusqu'aux temps apostoliques. Notre siècle critique, qui ne se contente pas de traditions et de légendes, a étudié avec le plus grand soin les divers textes des auteurs du moyen-âge qui peuvent éclairer le problème et en est arrivé à la conclusion que les Vaudois descendent exclusivement de Valdo. Nous croyons que cette conclusion n'est pas légitime de tous points, car, ainsi qu'on le verra plus loin, s'il est incontestable que les Vaudois, considérés comme secte religieuse déterminée portant ce nom, sont issus de Pierre Valdo et presque aussi certain qu'ils tirent leur nom de lui, il est également incontestable que, comme peuple anticatholique, ils sont en grande partie antérieurs au célèbre marchand de Lyon.

1. Nous écartons tout d'abord un certain nombre de textes qui, suivant les partisans de l'antiquité reculée des Vaudois Alpestres, les feraient remonter, non pas au siècle de Valdo, c'est-à-dire au XII[e], mais au XI[e].

Ainsi, on dit que le moine Radulphe de Munster, qui a écrit entre 1106 et 1136 la Chronique du monastère de Saint-Tron en Belgique, par le d'une contrée infectée par l'hérésie qu'il doit traverser au passage des Alpes pour se rendre à Rome[1]. Mais la citation n'est pas exacte. Radulphe est au contraire arrivé à Rome dévalisé par les voleurs. Après y avoir passé quelques jours, il ne sait quel parti prendre pour la suite de son voyage, parce qu'on lui a dit que la contrée qu'il doit traverser « est souillée par une hérésie invétérée touchant le corps et le sang du Seigneur ». Mais cette contrée n'est nullement donnée par Radulphe comme alpestre et l'hérésie signalée était professée par les Cathares qui, à cette époque, étaient répandus dans une grande partie de l'Italie septentrionale. Les Vaudois primitifs croyaient au contraire à la transubstantiation.

[1] Dacherius, *Spicilegium seu collectio veter. aliq. scriptorum*; Paris, 1655-1657, t. VII, p, 493.

On cite la bulle du pape Victor II, de l'an 1056, invitant l'archevêque d'Embrun, Viniman, « à prendre des mesures contre l'hérésie », et le prévenant que son diocèse « en était merveilleusement corrompu ». Mais la bulle pontificale parle, non d'hérétiques proprement dits, mais d'apostats, d'hommes sans règles et sans religion, de pasteurs mercenaires, infectés de l'hérésie simoniaque et séditieux, qui se sont emparés de l'église d'Embrun et l'ont opprimée : causes diverses qui l'ont « merveilleusement gâtée, corrompue et renversée[1] ».

On s'appuie encore sur ce que le moine Pierre de Damien[2], qui devint évêque d'Ostie et cardinal en 1057, écrivit à la duchesse Adélaïde de Suse que le clergé de ses états « n'observait pas les commandements de l'Église ». Mais il ne s'agit, dans le texte, que de la loi du célibat repoussée par le clergé des états de cette duchesse. Damien traite ce dernier d'incontinent à cause de son opposition à cette loi. C'est un reproche semblable qu'il adresse à Cunibert, évêque de Turin[3].

On allègue[4] enfin la bulle d'un autre pape, Urbain II, qui, en 1096 ou 1091, aurait signalé la vallée Jarentonne ou Vallouise comme infectée d'hérésie. mais cette bulle, examinée avec soin, ne parle ni d'hérésie ni d'hérétiques : elle se borne seulement à mentionner parmi les possessions des moines, l'*ecclesiam vallis jorrentonnœ cum capellis, decimis et omnibus pertinentis suis*[5].

2. Passons maintenant aux auteurs qui affirment que les Vaudois tirent leur nom et leur doctrine de Pierre Valdo.

Walter Mapes, nommé plus haut, franciscain anglais contemporain de Valdo, déclare que les Vaudois sont ainsi appelés : « de Valdo, leur chef, qui avait été citoyen de Lyon sur le Rhône[6] » ; — Richard de Cluny, également

[1] Voyez Fornier, *Histoire*, etc., t. I, p. 652.

[2] *Opera*; Paris, 1743, l. VII, p. 16.

[3] *Idem*, l. VII, p. 3.

[4] Albert, *Histoire*, etc., t. I, p. 56.

[5] *Aristide Albert*, Les Vaudois de la Vallouise; Grenoble, 1891, p. 2.

[6] *De Nugis Curialium*, éd. Th. Wright, Cambden Society, 1850, p. 64, Dict. I, c. XXXI.

contemporain de Valdo, « d'un certain citoyen de Lyon, nommé Valdesius[1] »; — Alain, commencement du XIII[e] siècle, « du nom de leur chef qui s'appelait Valdus[2] »; — Pierre de Vaux-Cernay, même date, « du nom d'un certain Valdius de Lyon[3] »; —Etienne de Bourbon, inquisiteur des environs de Lyon, même date, « du premier auteur de cette hérésie, qui fut appelé Valdensis [4] ».

La même opinion est soutenue par Jean de Salisbury fin du XII[e] siècle[5]; par le moine David d'Augsbourg[6], par l'inquisiteur anonyme de Passau ou Pseudo-Rainerus[7], et par Albert de Cattanée[8], qui persécuta les Vaudois à la fin du XV[e] siècle.

3. Quelques-uns de ces auteurs et d'autres précisent la date de l'apparition de Pierre Valdo et de sa secte. Richard de Cluny[9], dit : « L'an du seigneur 1170, ou environ, commença la secte et hérésie de ceux qu'on appelle Vaudois »; — Etienne de Bourbon[10]: « Cette secte commença environ l'an 1180 (ou 1170 suivant un autre texte), de l'incarnation du Seigneur sous Jean, dit Belles Mains, archevêque de Lyon » ; — Bernard de Fontcaud[11], fin du XII[e] siècle : « Le pape Lucius III (1181-1185), d'illustre mémoire, étant chef de la Sainte Eglise romaine, de nouveaux hérétiques, les

[1] Muratori, *Rerum italicar, scriptor.*; Milan, 1723, t. III, 1[re] part., p. 447.

[2] *Summa quadripartita adv. hær. Waldenses* ; Anvers, 1654, p. 159 et suiv.

[3] Duchesne, *Histor. francor. scriptor,*; Paris, 1649, t. v, fol. 554.

[4] *Anecdoctes historiques*; Paris, 1877, p. 290.

[5] Dans *Graviss. quæstio de Christ. eccl. succes. et statu* ; Londres, 1613, p. 12.

[6] *Tract. de hær. pauper. de Lugd.*, dans Martène et Durand, *Thes. nov. anecd.*; Paris, 1717, t. v, fol. 1777.

[7] *Contra Waldens. hæret.*, dans *Max. bibl. veter. patrum*, t. XXV, p. 264.

[8] Dans Léger, *Histoire*, etc., 2[e] part., p. 21, et Allix, *Some Remarks*, etc., p. 297.

[9] *Id.* Id.

[10] *Id.*, p. 293.

[11] *Ad Waldens. sectam*, dans *Max. bibl. veter. patrum*, t. XXIV, p. 1585.

Vaudois, levèrent soudain la tête » ; — la Chronique de Laon[1], commencement du XIII[e] siècle : « Pendant la même année de l'incarnation 1173, il y eut à Lyon, en Gaule, un certain citoyen, nommé Waldesius, qui... commença à recruter des compagnons »;—Moneta[2], inquisiteur de Crémone (milieu du XIII[e] siècle): « Il n'y a pas longtemps que [les Vaudois] commencèrent d'exister, puisque, comme la chose est manifeste, leur fondateur fut Valdesius, citoyen de Lyon, qui inaugura cette voie il n'y a pas plus de 80 ans » ; — Pierre de Pilichdorf, XIV[e] siècle ; « Huit cents ans environ après le pape Sylvestre, au temps du pape Innocent II (1130-1142), il y eut dans la ville de Walden, située sur la frontière de France, un riche citoyen... Pierre Valdensis[3].

4. Les adversaires de l'antiquité des Vaudois ne sont pas les seuls à affirmer qu'ils tirent leur nom et leur doctrine de Valdo. D'anciens auteurs Vaudois et des auteurs protestants des XVI[e] et XVII[e] siècles l'affirment également.

Dans un *Rescript* des frères de Lombardie, de 1218, que nous avons cité plus haut, les Vaudois sont appelés « Compagnons Valdésiens », et Valdo donné comme leur fondateur.

Un manuscrit vaudois de la bibliothèque de Cambridge, n° A, également cité plus haut, affirme la même chose.

Le barbe George Morel[4], dans sa lettre à Œcolampade de l'an 1530, dit que le peuple Vaudois est dans les épines « depuis plus de quatre cents », ce qui nous reporte à l'époque ou Valdo et ses disciples émigrèrent de Lyon dans les Alpes Dauphinoises. Il est vrai qu'il ajoute ces mots : « Et même depuis le temps des apôtres, comme les nôtres le racontent fréquemment, » ; et que plus loin, il dit :

[1] Dom Bouquet, *Rec. des histor. des Gaules* ; Paris, 1786, t. XIII, p. 680 et suiv.

[2] *Advers. Cathar. et Waldens.*; Rome, 1743, l. V, c. I, 4.

[3] *Contra hæresin Waldensium tractatus.* (Max. bibl. veter. patr., t. XXV. p. 278).

[4] Scultetus, *Annal. Evangel. passim per Europam* ; Heidelberg, 1618 ; decas secunda, p. 295 et 306.

« Depuis le temps des apôtres, nous avons toujours eu le même sentiment touchant la foi ». Mais puisque Morel indique, en premier lieu, la date de 400 ans comme date initiale des persécutions dirigées contre les Vaudois (et l'on sait qu'ils furent persécutés dès leurs débuts), on peut croire qu'elle avait une certaine valeur à ses yeux, et que la seconde opinion qu'il rapporte était plutôt celle du peuple que la sienne.

On peut faire la même remarque sur le témoignage d'Olivétan qui, après avoir dit dans la préface de sa traduction de la Bible, parue en 1535. Le peuple Vaudois « depuis que jadis il en fut doué et enrichi (savoir du trésor de l'Evangile) par les apôtres ou ambassadeurs de Christ, en a toujours eu l'entière jouissance et fruition », ajoute : « Le pauvre peuple, qui te fait ce présent (savoir la Bible), fut banni et chassé de ta compagnie plus de trois cents ans passés et épars aux quatre parties de la Gaule », ce qui fait allusion à la dispersion des Pauvres de Lyon dans le dernier quart du XII[e] siècle.

On lit aussi dans une lettre des Vaudois de Cabrières dans le comtat Venaissin du 3 février 1533[1] : « Prenons Dieu en témoin que n'avons opinion ni secte particulières et que ne croyons ni avons cru à Pierre de Vaulde, ni à Luther, ni autre quelqu'il soit, sinon qu'il ait annoncé la Parole de Dieu et non la sienne, moyennant que nous l'avons su connaître ».

L'historien protestant, Jean de Hainault[2], milieu du XVI[e] siècle, ne fait pas remonter les Vaudois au delà du pape Alexandre III, qui occupa le siège de Rome de 1159 à 1181. « Ainsi, dit-il, l'appellation des Pauvres de Lyon commença. On les nomma aussi Vaudois, Lyonistes, Insabatti ».

Jean Baleus[3], qui vivait à la même époque, dit de même : « Le Seigneur suscita de ce temps là (savoir sous le pape

[1] Herminjard, *Correspondance*, etc., t. VII, p. 467.
[2] *Estat de l'Église*; Strasbourg, 1565, p. 306.
[3] *Les vies des évesques et papes de Rome*, Genève, 1566, p. 356.

Alexandre III), les Pauvres de Lyon contre l'arrogance et la tyrannie du pape ».

Lydius[1], qui écrivait au commencement du siècle suivant, dit de son côté : « Les églises vaudoises sont beaucoup plus anciennes que les notres (savoir celles de Bohême), elles ont reçu leur nom de Waldesius, citoyen lyonnais, comme ils le déclarent ».

L'historien vaudois Gilles[2] est des plus explicites. « Ce fut, dis-je, durant ce temps misérable pour l'Église (fin du XIIe siècle), que Dieu suscita Pierre Valdo et autres siens serviteurs, tant à Lyon qu'ailleurs, pour, en sortant eux-mêmes du bourbier des superstitions, en retirer aussi tant d'autres bonnes âmes fidèles et languissantes après la pâture divine. Comme ils firent, en effet, avec merveilleuse assistance et bénédiction de Dieu. Et pour ce, Pierre Valdo s'employa entre tous les autres de son temps en cette sainte œuvre, et des premiers d'une affection singulière ; pour ce on donna le nom de Vaudois à ceux qui de ce temps-là secouèrent le joug des superstitions et spécialement à ceux qui l'avaient fait à son exemple et par ses instructions selon la Parole de Dieu ».

Perrin[3], qui a écrit avant Gilles, dit : « Ils (savoir les inquisiteurs) les ont donc appelés premièrement Vaudois de Valdo, citoyen de Lyon ».

Enfin l'auteur inconnu de la Chronique des Vaudois soutient le même sentiment.

5. Il semble que l'origine des Vaudois et de leur nom est tranchée par ces textes d'une façon très nette, mais il en est quelques autres qui l'obscurcissent.

Ainsi Bernard de Fontcaud, déjà cité, dit que les nouveaux hérétiques qui surgirent sous Lucius III, pape de 1181 à 1185, « furent appelés Valdenses d'une vallée sombre (Vallisdensa), parce qu'ils sont enveloppés de ténèbres profondes et épaisses ». D'après MM. Schmidt[4],

[1] *Waldensis*; Rotterdam, 1616, t. II, p. 117.

[2] *Histoire*, etc., t. I, p. 5.

[3] *Histoire*, etc., p. 8.

[4] *Histoire des Albigeois*, etc., t. II, p. 289.

Cunitz[1] et Comba[2], nous n'aurions ici qu'une étymologie arbitraire et un jeu de mots: Bernard ayant regardé le nom Valdensis comme formé de la réunion des mots *Vallis* et *densa*. Nous en convenons aisément, mais il n'en demeure pas moins vrai que si Bernard de Fontcaud, sur un point d'histoire aussi sérieux, avait su ou cru que *Valdensis* dérivait de *Valdo*, il l'aurait certainement dit.

Ébrard de Béthune[3], qui vivait à la même époque que Bernard de Fontcaud, c'est-à-dire était comme lui contemporain de Valdo, dit de certains hérétiques, qui ne peuvent être que les Vaudois, qu'ils « s'appellent *Vallenses*, parce qu'ils habitent dans une vallée de larmes, tournant en dérision les apôtres ». Cette citation, qui a également un sens allégorique, est moins probante que la première, parce qu'il ressort de l'écrit même d'Ébrard que les Vaudois de son temps, comme le fait remarquer l'évêque Charvaz[4], en parlant de vallée, entendaient parler du monde, qu'ils regardaient comme une vallée de larmes et ne songeaient nullement aux *Vaux* et aux *Vallées Vaudoises* considérées comme expression géographique.

Mais voici une citation plus explicite : Un manuscrit du XIV[e] siècle[5] déclare que les Vaudois, « tirent leur nom d'un grand maître ou d'une vallée, parce que, comme quelques-uns le disent, ils sont sortis d'une vallée ».

Ces trois témoignages anciens ne peuvent toutefois contrebalancer ceux que nous venons de rapporter plus haut et qui sont autrement plus nombreux et plus décisifs. C'est pourquoi on peut affirmer que les Vaudois tirent

[1] *Les Vaudois du Moyen-âge* dans *Revue de théol. de Strasbourg*, 1852, p. 88.

[2] *Histoire*, etc., p. 29, note.

[3] *Liber antihœresis*, dans *Max. bibl. veter. patrum*, t. XXIV, p. 1585-1586.

[4] *Recherches histor. sur la véritable origine des Vaudois*; Paris 1836, p. 135.

[5] Schmidt, *Aktenstucke*, dans *Hist. Zeitschrift*, 1852, p. 239. — Bèze (*Les vrais pourtraicts*, etc.; Genève, 1566, p. 356), a adopté cette étymologie qui fait dériver *Vaudois* de *Vallée*, ainsi que Léger, Brez, Muston, Peyran, etc.

leur nom de Valdo, comme les Luthériens et les Calvinistes tirent le leur de Luther et de Calvin, et les Chrétiens de Christ.

6. Voici pourtant quelques autres témoignages qui atténuent la force des premiers sur la question de l'origine des Vaudois.

Étienne de Bourbon, que nous avons déjà cité, distingue nettement les Pauvres de Lyon des anticatholiques primitifs des contrées alpestres, lorsqu'il dit des premiers qu' « ils se mêlèrent à d'autres hérétiques dans le territoire de Provence et de Lombardie ».

Les Vaudois de Lombardie, dans une *Lettre* latine de 1368, disent que Pierre de Val (*Valle*) passait « non pour le premier fondateur de leur ordre, mais pour son réformateur » (Comba, *Histoire*, etc., p. 20).

D'autre part, comme on l'a dit précédemment, on trouve des Cathares dans les vallées alpestres du Dauphiné en l'an 1028 et en l'an 1144 et, un peu avant la seconde date, des Pétrobrussiens et des Henriciens.

Enfin Gilles[1] déclare que Valdo et ses disciples s'établirent dans les vallées des Alpes « pour y avoir reconnu les originaires et circonvoisins non éloignés de leurs sentiments et connaissance quant à la religion ».

7. On voit par là que la question de l'origine des Vaudois n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire au premier abord et que, lorsque M. Montet[2] affirme qu' « il faudrait être profondément sceptique » pour repousser l'idée qui fait descendre les Vaudois de Valdo, il ne tient pas compte de tous les textes que nous venons de citer, et que, quand il déclare, d'autre part, que « les travaux remarquables[3] qui ont été publiés depuis trente ans sur l'histoire des Vaudois, ont fixé d'une manière définitive les origines de ce mouvement religieux, en le rapportant

[1] *Histoire*, etc., t. I, p. 11.

[2] *Hist. littéraire des Vaudois du Piémont*, p. 34 et 27.

[3] Dieckoff, *Die Wald. in Mittelalter*, 1853; Herzog, *Die Roman. Waldenses*. 1853; Preger, *Beitræge zur Geschichte des Waldesier*, etc., etc.

au lyonnais Waldez», il avance une propositon qui est susceptible de tempéraments. Il résulte, en effet, des divers témoignages que nous avons rapportés jusqu'ici :

a) Que Valdo et ses disciples trouvèrent dans les Alpes des populations qui avaient subi successivement l'influence des Cathares, de Pierre de Bruis et de Henri de Lausanne, c'est-à-dire de populations qui étaient anticatholiques depuis près de 200 ans ;

b) Que ces populations professaient des idées religieuses ou tout au moins des tendances qui se rapprochaient de celles des Pauvres de Lyon ;

c) Que si, selon la plupart des auteurs du temps, les disciples du célèbre marchand de Lyon tirent leur nom de lui, selon quelques autres, ils furent appelés Vaudois (*Valdenses* ou *Vallenses*) des vallées qu'ils habitaient et qui ne peuvent être que les vallées des Alpes ;

d) Que les disciples de Valdo se mêlèrent aux habitants anticatholiques des Alpes et leur imprimèrent le cachet particulier de leurs idées, de leur vie religieuse et de leur discipline;

e) Que les auteurs qui prétendent que les Vaudois des Alpes sont issus des Pauvres de Lyon ont à la fois tort et raison : raison, parce que les premiers, quand ils n'étaient encore que des anticatholiques sans nom propre spécial, empruntèrent aux seconds leurs doctrines particulières ; — tort, parce que les Pauvres de Lyon, s'étant fondus avec les populations qui les avaient devancés dans leur opposition au catholicisme et n'ayant plus formé avec elles à dater de ce moment, qu'un seul peuple, le peuple Vaudois et la secte Vaudoise, on ne peut dire que ce peuple et cette secte soient issus exclusivement de Valdo, d'autant mieux (ce qui est très important), que les anticatholiques autochthones furent de beaucoup plus nombreux que les anticatholiques immigrés ;

f) Enfin, que les auteurs qui avancent que les Vaudois sont antérieurs à Valdo ne sont qu'à moitié dans le vrai, puisque c'est de lui qu'ils ont tiré en dernière analyse leur physionomie religieuse et presque sûrement leur nom ; et

que les Pauvres de Lyon, qui n'émigrèrent pas dans les Alpes, notamment ceux qui furent condamnés à Narbonne, en 1190, par l'archevêque de cette ville sous le nom de Vaudois, n'avaient d'ancêtres d'aucune sorte, ni alpins ni autres, et commencèrent avec Valdo ; d'où il suit que les Vaudois émigrés dans le Dauphiné, par leur alliance avec les anticatholiques des hautes vallées où ils s'établirent, ont seuls le droit de revendiquer des ancêtres ou précurseurs immédiats, si on les considère, non pas comme secte, mais comme peuple.

En résumé, on peut dire que les Vaudois postérieurs des Alpes sont le résultat du mélange ou de la fusion des adhérents de Pierre Valdo et des restes des Cathares, des Pétrobrussiens et des Henriciens de la même contrée ; et que, s'ils sont les disciples des Pauvres de Lyon par rapport aux idées, à la vie religieuse et à la discipline, ils ne sont, en tant que peuple anticatholique, qu'en partie leurs descendants ; de sorte que l'opinion que rapportent les Vaudois de Lombardie, dans leur *Lettre* de l'an 1368, citée plus haut, renferme, selon nous, la solution du problème, savoir que Valdo fut, non pas le premier fondateur de l'ordre des Vaudois, mais son *réformateur ;* et cette opinion est corroborée par l'autorité de Gilles, le plus consciencieux des historiens Vaudois, qui affirme, comme on l'a vu plus haut, que Valdo et ses disciples reconnurent dans les Alpes des hommes « non éloignés de leurs sentiments et connaissance quant à la religion ». Or, ces hommes étaient dans les Alpes depuis environ 200 ans ; ce qui constitue déjà pour les Vaudois du Dauphiné, une lignée d'ancêtres assez ancienne.

Cette solution se recommande encore par la considération historique suivante :

C'est dans le dernier quart du XIII[e] siècle qu'apparaissent les premières traces de la prétention des Vaudois à remonter directement aux apôtres. Le moine David d'Augsbourg, qui vivait à cette époque, dit d'eux : « Ils se disent les successeurs des apôtres et en possession de

l'autorité apostolique et des clés pour lier et délier[1] ». Or, si les Vaudois d'alors n'avaient pas eu d'autres ancêtres que les Pauvres de Lyon, il serait impossible que leurs héritiers, — qui vivaient dans le dernier quart du XIII[e] siècle, c'est-à-dire cent ans à peine après l'émigration de Pierre Valdo et de ses adhérents, et à une époque ou plusieurs des personnes, qui avaient connu ces derniers, existaient encore, — eussent osé affirmer qu'ils remontaient jusqu'aux apôtres ; tandis que si, comme nous croyons l'avoir établi, les vallées des Alpes dauphinoises renfermaient des peuplades anticatholiques dès le premier quart du XI[e] siècle, c'est-à-dire 250 ans environ ou huit générations au minimum avant les affirmations vaudoises rapportées par David d'Augsbourg, on comprend l'exagération de langage et la vanité naïve d'hommes simples, privés de culture et de moyens de publicité, On comprend aussi, comme le fait remarquer avec raison Chastel[2], « qu'en l'absence de toute critique historique, un peuple, persécuté pour de prétendues nouveautés sacrilèges, ait cru pouvoir sincèrement présenter, comme lui ayant été transmises depuis les apôtres, des doctrines chez lui assez anciennes (puisqu'elles dataient de 250 ans), pour qu'il en eût oublié l'origine ».

Nous voyons donc dans ce fait une preuve de pius de la thèse que nous avons soutenue jusqu'ici, c'est que, si les Vaudois du Dauphiné, considérés comme idées, vie religieuse et organisation ecclésiastique, et également comme secte et comme nom, sont issus de Valdo, comme peuple anticatholique ils lui sont antérieurs, puisqu'ils sont le résultat de la fusion des Pauvres de Lyon avec les peuplades des Alpes réfractaires au joug de Rome depuis deux siècles environ.

[1] *Tract. des hœres. Pauper. de Lugduno,* dans Martène et Durand, Idem, t. v, p. 1777 et suiv.

[2] *Histoire,* etc., t. III, p. 485.

IV. — Examen de l'argument tiré de l'antiquité des livres Vaudois en faveur de l'antériorité de la secte à Valdo.

Nonobstant les considérations qui précèdent, plusieurs auteurs ayant donné comme une preuve péremptoire de l'antériorité des Vaudois à Valdo, la haute antiquité que semblent révéler la *date*, la *langue* et le *contenu* des écrits qu'ils ont laissés, il importe d'examiner à part la valeur de cette triple preuve.

1. — Plusieurs de ces écrits portent, en effet, des dates très reculées, telles que 1100, 1120 et 1126, mais celles-ci ont été ajoutées ou modifiées par des copistes postérieurs. Le fait est patent pour *La Noble leçon*, le poëme Vaudois le plus célèbre, car si les manuscrits de cet ouvrage, qui sont à Genève et à Dublin, portent la date de 1100 (*mil e cent ancz*), le manuscrit C de la bibliothèque de Cambridge, plus ancien, pense-t-on, que les deux précédents, porte celle 1400 (*mil e cccc anz*), et dans le manuscrit B de la même bibliothèque, également plus ancien que ceux de Genève et de Dublin, le chiffre 4 a été gratté (*mil e .... cents an*). « L'éraflure du parchemin, dit M. Montet[1], laisse encore apercevoir la forme du chiffre 4 telle qu'elle se rencontre dans le reste du manuscrit. On a cherché à nier cette dernière circonstance, mais la forme de l'éraflure n'échappera certainement pas à ceux qui se sont livrés à l'étude de la paléographie ou qui ont quelque habitude de la lecture des manuscrits ».

On s'est fondé, il est vrai, sur les exigences de la prosodie pour déclarer inauthentique la leçon *mil et 4 cents ans*, qui donne, en effet, quatorze pieds au vers qui la contient[2], au lieu de douze qu'il devrait avoir et qu'il a avec la leçon *mil et cent ancz*[3], mais, comme dans les divers manuscrits de *La Noble leçon* les fautes contre la prosodie abondent, l'objection n'a pas une grande valeur.

[1] *La Noble leçon* ; Paris, 1888, p. 7.
[2] Ben ha mil e cccc. anz compli entierament.
[3] Ben han mil et cent ancz compli entierament.

Le savant docteur W. Fœrster[1] assure que le manuscrit C de Cambridge, que l'on considère généralement comme le plus ancien, le plus complet et celui qui offre les meilleures leçons en maints endroits, reproduit au contraire le texte le plus moderne ; que les manuscrits de Genève et de Dublin lui sont préférables, et que la leçon *mil e cccc anz* du manuscrit de Cambridge est la correction d'un copiste préoccupé de faire correspondre la date à laquelle fait allusion le poëme à l'époque où il écrivait ; mais, sans faire remarquer qu'il est difficile, même à des paléographes habiles, de déterminer d'après l'écriture et autres signes, l'âge exact des manuscrits Vaudois, nous dirons que ces derniers portant des dates diverses, il est tout aussi malaisé de décider quelle est la bonne ; que même, s'il fallait nécessairement prendre un parti, ce serait la date la plus récente qui devrait être préférée, à cause de la tendance bien connue des Vaudois et plus tard des protestants, qui considéraient ceux-ci comme leurs ancêtres, de chercher un peu partout des preuves de la haute antiquité de l'église vaudoise : tendance qui s'est particulièrement accusée dans l'acte du copiste peu scrupuleux, qui a transformé, par le grattage, 1400 en 1100 ; et cela suffit certainement pour montrer l'invraisemblance de l'hypothèse du docteur W. Fœrster, expliquant cette interpolation par le désir du copiste d'identifier la date de *La Noble leçon* avec celle de l'époque où il tenait la plume. On conviendra aisément que le Vaudois ou le protestant, qui a commis cette fraude pieuse, aurait agi à l'encontre des plus chers intérêts de son église, s'il s'était laissé guider par un si futile motif, car c'était, comme on dit vulgairement, donner à ses adversaires un bâton pour se faire battre.

Cette mutilation, du reste, n'est pas la seule qu'ont subie les écrits Vaudois. Dans le manuscrit vaudois coté A de la bibliothèque de Cambridge, il est raconté que deux

[1] Gœttingische Gelherte Anzeigen, nos 20 et 21, du 1er et 10 octobre 1888.

cents ans après Valdo eut lieu une persécution qui durait encore au moment où l'auteur écrivait. « Cette déclaration, fait remarquer M. Montet, fixait par conséquent l'âge de ces écrits à la fin du XIV[e] siècle. Cela ne convenait point à l'apologiste égaré qui, au XVI[e] siècle, a cherché à tromper l'opinion sur l'antiquité des ouvrages Vaudois. Il a gratté le mot *dui* (deux)..., mais les traces du mot effacé sont demeurées visibles ; on lit dans le texte latin parallèle du manuscrit de Strasbourg les chiffres romains cc »[1].

2. — Quant à la langue des écrits Vaudois, on a beaucoup discuté en ce siècle sur son caractère, mais l'opinion des linguistes semble tout à fait fixée à cette heure et la grande majorité d'entre eux la considère comme un idiome provençal. C'était déjà l'opinion d'un annaliste du XVI[e] siècle, Jean Crespin, l'homme de son temps qui avait les relations les plus étendues et qui était toujours bien informé. Il est surprenant qu'aucun auteur de notre époque n'y ait prêté attention. Peut-être la discussion sur le caractère de la langue Vaudoise en eût-elle été abrégée. « L'on trouve encore aujourd'hui, dit-il en parlant des Vaudois alpestres, de leurs livres écrits sur parchemin en l'ancienne langue provençale et du Languedoc »[2]. Perrin, de Lyon, pasteur dauphinois du XVII[e] siècle, dit aussi en parlant des livres Vaudois qu'ils « sont écrits en langue vaudoise, laquelle est en partie provençale, en partie piémontaise »[3]. Le jésuite Fornier, qui habitait le Dauphiné dans le même siècle que Perrin, disait également : « Ce langage qu'il (Perrin) appelle Vaudois est un vieil provençal, comme il s'en voit quantité dans les archives d'Ambrun de même style »[4]. Champollion-Figeac ajoute : « Il ne faut pas oublier que, dans des temps peu reculés, le Piémont n'eût d'autre

[1] *La noble leçon*, idem.
[2] *Histoire des Martyrs*, éd. de 1619, fol. 23.
[3] *Histoire*, etc., p. 60.
[4] *Histoire*, etc., t. II, p. 200.

langue que celle de la France méridionale, de l'Italie et de l'Espagne, c'est-à-dire le roman »[1]. Enfin Raynouard dit que l'idiome des poésies vaudoises est identique à la langue romane des Troubadours.

Le docteur vaudois Alexis Muston[2], mort pasteur à Bourdeaux (Drôme), prétend au contraire que le dialecte des écrits vaudois est *sui generis*, c'est-à-dire original ; qu'il s'est formé sur le versant italien des Alpes, qu'il « n'était pas la langue vulgaire de la France », c'est-à-dire le même que les dialectes de la Provence et du Dauphiné[3], et qu'il « se rapproche bien plus de la langue du VIIIe siècle que de celle du XIIe » ; mais aucun linguiste n'a voulu souscrire à cette opinion et, comme nous l'avons dit, les savants de ce siècle sont unanimes à reconnaître que l'ancien idiome vaudois est dérivé du provençal, c'est-à-dire de la langue d'oc. Bossuet[4], qui le premier, croyons-nous, a révoqué en doute ou plutôt nié la haute antiquité des écrits vaudois, avait fait aussi remarquer que leur « langage est très moderne, fort peu différent du provençal », et que « non seulement le langage de Villehardouin, qui a écrit cent ans après Pierre de Bruis, mais encore celui des auteurs qui ont suivi Villehardouin, est plus ancien et plus obscur que celui que l'on veut dater de l'an 1120 ». C'est aussi le sentiment du savant jésuite Colonia[5], qui, étant né à Aix en Provence, devait s'y connaître. Il dit que le langage des écrits vaudois « paraît plus moderne que celui qu'on parlait dans le temps de Valdo et qu'il paraît même plus régulier et plus formé que le style original de Villehardouin et que celui même de Joinville, qui n'écrivit que plus d'un siècle après ».

[1] *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France*, Paris, 1809, p. 24, note.

[2] *L'Israël des Alpes*, t. IV, p. 81-93 et 101 ; *Aperçu de l'antiquité des Vaudois des Alpes* ; Pignerol, 1881, in-12.

[3] Muston ajoute « et du Lyonnais », et il a raison sur ce point particulier.

[4] *Histoire des variations*, etc. ; Paris, 1770, l. XI, nº CXXVI, pp. 358, 359.

[5] *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, chap. II.

Le docteur W. Fœrster[1] reconnait aussi que la langue des écrits vaudois est un dialecte provençal, lequel est, avec les dialectes des deux versants des Alpes Cottiennes, dans un rapport analogue à celui que soutient toute langue écrite avec le dialecte primitif dont elle émane. Le même savant ajoute, il est vrai, que cette langue est un vrai langage littéraire, soumis à des règles fixes et à une orthographe uniforme, et que, pour cette raison, il a dû être enseigné dans le foyer littéraire et primitif des Vaudois alpestres ; mais cette appréciation ne favorise pas la thèse du docteur Muston, car, de ce que les Vaudois des Alpes ont imprimé au dialecte provençal le cachet de leur caractère particulier et l'ont perfectionné, on ne peut en inférer qu'ils l'aient créé et que ce dialecte modifié soit une langue originale.

3. — Pour ce qui est du contenu des écrits Vaudois, il n'est pas favorable à leur antériorité à Valdo. Il suppose un développement religieux tel que le peuple, au sein duquel il s'est produit, aurait laissé des traces dans l'histoire. Or, il n'est parlé pour la première fois des Vaudois que dans le dernier quart du XIIe siècle, comme on l'a vu plus haut, et un auteur de cette époque (on l'a vu aussi), les appelle de « nouveaux hérétiques ».

Quant aux auteurs modernes qui attribuent quelques-uns des écrits vaudois, ou même tous, aux Pétrobrussiens et aux Henriciens du commencement du XIIe siècle, ils ne sauraient être dans le vrai, car, ainsi qu'on l'a fait aussi observer, la douceur et l'onction qui caractérisent les meilleurs traités vaudois, la foi calme et sereine qu'ils respirent, contrastent trop avec le caractère agressif et véhément de Pierre de Bruis et de ses adhérents pour qu'on puisse dire que ceux-ci leur ont donné le jour.

Ces écrits, d'autre part, ne renferment point de ces allusions mordantes aux vices du clergé catholique, non plus que cette satyre licencieuse que l'on rencontre dans les livres des Troubadours, de la même époque. Quelques

[1] Ouvrage cité.

livres même, comme *La Noble leçon* contiennent des traces des doctrines catholiques. Ce poëme parle de Sainte-Marie, de Notre-Dame, et enseigne que le repentir, la confession, la pénitence, le jeûne, l'aumône, la prière, sont les moyens par lesquels « l'âme trouve son salut » : ce qui suppose une époque où les luttes violentes des sectes contre l'Eglise catholique avaient cessé et nous reporte à une époque postérieure au XIIe siècle. Il y a plus, le même poëme (vers 373) parle du sobriquet de Vaudois (*Vaudès*), qu'on donnait au moyen-âge aux hommes pieux et honnêtes. Or, comme nous l'avons dit, ce nom est inconnu avant l'an 1190.

D'autres écrits ont été composés de toute évidence bien plus tard que Valdo. Ainsi dans le livre de *l'Antechrist*, qui est daté de 1120, les citations de la Bible portent l'indication des chapitres et des versets, qui n'ont été introduits dans le saint volume que par Hugues de Saint Cher entre 1240 et 1250. Dans l'*Abrégé du traité du Purgatoire*, dont on fixe aussi la date à 1120, se trouve une citation du *Milleloquium* de Saint-Augustin, compilation faite dans le dernier quart du XIIIe siècle. On possède également une *Confession de foi* vaudoise, que l'on dit encore de 1120, qui contient un canon ou liste des livres bibliques, qui ne fut arrêté que beaucoup plus tard, en 1530, après la consultation faite par les Vaudois auprès des réformateurs de la Suisse et de l'Allemagne. La doctrine des deux sacrements du Baptême et de la Sainte-Cène, qu'elle renferme également, fut fixée seulement au Concile ou Synode d'Angrogne en Piémont en 1532. Les Vaudois primitifs étaient catholiques de doctrine.

Les défenseurs de la haute antiquité des livres vaudois disent, il est vrai, que ceux-ci ont été copiés et recopiés bien des fois et que diverses gloses y ont été introduites par les copistes. C'est indéniable, mais alors qui peut déterminer ce qui appartient au texte primitif et ce qui y a été ajouté après coup ? Il ne reste plus que le secours des critères internes, qui, dans des questions de ce genre, est bien aléatoire

L'argument tiré de la soi-disante antiquité reculée des livres vaudois en faveur de l'antériorité absolue de la secte à Valdo ne repose donc sur aucun fondement solide.

V. — *Doctrine des Vaudois primitifs.*

Cet *Essai* ne serait pas complet si nous ne disions quelques mots de la doctrine des Vaudois primitifs.

L'opposition que ces derniers firent au début à l'église catholique fut avant tout morale et antihiérarchique. Les Pauvres de Lyon n'avaient nullement l'intention de se séparer de la communion de Rome et de répudier les dogmes traditionnels de l'Eglise. Valdo eut seulement la prétention de réaliser l'apostolat et la vie apostolique par l'exécution des ordres que Jésus-Christ avait donnés à ses disciples, notamment celui de la pauvreté (Matth. x). S'ils avaient traduit certaines portions de la Bible et s'en nourrissaient quotidiennement, c'était uniquement pour s'édifier et faire des progrès dans la vie chrétienne et non point pour combattre et contrôler les doctrines de l'Eglise. C'est ce qui ressort du témoignage des auteurs contemporains.

Ainsi Bernard de Fontcaud raconte que, dans la dispute qui eut lieu vers 1190 à Narbonne et à laquelle il assista, en présence de Raimond de Daventrie, « homme illustre par sa naissance, mais encore par sa vie sainte », il fut reconnu que les Vaudois refusaient d'obéir aux ecclésiastiques à cause de leur indignité, revendiquaient le droit de prêcher, hommes et femmes, sans la permission de ces derniers et, malgré leurs défenses, abandonnaient les églises pour prier entre eux dans leurs maisons et rejetaient les prières pour les morts[1].

Alain[2], vers 1210, constate les mêmes tendances chez les Vaudois et ajoute qu'ils refusaient aux prélats le pouvoir de consacrer et celui de lier et de délier, se confessaient à des laïques et proscrivaient le serment et la peine de mort.

[1] *Advers. Val. sect.*, dans *Max. bibl. veter. Patrum*, t. xxiv, p. 1195.

[2] *Summa quadripartita adv. hær. Waldenses*, p. 175 et suiv.

Pierre de Vaux-Cernay[1], vers le même temps, dit que l'erreur principale des Vaudois « consistait en quatre chefs : en ce qu'ils portaient des sandales à la manière des apôtres ; en ce qu'ils disaient qu'il n'était permis de jurer pour quel sujet que ce fût et qu'il n'était non plus permis de faire mourir des hommes ; enfin en ce qu'ils disaient que chacun d'eux, pourvu qu'il eût des sandales, pouvait consacrer le corps et le sang du Seigneur ». Le même historien ajoute que les Vaudois enseignaient que « les prêtres catholiques n'étaient pas de véritables et légitimes successeurs des disciples de Jésus-Christ, parce qu'ils possédaient du bien en propre ».

Conrad de Lichtenaw, abbé d'Ursperg[2], au XIII[e] siècle, raconte que les Vaudois, qu'il vit à Rome en 1212, avilissaient l'Eglise et le sacerdoce dans leurs prédications et assemblées secrètes.

Le concile de Tarragone[3], tenu en 1242, désigne les Insabbatés (ou Vaudois) comme des gens « qui défendaient de jurer et d'obéir aux puissances ecclésiastiques et séculières, et encore de punir les malfaiteurs et autres gens semblables ».

Moneta, vers le même temps, écrit ceci[4] : « La foi, comme les Vaudois disent eux-mêmes, est une dans l'église romaine et dans la congrégation des Vaudois, quoique les œuvres soient différentes ».

Yvonetus, vers 1283, rapporte que les Vaudois disaient que « le pape, nos évêques et nos clercs, qui possèdent les richesses du siècle et n'imitent pas la sainteté des apôtres, ne sont ni les chefs de l'Eglise ni dignes que Christ leur confie son Eglise, sa chère épouse ; qu'ils la prostituent par leur mauvais exemple et leurs mauvaises œuvres, utôt que de la présenter à Christ comme une vierge

[1] Dans Duchesne, *Histor. francor. scriptor.*, t. v, p. 557 et 819.

[2] *Chronicon*, année 1212.

[3] *Concil. part.*, t. xi, p. 593, année 1242.

[4] *Advers. Cathar. et Vald.;* Rome, 1743.

chaste en la gardant dans cette pureté qu'elle a reçue de lui, et qu'ainsi il ne faut pas lui obéir[1] ».

L'opposition des Vaudois à l'église catholique, qui fut d'abord morale et antihiérarchique, comme on vient de le voir, devint aussi par la suite une opposition doctrinale. Ils délaissèrent quelques sacrements, surtout les Pauvres de Lombardie et d'Allemagne. Ils commencèrent par celui du mariage, puis par ceux de la confirmation et de l'extrême-onction, qu'ils finirent par rejeter dans quelques parties de l'Allemagne. Ils gardèrent ceux du baptême, de l'ordination, de la confession auriculaire et de l'eucharistie, mais les modifièrent plus ou moins dans la pratique.

Si, au lieu de cet *Essai,* nous écrivions une histoire générale des Vaudois, nous aurions à suivre, à travers les âges, les diverses modifications qu'ils firent subir à leurs doctrines, mais ce que nous avons dit suffit à notre but, et nous renvoyons, pour le reste, à la savante histoire de M. Comba[2].

E. Arnaud.

[1] *Tractatus de Paup. de Lugd.* dans Martène et Durand, *Thes. nov. anecdotorum,* t. v.

[2] *Hist. des Vaudois d'Italie;* Paris et Turin, 1887, p. 321-334.

ADDITION

Page 116, ligne 2, après notamment ceux qui furent condamnés à Narbonne en 1190, *ajoutez en note*: « Nous ferons remarquer incidemment que cette condamnation des Vaudois, prouve, d'une façon indirecte, que ce nom ne leur fut pas donné à cause des vallées, où une grande partie d'entre eux s'établirent en 1184 ou 1185, car ceux qui furent anathématisés à Narbonne, en 1190, venaient directement de Lyon et non des Alpes. Il est dès lors naturel qu'en Languedoc on leur ait donné le nom de leur chef, d'autant mieux que, suivant les historiens, comme on l'a vu plus haut, le célèbre marchand de Lyon, après avoir fondé des communautés dans les Alpes, « s'achemina en Languedoc ». A supposer même, du reste, que l'appellation de Vaudois dérivât du mot vallée et eût pris naissance en Dauphiné, ce n'est pas en cinq ou six ans qu'elle aurait pu, à cause des difficultés et des lenteurs de communication de l'époque, passer de la frontière d'Italie au cœur même du Languedoc. Il y a là, ce semble, une impossibilité géographique et historique.

DE LA LIBERTÉ

PENDANT LE MOYEN-AGE

L'Ancien Régime et la Révolution

par M. J. ROMAN.[1]

Majorum vestigia curat.

Depuis plusieurs mois que, sur ma table de travail, le doux éclat de ce titre, LIBERTÉ, fascine mon regard, j'hésitais toujours à donner de cet ouvrage un compte rendu pour ceux de nos confrères, qui n'ont pas eu la joie intellectuelle de le lire. Deux motifs m'arrêtaient : mon insuffisance, d'abord, en ces matières qui exigent, de la part de ceux qui les traitent, une grande connaissance des questions de droit public et d'économie politique ; et ensuite la crainte des sévérités de l'article 9 du Réglement. Mais on me fait observer que je puis parer au premier motif en me tenant aussi près que possible de mon texte, ce qui est encore la meilleure manière de le faire valoir. Et quant au second, nos confrères voudront bien remarquer que si nous nous appliquons, suivant notre devise et nos statuts, « à rechercher les traces de nos ancêtres », c'est-à-dire à colliger les documents qui nous révèlent leurs institutions, leur état d'esprit et leurs mœurs, ce n'est point pour en faire devant nos concitoyens une vaine parade d'érudition, mais pour arriver à tirer de leur exemple une leçon pour notre propre conduite... L'expérience ! Voilà bien là, en effet, la condition nécessaire du progrès. C'est pour avoir trop oublié cette vérité, pourtant bien scientifique, que notre dix-neuvième siècle, période d'activité sans pareille dans l'histoire, a tant fait *d'écoles*, a

[1] Brochure in-8° de 84 pages. — Paris 1893, Boulevard St-Germain, 262.

tant gaspillé de forces à la poursuite de décevantes utopies. Ne semble-t-il pas, depuis quelques années, reconnaître son erreur, ce siècle de promesses, par l'encouragement que donnent les Pouvoirs publics à la restauration et à la conservation des monuments historiques, à la collection et au classement des documents originaux du passé, et notamment par ces prodigieux inventaires d'archives que le Ministère de l'Instruction Publique fait établir dans chaque département avec le concours des Conseils généraux ? Ne sont-ce pas là les assises vraiment mégalithiques, non pas, je l'espère bien, d'une nécropole, mais du majestueux monument de la Société future ?

I.

Il appartenait à l'auteur du *Tableau historique*, du *Dictionnaire topographique* et du *Répertoire archéologique* des Hautes-Alpes, ainsi que de tant d'autres Etudes documentées sur le passé de nos régions, de synthétiser ces travaux et d'en dégager la formule générale. « J'ai commencé, dit-il en épigraphe, l'étude de la Société du Moyen-Age plein de préventions contre elle ; j'en suis sorti plein d'étonnement, de respect et d'admiration ».

Oui, ce prestigieux Moyen-Age, que notre éducation classique ne nous montre guère qu'à travers les brouillards de la légende ou du préjugé, fut essentiellement l'âge de la Liberté politique, réalisée par la soumission de la force brutale à l'esprit de justice, et par l'alliance de l'instinct d'association avec le sentiment élevé de la dignité humaine. Songez que, si les citoyens d'Athènes ou de Rome délibéraient librement sur leurs intérêts dans la place publique, un nombre prodigieux d'esclaves, représentant en moyenne dix individus par citoyen, gémissaient pendant ce temps, à l'état d'objet de commerce, dans les horreurs d'une captivité privée de toute espèce de garantie. Songez qu'Aristote, cette Encyclopédie de l'antiquité, trouvait cet ordre de société aussi

inévitable que nous parait l'être, à nous, le fait de voir des riches et des pauvres.

Le travail de M. Roman, qui comprend sept parties ou époques, produit l'effet d'une courbe géométrique dont le point culminant serait le Moyen-Age, à cette période qui va de l'avènement de Louis IX jusqu'aux approches du règne de Philippe-le-Bel. Les deux ordonnées de cette courbe sont l'invasion dans le monde antique des peuples Septentrionaux et la propagation de l'Évangile. Ainsi la première aurore du Moyen-Age remonte à ces lointaines invasions des Cimbres et des Teutons que le monde romain, alors dans toute sa force, repoussa d'abord énergiquement. Toute la période impériale, depuis Auguste qui redemandait en vain ses légions perdues en Germanie, jusqu'aux empereurs fantômes que les Barbares sortaient de leurs fourgons au V[e] siècle, est remplie par la lutte contre les effets de cette loi d'équilibre qui poussait sans cesse le Nord sur le Midi. La monarchie franque, elle-même, n'est qu'une halte dans ce flux continuel, et l'empire de Charlemagne, qui semblait une restauration définitive de l'ordre antique purifié par le christianisme, n'est autre chose, au contraire, que cette transfiguration momentanée qui annonce la mort d'un malade.

Pendant ce temps, l'Evangile, par le ministère de l'Eglise, s'infiltrait lentement dans les âmes ; tantôt, comme une huile parfumée, il inclinait les cœurs au respect des autels, à la fidélité à la parole jurée, à l'assistance mutuelle, et, par la culture des lettres, il tenait les esprits élevés vers les choses intellectuelles ; tantôt, dans les crises, divin cordial, il les fortifiait contre les suggestions du désespoir, et préparait la paix laborieuse du lendemain.

Aussi lorsque l'empire de Charlemagne se dissout, on trouve, sous l'écorce rompue de l'ancien monde, l'ordre européen nouveau, véritable république fédérative, fondée sur la propriété territoriale et le serment ; échelle de contrats entre les chaumières et le château qui les protège, puis entre les châteaux eux-mêmes, du petit au

grand, suivant la hiérarchie de forces qui va du simple chevalier ou *miles*, au baron, du baron au grand feudataire[1], le tout relié et cimenté dans cette vaste unité religieuse qui est, comme l'a si bien dit Lamartine[2] « le lien le plus fort de la nationalité », et dans laquelle tous ces contrats puisent leur caractère auguste et leur sanction. Comment était garantie dans le monde féodal, la *liberté*, ce droit essentiel de l'homme, garant lui-même des deux autres termes de la trilogie de 1789, c'est-à-dire, de la *sûreté* et de la *propriété* ? [3] C'est ce que M. Roman nous montre dans son chapitre II ; *de l'Organisation politique et sociale au Moyen-Age.*

Dans une société libre (§ 1er) le rôle de l'Etat doit se borner à celui de régulateur des initiatives individuelles coordonnées entre elles par l'association des intérêts similaires. Or, jamais vérité ne fut mieux enseignée par le fait que ne le fut celle-ci au Moyen-Age.

Voyez se développer, dans les quatorze paragraphes qui suivent ce préambule, la série des tableaux qui ont successivement pour sujet : la *Justice*, où priment les jurés et les arbitrages — la torture ne vient que plus tard, avec le réveil du droit romain — l'*Armée*, toute conçue en vue de la défense ; l'*Eglise*, se suffisant à elle-même, et ne demandant rien à l'Etat, mais concourant avec lui, dans la limite de ses forces matérielles, à la défense commune ; l'*Assistance publique*, « jalonnant les grandes routes de ces maisons de charité » dont nous retrouvons encore des vestiges sur les cols dangereux[4] et aux abords des villes et bourgs, aux divers lieux

[1] « Dans ce nouvel état de choses, tous s'associèrent et les devoirs furent réciproques » — Th. Lavallée. *Histoire des Français.* Livre III chapitre II.

[2] *Voyage en Orient* (1er vol. p. 277).

[3] Préambule de la Constitution de 1891 ; *Droits de l'homme.* (Art. 2). Je ne parle pas d'un quatrième terme, la *résistance à l'oppression* qui se confond avec le droit à la Liberté.

[4] Tels que l'hospice du Mont-Genèvre qui a subsisté jusqu'à ce jour mais qui vient d'être en partie affecté à une gendarmerie.

nommés le St-Esprit, St-Lazare, la Madeleine, la Maladrerie ; l'*Instruction publique* supérieure assurée dans « vingt-trois grandes Universités autonomes », tandis que l'Instruction secondaire était donnée dans 564 collèges[1], et que des milliers d'instituteurs laïques ou ecclésiastiques, répandaient l'instruction primaire presque à à la porte de chaque village.

Voyez comment la Liberté, âme et ressort de toutes ces institutions, savait, par l'association, développer l'*Industrie*, tout en protégeant la condition des travailleurs ; comment, sans subventions de l'Etat , elle exécutait de *grands travaux publics*, ces cathédrales, ces fortifications, ces abbayes, ces hôtels de ville, dont les travaux des chemins de fer nous offrent seuls aujourd'hui l'équivalent ; comment, cette même liberté entendait l'*impôt*, toujours limité à la destination spéciale pour laquelle il était consenti, et comment elle le percevait ; par quellesrègles elle assurait l'*hérédité*, suivant le vœu souverain du père de famille, et, d'une manière générale, la *transmission des biens* ; comment enfin elle présidait au fonctionnement de la *Commune*, de *la Province* et des *Etats Généraux*.

A cette force vive mettez comme contre-poids d'abord la double garantie, *matérielle et morale*, du témoignage et de la sainteté du serment religieux sur lesquels s'appuyait tout contrat[2], ensuite le respect de la *hiérarchie*, fondée avant tout sur les services et les mérites d'une noblesse, anciennement *ouverte* à tout homme de valeur, et que les parchemins n'ont *fermée* que bien plus tard : M. Roman n'est-il pas fondé à conclure, dans le 16e paragraphe de ce beau chapitre, que si « le Moyen-Age ne

[1] Voir (Bulletin d'octobre 1892, page 319), la notice de M. Nicollet sur le Collège d'Embrun qui, quoique fondé sous Henri IV, était constitué d'après les anciennes traditions et peut par conséquent, servir encore d'exemple.

[2] Voir les Chartes de Liberté de Gap, d'Embrun, de Serres, de Tallard, de Veynes, d'Ozo, d'Upaix, du Champsaur, etc. Voir aussi celle de Trescléoux insérée au *Bulletin*, (année 1889, p. 1) et celle de Jarjayes.

« nous offre pas, sans doute, le type idéal d'un gouverne-
« ment parfait », du moins « il portait en lui tous les
« germes d'un gouvernement libre ; c'étaient des germes
« que le temps pouvait développer ou faire avorter ».

II.

Le temps, malheureusement, fit avorter ces germes au lieu de les développer. Dans les trois parties suivantes de son œuvre, M. Roman nous fait assister à la décadence progressive de l'esprit de liberté, puis, dans une quatrième partie, à son oblitération complète dans le mouvement révolutionnaire.

C'est d'abord, au XIV[e] siècle, la résurrection des légistes « pères de la bureaucratie[1] », avec leur droit romain, et leur conception, romaine aussi, c'est-à-dire, césarienne, de la monarchie. Par un mouvement simultané et convergent avec cette tendance d'esprit de la partie éclairée de la nation française, la guerre de Cent ans et le péril que courut alors la nationalité, eurent pour effet de serrer davantage autour de la Royauté les cœurs et les énergies. Toute la mission de Jeanne d'Arc consiste à faire sacrer le Roi ! Investie, par le danger, d'une véritable dictature, la Royauté, obligée d'avoir une armée permanente, établit la *taille*, c'est-à-dire l'impôt corrélatif à son entretien. Or la taille, rompant d'abord l'équilibre en faveur du Roi, jeta, par sa mauvaise répartition, la division entre les diverses classes de la société et *aiguilla* le mouvement vers l'asservissement général.

Mais tandis qu'en France l'esprit du Moyen-Age déviait ainsi de l'idée de liberté, et s'acheminait vers la monarchie absolue, pourquoi, en Angleterre, continuait-il sa marche normale, et aboutissait-il, par la Grande Charte, au régime parlementaire ? Dans un paragraphe spécial, M. Roman en donne la raison profonde, dans le fait que l'égalité de forces entre la bourgeoisie des villes, formée de l'ancienne population indigène et l'aristocratie, tout homogène, de la

[1] Le Play — *Réforme sociale*, § 63.

conquête, combinée avec la communauté d'intérêts de l'une et de l'autre contre la Couronne, avait, dès le XIIIe siècle, amené celle-ci à composition par l'octroi de la Grande Charte. — « Voilà donc en présence, trois pou-« voirs : Royauté, noblesse et bourgeoisie, parfaitement « définis, et les deux derniers munis de privilèges garan-« tis par des chartes en bonne forme ». Il fallut « pour assurer l'exécution de ces chartes, une assemblée dont les prérogatives ne firent que croître, parce que celui des trois pouvoirs qui aspirait à la tyrannie, trouvait les deux autres réunis contre lui et succombait ». (Page 48).

En France, au contraire, le défaut d'homogénéité de la noblesse et ses luttes contre les communes, livrèrent les uns et les autres à l'envahissement du pouvoir royal, déjà armé, en théorie, du droit césarien, et en fait, de la force centralisatrice de l'impôt. Il faut ajouter que les guerres civiles et religieuses, dont M. Roman n'a pas cru devoir parler, activent encore le mal. La Royauté, en effet, s'y donne, au yeux du Peuple, le beau rôle de défenseur de la religion des ancêtres à laquelle il était attaché ; tandis que l'Aristocratie commettait l'erreur de se l'aliéner davantage en favorisant, d'une manière générale, le culte nouveau[1].

La décadence se précipite donc, et le commencement du XVIIe siècle voit la dernière convocation des Etats généraux dont le contrôle chagrin devient importun et, d'ailleurs, illusoire. Viennent ensuite la *centralisation* progressive entre les mains du Roi et de ses intendants, *de tous les pouvoirs de justice et d'administration*, la *suppression des Assemblées provinciales*, et enfin la *suppression de fait de l'Aristocratie*, qui, privée de toute espèce de fonction publique, sans perdre ses privilèges ni ses bénéfices, ne garda plus que l'odieux de sa situation. La puissance temporelle de l'Eglise elle-même n'était plus qu'une apparence depuis que, par le concordat de François 1er, la

[1] « Le protestantisme... s'introduisit par la tête du corps politique, par les princes et les nobles... » (Châteaubriand. —*Analyse raisonnée de l'histoire de France.*)

nomination de ses dignitaires était aux mains du roi. Enfin, au XVIIIe siècle, le roi Louis XV, en plein Parlement de Paris, peut tenir le langage suivant[1] :

« C'est en ma personne seule que réside l'autorité « souveraine... C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir « législatif sans dépendance et sans partage. L'ordre « public tout entier émane de moi : j'en suis le gardien « suprême. Mon peuple n'est qu'un avec moi. Les droits « et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps « séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les « miens et ne reposent qu'entre mes mains ».

De fait, aux approches de 1789, la liberté, dénuée de toute espèce de garantie, ne subsiste plus que dans les mœurs publiques et dans les habitudes, plutôt paternelles, de la dynastie issue de Henri IV. Le ministre Turgot donna enfin le dernier coup aux institutions du Moyen-Age par la suppression pure et simple des corporations ouvrières[2].

Lorsque, quelques années plus tard, fille des philosophes et de ces économistes du premier âge que la science actuelle traite avec un juste dédain, la Révolution se déclare, on a perdu le sens même de la Liberté au point d'en faire un terme symétrique de l'Egalité « dont elle serait plutôt exclusive », dit M. Roman ; car « en dehors de l'idée de justice qu'elle récèle », et avec laquelle on la confond par une autre espèce de sophisme, « l'égalité ne peut exister que dans la servitude, et elle y mène. [3]» Et la Révolution, chérie des géomètres, donne elle-même, de

[1] Lit de justice du 2 mars 1766. — (Cité par Taine dans ses *Origines de la France contemporaine*).

[2] C'était ce même Turgot qui demandait « six ans de despotisme pour fonder la liberté. » (Mémoires du *conventionnel Baudot*. Page 157).

[3] « On ne vise ici, bien entendu, que la théorie chimérique de l'égalité *de fait* et non pas le principe de l'égalité *des droits*, dont l'application demeure l'idéal de tout bon Gouvernement. Mais cette égalité de droits engendre elle-même l'inégalité *de fait*, laquelle, dit Le Play, « créée dans l'ancien régime par les priviléges, naît, dans le Régime moderne, de la Liberté ». *Réf. soc.* § 48.

ce théorème, la démonstration la plus frappante ; vous la voyez, sous prétexte d'égalité, abattre successivement la noblesse, la hiérarchie ecclésiastique, la dignité royale, même les académies, même les établissements d'instruction. Contre l'anarchie qui s'ensuit, « la plus belle, dit Taine, qu'on ait vue depuis le neuvième siècle », la Convention ne trouve rien de mieux que de s'introniser elle-même à la place de la Monarchie absolue, élevant ainsi la tyrannie ancienne à ce comble, qui est de la rendre anonyme et irresponsable.

Un seul corps échappa à la destruction générale ; c'était l'armée, maintenue, malgré tout, par la nécessité de lutter contre l'invasion. Mais, précisément parce qu'elle resta seule en face de l'autre, cette force était fatalement destinée à la remplacer lorsqu'elle serait usée. La chose ne manqua pas d'arriver et bientôt, lasse du despotisme anonyme des avocats, la France accepta volontiers la domination d'un soldat .. Depuis lors, la Société française n'a jamais retrouvé l'équilibre ; elle ressemble, comme disaits ces jours-ci, Emile Bergerat[1] : « à ce nègre libéré qui, lâché entre la case où on le bâtonne et la forêt où la faim le guette, ne sait plus où aller et pivote, en pleurant, sur lui-même ».

III.

Le cycle de la Liberté est-il donc fermé ? Aucune force ne subsiste-t-elle plus pour redresser vers le ciel la deuxième branche de la courbe et la transformer en cette spirale indéfinie qui, d'après le poète, symbolise la loi du Progrès?

A cette question, qui déconcerte les plus fermes esprits, M. Roman, si positif dans l'exposé de ce qu'on *eût dû faire* vers la fin du XVIII[e] siècle (VI-§ 3), par opposition à *ce que l'on fit*, (§ 4), et dans la peinture suggestive du désarroi

[1] Dans le *Journal* du 11 décembre 1894.

actuel (VII-§ 1), ne semble pas donner sa *Conclusion* VII-§ 2) avec une confiance suffisante. Le recours à l'initiative individuelle lui parait cependant le seul remède possible[1]. N'est-ce pas déjà l'initiative individuelle qui a tiré du chaos du neuvième siècle cette société du Moyen-Age dont nous avons admiré la prospérité ? Seulement une question se pose : comment mettre en mouvement ce ressort, actuellement si affaissé ?

« Ce n'est point », malheureusement, « le moment de faire appel aux nobles sentiments, à la charité, au désintéressement, à la justice, ou à l'honneur ». (Page 80). Sans aller aussi loin que M. Roman, et sans dire qu' « on prècherait dans le désert » il faut observer que le sentiment relève exclusivement de la conscience et des mœurs, et échappe à la puissance publique. Mais ce qui est bien du domaine de celle-ci, ce sont les *intérêts ;* il lui incombe de les dégager des entraves qu'une centralisation ombrageuse a trop longtemps apportées à l'activité qui leur est propre et à leur groupement spontané en corps propriétaires, capables d'ester en justice.— « Les corps de cette nature », dit Taine, « affectés par fondation à un service public et « possédant, sous la surveillance lointaine ou prochaine « de l'Etat, la faculté de s'administrer eux-mêmes, sont « des organes précieux et non des excroissances maladi- « ves... Ils présentent trois avantages principaux : 1° ils « assurent, sans charge pour le budget... les grands « services du Culte, de l'Instruction et de l'Assistance « publique... 2° ils forment barrière de protection pour la « liberté et l'indépendance individuelle contre l'omnipo- « tence de l'Etat .. 3° ils constituent de petits mondes « originaux et distincts, où beaucoup d'âmes trouvent la « seule vie qui leur convienne et ouvrent un débouché à « des activités qui, sans ce canal, resteraient stériles ou « nuisibles au corps social[2] ».

[1] « A l'avenir... le progrès sera de plus en plus confié à l'initiative des citoyens ». Le Play. *La Réforme Sociale* § 26.

[2] La *Révolution*. Tome 1er. Liv. II, ch. II.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION et DÉCENTRALISATION CORRÉLATIVE! tel est bien le cri que l'instinct de conservation arrache depuis plusieurs années à l'Opinion, et auquel les Pouvoirs publics ont déjà commencé à donner satisfaction[1] par la loi du 21 mars 1884 sur les *Syndicats professionnels*. Comme l'agriculture est le premier intérêt de la nation, on peut dire, sans figure, que c'est aussi dans le sillon de nos champs que cette loi a le mieux germé, en donnant une si belle floraison de syndicats agricoles. La loi du 6 novembre dernier vient de donner à ces utiles sociétés, par l'institution du Crédit agricole, de nouveaux moyens d'action, et le dernier congrès de Lyon, en montrant la possibilité de les unir ensemble par les liens d'une puissante fédération, ouvre sur l'avenir des horizons inespérés.

La même ville de Lyon a présenté, presque en même temps, le consolant spectacle de ce congrès universitaire où un ministre éclairé, M. Leygues[2], n'a pas hésité à se réclamer du XIII[e] siècle pour préconiser la reconstitution « des anciennes universités autonomes et rivales, jalouses de leur éclat et de leur prospérité ». N'est-ce pas reprendre, en fait, le projet qu'un autre ministre, M. Léon Bourgeois[3], avait présenté au Sénat, le 27 juillet 1890, et qui ne fut repoussé que sur les adjurations d'un doctrinaire (j'allais dire d'un réactionnaire) trop éloquent[4] ? — N'est-ce pas, pour tout dire, reconnaitre la légitimité et l'utilité du mouvement qui, il y aura bientôt vingt ans, avait donné naissance aux universités libres ?

[1] Depuis que cet article a été écrit, le Gouvernement a institué une grande commission extra-parlementaire de *décentralisation*. D'autre part, la Chambre a constitué une Commission pour l'examen des projets de loi sur le *Droit d'association*, Commission dont l'un de nos membres fondateurs est Vice-Président. — 30 mai 1895.

[2] Alors ministre de l'Instruction publique, actuellement ministre de l'Intérieur — 30 mai 1895.

[3] C'est avec plaisir que je nomme ce ministre, qui a honoré Gap de sa présence en octobre 1891, à l'occasion de l'inauguration du lycée.

[4] M. Challemel-Lacour, (séance du 10 mars 1892). M. J. Simon était président de la Commission et M. Bardoux rapporteur.

Si, parallèlement à ce mouvement dans l'ordre intellectuel, se développe aussi bien celui des Syndicats agricoles. si surtout le CHRIST, garant immuable de Justice et de Fraternité, reprend sa salutaire autorité dans les institutions et dans les consciences, nous pouvons, d'ores et déjà, répondre affirmativement à la question que M. Roman se pose à la fin de son travail. — Ce n'est pas « la barbarie que nous réserve le vingtième siècle » mais bien « l'apaisement », et, par l'apaisement, l'essor définitif vers le Progrès !

Gap, 20 décembre 1894.

C. ROCHE.

OLPHE-GALLIARD

ET SES ŒUVRES

JUGÉS PAR LES ALLEMANDS, LES ANGLAIS
ET LES AMÉRICAINS.

On sait que M. Olphe-Galliard a laissé à la ville de Gap et au département des Hautes-Alpes, sa collection et sa bibliothèque scientifique. La valeur de ce legs est considérable, nous l'avons dit ici même dans le *Bulletin de la Société d'Etudes*[1]. Nous apprenons maintenant qu'une opinion toute différente semblerait se propager et tendrait à s'accréditer dans le public. Il n'est peut-être pas inutile de montrer à ses auteurs ce que pensent de M. Olphe-Galliard les savants étrangers.

Nous livrons à leurs méditations les articles suivants sur la « Contribution à l'ornithologie », empruntés à des revues anglaises, allemandes et américaines.

ORNITHOLOGIE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR OLPHE-GALLIARD.

(Extrait de la Récent Literature, octobre 1887, San-Francisco ? — Traduit de l'anglais par M. Bertrand, prof. au Lycée de Gap).

Dans cet ouvrage le savant ornithologiste français consigne les résultats des travaux et des études d'une vie longue et utile. Le plan en est d'une ampleur considérable attendu que l'auteur s'est proposé de donner non seulement des descriptions, synonymies et biographies complètes de toutes les espèces habitant le sud-ouest de l'Europe

[1] Bibliographie, Bull. Soc. d'Et. mars 1891.—Notice biographique sur Léon Olphe-Galliard, nº 6, 2e série 1893.

(c'est-à-dire le Portugal et l'Espagne, les Açores et les Baléares, la France, la Suisse française, tous les pays à l'ouest du Rhin et les îles anglaises de la Manche) mais encore les espèces se rapprochant beaucoup des oiseaux habitant la région dont il s'occupe particulièrement ou pouvant être facilement confondues avec eux. De cette manière la description de plusieurs genres s'est changée en monographies qui se trouvent contenir des matériaux utiles aussi à des ornithologistes autres que ceux directement intéressés à la faune particulière à laquelle il est fait allusion. L'ouvrage sera publié en quarante parties ou fascicules, comprenant chacun un ou plusieurs groupes ou familles, et séparément paginés. C'est là certainement un grand inconvénient, mais c'était indispensable pour assurer une prompte publication, les parties étant publiées immédiatement après avoir été terminées par l'auteur, sans égard pour leur place dans le système. D'un autre côté, cet arrangement est commode pour ceux qui désirent simplement acheter quelques-unes des monographies, vu que chaque fascicule se vend séparément.

A notre époque d'incertitude systématique, on ne doit peut-être pas s'étonner de ce que M. Olphe-Galliard reste encore attaché, en général, au « système naturel » qu'il a proposé il y a juste 30 ans, à l'époque pré-Darvinienne. Ce système commence avec les oiseaux nageurs, passe rapidement en revue les échassiers, les oiseaux de proie, les passereaux, les pigeons et le gibier, et finit avec les autruches, le but étant d'établir un système linéaire qui représenterait les oiseaux comme formant une chaîne continue entre les « vertébrés inférieurs » et les mammifères.

Les ornithologistes américains observeront avec plaisir que M. Olphe-Gaillard a choisi l'année 1758 comme point de départ de sa nomenclature, et qu'il se déclare partisan convaincu de la loi de priorité. Nous remarquerons, cependant, qu'il adopte des noms génériques précédemment appliqués à une autre classe d'animaux, chose

opposée à la plupart des codes de nomenclature antérieurs et ainsi qu'au canon XXXIII, du code A. O. U. La loi de priorité n'est pas non plus toujours respectée comme elle devrait l'être...

Le manque d'espace nous empêche d'entrer dans une revue détaillée, qui peut être réservée jusqu'à l'achèvement complet de l'ouvrage. Nous ne saurions faire une critique à l'auteur de ce que les dernières sources ne lui ont pas toujours été accessibles, sachant que l'ouvrage a été préparé dans une petite ville de province, loin des grandes bibliothèques et des musées. D'autre part, il est juste de faire observer que la grande familiarité de l'auteur avec les langues et la littérature étrangères se manifeste très avantageusement dans tout le livre, et doit être d'autant plus appréciée, qu'elle est si rare chez les ornithologistes français.

La France a très peu fait pour l'ornithologie européenne, pendant ces dernières années, et le présent ouvrage est véritablement la seule contribution dépassant en importance la publication de « l'Ornithologie européenne » de Degland et Gerbe, faite il y a 20 ans.

Le présent ouvrage paraît être publié entièrement aux frais de l'auteur, et par suite, son achèvement dépend de l'encouragement que les amateurs d'ornithologie exprimeront par des souscriptions nombreuses ; lesquelles ne devraient pas manquer, vu la modicité des prix.

CONTRIBUTIONS A LA FAUNE ORNITHOLOGIQUE

DE L'EUROPE OCCIDENTALE.

(Extrait de la Revue de Westminster, février 1892, page 201 et suivantes. — Traduit de l'anglais par M. Bertrand, prof. au Lycée de Gap)

Dans ses contributions à la Faune ornithologique de l'Europe occidentale, M. Olphe-Gaillard a pourvu les étudiants en ornithologie d'un manuel très utile. Ce livre

ne vise pas à être un traité complet sur la matière, il a pour but de réunir sous une forme commode tout ce qu'on sait des oiseaux des régions en question, ce en quoi il réussit pleinement. Par Europe occidentale, l'auteur comprend non seulement la France, mais encore l'Espagne, le Portugal, les Açores, les îles) Baléares, la Suisse française, et les îles Jersey et Guerneysey. En introduisant dans son ouvrage la faune des oiseaux de l'Espagne et du Portugal, M. Olphe-Gaillard en a considérablement accru l'intérêt et la valeur, attendu que les mémoires publiés jusqu'ici sur l'ornithologie de ces contrées laissent beaucoup à désirer. Envisageant d'un large point de vue les exigences de son sujet, il traite à fond les résidents et les émigrants que l'on rencontre dans ces pays, et leur consacre la plus grande partie de son ouvrage. Mais, soucieux des difficultés qui se dressent souvent sur le chemin de l'étudiant, il donne aussi des descriptions des principales espèces exotiques se rapprochant étroitement des espèces indigènes, ou pouvant être confondues avec elles, et énumère celles dont on parle souvent comme des « races domestiques ».

Dans une introduction de vingt-huit pages, plusieurs questions préliminaires sont discutées, entre autres celles de la nomenclature et de la classification. Ce sont là des questions, de l'aveu de tous, difficiles, et nous ne sommes pas sûrs que les conclusions de l'auteur seraient acceptées sans restriction par d'autres ornithologistes. Quoi qu'il en soit, la méthode adoptée offre des avantages pratiques pour échapper aux perplexités auxquelles elles donnent souvent lieu, et comme elle est consciencieusement et logiquement appliquée, les objections théoriques perdent beaucoup de leur force.

Au point de vue de la forme, l'ouvrage comprend quarante parties, séparément paginées, et dont chacune est une monographie pratique sur quelque groupe particulier d'oiseaux. Les caractères des ordres, des sous-ordres, des familles et des genres, sont dans chaque cas, suffisamment établis pour le but que l'auteur s'est proposé ; mais il y a

ajouté de nombreux renvois aux ouvrages littéraires où ceux qui le désirent, trouveront de plus amples renseignements. Les descriptions spécifiques sont naturellement plus complètes, et semblent répondre à tout ce que l'étudiant peut demander. Les mâles et les femelles sont décrits séparément tout comme les variations du plumage dues à l'âge ou aux différentes saisons, et là où il existe des variétés bien marquées, les caractères en sont signalés. On donne aussi la synonymie, la répartition et la distribution ; en outre les habitudes, la nourriture, la nidification, les œufs, et autres points sont traités plus ou moins longuement selon leur importance..

LÉON OLPHE-GALLIARD

Mort le 2 février 1893.

Extrait des « Annales ornithologiques, Organe de la Faune paléoarctique. — Traduit de l'allemand par M. Gaumand, professeur au lycée de Gap.

PAROLES D'ADIEU DE R. BLASIUS[1]

Victor-Aimé-Léon Olphe-Galliard, naquit à Lyon le 27 octobre 1825.

Dès sa première jeunesse[2], il fit preuve d'une prédilection toute particulière pour les sciences naturelles et d'une grande facilité à s'assimiler les langues vivantes.

Il fit ses premières études sous la direction de maîtres particuliers et, plus tard, suivit les cours du collège royal. Déjà au collège il commençait à collectionner. Les premiers éléments de son musée d'histoire naturelle, qui, dans la suite, devait renfermer tant de richesses, et par-

[1] M. le Dr Rodolphe Blasius, président du comité ornithologique international et permanent, à Brunswick. (*Note du traducteur*).

[2] Je dois la plupart des notes biographiques relatives à Olphe-Galliard à des renseignements écrits de sa veuve.

ticulièrement pour l'ornithologie, il les posa à Montcorin, commune d'Irigny près Lyon (département du Rhône).

A l'âge de 19 ans, en 1844, il fit la connaissance de l'illustre entomologiste Et. Mulsant et il fit avec lui un voyage dans le Midi. C'est dans ces circonstances qu'il vit aussi l'abbé Caire, avec qui il resta toujours dès lors en relations scientifiques.

En 1847, il passa son baccalauréat et se destina à la médecine. La Révolution de 1848 l'obligea à renoncer à ses études et à se réfugier en Suisse, où en 1851 il fit sa première découverte ornithologique. Il donna la description du Rubiette Moussier *Erithacus Moussieri* et envoya à Baldamus pour le publier dans la « Naumannia » un extrait de cette première description, parue à Lyon dans les « Annales des Sciences physiques de la Société d'agriculture ». Dans la suite, à différentes reprises, il publia des travaux d'ornithologie dans la « Naumannia » et dans le « Journal d'ornithologie du Dr Cabanis ».

En 1856, il prit part, à Cœthen, au dixième congrès de la Société allemande d'ornithologie, qui, au nombre de 52 sociétaires, comptait parmi les assemblées d'ornithologistes les plus actives, les plus entreprenantes et les plus intéressantes au point de vue scientifique, qui aient jamais existé en Allemagne.

Olphe-Galliard y fit la connaissance de l'illustre zoologue français, le prince Charles-Lucien Bonaparte, de l'ornithologue danois, Kjärbölling, et de nombre de savants ornithologues de l'Allemagne, parmi lesquels nous nous contenterons de citer : le pasteur H. Zander, le professeur J.-H. Blasius, C.-F. Wiepken, le pasteur Chr.-L. Brehm, le docteur J. Hoffmann, le curé J. Jaeckel, le docteur Hennecke, le major Kirchhoff, le docteur B. Altum, le docteur C.-L. Gloger, Balduin de Munchhausen, W. Schluter, le professeur-docteur J.-F. Naumann, le pasteur Paessler et le curé E. Baldamus.

C'est avec le plus grand plaisir que Olphe-Galliard se rappelait toujours les beaux jours de Cœthen, et entretenait, en qualité de correspondant du congrès, avec la

plupart des membres, des relations scientifiques qui furent de la plus grande importance pour ses futurs travaux ornithologiques.

Ses relations avec Charles-Lucien Bonaparte lui permirent d'en écrire une biographie très détaillée, qui ne fut achevée qu'en 1865.

En 1870, il quitta Lyon et se fixa de nouveau dans sa propriété des environs de Bulle, dans le canton de Fribourg en Suisse. De là il fit de nombreuses excursions dans la région, dans les cantons de Vaud, d'Unterwald ; il en a publié plus tard les résultats ornithologiques. Puis il retourna en France, vécut quelques années à Angoulême et se fixa définitivement en 1880 à Hendaye (département des Basses-Pyrénées), au pied des Pyrénées, sur les bords de la mer de Biscaye (*Golfe de Gascogne*), à la frontière même de l'Espagne. C'est là qu'il commença en 1884 la publication de son principal ouvrage : « Contributions à la Faune ornithologique de l'Europe occidentale. Recueil comprenant les espèces d'oiseaux qui se reproduisent dans cette région ou qui s'y montrent régulièrement de passage, augmenté de la description des principales espèces exotiques les plus voisines des indigènes ou susceptibles d'être confondues avec elles, ainsi que l'énumération des races domestiques ».

Peu de temps avant sa mort, parut en 1892 la dernière livraison de cette œuvre aux assises grandioses et qui, par l'érudition extraordinaire, spécialement bibliographique de l'auteur, apporte le plus beau témoignage qui établisse les principes de l'ornithologie dans l'Europe occidentale.

Depuis le commencement de l'année 1880, j'eus le bonheur d'entretenir, par écrit, des relations scientifiques avec l'aimable et célèbre ornithologiste français. Une correspondance suivie nous rapprocha toujours plus l'un de l'autre : maintes questions scientifiques furent approfondies par écrit.

En 1886, lors d'un congrès internationnal de climatolo-

gie, hydrologie et balneothérapie, tenu à Biarritz, le 2 octobre, s'offrit à moi l'occasion de faire personnellement la connaissance de celui qui était mon ami par la science. Il n'y a qu'un court trajet en chemin de fer de Biarritz à Hendaye. Le mieux est ici de laisser parler mon livre-journal qui me donne l'expression la plus fraîche des impressions d'alors et me fait aussi jeter un regard sur la vie de famille de feu notre ami.

« Le lieutenant de marine, Hedde, (beau-frère de Olphe-Galliard), et le beau vieillard Léon Olphe-Galliard, nous attendaient avec une voiture à la gare ; nous nous rendîmes à la villa des Mouettes, où mon ami en ornithologie avait fixé sa résidence.

« La vue était ravissante sur la Bidassoa, la mer et Fontarabie, avec les montagnes espagnoles se dressant par derrière. Il me présenta à sa femme, une française très aimable qui parlait aussi un peu allemand et, traversant le cabinet de travail de Olphe-Galliard, nous montâmes par un escallier isolé dans la galerie des Collections bâtie à l'écart.

« Même disposition que chez Selys-Longchamps (Edm. de), mais en bien plus petit. En haut les oiseaux, et, chose à remarquer, ils étaient généralement rangés dans un ordre systématique : contre les murs extérieurs les exemplaires empaillés dans des armoires vitrées ; au milieu, une haute armoire avec les peaux dans les tiroirs du bas ; et au-dessus encore des oiseaux empaillés. Il y avait des représentants de toutes les familles et aussi de la plupart des espèces, et souvent, à côté, des dessins de têtes, de becs, de pieds, etc., pour la démonstration ; la distribution des ombres supérieurement exacte. Après un examen rapide je m'assis près des casse-noix (j'étais précisément à cette époque occupé de mon travail sur *Nucifraga caryocatactes leptorhynchus* et *pachyrhynchus*). Très riche matériel, dont je me pénétrais dans son ensemble ; nous jetâmes ensuite un coup d'œil sur la bibliothèque, dont les dimensions sont aussi beaucoup trop petites pour son riche contenu. La cloche du déjeuner nous appela, tout

le monde fut réuni à la grande table dans la salle à manger.

« En sortant de table nous remontâmes en hâte à la Collection, où je découvris encore de nouveaux trésors. Il y avait là une galerie de tableaux des anciens ornithologues célèbres, depuis les premiers siècles jusqu'à aujourd'hui. Olphe-Galliard en avait lui-même photographié la plupart ; depuis Gessner presque tous étaient représentés. Vers 3 heures 1/2 nous fimes une promenade sur le rivage (La Plage), où l'on a élevé un nouveau et magnifique établissement de bains, semblable à celui de Biarritz, mais bien plus grandiose et plus beau. Nous restâmes quelques instants sur la plage, puis j'allais avec les deux fils de Olphe-Galliard à l'établissement de bains et je pris un bain de mer.

« Le flot de la mer est plein de magnificence, le choc des vagues très puissant, le sable très agréable. Inutile de parler de l'eau saumâtre de la Bidassoa. La vue sur les Pyrénées et sur la frontière espagnole avec Fontarabie au premier plan, est ravissante.

« De retour à la maison, nous jouîmes pendant quelques minutes de cette vue magnifique de la villa, entièrement bâtie dans le style basque, puis nous nous rendîmes de nouveau à la Collection. La grosse cloche sonna bientôt le diner qui se passa tout aussi agréablement que le déjeuner. Ensuite nous allâmes encore une fois à la Collection, pour revoir quelque chose que j'avais oublié, puis nous entendimes un très jolie trio de Haydn (joué par Monsieur et Madame Hedde et un des fils de Olphe-Galliard) ; nous causâmes encore un peu, nous prîmes congé avec nos remerciements les plus cordiaux et nous allâmes au chemin de fer ».

Dans ce cercle de famille ci-dessus décrit, si agréable, si merveilleux, dans une des plus belles contrées de la France, ayant près de lui la Collection et la Bibliothèque, Olphe-Galliard pouvait passer le reste de sa vie de la façon la plus plaisante, adonné tout entier à ses études ornithologiques. Dès 1886, quand je le vis, il avait une

certaine corpulence et de l'asthme en marchant. Il était évident qu'il restait trop pour sa santé dans sa Collection et sa Bibliothèque. Olphe-Galliard avait rassemblé un matériel gigantesque d'exemplaires et de notes, comme j'en ai peu souvent vu dans le cabinet d'un ornithologue. Plus de 50 volumes étaient ainsi remplis de notes bien ordonnées, rangés dans sa Bibliothèque. Sauf quelques mois d'été, que Olphe-Galliard passait, pour raisons de santé, « aux eaux » c'est-à-dire dans une des stations balnéaires des Pyrénées et d'une altitude élevée, il travaillait sans relâche et entretenait une vaste correspondance. A l'amour de la science il joignait un profond sentiment religieux, qui lui rendit plus légères ses dernières heures, lorsque le 2 février 1893 il succomba à ses longues souffrances.

Il a légué ses collections, sa bibliothèque, ses manuscrits à la ville de Gap, le berceau de ses ancêtres, dans le département des Hautes-Alpes.

Catalogue des publications littéraires de Léon Olphe-Galliard.

1. — Note sur une espèce nouvelle d'oiseau de l'Algérie appartenant au genre Rubiette, *Erithacus Moussieri*[1], avec planche, suivie de quelques observations sur des oiseaux du Haut-Valais. Ann. Sc. phys. soc. agricult. Lyon., 1852, IV, 101.

2. — Description d'un nouvel oiseau d'Algérie, *Erithacus Moussieri*[1], suivie de quelques observations sur des oiseaux du Haut-Valais. *Naumannia*, II, 3, 1852, page 68. (Extrait de la Publication française).

3. — Sur les Rubiettes d'Europe. *Naumannia*, V, 39, 1855[2].

4. — Catalogue des oiseaux des environs de Lyon, *Naumannia*, 1855. V. p. 44 et suivantes.

5. — De la théorie des changements de couleurs du

[1] Traquet à Bandeau, Moussier, manuscr. (1846). (Note du traducteur).

[2] Voir catalogue des oiseaux des environs de Lyon, p. 39. (Ibid.)

Pterocles setarius et la place des Ptéroclidés[1] dans le système. (*Naumannia*, V. p. 311, 1855).

6. — Encore un mot sur la *Fuligula Homeyeri. Naumannia*, VII, I, p. 66, 1857[2].

7. — Essai d'un système naturel des oiseaux. *Naumannia*, VII, II, p. 251, 1857.

8. — Catalogue des oiseaux de la vallée de Gruyères dans le canton de Fribourg, en Suisse, d'après des communications écrites, avec remarques du Dr Christian Ludwig Brehm, (Léon Olphe-Galliard écrivit de Lyon), J. F. O.[3]. VIII. 1860, 228 et 380.

9. — Observation sur les oiseaux de proie diurnes. J. F. O. XI, 1863, 153.

10. — *Syrraptes* etc. en France (daté de Lyon), J. F. O. XI, 1863, 388.

11. — *Syrraptes* etc. en France. Ibid. 1864. VI. 129.

12. — Notes écrites de Lyon (sur la *Perdix petrosa* et *saxatilis*), J. F. O. VIII, 1865, 146.

13. — Notice sur une nouvelle espèce d'oiseau de l'Algérie, *Érithacus Moussieri*. Revue et Magasin de zoologie 1865, XVII, 285.

14. — *Phalaris psittacula*, trouvé en Suède. Revue et Magasin de zoologie, 1868. XX. 95.

15. — Excursions ornithologiques en Suisse. Questions sur la rareté des oiseaux dans diverses contrées. Principales causes de la diminution du gibier, son utilité réelle.

Opportunité de favoriser les naturalistes dans leurs recherches. Revue et Magasin de zoologie, 1875, p. 1-36.

16. — Traduction de « *Lânta Fjodio* » (Taegareforbundets nya Fidskrist. 1876, p. 109), sous le pseudonyme d'Ornithophile dans le Journal d'acclimatation, 1877, p. 2-2.

17. — Jean Crespon. Une esquisse biographique de Hermann Schalow et Léon Olphe-Galliard. (Journal central

[1] D'après une lettre au Dr Ed. Baldamus de Mai 1855, les Ptéroclidés ne seraient que des Outardes à torses très raccourcis. (Note du traduct.).

[2] Lyon, Imp. de F. Dumoulin, rue St-Pierre, 20. Ibid.

[3] Journal d'ornithologie. Ibid.



d'ornithologie 5. 1880, 105).

18. — N. A. Severtzoff. Faune des Vertébrés du Turquestan. Les Oiseaux, traduction du Russe. Tome VIII. Moscou, 1873. Revue d'ornithologie complète. IV année (1887-1881), p. 1-141. (Imprimerie société « Franklin », à Budapest.

19. — Faune des Vertébrés du Turquestan, par N.-A. Severtzoff. Les oiseaux; Traduction du Russe. Errata, (tirage à part; in-8, 7 pages, Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

20. — Contributions à la Faune ornithologique de l'Europe occidentale ou Histoire naturelle des oiseaux de France et de l'Espagne, Bayonne et Berlin 1884-1892.

Cet ouvrage parut en 40 fascicules dans l'ordre suivant :

Fasc.	1.	Anseres brevipennes	1884
—	5.	Cygnidae	1885
—	33.	Ploceidae	1885
—	8.	Anseres pinnipedes	1886
—	9.	Procellariidae	
—	10.	Stercorarinae. Larinae	
—	11.	Sterninae	
—	37.	Gallinae	1886
—	38.		
—	39.		
—	40.		
—	2.	Anseres natatores	1887
—	6.	Anseridae	1887
—	7.	Phoenicopteridae	
—	16.	Grallae macrodactylae	1887
—	22.	Brevipedes	1887
—	3.	Fuligalinae	1888
—	4.	Anatinae	
—	23.	Tenuirostres	1888
—	24.	Scansores	1888
—	25.	Syndactyli	
—	12.	Grallae. Arenariidae	1889
—	17.	Vulturidae	1889

Fasc. 18.	Aquilidae	1889
— 19.	Circaetidae. Falconidae	1889
— 20.	Pernidae-Circidae	1889
— 21.	Accipitres nocturnae	
— 13.	Charadriidae	1890
— 30.	Oscines ambulatores	1890
— 31.	Emberizidae	1890
— 32.	Fringillidae	1890
— 34.	Coraces	1890
— 35.	Dentirostres	1890
— 36.	Columbae	1890
— 14.	Scolopacidae	1891
— 15.	Grallae altrices	1891
— 26.	Oscines suspensores	1891
— 27.	Muscicapidae-Sylvidae	
— 28.	Ficedulinae	1891
— 29.	Troglodytinae	
	Table des matières	1892

21. — Sur l'utilité des oiseaux. Extrait du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1890, numéro 35. Recueil, Gap, Jouglard, imprimeur de la *Société d'Etudes*, 1890, in-8.

22. — Jonas Hallgrimsson. Ses travaux zoologiques. Traduction d'après la version anglaise de M. Jon Stefansson et la version allemande de M. Th. Krüper, etc. Copenhague, 1890. Pet. in-8. Portrait.

23. — Catalogue des oiseaux des environs de Lyon, Lyon, imprimerie Pitrat, aîné, 4, rue Gentil, 1891, in-8. (Voir *Naumannia*, V, p. 44 et suivantes, 1855).

24. — Quelques remarques sur les règles de la nomenclature zoologique. Bulle. 1891.

25. — Lettre ornithologique de M. le pasteur Christian Ludwig Brehm, né à Schoenan le 24 janvier 1789, mort à Beuthendorf, le 28 juin 1864, (avec le portrait de Brehm). Annales ornithologiques, tirage à part, IIIe année 1892. p. 127-162[1], (Vienne, imprimerie de Jean-L. Bondi et fils).

[1] Note complémentaire du traducteur.

Outre ces publications, nous trouvons encore à la Bibliothèque du Musée :

1° Recueil des principales dénonciations scientifiques et vulgaires de plusieurs espèces d'oiseaux d'Europe et des explications les plus satisfaisantes qui en ont été données, paru en 1873 dans la Rev. et Mag. de zool. pure et appliquée, (Deyrolle fils, librairie zoologique, recueil mensuel, 23, rue de la Monnaie, Paris), avec notes manuscrites par l'auteur, sous le n° 4275.

2° Observations sur la taupe (*talpa Europea*), Linn. Mémoire présenté à la Société d'agriculture du cercle de Neustadt, réunie à Tpitis, le 10 février 1857, jour anniversaire de sa fondation, par le pasteur Christian Ludwig Brehm, traduit de l'allemand. (Extrait de la Revue et Magasin de zoologie, fév. 1886, Paris, imprim. de Madame Ve Bouchard-Huard, rue de l'Eperon, 5.

Traductions et ouvrages en manuscrits.

1° Esquisse d'un voyage dans le N.-E. de l'Afrique, c'est-à-dire dans les contrées soumises à l'Egypte pendant les années 1847 à 1852, par le Dr Alfred Edmond Brehm, 1re partie, Jena, Friedrich Mauke, 184 pages.

2° Calendrier ornithologique par Bechstein (1795). Traduit de l'allemand, 85 pages.

3° Sandfort et Merton, traduit de l'anglais.

4° Les vers vesiculaires par Leuckart Guiessen 1856.

5° Bibliog. ornith. en 50 v.

FORMATIONS CAILLOUTEUSES

DE LA

VALLÉE DE LA DURANCE

(Note préliminaire).

INTRODUCTION

Nous avons employé la majorité des loisirs de nos 34 ans de modeste professorat à parcourir nos montagnes pour nous instruire et les connaître. Dans les milliers de courses que nous y avons faites, nous avons tâché d'apprécier, — avec les êtres qu'elles abritent, — leur composition et les matériaux que les sulcatures des agents destructeurs leur ont enlevés à travers les âges. Puis, en 1888, nous avons voulu suivre, à la piste, ces vagabonds, qui, sous forme de blocs, de galets ou de limons, se sont éloignés d'elles. Et, dans une excursion de 9 jours, nous parcourûmes, à pied, la vallée de la Durance et la Crau d'Arles.

Mais que de mécomptes réservent, dans une étude de cette nature, des explorations trop limitées ! Aussi nous remercions la *Société d'Études des Hautes-Alpes* dont le concours nous permit, en 1893, de visiter les régions inférieures de l'Isère et du Rhône jusqu'à Avignon, ainsi que les Craux au nord des Alpines. Et nous gardons la plus profonde gratitude à l'*Association française pour l'avancement des sciences*, à la compagnie du P.-L.-M. et à M. Noblemaire dont le bienveillant intérêt nous a puissamment aidé à réaliser une campagne d'un mois de recherches complémentaires de Château-Arnoux aux Craux d'Arles et du Languedoc.

Nous avons été très sensible aussi à l'aimable obligeance avec laquelle M. Collot a mis à notre disposition des documents précieux et particulièrement les travaux

si consciencieux et si exacts qu'il a publiés sur la question.

Puisse l'étude que nous préparons et dont nous donnons ici un aperçu n'être pas trop indigne de leur bienveillance et présenter quelque intérêt.

Les dépôts caillouteux de la vallée de la Durance peuvent être divisés en trois groupes très marqués comme âge et comme origine[1].

1°. — *Les dépôts de la fin de la période tertiaire ;*

2°. — *Les dépôts quaternaires subordonnés aux grands glaciers ;*

3°. — *Les dépôts actuels ;*

Ces trois catégories de formations comprennent chacune des dépôts différents, mais nous ne nous occuperons dans cette note que des deux premières.

1°.— Cailloutis de la fin de la période tertiaire.

Ces formations tertiaires de galets qui ne paraissent pas avoir laissé de trace dans les Hautes-Alpes, — sauf peut-être, la belle nappe de sables et de petits lits de galets qui porte les superbes et très significatives moraines si magistralement superposées et découpées en escarpements, de Châteauneuf-de-Chabre, — se remarquent sur de grandes étendues, des Mées, où elles forment de pittoresques pyramides, à Lauris, en aval de Pertuis, sur les deux rives de la Durance ; elles ne paraissent pas avoir franchi les Cluses de Mallemort et de Sénas, mais se retrouvent sur la grande Crau d'Arles dont elles constituent : 1° toutes les Coustières au nord du Mas-Thibert ; 2° la moitié nord-ouest de sa surface ; 3° et elles servent en général de substratum à l'autre moitié qui est recouverte par les dépôts quaternaires.

[1] Nous ne parlerons pas des formations caillouteuses du tertiaire moyen, dont les assises relevées parfois jusqu'à la verticale comme à Montmaur, au pont de Château-Arnoux, à Cucurron, contiennent des variolites de la Durance et autres roches alpines.

Ces assises caillouteuses ont une puissance considérable puisqu'elles atteignent les altitudes de 789 mètres, entre les Mées et Oraison, 343 mètres au Pey-de-Daranée, entre Jouques et la Durance, et 163 mètres à la Poivrière, point le plus élevé de la Crau entre Aureille et Eyguières au sud du col de St-Pierre. Et cependant malgré cette altitude élevée, le courant qui les a déposées ne semble pas avoir surmonté le plateau de la Cluse de Mirabeau, car sur cette vaste terrasse, nous n'avons rencontré que quatre galets alpins dont la présence peut provenir du fait de l'homme ; la cluse de Pertuis était donc déjà en partie ouverte.

Un des points les plus favorables à l'étude d'ensemble de ces formations tertiaires est aux Mées, et non loin de là, dans les vallons de la Mort et de St-Joseph.

Elles sont constituées surtout par des galets calcaires et des schistes subalpins souvent impressionnés, mais sont caractérisées par la présence de galets alpins en quartzite, grès du flysch, diorites, jades verts ou schistes amphiboliques, et particulièrement par de très rares variolites de la Durance, des euphotides et des spilites. Tous ces galets sont fort altérés et l'on trouve fréquemment, dans leurs fissures comme dans celles du ciment qui les agglutine,ces arborisations de manganèse appelées dindrites.

L'ensemble des formations caillouteuses des Mées à Valensole nous a fourni les remarques suivantes :

1°. — Les galets de quartzite qui, dès la base, sont très menus, en majorité de la taille d'une noix et d'un œuf de poule, très rarement de 0ᵐ20 d'axe, deviennent de plus en plus volumineux à mesure qu'on s'élève, et vers 500 mètres d'altitude, les plus gros atteignent 0ᵐ30, 0ᵐ40 et même 0ᵐ44 d'axe ; nous avons même mesuré un galet en calcaire bleuâtre de 0ᵐ60.

2°. — Les assises inférieures sont fortement cimentées en poudingue, les assises moyennes ne le sont que par intervalles et les assises supérieures le sont fort peu.

3°. — L'intervalle des galets des assises non cimentées est garni d'un sable jaune. C'est ce même sable jaune qu'on retrouve entre les galets de toutes les Craux de Provence et de Languedoc.

4°. — Les assises supérieures qui sont mises à jour sur une des croupes de la bifurcation du vallon de St-Joseph sont tellement sableuses qu'elles ont tout l'aspect d'une moraine, et, bien que nous n'y ayons pas vu de blocs anguleux, nous y avons recherché des galets striés ; mais celui que nous y avons recueilli présente des stries bien problématiques et sans caractère d'autorité.

5°. — Malgré l'état en éboulis de la surface de ces formations instables, il nous a paru que l'ensemble des assises inclinait vers la Durance sous un angle de 15 à 20 degrés.

Il en est de même pour les couches caillouteuses de la haute Crau qui, à la côte 163, à la Poivrière, semblent épouser l'inclinaison de la molasse marine qui les porte, et plongent au sud.

Nous avons rapproché, dans un même groupe, les cailloutis tertiaires de la Crau et de la Durance, en nous basant simplement sur l'analogie de leurs faciès et de leur composition, car la base de la Coustière présente, à St-Victor, près d'Arles, un poudingue en tout comparable à celui des pyramides des Mées, tandis que celui de la surface de la Crau tertiaire rappelle le cailloutis sableux des hauteurs de St-Joseph. Nous y verrions donc volontiers, comme Fontannes et M. Kilian[1] l'ont établi pour les Mées, une formation miocène.

Cette manière de voir nous semble un peu justifiée par la présence, sur les petites falaises qui dominent l'Etang d'Entressen, d'une couche de quelques décimètres de galets de quartzite qui porte sur une argile marneuse blanchâtre à la base et rutilante à sa surface. Ces galets, les plus petits comme les plus grands, qui atteignent 0m20, présentent tous la curieuse disposition d'avoir leur grand

[1] Kilian. Description géol. de la montagne de Lure. Paris, 1889.

axe placé verticalement. Cette disposition ajoutée à la particularité qu'offrent certains galets de la surface, d'avoir sur leur périmètre un éclat en biseau, rappelle les formations caillouteuses de la Crau de Saint-Remy dans lesquelles nous avons trouvé, en 1893, des fragments et le moulage entier d'une défense d'*elephas meridionalis* caractéristique du pliocène supérieur ou des plateaux.

A la surface de ce poudingue, à galets verticaux d'Entressen, sont des galets duranciens bien typiques.

Cependant, il nous paraît difficile de considérer ces petits lambeaux pliocènes de la région comme l'équivalent des grandes formations de cette époque dans d'autres localités. Faute de preuves paléontologiques, nous laissons à plus compétent et mieux documenté que nous, le soin d'étendre et de fixer les limites du pliocène soit dans les formations caillouteuses tertiaires dont nous venons de parler, soit dans les dépôts quaternaires que nous allons rapidement signaler.

2°. — Dépôts quaternaires ou fluvio-glaciaires.

Nous avons dit que dans les formations caillouteuses des Mées, comme d'ailleurs dans celles de la haute Crau, les galets de quartzite et les jades du briançonnais sont beaucoup plus volumineux, et nous pouvons ajouter plus nombreux dans les assises supérieures. Cette constatation nous semble indiquer une énergie croissante dans les phénomènes du ruissellement; elle nous prouve aussi que les apports de la Durance, d'abord insignifiants, deviennent de plus en plus importants[1].

Mais c'est avec l'apparition des dépôts quaternaires que l'action de cette rivière devient prépondérante. Les dépôts quaternaires de la vallée de la Durance, en effet, sont caractérisés en amont du confluent de la Bléone par

[1] L'absence ou la rareté des roches caractéristiques du briançonnais, (protogines, euphotides, variolites de la Durance à amygdales, spilites etc.) dans les cailloutis tertiaires résultent de raisons topographiques et des conditions de gisement et d'affleurement des roches mères.

les moraines à blocs erratiques et à galets striés, et dans les régions inférieures par des gradins de terrasses alluviales à éléments grossiers d'origine briançonnaise.

Et cependant, quelle qu'ait été l'énergie des cours d'eau quaternaires, l'importance de leurs délaissés est loin d'égaler la puissance des dépôts caillouteux tertiaires qui s'élèvent à Saint-Joseph, près des Mées, à plus de 300 mètres au-dessus du thalweg actuel, et qui dans les Alpines, au col d'Alleins ont laissé des traces palpables à 150 mètres au-dessus des plus hauts dépôts quaternaires.

Tandis que les galets tertiaires se sont accumulés jusqu'à de si hautes altitudes, les terrasses alluviales quaternaires, ne dépassent guère, dans leur ensemble, l'altitude moyenne de 40 à 50 mètres au-dessus du lit actuel de la rivière. Elles peuvent être définies dans leur plus grande hauteur par une ligne qui partirait de la terrasse de Mont-Dauphin et Guillestre, (alt. 984) à 94 mètres au-dessus de la Durance, et aboutirait à la terrasse de Mérindol (Vaucluse), à l'altitude d'environ 140 mètres, c'est-à-dire à 30 mètres au-dessus de la Durance.

Comment alors expliquer la formation des terrasses à éléments duranciens qui se font remarquer du Poët à l'aval des Mées, à des altitudes comprises entre 100 et 150 mètres, et par dessus tout, de celle de la Freissinouse, à surface striée par les glaciers, comme celle d'Embrun et qui est à 1.103 mètres d'altitude, c'est-à-dire à 500 mètres au-dessus de la Durance !

Depuis nombre d'années nous hésitions, malgré les vives instances de nos amis et de nos collègues de la Société d'Études, à publier notre travail sur le quaternaire, faute d'une solution satisfaisante du problème de la formation du poudingue de la Freissinouse.

Nous ne pouvions, en effet, admettre une érosion aussi formidable et dont les traces ne se retrouvaient pas dans les autres parties du bassin de la Durance; et, d'autre part, nous n'avions encore rencontré, dans le pays, aucun fait assez significatif pour nous autoriser à croire à l'existence de plusieurs périodes glaciaires avec lesquelles l'explication aurait été toute trouvée.

La difficulté résidait essentiellement dans l'interprétation du hiatus entre Embrun, point de passage des graviers, et la Freissinouse, point d'arrivée ; et les chances de solution devaient résider dans l'examen des dépôts de ces deux points extrêmes.

Déjà nous avions constaté, depuis plus de 15 ans, combien les galets dioritiques de la Freissinouse sont plus altérés que ceux de la surface du poudingue d'Embrun ; mais ce fait ne nous paraissait pas concluant.

Et le 24 octobre 1894, en compagnie de M. Jugy, directeur du journal *La Durance*, nous pûmes, enfin, visiter pour la première fois, la base de la falaise qui s'étend d'Embrun à la Baume sous Châteauroux.

Descendus par un chemin de chèvre sous le Roc, nous ne vimes, sur les parois verticales de 80 mètres de hauteur qui portent la ville, qu'une masse de graviers grossiers assez homogènes. Mais au-delà du château, dit Paradis, où la falaise reparaît, et sous Pralong, le poudingue de l'escarpement est formé de deux ensembles d'assises. De la base au milieu de l'escarpement est une formation à blocs anguleux dont l'un mesure 3 mètres d'axe, immatriculés dans des graviers sableux et un peu argileux, tout à fait comparables à une moraine quoique nous n'y ayons pu voir des galets nettement striés. Un peu plus loin, l'escarpement 'formidable, montre des couches épaisses de sables jaunes qui alternent avec des graviers ; leur ensemble est ondulé en S d'une manière capricieuse ; plus loin encore, au-delà d'un éboulement qui refoule la rivière et nous permet de franchir un défilé ; la terrasse est découpée profondément en abimes à pic, perpendiculairement à la Durance, par les gorges si pittoresques de Pralong et de Bramafan.

Ces découpures, profondes jusqu'à la roche en place, présentent, à souhait, la structure et la composition intérieure de toute la formation : Dès la base et sur une grande hauteur les couches, ondulées, de graviers, de sables avec blocs et galets anguleux, d'origine briançonnaise et non locale, disséminés dans la masse, plongent

au N. vers Châteauroux et au N. E. vers l'amont de la Durance, sous des angles d'abord très aigus de 75° ; puis vers le haut leur pente s'adoucit et les couches finissent par devenir horizontales et uniquement caillouteuses vers la surface.

Il est absolument impossible, à cause de la topographie des lieux, que la Durance ait jamais pu déposer ces assises de graviers, de sables, de blocs, en couches inclinées à contre pente de son courant. Aussi nous n'hésitâmes pas à considérer les formations inclinées de Pralong et de Bramafan comme un cône de déjection morainique.

Il ne nous restait plus, pour pouvoir admettre une phase glaciaire antérieure à la formation des alluvions anciennes d'Embrun, qu'à constater si la surface de la terrasse de Pralong est striée par les glaciers comme sa voisine d'Embrun. Mais une pluie torrentielle nous obligea à chercher un abri et à regagner le logis. Et nous avons dû attendre que des circonstances propices nous permissent de compléter nos observations.

Le 15 avril dernier, à la veille d'entreprendre la campagne de recherches complémentaires de 30 jours que nous venons de faire dans le bassin de la Durance et du bas Rhône, nous avons reçu la visite de l'éminent glaciériste Viennois, M. le Dr Penck, qui, — à la suite d'une exploration, pleine de charme pour nous, des alluvions à surface striée de la Freissinouse et des poudingues inclinés de la Roche, — est allé visiter la terrasse d'Embrun et les poudingues inclinés de Pralong. Ce sagace glaciériste a en outre découvert sous le Calvaire d'Embrun, deux moraines interstratifiées dans les alluvions regardées jusqu'à ce jour, comme préglaciaires. Ces moraines interstratifiées, dont l'inférieure porte sur la roche en place, indiqueraient, au moins, trois phases de glaciation.

Sur l'avis que l'illustre Docteur voulut bien nous donner, nous nous hâtâmes d'aller visiter les lieux et de constater, *de visu*, cette importante découverte.

Mais nous ne manquâmes pas, non plus, d'aller à

Pralong, où nous vîmes la surface du poudingue, qui porte sur les assises inclinées du cône de déjection morainique, superbement rabotée, polie, striée.

Sans doute les deux découvertes se corroborent ; toutefois, si, à cause de l'état de fraîcheur des deux moraines interstratifiées et de leur peu d'étendue, puisqu'elles ne se prolongent pas sous le grand escarpement du Roc d'Embrun, si, dis-je, on pourrait à la rigueur les considérer comme un remplissage de balmes sous la falaise, en revanche, l'origine morainique des poudingues inclinés de Pralong et de Bramafan est indubitable et permet d'établir en principe les deux faits suivants :

1° Il y a eu dans la vallée de la Durance plusieurs périodes glaciaires.

2° La période quaternaire paraît y avoir débuté par une phase glaciaire.

Ainsi établie, la théorie de la multiplicité des périodes glaciaires, dans la vallée de la Durance, rend facile l'explication de la formation des hautes terrasses alluviennes de la Freyssinouse, des vallées des Buëch, du Poët, de Volonne, de Montfort et des Mées. Ce sont des nappes ou cônes de déjection déposées par les eaux de fusion et de ruissellement en avant du glacier ou sur ses parties latérales.

Traces des plus anciennes glaciations à l'aval d'Embrun.

M. le Dr Penck nous dira les belles découvertes qu'il a faites à ce sujet au Poët, à Mison, etc.

Pour nous, nous avons constaté sur nombre de points du bassin de la Durance et à la base des plus vieilles formations quaternaires, l'existence de blocs anguleux ou subarrondis et à une grande distance de tout escarpement de la roche mère.

Ainsi, sous la haute terrasse de Volonne sont des blocs du briançonnais de 1,75 d'axe. Plus à l'aval, ce sont des blocs de roches locales, comme à Villelaure, à Cadenet, à Mérindol (2 mètres d'axe), à Meyrargues, entre la gare et

le village. Nous en avons même trouvé dans une chambre d'emprunt à l'est de la gare de Grans, à la Crau, à 6 mètres de profondeur[1].

M. Nicolas, d'Avignon, a signalé au congrès d'Arles, et nous a montré, à Bellevue, en face d'Avignon, noyés dans une masse caillouteuse d'alluvions, des blocs calcaires de 5 mètres d'axe et dont la roche mère se montrerait, d'après M. Nicolas, à 15 kilomètres de là, à Roquemaure.

La présence de ces blocs, disséminés à la base des alluvions, ou noyés dans leur masse, ne saurait, je crois, être expliquée, ni par un démentellement sur place, ni par un glissement de terrains, qui auraient laissé d'autres traces ; et leur transport nous paraît être en relation intime avec un des phénomènes glaciaires ; avalanches de neige, dépôt de névés ou glaçons flottants, etc.

Ce n'est pas uniquement à la base des alluvions quaternaires que se trouvent de gros blocs ; on en remarque également à un niveau plus élevé dans l'intérieur du cailloutis. Ainsi, du Poët à l'aval de la gare de Peipin, on voit une foule de blocs anguleux ou émoussés dont les plus gros mesurent 4 à 5 mètres d'axe, faire saillie sur les parois escarpées du poudingue.

Les diverses terrasses alluviales[2] qui accompagnent la Durance sur la plus grande partie de son cours, mais en nombre variant de un à trois, de Guillestre à Mérindol et qui existent aussi dans les vallées des Buëch et de la Sasse, ne résultent donc pas, comme nous l'avions dit ailleurs[3],

[1] A St-Jean-des-Vignes, entre Peyroles et le torrent de Rians, est une formation locale, torrentielle, d'aspect tout morainique, avec quelques galets alpins, et une soixantaine de blocs métriques à peine émoussés, dont le transport peut à la rigueur être attribué aux suites d'une trombe.

[2] Ces terrasses sont, en général, séparées entre elles par des talus de vieille roche coiffée de poudingues qui sont soit en éboulis, soit escarpés ; ces talus sont désignés de Sisteron à Cavaillon sous le nom de *tors*; tandis qu'au sud des Alpines, on les appelle *coustières*.

[3] Le diluvium et la période glaciaire, *Bul. Soc. Etudes des H.-A.* décembre 1890 et mars 1891.

d'érosions successives, dans une nappe de comblement qui aurait été déposée dès le début du quaternaire ; mais de phases d'alluvionnement suivies de phases de creusement, de sorte que les terrasses les plus anciennes occupent les plus hauts niveaux, tandis que les plus récentes sont au voisinage du lit actuel.

Age relatif des diverses alluvions quaternaires.

Cet âge relatif, donné par la position des terrasses, se trouve d'ailleurs justifié par l'état d'altération plus ou moins avancée des galets. Tandis qu'il existe trois étages de terrasses nettement séparées par des *tors*, à l'aval et à l'amont du Pont-de-Chabestan, et du Monêtier à la Brillane, l'examen de l'état d'altération des galets des alluvions quaternaires nous permet d'y établir quatre âges ou phases, que nous rapporterons à quelques types de gisements en prenant pour terme de comparaison surtout les galets granitoïdes.

1er âge. — Terrasses du Devenson en face le Pont de Manosque, et vallon de la Grande-Bastide près de la route de Mirabeau à Vinon. Ces deux terrasses à 70 mètres au-dessus de la Durance, montrent sur les parties escarpées du poudingue des *tors*, les galets dioritiques qui tombent en déliquescence au contact de la main. On peut faire une constatation analogue au-dessus de la gare de la Freissinouse, rive droite du torrent, à la base du poudingue.

2e âge. — *Hautes terrasses* dominant le Poët, la gare de Sisteron. Volonne, Les Mées, (celle des Mées se prolonge vers Oraison au-delà du vallon de la Mort), chambre d'emprunt entre la gare et Meyrargues, terrasses de Mérindol, d'Alleins et Crau, de Lamanon à Fos. Les galets s'effritent en général au premier coup de marteau. C'est la formation avec blocs anguleux, en erratiques, à la base.

3e âge. — Terrasses moyennes d'Aubignosc à St-Auban, Hautes terrasses de la Brillanne à Corbière se prolongeant

par la cluse de Mirabeau (Les Quatre-Tours) à Pertuis, Villelaure et de Cadenet jusque près de Lauris, sur la rive droite, et formant sur la rive gauche les terrasses qui portent la voie ferrée de Meyrargues à Lamanon, et qui disparaissent souvent sous les cônes de déjections locales. Les galets dès *tors* de ces terrasses sont 'plus résistants, et il faut souvent deux coups de marteau pour les casser. C'est pendant cette phase, que la Durance, quittant le col de Lamanon, cesse d'être un fleuve pour devenir un affluent du Rhône.

4e âge.— BASSES TERRASSES, très fréquentes sur les deux rives depuis les Bons-Enfants jusque vers Sainte-Tulle, et à l'aval de ce point, le cailloutis de cette terrasse également cimenté, se retrouve sur le thalweg, dans toutes les excavations, sous une couche de dix à vingt centimètres de limon, jusqu'à Cavaillon, St-Andiol, Noves, Châteaurenard, et à travers le col, de Groveson à Tarascon. Les galets de cette formation, qui constituait également les Craux disparues d'Eygalières, Mollégès, n'ont subi qu'une très faible altération ; les feldspaths roses des protogines et les cristaux verts d'amphibole des diorites sont à peine un peu pâlis.

Sans doute, parmi les hautes terrasses il en est de plus élevées que les autres, comme celles des Guérêts à Veynes, des Egaux, de la Moutarde (au-dessus du Poët) à Mison, du château de Peipin, de Salignac, etc.; et il resterait à établir si parmi elles il ne s'en trouverait pas qui appartiennent à la phase du Devenson.

Diverses glaciations.

On peut se demander maintenant si toutes ces phases alluviales sont la conséquence d'autant de périodes glaciaires, et quelles ont été les diverses glaciations, leurs dépôts, leurs limites, leur durée, etc.

Ce sont là des questions bien complexes et dont quelques-unes présenteront longtemps encore de sérieuses difficultés.

Toutefois il est dès cette heure relativement facile de fixer, approximativement du moins, les moraines frontales en avant desquelles se sont déposées les basses et les moyennes terrasses.

Les basses terrasses qui se remarquent à Tallard, La Saulce, le Monêtier, et qui, de Peipin à Manosque, portent le tablier du chemin de fer, nous paraissent dériver de l'arrêt du glacier pendant qu'il formait les belles moraines frontales de la Tourronde entre Gap et Tallard à l'altitude de 761 mètres; tandis que les terrasses moyennes dériveraient des moraines frontales de Bel-Air et de Rourebeau, et des belles moraines que M. le Dr Penck a su discerner et nous a signalées au Poët.

Mais si, grâce à des recherches heureuses, on parvient à trouver les phases de la glaciation qui a provoqué le dépôt des hautes terrasses, il restera à élucider les phénomènes de cette période plus mystérieuse, qui, vers le début du quarternaire, a éparpillé des matériaux, aujourd'hui altérés, du Pelvoux et du briançonnais, sur les pentes élevées et jusque sur les sommets des massifs subalpins à près de 2.000 mètres[1], comme sur Charance, Céüse, au Dévoluy, etc.; cette phase est peut-être la même qui a déposé, à la base des hautes terrasses, ces blocs erratiques anguleux que nous avons signalés.

Mais les moraines frontales, avec les terrasses alluviales qui les suivent à l'aval, ne sont qu'un cas particulier des phénomènes multiples que peut présenter une période glaciaire dont les manifestations, en se combinant avec celles des autres glaciations, demandent, pour être démêlées des investigations minutieuses.

Nous nous contentons, dans cette note préliminaire, de donner un des exemples du développement grandiose qu'a présenté, à un certain moment, une des phases glaciaires.

Vers le méridien de Gap, le glacier de la Durance se

[1] Nous avons même trouvé un gneiss anguleux de $0,37 \times 0,25 \times 0,13$, en pleine Crau tertiaire, à 200 mètres au nord du Puits Ganteaume près de Raphèle. Nous avons fait transporter ce galet énigmatique au musée d'Arles.

divisait en quatre branches principales dont une divergeante envahissait la vallée du Drac, tandis que les trois autres s'épanchaient par la vallée du Buëch, par les gorges de la Saulce et par Gigors et la vallée de la Sasse. A l'aval, ces trois branches se réunissaient de nouveau, dans le vaste bassin qui s'étend de Laragne à Nibles et à la Motte-du-Caire, et du Monêtier à Sisteron. Il se forma dans les vallons, sur les croupes et les terrasses de ce bassin,(sans parler de ce qui se déposa à l'amont), un ensemble de moraines typiques imposantes dont nous avons relevé les contours en 1891 et 1892 pour le Service de la Carte géologique de la France. Ces moraines qui atteignent 200 mètres d'épaisseur à Pré-Gauthier et à Melves, dépassent les altitudes de 900 et même de 1000 mètres.

Le glacier avait donc, aux portes de Sisteron, une puissance minimum de 500 mètres. Il est donc évident qu'il a franchi la Cluse de Sisteron et porté son front vers l'aval. Aussi, nous n'avons pas hésité à considérer, après Ch. Martins et M. G. de Mortillet, la multitude de blocs en calcaires, grès du flych, quartzites, euphotides, jades, etc., de 7 et même de 10 mètres d'axe accumulés ou disséminés sur les tors et terrasses de Peipin, Salignac, Château-Arnoux, St-Auban, et qui se remarquent jusqu'à Manosque, quoique beaucoup plus rares, comme une formation glaciaire; malgré l'absence de galets striés[1] et de boue glaciaire. Et nous pensons qu'il est permis de considérer la tranchée à blocs, de la route de Manosque à la Durance, comme une trace de moraine frontale extrême. Le glacier aurait ensuite successivement stationné à Château-Arnoux, puis à Rourebeau, à la Tourronde.

Ne pouvant, ici, établir les âges glaciaires en nous basant sur les caractères distinctifs des diverses formations morainiques si magistralement exposés dans « Le

[1] Lors de nos explorations de septembre 1891, on venait de mettre à jour, à Château-Arnoux, dans une carrière de graviers et de sables, un bloc calcaire venu des hauteurs de Clémençanne, de 7 mètres d'axe, et qui portait sur une paroi une belle surface polie et striée qu'un coup de mine a malheureusement fait disparaître depuis.

système glaciaire des Alpes », par MM. les Drs Penck, Brückner et du Pasquier, nous ferons remarquer que les talus d'érosion des vallons comblés de glaciaires, si nombreux à Curban, Pontis, Piégut, ainsi que le bel escarpement de Pré-Gauthier à Châteauneuf-de-Chabre, présentent trois grandes assises morainiques de teinte, de composition et de conservation différentes, semblant indiquer au moins trois âges glaciaires.

LA CRAU.

La Crau est une immense plaine de cailloux[1] aride et déserte que le colmatage du canal de Craponne transforme de jour en jour en jardin.

L'origine de ce désert de pierres roulées est demeurée longtemps une énigme et a donné lieu à bien des hypothèses.

M. Collet est, croyons-nous, le premier qui y ait distingué deux formations cailloutèuses et fixé quelques-unes de leurs limites[2].

La Crau d'Arles est en effet constituée par deux cônes de déjections torrentielles, d'âge et de diamètres différents, superposés tangentiellement suivant deux génératrices issues du col de Lamanon.

Vers la fin de la période tertiaire, le cailloutis jaune, bas-alpin surtout, franchit, avec la Durance, les cols de Saint-Pierre, de Roquemartine, de Lamanon et probablement d'Alleins, et se répandit en vaste nappe au sud des Alpines, vers la mer, sur une épaisseur inconnue. Les érosions postérieures démentelèrent ces formations, surtout dans les cols où il ne reste aujourd'hui, comme

[1] En Provence les cailloux sont *li codes*. Mais à la Crau ils changent de nom suivant la saison. L'hiver ce sont *li frejau* ou *frediau* (prononcez frejaou, frediaou), et l'été, *li caïau* (prononcez caillaou) parce qu'il sont ou froids ou chauds N'est-ce pas là l'origine du mot français caillou ?

[2] Description géologique des environs d'Aix en Provence, Montpellier 1880.

témoins, que des galets disséminés, sauf au sud du col Saint-Pierre où le cailloutis s'élève à la côte 163.

A la suite de ces érosions,débouchent sur la Crau par le col de Lamanon seulement, les graviers gris quaternaires d'origine haut-alpine qui ne recouvrent que la moitié de la Crau tertiaire.

La limite de ces deux formations est définie par une ligne droite issue du col de Lamanon passant vers 2 kilomètres à l'ouest du Clar-d'Entressen et aboutissant au Mas-Thibert sur le canal de Saint Louis. Au nord-ouest de cette ligne, est la Crau tertiaire, au sud-est, la Crau quaternaire.

La surface de raccordement de ces deux Craux est si régulière, leurs galets si uniformes d'aspect, de taille et même de nature puisque les quartzites[1] en sont les plus apparents, que ce n'est guère que par les excavations, puits, tranchées, chambres d'emprunt de graviers, qu'on peut délimiter les deux formations.

Un peu au nord du Mas-Thibert, le quaternaire n'a que 0^m50 d'épaisseur. Cette profondeur augmente en se rapprochant de Miramas : elle est de 1^m50 au Mas de Vergières, de 7 mètres aux cabanes de Couloubris et de l'Oule ; un puits foré sous nos yeux près de Miramas n'a pas atteint sa profondeur à 17 mètres.

A l'est, les deux dépôts butent contre les collines de Salon, Miramas, Istres. Mais sur certains points les deux nappes chevauchent, comme à Grans et à Istres. En ce dernier point où les deux nappes finissent brusquement et dominent l'Etang de l'Ollivier, le quaternaire n'a plus que 1^m20.

Toutefois les deux nappes de galets ont franchi la Touloubre près de la gare de Grans et se sont répandues, sur la terrasse des Baumes, sur la rive gauche. Les hautes eaux de la Durance avaient également recouvert le plateau

[1] Ces galets quartzeux sont d'ailleurs recouverts d'un lichen gris cendré et surtout du Bacla geographica = rhisocarpum geographicum si remarquable par sa belle teinte jaune et si commun dans toutes nos montagnes siliceuses.

des collines de Miramas d'où elles devaient retomber en cataractes sur l'Etang de Berre. La surface de ces collines est en effet jonchée de menus galets de quartzites avec variolites de la Durance.

Sur l'excavation de Miramas le cailloutis quaternaire est fort grossier et présente des alternances confuses de graviers très grossiers et de galets plus menus, mais toujours avec des galets plus ou moins nombreux de 0m30 à 0m40 d'axe.

Certains lits ont l'intervalle des galets garni d'un sable jaune non tassé, d'autres n'en ont pas; et la masse du cailloutis est peu cimentée et par places seulement.

Les protogines, les gneiss dioritiques, les euphotides, les variolites de la Durance, forment presque sur certains points la majorité des galets.

En général les éléments y sont assez conservés pour qu'il ne soit pas besoin de les casser pour en connaître la nature et l'origine. Toutefois les granitoïdes se brisent en éclats au premier coup de marteau; il en faut rarement un second, et la plupart des variolites ont conservé toute leur fraîcheur. Leur dépôt nous semble donc devoir être synchronisé avec les hautes et les moyennes terrasses de la Durance.

A quel moment la Durance a-t-elle quitté le col de Lamanon.

Les cailloutis tertiaires et quaternaires anciens de la Durance ne se montrent pas, à l'aval, de Mallemort au Rhône. En effet, les couches de galets des petites Craux pliocènes qui coiffent les collines, de St-Remy à St-Saturnin, ou qui forment le sous sol de la plaine, à Gadagne, Jonquerettes, St-Saturnin, etc., ne présentent aucun galet de la Durance; les galets verts qu'on y remarque, et qu'on a souvent confondus avec les jades, ne sont qu'une variété de quartzite. Ces galets verts de quartzite sont assez communs aussi dans la Crau du Languedoc entre Beaucaire et St-Gilles.

Les seules formations de la Durance quaternaire qui se remarquent entre le Rhône et Mallemort, sont de même âge que les basses terrasses et forment le sous sol de Cheval-Blanc à Cavaillon, St-Andiol, Châteaurenard, Maillane, et de Graveson à travers le col de la Montagnette ; elles constituent aussi le sol des anciennes Craux d'Eygalières et de Mollégès. Cette nappe de galets alpins a disparu sous une couche de colmatage, incessamment accrue, de dix à vingt centimètres.

Le barrage de la Durance paraît donc avoir été formé par les collines de calcaire Urgonien et de Molasse marine, situées entre Mallemort et Sénas et qui devaient relier les collines de Cabre ou d'Orgon au massif du Lubéron.

Le barrage semble avoir disparu, pendant les dernières phases glaciaires, sous l'action des eaux de fusion. Et il nous paraît assez probable que la rupture a dû être assez brusque, sans quoi, les hautes eaux limoneuses de la Durance n'auraient pas manqué de colmater la Crau[1].

Traces de mouvements du sol, postérieurs au quaternaire dans le bas Rhône.

Au nord-ouest et au sud-ouest, la Crau se termine brusquement par un escarpement, fait comme à l'emporte pièce, qui domine l'Etang des Baux et la Camargue, de 50 mètres vers le nord à 3 mètres vers Fos. La Crau pliocène du Languedoc se termine également par un escarpement de plus de 50 mètres de Baucaire à St-Gilles.

Ces talus, appelés Coustières (côtes), ne sauraient être l'œuvre des érosions d'un cours d'eau, puisque le Grand-Clar et l'Etang des Baux sont à peu près au niveau de la mer.

[1] Les graviers briançonnais quaternaires de l'aval d'Orgon, ne dépassent pas l'alt. du thalweg.

Toutefois, on trouve à la base des pentes, dans les éboulis et les cônes de déjection, de très menus éléments duranciens très frais d'aspect, jusqu'à plus de 20 mètres au-dessus de la plaine. (Pentes E. de la Montagnette, basses collines entre Le Castelet et Montmajour, etc.).

Nous partageons donc l'opinion émise par M. Nicolas au congrès d'Arles en 1877, relative à un affaissement de la Camargue.

L'Etang de l'Olivier, entre autres, nous paraît également dû à ce même ordre de phénomènes, car la disposition des galets du poudingue qui domine de 25 mètres environ l'Etang d'Istres, n'indique pas qu'il y ait eu là, lors de leur dépôt, un changement de pente.

RÉSUMÉ.

Vers la fin de la période tertiaire, dès le miocène probablement, la vallée de la Durance, constituée dans ses grandes lignes par les mouvements du sol, est le théâtre d'un ruissellement intense et progressif dont les produits comblent et nivellent la vallée d'une nappe de graviers qui débouchent sur la Crau par les cols des Alpines, en amont de Sénas et d'Orgon.

A cette époque les galets de la haute Durance, d'abord rares et menus, deviennent plus nombreux et plus volumineux puisqu'ils atteignent $0^{m}40$ d'axe. Mais les protogines du Pelvoux manquent dans ces formations et les euphotides et les variolites typiques y sont très rares.

Avec le quaternaire, apparaissent les glaciers qui s'étendent jusqu'à l'aval de Sisteron. Ces glaciers subissent des phases considérables de progression et de recul entre lesquelles s'édifient les poudingues de la Freissinouse et d'Embrun dont la surface sera rabottée dans les phases de progression postérieures.

Pendant ces diverses glaciations, se forment, dans la vallée de la Durance :

1° De puissants amas morainiques sur le périmètre immédiat des glaciers, partout où la topographie et les milles accidents locaux le permettent.

2° En avant des glaciers et de leur moraine frontale se forment les terrasses alluviales caillouteuses disposées en gradins plus ou moins distincts jusqu'à Alleins, et,

plus loin, la Crau, de Lamanon à la mer, et de Fos au Mas-Thibert.

Vers la fin de l'avant dernière phase glaciaire, les eaux de fusion brisent les barrages de Mallemort et de Sénas et la Durance se dirige vers le Rhône en édifiant les Craux, aujourd'hui colmatées, de Cheval-Blanc, Cavaillon, Mollégès, Noves, Châteaurenard et Graveson.

A cette rupture des Cluses de Mallemort ne sont peut-être pas étrangers les mouvements du sol qui déterminèrent les Coustières du Languedoc et de la Provence, et probablement aussi les terrasses de Saint-Remy à Saint-Saturnin.

Gap, le 1er juin 1895.

David MARTIN.

LA FLORE DES HAUTES-ALPES

Le département des Hautes-Alpes est, sans contredit, l'un des plus riches de la France au point de vue botanique.

Cette richesse provient surtout de la différence d'altitude et le climat de ses différentes parties.

En effet, le sud du département, les cantons de Laragne et de Ribiers, jouissent d'un climat quasi provençal, et par suite, nourrissent beaucoup de plantes méridionales, tandis que les sommets du Briançonnais, certaines parties du Champsaur et de l'Embrunais sont couverts de neiges éternelles. Comme conséquence de cette situation topographique et climatologique, la Flore de notre département est extrêmement variée et résume en quelque sorte la Flore française.

Le Serrois et le Laragnais pourront récolter avec les plantes des pays de plaines plusieurs espèces propres au Midi, telles que *Achillea ageratum*, *Phlomis herba-venti*, *Velezia rigida*, *Euphorbia*, *nicæensis* et *epithycnoides*, etc., et feront avec l'Embrunais et le Briançonnais de fructueux échanges.

Le Gapençais fera connaître les riches stations qui entourent le bassin de Gap, et ira récolter à Céüse, Aurouze, Charance, Bayard... les *Centaurea Seuseana*, *Geum heterocarpum*, *Iberis* et *Carduus Aurosica*, *Helleborus viridis*, *Ranunculus Seguieri*, *Anemone Halleri*... et une foule d'autres espèces rares qui feront les délices des botanistes des autres parties du département.

L'Embrunais, de son roc élevé, voit devant lui de nombreuses qualités dont les noms sont synonymes de richesses naturelles; il trouvera à Boscodon le rare et superbe *Astragalus alopecuroides*, à Séguret le *Rœmeria violacea* et dans le lac l'élégant *Nénuphar*.

Le Briançonnais a aussi un champ d'exploration vaste et fertile, les prairies du Lautaret, du Mont Viso et du Gondran, les cols de la Ponsonnière, de l'Echauda et des Hayes, et une foule d'autres localités sont pour lui autant

de stations dont la végétation riche et variée augmentera rapidement ses collections.

Enfin le Queyrassin ira disputer aux chamois du Mont-Viso l'*Isatis alpina* et l'*Achillea herba rota* et procurera aux botanistes des autres parties du département bon nombre d'espèces particulières à cette région.

Cette réputation de richesse botanique si justement acquise par le département des Hautes-Alpes est due, en partie, à des botanistes étrangers qui, à différentes époques et à plusieurs reprises, sont venus explorer nos montagnes et nos vallées, tels sont Mutel, Soubeiran, Verlot, l'abbé Ravaud, Jordan, Arvet-Touvet, etc.

Parmi nos compatriotes, il en est cependant plusieurs qui se sont livrés avec passion à l'étude de la Flore locale. Celui qui, le premier, s'en est occupé avec ardeur est un Champsaurin, l'illustre Villars, qui en 1786, dans son *Histoire des plantes du Dauphiné*, a, pour ainsi dire, posé les premiers jalons et jeté un peu de lumière dans la Flore de notre pays. L'abbé Chaix, curé des Baux, puis de la Roche-des-Arnauds, fut le collaborateur de Villars après avoir été son maitre; il a contribué pour une large part à faire connaître la Flore des environs de Gap.

Après Villars et Chaix, il faut citer Blanc Baptiste qui a commencé à herboriser vers 1820, puis les frères Burle de concert avec Hilarion Borel à partir de 1850. Un reste de l'herbier de Chaix, un herbier de Blanc Baptiste et un herbier des Burle et de Borel sont au musée de Gap. Enfin, les riches collections du dernier des frères Burle ont été acquises par le département.

Mais les exemples de ces botanistes hauts-alpins n'ont été suivis que par un petit nombre de leurs compatriotes, et de nos jours, M. Lannes (de Briançon), ne groupe autour de lui qu'un nombre très restreint de disciples.

D'ailleurs, ce ne sont pas des efforts isolés qui peuvent arriver à faire connaître dans tous ses recoins notre beau département, car les moyens de communication étant très peu commodes à cause du petit nombre de voies ferrées, chacun ne peut explorer avec fruit que la région qu'il

habite. Il serait donc nécessaire qu'il se produisit un effort général, que chacun fit connaître dans tous leurs détails les parages qu'il peut facilement parcourir, et c'est en réunissant dans un travail d'ensemble tous ces efforts individuels que l'on parviendrait à faire connaître la Flore du département des Hautes-Alpes, et à publier un ouvrage d'une réelle valeur.

Le besoin d'une œuvre scientifique de ce genre se fait d'autant plus sentir qu'une multitude d'espèces, variétés, formes inédites ou peu connues, pourraient être ainsi étudiées et signalées dans leurs stations. Le nombre des gens du monde qui prennent goût à la botanique parmi les nombreux étrangers qui viennent, chaque année, visiter nos belles montagnes, serait en outre un gage de succès de librairie pour une flore consciencieuse de la Région.

C'est dans ce but que je fais appel à toutes les bonnes volontés, et que j'engage vivement tous ceux à qui sourit « l'aimable science » à parcourir leur région et à récolter les nombreuses et rares espèces qu'ils rencontreront à chaque instant sous leurs pas. Les bonnes trouvailles et même les découvertes d'espèces et variétés nouvelles ne se feront pas attendre, et beaucoup de plantes considérées jusqu'à ce jour comme étrangères à notre département viendront heureusement s'ajouter à la liste déjà longue de celles qui lui sont aujourd'hui acquises.

Val-des-Prés, le 12 mai 1895.

Flavien BRACHET,

Instituteur à Val-des-Prés (Hautes-Alpes).

M. Flavien Brachet, instituteur à Val-des-Prés, Hautes-Alpes, demande des correspondants en botanique dans toutes les parties du département. Il déterminera toutes les plantes qu'on voudra bien lui adresser, et enverra en échange des plantes du Briançonnais et des diverses régions de la France.

Il donnera en outre, aux débutants, tous les renseignements nécessaires relativement à la récolte et à la préparations des plantes, leur classement en herbier, etc.

VARIÉTÉS

Durant les longues veillées d'hiver, j'ai souvent, dans mon enfance, entendu conter la fable suivante. Je ne sais quelle est son origine ; elle fait partie de cet ensemble de récits populaires et anonymes que les générations transmettent aux générations. Je le donne dans toute sa naïveté ; tel qu'il m'a été conté.

(F.-N. N.)

L'HOMME ET L'OURS

(FABLE).

L'ours et le lion se disputant un jour au sujet de la force, celui-ci, pour donner une preuve irréfutable de sa supériorité, dit à son interlocuteur : « Je suis plus fort que l'homme, et l'homme est le plus fort et le plus terrible de tous les animaux. — L'homme ! répliqua l'ours, mais moi aussi je suis plus fort que lui. — On voit bien que tu ne le connais pas, reprit le lion. Tiens, va te poster sur ce chemin ; quand un homme passera tu essayeras de lutter avec lui ; puis tu m'en donneras des nouvelles ».

Seigneur ours, aussitôt, court se poster au détour du chemin. Après quelques instants d'attente, il voit arriver un enfant qui, son petit panier au bras, s'en allait à l'école ; il s'avance vers lui et lui dit : « C'est toi qui es l'homme ? — Non, répond l'enfant ; je ne suis pas encore un homme ; je ne suis qu'un enfant. — Tu peux passer », grogna l'ours ; et il reprit son poste d'attente.

Bientôt un vieillard arriva, marchant péniblement, appuyé sur son bâton. « C'est toi qui es l'homme ? lui demanda l'ours. — Non, répondit le vieillard ; je ne suis plus un homme. — Tu peux passer ».

Presque aussitôt survint un soldat qui se retirait du service avec armes et bagages. « C'est toi qui es l'homme ? lui dit l'ours. — Oui ; que me veux-tu ? — Je veux me battre avec toi. — Soit ; mais quel genre de lutte choisirons-nous ? — Celle que tu voudras. — Eh bien, nous allons commencer par nous cracher au visage, pour savoir celui qui crache le plus fort. – Soit ; commence. — Non ; commence toi ». Et l'ours de s'escrimer à cracher sur son adversaire, mais sans grand succès. « As-tu fini ? lui dit bientôt le soldat. — Oui. — A mon tour ». Il prit alors son fusil, mit l'animal en joue et le coup partit.

Le fusil était chargé à poudre seulement et l'ours en fut quitte pour quelques brûlures autour du museau, mais, renonçant à continuer la lutte, il s'enfuit au plus vite. Le lion qui l'attendait derrière un fourré, l'appela et lui dit : « Eh bien ! qu'en penses-tu de l'homme ? — Je ne veux plus me mesurer avec lui, répondit l'ours ; il crache trop fort ».

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE

Le Conseil général des Hautes-Alpes avait, dans sa précédente session, chargé MM. les Représentants du département de faire une démarche auprès du Gouvernement pour obtenir l'autorisation d'organiser une loterie dont le produit serait destiné à construire à Gap un musée départemental.

A la session d'avril, M. Euzière, député, a fait connaître les conditions dans lesquelles cette loterie pourra être autorisée. — Le Conseil général devra voter une partie de la dépense; l'Administration des Baux-Arts accordera ensuite une subvention, et la loterie sera autorisée pour parfaire le montant de la dépense.

Le Conseil général invité à voter une somme, a, tout d'abord, exprimé le désir que la ville de Gap contribuât à la dépense; puis il a chargé M. Chaudier, architecte départemental, de préparer d'ici à la session d'août un plan et devis du monument à élever et a voté en principe une subvention dont le chiffre sera déterminé par la Commission départementale après avoir obtenu la participation régulière et proportionnelle de la ville de Gap.

Il n'a pas été parlé de l'emplacement où s'élèverait ce monument, mais dans une précédente session il avait été question de le placer sur le terrain de la pépinière départementale, en face de l'avenue de la gare; nous croyons que, dans l'esprit du Conseil général, rien n'est changé à ces dispositions. Toutefois quelques personnes ont émis l'idée que le musée fût construit sur la place du Lycée, à droite de cet établissement, faisant ainsi pendant à l'école communale de garçons que l'on doit construire à gauche.

*
* *

Le 33e congrès des Sociétés savantes a eu lieu, à la Sorbonne, les 16, 17, 18 et 19 avril. Le 20 a eu lieu la séance de clôture, sous la présidence de M. le Ministre de

l'Instruction publique. La Société d'Etudes était représentée à ce congrès par trois de ses membres : MM. l'abbé Guillaume, Nicollet et Roman.

Voici en quels termes le *Journal officiel* a rendu compte des communications qui ont été faites par nos confrères à ce congrès.

M. L'ABBÉ GUILLAUME, de la Société d'Études des Hautes-Alpes, archiviste du département, résume en quelques mots un mémoire relatif aux dignitaires du chapitre épiscopal de Gap : les doyens, les prévôts, les archidiacres et les sacristes ou sacristains. Déjà les auteurs de la *Gallia christiana* et divers écrivains modernes ont donné des listes, plus ou moins complètes, des doyens et des prévôts du chapitre de Gap. M. GUILLAUME rectifie et complète ces listes. Il y ajoute celles des archidiacres et des sacristes. Ces quatre listes, aussi précises que possible, fournissent les noms et prénoms des titulaires, la date exacte de leur nomination et celle de leur résignation ou de leur décès, avec indication de la source où M. GUILLAUME a puisé ces renseignements. Les listes qui sont soumises à l'attention du Congrès des sociétés savantes commencent à l'an 1045 et s'arrêtent à 1790. Rarement, dans les chapitres des églises du sud-est de la France, on rencontre à la fois un doyen et un prévôt. Cette circonstance mérite d'être ici particulièrement signalée.

M. L'ABBÉ GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, correspondant du ministère, lit une note sur l'époque de la substitution du français au latin et au provençal dans le département des Hautes-Alpes. Le latin a été constamment employé dans les actes administratifs dès le temps le plus reculé jusqu'au seizième siècle. On ne connait que peu d'exceptions à cette règle. Ces exceptions sont fournies parmi quelques documents en langue romane du douzième au quinzième siècle, et par quelques actes en français. A ce propos M. GUILLAUME donne quelques renseignements sur cinq mystères en langue romane découverte récemment dans les Hautes-Alpes, sur plus

de 800 cadastres existant dans les archives communales et sur une belle collection de 1800 volumes de minutes de notaires, de 1348 à 1790, déposés depuis quelques années aux archives des Hautes-Alpes. Les documents écrits en français dans ce département ne datent que du milieu du seizième siècle. Le plus ancien spécimen français rencontré dans les Hautes-Alpes est de 1481 : *les Doléances de l'Archiviste de l'Argentière*, trouvé par M. GUILLAUME, au pied du Pelvoux, dans les archives de Vallouise.

M. DELISLE remercie M. GUILLAUME de sa communication à laquelle M. Joseph ROMAN, ajoute queques indications complémentaires.

Le parole est donnée à M. NICOLLET, professeur à Gap, de la Société d'Études scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, pour la lecture de son rapport sur le *Collège communal de Gap avant la Révolution*. Il existait à Gap, au dix-septième siècle un collège tenu par les Dominicains.

On signale une tentative d'installation d'un collège des jésuites en 1643. Mais les Dominicains se firent confirmer dans leur installation en 1644.

En 1692, après la destruction de la ville par le duc de Savoie, le collège succomba dans la misère publique. En 1705 il fut rouvert jusqu'en 1720. Lors de la peste de Marseille, le collège fut fermé.

A partir de 1722 le collège est disputé aux Dominicains par les Doctrinaires jusqu'à la Révolution.

L'enseignement ne comprenait que les humanités, le latin et la philosophie.

M. NICOLLET lit ensuite un mémoire sur l'*Ecole centrale de Gap*.

L'Ecole centrale de Gap, inaugurée le 1er nivôse an V, fut, pendant les deux premières années de son existence, incomplètement organisée et eut peu d'élèves. En l'an VII, elle fut, grâce à la solennité donnée aux cérémonies de distribution des prix et des rentrées, beaucoup plus fréquentée ; mais les revers de nos armes en Italie amenèrent sa désorganisation. Malgré les efforts des préfets

Bonnaire et Ladoucette, elle eut peine à se relever. Elle fut remplacée, en 1804, par les trois collèges ou écoles secondaires de Gap, Embrun et Briançon. Ce qui nuisit le plus à son développement, ce fut, avec les difficultés résultant de la guerre sur la frontière, l'absence de tout pensionnat. Son influence s'est surtout fait sentir au point de vue de l'étude des sciences et de la diffusion de la langue française.

M. J. ROMAN, correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, a donné, le 17 avril, au congrès des Sociétés des Beaux-Arts, une communication sur un étui de charte municipale en cuir ouvragé. L'œuvre dont s'est occupée M. ROMAN est un spécimen fort curieux et fort rare de l'art du gainier au XIV[e] siècle. Une reproduction de l'étui, à l'appui de la description, a permis d'apprécier la valeur de l'œuvre.

⁂

Par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 21 avril, M. F.-N. Nicollet, professeur au lycée de Gap, secrétaire de la *Société d'Etudes*, a été nommé officier d'académie.

⁂

Depuis la rentrée de Pâques, un cours de langue italienne a été créé au lycée de Gap.

Les relations fréquentes et suivies qui existent entre notre département et l'Italie ne pourront que gagner à cette création.

⁂

Dans l'assemblée générale des membres de la *Société d'Etudes*, du 17 décembre dernier, il avait été décidé que la Société ouvrirait un concours annuel sur des sujets d'étude concernant le département et une somme de cinquante francs avait été votée pour distribuer des récompenses aux auteurs des meilleurs mémoires.

Dans la réunion trimestrielle du 16 avril, on a fait choix des quatre questions suivantes :

1° Recueillir tous les mots patois en usage dans une région déterminée et se rapportant à un ordre d'idées déterminé, (par ex.: la maison et le mobilier, le labourage et les outils, etc.); — 2° Décrire les usages populaires qui s'observent dans une région déterminée pour l'accomplissement des principaux actes de la vie (baptême, mariage, funérailles); — 3° Etudier les délibérations d'une ou plusieurs communes pendant une époque déterminée en mettant en lumière surtout ce qui peut intéresser l'histoire générale ; — 4° Rechercher, d'après les actes publics, les noms de baptême qui ont été en usage à une époque déterminée dans une commune ou une région, et indiquer, autant que possible, la cause de la vogue de tel ou tel nom.

Les mémoires devront parvenir au secrétariat de la Société avant le premier novembre prochain; on fixera ultérieurement la nature de la récompense qui sera attribuée aux meilleurs mémoires. La distribution de ces récompenses sera faite dans une séance publique et solennelle qui aura lieu dans le courant de novembre ou décembre.

Ce concours s'adresse à toutes les personnes studieuses qui ont assez de loisir pour faire des recherches et qui s'intéressent à l'histoire de nos Alpes. MM. les curés et MM. les instituteurs sont particulièrement à même de traiter les sujets mis au concours.

Les récompenses seront distribuées dans une séance publique et solennelle, dont la date sera ultérieurement fixée. La somme votée pour cet objet pourra être augmentée, s'il y a lieu.

Les mémoires récompensés seront publiés dans le *Bulletin de la Société d'Etudes* et ce Bulletin sera envoyé aux auteurs des mémoires.

Allons, à l'œuvre, les chercheurs et les observateurs.

∴

Trois de nos compatriotes ont été admis au Salon de 1895 :

M. Champolion (Eugène-André), maire de Lettret, a

exposé *Deux gravures (eau-forte) ; Portrait de Madame Eugénie Paillet*, d'après M. Giacomotti, et *La muse de Molière*, d'après Louis Leloir (nos 4091 et 4092).

M. Didier de Rousset (Henri), a exposé deux tableaux ; *Portrait de M**** et *Portrait de jeune fille* (nos 1667 et 1668).

M. Ferrary (Maurice), a exposé une statue étain, *Phébé* (n° 3077).

*
* *

Nous avons remarqué, en outre, parmi les œuvres exposées à ce même salon de 1895, les œuvres suivantes qui, par leur sujet ou par le pays de naissance de leurs auteurs, intéressent la région alpine.

Une noce à Sault-de-Vaucluse, (n° 9), par Madame Adam (Nanny), née à Crest (Drôme).

Les montagne du Moucherotte ; environs de Grenoble, (n° 16), par M. Albertin (André), né à Grenoble.

Le hameau des Préaux, près de la Grave (Hautes-Alpes), (n° 180), par M. Bertier (Charles-Alexandre), né à Grenoble.

Dans les Alpes du Dauphiné (n° 260), par M. Bouillet (Pierre), né à Crémieux (Isère).

La montagne embrasée par le soleil couchant ; bords du lac du Bourget (Savoie), (n° 347), et *Une après midi de septembre au bord du lac d'Aiguebelle (Savoie)*, (n° 348), par M. Cachoud (Charles-François), né à Chambéry.

Bonaparte à l'hospice du Grand St-Bernard, (20 mai 1800), (n° 384), par M. Castres (Edouard), né à Genève.

Les chèvres le soir; Alpes-Maritimes, (n° 414), par M. Charpin (Albert), né à Grasse.

Dans les Alpines ; Provence, (n° 537), par M. Décanis (Théophile-Henri), né à Marseille.

L'Estello de Craou (n° 652), M. Duffaud (Jean-Baptiste), né à Marseille.

Baigneuses, (n° 711) et *Vision*, (n° 712), par M. Fantin-Latour (Henri), né à Grenoble.

La neige vue du col de Pacave à 2.800m. d'altitude ; Alpes Dauphinoises, (n° 920), et *Les bords de la Romanche à Livet, temps orageux*, (n° 921), par M. Hareux (Ernest-Victor), né à Paris.

Les vendanges en Provence, (n° 1297), et *La grande fontaine à Digne*, (n° 1298), par M. Martin (Etienne), né à Marseille.

Les Alpes vues des Vosges; sommet du Ballon d'Alsace, (n° 1672), par M. Roy (Pierre-Marcel), né à Troyes.

La place Volonne; Provence; aquarelle, (n° 2405), par M. Jaubert (Melchior-Antoine), né à Digne.

Portraits de cigaliers (MM. Leygues, Paul Arène, Frédéric Mistral, etc.), (nos 2780 et 2781), par M. Truphème (Auguste), né à Aix-en-Provence.

*
* *

La publication des documents sur la *Défense de la frontière des Alpes en 1799*, que nous avions suspendue à cause de l'abondance des manuscrits, sera reprise dès le prochain Bulletin.

Le Secrétaire ;

F.-N. Nicollet.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

Procès-verbal de la séance du jeudi 16 mai 1895.

La réunion trimestrielle a eu lieu le jeudi 16 avril à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Gautier, vice-président.

M. Gautier annonce qu'il a reçu de M. Grandidier, récemment nommé à Nevers, une lettre par laquelle il prie l'Assemblée d'agréer sa démission de Président de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*. Après que le Secrétaire a donné lecture de cette lettre, l'Assemblée confère à

M. GRANDIDIER le titre de Président honoraire de la Société d'Etudes et décide qu'une lettre lui sera écrite pour lui dire que sa démission de président actif est acceptée, lui annoncer sa nomination de président honoraire et le remercier de l'intérêt qu'il a toujours témoigné à la Société.

Le Secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une du maire de Milan, l'autre du Vice-Président de la *Societa storica lombarda* faisant part à la Société du décès de Cesare Cantù, survenu le 11 mars dernier. L'Assemblée s'associe au deuil éprouvé par la ville de Milan et la *Societa storica lombarda* par la perte de l'illustre historien.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Bibliothécaire de la Sorbonne qui demande, pour cette bibliothèque, une collection complète du Bulletin de la Société. L'Assemblée décide que l'on cherchera à compléter la collection du Bulletin dont plusieurs numéros sont épuisés et qu'il sera ensuite donné satisfaction au bibliothécaire de la Sorbonne.

M. le Président dit que la *Société d'Etudes* a été représentée, cette année, au Congrès des Sociétés savantes par trois de ses membres : MM. l'abbé GUILLAUME, ROMAN et NICOLLET, qui ont fait des communications sur des questions concernant l'histoire du département. L'Assemblée demande qu'un compte-rendu de ces communications soit insérées dans la chronique trimestrielle.

Le Secrétaire annonce que, pour faire suite aux démarches faites par M. GRANDIDIER en vue de la déclaration d'utilité publique de notre Société, il a vu M. le Préfet, le mardi 30 avril dernier, l'a mis au courant des démarches faites antérieurement et lui a exprimé le désir de les voir aboutir. M. le Préfet a promis d'examiner le dossier de cette affaire et a déclaré qu'il était tout disposé à lui donner la suite qu'elle comporte. L'Assemblée remercie M. le Préfet de ses dispositions bienveillantes à l'égard de la Société.

Le Secrétaire rappelle qu'à la dernière réunion il a été décidé que chaque année l'on ouvrirait un concours sur

des questions intéressant la région ; il serait à propos de choisir les questions à mettre au concours pour la présente année. — L'Assemblée adopte les quatre questions suivantes :

1° Recueillir tous les mots patois en usage dans une région déterminée et se rapportant à un ordre d'idées déterminé (par ex., la maison et le mobilier, le labourage et les outils, etc.) ; — 2° Décrire les usages populaires qui s'observent dans une région déterminée pour l'accomplissement des principaux actes de la vie (baptême, mariage, funérailles); — 3° Etudier les délibérations d'une ou plusieurs communes pendant une époque déterminée en mettant en lumière surtout ce qui peut intéresser l'histoire générale; — 4° Rechercher, d'après les actes publics, les noms de baptême qui ont été en usage à une époque déterminée dans une commune ou une région, et indiquer, autant que possible, la cause de la vogue de tel ou tel nom.

Les mémoires devront parvenir au secrétariat de la Société avant le premier novembre prochain ; on fixera ultérieurement la nature de la récompense qui sera attribuée aux meilleurs mémoires. La distribution de ces récompenses sera faite dans une séance publique et solennelle qui aura lieu dans le courant de novembre ou décembre.

M. Roche expose que M. Thouard, avocat à Embrun, lui a signalé dernièrement dans l'Embrunais des lieux dits du nom de *Çamsawr* ou *Çamsawre*, circonstance qui viendrait à l'appui de la théorie soutenue par M. Nicollet au sujet de l'étymologie de *Champsaur*.

M. Nicollet remercie M. Thouard et M. Roche de cette communication, et fait remarquer, à ce sujet, que le point capital sur lequel il est en désaccord avec MM. l'abbé Allemand et Jouglard, c'est que ces Messieurs cherchent l'origine des noms de lieu de notre région dans la langue latine, tandis que, à son avis, il faut la chercher dans la langue indigène, c'est-à-dire dans le patois alpin. Il annonce qu'il développera ses raisons dans un article qui pourra être publié prochainement dans le Bulletin.

M. CHAUVET, avocat à Grenoble, annonce que la librairie Plon vient de publier les *Mémoires* du général Fantin, d'Embrun. L'Assemblée invite M. CHAUVET à faire de ces *Mémoires* une analyse qui sera publiée au Bulletin.

M. ROCHE dépose sur le bureau deux plaquettes *(Le départ des marins* et *Lamennais)* dont il fait hommage à la Société.

Sur la proposition de MM. JOUGLARD et NICOLLET, M. Auguste THOUARD, licencié en droit, avoué à Embrun, est admis membre de la Société d'Etudes, ainsi que M. TIVOLLIER, commis des postes et des télégraphes à Lyon, sur la proposition de MM. Jules JEAN et NICOLLET.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, F.-N. NICOLLET.

Le Vice-Président, GAUTIER.

NÉCROLOGIE

M. CLÉMENT AMAT.

La *Société d'Etudes* a perdu, dans la personne de M. Clément Amat, l'un de ses membres fondateurs les plus dévoués. Fils d'un ancien député des Hautes-Alpes, petit-fils d'un représentant à l'Assemblée nationale de 1791, M. Amat était né à Gap, le 21 mai 1816.

Il fit ses études classiques au collège de Gap et ses études de droit à Paris. Dès l'âge de 26 ans, il représenta au Conseil général le canton de Tallard et sauf une interruption de deux années (1847-1849), il l'a représenté jusqu'en 1888, époque où son âge avancé le fit renoncer à la vie politique. En 1848, il a été élu maire de Gap et a créé dans cette ville l'association de bienfaisance qui rend de si

grands services aux pauvres. Le 15 août 1867 il fut fait chevalier de la Légion d'honneur comme le plus ancien conseiller général du département. En 1872, il a été président de la Commission départementale. En 1879, il a été président fondateur de la Société actuelle d'Agriculture des Hautes-Alpes. De 1883 à 1886 inclus, il a rempli les fonctions de président de notre société.

Il est mort le 16 avril 1895, sans souffrance, entouré de sa famille et de ses amis et dans des sentiments chrétiens qui avaient été ceux de toute sa vie.

M. Amat s'intéressait vivement à l'histoire du département des Hautes-Alpes ; sa bibliothèque spéciale sur cette région, était tout à fait remarquable et n'avait pas de rivale. Il possédait en outre une très curieuse collection de manuscrits. M. Amat avait beaucoup écrit, mais ne considérait jamais ses essais comme définitifs, il a peu publié. Quelques articles dans le bulletin de la *Société d'Agriculture,* dans le nôtre un travail sur une charte inédite de Gap du XII[e] siècle; une bibliographie du département des Hautes-Alpes, malheureusement inachevée, sont, avec le souvenir d'un homme d'une rare honnêteté, aimable, instruit et conseillant, tout ce qui reste de lui.

M. Oscar VERNET.

Nous apprenons la mort de M. Oscar Vernet, ancien préfet des Hautes-Alpes, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé à Bourdeaux (Drôme), le 28 avril 1895, à l'âge de 78 ans.

C'est sous l'administration intelligente et patriote de ce magistrat qu'a été fondée notre Société d'Etudes, autorisée par arrêté du 13 juillet 1881. Lorsqu'il quitta les Hautes-Alpes, en octobre 1883, M. Vernet s'empressa de se faire inscrire comme membre de la Société, et il n'a pas cessé de s'intéresser à nos travaux. A ce double titre nous lui devons ici un respectueux hommage.

M. Oscar Vernet, proche parent du poète patriote Paul Déroulède, était lui-même un lettré; ses rapports aux Ministres sur les importantes affaires locales dont il prit l'initiative, étaient, il est vrai, basés sur les éléments que lui apportaient les collaborateurs dont il savait s'entourer mais exclusivement rédigés par lui; d'un style sobre et ferme, quoique non dépourvu d'agréments et d'images poétiques, ces écrits portaient au plus haut degré l'empreinte de son caractère personnel et du tour particulier de son esprit.

La fermeté du caractère! M. Vernet sut la montrer en maintes circonstances ; dès ses jeunes années lorsque, à la suite des évènements de 1851, il fut interné dans la tour de Crest; pendant toute la durée de l'Empire, en résistant aux avances d'un gouvernement que le vice de son origine frappait d'une tare ineffaçable; en 1870, lorsque, administrateur du département de la Drôme, il sut, au milieu des graves circonstances de cette époque, faire respecter l'ordre et la liberté, et, le danger passé, rentrer dans ses foyers en avril 1871, malgré les protestations de la Garde Nationale de Valence et des principales villes du département. (Voir l'*Indépendant* de la *Drôme et de l'Ardèche* du 12 avril 1871).

Les années n'affaiblissent pas les âmes bien trempées; lorsque, quelques temps plus tard, après avoir été maire de Bourdeaux et conseiller général de ce canton, M. Vernet vint, en décembre 1877, à l'âge de 60 ans déjà, occuper le poste de préfet des Hautes-Alpes, il consacra aux travaux de la paix la féconde énergie de son intelligence.

Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur l'impulsion qu'il donna aux travaux publics de toute nature. Nous rappellerons seulement que, sous ses bienveillants auspices la *Société d'agriculture* fut reconstituée en 1879 et que, deux ans après, la *Société d'Emulation* fondée au commencement du siècle par Ladoucette, renaissait de ses cendres sous le nom de *Société d'Etudes*.

Les sympathies unanimes des hommes de cœur et d'intelligence ont suivi M. Vernet dans une retraite qui était

prématurée parce que son activité était celle d'un homme jeune ; elles se réveillent aujourd'hui dans la douleur plus vive de l'irréparable ; mais consolées, cependant, en s'associant aux nobles paroles qui terminent le discours prononcé sur sa tombe le 30 avril par M. le Président de la Chambre des notaires de Die :

« La vie de M. Vernet était pleine; son œuvre était accomplie ; son cœur, brisé par le départ de ceux auxquels il ne croyait pas survivre, a cessé de battre ici-bas pour renaître dans le monde meilleur promis aux hommes de bien, aux ouvriers fidèles, aux amis de la justice et de la vérité ».

Célestin Roche.

BIBLIOGRAPHIE

(Les ouvrages offerts à la Société sont numérotés).

83. — **De la valeur historique des mémoires pe Pontis**, par M. J. Roman; plaquette de 40 pages ; Grenoble, Allier père et fils, 1895.

84. — **The study of domestic mediœval architecture**, par Barr Ferree ; plaquette de 8 pages; New-York, 231, Broadway, 1894.

Le Dauphiné souterrain, les grottes du Villard-de-Lans et de la Bourne, par M. François de Villenoisy ; Grenoble, librairie X. Drevet.

La vie d'un paysan dauphinois avant la Révolution, par M. le Dr A. Bordier, directeur de l'Ecole de médecine de Grenoble ; Grenoble, 1895.

Crânes Gallo-Romain, de Veurey et de Ventavon, par le même ; Grenoble, 1894.

Correspondance de Mgr Dessolle, évêque de Digne, avec le baron Ladoucette, préfet des H.-A. (1802-1805), par M. l'abbé Guillaume, publiée

dans la *Revue de Provence* (avril 1895) ; Marseille, librairie Domenc, rue Paradis, 22.

85. — **Une fée**, par Jean Sarrazin ; sonnet encadrée dans une gracieuse photogravure ; Lyon, imprim. Alex. Rey, 4, rue Gentil, 9 mars 1895.

L'art populaire dans le Briançonnais ; les Cadrans solaires, par M. le Dr Blanchard ; Paris, Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine Dubois, 1895.

Carte géologique et agronomique du département de l'Isère, par M. Scipion Gras ; en 4 feuilles, 64 × 90 cm. ; Grenoble, X. Drevet, 14, rue Lafayette.

Adieu à ma belle propriété de Puy-Maure, par M. Ernest Sibour ; publié dans le *Sylphe*, janvier 1895.

86. — **Le départ des marins**, par Mademoiselle Angélique Roche ; plaquette de 8 pages ; Forcalquier, imprimerie Albert Crest, 1895.

87. — **Lamennais**, par C. Roche, publié par son fils M. Célestin Roche ; plaquette de 8 pages ; Forcalquier, A. Crest, 1895.

Les dons et legs faits aux Facultés de l'Etat sont-ils assujettis au paiement des droits de mutation ? par M. J. Itier ; plaquette de 24 pages, Paris, Thorin et fils, éditeurs, 4, rue le Goff, 1895.

Notice historique sur les torrents de la vallée de l'Ubaye, par M. F. Arnaud, brochure de 40 pages ; Paris, imprimerie nationale, 1895.

HISTOIRE DE JARJAYES

Par M. l'abbé F. Allemand.

I. — DESCRIPTION GÉNÉRALE.

Topographie, productions, viabilité. — Village, hameaux. — Population. — Etymologie du nom.

1. — *Topographie, productions, viabilité.* — Jarjayes est une commune du canton de Tallard, (Htes-Alpes). Elle est entourée par celles de Gap, de Rambaud, de St-Etienne-d'Avançon, de Valserres et de Lettret. Ses limites naturelles sont les torrents du Grand-Béal et de Colombis, les rivières de la Luye, de la Durance et de la Vence. Le territoire s'étend sur une surface de 22 kilomètres carrés, et présente un aspect des plus variés. Ayant son point culminant au nord, vers Rambaud, il s'abaisse en pentes accidentées sur les cours d'eau susdits. Dans la partie septentrionale, il est montagneux et hérissé de crêtes entrecoupées, au-dessous desquelles on voit s'échelonner en sens divers des escarpements considérables ; dans la partie méridionale, il devient plus uni, plus agréable à l'œil, et se termine par une plaine de quatre kilomètres longeant la Durance. On remarque : à l'est, le pic de Puy-Maurel à une altitude de 1.400 mètres environ, ainsi que la belle montagne de Puy-Cervier, couverte de pins et de hêtres, sillonnée de sentiers se dessinant comme des allées et aboutissant à des croupes gazonnées ; en face, à l'ouest, se dresse la colline rocheuse de la Gardiole, tapissée çà et là d'un gazon clair semé ; un peu plus bas, s'étend le plateau de la Roche, couronné d'un bouquet de pins et se terminant par un vaste entablement dominant de 250 mètres la vallée de la Durance. De ces hauteurs, descendent les

torrents du Merdarel et de Retruc, tributaires de la Vence, ceux de Chevalier et du Grand-Béal qui se jettent dans celui de Colombis, lequel se déverse lui-même dans la Luye.

Le sol a pour base le lias de l'époque secondaire, dont le composé de grès et de conglomérats absorbe les eaux pluviales. De là, résulte pour Jarjayes l'absence de cours d'eau pour l'arrosage des terres, et presque de sources pour l'usage journalier des habitants[1]. Sur cette couche, se trouvent superposées çà et là des assises d'un calcaire mélangé de sulfure de fer. Près de la Luye, ont été découverts de minces filons d'antimoine qu'on a songé et renoncé tour à tour à exploiter. Enfin, sur divers points, on aperçoit de légers vestiges de lignite, avec quelques variétés d'ammonites et de bélemnites.

Un tiers au moins du territoire n'est que roches en décomposition, ou sables diluviens et glaciaires stériles. Un autre tiers est formé de bonnes terres à blé plantées d'arbres fruitiers, mais trop souvent désolées par les sécheresses de l'été. Au pied de la Roche, existe un assez vaste vignoble qui produit un excellent vin très estimé dans la région. Enfin, au-dessous, sur les bords de la Durance, s'étend une plaine fertile arrosée par un canal dérivé de la Vence ; c'est là que la commune a ses jardins, ses vergers et ses prairies. Autrefois, sur toute la surface du territoire, se dressaient de nombreux et superbes noyers, dont il ne reste plus que quelques rares spécimens.

La route de Gap à Barcelonnette, ouverte en 1801, rectifiée en 1827 et 1843, traverse la commune. Elle offre cette particularité qu'elle a été la première route départementale classée dans les Hautes-Alpes. Cette route était assez

[1] En 1886, à la suite de fortes pluies, la partie antérieure de la colline de la Ruine s'est enfoncée verticalement de plusieurs mètres dans le sol, et par les fissures des rochers désemparés s'échappe de la vapeur d'eau ; ce fait semble prouver qu'au-dessous est l'assiette des eaux absorbées, et assez profonde pour que la température intérieure puisse produire cette vapeur.

fréquentée, et un courrier la desservait ; mais, depuis l'ouverture de celle de la Luye, elle a considérablement perdu de son importance, et son entretien laisse à désirer. Elle avait remplacé un très ancien chemin portant le nom de *chemin de Valserres*, et dont on remarque encore, en divers points, les lacets, à travers la côte.

2. — *Village, hameaux, fermes.* — La commune de Jarjayes se compose d'un village chef-lieu, de huit hameaux et de nombreuses fermes isolées.

Le village chef-lieu porte, comme la commune, le nom de Jarjayes. Il est divisé en deux quartiers : le Fraisse et le Collet. Le premier est le reste de l'ancien village du XIe siècle ; on y voit les ruines de l'ancienne église, du presbytère et de plusieurs maisons. Le second se compose des habitations nouvelles, du château moderne, de l'église et de la maison d'école. Ce chef-lieu est à 9 kilomètres de Gap, à 7 de Tallard et à 5 de N.-D. du Laus. Situé à 970 mètres d'altitude, sur le penchant d'un col, il jouit d'une agréable exposition au midi. Au couchant, se dresse la colline de la Gardiole, et, au levant, le roc escarpé de Tréchâtel, sur la pente duquel se trouvait le village fortifié du Moyen-Age, point de vue magnifique, d'où le regard embrasse au loin la vallée de la Durance, une partie du bassin de Gap et les hauts sommets de Céüse, Aurouze et Chaillol-le-Vieux.

Les huit hameaux sont : la Sentinelle, au nord de la Gardiole[1] ; les Chenebières[2] et les Bournas[3], sur la route de Gap ; les Préaux[4], sur le chemin de Rambaud, et le Touron, sur celui du Laus ; la Roche, au pied du plateau de ce nom ; Saint-Martin, où fut le prieuré portant ce

[1] De *garda*, *gardiola*, la petite guérite. Il y eut probablement un poste d'observation sur ce monticule ; c'est ce que semble confirmer le nom moderne de *sentinelle* donné au hameau qui aurait été construit, dans la suite, au bas du côteau.

[2] De *canabeira*, chenevières.

[3] De *bornes*, limites. Ce hameau, en effet, se trouvait situé aux confins du territoire du côté de Gap.

[4] De *pratelli*les petits prés.

vocable ; la Magdeleine, sur la Luye, et Malcor, dans la plaine ; ce dernier se subdivise en trois quartiers ou fermes : Malcor, l'Archidiacre et le Moulin.

Parmi les maisons foraines, nous citerons : la Tour, la Val, le Villard, le Châtelas, le col de la Roche, les Huguettes, Pierre-Partie, Casserelle, Font-Bernard, les Grégoire, Matraques, Parassac, les Faïsses, l'Angustier, les Cagots, Champ-Espérant, Fatigue et l'ancien prieuré de Saint-Pierre. Presque toutes portent le nom des quartiers où elles se trouvent, ou celui d'anciens possesseurs. Nous aurons à revenir sur plusieurs d'entr'elles.

3. — *Population.* — La population de Jarjayes était, en 1337, d'après un terrier, de 150 familles, soit, en attribuant 5 personnes à chacune, de 750 habitants. En 1398, d'après un autre terrier, elle était de 158 familles, soit, de 790 à 800 âmes. A partir de cette époque, il y a décroissance. En 1431, dans une requête au parlement, la communauté prétend que par suite de la concentration progressive de la terre entre les mains des seigneurs, et des nombreux déguerpissements qui en résultent, la population avait diminué des deux cinquièmes. En 1707, à la visite de Mgr de Malissoles, elle était de 100 chefs de famille environ, soit de 500 personnes ; le même nombre se retrouve encore en 1789. Dans notre siècle, la population augmente en 1848, à 547 habitants ; en 1851, elle est encore de 510 ; en 1886, elle n'est plus que de 464, pour tomber, en 1893, à 416 seulement. Cette effrayante dépopulation est due sans doute à l'état précaire fait à l'agriculture en France et, principalement, dans les Hautes-Alpes. Tandis que les rétributions des emplois publics, les salaires des ouvriers, les produits de l'industrie et du commerce ont progressé, les revenus de l'agriculteur ont suivi une marche rétrograde, cela, pendant que ses charges se sont accrues d'impôts, et surtout de la cherté d'exploitation et de toutes choses. Ajoutons à cette cause l'invasion par le phylloxéra du vignoble local, l'avilissement du prix des blés et les variations brusques des cours sur celui du bétail. La population de

Jarjayes est animé d'un excellent esprit ; on la trouve bonne, affable et polie, mais d'un caractère un peu léger et apathique.

4. — *Etymologie du nom.* — Le nom de Jarjayes se lit dans des actes assez anciens ; exemples : *Gargaia*, 928, (cart. de Conques) ; *Gargaya*, 1080, (cart. de St-Victor) ; *Gargaia*, 1127, (Bibl. nat.); *Jarjayes*, 1190, (Arch. de Bosc.); *Jarjayes*, 1297, (Arch. de l'Is.); *Mandamentum de Jarjayà*, 1346, (Arch. de l'Is.) ; *districtus de Jarjaiis*, 1364; (Arch. des Hautes-Alpes), (Dict. top. des Hautes-Alpes, par M. J. Roman). Ce nom, comme celui de *Jarjal*, à St-Julien-en-Beauchène, de *Jarjayette*, à la Roche-des-Arnauds, et autres de même forme[1], signifie en langue vulgaire *couloir*, *échancrure*, *déversoir*, et Jarjayes est sans doute ainsi appelé, ou bien à cause de l'étroite échappée dù Touron où se trouva le plus ancien village, ou bien à cause de la dépression du terrain, qui existe depuis les cols de la Sentinelle et de Puy-Cervier, et qui doit sa formation, assure-t-on, à un puissant courant des temps diluviens.

II. — JARJAYES JUSQU'AU XI[e] SIÈCLE.

JARJAYES A L'ÉPOQUE GAULOISE. — A L'ÉPOQUE ROMAINE. — PENDANT LE MOYEN-AGE. — AU XI[e] SIÈCLE.

1. — *Jarjayes à l'époque gauloise.* — Nous ne connaissons rien de Jarjayes pour les époques de la pierre polie et du bronze. Aucune découverte, soit de hachettes, soit d'autres objets de ces âges reculés, n'a été faite jusqu'ici sur le sol. Pour l'époque gauloise, deux pierres, à la Gardiole, ont été regardées comme ayant fait partie

[1] On trouve, près de la Luye, un champ appelé *Jarjayes* lequel se termine en pente et en creux de chenal. On trouve également un *Jarjayes* dans la vallée du Noyers (près de Sisteron), et il en existe d'autres ailleurs ; tous ont une configuration à peu près identique.

d'un dolmen, bien qu'elles n'en offrent aucun indice assez caractéristique. Mais on a trouvé une tombe néolytique à Malcor sur la berge du torrent de Retruc. Cette tombe, constatée par M. D. Martin, professeur au lycée de Gap[1], était formée de dalles larges, massives et grossièrement façonnées. On a également recueilli sur le versant nord de Puy-Maurel diverses poteries noires. De là, nous concluons que Jarjayes était habité au temps des Gaulois.

2. — *Jarjayes à l'époque romaine.* — Plusieurs restes se rapportant à cette période ont été trouvés en divers points. Sur la pente nord de Puy-Maurel, ainsi qu'à son sommet, on a découvert des monnaies, des lampes en terre, et on ne cesse d'y recueillir trois ou quatre variétés de poteries rouges, parmi des poteries noires. Près des Tancs, un agriculteur, en faisant des provins, a extrait des tuiles à rebords, ainsi qu'une quantité de pierres ayant fait partie d'une construction. Au-dessus de St-Martin, des ouvriers ont mis à jour trois tombes recouvertes en tuiles de même nature. Au Touron, on heurte en labourant des restes de substructions, ainsi que des tuiles à rebords et de larges briques de 0,07 d'épaisseur. Tout à côté, aux environs de St-Pierre, à 50 mètres du cimetière, on a exhumé, en élargissant le chemin, plus de 20 squelettes dans des tombes en dalles, dont cinq recouvertes en tuiles à rebords. Là aussi ont été recueillies deux monnaies, l'une de Néron, l'autre de la colonie de Nîmes. Ces découvertes nous démontrent que le territoire, à l'époque romaine, était occupé sur plusieurs points, qu'il y eut notamment un poste d'observation sur le sommet de Puy-Maurel[2], ainsi qu'une agglomération d'habitants aux environs de St-Pierre.

[1] Faune malacologique quaternaire des dépôts lacustres des Hautes-Alpes, p. 8.

[2] De ce point central et élevé la vue embrasse, d'un côté, tout le bassin de Gap depuis Montmaur jusqu'à Embrun, les cols de Manse et de Bayard ; de l'autre, les vallées de Rosine et de la Vence, et au loin, celle de la Durance jusqu'à Sisteron. Ce lieu était, par conséquent, fort propice pour y entretenir le poste d'observation dont il s'agit.

Jarjayes faisait alors partie de la peuplade des Caturiges qui s'étendait depuis le col de la Freyssinouse jusqu'au Briançonnais, et dont les principales villes étaient : Gap, Chorges et Embrun. Jarjayes se trouva donc compris dans le royaume de Cottius, puis, après l'annexion de ce royaume à l'empire, dans la province des Alpes-Maritimes. M. Fl. Valentin (Epig. gallo-rom.) a émis l'opinion que la vallée de la Vence était occupée par les *Adventici*, mais cette opinion, malgré la compétence de son auteur, paraît bien difficile à soutenir. Une vallée aussi exigüe ne pouvait être l'habitat d'un peuple particulier, et ce peuple lui-même, trop peu nombreux, n'eût pas été jugé digne de figurer sur l'arc d'Auguste à Suse. De plus, les anciennes peuplades s'étendaient aussi loin qu'elles ne rencontraient pas de barrières naturelles, telles que montagnes ou rivières, pour les arrêter[1]. Or, entre Chorges et la vallée de la Vence, point de barrières de cette nature. On croit d'ailleurs que les Adventici se trouvaient sur les bords du Vençon dans le Var.

3. — *Jarjayes pendant le haut moyen-âge.* — Jarjayes, durant cette époque, se trouvait partagé entre quatre villages. Ils étaient situés au Villard, à la Charrière, à Puy-Maurel et à St-Pierre.

Ce nom de Villard, en effet, est un vocable du haut moyen-âge, et signifie village. Qu'il y ait eu une agglomération d'habitants au quartier dont il s'agit, c'est ce que démontrent doublement et le nom de l'endroit et les restes de substructions qu'on y découvre. Cet antique hameau existait, non loin de la Luye, sur une pente douce

[1] Ainsi les Brigantini avaient comme barrière la muraille du Pertuis-Rostan ; les Uceni, les cimes du Lautaret ; les Quariates, les combes du Queyras ; les Tricorii, les cimes de Bayard et de Manse ; les Voconces le col de la Freyssinouse et le défilé de la Saulce. Il n'existe pas d'exemple de deux peuplades gauloises limitrophes sans barrières solides entre elles, et se compénétrant pour ainsi dire. Les *Adventici* auraient été seuls dans ce cas. Entourés par les Caturiges, ils n'eussent pas tardé, dans ces temps de lutte guerrière, à être subjugués et disparaître.

où jaillissent deux petites sources. Il n'est plus représenté actuellement que par deux fermes. Les maisons qui le composaient, après avoir été reconstruites, au XI[e] siècle, sur la hauteur de *Cristaie*[1], de l'autre côté de la Luye, ont été remplacées par celles qu'on voit maintenant éparpillées sur la côte. Ce hameau tenait la partie occidentale de Jarjayes.

Le nom de *Charrière,* du bas latin *carreria,* nous a été légué de même par le haut moyen-âge et signifie *rue*. Un second village a donc existé à la Charrière. Il était situé à gauche du sentier qui descend à St-Martin, près d'un mince filet d'eau, le seul qui coule dans le quartier. C'est ce qu'est venu préciser, d'ailleurs, la mise à jour en cet endroit de restes de fondations, le haut d'une porte en pierre de tailles à plein cintre, un fragment de verre éffrité, ainsi qu'une quantité d'anciens moellons gisant sur le sol. Ce hameau occupait la partie méridionale du territoire.

Il y en eut un troisième sur le versant nord de Puy-Maurel. Nous en tirons la preuve des objets de provenance romaine dont nous avons parlé, et de la nécessité de l'existence d'un village sur ce point pour l'exploitation de la partie septentrionale du terroir. De cet ancien hameau ont été formés le hameau actuel des Préaux et les maisons éparses aux environs.

Mais la principale agglomération des habitants existait au centre du territoire, dans le quartier de St-Pierre, où se trouve encore le cimetière. Une première preuve du fait se tire des tombes et autres antiquités romaines découvertes en ce quartier. Elles démontrent, en outre, que le village était antérieur à l'époque Franque. Une autre preuve est qu'en cet endroit, sur une petite plate-forme, exista de temps immémorial jusqu'aux guerres de religion, l'église paroissiale de Jarjayes. Quand on eût construit, au XI[e] siècle, le village fortifié de Tréchâtel,

[1] Sur *Cristaie*, de *crista*, crête ; on trouve en effet les ruines d'un petit village du XI[e] siècle. Ce mamelon fait partie du territoire de Gap.

les habitants continuèrent d'avoir pour paroisse l'église de St-Pierre[1]. Elle était donc antérieure à la nouvelle construction et appartint, par conséquent, à un village précédent. Si elle n'avait pas été antérieure, on eut évidemment construit l'église dans l'enceinte ou à proximité des remparts, et non à un kilomètre et plus de distance. Aucun doute ne saurait donc subsister. Cet antique village de Jarjayes s'élevait au bas du côteau de la Serrière, sur les deux bords du ruisseau de St-Pierre, dans un site exposé au midi, et au milieu du terroir le plus fertile. Deux chemins venaient y aboutir du côté de Gap : l'un, qui portait et porte encore le nom de *chemin de Jarjayes*, partait de Méyères, près de Gap, montait par les Préaux, atteignait le col de la Croix-des-Préaux et descendait le long du ruisseau jusqu'aux habitations; l'autre, s'identifiait d'abord avec celui qu'on appelait, par opposition au précédent, *chemin de Valserres*, puis il s'en séparait au col de Sentinelle et, prenant le nom de *chemin de la Peyrouse*, venait opérer sa jonction avec le premier au-dessus du village. Ces chemins sont maintenant presque abandonnés et bordés de broussailles.

Jarjayes, pendant le haut moyen-âge, suit les destinées du Gapençais. Avec lui, il appartient au premier royaume de Bourgogne, aux Ostrogoths, aux Mérovingiens, à Lothaire, au second royaume de Bourgogne, tombe sous la suzeraineté des comtes de Provence et passe enfin, en 1202, sous celle des Dauphins.

On prétend qu'au cours de cette période, les Sarrasins construisirent une forteresse sur Puy-Maurel, auquel ils donnèrent leur nom. On trouve, en effet, sur la cime, des fossés et quelques pierres éparses. Mais il est notoire qu'on y a creusé le sol à plusieurs reprises dans le but d'y découvrir de prétendus trésors enfouis ; d'autre part,

[1] On trouve de ce fait des exemples multiples dans les Hautes-Alpes, celui entre autres du Saix, dans le canton de Veynes. Ce village, quand il fut reconstruit sur la colline de la *Citadelle* au XI[e] siècle, continua d'utiliser pour paroisse l'église de l'époque Franque, ainsi que je l'ai démontré dans ma *Topographie et Archéologie du canton de Veynes.*

on n'y remarque aucune trace de mortier. Quant au nom de Puy-Maurel, *podium maurelum*, on sait qu'il dérive de *Maurus*, expression gallo-romaine qui signifie *brun*, et ce mont est ainsi appelé à cause, sans doute, de sa couleur noire qui est celle du lias dont il est formé. De plus, on sait que les Arabes, dans nos pays, ont toujours été désignés sous le nom de Sarrasins, et ne l'ont jamais été sous celui de Maures.

4. — *Jarjayes au XIe siècle.* — Dans ce siècle, qui suivit l'expulsion des Sarrasins et vit la féodalité s'établir, les habitants, pour se mettre à couvert soit de nouvelles invasions possibles, soit des troubles intérieurs, quittant leur ancien village de St-Pierre, en vinrent bâtir un nouveau sur le roc escarpé de Tréchât el. Ce rocher forme un site des plus pittoresques, d'où l'œil, d'un côté, embrasse un superbe panorama et, de l'autre, surplombe un précipice. Au moyen-âge, en effet, si on recherchait surtout les points susceptibles de défense pour y établir les nouveaux villages, on ne dédaignait pas cependant la beauté des sites. La nouvelle construction, qualifiée de *castrum* dans les chartes, fut entourée de murailles à une époque reculée. Ces fortifications partaient de l'endroit appelé la *Frache*, et, formant sur les flancs du côteau comme une demi-ceinture, venaient aboutir au lieu appelé la *porte Aurouse*, c'est-à-dire l'*orageuse*. Là s'ouvrait, en effet, une porte qui faisait face aux vents du nord. Au-dessus, est un mamelonn ommé la *Citadelle*. En cet endroit, s'élevait, comme le nom le dit , une forteresse qui défendait puissamment l'entrée du village. Les remparts subsistèrent jusqu'aux guerres du XVIe siècle où, Jarjayes ayant été pris par Lesdiguières, ils furent démentelés. Il en reste cependant encore quelques pans dont l'appareil semble être du XIIe siècle ; on y remarque une meurtrière pénétrant dans un caveau maintenant obstrué, lequel serait à explorer. Au dessous de la citadelle,sur la face sud du mamelon,était construit le château, ce qui a fait donner à la hauteur le nom de *Tréchatel*, lequel formé de la particule *tré* (*retrò*, audelà), signifie

derrière le château, et non *trois châteaux*, comme on l'a prétendu à tort [1] ; Cet édifice, converti en cure après les guerres de religion, n'est plus qu'une masure. Au dessus du château et y attenant, se trouvait la chapelle seigneuriale sous le vocable de St-Thomas et St-Restitut ; cette chapelle, qui devint plus tard l'église paroissiale, est maintenant en ruine. Les maisons occupaient la partie de la pente appelée *Vières*, nom qui vient du bas moyen-âge et veut dire *village*. Dans l'enclos de vières, est un lieu nommé le *Prieuré* où l'on voyait encore, en 1792, une masure appartenant au prieur. Un peu plus loin, au bord du précipice, se trouve une petite plate-forme dénommée la *Frache*, *de fructum*, brisé, parce qu'on l'avait obtenue en coupant le rocher [2].

Le village, d'après une transaction de 1657, était divisé en quatre quartiers, savoir : la Hauteur, le Fossé, le Fraisse, la Rue basse du village. Il avait, dit la tradition, l'importance d'un bourg. Il s'y tenait des foires et un marché aux grains. On montre encore, à l'avenue du midi, un bloc d'euphotide verte très poli, appelé *Pierre du Costel*. C'était sur cette pierre que s'acquittait le droit d'entrée des denrées aux foires et marchés de Jarjayes, droit perçu par les consuls. Ce droit de Costel était assez usité dans les Hautes-Alpes. Son nom vient non pas de *cultellum*, couteau, mais de *costellum*, boulangerie, parce qu'il affectait surtout les céréales. C'était là aussi que se payaient les dîmes et autres redevances.

Dans les ruines de cet ancien village on a fait quelques découvertes archéologiques. En 1868, un habitant trouva, près de sa maison, sous des décombres, 50 pièces, dont 15 en argent et 35 en cuivre, aux effigies d'Henri II,

[1] Ainsi Tréchatel hameau de Gap, veut dire aussi *au delà du château* et non *trois châteaux* ; Tréchatel à Furmeyer, de même ; *Trescléous* (*retrò clivium*), derrière la montée, *Trévillard* au delà du village ; *Trébaudon*, derrière Baudon ; *Tréfaves* (*retrò foviam*), derrière le bois de fayards. Ils sont innombrables les exemples où la particule *tré* a le sens de *retrò*.

[2] C'est ainsi qu'auprès d'Embrun on trouve le *Pont de Frache*, le pont brisé.

Henri III et Henri IV, contenues dans une bourse en toile adhérent à un squelette, à côté duquel était posée une arquebuse portant encore sa charge. On y a recueilli également un fragment de petit vase à pied et à calice en verre fin dont les éffritements forment comme un enduit vert d'un beau brillant, ainsi que deux boulets de 12 cent. de diamètre, une monnaie en cuivre d'Antonin, et une autre de Gaston d'Orléans. Près de la citadelle, sur la butte de Sainte-Barbe, on a exhumé trois tombes en dalles, et plusieurs autres de même caractère, dans la vieille église[1].

Le castrum de Jarjayes, après avoir été ruiné par Lesdiguières en 1588, incendié par le duc de Savoie en 1692, fut depuis abandonné peu à peu et reconstruit en bas du rocher et au Collet où se trouvent aujourd'hui le château, l'église, le presbytère et la maison d'école.

Nous allons maintenant, en partant du bas moyen-âge, donner un exposé aussi complet que possible de l'histoire de Jarjayes jusqu'à nos jours. Dans ce but, nous passerons successivement en revue la seigneurie, la communauté et la paroisse.

III. LA SEIGNEURIE.

ORIGINE ET NATURE DU FIEF. — CHARTES DE LIBERTÉ ET DROITS FÉODAUX. — DOMAINES ET CHATEAUX.

1. — *Origine et nature du fief.* — Nous trouvons dans les Hautes-Alpes, pendant l'époque Franque et même avant, la terre appartenant à de grands propriétaires,

[1] Nous ajouterons, pour être complet, quelques autres découvertes faites ailleurs. En 1801, en faisant la route de Barcelonnette à Gap, on trouva, dans un vase de grès, au milieu d'une vigne, 30 pièces d'or et 30 d'argent de Charles VII, et, vers la même époque, dans une autre vigne, sous la Roche, 99 quadruples d'Espagne. Vers 1843, quand on rectifia la même route, un éclat de mine mit à jour une cachette taillée dans le roc et contenant pour 1600 fr. pesant d'écus d'or de Louis XII, François I[er] et Henri II. On a exhumé à Malcor, une vingtaine de squellettes couchés pêle mêle et sans dalles dans le sol. Enfin, au Touron, ont été trouvées deux monnaies, l'une de Néron, l'autre de la colonie de Nîmes.

témoins Riculfe et Abbon dont les biens étaient immenses, témoins ces noms de lieux, tels que Montseleucus, Auriac, Oriol, Antonaves, Ceillac, qui étaient les noms *Seleucus*, *Aurius*, *Oriolus*, *Antonius*, *Cœilius*, c'est-à-dire ceux mêmes des riches possesseurs des sols ainsi appelés. Ces grands tènements étaient subdivisés et donnés en amphithéose, et il y avait pour les cultiver des serfs et, en plus grande partie, des hommes libres. D'autre part, les populations avaient sous les yeux le système d'association au moyen du vasselage pratiqué par les conquérants barbares. Tel était l'état social, quand survinrent les troubles du X[e] siècle: les invasions du dehors et l'anarchie intérieure. Les rois de Bourgogne étaient devenus impuissants à défendre leurs sujets. De là naquit pour chacun l'impérieuse nécessité d'assurer sa sécurité au prix même de sa liberté. Alors ce fut un ébranlement général. Les populations, par un contrat bilatéral et libre, se donnent eux et leurs biens à des hommes puissants, capables de les défendre, avec l'engagement par ces derniers à ne point faillir à ce grand devoir [1].

Ce fut la féodalité, cette vaste association fondée sur la possession de la terre par un chef, ce régime tant calomnié qui, reposant sur un contrat libre, servit puissamment, en des temps troublés, la cause du progrès et du bien social [2].

La seigueurie de Jarjayes eut l'origine que nous venons d'indiquer. La population par un acte librement consenti

[1] Les formules même de l'hommage attestent la nature de ce contrat. En 1708, dans les reconnaissances de cette date, les habitants de Jarjayes jurent « qu'ils seront toujours bons, loyaux et fidèles sujets, vassaux et justiciables du dit seigneur; qu'ils procureront bien, profit et utilité d'icelui, son dommage éviteront, ses secrets garderont, le maintiendront et défendront », et le seigneur jure « de ne point les opprimer, ni souffrir qu'ils le soient, de les protéger de tout son pouvoir envers et contre tous, selon la vieille et nouvelle formule des hommages » (Arch. du château de Jarjayes).

[2] La féodalité fut comme une forte ligature enserrant un membre brisé : elle serre, comprime, mais guérit. (Taine).

de part et d'autre, se donna, personnes et biens, à un défenseur qui fut le premier seigneur. La preuve du fait est qu'en 1259 il y avait à Jarjayes, d'après la charte de cette date, des hommes libres, c'est-à-dire des hommes dont les ancêtres n'étaient point entrés dans l'association. « Dans l'affranchissement, dit cet acte, ne sont point compris les hommes de Lantelme et de Reymond (deux coseigneurs), ni les autres hommes libres, *neque alii homines franchi*[1]. Une autre preuve se tire de l'acte de la donation faite, en 1190, par Béatrix de Jarjayes, de la terre de Malcor au prieuré de St-Maurice, acte que nous reproduisons à la fin de notre notice. Les habitants sont appelés à donner leur consentement à cette donation. Il était naturel, en effet, que, si ces derniers avaient porté leurs biens à un maitre, celui-ci ne put les aliéner sans y être autorisé par eux. C'était une condition du traité.

Le fief de Jarjayes constituait, comme beaucoup d'autres dans les Hautes-Alpes, un bénéfice de franc-alleu. Il ne relevait d'autre juridiction que de celle du pape ou de l'empereur. Le seigneur avait ainsi ce qu'on appelait alors la *dominité* ou *directe universelle*. Toutefois le bénéfice cessa bientôt d'être allodial, et les seigneurs reconnurent de bonne heure la suzeraineté du Dauphin. Ainsi nous voyons, en 1277, Lantelme de St-Germain, prêter hommage à ce prince pour Jarjayes, et, en 1299, Arnaud de Jarjayes, pour cette terre, Avançon et Montalquier.

Dans cette dominité universelle était compris le droit de justice, qui se divisait en haute, basse et moyenne. A la première ressortissaient les cas les plus criminels ; aux deux autres, les délits et les causes civiles[2]. Ces trois justices furent d'abord concentrées entre les mains des

[1] Ces hommes libres, d'après un dénombrement de 1393, se trouvaient, à cette date, au nombre de 40, parmi lesquels plusieurs *advenaires*, c'est-à-dire, nouveaux venus dans la seigneurie (Mémoire au procès Reygnier).

[2] Je donne dans ma *Monographie de Veynes, p. 8*, une énumération de ces divers cas, d'après un concordat de 1268 entre les seigneurs de la Val d'Oze.

seigneurs et s'exerçaient dans les *plaids publics*; mais, dans la suite, elles furent limitées par la justice royale. En ce qui concerne Jarjayes, les seigneurs eurent toujours une Cour de justice qui jouissait de certains privilèges connus sous le nom de libertés delphinales. Il est question de ces libertés dans un arrêt de 1425, et dont nous donnons un résumé au chapitre V. Cette justice avait son siège à Gap au XVII[e] siècle, ce qui était encore en 1789. Le seigneur avait le titre de haut justicier.

Nous devons ajouter que le fief de Jarjayes formait à lui seul un mandement. Les mandements, qui existaient dès le XI[e] siècle, étaient, comme on sait, des unités féodales converties, au XIV[e] siècle, en unités fiscales pour la collecte des revenus delphinaux.

2. — Chartes de liberté et droits féodaux. — Cependant, née à une époque brutale et troublée, la féodalité fut bientôt obligée de s'atténuer et de se modifier [1]. Quand vint une ère plus calme, les relations créées par un premier contrat entre les seigneurs et les sujets durent être adoucies. Alors parurent les chartes de liberté. Celle qui fut donnée à Jarjayes porte la date de 1259, le second jour après la fête de la St-Brice. C'est un acte solennel en 12 clauses où figurent comme témoins Maffred, curé de Jarjayes, et Rostaing, prieur de la Roche-des-Arnauds. On y voit les seigneurs, Arnaud Flotte, Arnaud et Osasica, ses neveux, Raymond et Bertrand, ses frères, affranchir leurs hommes, les exempter de toutes quotes, tailles, servitudes et autres exactions indues, et ce, moyennant 30 livres Viennoises

[1] Elle perdit même sa raison d'être. Au XII[e] siècle, les seigneurs formaient, comme autant de petites républiques indépendantes, mais sans lien social. Il eut fallu que des assemblées des Etats provinciaux et généraux vinssent les fédérer en un seul corps de nation. Il n'en fut rien, et ce que la féodalité ne fit pas l'autorité royale le fit. De ce moment, la féodalité n'eut plus lieu d'exister. Mais il eut alors incombé à la royauté de racheter les droits féodaux et de supprimer ainsi cette institution qu'elle remplaçait; si elle l'avait fait et qu'elle eut d'ailleurs opéré graduellement les réformes que réclamait un nouvel état de choses, de quelles secousses n'eût-elle pas sauvé la France, et à quel haut degré de grandeur ne l'eût elle pas élevée.

payables à la Toussaint ; le vingtain de tout le blé, autres grains et légumes ; six corvées de beufs ou, à défaut, des personnes ; six livres pour les cas impériaux, savoir : si les seigneurs marient leurs filles ou sœurs ; s'ils sont appelés aux chevauchées par l'empereur ou le suzerain ; s'ils passent la mer ; s'ils sont fait prisonniers ; s'ils ont à payer une rançon ; s'ils achètent une terre d'un prix de mille sous et au dessus. Mais ils entendent se réserver leur justice pleine et entière. Les seigneurs accordent à leurs hommes la liberté de vendre et de tester, de laisser des biens pour leurs âmes, de faire des legs aux églises et à la confrérie de Jarjayes. Mais, si ces derniers aliènent leurs terres, les acquéreurs seront tenus, comme l'étaient les vendeurs, au droits de casement ou d'habitation. Si les seigneurs reçoivent des visiteurs, ils pourront requérir des habitants les vivres nécessaires à leurs hôtes, à condition d'en payer dans quinze jours le juste prix. Les chasses seront permises, mais les produits en seront offerts aux seigneurs avant d'être vendus, et il est stipulé que les pigeons vaudront deux deniers, les poules, six, et les lièvres, quatre. Les habitants auront le droit de pâturage en payant une brebis par trentenier ; mais les *pathègues*, ou lieux des pâturages, devront revenir aux seigneurs. Ces derniers se réservent le droit d'établir, suivant l'usage, des bans et des défenses. Tous les habitants devront, à titre de casement, une éminée d'avoine pour chevalage, et une éminée de vins pour chapage ou hommage. Enfin, ces derniers auront la liberté de bucherer moyennant une charge de bois à la Noël. On lit dans cet acte, que les hommes de Lantelme et de Reymond, ne sont pas compris dans l'affranchissement, non plus que les autres hommes libres, *neque alii homines franchi*. En outre, sont exemptés du droit de casement quelques hommes, savoir : Bertin, Vivian et ses frères, et quatre appelés Espagne, lesquels ont eu des descendants de leurs noms jusque dans notre siècle. Il est aussi à remarquer qu'avant la charte les seigneurs ne faisaient déjà plus acte de propriétaires absolus, puisque ils exemptent de

« quotes, tailles, servitudes, et autres exactions ; puisque, parlant du casement, le contrat ajoute, *ut consuctum*, comme il est d'usage. La charte ne fit donc que confirmer et règlementer un état de choses déjà en partie existant. Cette charte, écrite sur parchemin, est conservée au château de Jarjayes, et des copies existent aux archives de l'Isère. Elle a été publiée en 1886 par M. J. Roman [1], et nous la reproduisons nous-même à la fin de cette notice.

Cette charte fut suivie de quatre confirmations : une, en 1291, donnée par Raymond et Arnaud Osasica, du conseil d'Eymar de Commiers, leur châtelain, en présence du juge de Jarjayes, Albert de Torio ; une, en 1298, par Raymond de Jarjayes et Arnaud Flotte, une en 1308, par Arnaud de Jarjayes, fils de Raymond ; une enfin, en 1499, par Antoine de Montorcier. Ces actes sont simplement récognitifs du premier, et en contiennent la transcription.

Cependant les droits féodaux créés par ces contrats solennels, quoique stipulés en clauses claires et précises ne cessèrent de donner lieu à des contestations. En 1276, intervint une sentence arbitrale rendue par Rodolphe Girard, chanoine, puis évêque de Digne, et Arnaud Osasica, prieur de St-Pierre, entre Bertrand et Raymond de Jarjayes et Armand, leur neveu, d'une part, et Rolland Gohiard et Michel Clément, syndics de la communauté, de l'autre. Cette sentence, qu'un arrêt de 1432 confirma, venait ajouter deux nouveaux droits aux droits créés par la charte. Les habitants s'engageaient à fournir une trousse de foin pour deux sétérées de pré et une demi trousse pour une contenance moindre, moyennant quoi, les seigneurs s'abstiendraient de prendre de l'herbe dans les prairies et du foin dans les granges en enfonçant les portes. Les habitants s'obligeaient à six corvées de la bête à bât où, à défaut, de la personne, et les seigneurs s'interdisaient de requérir à leur gré les ânes des particu-

[1] *Nouvelle revue historique du droit français et étranger.*

liers. On voit par là que la population cherchait surtout à s'affranchir de l'arbitraire seigneurial. En 1498, une seconde sentence arbitrale fut rendue par Pierre Garcin, prieur de Jarjayes, entre Pierre Flotte, Antoine de Montorcier, Jean de St-Germain, et leurs hommes respectifs. Cette sentence, déclarée exécutoire par un arrêt de 1520, apportait des modifications au droit de casement, dont les habitants trouvaient l'exercice abusif. En 1393 et 1404, eurent lieu des dénombrements où on voit inscrit le droit de fournage. Ce droit était de 4 fl. pour les paréries de Reymond Flotte et de Jacques de St-Germain. En 1657, une transaction fixait ce même droit à une éminée de blé méteil, pour chaque habitant du village, et à une éminée et demie pour chaque habitant des hameaux, et les seigneurs devaient fournir à ces derniers des pétrins dans leurs fours. Cette transaction fut homologuée par un arrêt de 1664, et les droits féodaux se trouvèrent définitivement établis à cette date [1].

Ils étaient : 1°, taille de la Toussaint consistant en 30 livres viennoises ; 2°, droit de casement se composant d'une éminée avoine pour chevalage, et d'une éminée de vin pour chapage ou hommage ; 3°, six corvées de bêtes de labourage, ou à défaut, des personnes ; 4°, six corvées de l'âne ou, à défaut, de l'ânier ; 5°, six livres pour les cas impériaux ; 6°, une trousse de foin pour deux sétérées de pré, et une demi trousse pour moins de deux sétérées ; 7°, droit de pâquerage consistant en une brebis par trentenier, et une pite pour moins d'un trentenier ; 8°, deux charges de bois à la Noël ; 9°, le vaingtain de tout le blé ; 10°, droit de fournage ; 11°, banalité du moulin ; 12°, droit de lods ; 13°, droit de prélation. Ces deux derniers, non inscrits dans les titres primitifs, ce qui ne

[1] Nous mentionnerons encore comme documents relatifs aux droits féodaux : les terriers de 1398, 1497, 1553, 1575, 1588, 1617, 1708 ; les reconnaissances passées à la Dame de St-Germain de 1608 à 1634, à Béatrix Robert de 1617 à 1734, à Catherine Flotte de 1618 à 1622 ; une transaction de 1647 ; des assemblées du Conseil général de 1727 et 28 ; un acte extra judiciel de 1761, etc. (voir *Mémoire au procès Reynier*).

veut pas dire qu'ils n'existaient point alors, apparaissent dans plusieurs actes du XVIII[e] siècle, entre autres un bail à ferme de 1757.

Le rendement de tous ces droits réunis montait, en 1742, d'après une déclaration de M. de Piolenc de Thoury, à 550 l. Ajoutons que les charges féodales, suivant le *Mémoire* de M. de Reygnier à son procès, 1775, auraient été plus légères à Jarjayes que dans les autres terres.

3. — *Domaines et châteaux.* — La terre de Jarjayes comprenait en 1742, d'après l'acte précité, huit domaines, savoir : le Château, revenu, 582 l.; la Tour, revenu, 686 l.; les Tancs, revenu, 450 l. ; le Pigeonnier, revenu, 111 l. ; les Préaux, revenu, 164 l. ; le Col, revenu, 236 l.; le Moulin, revenu, 186 l.. Ces domaines, avec les 550 l., produits des droits féodaux, donnaient un revenu total de 3.193 l. Dans cette énumération n'étaient compris ni le domaine de Malcor donné en 1190 à St-Maurice par Béatrix de Jarjayes ; ni un autre de Malcor vendu en 1680 par Antoine du Villard, à Pierre Gaillard, archidiacre de Gap ; ni celui des Faïsses vendu en 1668 au prix de 500 l. par le même à Antoine Seinturier, d'Ancelles ; ni celui du Chatelas aliéné vers la même époque ; ni celui du Touron vendu en 1674 à Maurice Vernis ; ni un autre petit domaine du Touron acquis par le sieur Gauthier, archiprêtre et prieur de Bissy, en Savoie [1]. Ainsi la terre de Jarjayes comprenait à l'origine 14 domaines. C'était évidemment les possessions que les premiers seigneurs avaient sur le territoire, et qui formèrent ensuite les fonds nobles du cadastre.

L'ancien château de Jarjayes était construit, comme il a été dit, un peu au dessous du point culminant de Tréchâtel. Fort endommagé lors de la prise de Jarjayes par Lesdiguières, il fut restauré pour servir de maison curiale. Il tombe maintenant en ruines, et il n'en subsiste plus d'intact qu'une partie de tour où est la porte d'entrée. Cette porte aux panneaux avec encadrements en haut

[1] De là est résulté que la maison porte encore le nom de *maison de* Savoyards.

relief parait être du XVIe siècle. Quant à l'édifice lui-même, on n'en peut préciser l'époque. Le château actuel, qui l'a remplacé, a été construit au commencement du XVIIe siècle, dans le quartier du Collet. Il forme une élégante maison moderne, avec une agréable vue sur la vallée de la Durance. Ses archives renferment les chartes, sentences arbitrales, dénombrements, transactions, reconnaissances et partie des terriers cités plus haut. Au devant, s'étend une terrasse ombragée de tilleuls et, au dessous, un vaste jardin. Au nord du château et y attenant, s'élève la maison fermière beaucoup plus ancienne que ce dernier et construite sur le modèle de la maison forte de la Tour. Cette dernière, située au bas de la pente de Tréchâtel, au midi, avait été bâtie là, sans doute, pour servir de première défense au village. Elle forme un parallélogramme à murs massifs percés de petites fenêtres en forme de croix. Elle est flanquée, au levant, d'une tour ronde : Dans cette tour est percée la porte d'entrée dont le linteau est à ressauts. Cet édifice doit être du XIVe siècle. Il en est de même de la maison des Préaux : la tour et les murs d'une épaisseur de 1m 40, semblent indiquer cette époque. Il existait, près de la Luye, une autre maison forte appelée le *châtelas;* il n'en subsiste plus que quelques débris. Quant au château des Tancs, c'est un joli pavillon à trois étages, entouré de prairies et de vignobles, et remontant au siècle dernier.

IV. — LA SEIGNEURIE (Suite).

COSEIGNEURIES ET SUCCESSION DES SEIGNEURS. — DÉTAILS SUR LES FAMILLES SEIGNEURIALES.

1. — *Coseigneuries et succession des seigneurs.* — La terre de Jarjayes fut possédée à l'origine par un seul seigneur. Mais, à partir de la fin du XIIe siècle, elle se subdivise en plusieurs coseigneuries, lesquelles finissent par se réunir en une seule seigneurie au XVIIe siècle.

C'est ce que nous allons montrer en donnant ces subdivisions, en même temps que la nomenclature des seigneurs.

1re Coseigneurie. — Elle comprit d'abord toute la terre seigneuriale pour n'en plus comprendre qu'un tiers en 1358, d'après l'hommage de Beaudon de St-Germain. Elle finit ensuite par ramener à elle les autres coseigneuries. Sept familles s'y sont succédé, savoir : de Jarjayes, de St-Germain, Robert, de Montauban, de Piolenc de Thoury, de Reynier, Tournu de Ventavon. — 1080, Lantelme de Jarjayes ; 1100-40, Giraud et Lantelme ; 1213, Jean ; 1238, Reynaud et Albon ; 1240-48, Lantelme ; 1278-1300, Reymond, Bertrand et Arnaud, leur neveu ; 1308-34, Lantelme et Arnaud, fils de Reymond, et Reymond, fils de Bertrand ; 1338, Armand et Lantelme ; 1352-53, Beaudon et Claude. — 1360, Nicolas de St-Germain achète ; 1385, Arnould ; 1393-1415, Jacques ; 1440, Jacques ; 1460, Mermet ; 1490-99, Antoine et Jean-Jacques ; 1529-60, Louis et Gilles, fils d'Antoine ; 1560-1608, Robert, fils de Gilles ; 1608, Joseph qui meurt sans enfants et fait héritière Catherine, sa sœur, femme de Béatrix Robert. — 1626, Pierre, leur fils, qui vend, cette même année, au prix de 22.000 l. à Joseph de Montauban du Villard. — 1644, Henri de Montauban ; 1715-28, Henri Laurent ; 1728, Scipion, son frère ; — 1733, Henri de Piolenc de Thoury hérite ; 1735, Mgr Jean d'Yse, évêque d'Agen, achète au prix de 120.000 l. ; 1741, Honoré-Jean-Baptiste de Piolenc, fils d'Henri et neveu de Mgr d'Yse, hérite et vend, en 1761, au prix de 91.800 l. à Antoine de Reynier ; 1779, François Augustin. — 1786, ce dernier qui vend, à cette date, à Jean-Antoine Tournu de Ventavon, au prix de 131.000 l.[1].

2me Coseigneurie. — Elle fut formée de la précédente par Béatrix de Jarjayes qui épouse, en 1178, Arnaud Flotte et lui porte en dot une partie de la terre. Elle comprenait un quart du fief, en 1350, d'après l'hommage d'Arnaud Flotte, et la moitié en 1447, d'après celui d'Henri Flotte. — 1178, Arnaud Flotte, mari de Béatrix ; 1198-

[1] En deux ventes, l'une, à M. de Ventavon pour 71.000 l., et l'autre à Mme Touche, sa femme, pour 60.000 l.; total 131.000 l.

1244, Arnaud et Arnaudet, leurs fils ; 1253-91, Arnaud et Osasica ; 1297-1308, Osasica ; 1309-50, Arnaud ; 1362-1404, Reymbaud ; 1413-71, Henri, son neveu ; 1479-1515, Pierre ; 1518, Jean, qui teste à cette date ; 1557, Jean, son fils, qui meurt sans postérité ; 1573, Catherine, sa tante, hérite et porte la coseigneurie à Gaspard de Montauban, son mari. — 1600, Gaspard, leur fils ; 1626, Joseph, qui unit la coseigneurie à la précédente, dont il était devenu acquéreur à cette date.

3me Coseigneurie. — Elle se trouve en 1259, d'après la charte. — 1259, Lantelme de St-Marcel et Reymond, son frère ; 1271, Lantelme, fils du premier ; 1300, Guillaume. — 1323, Lantelme de Montorcier ; 1359-1404, Antoine ; 1407, Jacques ; 1413-24, Artaud et Claude ; 1446, Jacques, fils de Claude ; 1498, Antoine ; 1560, Anras, son cousin, hérite. — 1566, Philippe de la Font ; 1609, Pierre-Béatrix Robert qui vend à Gaspard de Montauban, et la coseigneurie est ainsi unie à la précédente.

4me Coseigneurie. — Elle fut formée d'une part que possédait, en 1291, Arnaud Osasica. — 1291, Arnaud Osasica ; 1347, Reymond qui teste cette même année ; 1361, Geoffroi, son fils ; 1375, Taxil Pellegrin qui fait héritier Pierre Gillin. — 1385, ce dernier qui acquiert en outre une part de Giraud, de Valserres[1]. — 1400, Jacques de St-Germain, qui achète la coseigneurie et l'unit à la première.

5me Coseigneurie. — Elle était assise sur le domaine des Tancs. — 1360, Jean d'Auriac qui institue héritières Garcende et Aloys Eudes, lesquelles lèguent, à leur tour, à Aigrette, leur sœur, femme d'Arnaud Meynier. — 1388, ses fils vendent à Reymbaud Flotte. — 1420, François des Tancs, notaire à Lavars, dans le diocèse de Die, et notaire ensuite à Gap, achète ; 1422, Jacques ; 1442-1520, Jean ; 1550-71, Jean ; 1576-84, Sixte ; 1590-1608, Gaspard ; 1627, Sixte ; 1656-60, Paul ; 1672, Jacques. — 1694, Jacques d'Yse hérite ; 1715, Mgr Jean d'Yse. Ce dernier lègue en

[1] Cette part, détachée de la 3me coseigneurie vers 1300, sous Lantelme de Montorcier, avait été possédée par Guillaume et Giraud de Valserres.

1750 à M. de Piolenc de Thoury, son neveu, la coseigneurie qui, dès lors, tombe dans la première.

Outre ces coseigneuries, on trouve encore, en 1360, Pons et Antoine Collard, coseigneurs de Jarjayes, héritiers de Geoffroi Osasica, et de sa mère, Dame du Fort ; en 1365, Reymond, fils naturel de Jean Flotte, frère de St-Antoine en Viennois, achète et passe hommage[1]. De plus, le Dauphin avait une part qu'il échange, en 1289, avec Bertrand de Jarjayes, contre une part que ce dernier possédait à Gap, à Romette et à La Rochette. En outre, le prieur de St-Pierre, qui avait un terrier, prétendait, en 1534, au titre de coseigneur de Jarjayes, mais un arrêt du Parlement, de cette date, le déboute. Enfin Gaspard Davin, acquéreur de l'hôpital de la Magdeleine, sur la Luye, se faisait appeler, en 1576, sieur de la Magdeleine, et son successeur, Etienne Guialé, en fit autant. (Tabl. hist. des Hautes-Alpes, par M. J. Roman ; Mémoires au procès Reygnier ; hommages des seigneurs, chartes et autres documents).

2. — *Détails sur les familles seigneuriales.* — Donnons maintenant quelques détails relatifs aux familles dont les noms précèdent.

Dans la première coseigneurie, nous avons d'abord celle de Jarjayes. C'était probablement une branche cadette de celle des Flotte. C'est elle qui fournit les premiers seigneurs connus de Jarjayes. A l'origine elle eut tous les domaines qui, après la charte de 1259, constituaient la propriété privée des seigneurs, et, plus tard, nous la trouvons possédant, en outre, les terres de Montalquier et d'Avançon. En 1190, Béatrix, femme d'Arnaud Flotte, du consentement de ce dernier et de Rostaing, abbé de Boscodon, cède au prieuré de St-Maurice, de Valserres, le domaine de Malcor. En 1248, Dulcia, femme de Lantelme, donne à la chartreuse de Bertaud la moitié d'une vigne, près de Gap, et lui vend l'autre moitié 50 l. pour être

[1] En 1560 cette part est possédée par Antoine de Barras et peu de temps après elle est acquise par Jean Flotte.

employées en œuvres pies. — La famille de St-Germain lui succède. Outre Jarjayes, elle possédait les terres de la Villette, de St-Jacques et de St-Firmin. Jacques fut avocat fiscal delphinal de 1382 à 1422, époque de sa mort; Jacques, son fils, le fut du 28 octobre 1452 au 28 mai 1472; Jean, fils de ce dernier, de 1472 à 1478, année de sa mort. En 1443, Pierre, frère de Jean, prête hommage pour une terre acquise de ce dernier à Jarjayes, au prix de 1.000 fl. Leur nom est resté attaché à une propriété du château : l'*Oche de St-Germain*[1]. Cette famille a donné un prieur à Jarjayes, Pierre, en 1516. Elle avait pour armes : *d'or à la bande d'azur, soutenues de deux filets de gueules et chargé de trois colombes tenant en leur bec une étoile de même*. — Les de Montauban étaient la même branche que ceux du Villard. Ils ont été seigneurs de Jarjayes, de Châtillon-le-Désert, du Villard, de la Faurie et d'autres lieux. Parmi leurs membres, nous citerons : Gaspard, grand-maître de l'artillerie en Dauphiné, Provence, Savoie et Piémont, colonel général de l'arrière-ban, lieutenant général de Lesdiguières, commandant général des forces militaires de Genève, gouverneur de Gap; Joseph, son fils, aussi gouverneur de Gap et capitaine d'infanterie; François qui servit longtemps en Allemagne, fut gouverneur de Landestel et capitaine d'infanterie sous Louis XIII; Henri, capitaine de cavalerie, époux de Diane de Peyre, tante de Philis de la Charce ; Laurent, époux d'Anne Souchon Despréaux, dont la sœur, Lucrèce, ursuline à Aix, est l'objet d'une guérison miraculeuse, en 1720, dans le château de Jarjayes, par l'invocation de N.-D. du Laus[2]; Scipion, brigadier du Roi, chevalier de St-Louis et gouverneur de Seynes; il afferme la terre de Jarjayes 3.800 l. au sieur Clément, bourgeois de la Saulce et lègue, en mourant, 300 l. aux pauvres de la paroisse. Les de Mon-

[1] *Oche* vient d'*Oscha*, bas latin, terre fertile ; un autre quartier de ce nom existait près de St-Pierre.

[2] Ce miracle, dans lequel la bergère du Laus intervint par ses prières, est un de ceux qui sont considérés comme devant le plus servir à sa canonisation future.

tauban du Villard-Jarjayes portaient : *de gueules à trois tours crénelées d'or*. — Les de Piolenc de Thoury étaient seigneurs de Beauvoisin, Thoury, la Cour d'Origny, Jarjayes, Rochefort, Aleyrac, en partie de Seyssins, Seyssinet, Parizet, St-Nizier, et barons de Châteauneuf de Mazenc. Henri fut président à mortier au Parlement d'Aix, et Honoré, à celui de Grenoble du 19 avril 1730, en remplacement de son oncle, François d'Yse, jusqu'au 1er mai 1774, jour de sa mort. Ce dernier afferme, en 1751, la seigneurie de Jarjayes au sieur Gillis, au prix de 3.600 l. en se réservant le château, le pigeonnier, la garenne, le bois de Puy-Cervier, les lods et la prélation. Les armoiries des de Piolenc de Thoury étaient : *de gueules, à six épis d'or par 3 et 2 et 1, à une bordure engrelée d'or*. — Ils eurent pour successeurs les de Reynier, très ancienne famille connue depuis le XIe siècle. Antoine, qui achète Jarjayes, est notaire à Upaix et secrétaire au Parlement de Grenoble. François-Augustin, son fils, dit le *Chevalier de Jarjayes*, est sous-lieutenant d'infanterie en 1765, aide-maréchal général des logis, avec le titre de capitaine, en 1779, lieutenant-colonel en 1784, chevalier de St-Louis en 1789, directeur général du dépôt de la guerre en 1791, maréchal de camp en 1792, sert sous les ordres de Kellerman en 1793, est nommé lieutenant général des armées du Roi en 1815. Il avait épousé, en 1786, en secondes noces, Marg.-Emilie Laborde-Quetpée, fille d'honneur de Marie-Antoinette, et montra un courage héroïque en cherchant à faire évader de la prison du Temple cette malheureuse Reine, avec le concours de Toulan et de Lepitre, gardiens de la famille royale. La famille de Reygnier, (branche de Jarjayes), d'après Gui Allard. (Dict. hist.) portait : *de sinople au lion d'or*. . — La famille Tournu de Ventavon arrive la dernière. Parmi ses membres nous comptons : 1752, Barthélemy, seigneur de Ventavon, de Lazer et du Monêtier-Allemond, coseigneur, en 1760, de Rambaud ; son frère, Joseph, chanoine de Gap. — 1760, Jean-Antoine, fils de Barthélemy, qui achète Jarjayes ; ses frères : Mathieu, jésuite, missionnaire en

Chine, où il jouit des bonnes grâces de l'empereur et donne l'exemple de toutes les vertus apostoliques[1] ; un autre, connu sous le nom de St-Germain, aussi jésuite, puis prêtre séculier et vicaire général de Digne ; un troisième appelé de Beauvillard, capitaine au régiment de Médoc — 1789, Aloys Edouard, fils d'Antoine, conseiller au Parlement du Dauphiné, maire de Jarjayes, juge au tribunal criminel de Gap, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; ses fréres : Xavier, capitaine au régiment de Médoc et colonel sous la restauration ; Casimir, chef d'escadron dans les dragons, mort à 26 ans, après s'être signalé à la bataille de Zurich ; Henri, capitaine au régiment de Médoc, qui se retire à Jarjayes où il est le bienfaiteur de tous ; — 1800, Mathieu, fils d'Edouard, avocat général à Grenoble, démissionnaire en 1830, nommé ensuite trois fois bâtonnier des avocats de cette ville, et conseiller général des Hautes-Alpes ; Casimir, son frère, avocat à Grenoble, député, puis sénateur des Hautes-Alpes, l'un des hommes les plus marquants du département. — 1838, Mathieu, fils de Mathieu, conseiller général des Hautes-Alpes, Edouard son autre fils, aussi conseiller général des Hautes-Alpes et juge à St-Etienne, continuent les traditions d'honneur de la famille. Les Tournu de Ventavon ont pour armoiries : *écartelé azur sur azur, au 1er et 4me quartier une bisse d'argent se mordant la queue, et, au 2me et 3me, trois têtes de lion lampassées, couronnées et arrachées de gueules.*

Dans la 2me coseigneurie, nous trouvons les Flotte. Ils étaient probablement originaires de Crest, qui s'est longtemps appelé *Crest-les-Arnauds*, à cause du prénom porté par la plupart des membres de cette famille. Ils possédaient, dès 1044, les terres de la Roche-des-Arnauds, de la Beaume-des-Arnauds, de la Bâtie-Montsaléon, de Montmaur, de St-Pierre-d'Argençon, de Montclus, de Jarjayes et autres. Nous ne parlerons ici que de ceux de Jarjayes. En 1491, Pierre Flotte est nommé par le roi Dauphin, administrateur du temporel de l'évêché de Gap, saisi à cause du refus d'hommage de l'évêque ; puis il lui est

[1] Il existe une *Vie du P. Mathieu de Ventavon*, par M. l'abbé Rossignol.

enjoint de remettre ce même temporel à Gabriel de Sclafanatis, nommé par le pape, malgré la nomination de Thiébaud de la Tour, promu dès lors à Sisteron (Bibl. nat.). En 1572, Jean Flotte, qui avait embrassé le calvinisme, fit établir le culte réformé à Jarjayes. Les armoiries des Flotte étaient : *losangé d'argent et de gueules au chef d'or*.

Dans la 3me coseigneurie, nous remarquons les de St-Marcel. En 1307, le Dauphin donne à Giraud tous ses droits sur Avançon et St-Etienne en récompense de ses brillants services militaires. Cette famille a fourni trois évêques, Lantelme, évêque de Grasse, François, évêque de Grenoble, Guillaume, archevêque d'Embrun, ainsi qu'une foule de chanoines et de dignitaires ecclésiastiques. Outre Jarjayes, elle possédait Avançon, St-Etienne et Valserres. Ses armoiries étaient : *de gueules à trois chevrons l'un sur l'autre*. — La famille de Montorcier lui succède. Elle était l'une des plus puissantes des Hautes-Alpes ; elle tenait la moitié du Champsaur, la moitié de la Vallouise, St-Martin-de-Queyrières, Sigoyer, Tallard, Furmeyer, et en partie Veynes et Jarjayes. Ses armoiries, comme on peut le voir dans sa chapelle funéraire, à Vallouise, étaient : *fascé d'argent et d'azur à six pièces*.

Dans la 4me coseigneurie, se trouve la famille Osasica, une branche cadette des Flotte, mais séparée d'eux depuis longtemps. En 1358, Reymond demande par testament à être enseveli dans l'église de St-Pierre de Jarjayes, ou chez les Dominicains de la Beaume-lès-Sisteron, et lègue à ce couvent 20 fl., 5 à l'église de St-Thomas de Jarjayes et 12 aux pauvres de la paroisse. En 1361, Geoffroi, son fils, élit sa sépulture aux mêmes lieux, et donne 5 fl. au curé de Jarjayes et autant à celui de Rambaud. Les armoiries des Osasica ne nous sont point connues.

Dans la 5me coseigneurie, nous citerons la famille du Tanc. Elle posséda de 1420 à 1693 le château qui a depuis gardé son nom. La plupart de ses membres exercèrent la profession de notaire, à Gap. — La famille d'Yse fut leur

héritière. Elle était originaire de Provence. Elle formait deux branches : l'une à Seyssins, près de Grenoble; l'autre à Rosans et à Saléon. C'est de cette dernière qu'était François d'Yse, président au Parlement de Grenoble, comme aussi Jean d'Yse, évêque d'Agen, puis évêque et comte de Rhodès et, enfin, archevêque de Vienne. Ce prélat lègue en mourant 1.500 l. aux pauvres de Jarjayes. Les d'Yse portaient : *d'argent au lion de gueules et une bande d'azur brochant sur le tout, chargé en chef d'une fleur de lis d'or.*

V. — LA COMMUNAUTÉ.

ORIGINE, ORGANISATION. — ADMINISTRATION, JUSTICE. — INSTRUCTION PUBLIQUE, NOTAIRES ET GREFFIERS. — FONDS TERRITORIAL, MONTAGNES ET FORÊTS. — CANAL D'ARROSAGE. — VIABILITÉ.

I. — Origine, organisation. — La communauté, ou université, était l'ensemble des habitants. Au début de la féodalité, les seigneurs concentrant en leurs mains toute autorité, la communauté n'existait qu'à état purement nominal et ne possédait aucun droit. Mais bientôt les usages et, plus tard, les chartes vinrent créer aux habitants des droits et des biens communs. Les seigneurs leur concédèrent, dès lors, la permission de s'assembler et d'élire des syndics pour faire valoir ces droits et administrer ces biens. C'est de cette permission que naquirent les communautés. On ignore à quelle date elle fut concédée pour Jarjayes. Ce que nous savons est que le régime municipal n'y fonctionna pas d'abord avec autant de plénitude et de liberté que dans la suite. Ainsi nous trouvons qu'en 1427 le roi Dauphin autorisa les hommes de Jarjayes à cadastrer leurs terres. Donc auparavant ils n'avaient pas ce droit. En 1432, la communauté demande, par une supplique ou parlement, la permission de s'assembler. Donc il fallait, pour le faire, l'autorisation des magistrats.

Dans la suite, le conseil général peut s'assembler quand et comme il lui plait.

La communauté de Jarjayes avait le droit d'élire deux consuls renouvelables tous les ans. Aux termes de diverses délibérations, « d'après un ancien usage du pays », les consuls sortants devaient désigner, chacun, deux successeurs. Sur les quatre le conseil général en choisissait deux. Les *consuls* élus, l'assemblée nommait encore *quatre conseillers* pour les assister. Le Conseil se composait de ces divers dignitaires et de tous les chefs de famille. Il était convoqué, à la requête des consuls, par le *garde-fruits*, et présidé par le *châtelain* nommé par le seigneur. Le conseil s'occupait de toutes les affaires communales et, avant tout, des impôts. C'était lui qui faisait la *péréquation* des tailles, c'est-à-dire leur répartition sur chaque habitant, et l'exaction, c'est-à-dire la recette, par le moyen d'un *collecteur* qu'il nommait. Les délibérations étaient rédigées par un greffier et signées par le châtelain, sans avoir besoin, pour être valides, d'aucune autre approbation [1]. En sorte que c'était bien le gouvernement sans entraves de la communauté par elle-même. De cette organisation résultait que la vie locale était très intense et très-libre sous l'ancien régime.

2. — *Administration, justice.* — Jarjayes dépendait de l'élection et de la subdélégation de Gap. Les élections, créées sous Richelieu, formaient comme le conseil de préfecture de nos jours. Les subdélégations étaient le rouage inférieur de l'intendance. Le préfet actuel représente l'intendant et le sous-préfet le subdélégué. Ce sont ces administrations qui établissaient les impôts royaux sur les communautés, et c'est à elles que ces dernières, par les mains des consuls, les acquittaient au fisc.

La justice, comme nous l'avons déjà dit, appartint en

[1] Toutefois une délibération du conseil général de Jarjayes, en 1764, fut regardée par le tribunal de cette cour comme valide bien que non signée par le châtelain.

principe aux seigneurs et fut, dans la suite, restreinte par les cas royaux. Ces derniers ressortissaient aux baillages. Toutefois le seigneur juridictionnel de Jarjayes eut toujours une justice qui s'exercait à Gap, avec appel au vibailli de cette ville. Cette judicature jouissait de certains privilèges désignés sous le nom de libertés delphinales, et connaissait de diverses causes civiles, ainsi que des délits ruraux et forestiers. C'est ce que nous apprend un arrêt de 1425. Une plainte avait été déposée par Antoine de Beaufort, notaire de Jarjayes, contre Bertrand Soubra et d'autres hommes de cette terre, coupables d'un délit qui n'est pas désigné. La justice de Jarjayes fait des enquêtes, mais la cour delphinale de Serres évoque l'affaire. Henri Flotte, Jean de St-Germain et Claude de Montorcier, coseigneurs, en appellent à cette cour elle-même, alléguant les libertés delphinales. La cour rend un arrêt qui maintient, contre les réquisitions du procureur fiscal delphinal, les coseigneurs de Jarjayes dans l'exercice de leur juridiction, les délinquants étant leurs hommes et le délit ayant été commis dans leur seigneurie ; mais il leur enjoint de les faire punir dans six mois, faute de quoi il évoquera de nouveau l'affaire, 20 août 1425). (Arch. du château de Jarjayes).

3. — *Instruction publique, notaires, greffiers.* — Il n'y avait, dans la communauté, qu'une seule école commune aux garçons et aux filles. Le grand nombre des écoles de nos villages étaient mixtes, et ce serait une grave erreur de dire que les filles étaient laissées sans éducation. Celle de Jarjayes se tenait de la Toussaint à Pâques, et on y enseignait la lecture, l'écriture, la doctrine chrétienne et tout ce qui doit concourir à une bonne éducation. C'est ce que nous apprend une convention de 1751 entre le sieur Guiramand et les consuls au sujet de l'école. Le maître, appelé aussi régent, était logé, nourri et recevait un traitement moyen de 100 l., auquel il convient d'ajouter une rétribution payée par chaque élève et qui devait s'élever à 70 l. environ. Ce traitement, au cours d'aujourd'hui, équivaudrait, en plus du loge-

ment et de la nourriture, à 580 fr. Une fondation de 30 l., faite par Henri de Montauban, aidait à compléter ces appointements. Cette fondation fut régulièrement payée jusqu'en 1767 où le seigneur en procès avec la communauté refusa de l'acquitter. Il résulte de l'examen des régistres de paroisse et des différents actes des archives que l'ignorance, sous l'ancien régime, n'était pas telle qu'on le pourrait croire.

Il existait à Jarjayes une charge de notaire établi, nous ne savons à quelle époque, mais certainement avant le XIII[e] siècle. Nous trouvons : 1441, Reymond Bonaffoux, 1499, Honoré Bonnafoux ; 1590, Claude Espagne[1] ; 1608, Pierre Villary ; 1614, Pierre Soubra. Nous citons ces quelques uns, parce qu'ils étaient de Jarjayes. Il existait de même une charge de greffier de la communauté exercée d'ordinaire par des membres des familles bourgeoises de l'endroit, tels que les Gillis, les Vernis et autres.

4. — Fonds territorial, montagnes et forêts, canal d'arrosage. — Le 22 mars 1427, le roi Dauphin, avait autorisé, comme il a été dit, les habitants de Jarjayes à cadastrer leurs terres. Il le firent certainement. Toutefois il ne reste plus trace de ces anciens cadastres ; il en fut ensuite dressé deux, l'un en 1584, l'autre en 1652, lesquels sont maintenant perdus. Or, d'après le péréqué des tailles de 1768, le fonds territorial était ainsi reparti et estimé dans le dernier de ces cadastres : Fonds nobles et roturiers, ensemble 5.033 fl. ; fonds nobles, 1.972 ; fonds roturiers. 3.060. Ainsi ces derniers comprenaient les sept dixièmes du territoire. Sur les fonds nobles, le seigneur possédait 1.472 fl. et les roturiers, 500. Le seigneur, outre ses fonds nobles, tenait encore 124 fl. roturiers, ce qui élevait son avoir total à 1.596 fl. Dans les fonds nobles étaient compris les biens ecclésiastiques.

Nous devons dire ici qu'à partir de 1695 le territoire

[1] La famille Espagne, très ancienne, a donné une foule de châtelains et de consuls à Jarjayes. En 1572, on trouve Antoine Espagne, chanoine de Gap.

subit des modifications. A cette date, l'intendant Bouchu invite les habitants, avec promesse de gratifications, à défricher les terrains incultes. Beaucoup de terres furent alors mises en culture, et prirent le nom de *terres novales*. C'est sans doute à cette époque, que divers endroits de Puy-Cervier furent cultivés, sauf à retourner en friche peu de temps après.

A une époque très ancienne, un bois exitait à la Serrière, dans le quartier de l'*Aye*. Ce nom, formé du bas latin *agia*, forêt, en est la preuve. Il en existait de même une autre à l'*Aubérie* dont le nom fait d'*aube*, peuplier blanc, signifie en langue vulgaire bois de tremble. Le bois le plus important de Jarjayes était celui de Puy-Cervier, *podium Cerverium*. La charte de 1259 y accorda aux habitants le droit de pâturage. Ce droit, appelé en basse latinité *pathéga*, avait fait dénommer le quartier les *pathègues* ; comme les seigueurs, dans cette charte, s'étaient réservé le droit de mettre des interdits temporaires, il résulta que la population trouva excessif l'usage qu'ils en faisaient. Dans la sentence arbitrale de 1276, il fut décidé que les seigneurs pourraient mettre en défense Puy-Cervier, Derrière-le-Château, la Cogne, la Pinée et Serre-Roubaud, mais qu'ils n'interdiraient point les autres quartiers dont l'usage avait toujours été libre. Cependant le pâturage continua d'être toujours permis à Puy-Cervier, jusqu'en 1560. A cette date, d'après une transaction, il fut défendu, et on mit la montagne en réserve pour dix ans ; par le même acte, les seigneurs s'interdisaient d'alberger les bois communs. En 1699, suivant le procès-verbal de la première réformation des forêts en Dauphiné, les seigneurs avaient cinq bois : Pigne de la Val, Chenevières, Blache-Cottière, Caillon, Puy-Cervier. Ce dernier se subdivisait en deux : la Rouvière et la Fauvie. Le nom de Fauvie dérive de *fagus*, fayard, et celui de Rouvière, de *roure*, chêne. En 1398, d'après le terrier de cette date, la Rouvière portait le nom de *Devès*, de *Défensum*, défense, réserve. En 1608 et 1616, suivant les transactions de ces années, Gaspard de Montauban

interdit de conduire des chèvres à Puy-Cervier. En 1736, les taillis de cette montagne se trouvaient en coupe réglée ; on y faisait paître 200 moutons, mais on ne devait point y conduire de chèvres. En 1728, les bois du Four et des Cottes se trouvaient en réserve.

Le grand désavantage pour l'agriculture de Jarjayes fut toujours le manque d'eau. Il n'existait, comme il n'existe encore, qu'un seul canal d'arrosage, celui de la Vence. Il fut construit en 1441, par suite d'une transaction passéele 18 décembre entre Magdeleine de Mévouillon, veuve de François de Saint-Marcel, dame de Valserres, d'une part, et Henri Flotte, Rambaud, coseigneur de Montgardin, tuteur de Jacques de Montorcier et Reymond Bonnaffoux, notaire de Jarjayes, de l'autre. Les habitants, en vertu de l'autorisation amiablement accordée, s'étaient engagés à payer 215 fl., pour indemnité de dommages causés, et à faire une journée de corvées au chateau et fort de Valserres[1]. La dame de Mévouillon se réservait deux jours d'arrosage par semaine. La tradition ajoute que la dite dame avait posé pour condition que le canal devait être creusé dans trois jours, et que la population de Jarjayes,s'étant portée en masse aux travaux, il fut, en effet, terminé au bout de ce laps de temps. Ce canal servait à arroser toute la plaine ; il était entretenu au moyen d'un rôle de 400 à 500 l. cotisé sur les intéressés et appelé *compte de parcelle*. Deux *prayers*, nommés chaque année par le conseil général, étaient chargés de l'arrosage. Ce canal est aujourd'hui sous le régime d'un syndicat composé de cinq membres.

5. — *Viabilité*. — En 1626, le connétable de Lesdiguières donne l'ordre de construire un pont sur la Luye,

[1] En 1441, le fort et le château de Valserres existaient encore, puisque c'était dans la cour de ce château que l'acte était écrit. Dans un document de 1681, il est dit que les corvées dont il s'agit, n'étaient plus dues, puisque le fort et le château n'existaient plus. C'est donc entre 1441 et 1681, que le village de Valserres, situé sur le penchant de Puy-Cervier, fut abandonné pour être remplacé par le village actuel, où déjà, dit la tradition, les habitants avaient leurs celliers.

et Jarjayes devait fournir pour sa part dans la construction un homme par feu, c'est-à-dire autant d'hommes que les tailles royales donnaient de fois 451 l., 5 s., 11 d. — Le 14 juin 1680, Pierre Gaillard, archidiacre de Gap, acquiert d'Antoine du Villard, une vigne et un verger, situés à Malcol, au prix de 900 l., et, peu de temps après, il donne le prix fait de la construction d'un pont sur la Durance. Il est dit dans l'acte reçu par Thomé, notaire à Valserres, qu'il existait autrefois un pont en cet endroit, mais qu'ayant été détruit pendant les guerres religieuses, il n'avait plus été rétabli. Quand à celui de messire Gaillard, qui prit le nom de *Pont-de-l'Archidiacre*, ayant disparu à son tour, il a été reconstruit dans notre siècle sous le même nom.

Pour les routes, il est dit dans une requête de 1786, que la communauté devait pourvoir à leur entretien depuis le chef-lieu jusqu'à trois lieues de distance. Nous voyons, en effet, qu'il lui est enjoint, en 1734, de réparer celles de la Luye à Valserres, et de Valserres à Gap. En 1699, on construisit une nouvelle route de Gap en Provence. Jarjayes devait en faire pour sa part 1.150 toises à la Tourronde. La communauté réclame auprès de l'intendant pour se faire décharger de la moitié, alléguant la grandeur de la tâche, la misère des habitants et les frais considérables du déplacement. Quant aux chemins antérieurs au XI[e] siècle et à la route actuelle, nous en avons parlé au début de ce travail.

Un péage existait autrefois à Jarjayes. C'est ce que nous savons par un inventaire des archives de la famille de Reynier, où est mentionnée une liasse de papiers relatifs à ce péage. Mais c'est là tout ce que nous en connaissons.

VI. LA COMMUNAUTÉ (suite).

IMPOTS, CHARGES MILITAIRES. — DETTES, BIENS COMMUNAUX. — PROCÈS. — FAITS HISTORIQUES DIVERS. — JARJAYES PENDANT LA RÉVOLUTION.

1. — Impôts, charges militaires. — Les impôts se composaient des tailles royales et des tailles négociales. Les premières revenaient au fisc et se divisaient en *tailles royales* proprement dites [1], payées par les fonds roturiers, en *dixièmes*, payés par les fonds ecclésiastiques, en *vingtièmes*, payés par les fonds nobles, et en *capitations*, payées par tous les fonds. Les secondes revenaient à la communauté et se divisaient en tailles *négociales* proprement dites, affectées aux dépenses facultatives, et en *cas de droit*, réservés aux dépenses obligatoires [2]. La recette de toutes ces tailles était donnée en adjudication au plus grand rabais. Leur montant variait d'une année à l'autre. En 1702, il était de 2.142 l. et, en 1712, de 2.034. En 1767, la taille royale monte à 1.562 l., les dixièmes et vingtièmes à 341, les capitations à 380, la taille négociale et cas de droit à 161, en tout 2.444. En l'an VII, elles s'élèvent à 5.609 fr. et, en l'an VIII, à 4.589. En 1893, les recettes ordinaires sont de 4.580 fr. Les centimes additionnels de 3.482; l'enregistrement et timbre de 1000. Maintenant, si nous comparons les impôts en 1702 et 1893, nous obtenons les résultats suivants : — 1702, tailles royales et négociales, 2.142 l. ; droits féodaux, 550 ; dîmes, 680 ; total : 3.322.—1893 : recettes ordinaires, 4.580 fr. ; centimes additionnels, 3.432 ; enregistrement et timbre, 1.000 ; total : 9.012 ; — d'où ressort une différence

[1] La taille royale était pour deux feux et un 24e de feu, et le feu se composait de 451 l. 5 s. 11 d.

[2] Les cas de droit étaient : gages du régent d'école, des deux champiers, du garde bois, du sonneur et du châtelain ; la taille de la Toussaint due au seigneur ; les réparations à l'église, à la cure, à la fontaine l'achat du cierge pascal.

en plus de 1893 sur 1702 de 5.690. Mais sur le total de 3.312, en 1702, les traitements du curé et du régent d'école étaient payés, tandis qu'en 1893 ces mêmes traitements sont servis par l'Etat à raison de 3.200 fr. environ, lesquels constituent une charge publique de plus et, ajoutés aux 9.012, donnent un total, soit pour la commune, soit pour l'Etat, de 12.212 fr., sans compter ce qu'on paye du chef des impôts indirects. Mais il y a lieu toutefois de tenir compte du change aux deux époques.

Aux impôts dont nous venons de parler venaient s'ajouter certaines charges militaires. En 1515, un arrêt du parlement condamne les habitants à diverses amendes pour avoir refusé l'entrée du village et le logement à des gens de guerre envoyés par le roi. En 1698, le conseil général impose 82 l. pour l'équipement du jeune Espagne, soldat, que la communauté fournissait; tous les quatre ou cinq ans, elle avait à lever ainsi un milicien. De 1720 à 1723, Jarjayes doit entretenir trois hommes, à la solde de 14 s. par jour, pour monter la garde au poste de la Gourgoule, sur la Luye, et y construire des baraquements; mais l'année suivante, elle reçoit le remboursement des dépenses faites. En 1744, il est requis de fournir à l'artillerie 180 quintaux de paille, 34 d'avoine et 4 de seigle, et il reçoit encore, l'année d'après, le paiement de ces fournitures.. Mais, sous la République, ces sortes de réquisitions ne sont plus remboursées. Ajoutons qu'en 1744, l'intendant, de la Porte, réclame un état des hommes capables de porter les armes, de 14 à 50 ans, pour le cas éventuel de l'invasion de la frontière par l'ennemi, et, en 1759, il demande des volontaires pour l'armée du Rhin.

2. — *Dettes et biens communaux.* — La communauté, n'ayant d'autres ressources pour toutes ses charges que les impôts qu'elle devait lever sur les trois ordres, se trouvait fort souvent dans la gêne ou dans les dettes. En 1633, elle était débitrice envers le collecteur de ses tailles, le sieur Bonniard, marchand de Gap, d'une somme de 1600 l. et, en 1663, la dette montait à 2.800 l. Vers ce temps

elle doit 1.391 l. aux religieuses de la Visitation, de Sisteron ; cette dette provenait encore d'une créance du s[r] Bonniard sur la communauté, créance que la veuve et la fille de ce dernier, étant entrées en religion dans le couvent, y avaient apportée pour dotation. En 1664, dette de 1928 l. à M[me] de la Rivière, veuve du président de la cour de Grenoble ; cette créancière, pour ses remboursements, fait saisir un cheval, une jument et quatre ânesses à Jarjayes. Enfin en 1684, dette de 20.000 l. à M. de Montauban, laquelle ne sera éteinte qu'au siècle suivant.

La communauté pour tous biens communaux possédait, en 1647, une petite terre aftermée 7 l., avec charge par le preneur d'y planter un noyer. En 1767, elle avait une rente de 43 l. provenant d'un capital de 860 accordé par les Etats de Bretagne pour fournitures faites à l'armée de Provence aux années 1744 et 45. Le conseil général se fait autoriser à vendre cette rente sur la place de Paris, pour acquitter les frais du procès qu'elle avait avec le baron Despréaux, seigneur de Valserres, au sujet du canal d'arrosage. (Arch. commun.)

3. — *Procès.* — Après la charte de 1259, des contestations successives avaient abouti, comme nous avons vu, aux sentences arbitrales de 1276 et 1498, aux dénombrements de 1393 et 1404, à la transaction de 1557 et aux arrêts de 1438, 1520 et 1604. Dès 1765, les différends recommencent. Le s[r] Guérin, fermier du seigneur, ayant brigué la charge d'exacteur des tailles, est évincé par le conseil général. L'affaire est portée devant le juge de Jarjayes. Le conseil, répond par une délibération, que Guérin lui était suspect comme agent du seigneur, que son grand-père avait tué une femme, qu'il s'était lui-même servi du fusil et du couteau contre des personnes inoffensives. Le juge donne gain de cause à la communauté. Celle-ci entame alors le grand procès relatif aux droits féodaux. En 1767, dans une délibération, elle relève 17 griefs contre M. de Reynier, entr'autres qu'il avait fait fermer le chemin de la Tour, s'appropriait indûment les écoulements de la fontaine, avait fait nom-

mer son neveu greffier à la judicature de Jarjayes, entretenait un banc fort gênant dans l'église, pratiquait enfin contre des particuliers les plus injustes exactions. En 1773, les habitants, se plaignant de plus en plus de M. de Reynier, refusent d'acquitter les charges féodales. Ils prétendent que les descendants seuls des hommes affranchis par la charte sont tenus à payer, qu'en tous cas, il y a surcharge pour le droit de casement que le seigneur exige à double en le rendant à la fois *réel* et *personnel*, c'est-à dire le faisant porter simultanément sur les biens et les personnes, qu'enfin le droit de four, non inscrit dans la charte, n'est qu'une usurpation. La communauté produit un *mémoire* volumineux rédigé par l'avocat Gielly (*ex typ. Giraud, Grenoble, 1773*). M. de Reynier répond par un autre *mémoire* non moins volumineux (*ex typ. Cuchet, Grenoble, 1775*), où il prétend que les droits féodaux sont universels, que le droit de casement est perçu conformément aux titres qui l'établissent, que le droit de four, s'il n'est point inscrit dans la charte, se perd dans la nuit des temps. La communauté répond par une *réplique* importante (*ex typ. Cuchet, Grenoble 1777*). Le seigneur riposte par une réplique semblable (*ex typ. Cuchet, Grenoble, 1779*). Ces quatre mémoires, quoique entachés de certaines erreurs, contiennent pour l'histoire de Jarjayes de précieux renseignements. On recueille de leur lecture que le procès présentait des doutes sérieux et de graves difficultés à résoudre. En attendant le prononcé de la sentence, le parlement fait surseoir à l'acquittement des droits féodaux. Sur ces entrefaites, M. de Reynier vendit la terre de Jarjayes à M. de Ventavon, avec engagement par le vendeur d'indemniser l'acheteur, si l'arrêt à intervenir n'ordonnait point le payement de l'arriéré des redevances. La révolution survint qui abolit les droits féodaux, M. de Reynier, sommé de tenir ses engagements, répondit qu'il avait bien promis de faire juger le procès, mais non de trouver des juges. Le tribunal civil de Gap ne condamna pas moins, en 1810, ce dernier à payer à M. de Ventavon 18,625 fr.

M. de Reynier en appela devant la cour, et M. de Ventavon apporta un mémoire imprimé (*Allier*, *Grenoble*, *1811*). Quelles furent les suites de cet appel ? Nous les ignorons ; mais ce que nous savons est que le procès n'est point encore tranché aujourd'hui [1]. (Arch. du château de Jarjayes).

Un nouveau procès, ayant aussi sa source dans la charte de 1259, est celui qu'intente la commune, en 1849, à M. de Ventavon, dans le but de s'appropriér les bois de la Rouvière et de la Fauvie. M. de Ventavon produit aussitôt un mémoire remarquable (*Allier*, *Grenoble*, *1850*), où il soutient: 1° qu'il était propriétaire du bois de Puy-Cervier et que les habitants n'y avaient qu'un droit d'usage ; que cette double affirmation trouvait sa preuve dans la charte de 1259, les dénombrements de 1393, 1414, 1470 et 1540, la transaction de 1560, une ratification de 1608 et une ordonnance de 1614; 2° qu'il était propriétaire exclusif, et à titre privatif, de la Rouvière et de la Fauvie; que ce fait résultait des actes ci-dessus et, de plus, d'une transaction de 1518, du cadastre de 1452, et de divers procès-verbaux jugés contre des habitants délinquants. La commune, ayant vu ce mémoire, abandonna le procès et paya les frais. (Mémoire au procès).

Mentionnons pour mémoire le procès avec le baron Souchon Despréaux, seigneur de Valserres, au sujet du canal d'arrosage, lequel avait déjà donné lieu à beaucoup d'autres.

4. — *Faits historiques divers.* — Dès une époque reculée, des différends s'élevaient entre Jarjayes et Valserres pour délits, bans, pâturages, aggressions avec la fronde. En 1257, un sentence arbitrale intervient à ce sujet. Les seigneurs des deux communautés choisissent pour arbitres Morvald, prètre cordelier,

[1] Le procès avait coûté très cher à Jarjayes. L'un des mémoires tiré à 60 exemplaires avait été payé à raison de 6 l. 10 s. la feuille, format grand in-octavo. 133 l.

Pierre Rostaing et Pierre Brun, de Valserres, Rolland et Reboul, de Jarjayes. Ces arbitres rappellent que des débats analogues avaient été réglés autrefois par la médiation de Rostaing de Rousset, écuyer ; ils stipulent ensuite que les pâturages limitrophes seront communs aux deux communautés ; que leurs seigneurs respectifs pourront y prendre des bois et des pierres pour les clôtures de leurs châteaux ; que les délits seront punis par les seigneurs sur les terres desquels ils auront été commis ; qu'une amende de cinq sols sera infligée à quiconque se sera servi de la fronde contre des personnes. L'acte est passé sur le territoire de Jarjayes, en présence des deux communautés assemblées, qui jurent d'en observer la prescriptions ; ensuite l'évêque de Gap et les seigneurs de Jarjayes et de Valserres y apposent leurs sceaux. (Arch. du château de Jarjayes).

En 1427, le dauphin, ainsi qu'il a déjà été dit, autorisa les hommes de Jarjayes à établir un cadastre de leurs terres, et ces derniers le firent évidemment. Le plus ancien cadastre de France, celui d'Arles, étant de 1340, et un seul, dans les Hautes-Alpes, celui de Tallard étant antérieur à 1427, le fait de celui de Jarjayes m'a paru très intéressant à noter. On trouve d'ailleurs aux pièces justificatives l'acte d'autorisation.

— En 1513, le roi Dauphin cède au vicomte de Tallard, Bernardin de Clermont, des droits d'hommage et de six hommes qu'il avait sur Pierre Flotte, seigneur de Jarjayes. Celui-ci prête hommage, après avoir obtenu du roi la promesse d'abandon des six hommes par le vicomte de Tallard. Mais son fils, Claude, ayant refusé le même hommage, un procès en suivit qui aboutit à une transaction sanctionnée par une ordonnance de François 1[er], du 8 mai 1522, en vertu de laquelle les six hommes étaient definitivement abandonnés à Jarjayes. — En 1508, un procès, intenté aux habitants par Jean de St-Germain, Jean Flotte et Antoine de Montorcier, aboutit en 1414, à un arrêt du parlement condamnant ces derniers à réparer les murailles de Jarjayes. — En 1569, les habitants avaient

gravement injurié et même blessé à coups de pierres la femme de Jean Flotte. Celui-ci intente, l'année suivante, un procès aux habitants au sujet de la propriété d'une poterne. Dans les pièces du débat on trouve une description et un plan de Jarjayes, où on voit qu'il existait au mur d'enceinte, à 16 pas de la tour, la porte de ville appelée *Porte Aurouse*, et, tout à côté, une autre petite porte, toutes deux murées depuis les guerres de 1562 et 1568. Ce document nous permet de préciser le point où se trouvait la porte de ville du nord et, par suite, la ligne des remparts qui venaient y aboutir; il nous apprend de plus que Jarjayes avait été déjà inquiété par les réformés de 1562 et 1568. (Arch. du château de Jarjayes).

En 1562, l'archevêque d'Embrun avait envoyé une troupe de 900 hommes environ, pour snrprendre Tallard. Surprise elle-même par Sennas et Mouvans qu'on croyait partis pour le siège de Ventavon, elle fut taillée en pièces par ces derniers sur les bords de la Vence. On croit que la bataille fut livrée à Malcor, ce que semblerait d'ailleurs confirmer la découverte, en cet endroit, de vingt squelettes trouvés pêle mêle et sans dalles dans le sol. — En 1572, à la requête de Jean Flotte, coseigneur du lieu et calviniste fanatique, le culte protestant fut établi à Jarjayes, et cette paroisse devint une annexe de l'église réformée de Gap. Ce double fait, prouve qu'il devait y avoir un certain nombre de sectateurs des doctrines nouvelles. Mais la population dut abjurer de bonne heure les erreurs un moment professées, car les procès-verbaux des visites pastorales du XVII[e] siècle ne constatent nullement l'existence d'hérétiques à Jarjayes[1]. — En 1588, du 7 au 13 mai, Jarjayes fut assiégé et pris par Lesdiguières. Ce dernier, qui avait bâti le fort de Puy-Maure et bloqué Gap, ne voulut point laisser dans Jarjayes une forteresse qui lui portait ombrage. Il en fit le siège et, après 140 coups

[1] En 1574, Papariu de Chaumont, évêque de Gap, blessé au genoux, à Gap, d'un coup de pistolet pendant les guerres de religion, fut transporté à Jarjayes dans la maison de Gaspard de St-Germain. (Arch. du château de Jarjayes).

de canon tirés, il s'en rendit maitre. Voilà ce que dit Vidal. Le journal des guerres de Lesdiguières ajoute quelques détails. Le capitaine du Bousquet alla loger avec sa compagnie, le 6 mai, près de Jarjayes. Lesdiguières y vint le 7 et alla coucher à Valserres ; le lendemain, il partit pour Embrun ; le 12, il revint à Jarjayes avec une petite pièce de campagne dont il fit tirer 140 coups. Le 13, Jarjayes se rendit avec armes et bagages, et le canon fut mené à Puy-Maure. On peut juger du calibre qu'avait cette pièce par plusieurs projectiles trouvés à Vières et ayant 12 cent. de diamètre. La tradition dit que l'ennemi avait établi sa batterie sur le petit plateau appelé depuis la *Tirange*. — En 1692, le duc de Savoie, qui dévasta les environs de Gap, livra aux flammes, le château et le village de Jarjayes. D'après un document, beaucoup de papiers périrent dans les flammes, et suivant la 1re réformation des forêts en Dauphiné, le seigneur alla, l'année d'après, acheter à Théus des poutres et des chevrons pour la réfection de ses bâtiments gravement endommagés. — En 1696, on publia à Jarjayes une défense faite par le roi d'élire les nouveaux convertis aux charges municipales. — En 1703, on trouve une convention entre les consuls et le sr Pauret, chirurgien à Valserres, aux termes de laquelle ce dernier devait venir exercer son art tous les jeudis, à Jarjayes, moyennant 15 l. par an, et 10 sols à fournir par chaque habitant « auquel il aura appliqué un vésicatoire ou administré un clystère ». — En 1722, il y eut un incendie partiel de Jarjayes. — En 1755, le subdélégué fournit de la poudre et du plomb pour une grande battue contre les loups qui exerçaient alors de grands ravages. — Les années 1714-29-31-38-59-83-86, sont marquées par des grêles désastreuses. Celle de 1783 causa des pertes pour 28.250 l. et on obtint un dégrèvement de 300 l. — En 1789, nous trouvons la réponse aux 24 questions qui étaient posées par les Etats du Dauphiné et dans laquelle nous recueillons les détails qui suivent. Jamais il n'y a d'épidémies à Jarjayes, vu la salubrité de l'air ; on n'y connait point l'innoculation de la petite

vérole. Les maisons sont couvertes en paille, excepté l'église, la cure et le château, dont les toitures sont en ardoises de Châteauroux. Point de fours à tuiles ; le seigneur en avait un autrefois. Beaucoup de torrents qui auraient besoin de digues et de ponts. On a très peu de bétail : 5 paires de bœufs, 4 trenteniers de moutons, 8 mulets et guère plus d'ânesses ; cette pénurie de bétail cause une partie de la misère locale. Point de commerce, ni d'industrie. La communauté est sans revenus. Les pauvres n'ont d'autre ressource que le droit de vingt quatrième, consistant en 36 l. fournies par le prieur et distribuées par les consuls et le curé. (Arch. communales).

5. — *Jarjayes pendant la révolution.* — Le 21 février 1790, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 11 novembre 1789, le conseil général de Jarjayes, formé de tous les chefs de famille, se réunit pour la dernière fois à l'effet d'élire le nouveau conseil municipal, qui devait comprendre un maire, un procureur, deux officiers et six notables. La réunion eut lieu dans l'église. On nomma au scrutin : maire, Jean Treillard ; procureur, Guillaume Meyères ; officiers municipaux, Esprit Girard et Pierre Marin ; notables, Maron Julien, Pierre et Toussaint Sarret, Joseph Seinturier, Joseph et Bernard Vernis. Ces quelques hommes, sous la dépendance presque absolue du district, allaient administrer, à l'exclusion d'elle, la commune, dans une sorte de conciliabule secret. Dès lors, la liberté et la vie locale s'évanouissaient. – Cette même année, le 11 avril, le nouveau conseil, sur une invitation de la garde nationale de Grenoble, députe le commandant de la garde nationale de Jarjayes, le citoyen Vernis, pour assister à la fédération de Grenoble, mais il refuse de s'associer à la fédération de Briançon tenue dans la plaine des Crottes. — Cette année encore, l'assemblée nationale, ayant accordé à Jarjayes 380 l,, on en affecte, sur l'avis du district, 180 à réparer la fontaine, et 200 à entretenir les chemins. (Arch. communales).

— En 1791, le Conseil continue de tenir ses séances dans l'église. Il divise la commune en cinq sections désignées

par les lettres A, B, C, D, E, avec limites à chacune. Il élève le gage du régent d'école de 100 à 200 l. Il demande, sans l'obtenir, que Jarjayes soit distrait du canton de Tallard pour être uni à celui de Gap. Il nomme une commission de cinq membres pour la vente des biens nationaux, une seconde pour la mensuration du territoire, objet pour lequel il vote 600 l. et une troisième enfin pour aller retirer, à Grenoble, les papiers relatifs au procès Reynier et à la fondation de 30 l. pour le régent d'école. En outre, il édicte une amende de 6 l. contre les cabaretiers qui ne fermeraient point leurs débits, les dimanches et les fêtes, pendant le service divin et après 9 heures du soir ; vingt et un coups de cloche devaient annoncer la fermeture de ces établissements. Ce fait témoigne du moins des bonnes intentions de la nouvelle administration à l'endroit de la religion et des mœurs publiques.

En 1793, une loi du 17 juillet ordonnait le dépôt dans les mairies de tous les titres constitutifs et récognitifs des droits supprimés. On conçoit l'empressement du conseil municipal de Jarjayes à anéantir des titres contre lesquels les habitants plaidaient depuis trente ans. Il les connaissait bien, et, afin de s'assurer qu'il n'en manquerait aucun, il nomma une commission de cinq membres pour les recevoir des mains de M. de Ventavon, et, le 23 octobre, ils furent livrés aux flammes[1]. (Mémoire au procès Régnier).

Le 17 pluviose, an II, est dressé un inventaire des papiers communaux qui sont remis par le citoyen Gillis, ci devant greffier, à Pierre Marin, agent national, Bernard Glaize, officier municipal et Guillaume Meyères, secrétaire, lesquels replaçent ensuite les dits papiers dans leur coffre à trois clefs dans l'église. Ce document relate en 39 articles et réparties en 39 liasses correspondantes les pièces suivantes : cadastre de 1584, par Charlet, notaire ; autre cadastre de 1652 ; répertoire de cadastre ; une liasse

[1] Néanmoins la plupart de ces actes furent sauvés parce que probablement M. de Ventavon ne livra que les titres sans les copies, ou les copies sansles titres.

de *tenets* ou chargements ; une liasse d'assemblées générales; autre liasse des mêmes assemblées; une liasse de rôles de tailles; une de rôles de capitations ; trois de rôles de *parcelle* pour le canal; deux de collecteurs de tailles; une de lançons; une de dégrèvements; un cahier concernant le canal; quelques fragments de régistres de paroisse. Beaucoup de ces papiers ont été détériorés ou dispersés ; les autres ont été transférés de la vieille église à la maison commune. Ayant eu à les consulter, nous en avons établi un classement formant cinq séries et comprenant en tout 52 liasses. (Arch. communales).

Le 28 août, même année, le citoyen Martel, juge de paix de Tallard, dans un appartement du citoyen Tournu, (M. de Ventavon), procède avec 40 habitants de Jarjayes à la levée, par voie de scrutin, de six soldats que la commune devait fournir ; après quoi on se sépare au cris de : vive la République une et indivisible. Les jeunes conscrits furent convoqués le jour même à Gap pour être de là dirigés sur Embrun à l'effet de défendre la patrie menacée.

L'an VII, les impôts atteignirent, comme nous avons vu, le chiffre de 5.609 fr. et l'on put constater que la révolution n'avait point allégé les charges publiques, contrairement, à ce qu'on avait espéré d'elle. A la manière des anciens collecteurs, le citoyen Meyères, sous le nom de percepteur, opérait les recettes des tailles dont il versait le produit au receveur du district de Tallard. (Arch. communales).

VII. — LA PAROISSE.

ORIGINE. — ÉGLISE DE ST-PIERRE, ÉGLISE DE ST-THOMAS, ÉGLISE ACTUELLE. — LA CURE, LES CURÉS.

1. — *Origine*. — Le fait d'ordre ecclésiastique le plus ancien qu'on trouve, est la donation faite, en 928, par Reymbert et Gilberge, sa femme, à l'église de Ste-Foy-de Conques, d'une terre qu'ils possédaient à Jarjayes (*Tabl.*

hist. des Htes-Alp. par M. J. Roman). Nous donnons aux pièces justificatives une reproduction de cet acte intéressant. Quant à la paroisse, l'existence en est connue d'une manière authentique dès 1118. A cette date, une bulle de Gélase II confirme à l'abbaye de St-André-les-Avignon, de l'ordre de Cluny, la donation qui lui avait été faite de l'église de St-Pierre de Jarjayes, et il est dit, dans cette bulle, que cette donation avait déjà été confirmée par les papes, ses prédécesseurs : Urbain, Grégoire, Victor et Jean[1]. Deux autres bulles, savoir : une de Callixte II, du 11 juin 1119, et une d'Alexandre III, du 30 décembre 1178, reconnaissent la même donation (*Tabl. hist. des Htes-Alp.* par M. J. Roman). Ainsi l'église de Jarjayes appartenait, à ces dates, à St-André-les-Avignon. Mais, si la paroisse de Jarjayes avait été donnée à cette abbaye en des temps antérieurs à 1118, si déjà elle avait eu un premier possesseur, nous pouvons bien faire remonter son origine à une époque fort antique.

2. — *Église de St-Pierre, église de St-Thomas, église actuelle.* — L'église la plus ancienne de Jarjayes est celle de St-Pierre, et elle était l'église paroissiale; c'est ce qu'attestent les bulles citées plus haut. Cette église se trouvait située dans le quartier auquel elle a donné son nom. C'est en ce lieu d'ailleurs qu'exista, je pense l'avoir démontré, le principal village dans le haut moyen-âge et même pendant l'époque romaine, et c'est là que les habitants du territoire ont dû recevoir le christianisme. L'église de St-Pierre occupait là une petite plate forme située au bord du ruisseau de ce nom, à l'entrée du vallon solitaire du Touron. Elle était entourée, conformément au pontifical romain, du cimetière qui est encore celui d'aujourd'hui. Quand les habitants de l'antique village eurent construit, au XIe siècle, après l'expulsion des sarrasins, leurs nouvelles demeures sur la pente du rocher de Tréchâtel, l'église de St-Pierre continua d'être leur paroisse. Il en fut ainsi jusqu'aux guerres de religion, où

[1] On peut voir cette bulle reproduite aux pièces justificatives.

les protestants la saccagèrent. Dans l'enquête ordonnée par le conseiller Duperrier, en 1613, il est dit qu'elle était « dirupte et ruinée ». A la visite de Mgr Artus de Lione, il est relaté dans le procès-verbal qu'elle était alors encore démolie. Elle ne fut plus relevée. Seulement, en 1860, on a bâti sur son emplacement, et avec ses pierres, une petite chapelle destinée à perpétuer son souvenir vénéré et servir, en même temps, de lieu de sépulture à la famille de Ventavon. Dans les décombres, on a découvert alors les pierres de l'œil de bœuf donnant une ouverture circulaire de 1m 30 de diamètre, ainsi que le haut de la porte. Cette porte était à plein cintre, ce qui fait présumer que les voûtes de l'édifice l'étaient pareillement. On mit également à jour les fondations : elles mesuraient 24 mètres de longueur sur 9 de largeur. Après la destruction de cette église, au XVe siècle, ce fut celle de St-Thomas, qui la remplaça comme église de paroisse, ainsi que nous allons le dire.

L'église de St-Thomas se trouvait située dans l'intérieur du castrum, au bord du rocher de Tréchâtel. Elle était, par conséquent, moins ancienne que la précédente, antérieure à ce village. Néanmoins, on en trouve l'existence, en 1190, dans l'acte de donation de la terre de Malcor à St-Maurice, où il est dit qu'il fut traité devant cette église, *ante ecclesiam sancti Thomæ*. En 1548, le testament de Reymond Osasica est écrit dans cet édifice, et ce seigneur lui lègue 5 fl. En 1528, une fondation y est faite par Antoine Thomot, prêtre et chapelain, natif de Jarjayes, d'une chapellenie sous le vocable de la Ste-Trinité (*Inv. des arch. des Htes-Alp. fol. 112*). La tradition nous apprend que cette église servait de chapelle au château auquel elle attenait. En 1588, elle fut fort endommagée par les réformés. Dans le procès-verbal de la visite de Mgr Dusserre, il est dit : « qu'elle était ruinée, presque découverte, la voû-

[1] L'ancienne église de St-Pierre avait des reconnaissances qui existaient, au siècle dernier, dans les archives du château ; c'est ce que nous apprend l'*Inventaire* des papiers de M. de Reynier où ces reconnaissances sont mentionnées.

te tombée, le clocher entier, mais ouvert ». En 1644, quand Mgr Artus de Lionne visite Jarjayes, c'est dans cette église qu'il est reçu par le curé, Claude Maritan. Néanmoins elle porte encore, à cette date, le vocable de St-Thomas uni à celui de St-Restitut. Enfin, en 1707, à la visite de Mgr de Malissoles, elle est sous le double vocable de St-Pierre et St-Martin. C'est donc, entre ces deux dates, qu'elle a changé de nom et a définitivement succédé, comme église paroissiale, à celle de St-Pierre[1]. A cette visite, elle avait un maître autel en bois avec colonnettes torses au tabernacle. Au-dessus, était un tableau représentant le Christ en croix et, à côté, St-Pierre et St-Martin; ce tableau, que l'évêque ordonna de réparer, n'était pas sans mérite; il est actuellement fort détérioré. Au côté droit, était un autel de la Vierge du St Rosaire et surmonté d'un tableau, maintenant disparu, représentant ce mystère. Sur l'ordre de l'évêque, on renouvela la chaire. Cette chaire, imitée de celle d'Avançon, était en bois blanc, à cinq panneaux avec rosaces sculptées au centre et fleur de lis au couronnement. La construction en avait été donnée à prix fait, avec un confessional et une représentation pour les morts, le tout au prix de 46 l. 10 s. (Arch. communales).

Il n'y avait alors qu'une seule cloche pesant trois quintaux et fondue sur place, en 1699, par Vallier, moyennant 36 l. et les fournitures[1]. En 1761, on en fondit sur place une nouvelle pesant sept quintaux, provenant du bronze de la précédente et d'une autre achetée à un sieur Monnet. Elle eut pour parrain, Auguste de Reynier, seigneur du lieu, et pour marraine, Marguerite de Nicollet, sa femme; cette cloche existe encore. L'église de St-Thomas et St-Restitut, devenue celle de St-Pierre et St-Martin, avait 16 mètres de longueur sur 6 de largeur, était voûté en berceau à arc légèrement surbaissé, avec abside carrée percée de deux fenêtres de même. Une tribune portant la date de 1700, s'étendait sur la nef. Le sol était pavé en

[1] Ces fournitures provenaient du prix d'une terre d'un sieur Arnoux, vendue aux enchères par les consuls pour côtes de tailles non payées.

dalles recouvrant des tombes. Interdite en 1868 pour n'être plus convenable, elle a été remplacée par l'église actuelle[1].

Cette dernière, sous le double vocable de la précédente, a été construite, de 1872 à 1874, au quartier du Collet, sur un terrain donné par la famille de Ventavon. Elle a coûté 39 mille francs, dont 22 fournis par l'Etat. Ses dimensions sont de 29 mètres de longueur sur 9 de largeur. La nef a quatre travées de 3 mètres chacune, séparées par des pilliers et arc-doubleaux, et voûtées en arrêtes ; les deux d'en haut donnent accès dans deux chapelles latérales à deux ouvertures et formant le transep. Le chœur comprend une travée antérieure voûtée de même que la nef, et trois autres circulaires aux segments d'arc convergeant vers le même point terminal. L'édifice présente dans son ensemble une architecture à la fois simple et gracieuse. Un clocher de 30 mètre de hauteur s'élève au côté gauche. Une cloche, pesant 750 kilogrammes, a été bénite le jour même de la consécration de l'église et a eu pour parrain, M. Antoine Fraisse, et pour marraine, Mme Marie de Ventavon. Enfin, une croix en pierre, avec piédestal carré, fût et chapiteau circulaires, a été élevée, en 1880, en face de l'église.

3. — *La cure, les curés.* — La cure de Jarjayes était à la collation de l'Abbaye de St-André-les-Avignon ; cette dernière percevait, en outre, les dîmes de la paroisse, laquelle faisait partie de l'archiprêtré du Gapençais. La cure de Jarjayes était imposée, en 1516, au rôle des décimes, avec des chapellenies qui lui étaient unies, d'une taxe de 11 fl.: *curatus de Jarjayà cum capellaniis eidem unitis.* Ces chapellenies dont le nombre et le titre ne sont pas indiqués, étaient-elles fondées dans l'église de St-Pierre, ou dans celle de St-Thomas ; c'est ce que nous ignorons. Mais il ne s'agissait point, dans tous les cas, des chapelles de la Magdeleine et de St-Martin, puis

[1] Cette ancienne église tombe maintenant en ruine, on pourrait encore en conserver le chœur, ainsi que le clocher, et on en ferait une chapelle qui continuerait son souvenir.

qu'elles ont, dans le même rôle, une taxe à part. En 1613, d'après l'enquête de Dupérier, la cure possédait quelques terres situées à Pré Ollivier, aux Clots, à la Garde, en Viellie, à la Croix, lesquelles ne rendaient que 6 écus. Le document ajoute que le curé ne recevait alors du prieur, pour sa congrue, que 8 charges de blé et 24 fl., qu'il vivait la moitié de l'année de quêtes, faites dans l'église, et d'aumônes qu'il recevait des habitants, pour qu'il ne quittât point son poste. Après les guerres de religion, ce fut l'ancien château qui servit de cure, En 1723, cet édifice fut réparé par ordre du parlement et augmenté d'un grenier à foin, le tout au prix de 450 l. En 1742, on le recouvrit en ardoises ; aujourd'hui, il n'est plus qu'une masure. A la cure était attaché un vicariat. C'est ce que nous savons par l'enquête de 1613, où il est dit « qu'il y avait autrefois des secondaires ». En souvenir de ces anciens vicaires, les consuls en demandent un, en 1768, à l'évêque de Gap, mais sans l'obtenir.

Quant aux curés, nous allons donner une liste de ceux qui nous sont connus, liste qui est complète à partir de 1600.—1259, Maffred, témoin dans la charte de cette date; 1599, Antoine Pinatel ; 1626, Claude Maritan qu'on voit, on ne sait en vertu de quel titre, présider aux assemblées du conseil général; 1686, Jacques de Gérard, qui meurt à Jarjayes et laisse une fondation de 5 l.; 1693, Claude Amayon ; 1694, Louis Tourniaire, de Thèse, qui fait reconnaître, par le parlement, contre le prieur d'Hugues, son droit aux dîmes des terres novales ; 1732, Francois Gillis[1], de Jarjayes, mort à Gap et inhumé dans la cathédrale; 1760, Joseph Masse, auquel un arrêt du parlement enjoint de donner l'eau bénite au seigneur par présentation du goupillon[2]; 1787, Bonaffoux, de Jarjayes; 1789, Repelin,

[1] On trouve en 1698 Gaspard Gillis, prieur de Montmorin et de Bruis.

[2] Pour éluder l'arrêt ce curé ne disait plus que des messes basses à 9 heures, les dimanches. Ce que voyant les consuls réclamèrent à l'évêque, pour que, suivant l'usage, la messe eut lieu à 10 heures en été et à 11 heure en hiver, les vêpres à 2, et précédées du catéchisme. Il résulte de cette réclame que, d'après les ordonnances du diocèse, la messe se disait alors dans la généralité de nos parroisses de 8 à 9 heures.

qui prête serment à la constitution civile du clergé et doit quitter son poste devant le mécontentement public ; 1803, Augier ; 1807, Jacques, de Valserres ; 1814, Rougny, de Tréchâtel, près de Gap; 1826, Eyraud; 1828, Maguier; 1829, Chabrier, de Remollon, qui devient directeur au grand séminaire et chanoine de Gap ; 1834, Raviol, d'Embrun ; 1836, Jouvent, de Valserres ; 1842, Argence ; 1864, Souchon, devenu archiprêtre de Ventavon ; 1867, Faravel, et 1868, Chabre, curés de Valserres, qui desservent par binage ; 1869, Juge ; 1870, Abeil ; 1878, Dupont ; 1884, Martin ; 1893, Allemand.

VIII. — LA PAROISSE *(Suite)*.

LES PRIEURÉS, LES PRIEURS. — MAISONS HOSPITALIÈRES. — FONDATIONS. — CONFRÉRIES. — TRADITIONS, USAGES. — ESPRIT PAROISSIAL.

1. — *Les prieurés, les prieurs.* — Il y avait à Jarjayes deux prieurés sous les vocables de St-Pierre et de St-Martin. L'un et l'autre étaient de l'ordre de Saint-Benoit et appartenaient, comme la paroisse, à l'abbaye de St-André. Ces deux prieurés, du moins depuis le XIIIe siècle, se trouvaient unis ensemble, et un même prieur les administrait.

Le prieuré de St-Pierre était le plus ancien, et son origine semble se confondre avec celle de la paroisse. En 1534, le prieur prétendait au titre de coseigneur, mais un arrêt du parlement le lui refuse. Ce prieuré possédait néanmoins un terrier, et des reconnaissances lui furent renouvellées, en 1341 et 1706, par 47 amphitéotes (Mémoire au procès Reynier). Son domaine, d'après l'enquête de 1613, rendait 27 charges de blé et 2 de petits grains. La maison prieurale s'élevait au centre du domaine. Le linteau de la porte est en accolade simple, surmonté d'un écusson en relief, entouré de bordures, avec des feuilles d'acanthe et pommes de pin aux

angles, et portant en creux, au milieu, les initiales I. G. Au-dessous de l'écusson, est gravée la date 1705. Ce linteau doit être du XVe siècle, et la date ci-dessus, celle, sans doute, d'une importante restauration de l'édifice, aurait été placée après coup.

Le prieuré de St-Martin avait probablement pour origine une acquisition faite à Jarjayes par l'abbaye de St-André. D'après l'enquête de 1613, il jouissait de quelques censives et droits de lods. Il possédait une chapelle dont les fondations, affleurant le sol, donnent un tracé de 20 mètres de longueur sur 9 de largeur, avec abside circulaire. En tête de cette abside, s'élève maintenant un oratoire. Autour de l'édifice et dans son intérieur ont été trouvées, comme il a été dit, des tombes en dalles. Cette chapelle figurait au rôle des décimes, en 1516, pour 6 s. Elle fut, sans doute, ruinée par les réformés, et on ne l'a plus relevée. Quant à la maison des prieurs, elle ne conserve plus d'intact qu'une chambre au plafond en poutrelles, et un pilastre portant la date 1747.

Les deux prieurés étaient taxés, ensemble en 1516, dans le rôle des décimes, 22 fl. Ils étaient estimés au cadastre, pour leurs fonds nobles, 81 fl. 7 s., 3 d., et, pour leurs fonds roturiers, 8 fl. En 1707, les domaines et les dîmes étaient affermés 1060 l. Les dîmes, d'après l'enquête de 1613, étaient perçues au 16me, pour le blé, et, au 12me, pour le vin et les agneaux[1]. Le blé rendait 44 charges, le vin 60, les agneaux 4 ou 5 têtes. Ces dîmes pouvaient alors valoir 650 l. Tous les ans, le prieur donnait au curé, pour sa congrue, 8 charges de blé et 24 fl., et, aux pauvres, pour droit de vingt-quatrième, 2 charges de blé méteil. Mais, à partir de 1684, ensuite d'un édit du roi, il paya en argent la congrue du curé et la vingt-quatrième des pauvres. Enfin, en 1759, nous trouvons ses revenus et ses charges ainsi établis : revenus des domaines et dîmes, 1294; charges : au

[1] En 1789, dans la réponse aux Etats du Dauphiné, nous voyons que les dîmes du blé n'étaient plus perçues qu'au 20me.

curé pour sa congrue, 300 l. ; au même, pour dimes des terres novales, 40; aux pauvres, pour la vingt-quatrième, 36 ; à l'église, pour luminaire et mobilier, 15 ; pour tailles négociales et cas de droit, 12, pour cens dûs au seigneur, 2; en tout, 888 l.; d'où un reste de 406 l. sur lesquelles il y avait encore à payer l'impôt des dixièmes revenant au fisc. Les deux prieurés, aliénés en 1790, comme bien nationaux, avaient été estimés par la commission de vente 1514 l.

Voici les noms des prieurs de Jarjayes qui nous sont connus; 1276, Arnaud Osasica Flotte; 1498, Pierre Garcin; 1516, Pierre de St Germain ; 1569, Jean Martin ; 1572, Arnaud Escallon, en commende ; 1607, Jean Massal, prêtre de Lodève, pro-notaire apostolique ; 1613, de Moustiers de Gargas; 1681, Etienne Bonnardel; 1622, Augustin Albert, en commende; 1636, Jean d'Hugues, d'Aniane, (diocèse de Montpellier), seigneur de la Motte-du-Caire, chanoine d'Embrun, neveu de l'archevêque; 1637, Louis d'Hugues, de Béziers, prêtre, docteur en droit, chantre d'Embrun, autre neveu de l'archevêque ; 1650, Jean Musset, pourvu par le pape en dévolut et commende; 1662, Jean d'Hugues, chanoine, archidiacre, vicaire général et prévôt d'Embrun; 1665, Joseph d'Azémar; 1666, Louis d'Azémar, de Béziers, clerc tonsuré ; 1692, Joseph d'Hugues, chanoine d'Embrun ; 1742, Guillaume d'Hugues, né en 1693, vicaire général et prévôt d'Embrun, évêque de Nevers, archevêque de Vienne et auteur de plusieurs ouvrages ; 1772, Alexandre de Revillasc, diacre, fils du seigneur majeur de Veynes.

2. — *Maisons hospitalières.* — L'ordre de St-Jean de Jérusalem possédait dans la paroisse quelques terres, pour lesquelles il se fit passer des reconnaissances en 1306, 1336 et 1342 ; mais il n'y possédait plus rien en 1647 (*Tabl. hist. des Htes-Alpes* par M. J. Roman). De cet ordre dépendait l'hôpital de la Magdeleine situé au confluent de la Durance et de la Luye. Les terres de cet hôpital furent acquises par Gaspard Davin qui les possédait en 1576. Cet établissement cessa dès lors d'exister. Une petite chapelle,

taxée 7 fl. au rôle des décimes, en 1516, en faisait partie. Elle était située à quelque distance de la maison hospitalière, sur le penchant d'une colline, à 20 mètres de hauteur, à droite en remontant la route de la Luye. On en distingue encore le tracé ; elle était de dimensions fort exigües. L'hôpital de Gap possédait à Jarjayes quelques fonds estimés dans le cadastre 4 fl. Enfin, notons qu'en 1190, le chapitre de Gap avait des possessions à côté de Malcor, comme il est dit dans l'acte de donation de cette terre à St-Maurice.

3. — *Confréries.* — Dans la charte de 1259, il est fait mention d'une confrérie dont le vocable n'est pas donné : c'était probablement une confrérie du St-Esprit. Cet acte autorisait les hommes de Jarjayes à lui faire des dons et des legs, et la déclarait apte à les recevoir. En 1707, nous trouvons une confrérie de femmes, sous le titre du Saint Rosaire. Elle avait un autel dans l'église. Cette confrérie, rétablie en 1838, puis en 1851 et 1878, n'a eu, chaque fois, qu'une durée éphémère. En 1734, dans une supplique à l'évêque, en date du 12 mai, il est dit qu'une confrérie de pénitents blancs avait été établie depuis « plusieurs années ». Cette confrérie existe encore, mais s'est beaucoups relachée des pratiques imposées aux confrères par ses statuts. D'après l'acte précité, les réunions se tenaient dans la tribune de l'église. Mais, comme il en résultait un trouble considérable pour les offices paroissiaux, les confrères, désirant le supprimer, sollicitent la permission de construire une chapelle particulière. L'évêque, sur l'avis favorable du curé Gillis, accorde cette permission, sous la date du 20 mai de la même année, et la chapelle est construite. Vendue ensuite comme bien national pendant la révolution, cette chapelle est aujourd'hui la maison Sarret Vincent. Ajoutons qu'une vieille tradition prétend qu'il exista une chapelle au Touron, en face de l'église de St-Pierre ; mais c'est là tout ce qu'on en sait. Peut-être était-ce une des chapellenies figurant, en 1516, dans le rôle des décimes, comme n'étant pas nommées.

4. — *Fondations.* — Mgr Jean d'Yse, archevèque de Vienne, seigneur de Jarjayes[1], avait légué, comme il a été déjà dit, 1.500 l. aux pauvres de ce lieu. En 1752, le conseil général, sur l'avis de M. de Piolenc de Thoury, neveu et héritier du prélat, avait fait acheter, avec une partie des fonds légués et tenus par l'évèque de Gap, cent charges de blé, dans le but de fonder un mont de piété ou grenier d'abondance. On dressa un règlement, on nomma un administrateur renouvelable tous les trois ans par le conseil. Les habitants, manquant de blé, en empruntaient à ce grenier, et le rendaient dès la récolte suivante. Les choses se passèrent ainsi pendant sept ans. Mais, en 1759, les emprunteurs, ayant refusé de restituer le blé dont ils étaient débiteurs, sous prétexte que les fonds constituant le legs devaient être distribués aux pauvres, le conseil, par une délibération, décida qu'il n'y avait pas lieu d'en poursuivre le recouvrement ; ce grenier, qui aurait pu rendre de précieux services aux indigents, se trouva ainsi supprimé. (Arch. communales).

Donnons encore une mention aux fondations suivantes. En 1789, d'après un régistre de paroisse, on en trouve quatre : une de 5 l. faite, en 1693, par Gérard, ancien curé ; trois autres de 3 l. chacune faites par des habitants du lieu. L'une datait de 1783 et se trouvait hypothéquée sur la maison Méyères. L'an II, le district de Gap, par le citoyen Margot-Duclot, ayant fait payer 6 l. d'arriéré au curé, s'empara du capital qui était de 60 l., et la fondation fut éteinte. Les autres eurent, sans doute, le même sort. En 1861, a été fait un legs pour 2 messes, moyennant un capital de 200 fr., par Mme Gévaudan. Enfin, la fabrique possède trois petits champs, sans qu'on connaisse, soit les dates des donations, soit les noms des donateurs.

5. — *Traditions, usages.* — Un monticule, où est élevée une croix en bois, porte le nom de *St-Adon.* Il est de tra-

[1] On sait déjà que Mgr d'Yse possédait la terre des Tancs et qu'il avait acquis, en 1735, par un achat fictif, la seigneurie de Jarjayes qu'il transmit à son neveu.

dition que la paroisse se rend en procession à cette croix, en temps de sécheresse, pour demander la pluie. La dévotion, à Saint-Adon, archevêque de Vienne, était assez répandue, paraît-il, dans la région; près de Tallard, sur un mamelon, on trouve, en effet, une chapelle dédiée à ce saint. Une croix ou un oratoire ont dû exister également près de Vières, sur la butte de *Ste-Barbe*, en l'honneur de la sainte dont ce lieu a pris le vocable. Dans l'endroit ont été trouvées, nous l'avons dit ailleurs, trois tombes en dalles. Enfin il est traditionnel que la paroisse se rend tous les ans, à la Trinité, en pélerinage au Laus, et cet usage se trouve déjà existant en 1735. Deux processions au cimetière, l'une à la St-Pierre, l'autre à la Toussaint, ont pour objet de vénérer le souvenir de l'antique église de St-Pierre.

6. — *Esprit paroissial.* — Jarjayes eut à souffrir de l'hérésie du XVI[e] siècle, par le fait du seigneur, Jean Flotte, qui en 1572 y introduisit, comme nous avons vu, le culte réformé. Mais ce fanatique étant mort deux ans après, la population revint à son premier esprit de foi catholique. La révolution ne la changea point. En 1843, Mgr Rossat, dans son procès-verbal de visite, constate que les habitants étaient très religieux et pratiquants. Ils demeurent encore aujourd'hui, à ce point de vue, dans des dispositions satisfaisantes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Donation d'une terre a l'abbaye de Conques en 928; — Bulle de Gélase II, du 20 décembre 1118; — Donation de Malcor a St-Maurice en 1190; — Charte de 1259; — Sentence arbitrale de 1276; — Autorisation aux habitants de Jarjayes de cadastrer leurs terres en 1447.

1. — *Donation d'une terre à l'Abbaye de Conques en 928.* — « Dicendum est enim ut unumquemque hominem

« de res suas faciat quidquid facere voluerit. Ego igitur,
« in Dei nomen, Reimbertus et uxor mea Girberga, pro
« remedium animæ meæ, ut dominus noster Ihesus
« Christus, filius Dei, in præsenti sæculo et in futuro mihi
« miséricordian præstare dignetur, dono ad ecclésiam
« sancte Fides de Conchas, pro luminaria vel sacrificium
« offerendo, sive in elecmosinam ad eosdem monachos qui
« in ecclesiâ quodidiè divinum ministerium proficiunt,
« vine [a] mea in comitatu Wapicense una se modiata in
« territorio de Remodo, de castro que nominant Gargaia ;
« et habet fines vel terminationes de uno latus via puplica
« et de alio latus rivulo torrente. Et ipsa vinea ibi donet
« ad monasterium Sancte Fides que nominant Conchas,
« eadem vero ratione ut, dum ego vixero, usum et
« fructum possideam et unumquenque annum ad ipsum
« monasteriun sestarios VIII de vino persoltam ; post
« obitum vero meum, monachi, qui in ecclesia divinum
« ministerium peregerint, ea teneant et possideant, nullo
« homine contradicente. Si quis autem hanc donationem,
« quam ego pro remedium animæ meæ, ad supra dicta
« ecclesia conscribere vel adfirmare rogavit, futuris
« temporibus inquiétare vel inrumpere voluerit, hoc
« consequimini ne valeat, sed supra dicta ecclesia quibus
« injustis litere intulerit componat tantum et alium
« tantum, et insuper sit æterna maledictionne dampnatus
« et excomunicatus et a consortio sanctorum ejectus, et
« hæc eadem donatio perpetua maneat ad Sancta Fide.
« Acto vapicense, anno dominicæ incarnationis, I indic-
« tione, II kalendus-novimbris, regnante Rodulfo, rege in
« Gallis. S. Reimbertus et de suis pater Aldoardus, et de
« suis mulier Languarda, et de suis progeniis qui de illos
« germinavit. S. Domnus Rostagnus firmavit, Pontius,
« Arfredus, alius Pontius, Adimarus. Ademerius scripsit
« (31 octobre ». 928). (Desjardins, cartul. de l'abbaye de
« Conques, 1879, p. 315).

Nota. — Remarquez les barbarismes, « *puplica* pour publica ; *persoltam* pour persolvam ; *rogavit* pour rogavi ; *litere* pour lites, etc.).

2. — *Bulle de Gélase II, du 30 décembre 1118, confirmant à l'abbaye de St-André-les-Avignon la donation de l'église paroissiale de St-Pierre de Jarjayes.* — « Gela-« sius épiscopus, servus servorum Dei, dilecto filio Petro « abbati monasterii sancti Andree, quod in cacumine « montis Andaonis super flumen Rhodani situm est, ejus « que successoribus regulariter substituendis in perpe-« tuum, officii nostri nos hortatur authoritas pro ecclesia-« rum statu sollicitos esse, et quod recte statuta sunt, « stabilire, Quod cum ecclesiis cæteris debeamus, sue « potius ecclesie, quam, dum in Galliarum partibus esse-« mus nostris manibus consecrari dispositio divina « concessit benigniori debemus familiaritate impendere. « Ea propter universa que aut ordinato ac prædecessoris « nostri sancte memorie Urbani, pape, aut aliorum roma-« norum pontificum Gregorii, Victoris, Joannis authoritate « monasterio vestro concessa et confirmata sunt, nos « quoque præsentis privilégii pagina concedimus et confir-« mamus... In épiscopatu Vapicensi ecclesias... parochia-« lem de castro Jarjaye sancti Petri.

« Ego Galasius ecclesie catholice episcopus. Signum « manus mee. Deus in loco sancto suo. Ego Lambertus, « Ostiensis episcopus. Ego Boso cardinalis. Ego Petrus, « cardinalis sancti Nicolai in carcere Tuliano.

« Datum Arausie per manum Crysogoni, sancte romane « ecclesie diaconi cardinalis, XIII kalendes januarii, « indictione XII, dominice incarnationis anno MCXIX, « pontificatius autem Gelasii II, pape, anno 1. (20 décembre « 1118) ».

3. — *Acte de donation de la terre de Malcor au prieuré de St-Maurice, en 1190, par Béatrix de Jarjayes.* — « In nomine domini nostri Jesu Christi, notum « sit omnibus, tam présentibus quam futuris hanc paginam « intelligentibus, quod Beatrix, domina de Jarjaya, « donavit et laudavit pro salute sua et parentum suorum, « Deo omnipotenti et monasterio sancte Marie Boscado-« nensi et domui de podio sancti Mauritii, totum territo-« rium quod appelatur Malcor, quod extenditur a rivo de

« Avanza usque ad flumen Druentie ; a superiori autem « parte conjungitur cum territorio de Valserra, ab « inférïori autem, cum terra canonicorum ecclesiæ Vapin- « censis. Item, suprà dicta domina, Beatrix, donavit, « laudavit, et in perpetuum habenda ac possidenda « concessit dicto jam monasterio Boscodonensi et ecclesie « de podio sancti Mauritii, pascua libera per totum terri- « torium suum a quindecim trintenariis ovium usque ad « viginti, et ad opus boum, vaccarum suarum et omnium « animalium domus de podio sancti Mauritii, superiùs « prælibati. Hanc autem donationem sive concessionnem « ac laudationem omnes homines de Jarjaya a quatuor- « decim annis suprà, pro se suisque successoribus, jura- « verunt super sancta Dei evangelia, firmam in perpetuum « observare et nullo tempore, per se vel per interpositam « personnam contravenire. Facta fuit autem hec donatio, « sive concessio, anno domini millésimo centesimo « nonagésimo, ante ecclesiam sancti Thomœ, in præsentia « domini abbatis. Testes interfuerunt vocati et rogati, « fratres Petrus Vetus, Willelmus de Molinis, monachi, « Lantelmus de Valserris, Willelmus Achardus, Petrus « Dodo, Isnardus de Lara, Joannes Espagna, Willelmus « Ferrucius, Datilus, Petrus Andricus, Iordanus. In cujus « rei testimonium Arnaudus Flota, maritus dicte domine, « Beatricis, presentem cartulam sigilli sui munime « roboravit ». (Communication de M. J. Roman).

4. — *Charte de 1259.* — « Noverint universi prœdictam « chartam inspecturi, quid domini de Jarjaya, scilicet « Arnaudus Flota, nomine suo et nepotum suorum, scili- « cet Arnaudi Ozaseche, auctoritate curatoris dictorum « liberorum, scilicet Hugonis Matientis, et Raymundus et « Bertrandus, fratres, non decepti, neque dolo inducti, « affranchiverunt homines suos quos habebant in castro « de Jarjaya, ab omnibus coticis, talhiis, questis et aliis « indebitis exactionibus ; pro quo affranchimento dicti « homines, singuli et universi, super se et successores « eorumdem constituerunt triginta libras viennenses, « censuales, annuatim, in festo omnium sanctorum, dictis

« dominis, eorumque successoribus et heredibus persol-
« vendas.

« Item, vintenum totius territorii de Jarjaya de omni blado
« et annonâ, leguminibus cœterisque bladis, dictis dominis
« eorumque successoribus et heredibus, perpetuo donave-
« runt et concesserunt, per se et successores eorumdem;
« de omnibus supra dictis, quolibet anno, suprà dictum ven-
« tenum quietè et pacificè solvatur prœdictis dominis, vel
« eorum bayalis nomine eorum recipientibus.—Item, actum
« fuit et expresse dictum et concessum, quod quilibet dicto-
« rum hominum in dicto castro existentium, vel, qui pro
« tempore in dicto castro extiterint, faciant et præstent
« sex corvatas bovum, si ipsos habuerint, alioquin de cor-
« poribus illas facere debent, pacificè et quietè : duas vero
« corvatas facere debent dicti homines in seminibus
« transalibus; alias vero duos in colendum vineas, seu
« garata, vel in aliis locis ubi magis domini voluerint eas
« habere; reliquas vero duas in seminibus hiemalibus,
« dictis dominis solvant et præstent, ut supra dictum est,
« et annuatim. — Item, actum fuit et expresse dictum,
« quod, in sex casibus inferius nominatis, teneantur valere
« et dare dictis dominis sex libras viennenses, quando
« cumque dictorum casuum aliquis evenerit seu emerge-
« tur in dominis supra dictis, et heredibus, seu successo-
« ribus, qui pro tempore fuerint eorumdem et suis : illi
« sex casus sunt, si maritaverint filias aut sorores suas;
« item, si munitiones factœ fuerint, scilicet ab imperatore
« vel a domino suo, ut eant in cavalcatis, vocati fuerint, et
« iverint; hoc adjecto, si dicti homines personaliter non
« iverint; quod, si iverint, non teneantur; item, si sump-
« tus fecerint, vel terram, vel dominiia aliqua, vel aliqua
« immobilia usque ad summam mille solidorum emerint;
« item, si unus vel plures transfretaverint; si demùm,
« quod Deus avertat! capti fuerint, si ipsos redimere
« opportuerit.

« — Hoc etiam retento quòd in dictis hominibus eorumque
« successoribus plenum dominium, plenumque juridictio-
« nem habeant; in aliisvero omnibus supra dicti homines

« sint liberi et franchi, exceptis servitiis, corvatis, vel aliis
« quæ in dicta charta continentur, quæ faciunt et facere
« tenentur de vineis, pratis et possessionibus, domibus
« et rebus aliis, quæ facere et solvere consueverunt; et
« illa præstent et solvant illis dominis à quibus prœdicta
« tenent et possident. — Item, concesserunt ipsis homini-
« bus eorumque successoribus, vel heredibus, prædicti
« domini pro se eorumque successoribus vel heredibus,
« quod ipsi possint donare, vendere ad invicem bona sua;
« testari et heredes instituere et pro animabus suis relin-
« quere, et si contegat eos ab intestato decedere, quod
« propinquiores eis succedant; ita tamem, quod res, quæ
« sunt unius domini, non possint transferri ad homi-
« nes alterius domini, sine consensu et voluntate illius de
« cujus dominio res existunt. Si vero aliqua immobilia
« ecclesiæ, seu aliis piis locis dederint seu legaverint, illa
« infra annum dicta ecclesia, seu alia pia loca, vendere
« teneantur; et hoc salvo jure domini dictorum domino-
« rum; si vero confratriæ dicti castri aliqua bona dicti
« homines dederint seu legaverint, illa dicta confratria
« possit habere, tenere, salvo in omnibus jure dictorum
« dominorum. — Item, fuit actum et expresse dictum inter
« dictos homines et suprà dictos dominos, quod, si contin-
« gerat quod dicti homines *casamenta*, quœ tenent seu
« tenebant tempore affranchimenti, alienaverint, donave-
« rint vel ad heredes transmiserint, seu ad successores
« aliquo casu pervenerint, illi teneantur facere dominis
« supra dictis ad id quæ dicta tenementa antea teneban-
« tur. — Item, actum fuit inter cos quod, si milites vel
« alii probi viri venerint in castro de Jarjaya et declina-
« verint penès aliquem dictorum dominorum, et non
« invenerint in dicto castro carnes ad vendendum, quod
« dicti domini penès quos declinaverint, possint accipere
« mutones, boves, porcos, gallinas, et alia dictis hospitibus
« necessaria a dictis hominibus; ita tamem, quod pretium
« legale hominibus a quibus suprà dicta capta fuerint
« infra quindecim dies illi solvant. — Item, quod *pathegæ*
« dicti castri redeant ad dictos dominos, nisi per ipsos

« dictis hominibus concessa vel donata fuerint sub annuo « sensu tenenda et possidenda. — Item, si faciant clapos « in territorio dicti castri, suprà dicti domini habeant in « sirogallis, ut consuetum est habere, dominos in circums- « tantibus locis ubi sirogalli nutrirentur. — Item, bannos « et defensos facere possint, ut hactenùs facere consueve- « runt, dicti domini et habere. — Item, si perdices et alias « venationes ceperint et ea vendere voluerint, primò « dictis dominis suprà dicta venalia exponent; quod, si « illi illa se nolle retinere dixerint, possint posteà vendere « ubicumque voluerint. — Item, quod primum columbæ « valeant duos denarios, gallina sex denarios, carnes « leporis, sive parvæ, sive magnæ, quatuor denarios. — « Item, faciant pasquerium, ut facere consueverunt, hoc « adjecto, quod de uno trentenario quotquot habuerint, « possint habere unam agnogiam; si vero trentenarium « integrum non habuerint, pro qualibet ove solvant unam « pictam. — Item, quotquot sumt albergœ in dicto affran- « chimento, debent facere dictis dominis, unusquisque « domino suo, unam heminam avenæ et aliam heminam « vini de chapage, ut est consuetum, excepto Johane « Spagniani, et Petro Spagniani, et Bertini, et Rostano « Spagniani et Reymundo Viviani et fratrum suorum; alii « homines facere teneantur; illi suprà exceptati ad hoc « non teneantur. — Homines vero Lantelmi de Sancto « Marcello, et homines domini Reymundi, et alii homines « franchi dicti castri, non sunt in isto affranchimento. — « Ligna vero faciant dicti homines dictis dominis in Nati- « vitate Domini, ut hactenùs consueverunt. — Pœna vero « non solventium dictos denarios in Octavis Omnium Sanc- « torum, duodecim denarii pro quolibet, de octo in octo « diebus, quamdiù in solutionem dictorum denariorum « non solverint. — Et hæc omnia suprà dicta singula et « universa, prout superius sunt decreta, juraverunt dicti « domini, quod homines supra dicti actendere et nullo jure « vel ratione aliqua contravenire, tactis evangeliis sacro- « sanctis. — Actum fuit hoc anno Incarnationis Domini « millesimo ducentesimo quinquagesimo nono, secunda

« feria post festum S. Bricii, in castro de Jarjaya. Testes, « qui interfuerunt, sunt isti : scilicet : P. Maffredi, sacer- « dos de Jarjaya, Pe. Rostagni, prior ecclesiœ Ruppis « Arnaudorum, Johane Silvia, Hugo Spagnianus, Pe. « Lombardus, Ste-Clemens, Rebollus, Johanes Spagnianus « Isnardus Gualbertus, Pe. Sobratus, Pe. Spagnianus ». (Arch. du château de Jarjayes).

5. — *Sentence arbitrale de 1276*. — Les arbitres commencent par préciser les points litigieux entre les seigneurs et les habitants; ensuite ils prononcent sur ces mêmes points de la manière qui suit : — « Primò, voluerunt et mandaverunt domini arbitri, quod prœdicti « domini de Jarjaya, non obstante charta scripta olim de « affranchimento inter dictos dominos et homines prædic- « tos, possint perpetuò defendere defensa quæ inferius « nominata, scilicet defensum Retro Castellum (Trêchatel) « de Jarjaya; defensum Podii Cerverii, et defensa de « Cogno et de Pinea, et defensum de Serro Roubaudo; ita « tamen quod, si in illis defensis homines possintco lligere « herbas, qualescumque sint et esse potuerint, volue- « runt prædicti arbitri et pro mandamento dederunt, « quod ipsi homines hoc possint facere sine contradictione « dictorum dominorum et suorum ; tamen dicti homines « abstineant se, quod nihil scindant in dictis defensis, « occasione aliqua, nec in ipsis défensis, averagium suum « intromittant. — Item, voluerunt prœdicti domini arbitri « et pro mandato dederunt. quod prœdicti domini possint « et debeant habere in futurum sex corvatas de asinis « dictorum hominum cum anerio, videlicet, duâs in tem- « pore de feneira, et duas tempore vendemiarum, et alias « duas temporibus quibuscumque domini voluerint; et « voluerunt et pro mandato dederunt prœdicti arbitri, « quod dicti domini abstineant et eorum familia et hœre- « des, accipere asinos dictorum hominum sine voluntate « et consensu ipsorum hominum; nisi tamen ipsis dominis « opus sint in levandis bladis suis de areis suis et causa « molendi. — Item, voluerunt et pro mandato dederunt « prœdicti domini arbitri, quod quilibet dictorum homi-

« num habens prata, scilicet duas sesteiratas et ultrà, « debeat dare domino suo, et teneantur dare unam tros- « -sam talem qualem ducunt de prato et adducere ad « grangiam domini sui ; a duobus vero seisteratis prati « usque ad dimidiam, teneantur dare dimidiam trossam ; « si minus dimidiam habuerint, nihil dare teneantur ; et « ita voluerunt dicti arbitri quod dicti domini prorsus « abstineant accipere herbas in pratis dictorum hominum, « et pascere boves suos et alia sua animalia, et fena vel « fenum accipere in grangiis, et illa frangere pro feno « accipiendo aliqua de causa. — Item, voluerunt et pro « mandato dederunt prœdicti arbitri, quod, si casamentum « alicujus hominis devenerit ad alium hominem aliquo « casu, ille, ad quem parvenerit, teneturtur facere avenam « et vinum quam vel quod ille, cujus fuerat casamentum « prœdictum, consueverat antea facere et dare ; et si ad « plures dictum casamentum venerit et partes fæcerit, « quilibet teneatur facere partem suam ; hoc adjecto, « quod dominus, per quem dictum casamentum tenebitur, « possit habere investitionem, videlicet dictum casamentum « valebit quinquaginta solidos, quinque solidos, et sic, de « quinquaginta in quinquaginta, quinque solidos ; si vero « minus quinquaginta valeat casamentum, juxta estima- « tionem, possit habere nomine investituræ ; corvatœ « vero, quas faciebat ille, cum tenebat casamentum, « prœdicti arbitri voluerunt quod illi ad quem, vel ad quos « pervenerit dictum casamentum, facere et præstare « minime teneantur ». (Arch. du château de Jarjayes).

6. — *Autorisation accordée par le dauphin de cadastrer les terres de Jarjayes en 1427.* — « Anno nutivitatis « Domini millésimo CCCC XXVII et die XXII marcii, per « dominum gubernatorem ad relationem consilii quo erant « domini. G. Valerii, Jo. Divy, Ste. Durandi et Fl. de « Mymo, advocatus fiscalis, ad supplicationem universi- « tatis hominum tum delphinalium quam nobilium loci et « mandamenti de Jarjaya, fuit mandatum et commissum « castellano delphinali de Jarjaya, ut sibi, constat fore de « consensu et voluntate majoris et sanioris partis dicto-

« rum supplicantium, regestum faciendi de omnibus
« possessionibus ibidem existentibus, et facilius sanius
« que et clariori modo deinceps fieri possint perequa-
« tiones subsidiorum et talliarum quæ ibi fient juxta
« solidum et libram ; eisdem dictæ universitatis licentiam
« præbent, se simùl ad invicem congregandi et eligendi
« aliquos probos et expertos ad ministrandum quascum
« que possessiones dictæ universitatis, ac unum notarium
« qui scribat et registret et in formam publicam redigat et
« deinceps subsidia et perequationes dividi et perequari
« faciat secundum valorem dictarum possessionum immo-
« bilium. Ita et fecit litteram Jo. de Plastro ». (Arch. de l'Isère, B. 3248) [1].

[1] M. J. Roman auquel je dois la copie de cet acte intéressant me prie de faire remarquer que c'est par erreur qu'on la trouve datée, dans le deuxième volume de son *Tableau historique des Htes-Alpes*, de 1327 ; il est plus récent d'un siècle entier.

ERRATUM

A la page 16 : « d'après l'hommage de Beaudon de St-Germain », *lisez* : « Beaudon de Jarjayes. »

CÉLESTIN ROCHE

VIE INTIME

On ne peut prétendre connaître un poète si l'on n'a point ouvert les pages du portefeuille où il a exprimé ses sentiments. Le poète, sans doute, est un penseur ; le poète doit être aussi un savant, c'est-à-dire un esprit auquel n'est étrangère aucune des connaissances de son temps Mais le moteur, le ressort essentiel de la poésie sera toujours le sentiment; et c'est par là aussi que le poète révèle sa véritable physionomie.

Voilà pourquoi, avant de donner à la *Société d'Etudes*, la notice biographique que plusieurs de nos confrères nous ont réclamée sur notre père, nous avons cru devoir le faire connaître par lui-même en mettant au jour la partie intime de ses poésies.

Il nous semble que celle-ci peint tout entier, l'homme, le citoyen et le poète, et c'est avec un pieux plaisir que nous la livrons à notre chère Société. Personne, je suppose, ne songera à s'offusquer des passages où cet époux et ce père exprime son amour pour les siens... Quel est l'époux, quels sont les parents qui n'en pensent pas autant pour les leurs? Eh! n'est-ce pas précisément la fonction du poète de traduire le cri des cœurs des autres? Heureux quand la poésie n'est point l'écho de passions troublantes, mais que, pareille à un tableau grec qui serait éclairé d'un rayon de l'Evangile, elle est d'accord avec les principes traditionnels qui font la force et le bonheur des familles!

C. ROCHE, fils.

Gap, 23 juin 1895.

I

Notre métier est rude en pays de montagne ;
Il faut que, de nouveau, je me mette en campagne,
Que j'aille parcourir le vallon du Champsaur :
Ce pays a besoin de tous mes soins encor !
Quelque douceur, pourtant, se mêle à nos fatigues :
Si de nos pas il faut que nous soyons prodigues,
Nous voyons, après nous, les populations
Applaudir aux effets de nos excursions.
Il est visible aux yeux, même les moins habiles,
Qu'en traçant des chemins on fait choses utiles :
On ne regrette plus, dès qu'on vient au marché,
Sa cloison démolie ou son mur ébréché.

II

Que ne peux-tu me suivre en mes courses pédestres !
Les aspects variés de nos sites alpestres
Nous seraient un sujet d'étude et d'entretien :
Lorsque l'on voit tout seul on ne voit jamais bien :
Et puis l'effusion de deux âmes qui s'aiment,
Pareille aux feux brillants dont les cieux se parsèment,
Aux traits de la nature ajoute un nouveau prix
Et donne à toute chose un nouveau coloris.
Toi, tu saisirais mieux les tendres mélodies ;
Foulant d'un pied léger les pelouses fleuries
Ton oreille entendrait le langage des fleurs ;
Tu verrais le secret de leurs riches couleurs !
Du zéphir matinal les légères haleines
Le concert des oiseaux et le bruit des fontaines
En notes d'harmonie arriveraient à toi
Et feraient rayonner les trésors de ta foi.

Moi, des sombres forêts j'entendrais le silence,
Je suivrais du regard le torrent qui s'élance,
Je verrais l'ouragan dans les airs se former
Et la foudre, en tombant, fracasser le rocher ;
Je me délecterais à ces aspects terribles,
Et s'ils affectaient trop tes organes sensibles,
Si tu craignais.... eh bien ! je te tendrais la main
Et tu viendrais braver les périls sur mon sein.

Nous irions le matin, au lever de l'aurore,
Admirer les beautés dont le ciel se décore...
A nos regards a fui le cortège étoilé
Et des trésors du jour le voile est soulevé !
Un nuage brillant, à franges ondoyantes,
Absorbe du soleil les flammes rayonnantes ;
Mais bientôt il se perd dans la vague de feux
Et des flots de clarté s'élancent dans les cieux.
Les jets de pourpre et d'or se croisent et se mêlent ;
La terre en est couverte et les airs étincellent.
Il s'avance, il paraît dans toute sa splendeur
Et les êtres vivants tressaillent de bonheur.
D'un émail plus brillant la plaine est décorée ;
Le bouquet d'arbrisseaux humides de rosée,
Du disque étincelant reflétant les rayons,
Offre à l'œil ébloui mille arcs-en-ciel mignons.
Ces magiques tableaux réjouiraient ta vue
Et sembleraient fêter ta douce bienvenue ;
Tous les deux, à l'abri d'un regard importun,
Nous en savourerions le suave parfum.

Lorsque, rassasiés de ces douces extases,
Du labeur usuel nous reprendrions les phases
Tu me verrais, avec mon niveau de fer blanc,
Nivelant un sentier qui monte et redescend,
Tracer au campagnard, que la montée essoufle,
Un chemin régulier où, sans besoin de mouffle
Et sans plus de trajet, il puisse, à son plein gré,
Transporter sa vendange et voiturer son blé ;

Ou bien, pour abreuver une contrée aride,
Javise, en la montagne, une source limpide
Et vais, moitié rampant, moitié le corps en l'air,
Lui tracer un canal à travers le rocher.
Ou bien encor, malgré l'arrêté tire-lire
D'un Conseil général et d'un préfet pour rire,
Mais qui feraient pitié si l'on montrait les dents,
Je rédige un devis, je dessine des plans
Pour voûter une église où la bise pénètre,
Pour refondre une cure à l'unisson du prêtre,
Pour construire une école où filles et garçons
Viennent, séparément, apprendre leurs leçons.

III

Voilà bientôt sept ans qu'un nœud sacré nous lie,
Que l'astre du bonheur s'est levé sur ma vie,
Que mes jours, autrefois ternes, décolorés
D'un soleil plus brillant ont été redorés.
La source, qui jaillit dans nos Alpes glacées,
Traverse, encor ruisseau, de riantes vallées,
Baigne complaisamment le pied des verts côteaux
Et voit un ciel d'azur resplendir dans ses eaux.
Plus loin le pays change en des pentes rapides
Au sol nu, sillonné par des ravins arides
Qui roulent, dans l'orage, un flot noir et bourbeux.
Recevant, sur ses flancs, leur choc impétueux
La rivière, contre eux, se débat en esclave
Et traine, avec effort, ses flots souillés de lave.
Mais enfin, au-delà de ce triste vallon,
S'ouvre un vaste bassin fuyant à l'horizon :
Le fleuve largement y déroule ses ondes,
S'égare dans le sein de campagnes fécondes,
Parcourt avec amour leurs sites enchantés
Et voit des bords moelleux, arrondis, veloutés,
Reflétant dans son onde une clarté sereine,
L'accompagner partout où sa pente le mène.

Tel je suis : oui, c'est là l'image de mon sort !
Heureux dans mon enfance et rèvant des jours d'or,
Puis le monde et son jeu venant faner ce rêve
Et, de mon cœur de rose adultérant la sève,
Me mettre en un chemin qui n'était point le mien.
Puis un ange bientòt me ramenant au bien
Et son rayonnement, épurant ma pensée,
M'attirer doucement dans sa sphère étoilée
Où mon âme est sereine, où l'onde de mes jours
Avec calme et bonheur développe son cours.
Rien ne peut échapper à ta sollicitude :
De tous mes mouvements tu te fais une étude
Et des maux que souvent je ne me croyais pas
Sont atteints et guéris par tes soins délicats.
Au soin de tes enfants, à toute heure attentive,
Tu fais couler en eux une source d'eau vive
Qui doit les rendre heureux et bons dans l'avenir.
Ton image sera dans leur doux souvenir
Comme aux portes du jour l'aurore souriante,
Comme l'étoile au fond de l'onde transparente,
Comme un rayon de grâce, un sourire d'amour,
Reflet mystérieux du céleste séjour.

Dédaignant du savoir la clarté vacillante
Ton esprit n'a besoin que de suivre sa pente
Pour voir clair dans le monde, en juger sainement
Et d'un cercle choisi te faire l'ornement.
Avec un tact exquis tu sondes toute chose
Et tu verses partout le parfum de la rose
Et la tendre lueur de l'aube du matin.
Du tapis social déroulé sous ta main
Tu saisis sans effort les plus fines nuances :
L'ambitieux en vain te cache ses tendances,
L'égoïste a beau feindre un air de charité,
Et l'orgueilleux, en vain, parle d'humilité ;
Comme un rayon du ciel ton regard les pénètre
Et tu sais ce qu'ils sont avant de les connaitre.

IV

Tu vois dans Lamartine un grand et noble cœur
Qui chérissait le Peuple et voulait son bonheur,
Mais qui, trop ennemi de toute violence,
Laissa tant de méchants sur le cœur de la France
Que sa voix inspirée et son bras surhumain
Ne purent à la fin les mettre au bon chemin.
Qui pourrait cependant en tacher sa mémoire ?
Cette ombre se dissipe aux rayons de sa gloire,
Et l'histoire écrira sur le marbre éclatant :
Trois fois il a vaincu[1] sans répandre de sang !
Tu vois dans Cavaignac une âme bien trempée
Qui, protégeant Paris de sa vaillante épée,
Terrassa l'anarchie en la frappant au cœur,
Et qui, n'aspirant point à se faire empereur,
Quand la loi du pays eut marqué sa retraite
Descendit du pouvoir en citoyen honnête.
Que dis-tu de Celui qui gouverne aujourd'hui ?
De l'ordre social est-il l'unique appui ?
Est-ce pour nous sauver qu'il a pris la puissance,
Et tous ses vœux sont-ils pour le bien de la France ?
Je sais bien là-dessus quels sont tes sentiments ;
Mais pour les exprimer il faut un autre temps...
Disons-lui seulement, quand chacun le contemple,
Que de ses devanciers il ne suit point l'exemple.

V

Mais de la politique abandonnons les champs ;
Ramenons l'entretien sur nous, sur nos enfants,
Sur tout ce qui nous touche et nous est sympathique,
Sur les impressions du foyer domestique,
Sur notre vie intime.... Onde au flot calme et pur
Dont l'orage jamais ne vint troubler l'azur.
Souviens-toi du bonheur qui coula dans nos âmes
Quand vint le premier fruit de nos heureuses flammes,

[1] Le 17 mars, le 16 avril, le 15 mai 1848.

Quand, dans sa robe blanche, ou bien dans son berceau,
A nos yeux prévenus, il paraissait si beau !
Il n'a point confirmé toutes nos espérances ;
Malgré tous nos efforts, gardant les influences
Du vieux lait étranger dont il fut allaité,
Il est resté débile et faible de santé ;
Mais son intelligence est bien moins imparfaite,
Et quoiqu'un lustre à peine ait passé sur sa tète
Il commence déjà de lire, de compter
Et montre qu'il aura du goût pour dessiner.
Il sera studieux, aimant et serviable :
Ce lot est assez beau lorsqu'on est raisonnable.

Gardons le souvenir des deux êtres chéris
Que l'Ange de la mort nous a sitôt ravis.
Pour les parvis sacrés quittant ce point de fange
Ils brillent maintenant d'un éclat sans mélange ;
Et pourtant ce départ fut terrible à nos cœurs !
Il nous fit épuiser la coupe des douleurs !
Cher ami ! tendre fleur si vite épanouie,
Qui versais ton parfum sur le cours de ma vie
Ton jeune souvenir, de mystère voilé,
Rayonne dans mon cœur comme un ciel étoilé.

Dans nos pénibles jours en proie à la tristesse
Le ciel a fait descendre un rayon d'allégresse !
Deux anges bien aimés, de grâce revêtus,
Sont venus remplacer ceux que nous n'avions plus !
Ils portent mêmes noms ; leurs traits nous les rappellent ;
De ta fille déjà les instincts nous révèlent
D'aimables qualités qui la feront chérir,
Qui sèmeront de fleurs son chemin à venir :
Bonté, grâce, enjouement, esprit vif, cœur limpide,
Ce sont les heureux dons que, sous ta douce égide,
Nous verrons croître en elle et se développer
Comme la jeune plante au sortir de l'hiver.
Ton fils !... Oh ! qu'il m'est doux de porter ma pensée
Sur ce jeune arbrisseau dont la première année

N'est encore aujourd'hui qu'aux deux tiers de son cours !
Que je rêve pour lui de beaux et d'heureux jours !
Ce regard velouté, doux comme un son de lyre,
Et qui déjà nous cherche afin de nous sourire,
Cet air ouvert et franc, ce souris grâcieux,
Qui nous semble un reflet, un pur rayon des cieux !
Ah ! ton gazouillement charme plus mes oreilles
Que de la harpe d'or les sonores merveilles,
Que les brillants accords des chantres du matin,
Que l'onde qui murmure en son lit de satin.
Ton père, t'entourant de ses rêves de flamme,
Déjà sur un parvis te place dans son âme ;
Je te vois, t'élevant comme un jeune palmier,
Dans la route du bien t'avancer le premier ;
L'honneur et la vertu composent ton symbole,
Règlent tes mouvements, inspirent ta parole,
Et des feux du génie, animant leurs couleurs,
Projettent sur ton front d'ineffables splendeurs !
Mais sur cet avenir jetons encore un voile ;
Et laissons le Seigneur conduire son étoile
Dans le coin de son ciel qu'il lui plaira choisir,
Où nos yeux le pourront contempler à loisir.

Mars 185....

MUSÉE DE GAP

Le département des Hautes-Alpes, la ville de Gap et la *Société d'Etudes*, possèdent diverses collections dont l'installation, dans des salles éloignées les unes des autres, laisse beaucoup à désirer.

1° A la Mairies, ont le grand herbier Blanc Baptiste, une collection de roches alpines formée par le Dr E. Blanc, des ruines de la belle collection géologique Itier, et des rudiments de collections de l'abbé Chaix et de Delaplace fils.

2° A la Préfecture, sont les collections géologiques et minéralogiques Rouy, Guigner, Bénoni Blanc, Muller ; la collection ornithologique Pugnet, ainsi que le médailler Aubert, et le cabinet archéologique auquel préside M. l'Archiviste départemental.

3° Au Moulin-Neuf, route de Sainte-Marguerite, sont les collections et la bibliothèque d'histoire naturelle Olphe-Galliard, l'herbier Burle, etc.

Ces diverses collections sont logées, pour la plupart, dans des vitrines qui présentent un développement de 167 mètres de longueur.

A l'installation précaire, surtout de la Mairie et du Moulin-Neuf, qui les expose à une foule de dangers, s'ajoute l'insuffisance du personnel. Tandis que trois agents y seraient nécessaires, le Conservateur est obligé de se multiplier pour donner les soins les plus urgents d'entretien, de propreté, d'aménagement et de surveillance pendant les heures d'ouverture.

Par leur importance ces, collections mériteraient une installation meilleure dans un bâtiment spécial, d'autant plus que leur conservation est très compromise si l'état actuel se continue quelques années encore.

Cette création d'un bâtiment spécial est d'ailleurs justifiée non seulement par l'importance des collections, mais encore par les besoins de notre époque et par la sollicitude

du public à en juger par le nombre des visiteurs[1] et des donateurs.

Quelques esprits, tout au moins sceptiques, se plairont sans doute, à faire remarquer le peu de valeur scientifique de quelques-uns de ces dons, et cependant, ils sont en même temps qu'un exemple, un témoignage de l'intérêt que les ouvriers, les cultivateurs, les petits, les humbles, portent, comme les patriotes éclairés, à l'avenir du Musée de Gap.

Aussi c'est de tout cœur que nous adressons nos sentiments de gratitude à tous ces généreux donateurs.

DONS FAITS AU MUSÉE

du mois de juillet 1894 au mois de septembre 1895

Par MM.

1. André Gustave, receveur municipal à Kairouan monnaie de Maximilien.
2. Artemale, ébéniste, rue Carnot : 12 épées, 5 pistolets à pierre, un Christ en ivoire, un lume, un cadran d'horloge.
3. Aubert Germain, rue Pérolière : une enseigne du XVIII[e] siècle.
4. Aubert Paul, étudiant en médecine : une boite de coquilles marines.
5. Aubert, boulanger, rue du Mazel : un rithuel sur parchemin.
6. Aubin J.-E , des Aubins : une salière de Moustier.
7. Barrachin, opticien, place J.-Marcellin : coulœuvre et plastron de poisson, provenant de la Guyane.
8. Barrière, boucher du 99[e] à Gap : tête de mouton à 5 cornes.
9. Basset, entrepreneur : fer à repasser antique, et poterie de Gap.

[1] Le Musée du Moulin-Neuf est ouvert le dimanche, de 1 heure à 6 heures du soir. — Pour visiter les collections de la Préfecture et le mausolée Lesdiguières, s'adresser au concierge.

10. Blanc, Aimé, hôtel des Alpes : une vieille gravure.

11. Blanc Jean-Michel-Antoine, sous-officier décoré de la médaille militaire, vénérable de la loge maçonnique : monnaie en argent, de Brutus.

12. Borel, instituteur en retraite à Rambaud : 2 chandeliers en étaim et des fragments de vase en verre antique.

13. Borel, instituteur à Chérines : instruments néolithiques en roche verte des variolites de la Durance : une hache, un burin et un poinçon.

14. Borel Joseph, de La Bâtie-Neuve : un sou de 1792 et un bouton.

15. Ve E. Borel, rue du Mazel : une poterie de Moustier.

16. Borel Florent, de Poligny : chandelier étaim en torsade.

17. Ve François Borel, de Poligny : 2 plats anglais, imitation des faïences chinoises.

18. Borot, restaurateur : moulin à vernis et diverses poteries de Brunet, ancien potier à Gap.

19. Bumat, tanneur à Gap : un bouvreuil et le tannage de deux peaux.

20. Bellon, serrurier, rue Pérolière : un cadenas, un poids romain et 23 objets de serrurerie ancienne.

21. Chaix, cordonnier, rue Carnot, et son fils : une collection de 43 vieilles monnaies.

22. Chabre Noël : cartouche à balle Howa, recueillie sur un champ de bataille de Madagascar.

23. Chaudier, architecte : buste de la République.

24. Clavel Fidèle, Grand'Rue : 2 écuelles et un pot en étaim.

25. Clément, rue Notre-Dame : une monnaie Louis XIII.

26. Couttet Antoine, ancien charpentier : une gravure de Vagner, de Venise, 1746.

27. Dupont, hôtel du levant : un lampion étain et un boulet.

28. Davin, employé au Ministère de la Guerre : 2 caisses de fossiles.

29. Escallier Paul, meunier à Bonne : fusil de 1793 et chandelier de Manin.
30. Estreyer, rentier : un moulin à vernis.
31. Espié, tailleur de pierre : un échantillon de pyrite.
32. Espitallier, serrurier : trois vieilles clefs.
33. Eymard, ancien bourrelier : 2 poteries de Moustier.
34. V[e] Eymard, pl. St-Arnoux : Alb. Gras, les Mollusques du départ. de l'Isère et 2 catalogues d'insectes.
35. V[e] Finat : 2 cristaux de quartz hyalin.
36. Gaillard David, curé à St-Nicolas : monnaie argent Louis XIV.
37. Gelpy, maître d'hôtel à La Bâtie-Neuve : jatte en faïence Ubaud, de Gap.
38. Gleize, tailleur de pierre : dard de poisson scie.
39. E. Haug, préparateur à la Sorbonne : Lortet. Documents pour la géog. phy. du bassin du Rhône.
40. Jaccoud, horloger, r. de France : salière de Moustier.
41. Jeanselme, prép[r] d'hist. nat. à Fouillouse : salière en étaim, fourchette articulée et grande coulœuvre.
42. Jeanselme, négociant, route de Grenoble : chaise Louis XIII et monnaie Clément V.
43. Jaussaud, jardinier : fourchette articulée.
44. Jullien, soldat au 99[e] : une vieille monnaie.
45. Joubert, minotier à la Trinité : broche en bronze.
46. Jourdan Camille, de Serre-la-Croix, par l'entremise de M. E. Sibour : seria romaine et mosaïque.
47. Imbert, rédacteur au *Progrès des Alpes* : un écu de Philippe V, de 1721.
48. Lagier, cantonnier de la ville : 3 faïences d'Aubagne et une image encadrée.
49. Lascaut, employé en retraite : médaille commémorative de la 1[re] République.
50. Léouffre, marchand de vins, Grande-Rue : vieille serrure avec clef.
51. Mlle Lesbros, usine, rue de Valserres : lampion Gaulois en pierre.
52. Louet de Bagnols, employé à la gare de Cavaillon : monnaies de Rémus et Romulus et du Moyen-Age.

53. Marcellin, propriétaire aux Fauvins : antique porcelaine.
54. Martin, consul à Caracas, par l'intermédiaire de M. Blanc, sénateur : 18 oiseaux d'Amérique.
55. Martin, négociant, Grande'Rue : pistolet à pierre.
56. Veuve Martel, rue du Palais de Justice : 12 monnaies.
57. Me D. Martin : 5 poteries de Gap.
58. Martin, archiprêtre de St-Etienne-en-Dévoluy : un cuir de Cordoue et un aérolithe de 25 kil.
59. Meyère, chef de bataillon en retraite : cornes de taureau de Crimée et un couteau en silex.
60. Meyère Nancy : 4 chandeliers sculptés sur bois.
61. Millon Mathilde, rue de l'Imprimerie : clef ancienne.
62. Millou, cordonnier, rue Carnot : boudha en bronze.
63. Michel Pierre, du Fau, Rabou : faïence de La Batie(?)
64. Mondet, pharmacien ; pistolet à pierre et 15 monnaies
65. Mondet, serrurier : 2 iguanes et 15 objets anciens.
66. De Mortillet, de St-Germain-en-Laye : 5 photographies des ruines du Dolmen de Châteauroux.
67. Nicollet, professeur au lycée : numéros du 1er floréal au 13, du journal d'agriculture et des Arts des Hautes-Alpes.
68. Octroi de Gap : antique coucou.
69. Ollivier, négociant, place Jean-Marcellin : peau de lynx.
70. Passera, de Jarjayes : couleuvre de Puy-Cervier.
71. Perrenot, directeur de l'école annexe : une belette.
72. Mlle Paul Marie, marchande de chaussures, rue du Mazel : 2 Moustiers.
73. Pellegrin, caissier à la Trésorerie : 5 monnaies.
74. Pelloux, jardinier à la Préfecture : 6 écuelles de Gap.
75. Picard père : matrices de la poterie D. Brunet.
76. Queyrel, négociant, rue de France : crâne d'enfant.
77. Richard, de Beauregard : une vieille monnaie.
78. Richier Albert : fragment de médaille faite au marteau.
79. Rougier, infirmier de 1re classe au Tonkin : 8 reptiles indiens.

80. Rougny D. Louis, de Rambaud : échantillons de gypse.
81. Roche E., ouvrier bijoutier chez M. Lombard : encrier en talc.
82. Romieu, professeur à l'école normale et son frère Casimir, de la Bâtie-Montsaléon : 4 faïences de Moustier.
83. Rossignol (Mlle Mathilde), de Port-Saïd : 10 monnaies.
84. Rouve, cafetier, faubourg Ste-Colombe : un marteau antique.
85. Sarrazin, marchand de fer : un vieux sabre et une serrure.
86. Sarret, aubergiste à Jarjayes : vieille soupière en faïence.
87. Serre Fructus, négociant à Port-Saïd, par l'intermédiaire de M. X. Blanc, sénateur : bouclier en cuir, lance, épée et photographie d'Abyssinie ; 2 scarabées sacrées d'Egypte, une iguane, 4 vertèbres de baleine, une dent de bœuf Apis, un dard de poisson, un porphyre antique, 16 monnaies, une cupule Perse et une pierre-ponce tenant lieu de savon.
88. Servel Joseph, dit Turenne, de Lallée : l'épée de son grand-père, sergent en 1775.
89. Tourrès, minotier au Moulin-Neuf: une jatte en étain et une gargoulette.
90. Ubaud père, ancien potier à Gap : son moulin et son mortier à vernis et 8 poteries.
91. Ubaud, conducteur des ponts et chaussées à Nouméa, par l'intermédiaire de son frère employé aux chemins de fer, ajoute à sa donation de l'année dernière, les objets canaques suivants : un peigne, deux pagnes, une gourde, un casse-tête, 4 sagaies, 4 pierres de fronde.
92. Vauthier, directeur des postes à Draguignan : azurite et antimoine de Corse.
93. X. Gréard, inspecteur général : La législation primaire en France de 1789 à 1876, 3 volumes.

94. Robert, restaurateur, Boulevard de la Liberté : couteau de cuisine du château de ,Valserres.

95. Veuve Lamorte, torture à écaille, le Tetronyx Baska, provenant de la collection du regretté Burle Félix, ingénieur à Saïgon.

96. Maure, épicier, Grand'Rue : un pistolet à pierre et une faience à effigie de la République.

97. — Le Conservateur: 4 tiroirs contenant la collection des galets tertiaires des Craux du bas Rhône et de la Crau 4e d'Arles.

98. Reynaud, serrurier, Place aux Herbes : 29 clefs anciennes.

Donateurs des sujets montés par M. Jeanselme.

99. Billecard Anthelme, élève du lycée : un gros bec.

100. Dusserre, limonadier, rue Carnot : hérisson de la Saulce.

101. Guichard, de Cassis, ancien élève du collège de Gap : un alca torda.

102. Gauthier, employé du canal : corneille mantelée.

103. Jacquemot, négociant, rue des Travailleurs ; un petit-duc.

104. Jeanselme, de Fouillouse : un rollier.

105. Lascaut Louis : un petit héron et un scops.

106. Lydie Martin : un grave des Alpes.

107. Ollivier Laurent : marte à collier jaune.

108. Passion, percepteur, à St-Etienne-en-Dévoluy : un chocard des Alpes.

109. Rey, cafetier, rue St-Arey : un pic épeiche.

110. Me Tourrès : une chevèche.

111. Achat par le Musée : Un grand-duc, une sarcelle et un blaireau de la Saulce.

Gap, le 15 septembre 1895.

DAVID MARTIN.

UN ANCIEN USAGE

Il existait, dans le Briançonnais, un usage qui a disparu, comme tant d'autres, et que nous avons encore vu pratiquer dans le Queyras. Chaque année, à l'approche du carême, on faisait un tableau divisé en quarante-six petites cases, c'est-à-dire en nombre égal à celui des jours dont se compose le carême. Ces cases étaient rangées sur sept lignes horizontales ; chaque ligne en avait sept, excepté la première qui n'en avait que quatre. Chaque case contenait une lettre ; les lettres de chaque ligne réunies formaient un mot ; le tableau comprenait sept mots latins : *mors imperat regibus, linguam dolosam judicat dominus ;* ou bien : *mors imperat regibus, maximis, minimis donique omnibus,* disposés de la manière suivante :

			M	O	R	S
I	M	P	E	R	A	T
R	E	G	I	B	U	S
L	I	N	G	U	A	M
D	O	L	O	S	A	M
J	U	D	I	C	A	T
D	O	M	I	N	U	S

Le mercredi des cendres, ce tableau était placé sur la cheminée de la cuisine et, chaque soir, on effaçait une lettre en la criblant de points ou de barres.

A l'époque dont nous parlons et où l'on pratiquait cet usage, les lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence étaient généralement respectées. Les fidèles, au moyen de ce tableau, pouvaient ainsi se rendre compte journellement du temps qui les séparait de la fête de Pâques où devaient prendre fin leurs privations.

Les mots inscrits dans ce tableau appartenant à la langue latine étaient évidemment d'inspiration ecclésiastique.

Après avoir, dans la cérémonie des *Cendres*, rappelé la pensée de la mort, le prêtre cherchait à entretenir cette pensée chez les fidèles au moyen d'un tableau qui devait passer, chaque soir, sous leurs yeux. Nous pouvons ajouter que sa vue les faisait réfléchir non seulement sur la certitude de la mort, mais leur apprenait aussi que c'est la mort seule qui établit parmi les hommes la véritable égalité, si appréciée des petits et des malheureux.

Dr C.

LE COLLÈGE COMMUNAL DE GAP

AVANT LA RÉVOLUTION.

J'ai présenté au dernier congrès des Sociétés savantes un mémoire sur *Le collège communal de Gap avant la Révolution*. Ce mémoire sera publié dans le compte-rendu des séances qui va paraître incessamment.

Depuis l'époque où je rédigeai ce mémoire, j'ai eu connaissance de quelques documents que je n'avais pu consulter. Voici un fragment d'une lettre que Mgr de Malissoles (François-Berger), évêque de Gap, écrivait sous la date du 23 octobre 1734, à l'évêque de Marseille. Elle est fort intéressante et très importante au point de vue de la querelle entre les Doctrinaires et les Dominicains au sujet du collège.

Cette lettre forme la liasse 1021, série G, des archives départementales. Elle a été publiée presque *in-extenso* par M. l'abbé P. Guillaume, archiviste départemental, dans le tome III de l'Inventaire des archives.

Après avoir parlé du séminaire et des soins qu'il y donnait, Mgr de Malissoles aborde la question du collège.

« Il est à présent question du prétendu collège. A mon arrivée[1], j'ai trouvé ce collège dirigé par deux régents et un frère jacobin qui apprenait à lire à quelques pauvres, Ce collège était tenu depuis environ 60 ans par les RR. PP. Jacobins.

« Mon projet fut d'abord d'attirer ici nos amis les RR. PP. Jésuites. Je my suis donné tous les mouvements possibles et comme c'était du temps de notre grand Roy Louis XIV, j'y aurais infailliblement réussi, si je n'eusse été traversé par le T. R. P. de la Chaize, mais d'une manière si vive qu'il fallut me désister de mon projet. J'ai encore, sur cela, les lettres du T. R.

[1] En 1706.

« Je revins à l'assaut pendant la tenue du T. R. P. Le Tellier, qui de son côté forma des difficultés et qui aboutirent enfin à un refus formel de la part du R. P. Dartan pour lors Provincial des jésuites.

« Depuis ce temps là, est venue la Régence et je ne me suis plus flatté de pouvoir avoir ici des jésuites ; 1° parce que j'ai toujours trouvé *in majoribus* de la résistance, 2° parce que cette ville est trop petite et trop pauvre ; 3° parce que la Providence ne m'a pas fourni les moyens d'y suppléer, et finalement parce que je n'y trouve ni n'y vois aucune sorte de ressource.

« Ne m'étant donc plus flatté de pouvoir mettre le collège où je l'aurais voulu, je me suis attaché à le rendre un peu plus utile chez les RR. PP. Jacobins et pour cela d'y attirer de bons sujets et d'augmenter le nombre des régents. Pour avoir de bons sujets de ce corps, j'avais postulé auprès de leur général le T. R. P. Cloche le même privilège pour ceux qui enseigneraient ici les basses classes que celui qu'avaient ceux qui enseignaient ailleurs les hautes sciences. Je l'obtins, et cela n'a produit aucun bon effet. *In vanum cucurri*. J'ai gémi devant Dieu et m'en suis tenu là. Le célèbre P. Brutinel, originaire de cette ville, et qui y est mort en saint, m'avait requis plusieurs fois, étant et n'étant pas Provincial, aussi bien que plusieurs autres religieux jacobins de les faire décharger dudit collège, qu'ils voyaient ne pouvoir soutenir et être très nuisible à ce couvent, pour solides raisons qu'il serait inutile de vous déduire. Espérant contre toute espérance apparente, et craignant de trouver pis, j'ai résisté pendant plus de dix ans à une translation dudit collège. Finalement cette ville, voyant le peu d'éducation qu'y recevaient leurs enfants et qu'il était moralement impossible qu'ils y en reçussent d'avantage à l'avenir, prirent le parti de recourir aux RR. PP. de la Doctrine chrétienne. On vint me le communiquer; j'y résistai pendant plus de deux ans et enfin voyant d'une part l'empressement et la persévérance de presque tout ce qu'il y a de notable en ce pays, et voyant de l'autre qu'il était inutile de pouvoir plus comp-

ter sur les RR. PP. Jacobins, je pris le parti de demander encore un peu de temps, pour examiner sérieusement si je devais ou ne devais pas donner mon consentement à la translation si désirée. Pour lors je m'adressai à presque tous les prélats qui ont chez eux des collèges ou des séminaires de Doctrinaires. Je me donnai l'honneur de leur exposer le cas où je me trouvais, et je ne manquai pas de leur dire combien je craignais ce corps, par rapport aux sentiments et à la nouveauté, car, pour ce qui est des mœurs, je n'en ai vu ni appris rien que d'excellent. Sur les réponses de ces prélats[1], j'en ai conféré avec ce que nous avions ici de plus sage et de plus orthodoxe, et il fut convenu que je ne pouvais plus refuser mon consentement. Je l'accordai donc en 1726. Ensuite de quoi cette ville convint avec les RR. PP. Doctrinaires, qui s'engagèrent à fournir trois régents et un maître d'école pour la somme de 850 livres par an. Ces pères ont tenu le collège, dont les Jacobins avaient été distribués, pendant trois ans. L'on en a été fort content, car l'on y voyait un grand changement dans la jeunesse et pour les mœurs et pour la latinité. Cependant, Monseigneur, après plusieurs altercations qui s'élevèrent et qui durèrent pendant l'année 1828, le collège est retourné aux Jacobins en 1829, sous le prétexte qu'il en coûtait moins, puisqu'on ne leur donnait que 450 livres, mais, au vrai, par une intrigue très odieuse. A tout cela je n'ai d'autre part que d'avoir donné, en 1726, mon consentement au transport chez les Doctrinaires. Je le fis même avec tant de précautions que j'ai empêché que la ville n'obtint des lettres patentes qu'elle postulait en leur faveur.

« Depuis 1729 jusqu'à présent que ce collège a été reporté aux Jacobins, l'on n'y a vu que des régents incapables de leurs emplois ; (je passe sous silence ce qui n'est

[1] On peut voir aux archives départementales, série G, liasse 1016, les lettres écrites à cette occasion à l'évêque de Gap par l'évêque de Nîmes et par celui de Mende.

que trop publié d'ailleurs) que la ville a pris une dernière résolution de retourner aux Doctrinaires. Les principaux ont eu recours à moi très fréquemment pendant l'année 1733 et la présente 34, pour les y aider. J'ai tenu ferme à ne point m'en mêler, et tout ce qu'ils ont pû avoir de moi, c'est que je ne pouvais entrer en cette affaire que quand j'y serais contraint. J'en suis là.

« La ville a écrit et présenté des placets à la cour ; elle paraît avoir grande envie de retourner aux Doctrinaires, parce que réellement leurs enfants n'ont aucune sorte d'éducation ailleurs. Pour moi, en mon particulier, j'estimerais plus avantageux au public d'être absolument sans collège que de le laisser où il est[1], mais je ne me mêle en rien pour encore dans tout cela, ni pour les deniers d'octroi ni pour remettre le prètendu collège aux Doctrinaires.

« La question en ce qui peut me concerner est, 1° s'il convient mieux pour la conservation du dépôt de la foi de laisser absolument cette ville sans instruction pour la latinité que d'en charger les Doctrinaires, 2° s'il n'y a point d'expédients à pouvoir prendre pour tirer le bon des Doctrinaires et se mettre à l'abri du mauvais, 3° si, ne s'agissant ici que des basses classes, il est périlleux d'en charger des membres sains d'un corps qui en a quelques uns de gâtés, surtout n'ayant d'autre choix à faire qu'entre deux corps qui ont également des infirmités par rapport à la doctrine.

« Voilà, mon très honoré seigneur, un long narré de l'affaire qui m'a engagé à vous écrire aussi prolixement, quoique j'ai supprimé bien des choses qui vous auraient infailliblement porté à donner la préférence aux noirs.

« Les bruits que l'on répand par lettres, pour agiter cette ville, sont faux, car tout y est en paix et tranquille. Deux jeunes jacobins qui travaillent pour se maintenir dans

[1] Si Mgr de Malissoles émet ici cette idée, c'est probablement parce qu'il y avait des Jésuites à Embrun, et il espérait que la jeunesse de Gap irait s'instruire à ce collège.

leurs classes remuent leurs parents et leurs amis. D'autre part l'on ne fait rien du tout. Ce sera à la ville à s'arranger et à moi à faire tout ce que mon ministère exigera pour le bien dans l'occasion.

« Grâces à Dieu, je ne varierai ni ne mollirai jamais, mais il faut voir ce que l'on peut faire, et quand l'on est réduit à choisir entre deux maux, il faut se déterminer en faveur du moindre, c'est-à-dire à le souffrir.

« Comme je me suis donné l'honneur de vous écrire en toute confiance, je vous prie de ne répandre point cette lettre. Tout ce que l'on peut dire ou supposer contre moi ne me touchera point, dès que je n'aurai rien à me reprocher devant Dieu, puisque c'est lui que je recherche uniquement et à qui je voudrais pouvoir plaire. *Cetera fumus.*

« Je vous demande quelque part dans vos SS. PP. et la justice de croire qu'on ne peut être avec un plus profond respect, etc. ».

Pour copie conforme :

F.-N. Nicollet.

DÉTERMINATION

DES PROPORTIONS DE CARBONATE DE CHAUX ET DE CARBONATE DE MAGNÉSIE

dans les Terres, Cendres, etc.

Le procédé repose sur les faits suivants : Un centimètre cube d'une solution normale acide renfermant 63 milligrammes d'acide azotique monohydraté, ou 35 milligr. 5 d'acide chlorydrique anhydre, met en liberté 22 milligr. d'acide carbonique, en décomposant 50 milligr. de carbonate de chaux ou 42 milligr. de carbonate de magnésie ; il se forme en même temps des azotates ou des chlorures solubles dans l'eau.

Le volume occupé par 22 milligr. d'acide carbonique à 0° et sous la pression 760 est de $\frac{22}{1,977.746}$ centimètres cubes, soit 11^{cc} 12377.

Description du procédé. — 1° On prend un poids p de terre sèche, débarrassée sur un filtre des corps solubles dans l'eau, puis parfaitement desséchée (le poids varie de 0 gr. 5 pour les terres très riches en carbonates jusqu'à 5 et même 19 grammes pour les terres pauvres) ; on l'attaque par de l'acide chlorhydrique étendu et on évalue le le volume V de gaz carbonique produit, ainsi que la température et la pression ; on calcule ensuite le volume correspondant V_0 d'acide carbonique sec à 0° et sous la pression 760. En divisant V_0 par 11,12377, on obtient le nombre N de centimètres cubes de la solution normale acide nécessaire pour transformer intégralement les carbonates insolubles en sels solubles dans l'eau.

2° On prend le même poids p de terre sèche et on y ajoute N cent. cubes de la solution normale acide (ou 2 N

si on emploie des solutions demi-normales). Les carbonates sont transformés en sels solubles. On filtre lorsqu'il ne se produit plus d'effervescence. D'ailleurs, la transformation des carbonates est complète s'il se produit une coloration violette en présence d'une goutte de solution normale de soude et de phénolphtaléine. On lave le résidu, on le déssèche complètement et on le pèse ; soit p' le poids obtenu ; la différence $p-p'$ donne le poids total p^1 des carbonates renfermés dans le poids p de terre sèche. On a alors les éléments pour calculer les poids de carbonate de chaux et de carbonate de magnésie. On peut procéder de plusieurs manières.

Première manière. — Soit x le volume d'acide carbonique sec à 0° et sous la pression 760 produit par le poids inconnu de carbonate de chaux, soit y celui qui est produit par le carbonate de magnésie. On a : $V_0 = x + y$ (1).

Le poids de carbonate de chaux est de :

$$x \times 1{,}977746 \times \frac{50}{22} \text{ milligr. ;}$$

Celui du carbonate de magnésie est de :

$$y \times 1{,}977746 \times \frac{42}{22} \text{ milligr.}$$

On a donc :

$$p^1 = x \times 1{,}977746 \times \frac{50}{22} + y \times 1{,}977746 \times \frac{42}{22} \ (2).$$

De (1) on tire $y = V_0 - x$.

Remplaçant y dans (2) et effectuant il vient :

$$p^1 = 0{,}7192\ x + 3{,}7756\ V_0. \text{ D'où } x = \frac{p^1 - 3{,}7756\ V_0}{0{,}7192}$$

Par suite le poids c du carbonate de chaux est de :

$$c = \frac{50}{22} \times 1{,}977746\ x = 4{,}4948\ x = \frac{4{,}4948}{0{,}7192}(p^1 - 3{,}7756\ V_0)$$

ou en effectuant : $c = 6{,}2497\ p^1 - 23{,}5963\ V_0$, (3), formule qui permet en outre de savoir s'il n'y a que du carbonate de chaux. On obtient le poids du carbonate de magnésie par différence.

Précautions à prendre. — Le poids p^1 étant exprimé en milligrammes, le volume V_0 doit être exprimé en centimètres cubes. Le procédé le plus sûr pour obtenir V_0 est de recueillir l'acide carbonique dans une cloche graduée remplie de mercure et placée sur l'orifice inférieur d'une trompe à mercure.

J'obtiens plus simplement des résultats aussi exacts en attaquant la terre dans un flacon de 300 à 500 centimètres cubes communiquant par un tube à dégagement avec une éprouvette graduée de 100 centimètres cubes remplie d'eau et reposant sur une petite cuve d'eau à niveau constant. Le tube à dégagement est formé de deux parties reliées par un tube de caoutchouc flexible. Enfin, le flacon renferme un petit tube à essai rempli aux $\frac{3}{4}$ d'acide chlorhydrique étendu ; par une légère inclinaison on répand l'acide chlorhydrique sur la terre.

L'acide carbonique produit déplace, en vertu de sa grande densité, un égal volume d'air qui passe dans l'éprouvette ; en employant de l'acide chlorhydrique étendu de 2 ou 3 fois son volume d'eau, on obtient un dégagement régulier sans élévation de température ; le dégagement est beaucoup plus lent dans le cas de terres magnésiennes ; on peut en outre vérifier qu'il n'y a aucune absorption d'acide carbonique en recevant le gaz sur de l'eau de chaux filtrée. Il est d'ailleurs facile de recevoir le gaz sur du mercure en remplacant l'eau de la cuve et de l'éprouvette. On lit le volume V du dégagement en égalisant les niveaux et on note au même moment la température t et la pression H. Soit F la force élastique maxima de la vapeur d'eau à t, on obtient le volume V_0 d'acide carbonique sec à 0_0 et sous la pression 760, soit en appliquant la formule $V_0 = V \frac{(H - F)}{760\,(+\,0{,}00367\,t)}$, soit à aide d'une table qui donne le volume V_0 correspondant à 100^{cc} d'air saturé de vapeur d'eau aux températures et pressions ordinaires.

Exemple : Un gramme de terre sèche a donné un déplacement d'air de 84^{cc} 5 à 14_0 et sous la pression 752. Ces 84^{c} 5 correspondent 78^{cc} 265 d'acide carbonique sec à 0° et sous la pression 760. Le poids des carbonates ayant été trouvé égal à 333 milligr., on obtient le poids de carbonate de chaux en appliquant la formule (3) soit: $6{,}2497 \times 333 - 23{,}5963 \times 78{,}265 = 234$ milligr. 4 ; par suite le poids du carbonate de magnésie est de : $333 - 234{,}4 = 98$ m/gr 6.

Deuxième manière. — (Applicable lorsqu'on n'a ni baromètre ni thermomètre) :

1° On détermine le poids des carbonates, soit 333 milligr. ;

2° On attaque un gramme de terre et on lit le déplacement d'air, soit 84^{c} 5 ;

3° On fait immédiatement après, dans les mêmes conditions, la même opération sur 333 milligr. de carbonate de chaux pure ; on obtient un dégagement de 80^{cc}. Si l'on opérait sur 333 milligr. de carbonate de magnésie, on aurait un dégagement de : $80 \times \frac{42}{50} = 95^{cc}$ 2. Donc la différence $95{,}2 - 80 = 15{,}2$ correspond à 333 milligr. de carbonate de magnésie ; par suite, la différence $84{,}5 - 80 = 4{,}5$ correspond à : $\frac{333 \times 4{,}5}{15{,}2} = 98$ m/gr 58 de carbonate de magnésie.

Le poids de carbonate de chaux sera :

$$333 - 98{,}58 = 234 \text{ m/gr } 42.$$

On obtient donc les mêmes résultats que précédemment,

soit { 9,86 °/₀ de carbonate de magnésie et
23,44 °/₀ de carbonate de chaux.

Application. — Ce procédé de dosage, qui nous a toujours donné des résultats concordants, permet d'étudier sûrement la nature des terrains, l'action des engrais et l'action des carbonates de chaux et de magnésie sur les

végétaux (en particulier la chlorose des vignes américaines). En dosant très exactement le carbonate de chaux et le carbonate de magnésie, on peut expliquer pourquoi il y a des terres plus chlorosantes que d'autres qui accusent un même dégagement d'acide carbonique ; en effet, nous avons toujours remarqué que la présence du carbonate de magnésie recule la limite d'adaptation ; il est naturel de penser que les effets des matières fertilisantes du sol, en présence du carbonate de magnésie, sont plus efficaces et combattent en partie l'action chlorosante.

A. TRUBERT.

Professeur agrégé au Lycée de Gap (Htes-Alpes).

LA CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
EN PROVENCE

Une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de notre pays, c'est assurément la période de la Révolution. C'est aussi une de celles que l'on a connu le moins exactement jusqu'ici ; et cela pour des causes diverses.

D'abord on était trop près des évènements, et chacun était tenté de présenter les faits d'après ses opinions personnelles. En second lieu pour bien juger ce grand mouvement qui a secoué la France et même l'Europe entière d'une manière si profonde, il ne faut pas se contenter de voir les évènements dans leur ensemble ; il est nécessaire d'étudier en détail ce qui s'est passé dans chaque région, de suivre au jour le jour le mouvement des esprits.

C'est à cette tâche que, de nos jours, plusieurs hommes d'étude ont consacré leurs labeurs, dépouillant soigneusement les archives pour y retrouver la vie, les pensées, les actes, les aspirations des hommes qui prirent part à ce mouvement, et les faire connaître sous leur vrai jour.

C'est dans cet esprit que M. Jules Viguier, docteur ès-lettres, professeur au lycée Voltaire, vient de publier chez M. H. Aubertin, 34, rue Paradis, Marseille, un volume très intéressant[1] : *Les débuts de la Révolution en Provence*. Pour ma part, j'ai lu cet ouvrage avec plaisir et avec fruit.

M. Jules Viguier va faire paraître incessamment un second volume : *La Convocation des Etats Généraux en Provence*.

Nous croyons être agréable aux lecteurs du Bulletin en leur signalant cet ouvrage. Ceux qui désirent souscrire à cette intéressante publication trouveront, encarté dans le présent Bulletin, un prospectus. Ils n'auront qu'à remplir le bulletin de souscription et à l'envoyer au secrétaire de la *Société d'Etudes*, à Gap, avant la fin novembre. L'ouvrage leur sera envoyé dès son apparition.

F.-N. NICOLLET.

[1] In-8° de plus de 400 pages, prix 5 fr.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira en 1896, à l'école des Beaux-arts, rue Bonaparte numéro 14, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est-à-dire le *mardi 7 avril 1896*.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois numéro 3 (bureau de l'enseignement et des manufactures nationales), *avant le premier février 1896, terme de rigueur*.

Les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité devront être authentiquées soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

*
* *

A sa session d'août, le Conseil général s'est de nouveau occupé du projet de création d'un musée. Aucune mesure n'a été prise, les plans et les devis des travaux, qui s'élèvent à la somme de 180.000 francs, ayant été remis trop tard à la Commission spéciale.

*
* *

Le 14 juin dernier, un ours gris a été tué dans le canton d'Orcières.

Une jeune fille qui gardait son troupeau près du hameau de Prapic entendit des rugissements partir d'un bois voisin et aperçut un animal énorme qui, sortant du bois, se mit à poursuivre les moutons.

Tout effrayée, elle vint prévenir son père qui partit immédiatement avec deux voisins, armés de bon fusils.

Ils ne tardèrent pas à se trouver en face de l'ours et déchargèrent sur lui deux coups de fusil. L'animal tomba frappé à la tête et percé de part en part.

Il pesait 155 kilos et mesurait 2 mètres 20 du museau à la queue.

On a organisé des battues, espérant trouver la femelle ; mais on ne l'a pas rencontrée.

Ce genre de gibier, devenu fort rare dans les Alpes, semblait avoir complètement disparu de l'Orciérois, où il a dû être fréquent autrefois, car Orcières (en langue indigène *Oursiara*) paraît tirer son origine de ours.

*
* *

M. Champollion, maire de Lettret, avait exposé au Salon de cette année deux gravures. On a particulièrement remarqué *La Muse de Molière*. Voici en quels termes élogieux le *Journal des Arts*, dans sa chronique du Salon, apprécie cette œuvre :

« Une gravure ravissante, c'est celle que M. Champol-
« lion a faite de *La Muse de Molière*, d'après Louis
« Leloir. Cette planche, à elle seule, suffirait à établir
« la réputation d'un grand artiste, si la réputation de
« M. Champollion était à faire. Quel travail délicat que
« celui de la Muse se détachant dans une transparence
« idéale et si jolie et faisant ressortir les noirs de l'habit
« de Molière qui sont si brillants; l'air circule librement;
« il n'y a pas d'escamotage; tout est là, en place, gravé
« avec un soin méticuleux et très artiste ».

*
* *

M. Champollion a également exposé plusieurs gravures, d'après Boucher, au salon Grenoblois.

A ce même salon, un autre de nos compatriotes, M. Henri Disdier de Rousset, membre de la *Société d'études*, a exposé trois tableaux : *Portrait de femme*, *La Bonne aventure* et un *Portrait*.

*
* *

M. le Dr Raphaël Blanchard, membre de l'Académie de médecine, secrétaire de la Société zoologique de France, membre fondateur de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Dr Blanchard a publié récemment dans notre Bulletin un travail fort intéressant sur les *Cadrans solaires du Briançonnais.*

*
* *

M. Jules Jean, directeur du *Comptoir agricole des Alpes*, trésorier de la *Société d'études*, a obtenu une médaille d'or à Charleroi (Belgique) et à St-Etienne (Loire), pour son exposition de fleurs, racines et baies sèches des Alpes.

*
* *

Une commune qui n'a pas de chance avec ses églises, c'est Sigoyer du Dou. En trois siècles, elle a dû reconstruire plusieurs fois cet édifice.

Jusqu'au XVIe siècle, l'église paroissiale était au quartier dit Lapra, où était aussi le village primitif. Vers la fin de ce même siècle, Séuze ayant été déboisée, les torrents commencèrent à causer de grands ravages et celui de Pissantour emporta les boues glaciaires sur lesquelles était construite l'église. Il ne reste plus aujourd'hui de cet édifice que quelques pans de murs — très solides d'ailleurs — situés au sommet de Lapra et appelé La Çabâna (prononcer Tsabâna). Une ouverture, tournée vers le midi, donne accès dans un étroit caveau. A peu de distance en avant de cette ouverture, on reconnait dans la terre les traces d'un mur assez long. A une dizaine de mètres est un petit espace de terrain nu, sans herbe ; d'après une tradition très répandue jadis dans le pays, à l'époque des guerres de religion, lorsque Sigoyer fut pris et brûlé, les habitants, à l'approche de l'ennemi, auraient enterré les cloches à cet endroit et elles y seraient encore. Personne n'a jamais eu la curiosité d'y faire des fouilles, que je sache.

Lorsqu'on vit l'église menacer ruine, on en construisit une autre, en ville, au midi du château seigneurial, au bout de la rue Chalançon. Cette église ne remonte pas, je crois, au delà des premières années du XVIIe siècle. Car en démolissant les substructions, on a trouvé quelques monnaies, dont les plus anciennes sont de Louis XIII.

Vers la fin du XVIIe siècle, la voûte de cette église s'écroula, dans les circonstances suivantes :

Un bon vieillard qui habitait à côté, dans la rue Chalançon, allait tous les soir faire sa prière à l'église. Un soir, au moment où il fermait la porte, en sortant, il entendit un grand fracas et fut secoué comme par un tremblement de terre. C'était la voûte de l'église qui venait de s'écrouler, sous la pression d'air produite en fermant la porte. L'air pressé à son tour par la chute de la voûte fit voler en éclats l'œil-de-bœuf qui se trouvait au-dessus de la porte ; on en trouva les débris à plus de cinq cents mètres de là, dans les près de Lapra.

La voûte fut remplacée par un plafond avec poutres en bois. Vers le milieu du XVIIIe siècle le torrent de Baudon (*Boudou*), auparavant peu important, prit des proportions menaçantes. Peu à peu, il emporta les écuries du château, puis quelques constructions qui se trouvaient à côté de l'église, qui bientôt se trouva à deux mètres du précipice. Dans les premières années de notre siècle, à peine si la procession pouvait faire le tour de l'église. Une autre église fut construite, dans un endroit en plaine, plus au centre du pays dont on venait de distraire Aups (*Aws*).

Il ne reste plus trace de l'ancienne église ; il y a un jardin sur l'emplacement. Toutes les pierres sont allées au torrent. En démolissant les murs et le dallage, on a trouvé quelques monnaies qui m'ont été remises et un tombeau renfermant les cendres d'un curé avec son étole ; on n'y a pas touché et on l'a recouvert de terre.

Quand à la nouvelle église, à peine elle était terminée, qu'elle s'écroula. On la rebatit. Mais des lézardes ne tardèrent pas à se produire dans les murs et à la voûte. Aujourd'hui, trente-cinq ans environ après son inauguration, la voûte est surbaissée, les murs cèdent. M. Chaudier, architecte départemental, après un examen minutieux, a conclu à la démolition de la voûte et à son remplacement par un plafond. Il y aurait même danger à trop différer ; un tremblement de terre, un coup de tonnerre pouvant amener une catastrophe.

*
* *

Sous le titre *les Alpes*, M. Marchal, membre de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, a publié dans le journal les *Alpes Républicaines* (des 29 septembre et 3 octobre 1895), une étude sur les richesses de nos contrées.

Déplorant l'abandon de nos Alpes par les touristes il adresse ensuite une sorte d'appel à l'industrie française. Il cite à cet effet une page du rapport adressé, le siècle dernier, au roi de France, par M. Guettard, de l'Institut des sciences et qui est toute la description des richesses des Alpes.

Après avoir exposé en quelques mots les causes des insuccès des exploitations commencées, M. Marchal termine en donnant une liste des marbres ou autres roches susceptibles de poli que renferme nos vallées.

L'auteur de cet article se propose de passer en revue les communes du département qui offrent des promesses de gisements miniers.

*
* *

Dans le *Courrier des Alpes* du 3 octobre 1895, M. Marchal publie un document inédit sur l'origine du gaz de Charance que le nommé Chaix Fidèle, puisatier à Gap, avait trouvé en 1860.

Ce document, revêtu de 17 signatures, légalisées, le 19 septembre 1864, par M. Brunet, maire de la ville de Gap, est un rapport fait à Embrun, à *l'Académie flosalpine*, le 23 juillet 1860, par M. Templier, chanoine honoraire de Gap.

M. Marchal nous dit « que le gaz de Charance a été « analysé et que deux hypothèses sont en présence. Selon « quelques personnes, le gaz de Charance provient de « dépôts bitumineux ou de minerais en décomposition ; « selon M. Elie de Baumont et selon des savants belges « compétents dans cette partie et qui ont été consultés, ce « gaz est du grisou annonçant la houille grasse ».

On peut juger des conséquences que l'on pourrait tirer d'une mine de charbon à Charance.

*
* *

M. Albert Trubert, agrégé de l'Université, professeur au lycée, vient de mettre en vente un *Nécessaire chimique pour l'analyse des terres, roches et eaux, des engrais, des boissons fermentées, du lait et des urines.*

Ce *Nécessaire* a été construit pour venir en aide aux producteurs, aux négociants et aux consommateurs, et en général aux personnes dépourvues d'une instruction scientifique première.

Il est accompagné d'instructions complètes, formant un véritable ouvrage d'analyse, rédigées dans un langage aussi simple que possible et complété de notes et de tableaux permettant d'éviter de longs calculs et d'interprèter facilement les résultats.

Les méthodes recommandées ont été rigoureusement contrôlées par de nombreuses expériences.

Ce nécessaire est appelé à rendre de très grands services aux agriculteurs. Le prix est de 35 francs avec boite, ou 30 francs sans boîte.

F.-N. NICOLLET.

BIBLIOGRAPHIE

(Les ouvrages offerts à la Société sont numérotés).

88. — **Les Reclus de Toulouse sous la Terreur,** par M. le baron de Rouglon ; Toulouse, imprimerie E. Privat, rue des Tourneurs, 45, 1895.

89. — **Centenaire de Florian,** par R. Poullé ; Alais, imprimerie J. Martin, rue Dumas, 5, 1895.

90.— **La correspondance historique et archéologique** ; 2e année, nº 17, 25 mai 1895, Paris, A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte [1].

[1] Ce numéro contient, pages 55-156, un compte-rendu du travail de M. le Dr Blanchard, *Les Cadrans solaires*, publié dans le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes* (1er trimestre 1895), et reproduit (page 153) une partie de la Chronique du même Bulletin.

91. — **L'éducation du cœur par l'étude des auteurs classiques,** discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Gap, par M. F.-N. Nicollet ; plaquette de 8 pages ; Gap, imprimerie E. Jouglard, 1895.

92. — **Notice historique sur les torrents de la vallée de l'Ubaye,** par M. F. Arnaud ; Paris, imprimerie nationale, 1895.

93. — **Sceau d'un seigneur de Beuil,** par M. F. Arnaud ; Paris, au siège de la Société française de numismatique, 28, rue Serpente, 1895.

94. — **Discours prononcé à l'inauguration du portrait de Cros-Mayrevieille,** par M. le colonel Grillières ; Carcassonne, Gabelle et Cie, 50, rue de la Mairie.

Les Bourcet et leur rôle dans les guerres alpines, par M. le lieutenant-colonel Albert de Rochas d'Aiglun ; grand in-8° ; Paris, 1895.

Les débuts de la Révolution en Provence, par M. J. Viguier ; in-8° de 400 pages (prix 6 fr.); Marseille, H. Aubertin et Cie, 34, rue Paradis, 1895.

95. — **Mémoires de la guerre sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie de 1742 à 1747,** par Brunet, seigneur de l'Argentière; Paris, à la direction du *Spectateur militaire*, 30, rue Grenelle, St-Germain, 1887.

96. — **Tableau des diverses vitesses exprimées en mètres par seconde,** par M. James Jackson. (Ces deux plaquettes ont été données à la Société par M. Rochas d'Aiglun).

Analyse chimique des matières agricoles, des boissons fermentées, etc., par M. A. Trubert, professeur au Lycée de Gap ; Gap, Fillon, 1895.

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PENDANT LE 1er SEMESTRE 1895.

France et Colonies.

ALAIS. — Mémoires de la société scientifique et littéraire ; tome XXIII, 1892 ; tome XXIV, 1893.

ALBI. — Revue du département du Tarn ; 1894, nº 6, novembre-décembre ; 1895, nº 1, janvier-février ; nº 2, mars-avril.

ANNECY. — Revue savoisienne ; 1894, octobre-novembre-décembre ; 1895, janvier-février-mars ; avril-mai.

AUTUN. — Mémoires de la société Eduéenne ; tome XXII, 1894.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles ; 48e vol., 1894.

AVIGNON. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse ; 1895, 1er trimestre ; 2e trimestre.

BEAUNE. — Mémoires de la société d'archéologie et de littérature ; 1893.

BESANÇON. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts ; 1894.

BOURGES. — Mémoires de la Société des antiquaires du centre ; XXe volume, 1893-94.

CONSTANTINE. — Notices et Mémoires de la société archéologique ; 8e vol. de la 2e série.

DAX. — Société de Borda ; 1894, 4e trimestre ; 1895, 1er trimestre.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'études ; 1892-93, tome XIX.

ELBEUF. — Procès-verbaux des séances du 13 avril et du 20 mars 1895.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais ; 2e trimestre 1894.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie delphinale ; 4e série tome 8, 1894.

— Le Dauphiné ; du n° 1803 à 1829.

— Le Gratin ; n° 70, janvier-février, et n° 72, mai-juin (manque n° 71, mars-avril).

MARSEILLE. — Bulletin de la société de géographie ; 1er trimestre 1895 ; 2e trimestre.

— Revue de Provence ; mars 1895 ; avril 1895.

MENDE. — Bulletin de la société d'agriculture ; tome XLVI, janvier 1895, février-mars 1895.

— Table décennale du Bulletin (1880-1889).

MONTBRISON. — Bulletin de la Diana ; octobre-décembre 1894 ; janvier-mars 1895.

MONTPELLIER. — Revue des langues romanes ; tome VIII, du n° 1 au n° 6.

— Bulletin de la société languedocienne de géographie ; tome XVII, 3e et 4e trimestres 1894 ; 1er trimest. 1895.

NANTES. — Annales de la société académique ; 2e semestre 1894.

— Bulletin de la société archéologique ; 1er et 2e semestres 1894.

— Bulletin de la société des sciences naturelles de l'Ouest ; tome V, 1er et 2e trimestres 1895.

NIMES. — Bulletin de la société d'études des sciences naturelles ; octobre-décembre 1894.

ORAN. — Bulletin de la société de géographie et d'archéologie ; 1er trimestre 1895.

ORLÉANS. — Bulletin de la société archéologique et historique ; 3e et 4e trimestres 1894.

— Congrès archéologique de France ; LVIe session, 1892.

PARIS. — Annuaire-bulletin de la société d'histoire de France ; tome XXXI, 1894.

— Journal des cultivateurs ; 1895, 40e année, du n° 1 au n° 26.

— Bulletin de la société de topographie ; 1894, 4e trimestre ; 1895, 1er et 2e trimestres.

PARIS. — Feuille des jeunes naturalistes ; 1895, janvier à juin, n°s 291 à 296.

— La correspondance historique et archéologique ; n° 15, mars 1895.

— Revue de la société des études historiques ; 1894.

— Le monde moderne ; février, mars, avril, mai et juin 1895.

— Le magasin pittoresque ; janvier à juin 1895.

— Revue des travaux scientifiques (Comité des travaux historiques et scientifiques) ; tome XIV, n°s 9, 10 et 11.

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales) ; 1894.

— Bulletin historique et philologique ; 1894, n°s 1 et 2.

— Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques ; 1894, 1re livraison.

PÉRIGUEUX. — Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord ; tome XXII, 2e livraison, mars-avril 1895 ; 3e livraison, mai-juin.

— Table analytique (1884-1893).

POITIERS. — Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest ; 4e trimestre 1894 ; 1er trimestre 1895.

ROCHECHOUART. — Bulletin de la société des amis des sciences et des arts ; tome IV, n° 6, juin 1895 ; tome V, n° 1, mars 1895.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis ; janvier, mars, mai 1895.

TUNIS. — Revue tunisienne ; n° 5, janvier ; n° 6, avril 1895.

VALENCE. — Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme ; janvier, février 1895.

Étranger.

ITALIE. — MILANO. — Archivio storico lombardo ; gennaio, marzo, guigno 1895.

TORINO. — Rivista historica italiana ; gennaio-marzo-aprile-guigno 1895.

— Atti della reale academia delle scienze ; vol. XIX, disp. 7ª, guigno 1884 ; vol. XX, disp. 8ª, guigno 1885 ; vol. XXI, disp. 7ª, guigno 1886 ; vol. XXII, disp. 15ª, 1886-87 ; vol. XXIII, disp. 15ª, 1887-88 ; vol. XXIV, disp. 15ª, 1888-89 ; vol. XXV, disp. 7ª, 1889-90 ; vol. XXVI, disp. 15ª, 1890-91 ; vol. XXVII, disp. 11ª, 1891-92 ; vol. XXX, disp. 1ª, 2ª, 3ª et 4ª, 1894-95.

E. JOUGLARD IMPRIMEUR DE LA *Société d'Études*.

ORIGINE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES
DE NOTRE RÉGION.

L'article que j'ai publié, l'an dernier[1], sur l'étymologie du mot *Champsaur* en a provoqué deux sur la même question : l'un de M. S. JOUGLARD, président du tribunal de Tarbes ; l'autre de M. l'abbé ALLEMAND, curé de Jarjayes[2].

Tous deux battent en brèche ma théorie.

Malgré quelques erreurs de détail qui s'étaient glissées dans la rédaction de ma note et que ces Messieurs relèvent avec raison[3], je ne suis point convaincu, pour le fonds, par leurs arguments et mon opinion reste la même, au moins quant à *saur*[4]. Je ne veux point ici reprendre, l'un après l'autre, leurs arguments, pour en montrer le côté faible. Après que j'ai exposé ma manière de voir, j'aime bien que chacun puisse exposer la sienne, librement. C'est de ce choc des idées, de ce *frottement de deux cervelles l'une contre l'autre*, comme aurait dit Montaigne, que jaillit la lumière. Au lecteur d'apprécier les arguments apportés de part et d'autre et de juger de quel côté lui paraît être la vérité.

[1] *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 4e trimestre 1894, page 315.

[2] Ibid., 1er trimestre 1895, page 48. « *L'étymologie de Tsansaou* », et page 53, « *Note sur l'étymologie du nom de Champsaur* ».

[3] Ainsi dans *Clot Swrœw*, il est évident qu'il faut écrire *clot* et non *clos* et que ce mot désigne un endroit *plat*, non un endroit *clos*. Pour rendre cette dernière idée, on dit toujours dans le patois alpin *clâws*, et non pas *clos*.

[4] Pour ce qui concerne la première partie du mot (*çam*), à mesure que j'ai élargi le champ de mes recherches sur cette question, je me suis confirmé de plus en plus dans l'opinion que ce n'était point le mot latin *campus*, mais sans pouvoir fixer, d'une manière précise, le sens et l'origine de ce radical.

Mais il est un point de mon article que mes honorables contradicteurs n'ont point discuté, qu'ils ne semblent même pas avoir remarqué; point capital, cependant, et sur lequel repose toute ma théorie. Tandis que MM. Jouglard et Allemand cherchent l'étymologie des noms de lieu de notre région *dans la langue latine*[1]; à mon avis, il faut la chercher *non pas dans le latin où l'on risque d'être trompé par de fausses ressemblances, mais dans les racines propres au dialecte alpin*[2]. C'est ce point que je voudrais développer et bien établir aujourd'hui.

Il n'est pas nécessaire, je pense, que je revienne et que j'insiste longuement sur cet autre principe que je posais en même temps[3], à savoir que *lorsqu'il s'agit de trouver l'étymologie d'un nom de lieu de notre région, il faut partir non pas du mot français, qui souvent altère et défigure le vrai nom, mais du nom alpin ou patois.* J'ai donné quelques exemples de noms de lieu dénaturés et perdant toute signification sous leur forme française, entre autres *Le Sauze* et *Lettret* qui auraient dû s'appeler *Le Saule* et *L'Étroit*. Il serait facile de multiplier ces exemples. En voici un très curieux. Près de Marseille est un quartier qui s'appelait *Centro*[4]; ce nom est devenu en français *St-Tronc*.

Il faut se méfier aussi des cartes, voire des cartes d'État-major, et des documents de toute sorte, où des coquilles d'imprimerie, des erreurs de copie ou de lecture se glissent fréquemment. M. J. Roman a relevé[5] l'erreur de M. le colonel Hennebert qui, dans son *Histoire d'Annibal*[6], avait transformé le torrent de St-Pancrace en vallée de la

[1] Voir *Bulletin de la Société d'Études*, 1er trim. 1895 ; les articles de M. Jouglard et de M. Allemand.

[2] Voir *Bulletin de la Société d'Études*, 4e trimestre 1894, page 319.

[3] *Ibidem* ; même page.

[4] Voir *Cartulaire de l'abbaye de St-Victor de Marseille*, n° 36; in loco qui dicitur *Centro* ; et n° 52, in Arcolas, in *Centrones*. — Comparez le nom de la peuplade des Alpes *Centrones* citée par César (*Guerre des Gaules*, 1, 10, 4.)

[5] *Bulletin de la Société d'Études*, 1er trimestre 1894, pages 22 et 23.

[6] Deuxième volume, pages 207 et 213.

Paneresse. En voici une autre du même genre. Un jour, en parcourant une carte, j'y découvre, à Sigoyer (Hautes-Alpes), un quartier dénommé *les Noix*. Je connais bien mon Sigoyer, mais je n'y savais pas de quartier appelé *las Nwzœs*[1], en français *les Noix*. Après un moment de réflexion, je me souvins qu'à l'endroit où cette carte plaçait *les Noix*, il y a un quartier appelé *lws Rœs*, c'est-à-dire *les Rois*. Voici d'où provenait l'erreur ; on avait écrit primitivement *les Rois*, un copiste a lu *les Noix*.

Parfois aussi, les noms de lieu portés sur les cartes n'ont aucun rapport avec le nom réel, le nom indigène, et sont dus purement à la fantaisie de celui qui a dressé la carte. Tels sont *le Chapeau de gendarme* et *le Pain de sucre* de la vallée de Barcelonnette (Basses-Alpes), dont le vrai nom est *Olan* et *Mea*. Tout le monde connait l'anecdote de cet officier qui, dressant une carte de l'Algérie, demande à un arabe : « Comment s'appelle cette montagne là-bas ? — *Ma naraf che*, répond l'arabe, c'est-à-dire *Je ne sais pas* ». Et l'officier d'écrire sur sa carte *Mont-Manaraf*[2].

Tout cela m'induit à croire qu'il ne faut pas non plus accorder une autorité absolue à la forme sous laquelle les auteurs grecs et latins nous ont transmis les noms géo-

[1] Je continue à représenter par les signes *ç* et *j* les sons *ts* et *dz*, inconnus au français; par le signe *w* le son *ou* du français, et par le signe *œ* un son inconnu au français (ce n'est ni *é* ni *e* ni *i* ; c'est le son de l'*e* allemand dans *base* qui se prononce exactement comme le patois *âze* = *âne*). L'accent circonflexe (^) marque la syllabe tonique. Je regrette d'être obligé d'avoir recours à ces procédés graphiques qui déroutent un peu le lecteur, mais je les crois indispensables, pour éviter toute équivoque. Au surplus, je me propose de présenter tout prochainement un travail d'ensemble sur la *phonétique du patois alpin*.

[2] Voir aussi l'intéressant article que M. Honnorat, membre de la *Société d'Études des Htes-Alpes*, a donné dernièrement dans le *XIX*[e] *Siècle*, sur les *Cartes militaires* ; article reproduit dans les *Alpes Républicaines* du 1[er] decembre 1895. On y remarquera surtout ce qui concerne *Aco de Tito*. — Une autre cocasserie de la carte d'état-major, c'est le pic *des Serins* pour le pic d'*Escrins*.

graphiques de notre région, car ils devaient en prendre à leur aise avec ces noms barbares qu'ils ne comprenaient pas. Ainsi l'un appelle *Allobriges* la peuplade qu'un autre appelle *Allobruges*, et qui est généralement appelée *Allobroges*[1]; les Grecs appellent *Ligyes* ceux que les Latins nomment *Ligures*. De même, je soupçonne fort les *Brodiontii* dont il est question dans l'inscription du trophée des Alpes[2] d'être les mêmes que les *Bodiontici* dont Pline parle quelques pages avant[3]. La chose est bien pire si nous venons au latin *patois-français* des scribes du moyen-âge ; ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, Chorges est appelé tantôt *Cadorgas*, tantôt *Cadurgas*, tantôt *Caturicas*, tantôt *Cadurcas*[4]. Toutefois les formes latines peuvent nous fixer sur certains noms dont l'orthographe nous semble douteuse aujourd'hui; c'est ainsi que *Alodia* nous indique que le vrai nom de la *Luye* est *Alüie*; c'est ainsi que *Camsaurus* nous prouve, malgré la prononciation actuelle du patois *Çamsáw*[*r*], que le mot est bien terminé par une *r*, contrairement à ce que pense M. Jouglard[5].

Cela posé, j'arrive à ce qui est, à proprement parler, l'objet de cet article, et je vais tâcher de démontrer qu'il ne faut pas chercher l'étymologie des noms géographiques de notre pays dans le latin.

Remarquons, d'abord, que les Romains, sauf de rares exceptions, ne changeaient pas les noms géographiques des pays qui passaient sous leur domination ; ils se contentaient de les transcrire, tant bien que mal[6], en leur donnant une terminaison latine. Si la ville de *Cularo*

[1] Charax, fragm., 59.
[2] Pline, III, 24, 4.
[3] Pline, III, 5, 6.
[4] Voir *Cartulaire de St-Victor de Marseille* ; numéros 843, 844, 848, 931, etc.
[5] *Bulletin de la Société d'Études*, art. cité, page 50.
[6] « Les historiens grecs et latins, pour ménager les oreilles délicates de leurs lecteurs, ont défiguré la plupart du nom qu'ils citaient ». Saint-Hilaire, *Histoire de l'Espagne*, tome I, pièces justificatives, I.

perdit son nom pour prendre le nom greco-latin de *Gratianopolis* (Grenoble), en revanche Toulouse, Avignon, Tarascon, Vaison, Digne, Gap, Embrun, Briançon conservèrent, après l'occupation romaine, et ont conservé jusqu'à nos jours le nom que leur avaient donné les anciens habitants de la Gaule. Les villes ne changèrent point de nom alors même qu'elles devenaient le séjour d'une colonie romaine. Narbonne, colonie de la dixième légion ; Arles, de la sixième; Béziers, de la septième ; Orange, de la seconde, conservèrent leur ancien nom de : *Narbo, Arelate*, *Beterra*, *Arausio*[1].

A la vérité, souvent les Romains donnèrent des surnoms latins aux villes des pays soumis. Ainsi *Cordoba* (Cordoue, en Espagne) fut surnommée *Patricia* ; *Ebura* (Evora), *Cerealis* ; *Asta*, *Regia* ; *Barcino* (Barcelone), *Faventia*. etc[2]. Mais ces surnoms ne furent pas adoptés, en général, par les indigènes, ne furent employés que par les fonctionnaires romains et ont disparu sans laisser de trace, tandis que le nom indigène a survécu[3]. Il n'y a guère que les villes fondées par les Romains qui aient reçu et conservé des noms à étymologie latine ; tels sont : Aix (*Aquæ sextiæ*), Fréjus (*Forum julii*).

Si cela est vrai pour un pays fertile et riche, comme la Provence, où les Romains pénétrèrent de bonne heure[4], où ils établirent des colonies, à combien plus forte raison ne le sera-t-il pas pour un pays aride et pauvre, comme

[1] Pomponius Mela, II ; Pline, III, 5, 2 et 6.

[2] Pline, III, 3. — Plus d'un quart des villes d'Espagne citées par Pline dans ce chapitre ont un surnom latin.

[3] Nous avons sous les yeux un exemple bien frappant de la persistance des noms indigènes, bien qu'ils ne soient pas les noms officiels. Il y a plus d'un demi-siècle, *Aups* fut distrait de la commune de Sigoyer, pour former, avec divers autres quartiers, une commune dont le nom officiel est *Fouillouse*. Malgré ce nom officiel, le pays n'est connu dans toutes les communes environnantes que sous le nom d'*Aups* (*Aws*), et celui de *Fouillouse* n'est usité que dans les rapports officiels.

[4] De 237 (première guerre contre les *Deciates* et les *Oxybii*) à 118 (fondation d'une colonie à Narbonne).

les Alpes, où ils ne pénétrèrent que tard[1], et qui ne leur servit jamais guère que de passage ? « Les parties seules de la Gaule qui étaient bien cultivées, dit Pausanias[2], furent jugées dignes d'être soumises à leur empire ; celles qui, à cause du froid et de la stérilité du sol, leur paraissaient moins utiles, ils les laissèrent de côté à dessein. » L'avarice romaine, à ce compte, devait dédaigner les Alpes plus que toute autre partie de la Gaule ; aussi laissa-t-elle nos aïeux, les Ligures, tranquilles, se fatiguer à labourer leurs rochers[3]. Remarquez notamment que dans les Hautes-Alpes, on a trouvé des vestiges des Romains seulement sur quelques points, tous situés près des routes qui servaient de passage aux légions[4].

Il ne faut donc pas en général chercher dans la langue latine l'étymologie des noms géographiques des pays qui furent soumis aux Romains, pas plus qu'il ne faut chercher l'étymologie d'*Alger* dans la langue française[5]. Mais il faut la chercher dans la langue des peuples qui habitaient ces pays avant l'occupation romaine.

Or, à l'époque où Rome commençait à étendre sa domination au-delà des Alpes, tout le midi de la Gaule, depuis les Pyrénées jusqu'à la Macra, en Italie, était occupé par des Ligures[6] mêlés de Celtes. Ces derniers, plus connus sous le nom de *Galli* (Gaulois), que leur donnèrent les Romains[7], étaient frères des Grecs, des Latins, des Germains, et faisaient partie de la grande famille indo-euro-

[1] La haute vallée de la Durance ne fut incorporée à l'empire romain que sous Néron, à la mort de Cottius. Certaines vallées des Alpes ne furent ajoutées au rôle que sous Galba. Pline, III, 5, 6.

[2] I, 9, 5.

[3] Strabon ; V, 2, 1.

[4] Voir J. Roman, *Répertoire archéologique*.

[5] *Alger* vient de l'arabe *Al-Djezaïr* qui signifie *les îles*. Comparez *Al-Djezira*, nom arabe de la Mésopotamie.

[6] *Ligor*, en langue ibérique, signifie *haute cité*. De ce mot, les Latins ont fait *Ligures*, les Grecs *Ligyes*, noms par lesquels ils désignaient le peuple dont nous parlons.

[7] Ipsorum linguâ Celtœ, nostra Galli appellantur. Cés., Guerre des Gaules, I, 1, 1.

péenne des *Aryas*. Quant aux Ligures, ils étaient d'origine ibérique, comme les Aquitains, qui habitaient entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan.

Le séjour primitif des Ligures avait été la Bétique ou Turdétanie, dans le sud-ouest de l'Espagne, où se trouvait une ville du nom de *Ligustine*[1]. Quittant leur pays envahi par les Celtes[2], ils se dirigèrent vers le nord-est et chassèrent, à leur tour, les Sicanes du territoire que ceux-ci occupaient, entre l'Ebre et les Pyrénées, dans la vallée de la *Sicoris*[3]. Les Sicanes pénétrèrent en Gaule et, longeant le littoral de la Méditerranée, entrèrent en Italie d'où ils passèrent ensuite en Sicile[4]. Les Ligures les suivirent et occupèrent tout le pays entre les Pyrénées et l'Arno. Ces migrations eurent lieu probablement vers le XVI[e] siècle avant notre ère[5].

L'origine ibérique des Ligures est clairement établie par le témoignage des auteurs anciens que nous venons d'invoquer. Ce témoignage est encore corroboré par l'identité d'un grand nombre de noms géographiques depuis le fond de l'Espagne jusqu'aux limites du domaine des Ligures, en Italie ; il l'est aussi par la présence d'un grand nombre de mots ibériques (espagnols ou basques) dans le provençal ainsi que dans le patois du Piémont et des Alpes[6]. Je reviendrai plus loin sur ce second point; quant au premier, je vais en citer quelques exemples. Sur les bords du Bétis, où fut le séjour primitif des Ligures, nous trouvons la ville d'*Ebora* ; dans la vallée de l'Ebre une autre

[1] Etienne de Byzance. — *Pour toutes ces citations, voir, à la fin de l'article, les* PIÈCES JUSTIFICATIVES.

[2] Festus Avienus, vers 132 et suivants.

[3] Thucydide; VI, 2, 2 ; — Diodore de Sicile; V, 6, 1.

[4] Thucydide ; VI, 2, 2 et 3.

[5] Voir Aug. Thierry, *Histoire des Gaulois*, tome I, Introduction, page XXVI ; Fréret, *OEuvres complètes*, tome IV, page 193 et suiv. (édit. 1796).

[6] De tous temps, on a considéré l'identité des langues et l'identité des noms géographiques comme une preuve de l'identité de race. — Celticos a Celtiberis ex Lusitania advenisse manifestum est sacris, lingua, oppidorum vocabulis. Pline, III, 3.

Ebora; dans la vallée de la Durance *Eburo-dunum*[1]. Dans la vallée de l'Ubaye (Basses-Alpes), nous avons *Barcelone*[2] (en latin *Barcino*, en français Barcelonnette) ; dans la vallée de la Déoule (Hautes-Alpes), *Barcelone* (en latin *Barcino*, en français Barcillonnette) ; dans la vallée de l'Ebre (en Espagne), *Barcelone* (en latin *Barcino*). En Italie, dans la vallée du Tanaro, en plein pays ligure, nous avons *Asta* (aujourd'hui *Asti* ou *Aste*) ; en Espagne, dans la Turdétanie premier séjour des Ligures, *Asta*. Dans les Pyrénées, il y a le val d'*Aran* ; en Provence, dans le département du Var, une vallée appelée *Aran* et dans les Bouches-du-Rhône, l'*Aren*[3]. Dans le pays habité jadis par les Aquitains, se trouve le fleuve *Garonne* ; en Provence, département du Var, le *Garron* et la *Garonne*[4]. Dans le Piémont se trouve la *Doria* ; dans le Briançonnais la *Dur* ; en Espagne, le *Duero* et la *Doria*. Comparez aussi l'*Orbieu* (en latin *Urbicus*), branche de l'Hérault, et l'*Orbieu* (en latin *Urbicus*), branche du Duero ; *Ilibiris*, ancienne ville sur les côtes du Roussillon, et *Iliberis*, ville des Turdules.

[1] *Dunum*, qui se trouve également dans *Lug-dunum*, *Novio-dunum*, etc., est, au témoignage de Clitophon (cité par le pseudo Plutarque, *De fluviorum et montium nominibus*; Arar, VI, 4),un mot celtique signifiant *hauteur*, *élévation de terrain*. Comparez le français *dune*. Comme on batissait généralement les villes sur des hauteurs, *dunum* a pu très facilement prendre ensuite le sens de *ville*. Comparez l'anglais *town*. — Pour *Eburo-dunum* il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de s'étonner qu'un mot celtique soit joint à un mot ibérique pour former un nom composé; on peut citer de cette particularité plusieurs exemples.

[2] (*Barcilwna*) tel est bien le nom indigène, le nom alpin, de ces deux petites villes. En le transcrivant en français, on en a fait *Barcelonnette*, *Barcillonnette*, sans doute pour les distinguer de *Barcelone*, la grande et belle ville d'Espagne.

[3] La rivière d'*Aran*, qui prend sa source au pied de la colline du vieux Beausset, traverse la commune de Castellet qu'elle sépare de celle de la Cadière et se jette dans la mer à Bandol, canton d'Ollioule (*Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan*, tome XIX, p. 135).

[4] Le *Garron*, torrent entre les communes de Seillans et de Claviers arrondissement de Draguignan : la *Garonne*, le ruisseau qui arrose le territoire de la Garde près Toulon, se jette dans la mer et donne son nom à une baie. (*Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan*, tome XIX, *Dictionnaire du cartulaire de St-Victor*).

Dans leur nouveau séjour, les Ligures se trouvèrent voisins de ces mêmes Celtes dont une branche les avait chassés de la Bétique, et ils soutinrent pendant longtemps contre eux des luttes où, malgré leur haute taille, les Celtes n'avaient pas toujours le dessus[1]. Cependant, peu à peu refoulés vers le sud, les Ligures, à l'époque de l'entrée des Romains en Gaule, n'occupaient plus guère que le pays situé entre la Méditerranée, la Macra, le Pô[2], la Durance et le Rhône. Entre le Rhône et les Pyrénées, l'élément celtique semble avoir prédominé partout, quoique l'élément ligure n'eût pas complètement disparu ; il en était de même entre l'Isère et la Durance. Les *Vocontii*, qui occupaient une partie des départements de la Drôme, des Hautes Alpes, des Basses-Alpes et de Vaucluse[3] ; les *Caturiges* qui s'étendaient depuis Séüze jusque dans la haute vallée de la Durance ; les *Taurini* qui habitaient la haute vallée du Pô et la vallée de la Doria Baltea, étaient des Ligures[4] ; mais les *Tricorii* qui habitaient la vallée du Drac, les *Uceni* qui habitaient l'Oisans, les *Vertacomari* qui habitaient le Vercors étaient probablement Celtes[5]. De taille peu élévée, maigres, robustes, nerveux, tenaces, arrachant péniblement aux rochers de quoi vivre, grands amateurs de chasse, habitués à marcher dans les précipices, les Ligures, tels qu'ils nous sont dépeints par

[1] Diodore de Sicile, V, 39 et suivants.

[2] Des Ligures avaient jadis habité dans la Transpadane (Pausan. I, 30, 3). C'étaient les Caturiges. Pline, III, 21, 3.

[3] Gruter, *Inscriptiones*. — *Vaison* est considéré comme ayant une étymologie ibérique (en basque *basoa* = bois). — Voir Michelet, *Histoire de France*, tome I ; pièces justificatives, 1.

[4] Ex Caturigibus orti Vagienni Ligures ; Pline, III, 24, 3. Ligurum celeberrimi... Caturigibus orti Vagienni, id., III, 7, 1. Augusta Taurinorum, antiqua Ligurum stirpe ; Pline, III, 21, 1 —Strabon, IV, 6, 6.

[5] Les habitants du Vercors (Vertacomari) étaient distincts des Ligures. Vertacomari Vocontiorum hodieque pago, non (ut existimat Cato) Ligurum. Pline, III, 21, 2. — Le *iw fwfw* des Chamsaurins a une saveur tout à fait gauloise.

auteurs grecs et latins[1], ressemblent tout à fait aux paysans qui habitent aujourd'hui les Alpes[2].

Originaires de l'Espagne, les Ligures parlaient un dialecte ibérique, de même famille que la langue parlée par les Aquitains, langue qui, au rapport de Strabon, ressemblait à celle qui était parlée en Espagne et non à celle des Celtes[3].

Or, d'après l'opinion généralement reçue, la langue des Ibères s'est conservée assez pure dans le dialecte *euscara* ou basque[4], et a laissé de nombreuses traces dans la langue espagnole et les différends dialectes espagnols[5].

Les Celtes, comme je l'ai déjà dit, étaient d'une race différente[6] et parlaient une langue qui ressemblait beaucoup à celle qui était parlée dans la Belgique[7] et la Grande Bretagne[8], mais qui différait totalement de celle des Aquitains[9].

D'après l'opinion généralement adoptée aujourd'hui, le Bas-Breton et le Gaellic sont les restes les plus purs de

[1] Tacite; Histoires, II, 13.— Diodore de Sicile, IV, 20 ; V, 39.— Strabon, V ; Posidonius, frag. 53 et 64.

[2] Voir aussi ce que Saint-Hilaire, dans son *Histoire d'Espagne* (tome I, pièces justificatives) dit des femmes de Biscaye.

[3] IV, 1, 1. Les Aquitains diffèrent complètement des Celtes non seulement par la langue, mais encore physiquement; ils ont plus de ressemblance avec les Ibères qu'avec les Celtes. Les autres habitants de la Gaule se ressemblent au physique ; ils ne parlent pas tous cependant la même langue ; certains parlent une langue un peu différente de celle des autres.

[4] Voir Michelet, *Histoire de France*, tome I; pièces justificatives, I ; — St-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, t. I ; p. j.; — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. I.

[5] Plus de 1950 mots d'après Moret et Larramendi. — Voir St-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, tome I ; pièces justificatives, I.

[6] Les Ligures, pour employer une classification fort en honneur aujourd'hui, étaient *brachycéphales*, tandis que les Celtes étaient *dolicocéphales*. Voir Bulletin de la Société de Borda, 3e trim. 1895; *Origine des Aquitains*.

[7] Voir Strabon, IV, 1, 1.

[8] Tacite, *Vie d'Agricola*, II. Proximi Gallis et similes sunt,... sermo haud multum diversus.

[9] Strabon, IV, 1, 1.

cette langue qui a laissé aussi des traces dans l'Anglais et dans le Français.

Du voisinage et du mélange des Ligures et des Celtes, il se forma un peuple Celto-Ligure dont la langue composée de mots celtes et ligures devait, tout naturellement, avoir une grande ressemblance avec celle que parlaient les Celtibères d'Espagne.

C'est dans cette langue qu'il faut chercher l'étymologie des noms géographiques de notre région, car ce sont ces Celto-Ligures qui fondèrent la plupart des villes et villages de nos pays, c'est eux qui les premiers donnèrent un nom aux cours d'eau, aux vallées et aux montagnes des Alpes. Or, cette langue ne s'est pas complètement perdue. Dans nos montagnes, où les communications sont difficiles et rares, où le paysan se déplace peu, où l'étranger vient peu, éloigné qu'il est par la pauvreté du pays et la rigueur du climat, il s'est conservé de nombreux restes de cette langue primitive.

En effet, notons d'abord ce fait que le patois alpin, bien que nous soyons éloignés de l'Espagne et limitrophes de l'Italie, ressemble plutôt à la langue espagnole qu'à la langue italienne. Cette ressemblance se fait sentir non seulement dans le lexique où on trouve un grand nombre de mots communs à l'Espagnol et au patois alpin, tandis qu'ils sont inconnus à l'Italien[1], mais encore dans les mots empruntés au latin, mots que l'Alpin a dénaturé d'une façon tout à fait identique à l'Espagnol et différente de l'Italien[2]. Ceci s'explique très bien par une communauté d'origine et une conformation semblable des organes.

[1] Je ne puis citer ici que quelques exemples, mais ils sont nombreux. Grelot, esp. et alpin *cascabel*, ital. *sonagliuzzo* ; — bardane (plante), esp. et alp., *lapas*. it. *bardana* ; — noyau, esp. *meollò*, alp. *amœwliw* ; it. *nocciolo* ; — cracher, esp. et alp. *scupir*, it. *sputare* ; — hache, esp. et alp. *destral* ; it. *asce*.

[2] Avril, lat. *aprilis* ; it. *aprile* ; esp. et alp. *abril* (ou *abriw*) ; — louve, lat. *lupa* ; it. *lupa* ; esp. *loba* ; alp. *lwba* ; — poix, lat. *picem* ; it. *pice* ; esp. et alp. *pêga* ; — fontaine, lat. *fontem* ; it. *fonte*; esp. *fuente ;* alp. *fwant* ; — queue, lat. *cauda* ; it. *coda* ; esp. *coa* ; alp. *kwa*, etc.

Faites prononcer un mot français à un Allemand habitant l'Allemagne et à un Allemand habitant l'Italie, tous deux l'estropieront de la même manière.

Un de nos compatriotes m'affirme que se trouvant en Espagne, dans la vallée de l'Ebre, il fut frappé de la similitude d'intonation du parler des paysans espagnols avec le parler de nos paysans. Si un phonographe, me dit-il, enregistrait les paroles des uns et des autres on aurait peine à les distinguer. De plus, en choisissant ses expressions parmi les mots proprement alpins, il put, sans savoir l'Espagnol, se faire comprendre. Il y gagna même d'être pris pour un espion carliste,

Du reste, en grattant la couche de mots français qui se sont introduits dans notre patois[1], couche qui s'épaissit chaque jour[2], en écartant la couche de mots empruntés au latin, puis la couche de mots greco-massaliotes introduits par les rapports fréquents des Marseillais avec les Ligures, on retrouve dans le patois alpin une couche primitive de mots ibériques mêlés de mots celtiques.

Les mots français transportés en patois sont faciles à reconnaître, alors même qu'ils ont subi un travail d'adaptation. Tels sont :

Alpin.	Français.
Jûji,	Juge.
Fœniânt,	Fainéant.
Manœçâw[3],	Maréchal-ferrant.
Grapâwt,	Crapaud.
Dœssœtâblœ,	Détestable.
Kwnsarvar,	Conserver.
Karâfa,	Carafe.

[1] Surtout depuis la Révolution (voir *Bulletin de la Société d'Études*, page 1885, *Les Divertissements des Gapençais*, par Th. Gautier).

[2] Principalement depuis l'ouverture des lignes de chemin de fer et le service militaire obligatoire.

[3] Le changement de *mar* en *man* s'est, peut-être, produit sous l'influence d'un mot indigène de la même famille que *mani* (chaudronnier, étameur).

Les mots empruntés au latin ont, généralement, conservé une forme peu différente de la forme latine[1]. Tels sont :

Patois Alpin.	Français.	Latin.
Lœgrimâr,	Pleurer,	Lacrimâre.
Vœndœniâr,	Vendanger,	Vindemiâre.
Jœlina,	Poule,	Gallina.
Jal ou Jâw,	Coq,	Gâllus.
Mâsclæ,	Mâle,	Màsculus.
Çavâr,	Creuser,	Cavâre.
Maûr,	Mûr,	Matûrus.
Çâw,	Chou,	Câulis.
Kâwza,	Chose et cause,	Câusa.
Pèrtia,	Perche,	Pêrtica.
Pêrsia,	Pèche,	Pêrsica.
Fœns,	Fumier,	Fimus.
Runiâr,	Ruminer,	Ruminàre.
Sœgûr,	Sûr,	Secûrus.
Nèbla,	Brouillard,	Nèbula.

Quelquefois on a emprunté au latin, séparément le radical et le suffixe formatif et il en est résulté des mots inconnus aù latin ; tel est *apœiar*, rûcher (en latin *alvearium*) de *ap-is* (abeille) et du suffixe *aris*.

Les radicaux d'origine grecque ont, en général, pris une terminaison latine ou française[2]. Tels sont :

Patois Alpin.	Français.	Latin.
Bram-âr,	Braire,	Bremo.
Art-ûn,	Pain,	Artos.
Gwm-âr,	Obstruer (un conduit),	Gomô, gemô.

[1] Pour beaucoup de mots communs à notre patois et au latin, il est difficile de dire si ce sont nos aïeux qui les ont empruntés au latin, par suite de l'occupation des Alpes par les Romains, ou si ce sont les Latins qui les ont empruntés à nos aïeux, par suite des migrations des Ibères en Italie. — Voir St-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, tome I, pièces justificatives, I.

[2] Beaucoup de mots grecs se trouvent également dans la langue basque (*artos* = pain *eros* = amour, *ermos* = désert, etc.

Tabaz-âr,	Frapper,	Patassò.
Œmpur-âr,	Attiser,	Empureuo.
Gôi,	Boîteux,	Guios.
Jîp,	Plâtre,	Gupsos.
Kwdwn,	Coing,	Kudonion.
Rabanœt,	Radis,	Raphanída.
Skits-âr,	Ecraser,	Schizo.
Agats-âr,	Contempler,	Agazomai.
Tûba,	Fumée,	Tuphos.
Niv-w,	Nuage,	Néphos.

Les mots celtiques affectent une forme très brève, ils sont généralement trilittères ou quadrilittères. Je considère comme celtiques les mots suivants :

Brik, bræk,	Rocher, montagne.
Brak,	Bouton (petite grosseur sur la peau).
Bræga,	Mâchoire.
Brok,	Seau.
Brusk,	Rûche.
Bek,	Bec.
Brâga,	Culotte.
Tok,	Pieu.
Tank-ar,	Enfoncer.
Truk,	Heurt.
Cros,	Berceau.
Suk,	Sommet.

C'est aussi à la famille celtique qu'il faut rattacher, à mon avis, les mots : *cràpa* (rebut), *bad-ar* (ouvrir), *clap* (pierre), *bâna* (corne), *agant-ar* (empoigner). Je compte revenir prochainement sur ces trois derniers et les étudier en détail, pour montrer leurs rapports avec certains mots français.

Quant aux mots ibériques, ils sont reconnaissables à ce qu'ils se trouvent également, soit dans la langue basque ou la langue espagnole, soit dans l'un et l'autre à la fois.

Patois Alpin.	*Français.*	*Espagnol.*	*Basque.*
Arna,	Mitte,	»	Errena.
Tap,	Bouchon,	Tâpa,	Tâpa.
Tîna,	Cuve,	Tina,	Tina.
Pâwta,	Boue,	[1] »	Parta.
Kwkwrwkw,	Huppe,	»	Kukurina.
Arrapâr,	Saisir,	»	Arrapatza.
Gâria,	Fesse,	»	Gero.
Cascavel ou cascavêw,	Grelot,	Cascabel,	Kaskarabilia.
Makar,	Meurtrir (un fruit),	Macar,	Makatza.
Sérræ,	Monticule,	Cerro,	»
Twpîna,	Marmite,	»	Toupina.
Dal, dâlia,	Faux (pour faucher),	Dalle,	»
Siva,	Avoine,	Cébada,	»
Lânia,	Ennui,	»	Lania.

Les auteurs anciens ne nous ont pas conservé de mots ligures ; cependant une explication donnée par Pline, à propos du mot *Bodincus*, nous permet de saisir la parenté de la langue ligure avec le patois actuel des Alpes. Nous avons dans ce patois un mot *bw-ina*, *bo-ina*, plus anciennement *bod-ina*, qui signifie *borne*, *limite*. Or ce radical *bod* est, à n'en pas douter, le même qu'il y a dans *Bodincus*[2] qui, suivant Pline, était le nom ligure du Pô et signifiait *sans fond*, *sans borne*. La signification de ce radical est la même dans *bod-ina* et dans *Bod-incus*. La différence de sens qu'il y a entre ces deux mots provient de la différence du suffixe.

Tout ce que je viens de dire, démontre suffisamment, ce me semble, l'identité du patois alpin, — quant aux radicaux, du moins, — avec la langue des Celto-ligures qui habitaient notre pays avant qu'il passât sous la domination romaine, et qui continuèrent à l'habiter ensuite.

N'avais-je donc pas raison de dire qu'il faut chercher

[1] *Pauta*, en espagnol, a un tout autre sens.

[2] Comparez aussi le nom des *Bodiontici*, dont la capitale était Digne, et qui étaient certainement des Ligures. — *Adjecit formulæ Galba imperator ex Inalpinis Avanticos et Bodionticos quorum oppidum Dinia* ; Pline, III, 5, 6. — C'est probablement le même peuple qui figurait dans l'inscription du trophée des Alpes sous la forme *Brodiontii* ; Pline, III, 24, 4.

l'étymologie des noms géographiques de notre région dans les radicaux propres au dialecte alpin, à la langue indigène ?

C'est dans cette voie qu'est entré, avec juste raison et avec plein succès, M. l'abbé Allemand dans l'intéressante monographie de Jarjayes qu'il vient de faire paraître[1]. « Ce nom (Jarjayes), dit-il, comme celui de *Jarjal*, à Saint-Julien-en-Bôchaine, de *Jarjayette*, à la Roche-des-Arnauds, et autres de même forme, signifie en langue vulgaire *couloir*, *échancrure*, *déversoir*, et Jarjayes est, sans doute, ainsi appelé ou bien à cause de l'étroite échappée du Touron où se trouva le plus ancien village, ou bien à cause de la dépression du terrain... ». M. l'abbé Allemand cite, en outre, « près de la Luye, un champ appelé *Jarjaye*, lequel se termine en pente et en creux de chenal », et « *Jarjayes*, dans la vallée de Noyers, près de Sisteron ».

J'ajouterai, comme venant à l'appui de la thèse de M. l'abbé Allemand et la complétant, les observations suivantes. Le mot patois *jarjal* (ou *jarjau*, suivant les localités) désigne spécialement la rainure pratiquée à l'extrémité des douves et dans laquelle s'engage le fond de la cuve ou du tonneau. Il y a une vallée appelée la *Jarjate*[2], près de Lus (Drôme); il y a un quartier appelé *Jarjate* à St-Laurent-du-Cros ; il y a un torrent appelé la *Gargarote* dans la commune de la Beaume ; il y a un quartier appelé *Jarjayes*, près de Clamensanne (Basses-Alpes); il y a un *Gargas* dans le département de Vaucluse, canton d'Apt; il y a une vallée appelée *Gargiane* dans les Bouches-du-Rhône (commune d'Aubagne). Enfin c'est à la même racine que se rattache le mot patois *gargatìara* qui désigne le gosier. Ce radical *garg* se trouve aussi dans l'espagnol et le portugais *garganta* (= gorge, gosier; gorge de montagne, défilé), dans l'italien *garg-ozza*,

[1] Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes ; 3e trimestre 1895 ; page 193.

[2] Chartes de Durbon ; n° 278, page 195 (1203-1204). *In pascuis de Jarjata* ; — n° 91 (1173) : *In pascuis de Gargata*.

garg-ata (= gosier, gorge), dans le picard et l'ancien anglais *garg-ate* (= gosier, gorge), dans le français *garg-ouille* et *garg-amelle* ; c'est de ce radical que Rabelais a tiré le nom de *Garg-antua*, fils de *Gargamelle* et de *Grandgousier*; enfin ce même radical se trouve dans le grec *garg-areon* (= gosier), mais il ne se trouve point en latin, car *gargarizare* est emprunté à la langue grecque et n'est pas plus latin que *biftek* n'est français. Le sens primitif de ce radical est donc bien celui de *gorge, col, passage, couloir*. De sa présence dans le grec, l'italien, le français, l'anglais, les patois du nord et du midi de la Gaule, l'espagnol et le portugais, je conclus qu'il appartient à la langue des Aryas, et qu'il a été porté dans l'Europe occidentale par les Celtes. En tout cas, les langues dont nous venons de parler ne l'on point emprunté au latin, par cette bonne raison que la plus riche langue du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Mais, dans bien des cas, le patois alpin est incapable de nous fournir l'origine et la signification des noms géographiques. C'est que l'ancienne langue de nos ancêtres ne s'est pas conservée entière. Si bien des mots de cette langue, faisant preuve d'une vigueur et d'une vitalité remarquable, se sont conservés jusqu'à nous et font encore aujourd'hui bonne figure, malgré leur existence plus de trente fois séculaire, combien n'y en a-t-il pas qui sont tombés dans l'oubli, cédant la place à des mots nouveaux, grecs, latins ou français ? Et d'autres tomberont à leur tour, comme a dit Horace, qu'on voit en vogue aujourd'hui. L'usage en décidera ; l'usage, cet arbitre, ce maître, ce législateur des langues[1].

Dans ce cas, il faut recourir, d'un côté, à l'espagnol et surtout au basque, qui ont conservé beaucoup de radicaux de la langue ibérique ; de l'autre côté au bas-breton, au gaëllic et à l'anglais, qui, à des degrés différents, sont la continuation de la langue que parlaient les Celtes.

[1] ... Cadentque quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus, quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi. Horace, art. poétiq. 70.

C'est ainsi que les mots basques *ubaia* = rivière, *larra* = pâturage, *asta* = rocher, *aran* = vallée, *dour* = eau, rivière, *buru* et *muru* = sommet de montagne, *esp* = derrière, *gora* = haut, élevé[1], nous donneront étymologie des noms *Ubaye* (patois *Ubâia*), rivière des Basses-Alpes, affluent de la Durance; *Bayons*, village dans la vallée de la Sasse (Basses-Alpes) ; *larra*, nom de quartier dans plusieurs communes (à Sigoyer, à la Batie-Vieille, à Chanousse, à la Beaume, à Arvieux, à Vallouise, dans les Hautes-Alpes ; à Ubaye, dans les Basses-Alpes), à Pourcieux, dans le Var, etc,) ; *Asti*, ville d'Italie[2], et *Astoin*, village des Basses-Alpes dans la vallée de la Sasse; *Aran*, vallée où la Garonne prend sa source, et *Aran*, vallée dans le Var; *Doria*, *Durance*, *Dour*[3], rivières; *Bure*, nom du sommet d'Aurouze; *moure*, nom de plusieurs sommets des Alpes[4], *Esparon* (= Esp-Aran) nom de plusieurs villages (au fond de la vallée de la Deoule, Hautes-Alpes ; dans la vallée de la Sasse, Basses-Alpes; dans le département du Var); les *Gourres*, quartier de la commune de Prunières (Embrunais), *Goura*, montagne entre la vallée de la Sasse et du Vauson (Basses-Alpes), la *Goure* et les *Gaures* (commune de Claret, Basses-Alpes).

C'est encore le basque *eri* (= village, pays, peuple), qui nous donnera le sens de la terminaison des noms de pays *Sigoïer*[5], *Sigotier*, *Furmeyer*, *Lardier*[6], *Manteyer*. Pour ce dernier, il nous fournira même l'explication

[1] Voir Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, tome II, appendice nº 2. *Des noms géographiques en langue basque considérés comme indices de l'extension de cette langue dans le midi de la France.*

[2] Asta, en Espagne (Pline l'ancien, III, 3), a la même origine; ainsi que I p-ast-urgi ; Asturica, 4.

[3] *La Dour*, torrent près de Briançon, la *Doria*, en Italie, et la *Doria*, en Espagne, (descend des Pyrénées et se jette dans la Méditerranée).

[4] *Mourre-froid* à Châteauroux, dans l'Embrunais; à Molines-en-Queyras ; à la Roche-de-Rame. — Voir J. Roman, *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, page 100.

[5] Il y a un village de ce nom dans les Hautes-Alpes et un autre dans les Basses-Alpes.

[6] Il y a un village de ce nom dans les Hautes-Alpes, un dans la Drôme, et un dans les Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier.

complète ; *mendi* = montagne, *eri* = pays, ou *le pays de la montagne*. En effet, des quatre communes situées autour de Séüze[1], *Manteyer* est bien la plus élevée, la plus près de la montagne.

Quant à la racine *sig*, qui se trouve dans *Sig-oïer*, *Sig-otier*, *Sig-aud*[2], *Sig-ouste*[3], elle est très probablement d'origine ibérique, car nous la retrouvons dans le nom des *Sic-anes*, qui habitaient sur les bords de la *Sic-oris*[4], nous la trouvons aussi dans le nom des Sig-urri[5]. Et peut-être n'est-elle point différente de celle que nous trouvons dans *Seg-usio* (Suse, en Italie), *Sec-usia*, forme primitive de Séüze (montagne au pied de laquelle est *Sig-oïer* et où se trouve le trou de *Sig-aud*), dans *Seguret*[6] *Segustero* (Sisteron), et dans plusieurs noms de lieu de l'Espagne cités par Pline et les autres auteurs anciens[7].

De son côté le Celtique nous donnera par la racine ; *med*, qui se trouve dans *mediolanum*, *metiosedum*, etc., l'étymologie de *Meje*, montagne du Briançonnais ; de *Miolan* (Rhône), *Miolan* (Savoie), *Meylan* (Isère), *Milan* (Italie), les *Mées*, (en latin *Medi*), *Méolans*, village de la vallée de l'Ubaye (Basse-Alpes)[8] ; dans la racine *av*, qui correspond au latin *aq* et qui exprime l'idée d'eau, nous trouverons l'étymologie d'*Avançon*, situé sur l'*Avance*, aussi bien que d'*Avaricum* (Bourges) situé sur l'*Avar*, et

[1] Lardier, Sigoyer, Manteyer, Furmeyer.

[2] Grotte sur Séüze ; torrent à Furmeyer ; quartier de la commune de Melve (Basses-Alpes).

[3] Torrent, à Montmaur.

[4] Pline, III, 4.

[5] Peuple de l'Asturie ; Pline, III, 4.

[6] *Seguret* ou *Siguret*, hameau et lac de Saint-André-d'Embrun; chalet de Baratier; chalet des Orres; glacier de la Pisse; village de l'arrondissement d'Orange (Vaucluse).

[7] *Segida*, Pline, III, 3-4, *Segienses* ; *Segobriga*, capitale de la Celtiberie, *Seg-isamones*, *Seg-isamajulienses* ; — *Segeda* Strabon, III, 4, 13. Comparer aussi *Seguria*, en Sardaigne.

[8] Voir *Revue celtique*, tome VIII, page 374 ; Note sur *Mediolanum* par M. Longnon ; et *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1874-95 *Origine étymologique des noms de lieux* ; Medium, par M. Boyer.

d'*Avenio* (Avignon) situé également sur un cours d'eau[1].

En tout cas, il faut renoncer à ces étymologies absolument fantaisistes, et parfois ridicules, qui consistent à tirer les noms géographiques de notre région de mots latins avec lesquels ils ont une ressemblance purement fortuite, souvent même imaginaire. —*Gap*, en latin *Vapincum*, ne vient pas de *vallis pinguis* (= vallée fertile), comme on l'a dit souvent[2]; car *vallis pinguis*, en vertu de lois phonétiques bien connues, aurait donné *valpinc* ou *vaupinc*, ou *gaupinc*, si l'on veut. La forme actuelle *Gap* montre bien clairement que la forme latine *Vapincum* était étrangère à cette langue et n'était pas prononcée selon les règles de la phonétique latine; car, la syllabe *inc* étant longue, si le mot avait été prononcé *Vapincum*, à la latine, il aurait donné *Gapenc*; tandis que pour donner *Gap*, il a fallu qu'il fut prononcé *Gàpincum*[3]. En réalité *Gap* vient de la racine *Wap*, *Vap*, *Gap*, dont je ne saurais, pour le moment, préciser le sens[4]. Quant à la terminaison *incum*, du latin *Vapincum*, c'est le suffixe ligure *inc* qui se trouve également dans *Bodincus*, nom ligure du Pô[5], et qui, peut-être, s'est conservé dans les noms de famille *Pelenq*, *Mézenc*, et dans les noms de

[1] C'est de cette même racine gauloise *av* que vient également le vieux français *ève* (= eau) et *évier*; mots que l'on veut absolument, je ne sais trop pourquoi, tirer du latin *aqua*.

[2] *Chancella* ne vient pas non plus de *campus celatus* (= champ caché), ni *Ceillac* de *ecce Lacum* (= voilà le lac), ni *le Laus* du latin *laus* (= louange).

[3] Remarquez que *Bodincus*, en grec *Bodenkos* , était également accentué sur *Bod*.

[4] C'est probablement la même racine que nous trouvons dans *Vapanes* (en grec, *Ouapanes*), nom d'une ancienne ville de la Corse, d'après Strabon (V, 2, 7). Comparez aussi *Gapiau*, montagne entre les vallées de l'Avance et de la Durance et hameau de la commune d'Espinasse. (J. Roman, *Dictionnaire topographique*). — Il y a bien en anglais un mot *gap* qui signifie *trou*, *brèche* ; mais je ne ferai pas la mauvaise plaisanterie d'établir un rapprochement entre ces deux mots, par la raison bien simple que je considère le nom de *Gap* comme étant d'origine ibérique, tandis qu'il ne saurait en être de même de l'anglais *gap*.

[5] Pline, III, 20.

lieu *Champ carlenc* (Sigoyer), *Champ ferenq* (Fouillouse).

Défiez-vous donc du latin dans la recherche de l'étymologie des noms géographiques. Défiez-vous aussi du français, qui peut également vous conduire à de curieuses méprises. Si vous demandiez au Français l'étymologie du nom des *Crottes*, village près d'Embrun[1], votre attention se porterait inévitablement sur le mot *crotte* (= boue). La situation de ce village, près de la Durance, dans un endroit bas, plat, vous confirmerait dans votre idée ; cet endroit a dû être à l'origine *boueux* ; aujourd'hui encore il y a beaucoup d'arrosage, partant beaucoup de *boue*. Cette étymologie vous paraîtrait donc plausible, certaine même, et vous pourriez avec quelque apparence de raison faire imprimer un article ainsi conçu · « *Les Crottes*, du français *crotte* = boue ; village ainsi appelé parce qu'il est situé dans un endroit bas, *boueux*, près des alluvions de la Durance, de la *boue* ». Eh bien! ce serait une erreur manifeste. Le nom du village des *Crottes* vient du mot alpin *crôta*[2], qui signifie *voûte*. Jadis le centre principal de cette commune était plus haut, dans la montagne, où les habitants avaient leurs maisons, leurs champs, leurs troupeaux. En bas, le long des coteaux qui dominent la Durance, ils avaient leurs vignes et, pour y loger leur vin, des caves voûtées afin qu'elles fussent plus fraîches. De là le nom de *las Crôtas* donné à ce quartier, qui est devenu aujourd'hui le chef-lieu de la commune. — On serait exposé à commettre une erreur du même genre en cherchant dans le français l'étymologie du nom d'un lieu-dit de Sigoyer, *la ruta*. La

[1] Il y a aussi un quartier de ce nom dans la banlieue de Marseille et un autre dans le Var (commune de Roquebrune, arrondissement de Draguignan).

[2] Il en est de même du quartier appelé *la Crotte* qui faisait partie de l'ancienne chartreuse de Bertaud. On trouve également des quartiers de ce nom à Orcières, à Puy-St-Eusèbe, à Ribeyret, à la Roche-des-Arnauds, à St-Bonnet, à Chaudun, à Briançon. (J. Roman, *Diction. topogr.*).

présence d'un chemin dans ce lieu-dit vous amènerait à croire que *la rwta* a été ainsi appelée du français *la route*. Il n'en est rien. Ce nom vient du verbe *rwmprœ*, qui signifie *défricher*. Il y avait là une lande qui a été défrichée, il n'y a pas très longtemps ; de là le nom du quartier, *la rwta*.

Ne nous laissons pas tromper par de fausses ressemblances. Consultons l'histoire avant tout. Méfions-nous du latin, qui n'a donné que peu de noms de lieu dans notre région; méfions-nous aussi du français, qui en a donné moins encore; et cherchons l'origine des noms géographiques dans notre langue indigène, ou, à son défaut, dans la langue ibérique et la langue celtique.

F.-N. NICOLLET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

[Dans l'étude qui précède, j'ai invoqué, à maintes reprises, le témoignage des auteurs anciens. Si j'avais, chaque fois, cité au bas de la page le texte *in-extenso*, j'aurais allongé démesurément les notes, très nombreuses. J'ai préféré réunir ici sous forme de pièces justificatives, les témoignages les plus importants concernant l'origine, les mœurs et l'habitat des Ligures. Il m'a semblé, d'ailleurs, préférable de donner la traduction plutôt que le texte même ; car, outre que M. Jouglard, notre imprimeur dévoué, n'avait pas sous la main assez de caractères grecs pour imprimer un texte courant, j'ai tenu à ce que ces témoignages fussent à la portée de tout le monde. J'ai recherché surtout dans cette traduction, l'exactitude et la clarté]. F.-N. N.

ETIENNE DE BYZANCE.

Ligustine, ville des Ligures, est située dans l'Espagne occidentale, près de Tartessos.

FESTUS AVIENUS.

Chassés [d'Espagne] par les Celtes, après de longues luttes, les Ligures s'en vinrent au pays qu'ils occupent dans une région en général hérissée de buissons. — Vers 132.

Le cours du Rhône sépare la terre d'Ibérie des rudes Ligures. — Vers 608.

[La région entre le Rhône et les Pyrénées] était jadis occupée par les Elesyques, race farouche dont Narbonne était la capitale. — Vers 584[1].

THUCIDYDE.

[Après les Cyclopes et les Lestrygons] les premiers habitants que l'on trouve en Sicile sont les Sicanes. Ils prétendent être Aborigénes et Autochtones, mais la vérité est qu'ils sont Ibères et qu'ils furent chassés des bords du fleuve *Sicanos*[2], en Ibérie, par les Ligures. C'est d'eux que cette île, auparavant appelée Trinacrie, prit son nom actuel. Ils habitent encore aujourd'hui la partie occidentale de l'île[3]. — VI, 2, 2.

SCYMNOS DE CHIOS.

[Après les Ibères] on trouve sur le bord de la mer les Ligures et les villes grecques, fondées par les Massalio-

[1] Hécatée, cite les Elesyques comme étant des Ligures. Philon dit aussi que *Agathe* (Agde) est chez les Ligures. (12). Dans les auteurs anciens le pays entre le Rhône et les Pyrénées est attribué tantôt aux Ibères, tantôt aux Ligures. (Strabon, III, 5; Pline, XXXVII, 2; Avienus, 608; Etienne de Bysance, etc.).

[2] On admet généralement que ce fleuve est le même que la *Sicoris* (aujourd'hui *Segra*, Sègre), affluent de l'Ebre. Cependant quelques-uns identifient le *Sicanos* avec le *Jucar* qui se jette dans la Méditerranée.

[3] Ephore, d'après Strabon (VI), regardait aussi les premiers habitants de la Sicile comme étant d'origine ibérique. Philiste (1, 2), dit que ceux qui passèrent en Sicile étaient des Ligures.

Phocéens... Massalie. grande ville, fut fondée par les Phocéens dans la Ligurie[1] cent vingt ans, à ce qu'on raconte, avant la bataille de Salamine.— *Orbis descriptio.* 201.

SCYLAX DE CARIANDA.

Après les Ibères, on trouve les Ligures mêlés aux Ibères jusqu'au Rhône, la navigation le long du pays des Ligures est de deux jours et une nuit.

A partir du cours du Rhône, les Ligures occupent le pays jusqu'à Antium, dans cette région se trouve Marseille et ses colonies. Du Rhône à Antium, la navigation est de quatre jours et quatre nuits.— *Périple*, 3 et 4.

PLINE L'ANCIEN.

Les Ligures les plus célèbres sont au delà des Alpes : les Salluvii, les Déciates, les Oxubii[2] ; en deça des Alpes : les Veneni, les Vagienni, descendant des Caturiges, les Statyelli, les Vibelli, les Magelli, les Euburiates, les Casmonates, les Veliates, et ceux dont nous nommerons toutes les villes en partant du rivage suivant : le fleuve Rotuba, la ville d'Albium Intemelium (Vintimille), le fleuve Merula, la ville d'Albium Ingaunum (Albenga), le port de Vadum Sabatium, le fleuve Porcifera, la ville de Genua (Gènes), le fleuve Feritor, le port Delphini, Segesta chez les Tigullii, le fleuve Macra qui est la limite de la Ligurie. En arrière de toutes les localités ci-dessus énumérées, l'Apennin, la chaine la plus considérable de l'Italie... De l'autre côté de l'Apennin jusqu'au Pò, le fleuve le plus riche de l'Italie, toute brillante de villes célèbres : Libarna, Dertona, colonie, Iria, Barderate, Industria[3], Pollentia, Carrea surnommée aussi Potentia, Forofulvi surnommé Valentinum, Augusta chez les Vagienni, Alba Pompeia, Asta, Aqui chez les Statyelli... La

[1] Hécatée cite aussi *Massalie* (Marseille) comme une ville de Ligurie.

[2] Au-dessus des Oxubii et des Ligauni, sont les Suètri, les Quariates, les Advincates ; III, 5, 5.

[3] Industria appelée jadis Bodincomagus, Pline III, 21. 1.

côte de la Ligurie, entre le Var et la Macra, a une étendue de 221.000 pas. — III, 7.

Le Pô sort du sein du mont Vesulus, un des sommets les plus élevés de la chaîne des Alpes, sur le territoire des Ligures Vagienni. — III, 20, 3.

Métrodore de Scepsis dit que le Pô a reçu ce nom parce qu'autour de sa source abondent les pins appelés en gaulois *padi*, et que dans la langue des Ligures il s'appelle *Bodincus* ce qui signifie *sans fond*. A l'appui de ce dire on peut citer Industria, ville voisine, appelée jadis *Bodincomagum*, et où le fleuve commence à être très profond. — III, 20, 8.

Augusta des Taurini, de l'antique nation des Ligures, où le Pô commence à être navigable. III, 21, 1.

Novaria, issue de Vertacomari (Vercors), qui forment aujourd'hui même un canton des Vocontii, non, comme le dit Caton, des Ligures. — III, 21, 2.

Le seigle est appelé *asia* par les Taurins, XVIII, 40, 1.

STRABON.

Les Alpes sont habitées par un grand nombre de peuplades celtes, outre les Ligures. Ceux-ci sont d'une race différente, mais ont à peu près le même genre de vie. Ils habitent la partie des Alpes voisine de l'Apennin et occupent aussi une partie de l'Apennin. — II, V, 28.

La Ligurie... n'a rien qui mérite d'être raconté, si ce n'est que les habitants vivent dispersés dans des villages, labourant et bêchant une terre ingrate, ou plutôt fendant des rochers, comme dit Posidonius. — V, 2, 1.

Entre Luna et Pise est un quartier appelé Macra ; beaucoup d'auteurs le regardent comme la limite entre la Ligurie et l'Etrurie... Les Ligures étaient plus belliqueux que les Etrusques, et, mauvais voisins attachés à leurs flancs, les harcelaient... V, 2, 5.

Au pied des Alpes est une plaine très fertile et parsemée de collines qui produisent beaucoup de fruits. Cette plaine est, pour ainsi dire, partagée en deux, par le Pô, et on la

divise en Cispadane et en Transpadane. La Cispadane comprend la partie qui est du côté de l'Apennin et de la Ligurie ; le reste forme la Transpadane. Celle-là est habitée par des peuplades ligures et celtes, dont les premiers occupent les montagnes, les derniers les plaines ; celle-ci est habitée par les Celtes et les Venètes. — V, 1, 4.

Ceux qui habitent la Cispadane occupent tout le pays entouré par les Alpes et l'Apennin jusqu'à Genua et Sabata. Les Boii, les Ligures, les Senones et les Gœsates en habitaient jadis la majeure partie; mais depuis l'expulsion des Boii et la destruction des Senones et des Gœsates, il n'y reste plus que des peuplades ligures et des colonies romaines... Bien que tous ces peuples soient aujourd'hui soumis à la domination romaine, on appelle encore les uns Ombri et Thyreni, de même que Veneti, Ligures, Insubres. — V. 1, 10.

Les Ligures et les Symbri (Insubres ?) fournissent une laine rude dont la plupart des familles d'Italie se font des vètements. — V, 1, 12.

Les Ligures vivent principalement d'élevage et se nourrissent de lait et de boisson d'orge ; ils font paitre leurs troupeaux sur le littoral et la plupart du temps sur les montagnes. Il y a dans leur pays de très vastes forêts fournissant de très beaux arbres pour la construction des navires ; quelques-uns de ces arbres ont jusqu'à huit pieds de diamètre. Il y a aussi d'autres bois qui, à cause de leurs dessins variés, ne le cèdent en rien au *citrus* pour faire des tables. Ils vont vendre ces bois au marché de Gênes, ainsi que leurs troupeaux, leurs peaux et leur miel. Ils emportent en échange de l'huile et du vin d'Italie, car leur pays produit peu de vin, sans compter qu'il a le goût de la poix et qu'il est âpre. C'est là qu'on voit les chevaux et les mulets qu'on appelle *ginni*, ainsi que les tuniques et les saies ligures. On trouve aussi chez eux le *lingurium* que quelques-uns appellent *electrum*. A la guerre ils ne servent guère comme cavaliers, mais ce sont de bonnes troupes de ligne et de bons soldats légers. Comme ils se

servent de boucliers d'airain, quelques-uns croient qu'ils sont grecs[1]. — IV, 6, 2.

Les Salyes habitant la partie des Alpes qui domine le littoral et une partie du littoral où ils sont mêlés aux Marseillais. Les anciens auteurs grecs donnent aux Salyes le titre de Ligures[2]; les plus récents les appellent Celto-Ligures et leur ont assigné tout le pays jusqu'au Rhône et à Avignon... Les Romains furent les premiers à soumettre les Gaulois transalpins; ils soutinrent contre eux et les Ligures une longue guerre, parce qu'ils leur fermaient, le long du littoral, le chemin de l'Espagne. Les Ligures commettaient des brigandages et sur terre et sur mer, et ils étaient si puissants que de grandes armées avaient peine à s'y frayer un passage. Après quatre-vingts ans de lutte, à peine si les Romains obtiennent que le passage fut libre sur une largeur de douze stades. Dans la suite, Rome soumit tous les Ligures, leur imposa un tribut et une forme de gouvernement.

Les Allobroges et les Ligures obéissent aux gouverneurs de la Narbonaise... Les Ligures qui sont entre le Var et Gènes sont considérés comme faisant partie de l'Italie; chez ceux qui habitent les montagnes on envoie un préfet de l'ordre équestre comme chez d'autres peuples tout à fait barbares. — IV, 6, 3 et 4.

De l'autre côté des Alpes, le pays qui penche vers l'Italie est occupé par les Taurini, de race ligure, et d'autres peuplades ligures. Le pays appelé terre de Donus et de Cotius est aussi habité par des Ligures[3]. — IV, 6, 6.

Les femmes travaillent la terre, et lorsqu'elles ont mis au monde un enfant, elles font coucher leur mari à leur

[1] Le bouclier *ligure* fut adopté par les Romains. — Polybe dit (XXIX, 6, 1) : « Protégés soit par le petit bouclier (parma), soit par des boucliers ligures (*bursôo*), les Romains se défendaient énergiquement.

[3] Charax (fragm. 38) cite les Salyes comme un peuple ligure.

[3] Strabon dit ailleurs (IV, 1, 3) : « Ocelum est le point extrême du royaume de Cottius : — la limite du territoire des Voconces touche la terre de Cottius ».

place et le servent. Souvent elles enfantent tout en travaillant, lavent l'enfant et l'enveloppent de chiffons auprès de quelque torrent[1].

Posidonius dit que pendant son séjour en Ligurie, Charmolaus, de Marseille, son hôte, lui a raconté le fait suivant. Il avait loué des hommes et des femmes pour bêcher. Une de celles-ci, prise des douleurs de l'enfantement, s'en alla un peu à l'écart de l'endroit où on travaillait, puis, après avoir mis au monde un enfant, revint aussitôt se mettre au travail, pour ne pas perdre son salaire. Lui-même voyant qu'elle travaillait avec peine, lorsqu'il en connut la cause, qu'il ignorait tout d'abord, la renvoya, après l'avoir payée. Celle-ci porta son enfant vers une petite source, le lava, l'enveloppa des chiffons qu'elle put trouver et l'emporta en bonne santé à la maison. — III, 4, 17.

ESCHYLE.

Tu iras aussi chez les Ligures intrépides. Là, quelque brave que tu sois, tu renonceras au combat : car il est écrit que les armes te manqueront ; et tu ne trouveras pas à prendre sur la terre une pierre, car le pays est mou. Mais Jupiter, te voyant dans l'embarras, aura pitié de toi ; il suspendra dans les airs un nuage rempli d'une grêle de pierres rondes et ombragera la terre. Puis en lançant ces pierres, tu repousseras facilement l'armée des Ligures. — (Eschyle, Prométhée, — cité par Strabon).

COMMENTAIRES D'EUSTATHE.

Après Marseille viennent les Ligures que Lycophron (v. 1356) appelle Ligustins. Ils ont reçu ce nom à cause de Ligus, qui s'opposa à Héraclès allant chercher les bœufs de Géryon. La légende raconte que, dans cette circonstance, Héraclès ayant épuisé toutes ses armes, supplia

[1] Strabon parle ici des femmes d'Espagne aussi bien que des Ligures. — Diodore de Sicile (V, 14) dit en parlant des femmes corses : « Quand une femme s'est accouchée, ce n'est pas elle qu'on soigne, c'est son mari. Celui-ci se couche comme s'il était malade et garde le lit pendant un nombre de jours déterminé, comme si son corps avait souffert ».

Zeus de venir à son secours ; celui-ci rassembla les nuages et fit tomber une pluie de pierres. C'est là l'origine de la plaine pierreuse (Crau) qui se trouve entre le Rhône et Marseille ; les savants, laissant de côté les radotages des fables, disent que ces pierres ont été brisées et réduites en morceaux soit par de fréquents coups de foudre soit par des exhalaisons typhéennes.

Les Ligures se nourrissent en général de lait et de boisson d'orge. Ils se servent de la fronde avec tant d'adresse, à ce qu'on raconte, que, lorsqu'ils aperçoivent des oiseaux, chacun désigne celui qu'il veut frapper, comme s'ils devaient tous les atteindre. Les Ligures qui sont voisins de l'Etrurie tirent leur nom du fleuve Ligur. Il faut savoir aussi que les Colchiques paraissent également être Ligures, originaires de l'Europe[1], et Lycophron le dit clairement (v. 1312) lorsqu'il donne à Cytœa, ville de Colchique, le nom de Ligustique. Aristote dit que les Ligures seraient ainsi appelés parce qu'il ont sept côtes ; mais il rejette cette opinion, car tout homme a huit côtes de chaque côté[2]. — 76.

DIODORE de SICILE.

Les Ligures travaillent un sol ingrat et tout à fait maigre qui, à force de travail et de sueurs, produit des récoltes peu abondantes. Aussi les Ligures sont-ils desséchés par la fatigue ; mais grâce à un exercice continuel, ils sont bien constitués. Vivant loin du luxe et de l'oisiveté, ils sont légers et agiles, et très propres à la guerre. Enfin, livrés à des ouvrages pénibles, car leurs champs réclament beaucoup de travail, ils ont coutume de s'associer leurs femmes comme compagnes de fatigue. Celles-ci se louent, aussi bien que les hommes, pour travailler et

[1] Les Galates d'Asie sont originaires de l'Europe, de même que les Ibères d'Asie. (Scolie de Dionysios Periegetes ; 74).

[2] Cette manière de désigner un peuple d'après une particularité physique se trouve dans tous les pays. Ainsi les Annamites sont ainsi appelés à cause d'une conformation particulière des orteils. Je tiens ce détail du prince Ham-N'ghi, ancien roi d'Annam, interné à El-Biar (Alger).

il arriva un fait typique et incroyable. Sur le point d'accoucher, une femme travaillait avec des hommes pour un salaire. Surprise au milieu de son travail par les douleurs de l'enfantement, elle se dirigea sans bruit vers des buissons, mit au monde un enfant, l'enveloppa de feuilles, le cacha dans les broussailles, revint se mêler aux ouvriers et reprit son travail sans rien laisser voir de ce qui s'était passé. Mais les vagissements de l'enfant ayant dévoilé le fait, le surveillant ne put la décider à cesser de travailler; et elle ne voulut pas consentir à interrompre son travail jusqu'à ce que celui qui l'avait louée, ayant pitié d'elle, la paya et la fit cesser de travailler. — IV, 20.

Après avoir parlé des Gaulois, des Celtibères et des Ibères, passons aux Ligures. Ils habitent un pays tout à fait rude et infertile. Livrés à un travail et à des fatigues continuelles, ils mènent une vie laborieuse et misérable[1]. Dans cette région montagneuse et boisée, les uns coupent du bois, tout le jour durant, avec des hâches grosses et lourdes, les autres livrés à l'agriculture, travaillent, la plupart du temps, des rochers, à cause de l'excessive dureté du sol ; car leur bêche n'arrache aucune motte sans pierres.

Malgré la difficulté des travaux auxquels ils se livrent, ils triomphent de la nature par leur opiniâtreté, et, à force de fatigue, à peine s'ils finissent par lui faire produire une récolte maigre. Ces exercices continuels et la frugalité de leur nourriture rend leurs corps secs et nerveux. Dans leurs fatigues, ils ont leurs femmes pour compagnes, habituées à partager les travaux de leurs maris. Ils vont fréquemment à la chasse, et suppléent par la quantité de gibier qu'ils prennent à l'insuffisance de leur nourriture. Aussi, vivant dans des montagnes couvertes de neige, habitués à parcourir des précipices peu sûrs, leurs corps deviennent robustes et nerveux. Quelques uns à cause de la rareté des fruits, boivent de l'eau, se nourrissent de la

[1] Comparez Virgile, Géorg, II, Assuetum malo Ligurem ; — T. L. XXVII, durum genus. — On les accusait d'être fourbes, trompeurs, intéressés.

chair d'animaux domestiques, de gibier et des légumes que produit le pays ; car ils habitent une région inaccessible aux dieux les plus aimables, à Bacchus et à Cérès.

Ils passent la nuit dans les champs, plus rarement dans des cabanes ou de pauvres chaumières, le plus souvent dans le creux des rochers et dans des cavernes, œuvre de la nature et qui peuvent leur fournir un abri suffisant.

Ils font tout le reste de la même manière, et gardent leur genre de vie simple et antique. En un mot, dans ces pays, les femmes ont la force et l'énergie des hommes, les hommes des bêtes, aussi dans les luttes souvent, à ce qu'on dit, le plus grand des Gaulois[1] est terrassé par un tout petit Ligure qu'il a provoqué en combat singulier. Les armes des Ligures sont plus légères que celles des Romains. Ils ont pour se couvrir, un bouclier long de la même forme que celui des Gaulois, et leur tunique est retenue par une ceinture. Ils se couvrent de peaux de bête et portent une épée courte. Quelques-uns, par mélange de la civilisation romaine, ont changé l'ancienne forme de leurs armes et se sont mis à l'unisson de leurs maitres. Ils sont hardis et braves, non seulement dans la guerre, mais encore dans les autres hasards et dangers de la vie. — V, 39.

PLUTARQUE.

De vives et interminables querelles s'étaient jadis élevées chez les Ligures, et les avaient amenés à une guerre civile[2]. Déjà les deux partis avaient couru aux armes ; déjà ils se mesuraient des yeux sur le champ de bataille,

[1] « Les Gaulois sont de haute taille ». — Diod. de Sic., V, 28, 1.

[2] J'emprunte cette traduction à Am. Thierry (Histoire des Gaulois, II, 1, page 19) qui dit, en outre (page 18) : « La Ligurienne était pour son mari une compagne, suivant toute l'acception du mot... C'était par le choix d'un mari que la jeune Ligurienne entrait dans l'exercice de sa liberté ». A. Thierry regarde comme propre aux Ligures et aux Ibères la coutume de faire choisir à la jeune fille son mari dans un dîner, en lui présentant une coupe, comme la fille du roi Nan à Euxène, et il ajoute que cette coutume existe encore dans certains coins des Pyrénées.

lorsque les femmes, se précipitant entre eux voulurent connaître le sujet de la discorde. Elles le discutèrent et le jugèrent avec tant d'équité et de raison, qu'une admirable amitié de tous avec tous, régna dès lors, non seulement dans chaque cité, mais dans chaque famille. De là naquit l'usage d'appeler les femmes aux délibérations sur la paix et sur la guerre, et de leur soumettre les différends survenus avec les alliés. — (De virtute mulierum).

POLYBE.

Il vint à Rome des ambassadeurs des Marseillais, qui, depuis longtemps harcelés par les Ligures, étaient en ce moment réduits à la dernière extrémité. Deux de leurs villes, Antibes et Nice, étaient assiégées par les Ligures. Ce fut ce qui les décida à envoyer des députés pour exposer aux Romains ce qui se passait et leur demander du secours. Le Sénat, après avoir entendu leur récit, décida d'envoyer des ambassadeurs pour se rendre compte par eux-mêmes de l'état du pays, et amener, si possible, les barbares à réparer leurs torts.

Cette ambassade se composait de Flaminius, Popilius Lenas et L. Papius, qui partirent avec les Marseillais, et abordèrent à Œgitna, dans le territoire des Oxybii. Mais les Ligures, ayant appris d'avance qu'ils venaient pour leur ordonner de lever le siège, empêchèrent de débarquer ceux qui étaient encore à l'ancre, surprirent Flaminius, qui était déjà débarqué, s'emparèrent de ses bagages qu'il avait déposés sur le rivage, et lui ordonnèrent de sortir de leur pays ; puis, comme il n'obéissait pas, ils se mirent à piller ses bagages. Les esclaves et les affranchis résistaient et tentaient de les repousser ; les Ligures mirent la main sur eux. Flaminius, en voulant défendre les siens, fut blessé, deux de ses esclaves tombèrent les autres furent poursuivis jusqu'au navire ; Flaminius eut à peine le temps de couper les amarres et de lever l'ancre pour échapper au danger. Il fut emmené à Marseille, où il reçut toute sorte de soins. Le Sénat, en apprenant ce qui s'était passé, envoya sur le champ un

des consuls, Q. Opimius, avec une armée pour faire la guerre, aux Oxybii et aux Deciates.

Opimius réunit son armée dans la ville de Placentia, franchit l'Apennin et entra sur le territoire des Oxybii. Il campa sur le fleuve Apron, et, apprenant que les ennemis se réunissaient et se préparaient à combattre, il les attendit. Puis il marcha sur Œgitna, où les députés avaient été outragés, la prit d'assaut, réduisit les habitants en esclavage, chargea de fers les auteurs de l'outrage et les envoya à Rome; après cela il s'avança à la rencontre des ennemis. Les Oxybii n'espérant aucun pardon de leur outrage envers les députés, emportés par une ardeur irraisonnée, s'élancèrent en aveugles et, avant d'être rejoints par les Déciates, qui s'étaient réunis au nombre d'environ quatre mille, attaquèrent les Romains. Quintius, voyant l'entrain et l'audace des barbares, fut frappé de leur courage; mais remarquant qu'ils s'avançaient en désordre, en homme qui a l'expérience des choses et un esprit d'une finesse supérieure, il en conçut bon espoir. Il fait donc sortir son armée du camp, adresse à ses soldats une harangue conforme aux circonstances et marche d'un pas assuré contre l'ennemi. Après une attaque énergique, il repoussa rapidement ses adversaires, dont un grand nombre périrent; les autres furent contraints de tourner le dos et de s'enfuir. Bientôt les Déciates réunis arrivèrent, prêts à partager les dangers des Oxybii. Venus après le combat, ils recueillirent les fuyards, puis, sans tarder, attaquèrent les Romains avec beaucoup d'ardeur et de courage. Battus ils se livrèrent aussitôt, eux et leur cité, à la foi des Romains. Quintius, après avoir soumis ces peuples, céda aux Marseillais une partie du pays dont il s'était emparé et ordonna aux Ligures de donner aux Marseillais des otages qu'ils devaient renouveler à des époques fixes. Quant à lui, il désarma ses ennemis, distribua ses troupes dans leurs villes et y passa l'hiver. Ainsi cette guerre fut promptement entreprise et rapidement achevée. — XXXIII, 8.

TACITE.

La flotte d'Othon, après avoir pris possession de la plus grande partie de l'Italie, avait pénétré jusqu'aux Alpes-Maritimes... Le procurateur Marius Maturus gouvernait alors la province des Alpes-Maritimes. Il appelle aux armes la nation, dont la jeunesse ne laissait pas d'être nombreuse et se met en devoir de chasser les Othoniens de sa frontière. Mais, au premier choc, les montagnards furent battus et dispersés... Irritée par ce combat, la fureur des Othoniens se tourna contre le municipe d'Intémélium. La victoire avait été sans dépouilles, avec des paysans pauvres et grossièrement armés ; des prisonniers, on n'en pouvait faire parmi des hommes si agiles et si au fait du pays; la cupidité se satisfit par le désastre d'une ville innocente. Le beau trait d'une Ligurienne accrut encore l'odieux de cette vengeance. Cette femme dérobait son fils aux recherches, et les soldats, s'imaginant qu'avec lui elle recélait de l'argent, la torturèrent pour qu'elle déclarât où elle cachait son enfant. « Là », répondit-elle en montrant son ventre ; parole courageuse que ni la terreur ni la mort ne purent jamais lui faire démentir. — Histoire, II, 12 et 13. *(Traduction Burnouf).*

ARISTIDE BERARD

Berard (Balthazar-Aristide) est né à Briançon, le 4 septembre 1811. Il était le fils du mathématicien Berard dit Sunderson Berard, dont nous avons, dans la *Biographie du canton du Monêtier*, raconté la vie et signalé les remarquables travaux scientifiques.

La famille Berard semblait être vouée par des prédispositions natives aux mathématiques et à la mécanique. Le chef de la famille était un mathématicien de puissante intelligence ; son fils, Aristide, le suivit dans ses errements scientifiques et manifesta la même intense activité d'esprit. Mlle Rosine devenue Mme Balmès, Mlles Héloïse et Clara Berard possédaient aussi, élèves intelligentes de leur père, poussée assez loin, la science du calcul. Elles furent souvent ses collaboratrices, la cécité du vieillard rendant fort difficiles pour lui les opérations de calcul très étendues.

Aristide Berard fut soumis de bonne heure à la discipline de la famille, c'est-à-dire à l'étude des mathématiques, de la physique et de la mécanique. Doué de remarquables aptitudes, il fit, sous la direction de son père, de rapides progrès et fut bientôt en pleine possession des éléments étendus de ces sciences.

Entré à l'école des mines de Saint-Etienne, il en sortit en 1831, à 20 ans, avec un brevet de première classe. Il entra presque immédiatement comme chef de fabrication aux forges de Decazeville.

Un travail excessif altéra la santé de l'ardent jeune homme. Il dut pour la rétablir revenir à Briançon au sein de la famille.

Vers cette époque, une société importante s'était fondée

dans le but d'exploiter sur une grande échelle les gisements métallifères du département des Hautes-Alpes et de l'Oisans.

Aristide Berard connaissait admirablement le Briançonnais et l'Oisans au point de vue surtout de leurs richesses souterraines ; il fut choisi, quoique fort jeune, comme directeur de cette vaste entreprise. On lui adjoignit un ingénieur prussien du nom de Warmholz, homme de vive imagination et fort entreprenant, qui trouva la mort dans le cours de ses explorations en tombant d'une hauteur de 5 à 600 mètres (voir notre essai sur l'Oisans). Les opérations de la Société s'étendaient depuis les mines dites des Ruines près Vizille (Isère), en passant par les mines d'argent d'Allemont, les vastes gisements du Grand-Clos (Hautes-Alpes), les mines du Lauzet et du Casset, jusqu'aux anciennes et riches mines de l'Argentière (plomb sulfuré argentifère).

Il fit construire deux fonderies, l'une à Allemont (Isère) contenant sept fourneaux, et l'autre au Lauzet en contenant deux, des ateliers de préparation mécanique pour le minerai, à Allemont, au Grand-Clos, à l'Alpe et à l'Argentière, ateliers composés de vastes bâtiments en maçonnerie et qui contenaient des bocards de dix à vingt flèches, des cylindres à broyer, des tables jumelles et à secousse, des lavages à cascade, des cuves à crible, des caissons allemands, des forges, etc. ; le tout mis en mouvement par de puissantes roues hydrauliques et établi à grands frais, de manière à être fort durable.

Un outillage immense, ustensiles, machines, instruments, tombereaux, caissons, brouettes, provisions, etc., compléta l'installation et permit un large fonctionnement.

Mais, hélas ! les frais de premier établissement et de mise en œuvre de cette vaste entreprise industrielle, dépassèrent, au bout d'un certain temps, les possibilités financières de la Société ; ainsi qu'il arrive fréquemment, l'entreprise s'effondra, faute de fonds, au moment où la Société allait recueillir peut-être le fruit de ses immenses travaux, soit d'installation, soit d'exploitation.

Quelle part de responsabilité est attribuable dans cet insuccès de l'entreprise aux deux ingénieurs, Aristide Berard et Warmholz ? Peut-être n'est-ce que justice de dire qu'ils furent, avant tout, des ingénieurs et non de prévoyants comptables ; peut-être furent-ils entraînés, outre mesure, soit par un conseil d'administration peu clairvoyant, soit par le miroitement de la grandeur des résultats espérés. Dans tous les cas, la réputation de savoir et d'habileté professionnelle d'Aristide Berard ne reçut aucune atteinte de l'issue de cette entreprise.

Ceux qui furent frappés par cette faillite, presque autant que les actionnaires, furent les habitants de l'Oisans, de la Grave, du Lauzet, du Casset, du Monêtier, de l'Argentière, qui avaient trouvé dans les multiples travaux de la compagnie, des occupations relativement bien rétribuées. Ces pauvres gens furent dépossédés d'un gain qui avait introduit dans ces rudes contrées une aisance relative. C'est l'effet des grands travaux agricoles, des grandes entreprises industrielles surtout et partant de la mise en circulation de capitaux de chiffre élevé, de transformer toute une région, d'améliorer les gites, l'alimentation, les cultures et les habitants, « le jour, dit Pindare, que les Rhodiens élevèrent un temple à Minerve, il tomba sur l'île une pluie d'or ». C'est, il est vrai, *parvis componere magna...*

Dans le cours de ces premiers et importants travaux, Berard découvrit le moyen d'opérer la séparation de la houille d'avec les schistes et les sulfures de fer. Il imagina un appareil mécanique qui porte son nom et qui permet d'obtenir le charbon menu très pur, avec lequel on peut avoir du coke de première qualité à un prix très réduit, tandis que ces mêmes charbons étaient précédemment perdus et jetés à la décharge, principalement en Angleterre.

Les appareils d'épuration de la houille du système Berard ont été exploités en France et en Belgique, pendant la durée des brevets, sous la raison sociale Berard, Levainville et Cie, et en Angleterre, par M. Morisson, qui

s'est relevé d'une situation gravement compromise dans d'autres opérations.

Un appareil de ce système fut monté à Newcastle et un modèle déposé à l'exposition universelle de Londres en 1851, ce qui a valu à son auteur, M. Berard, la médaille d'honneur, et de la part de la France, la décoration de la légion d'honneur.

Depuis, et à toutes les expositions universelles, M. Berard a obtenu les plus hautes récompenses, excepté à la dernière, où il était hors concours comme membre du jury. Il publia plus tard, en 1856, dans les *Annales des mines*, un mémoire sur l'épuration de la houille.

En 1840, Berard devint directeur des forges de Bagorry (Basses-Pyrénées). Il signala le premier le parti qu'on pouvait tirer des minerais de fer carbonaté spathique d'Ustéléguy pour la fabrication des aciers.

Au cours de la direction de ces travaux, Berard résolut une question métallurgique de haute importance, celle de la transformation directe de la fonte en acier au moyen d'une action alternativement oxydante et réductrice, en insufflant dans le bain métallique un mélange d'acier et de gaz hydrogène carboné en proportion variable à volonté.

Devenu l'ingénieur conseil de la maison Laffite-Gouin, il fut envoyé par elle en Algérie pour y étudier des gisements métallifères, auxquels la voix publique attribuait une grande importance. Il obtint, pour assurer sa sécurité et celle de ses auxiliaires, une escorte de cavaliers de l'autorité militaire et il accomplit sa mission. Ici s'emplace un épisode du voyage de Berard qu'il a raconté lui-même dans des notes autobiographiques qu'il m'a adressées en 1886.

« Il eut, dit-il, le désir de voir ce qu'était le désert dont il était rapproché. Il exprima cette pensée à l'officier qui commandait l'escorte. Celui-ci ne lui dissimula point que lui-même et la plupart des hommes de l'escorte partageaient tout à fait les mêmes sentiments. Dès lors, aucun obstacle ne s'opposait à la réalisation d'un désir commun, et on se mit en route. La première journée se

passa sans incident, mais dès le matin de la deuxième journée, un nuage de poussière fut signalé à l'horizon ; c'était sans doute un parti de cavaliers arabes qui venait sur eux dans une pensée hostile, à n'en pas douter. Revenir sur ses pas, il était trop tard, et c'eût été d'un mauvais effet : il n'y avait pas à y songer. Ils attendirent de pied ferme.

« L'escorte prit toutes les dispositions nécessaires pour couvrir M. Berard en se portant en avant. Bientôt ils furent enveloppés par un ennemi beaucoup plus nombreux : la mêlée devint des plus vives.

« M. Berard ne tarda pas à reconnaitre quel était le chef de la bande. Il lança son cheval contre lui et on croisa le fer. Après quelques instants d'engagement, la lame de l'adversaire glissant le long du petit sabre d'officier d'artillerie lorsqu'il était de la garde nationale et n'ayant qu'une garde insuffisante, vint blesser M. Berard à la paume de la main. La douleur fut vive : il lâcha son arme ; mais aussitôt il prit un pistolet dans la fonte de son cheval et presque à bout portant il brûla la cervelle de son adversaire.

« Lorsque les Arabes virent leur chef tomber, ils s'empressèrent de prendre la fuite. De leur côté, les explorateurs regagnèrent le camp sans arrêt.

« La blessure à la main droite fut assez promptement guérie et heureusement elle ne l'empêcha pas d'écrire et de travailler ».

Aristide Berard s'est occupé, avec succès, des conditions de la fabrication des blocs ignés. Les blocs artificiels destinés à l'établissement des jetées en mer ont été longtemps fabriqués au moyen de la chaux ou des ciments hydrauliques. Mais l'expérience avait prouvé qu'ils étaient assez promptement décomposés par l'action chimique de l'eau de mer et l'action mécanique du frottement. Il fallut inventer un nouveau mode de fabrication avec d'autres matériaux. L'académie des sciences mit au concours la question. Berard s'emparant de ce champ de recherches

et de labeur ouvert à son esprit investigateur, fabriqua des blocs par l'agglomération de l'argile à haute température. Un mémoire qu'il adressa à l'académie des sciences à ce sujet en mars 1853, reçut le meilleur accueil et l'innovation fut consacrée par l'expérience.

Aristide Berard prit une part très active au mouvement d'idées, en 1880, qui se produisit à propos du projet de la jonction de la France à l'Angleterre par un tunnel sous-marin dans la Manche et même par un pont, suivant les plus aventureux ingénieurs.

Dans la discussion ouverte sur cette question de capitale importance, Berard démontra, dans ses publications dans la presse, combien son esprit était à la fois primesautier et étendu, et son expérience fournie des ressources les plus variées.

Nous ne pouvons mieux caractériser la vivacité et la force de cette intelligence, qu'en citant encore un passage de son autobiographie. Notons que c'est à l'âge de 75 ans, qu'il voyait dans sa pensée s'élargir devant lui les perspectives d'un long avenir et s'ouvrir un champ illimité d'action et de travaux.

« Actuellement (1886), M. Berard s'occupe d'une question de la plus haute importance. Il est convaincu qu'il lui sera possible de construire un navire d'un nouveau système dont il est l'inventeur, qui réaliserait une vitesse double de nos meilleurs marcheurs, tout en consommant moins de combustible. Ce serait une révolution dans la marine qui aurait pour conséquence forcée la reconstruction de tout le matériel naval et la nation qui la première serait organisée dans le nouveau système exercerait une influence irrésistible !

« Cette nation, il faut que ce soit la France. M. Berard a tout fait pour qu'il en soit ainsi. Les hommes au pouvoir sont au courant de la question : à eux d'agir en conséquence et de repousser la responsabilité morale d'un fait aussi grave en se croisant les bras.

« Il importerait de faire servir cette découverte à un grand but humanitaire en supprimant tout au moins les

guerres maritimes si meurtrières, reste humiliant de barbarie, et que toutes difficultés internationales soient réglées par arbitrage ».

BIBLIOGRAPHIE.

Comp[ie] de Joursauvault; mines de cuivre et de houille, Monêtier, la Grave, Villard-d'Arène, année 1835, 125 p. (Rapport).

Exposé des travaux exécutés par la Compagnie des Mines d'Allemont et des Hautes-Alpes (octobre 1837), par A. Berard, ingénieur civil, chargé de la direction des travaux, 20 p, in-8°, Barnel, imp[r].

Organisation du travail. Lettre à MM. les membres du gouvernement provisoire, par Aristide Berard, Paris, Guillaumin, 1848, in-18, 36 p.

Notice géologique sur le terrain à anthracite du bassin de Briançon (Hautes-Alpes), et particulièrement du Chardonnet, 1856. (Dans la correspondance des élèves brevetés de l'école des mines de Saint-Etienne).

L'Algérie, sa situation présente, son avenir, par A. Berard. Paris, Dentu, 1868, 16 p.

Considérations sur le rôle de la combustion intermoléculaire des corps renfermés dans la fonte, et sur l'influence de l'hydrogène dans la fabrication de l'acier fondu. In-8°, 1869. Lacroix.

Epuration de la houille, par Aristide Berard, in-8°, 3 p., à la librairie de Lacroix-Calmon.

Fabrication de l'acier, nouveau système, par Aristide Berard, 56 p., in-f°. Dessins dans le texte. s. d.

Description nautique des côtes de l'Algérie, par Aristide Berard (suivi de notes par de Tessan), 1869. (Doutes sur l'attribution. Ce livre est-il bien d'Aristide Berard ?)

A consulter :

Vente aux enchères publiques des concessions de mines d'argent, de cobalt, de nickel, ect., fonderies, ect., de la C[ie] des mines d'Allemont et des Hautes-Alpes, par Candide Benoit, syndic de faillite, 1811, 28 p., in-8°.

Cette notice sur ces mines est de la rédaction de MM. Scipion Gras et Aristide Berard.

Mémoire-rapport sur les nouveaux procédés sidérotechniques de M. Aristide Berard, par M. Etienne Huguin, Paris, 1880, in-8°, 12 p.

Galerie historique et critique du XIXe siècle. H. Lauzac, t. I, 1856.

Ladoucette. Histoire, topographie des Hautes-Alpes, édition 1848, pp. 124, 125, 126, 127.

ARISTIDE ALBERT.

HISTOIRE
DE LA COMMUNE DU SAUZE.

INTRODUCTION.

A côté de l'histoire de la France, notre grande patrie, se place l'histoire de la commune, notre petite patrie.

Dans chaque commune, on voit une église construite depuis plusieurs siècles, des débris de châteaux forts dont les ruines sont souvent imposantes. Ces vieilles murailles nous racontent bien un peu l'histoire du passé, mais c'est une leçon muette qui n'est pas à la portée de tout le monde. A la maison, la vieille grand'mère, pendant les longues veillées d'hiver, a dit très souvent qu'autrefois, quand elle était bien jeune, on apprenait aux enfants une courte prière résumée par ces mots : « Que Dieu nous préserve des corvées et des dimes » ; elle a raconté les grands désastres qui ont frappé le pays (épidémies, grêles, incendies). Mais combien tous ces récits sont incomplets !

A la mairie, il y a de vieilles archives où l'histoire de la commune est écrite tout au long, mais les papiers sont pourris, mal écrits, indéchiffrables, et les vestiges du passé, peu à peu s'envolent en poussière.

Pendant mon séjour dans la commune du Sauze, j'ai consacré mes loisirs et mes veilles à fouiller dans les archives, afin de pouvoir mêler dans mes leçons aux enfants le récit des évènements qui ont agité le pays et de les faire, pour ainsi dire, profiter de l'expérience de leurs aïeux. J'ai même constaté que ce n'était pas celles de mes leçons qu'ils suivaient avec le moins d'intérêt.

Tous les détails qu'on va lire sur l'histoire du Sauze, à l'exception du chapitre sur l'*État de cette commune en 1789*, sont tirés des archives communales qui se trouvent à la mairie. Le chapitre qui fait exception est le résumé

d'une pièce qui se trouve aux archives départementales (série C, liasse 11).

Les archives communales du Sauze sont assez riches en documents, particulièrement sur le XVIII[e] siècle. Un curé, nommé Michel, natif du pays et fils du châtelain, a rempli tous les blancs des registres de l'état civil en y inscrivant les principaux faits qui se sont passés chaque année. On y trouve beaucoup de détails sur la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Il existe aussi un registre des délibérations des assemblées communales de cette époque, mais il est en mauvais état et en partie détruit. Enfin, il y a un grand nombre de quittances ou reconnaissances soit de sommes reçues ou prêtées, soit de paiement de redevances et impositions.

I.

ORIGINES[1].

Lorsque le vaste empire de Charlemagne fut partagé, en 843, par le traité de Verdun, en trois parties : la France, l'Allemagne et l'Italie, celle-ci échut à Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, qui conserva le titre d'Empereur. Le Dauphiné et la Provence firent d'abord partie de l'Italie, mais ils passèrent bientôt à l'Allemagne.

L'histoire de la commune du Sauze, à cette époque, est très difficile à établir d'une manière précise. La plus grande partie du territoire devait appartenir à un seigneur laïque qui faisait hommage aux empereurs d'Allemagne. Mais les moines, établis à *St-Martin*, possédaient aussi une grande partie du pays, et, comme à cette époque la

[1] Le nom patois de cette commune *lou Sàouze* (en latin *castrum de Salice*) signifie *le saule*. Le nom français, *le Sauze*, a donc été mal formé, car il dénature le mot qui n'a plus aucun sens. — Ce nom semble être d'origine latine. Ce qui indiquerait que le village n'a été fondé qu'après la conquête romaine; à moins que le nom patois et le nom latin ne soient qu'une traduction du nom plus ancien, d'origine ibérique, et qui aurait eu le même sens (*altza*); car il est certain que les vallées de la Durance et de l'Ubaye furent, à l'origine, occupées par des Ligures, qui étaient d'origine ibérique. (Note de F.-N. Nicollet).

terre donnait la puissance, leur influence devait être très grande. .

Les révolutions communales qui agitèrent les villes au onzième siècle et qui modifièrent si profondément l'existence des vilains ne se firent sentir dans la seigneurie du Sauze qu'au commencement du treizième siècle. C'est en 1215 que les habitants du Sauze se formèrent en commune, après avoir obtenu de l'empereur d'Allemagne l'approbation de leur charte.

Le Seigneur nommait un baille ou châtelain qui rendait la justice ; mais la commune était dès lors administrée par deux consuls choisis par les habitants. Ces consuls tenaient un compte exact de toutes les recettes et de toutes les dépenses qu'ils faisaient au nom de la Communauté. Les décisions importantes étaient prises en assemblée générale de tous les habitants de la commune, devant l'église paroissiale. Ces assemblées étaient convoquées par les consuls et présidées par le baille.

II.

LE SAUZE DONNÉ AUX ARCHEVÊQUES D'EMBRUN.

En 1251, l'archevêque d'Embrun, Henry Lors, reçut en don de l'empereur d'Allemagne, Guillaume de Hollande, la juridiction des terres du Sauze et tous les revenus et droits seigneuriaux, taille et autres impôts, que les empereurs étaient en droit de lever ou de faire lever sur ces terres[1].

[1] D'après le mémoire rédigé en 1789 pour la commune du Sauze, en réponse aux 24 questions posées par la *Commission intermédiaire et les Procureurs généraux des Etats du Dauphiné* (*archives départementales*, C, 11), la communauté du Sauze aurait toujours été du patrimoine de l'archevêque d'Embrun depuis la bulle de Conrad de 1147. Une bulle de cette date de Conrad III à Guillaume du Champsaur, archevêque d'Embrun, a été publiée par l'abbé SAURET (*Essai historique sur la ville d'Embrun* page 481). Le Sauze n'y est pas mentionné. On a révoqué en doute l'authenticité de ce document, M. l'abbé Guillaume, archiviste,

Ces concessions ne furent pas à l'avantage de la commune qui fut dissoute pour n'être reconnue définitivement par les archevêques qu'en 1542. Après ces trois siècles d'interruption, la commune put s'organiser comme elle l'avait été sous les seigneurs laïques au treizième siècle.

En 1566, Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, aliéna à Albert de Gaillard, seigneur de Bellafaire, la maison forte et la juridiction de la terre du Sauze pour 3.600 livres. Trois ans après, le même archevêque vendit à la Communauté du Sauze, les droits de fournage, de cavalage, de cense, pré, lods, garenne, taille de cinq florins appelée *héritage*, ainsi que les droits d'amende, de péage, d'aides, de corvée et d'émoluments. Les habitants se chargèrent de racheter, au profit des archevêques, les droits seigneuriaux aliénés au seigneur de Gaillard. Malheureusement, la commune ne put pas conserver son acquisition et, en 1570, elle revendit les droits de fournage et de cavalage au seigneur de Bellafaire qui, trois ans auparavant, avait acheté du prieur-curé la moitié de l'enclos de St-Martin.

De Gaillard de Bellafaire est alors le véritable seigneur du Sauze.

Les territoires du Sauze et de Pontis n'avaient pas de limites fixes et les habitants se disputaient souvent la jouissance des bois et des pâturages. En 1604, Honoré de Laurens, archevêque d'Embrun, Jean de Gaillard, seigneur du Sauze, Baptiste Lépine, prieur-curé, les consuls de la communauté du Sauze et Jérôme, seigneur de Pontis, fixèrent d'un commun accord la limite des deux communes. Elle partageait le village d'Orbane en deux

avait d'abord exprimé l'avis (*Inventaire des Archives départementales* tome 1er, série C, page 26, note) que cette donation était de 1145. Il m'a dit, dernièrement, que cette date ne lui paraissait pas sûre et que peut-êtreil serait plus exact de lire 1154. M. J. Roman cite (*Tableau historique des H.-A.*, page 23), un acte en date du 25 octobre 1155, par lequel Raymond, comte de Provence, vend à Guillaume, archevêque d'Embrun, le château du Sauze (F.-N. Nicollet).

parties. L'archevêque abandonna tous ses droits sur la partie nord-est de ce village, mais il conserva le droit du huitain sur les terres du col de Pontis.

III.

LA COMMUNAUTÉ RACHÈTE LES DROITS SEIGNEURIAUX.

Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, intenta, en 1616, un procès devant le parlement de Grenoble à la communauté et au Seigneur du Sauze pour obtenir le rachat des biens aliénés en 1566. Le procès trainant en longueur, les parties signèrent en 1619 une transaction par laquelle le seigneur de Bellafaire abandonnait les droits acquis sur la commune du Sauze, moyennant la somme de 3.960 livres et vendait aux habitants les terres qu'il possédait dans la commune pour 10.800 livres.

La communauté emprunta à un nommé Tholosan 7.750 livres pour payer un premier à-compte. Le reste de la somme devait se solder par un rôle annuel de 35 écus par livre cadastrale sur les terres de la commune jusqu'à complète extinction de la dette et de ses intérêts.

Le sieur Tholosan fut payé au moyen d'un second rôle annuel de 78 écus par livre cadastrale.

La communauté se trouvait alors en possession de tous les droits seigneuriaux, il ne restait à l'archevêque que la juridiction qu'il exerçait en nommant le châtelain, une rente annuelle de 300 livres et le huitain sur le quart environ des terres. Malheureusement les deux rôles dont nous venons de parler s'élevaient à 113 écus par livre cadastrale et constituaient une charge trop lourde pour les habitants. Bientôt les arrérages des rentes vont commencer et avec eux les procès en parlement de Grenoble, très longs et très coûteux.

En 1624, de Gaillard intenta à la Communauté, un procès qui ne se termina qu'en 1642.

IV.

DIFFICULTÉS POUR PAYER LES ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Le marquis de Belmont, co-héritier du seigneur de Bellafaire, vendit encore, en 1641, à la Communauté la propriété de St-Martin qui avait été achetée au prieur-curé. Cette vente fut faite moyennant la somme de 1.641 livres payable avec intérêt au 5 pour 100 en rentes annuelles calculées de manière à ce que la commune ne pût payer par année que trois livres du capital. Cette rente devait lui être portée à Grenoble avec un présent de deux paires de perdrix.

En 1667, l'argent n'étant pas arrivé, le marquis fit saisir les bestiaux du châtelain, du secrétaire et des consuls de la Communauté ; ce qui obligea les administrateurs à prendre les mesures suffisantes pour payer cette pension.

En 1690, le soin de porter l'argent et les perdrix fut confié à André Michel et à Jean Baille. Comme la somme n'était pas assez forte, il fallut faire des démarches longues et ennuyeuses afin que l'on consentit à la recevoir et à attendre le reste de la pension jusqu'à l'année suivante. Le jour de la Noël, comme les deux députés de la commune allaient porter cette somme bien placée dans une ceinture en cuir, en passant devant une église ils voulurent assister à la bénédiction qui allait s'y donner ; mais pendant la cérémonie la précieuse ceinture disparut et le voleur resta introuvable.

Toutes ces difficultés engagèrent la commune à payer en terres ses créanciers ; le sieur Magallon, greffier au Parlement, ayant acheté une partie des créances de Bellafaire, reçut le pré du Moulin, le pré de la Béalière et le pré du Seigneur. Elle aliéna en outre les droits de fournage et de cavalage au seigneur de Chorges, Roux d'Auterive. Mais bientôt ce seigneur se voyant imposé par le roi du huitième du prix des biens aliénés recéda à la commune les droits achetés.

Louis XIV ayant ordonné aux communes d'établir un rôle du dizain pour payer leurs dettes, le sieur Magallon prétendit en être exonéré, ses terres étant nobles ; mais il perdit le procès qu'il intenta à la commune du Sauze.

V.

PROSPÉRITÉ DE LA COMMUNE ET RÉFORMES UTILES.

La commune du Sauze jouissait alors en paix de sa liberté et semblait prospérer chaque jour davantage. Elle nommait les deux consuls qui l'administraient, les deux receveurs municipaux qui percevaient les impôts et les revenus communaux, le garde-terres et le garde-vignes ; elle louait son moulin, partageait entre ses habitants une partie de la forêt appelée la *Mélézerie* et fixait des amendes contre ceux qui couperaient des arbres dans les forêts communales.

Enfin, sachant que tout pays libre a un plus grand besoin de l'instruction, elle vota, en 1663, 20 livres pour traitement du maître d'école pendant les six mois de l'hiver et demanda à l'archevêque d'ajouter à cette somme les douze livres réservées aux pauvres sur la dîme recueillie par le prieur-curé. Plus tard, le traitement du maître d'école fut porté à 40 livres, assurées par une imposition du vingt-quatrième sur tous les rôles communaux.

C'était certainement pour l'époque de lourds sacrifices. L'instruction générale de la commune y gagna beaucoup. A la fin du XVIIIe siècle, le Sauze fournit plusieurs prêtres, plusieurs maîtres d'école, et la Communauté put choisir parmi ses membres ses trésoriers et ses secrétaires. En feuilletant les registres de l'état civil, des délibérations de l'assemblée générale et les livres consulaires, on est surpris d'y trouver toujours des écritures lisibles, de belles signatures et une orthographe assez correcte.

Il y avait peu de pauvres dans la commune, car la

vingt-quatrième partie de la dime a été employée au traitement du maitre d'école ou à des repas appelés *defructus* qui se donnaient le jour de la St-Hilaire, et dans les rôles communaux de cette époque on ne trouve de dispensés que des veuves et des orphelins.

Malheureusement, en 1684, tout le village brûla, après la rentrée des récoltes et avant les semences d'automne, ce qui jeta la commune dans une affreuse misère. Beaucoup de terres ne purent être ensemencées et les bestiaux furent tous vendus.

VI.

DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ EN 1765.

Vers la fin du dix-huitième siècle, la commune ne devait plus, de ses anciennes dettes, qu'une rente annuelle de 82 livres au marquis de la Roche de Grenoble, une autre de 45 livres à M. Alphand, seigneur d'Ubaye, et une troisième de 60 livres au marquis de Belmont. Cependant les charges communales n'avaient pas diminué et d'après un compte de 1765, elles paraissent même très lourdes ; je vais les reproduire à titre de curiosité.

Dépenses payées par la Communauté du Sauze en 1765.

A l'archevêque d'Embrun, 300 livres ; au chapitre d'Embrun, 110 l.[1] ; à l'hôpital d'Embrun, 50 l. ; à Ferchat, chirurgien, à la Bréole, 21 l. ; au garde-terres et vignes, 15 l. ; pour premier vingtième, le second ayant été dégrevé, 104 l. ; au fontainier, 12 l. ; au prieur, pour

[1] La redevance au chapitre d'Embrun n'a pas toujours été la même. En 1618, elle était de 5 écus 38 sous 4 deniers plus 2 écus 34 sous 7 deniers ; soit 24 livres 12 sous 11 deniers. (Arch. départ. G. 240, f° 17). — En 1625, les consuls du Sauze paient au chapitre d'Embrun une pension de 51 livres 12 sous, dont 13 livres 3 sous pour les anniversaires. 8 livres 11 sous pour la maison du chanonge, 3 livres pour le *salve regina*, 1 livre 10 sous pour la pension du jour des Rameaux, etc., (Arch. dép. G. 216). — Plus tard, elle est de 124 livres 10 sous, en vertu d'un acte du 15 févr. 1626 (Arch. dép. G. 249, f° 41). — (F.-N. Nicollet).

avantages, 30 l. ; pour le livre consulaire, 100 l. ; au secrétaire, 12 l. ; pour droit de recettes, 45 l. ; aux moines de Boscodon, 300 l. ; au receveur royal pour capitation, 300 l. ; au maitre d'école, 24 l. ; aux membres des anniversaires, à Embrun, 29 l.[1] ; aux gardes, à Embrun, 10 l. ; à la fabrique de Notre-Dame d'Embrun, 6 l. Ce qui fait un total de 1.568 livres qui, à 1 fr. 44 la livre donneraient une somme de 2.268 francs.

A cette somme, il faut ajouter la remise du receveur municipal qui était habituellement de 2 pour 100 des sommes perçues, la moitié de la dime réservée au prieur-curé, l'autre étant pour le chantre de Boscodon et louée généralement 100 livres, le huitain dû à l'archevêque par le quart des terres, et le deuxième vingtième, impôt royal dégrevé en 1765 à cause des incendies de 1761 et 1763 où presque tout le village avait brûlé deux fois de suite.

Le huitain était le droit qu'avait l'archevêque de prélever une gerbe toutes les sept sur les récoltes des terres soumises à cet impôt.

La dime se payait au douzième pour le blé, le chanvre, les légumes, les œufs, etc., au vingtième pour le vin et les agneaux. Le prieur-curé avait en outre la jouissance de l'enclos de St-Martin, les avantages de 30 livres portées dans l'état ci-dessus et enfin le droit d'étole qui lui permettait de s'approprier le revenu des cueillettes qui se faisaient dans l'église et les offrandes en pain et en vin que les habitants avaient l'habitude de porter à l'église les jours de St-Hilaire, de la Toussaint et de la Noël. Chaque individu offrait ce jour-là un pain et un broc de vin.

VII.

IMPOTS. — ACCIDENTS.

Si les impôts étaient nombreux et très forts, toutes les terres ne les payaient pas par égale portion. Les terres ayant appartenu au seigneur, à l'abbaye ou à l'arche-

vèque, n'étaient assujetties qu'aux rôles dressés à l'avantage de la commune. Les impôts royaux, la capitation, le premier et le deuxième vingtièmes, n'étaient payées que par les terres non nobles, ce qui constituait pour elles une taxe assez lourde.

Quand malheureusement, les rôles n'étant pas perçus à temps, le receveur municipal ne pouvait payer les sommes dues, il voyait ses biens, ceux des consuls, du baille et du secrétaire confisqués et leurs personnes étaient jetées en prison. En 1719, l'archevêque de Genlis étant mort et la rente de 300 livres n'étant pas payée, ses héritiers intentèrent un procès à la Communauté et firent mettre le consul Louis Tirand en prison. Quelque temps après, on le remit en liberté après lui avoir fait signer un écrit par lequel il s'engageait à payer les frais d'emprisonnement et de geôle qu'il avait occasionnés et à rentrer dans sa prison, si la somme due n'était pas payée à la St-Michel.

La foudre se mettait quelquefois de la partie pour faire souffrir les pauvres paysans. En 1740, le 28 décembre, elle frappa le clocher de l'église qui s'écroula en grande partie, puis elle pénétra dans l'église et dans la sacristie sans y faire de dommages notables. Quelques années après, elle tua un homme âgé de soixante ans et sa fille âgée de vingt et un ans.

En 1755, le prieur-curé Audibert, de Vallouise, étant mort, fut remplacé par Lagier, curé de Pontis, qui fit payer assidûment la dîme, supprima les *defructus* et obligea la commune à fournir à l'église tout ce qui était nécessaire. Etant devenu malade et hors d'état de remplir ses fonctions, il appela au Sauze, pour le remplacer, Sébastien Michel, natif du lieu, et s'efforça de lui assurer sa succession. Malgré une lettre du pape, l'archevêque s'y refusa d'abord, mais à force de présents et de supplications il consentit à nommer le sieur Michel, curé au Sauze en 1774. C'est ce curé qui occupera le prieuré du Sauze pendant toute la Révolution.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, on signale beaucoup de morts violentes. En 1727, le curé de

la Garde de la Bréole, aussi natif du Sauze, est trouvé mort en hiver; dans un chemin, en 1774, André Isnard est assassiné sur la route de Savines, et la même année, Dominique Hugues qui se rendait à Bellafaire pour aller chercher la quittance finale du marquis de Belmont, se noie dans l'Ubaye pour porter secours à un domestique Claude Masse, qui était entrainé par l'eau. On fit honneur à son dévouement par un enterrement magnifique.

VIII.

ÉTAT de la COMMUNE du SAUZE en 1789.

En février 1789. *la Commission intermédiaire et les Procureurs généraux des États du Dauphiné* posèrent aux communautés des élections de Gap et de Grenoble, une série de questions sur l'état de ces communautés. Voici le résumé de la réponse qui fut faite à ces questions, le 4 avril 1789, par Joseph Chevalier et Jean-Joseph Michel, consuls ; André Jard, M. Jard, Jean-Joseph Tourniaire, Jean-Joseph Chevalier, J. Chevalier, Ugue Mathieu, conseillers.

Le territoire de la commune du Sauze a près d'une lieue de diamètre. La majeure partie n'offre que vallons, rochers, terres incultes et arides. La communauté se compose de quarante familles au chef-lieu et deux petits hameaux ; en tout 48 familles dont 12 sont très peu taillables et presque point capitées, presque toutes très pauvres.

Les maisons sont bâties avec des pierres et de la terre glaise ; on use peu de chaux, de plâtre et de sable. Toutes, sans exception, sont couvertes en paille. Les habitants se nourrissent de seigle et de méteil, de pommes de terre et autres légumes. Beaucoup s'expatrient au commencement de l'hiver.

Ils n'ont d'autre secours pour les malades, que celui d'un petit chirurgien, à deux lieues. De tout temps, par

intervalles, on y essuie des épidémies et des épizooties provenant de ce qu'on boit des eaux croupissantes.

En effet, le village bâti sur un roc, presque au confluent de l'Ubaye et de la Durance, n'a qu'une petite fontaine amenée par mille cannes de conduits en bois. Elle tarit en été et le froid l'arrête en hiver ; de sorte que le pays est sans eau plus de la moitié de l'année. Les habitants vont en chercher bien loin, dans des outres, pour leur usage personnel ; les animaux boivent des eaux croupissantes, restes des pluies.

Le terroir, placé entre deux rivières, n'a aucun arrosage que les pluies. Aussi, les foins manquent. On y récolte du froment et du seigle, du vin, quelques fruits d'hiver et des noix. La sécheresse, la grêle ou la gelée endommagent presque toutes les années la récolte. La récolte en blé est quelquefois insuffisante, et il faut alors aller en chercher à Embrun, à Seyne ou à Gap. On ne peut faire un peu d'argent qu'en vendant du vin.

Il n'y a pas de montagne pour pâturages. Les bois consistent en pins, quelques mélèzes, des broussailles, des genêts et des genèvriers. Les délaissés de la Durance pourraient être cultivés, mais la commune est trop pauvre pour construire des digues. L'Ubaye venait d'emporter, en 1788, une île bien gazonnée. Le dernier parcellaire était de 1746.

Les dépenses locales montent ordinairement à la somme de 2.165 livres, savoir : 320 l. de capitation, 135 l. pour vingtième, 238 l. 4 s. pour intérêt d'un capital dû par la communauté, 1.100 l. pour négotial, 300 l. à l'archevêque d'Embrun.

Quoique située sur la rive gauche de la Durance, la commune du Sauze faisait partie du Dauphiné.

Bornée au nord et au couchant par cette rivière, n'ayant pas de pont, les habitants ne pouvaient sortir de chez eux sans passer sur le territoire de la Provence. Là on exigeait d'eux les droits comme s'ils étaient venus de Provence ou s'ils y étaient entrés. Les pauvres gens arrêtés ou saisis par les employés, à la réquisition des receveurs,

donnaient ce qu'on leur demandait. Mais enfin la communauté voyant une telle injustice, prit le parti de poursuivre une saisie faite à un particulier ; l'affaire était encore pendante en 1789.

IX.

LE SAUZE PENDANT LA RÉVOLUTION

Le prieur-curé du Sauze, Michel Sébastien, a consigné sur les registres de l'état civil, les principaux évènements de la Révolution. Je vais les résumer ici.

« Les notables se sont réunis à Versailles, en 1787, mais cette assemblée n'a donné aucun résultat appréciable, dès lors, la France fut en feu et l'incendie augmenta chaque jour. Il y a de grands troubles en Dauphiné et en Provence en 1788. Partout on se prépare aux grands évènements qui vont s'accomplir. La récolte de 1788 a été abondante en toute espèce de fruits. Le grand froid commença le 24 décembre pour ne se terminer qu'à la fin du mois de mars suivant. Tout l'hiver les habitants du Sauze sont allés chercher de l'eau à la fontaine du Muy. Les froments moururent, les terres étaient dans un état pitoyable. Le 9 mai, la grêle ravagea les vignes de Valserre et des environs. Les Etats généraux commencèrent leur assemblée le 11 mai. On espérait du dévouement de cette auguste assemblée la correction et le redressement des abus dans tous les états et comme la régénération politique du royaume français. Il a régné au printemps une fièvre maligne qui a tué quelques enfants et en a estropié d'autres ; vers la mi-juin, tous les habitants ont souffert d'indispositions assez graves (*mal cagalier*). Au 26 juin, on ne sait encore rien des Etats généraux. Le 4 août 1789 a été aboli le régime féodal, le droit exclusif de la chasse et de la pêche, les dîmes seigneuriales et ecclésiastiques, le casuel, etc. ; tous les citoyens sont admissibles aux emplois publics et ecclésiastiques, selon leurs talents et leurs mérites.

« Il a été délibéré que le pouvoir législatif est entre les

mains de la nation assemblée, le roi n'a que le pouvoir exécutif : on lui a accordé le droit de vote suspensif.

« Il y a eu de grands troubles à Paris, à Versailles, et des atrocités ont été commises; l'histoire les apprendra.

« Le 2 novembre il a été décidé que les biens du clergé appartiennent à la nation ; les propriétaires de ces biens sont tenus d'en faire la déclaration ».

C'est ainsi que s'exprime sur la Révolution française le prieur-curé du Sauze. Il a voulu, dit-il quelque part, remplir tous les blancs des registres de l'état civil, afin de conserver à la postérité le souvenir des évènements de cette époque.

En 1791, il ajoute : « Tout est sujet au changement ; de grandes et bien tragiques scènes se préparent dans le royaume de France. Heureux, ceux qui profiteront des fléaux en expiation du passé et pour devenir meilleurs. »

X.

LE SAUZE PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite).

Les papiers de la commune relatifs à la Révolution sont très endommagés et beaucoup même ont disparu. Pourtant, dans un registre des délibérations de la municipalité j'ai pu lire ce qui suit :

« Au mois de décembre 1789, l'assemblée nationale ayant décrété l'élection des municipalités, on élut le 8 février 1790 André Izard, maire ; Jean-Baptiste Yvan, et Joseph Hermitte, assesseurs ; Michel Izard, procureur. Ils prêtèrent le serment de maintenir la Constitution du royaume.

« Le 20 mai 1790, la municipalité décida de mesurer et d'estimer les terres nobles, non imposables jusqu'alors, pour les soumettre au droit commun.

« Le 20 juin 1790, la municipalité a projeté de s'entendre avec les autres municipalités pour la fédération (fète nationale du 14 juillet 1790).

« Elle a décidé le 22 août 1790 d'acheter tous les biens ecclésiastiques de la commune ; elle avait nommé le 5 août précédent, un trésorier municipal chargé de recouvrer 26 livres pour une de cadastre, afin de payer toutes les pensions.

« Le 14 juillet 1791, les officiers municipaux ont reçu de la part de tous les citoyens de la commune du Sauze le serment de fidélité à la fédération. Le 26 septembre, on a voté 18 livres pour une de cadastre, d'impositions foncières.

« On a procédé le 13 novembre 1791, à l'élection d'une nouvelle municipalité. Ont été élus : Joseph Durand, maire ; Joseph Michel et Antoine Masse, officiers municipaux ; Joseph Chevallier, procureur.

« Tous les évêques avaient en 1791, quitté leur siège pour ne pas prêter le serment civique. L'archevêque d'Embrun fut remplacé par Ignace de Caseneuve, de Gap. Tous les professeurs du séminaire d'Embrun ayant émigré, le curé du Sauze, Michel Sébastien, fut nommé directeur de cet établissement, mais il regretta bientôt d'avoir accepté et il alla reprendre possesion de sa paroisse.

« En 1791, le blé valait à la récolte, 48 livres la charge, en argent.

« Le 6 mai 1792, la municipalité a choisi les commissaires chargés des opérations de statistique pour l'assiette des contributions.

« Tous les citoyens de la commune, avec eux le curé Michel Sébastien, ont fait le 9 novembre 1792, serment de soutenir la liberté et l'égalité, d'obéir à la nation et de mourir pour la défendre. Il y eut le lendemain, sous la présidence du curé, une élection pour le renouvellement de la municipalité. Joseph Michel fut élu maire.

« La Convention nationale ayant voté des fonds pour secourir les indigents, les 100 livres qui échurent à la commune du Sauze, furent réparties le 27 prairial, an 2.

« Le 25 nivôse de la même année, les conscrits et les volontaires sont allés rejoindre leur bataillon à Barcelonnette. On a fait dans le courant de l'année, plusieurs

réquisitions en blé, foin, paille, avoine et toile. Trente quintaux de blé ont été dirigés sur Embrun et cinquante sur Gap. Par les ordres du maire Joseph Michel, on a aussi fait une réquisition de méteil pour nourrir les pauvres de la commune.

« Les registres de l'état civil ont été retirés de l'église le 4 mai 1793. Depuis, ils ont toujours été tenus par un secrétaire choisi par la municipalité. On a nommé le même jour, des commissaires chargés de la répartition et de la vérification des impôts. Avant d'entrer en fonctions, ils ont fait serment de remplir leur mandat en vrais républicains et d'examiner les réclamations des citoyens avec une scrupuleuse attention.

« Le curé Sébastien Michel a reçu en 1793, un certificat de civisme pour avoir toujours agi en vrai citoyen tout en remplissant ses devoirs religieux. Il avait prêté tous les serments exigés des prêtres et des citoyens ».

« En 1792, la charge de blé valait 66 livres assignats ».

Depuis la Révolution, il n'y a à signaler, dans la commune du Sauze, que deux incendies en 1851 et en 1864, qui ont détruit, le premier, le bas du village, et le second, l'autre moitié [1].

BOREL,

Instituteur à Lardier.

---

[1] Voir, comme complément à cette monographie, les articles consacrés à la commune du *Sauze* par M. J. Roman, *Tableau historiques des Hautes-Alpes*, première partie, page 31, et deuxième partie, pages 24, 82 et 160, (F.-N. Nicollet).

LES ŒUVRES DE M. FAURE

ET

L'OEUVRE DE M. GAILLAUD

M. Faure, en mourant, avait chargé M. l'abbé Gaillaud, curé de la cathédrale de Gap, de publier une édition complète de ses œuvres, et lui avait fait remettre, dans ce but, ses écrits, tant ceux qui avaient déjà paru, que ceux qui étaient encore inédits. M. Gaillaud, après un retard de trente ans, a mis enfin au jour, en 1892, un volume auquel il a donné pour titre : *Œuvres choisies de J. Faure, du Serre* (Gap : J. C. Richaud[1]).

Mais comment s'est-il acquitté, dans cette publication, du mandat qui lui avait été confié ? Quelle a été cette édition qui intéressait à un si haut point notre littérature locale et les nombreux amis du poète de nos Alpes ? C'est ce que nous allons examiner.

Nous commencerons par constater que M. l'abbé Gaillaud a mis un temps beaucoup trop long à éditer ces œuvres vivement attendues. Il eût été bien plus opportun de le faire alors qu'un grand nombre des amis du poète vivaient encore, alors que le souvenir de ses écrits et de sa personne vénérée demeurait présent à l'esprit de tous. Cependant nous lui pardonnerions volontiers ce manque de zèle, s'il ne se trouvait pas, dans sa publication tardive, des défauts par trop graves à relever.

D'abord, cette publication n'est pas complète. On sait que les œuvres de notre poète se composent de la *Tallardiade*, 1819 ; du *Banc des Officiers*, 1825 ; de l'*Ibériade*, 1828 ; de la *Cloche de Frustelle*, 1839 ; des *Vogues du*

[1] Cet ouvrage est annoncé dans les journaux locaux, sous le titre d'*Œuvres complètes*, ce qui est une erreur, ainsi que nous le disons plus loin.

Champsaur, 1858 ; du *Chêne de Chaillol*, 1858 ; du *Monument filial*, 1858 ; de la *Révolution de 1848*, 1858 ; de la *Naissance du prince impérial*, 1858 ; de l'*Orciéréide*, 1885 ; d'une quantité de poésies encore inédites et de quelques écrits en prose[1]. — De plus, en 1858, sept ans avant la mort de M. Faure arrivée le 17 mars 1863, parurent chez M. Delaplace, à Gap, les *Œuvres choisies de M. Faure, du Serre*. Sous ce titre, l'auteur avait publié lui-même un recueil de ses principaux poèmes, qu'il avait revus et remaniés avec soin, pendant toute sa vie, et qu'il considérait justement comme ses chefs-d'œuvre. Ce volume, devenu rare et, en raison des circonstances, extrêmement précieux, comprend : le *Banc des Officiers*, la *Tallardiade*, les *Vogues du Champsaur* et les *Poésies fugitives*, savoir : le *Chêne de Chaillol*, la *Révolution de 1848*, les *Votes du 2 décembre 1852*, la *Naissance du prince impérial* et le *Monument filial*.

Or, que renferme la publication de M. Gaillaud ? La *Tallardiade*, les *Vogues du Champsaur*, la *Cloche de Frustelle*, l'*Orciéréide*, le *Chêne de Chaillol* et le *Monument filial*. Qu'y manque-t-il ? l'*Ibériade* et les poésies royalistes qui la suivent, la *Révolution de 1848*, les *Votes du 2 décembre*, la *Naissance du prince impérial* et surtout le grand nombre des poésies inédites. De plus, M. Gaillaud a égaré les manuscrits de ces dernières, sans qu'il ait été possible, jusqu'à présent, d'en découvrir les traces.

L'œuvre de M. l'abbé Gaillaud est donc bien loin d'être complète. Toutefois, nous lui pardonnerions encore ce défaut, si elle n'en avait pas eu d'autres plus considérables. Il n'y aurait, en effet, qu'à faire imprimer un volume de ce que M. Gaillaud a négligé d'insérer dans son livre, et tout serait arrangé.

[1]) Nous ne parlerons pas du poème de la *Guerre d'Alger*, ni des traductions du 4e chant de l'*Enéide* et des 12 premiers chants de la *Jérusalem délivrée*, œuvres que l'auteur avait lui-même condamnées au feu...

Mais son œuvre pèche par un vice capital. C'est qu'elle dénature notablement les textes du poète.

Certes, si un éditeur doit toujours respecter la lettre de son auteur, à plus forte raison doit-il le faire, lorsqu'il s'agit de la composition d'un poète, art si délicat où le moindre changement suffit à lui enlever son relief et son mérite. M. Gaillaud aurait dû d'autant plus se conformer à cette règle de convenance et d'équité, que M. Faure s'était pleinement confié à lui. S'il trouvait à reprendre à certains passages, qui l'empêchait de se servir de notes personnelles à l'éditeur, comme cela se pratique? Mais M. Gaillaud, dans de bonnes intentions sans doute, a cru devoir agir autrement. Il a voulu corriger ce que M. Faure avait lui-même passé sa vie à corriger ; il a voulu, lui, qui n'était pas précisément un nourrisson des muses, se montrer meilleur poète que lui ; en un mot, il a voulu mettre du sien, et beaucoup trop. De là, ces modifications, ces variantes, qui forment un si étrange disparate avec les *Œuvres choisies de 1858:* celles de M. Faure, lui-même. Et ce qui est tout à fait déplorable, c'est que ce sont les meilleurs passages qui ont été ainsi mutilés. Partout où se trouve un trait de génie, M. Gaillaud apporte une vulgarité ; partout où brille un tour heureux, il met un remplissage. Aux traits d'esprit toujours nobles de l'auteur, il substitue ou ajoute des pointes qui contrastent par ce qu'elles ont de trivial ou de banal.

Ailleurs, il supprime des alinéas pour les remplacer par d'autres de son crû, ou bien il les double et les partage à son gré. Çà et là, on se heurte à des vers faux : les uns contiennent des hiatus, les autres des *e* muets précédés de voyelles et non élidés, comme *aient ;* ceux-ci comptent des syllabes de trop, ceux-là des syllabes de moins ; enfin on trouve les mots *Tallardien* et *Ménétrier*, employés tantôt avec trois, tantôt avec quatre syllabes, tandis que, d'après M. Faure et les règles classiques, ils sont toujours de quatre. Nous avons donc pleinement raison de dire que M. Gaillaud a notablement défiguré les œuvres de M. Faure. Et, certes, ce n'est pas seulement une opinion per-

sonnelle que nous exprimons ici, mais c'est un fait réel que nous constatons et qu'ont remarqué tous ceux qui ont tant soit peu comparé les *Œuvres choisies de 1858*, éditées par M. Faure, et les *Œuvres choisies de 1892*, éditées par M. Gaillaud. Au reste, pour permettre au lecteur de juger, nous allons mettre en parallèle quelques citations puisées dans l'une et l'autre des éditions.

BANC DES OFFICIERS.

M. Faure. Tous partent et le Maire, en leur serrant la main,
Leur redit le projet remis au lendemain.

M. Gaillaud. *Leur dit : au petit jour, soyez ici demain.*

M. F. Ce rêve à mes esprits ne laisse point de trêve.

M. G. *Qui me poursuit et m'obsède sans trêve.* (Vers faux).

M. F. Il voulait se lever, Babet l'en dissuade,
Et, d'un ton bref et clair, gourmande son malade.
Pendant deux jours au moins, il doit garder le lit ;
Donc, il le gardera, puisque Babet l'a dit.
De même qu'à l'autel, le prêtre parle en maître,
Babet, dans le logis, donne des lois au prêtre.
Là domine son sens, là se trouve son bien ;
A l'entendre elle a tout, et son maître n'a rien.

M. G. *Son mal, quoiqu'il en dise, exige encore des soins,*
Il doit garder le lit pendant deux jours au moins,
Dormir, faire diète et puis savoir se taire.
Ainsi l'entend Babet, le csar du presbytère.
Là domine son sens, là se trouve son bien :
A l'en croire, elle a tout, et son maître n'a rien.
Les femmes du hameau ne jurent que par elle.
Quelques hommes aussi, sont dans sa clientèle.

M. F. Ne sont, à mon avis, que folles visions.

M. G. *Ne sont, à mon avis, que des folles visions.* (Vers faux).

M. F. Portent dans le lieu saint, un train de carnaval.

M. G. *Portent dans le saint lieu un train de carnaval.* (Hiatus).

M. F. Lui-même ouvre la marche et, sur le chalumeau,
Il fait ouir les airs qui plaisent au hameau.
Tous poussent ce beau cri qu'un faux zèle condamne,
Ce cri cher aux échos de Chaillol et d'Autanne,
Qui fait naître la joie et, dans l'ordre moral,
Ne rappelle à l'esprit ni le bien ni le mal.

M. G. *Il marche au premier rang, et de son violon*
Les airs les plus ronflants remplissent le vallon.
Tous jettent aux échos de Chaillol et d'Autanne
Ces joyeux ioufoufous qu'un faux zèle condamne,
Bien qu'en l'ordre physique ou dans l'ordre moral,
A personne ils aient fait jamais ni bien ni mal.
(Vers faux).

M. F. Le maire dans ses rangs compte les indévots,
Tous ces hommes dont l'âme, en forme de matière,
Aux choses d'ci-bas s'attache toute entière.

M. G. *Tous ces hommes pervers dont l'âme toute entière,*
S'attache uniquement à la vile matière.

M. F. Mais enfin de sa chute Alphonse est-il remis ?
Il revient sur ses pas, marche à ses ennemis.
O réveil du lion ! rapides aventures !
De la porte ébranlée, il brise les serrures.
Vainement trente bras, réunis en dedans,
Par un commun effort, soutiennent les battants ;
Le temple s'ouvre. Alors, sous la voûte sacrée,
S'avance furieux cet autre Briarée.
Tout fuit. Telle la feuille, au retour de l'hiver.
Se détache des bois, vole éparse dans l'air.
Le prélat consterné, trahi par la fortune,
Devant son ennemi, courut à la tribune,
Et là, craignant encore et, pour mieux se cacher,
Avec le marguiller monta dans le clocher.

M. G. *Alphonse est-il dehors ? a-t-il respiré l'air ?*
Qu'il reprend son courage et sa force de fer.
Il rentre dans l'église en criant : mille bombes !
A ce cri, comme un vol de timides colombes,
La troupe cléricale est mise en désarroi.
Tout fuit et tremble encore en arrivant chez soi.
Le curé, n'ayant plus ni tambour ni trompette,
Va dans la sacristie abriter sa défaite.

TALLARDIADE.

M. FAURE. Je chante les festins et ce prêtre chartreux.
Qui créa dans Tallard des grands et des heureux,
Qui, d'un brillant mensonge, empruntant la puissance,
Où régnait la misère, amena l'opulence ;
En deux jours sur l'autel fit brûler plus d'encens,
Que le curé du lieu n'en brûlait en cinq ans.

Dans sa haute fortune, il essaya de faire
Un pompeux évêché d'un chétif presbytère :
Comme un autre Moïse au pied du Sinaï,
Parla mystiquement à son peuple ébahi;
Sur des biens qu'il n'eut pas, fit rayonner sa gloire,
Et joua noblement des farces de la foire.

M. GAILLAUD. *Je chante les festins et ce noble chartreux*
Qui créa dans Tallard des grands et des heureux,
Qui, d'un brillant mensonge empruntant sa puissance
Au sein de la misère implanta l'opulence ;
En un jour, sur l'autel fit fumer plus d'encens
Que les prêtres du lieu n'en brûlaient en deux ans ;
Et, ministre soigneux de sa bouche divine,
Longtemps sut la pourvoir d'une bonne cuisine.

M. F. Du matin jusqu'au soir, durant les nuits entières,
Il gémissait, au lieu de faire ses prières.

M. G. *Consumait tout son temps : au fond du monastère,*
Il languissait d'ennui sous un joug trop austère.

M. F. Alors la liberté, dans sa belle saison,
Vint sur le sol français planter son pavillon,
Et, d'un grand coup de main, rasa les monastères.

M. G. *Pour lors, la liberté dans sa belle saison,*
Vint sur le sol français planter son pavillon,
Ordonnant à chacun de vivre à sa manière.

M. F. Cependant Marion, par qui le presbytère
Se trouvait dans un ordre honorable et prospère.

M. G. *Cependant Marion, l'argus du presbytère,*
Qui met dans la dépense une règle sévère.

M. F. Et son front découvert, à travers ce labeur,
Etait rouge de honte et baigné de sueur.

M. G. *Et, comble de malheur ! redouble le fracas,*
Alors qu'il eût voulu qu'on ne l'entendît pas.

M. F. L'antique vanité, que l'antique misère
Avait tenu longtemps captive et solitaire,
Apparaît maintenant au grand jour de Tallard,
Odorante de musc et brillante de fard.
De rubis et de fleurs elle orne sa parure ;
Les charmes de son cœur dilatent sa figure.

M. G. *Apparait maintenant au grand jour de Tallard,*
En habits parfumés et brillante de fard.
L'éclat du similor reluit en sa parure,
Elle n'habite plus dans sa demeure obscure.

M. F.	Il faut tirer de Gap une prompte vengeance. Les vieux ménagements ne sont plus de saison.
M. G.	*De la perte de Gap ils se targuent d'avance, Et, s'excitant entre eux, ils vont clamant partout, Qu'il en faut cette fois finir par le bon bout.*
M. F.	Et les plus apparents venaient baigner sa couche Des larmes de leurs yeux, des baisers de leur bouche.
M. G.	*Les grands ont à la fois larme à l'œil, rire en bouche.*
M. F.	Et leur ménétrier jouait de la musette.
M. G.	*Leur ménétrier avait apporté sa musette.* (Vers deux fois faux).

VOGUES DU CHAMPSAUR.

M. Faure.	La guerre, sous son joug, courba notre pays, Et longtemps s'abreuva du sang de nos conscrits.
M. Gaillaud.	*Nos fils et nos neveux, tous devinrent soldats; Le plus pur de leur sang coula dans les combats.*
M. F.	Ils ne reviendront pas sans un ménétrier.
M. G.	*Ils ne reviendront point s'ils n'ont un ménétrier* (Vers faux).
M. F.	L'heureux ménétrier, grand faiseur de grimaces.
M. G.	*Notre gai ménétrier, grand faiseur de grimaces.* (Vers faux).
M. F.	Mais, on le sut plus tard, le berger du Noyer, Commençant, dès ce temps, à former son herbier.
M. G.	*Mais, dès ce temps déjà, le berger du Noyer Laissait voir le talent qu'il devait déployer.*
M. F.	Mais quels soucis n'a pas la mère de famille ? Ce sont les maraudeurs, le pays en fourmille.
M. G.	*Mais quels soucis n'a pas la bonne ménagère ! Ce sont des maraudeurs, l'engeance de vipère.*
M. F.	Adieu : puissent mes vers, badins ou sérieux, Ne pas trop témoigner que mon pégase est vieux.
M. G.	*Adieu : puissent mes vers, badins ou ennuyeux.* (Hiatus et non sens).
M. F.	De joyeux huchements, d'aimables prévenances, Des visiteurs nombreux, des dîners et des danses, Tel était le tableau naïf et gracieux. .
M. G.	*Huchements répétés, de douces prévenances, Tel était le tableau ravissant et joyeux...*

M. F.	Et leur souhaite à tous l'amour de leur pays.
M. G.	*Et leur souhaite à tous, et parents et amis* (Hiatus).
M. F.	Il est fameux le jour où ces hardis voisins Fondirent sur Chabotte. Ils étaient quatre-vingts...
M. G.	*Il est fameux le jour où ces hardis voisins Sur Chabotte tombaient. Ils étaient quatre-vingts.*
M. F.	Et traçant sur ses pas un horrible sillon.
M. G.	*Et tenant en ses mains un énorme bâton.*
M. F.	Alors les deux amis, le liant en faisceau. Au lieu de le tuer le jetèrent dans l'eau.
M. G.	*Alors les deux amis, saisissant l'étourneau...*

Arrêtons ici ces citations qui peuvent paraître longues. Et cependant ce ne sont que quelques passages isolés et pris au hasard que nous reproduisons. Très nombreux sont ceux qui ont été ainsi travestis. On peut donc se rendre compte maintenant jusqu'à quel point les œuvres de notre poète alpin ont été dénaturées par leur malencontreux éditeur.

La tâche de M. l'abbé Gaillaud était très simple. Il n'avait qu'à reproduire, dans une première partie de son volume, les *Œuvres choisies de 1858*, celles même que leur auteur avait le plus travaillées et qu'il regardait, à bon droit, comme ses meilleures ; et, dans une seconde partie, les autres *œuvres*, notamment les *poésies inédites* [1], toujours en se conformant au texte de l'auteur. M. Gaillaud ne l'a pas fait ; le travail est à refaire.

Quand donc la famille de M. Faure et les nombreux amis de ses poésies populaires prendront-ils l'initiative de cotisations et de souscriptions, dans le but de donner une édition à la fois exacte et complète de ses œuvres ? C'est du moins à quoi nous les engageons de toutes nos forces, et nous nous offririons à nous charger nous-même

1 Ces poésies inédites, au dire de M. Gaillaud (page 43 de son volume) étaient en nombre considérable et avaient du mérite. Pourquoi alors ne les a-t-il pas fait paraître ? Pourquoi n'en a-t-il pas au moins donné le titre ? Où sont maintenant ces poésies, ainsi que les correspondances de l'auteur avec Mme de Ste-Croix, sa fille, et avec M. Gauthier ? Ces écrits importants ne vont-ils pas être égarés et perdus ?

des travaux de publication. Les écrits du sympathique poète ne sauraient rester plus longtemps dans l'état où ils sont.

L'édition de M. l'abbé Gaillaud est précédée d'une notice biographique. Or cette notice est loin de donner la physionomie exacte de l'homme et du poète. Il y aurait encore beaucoup à reprendre dans cet écrit. Mais nous nous bornerons à deux remarques.

D'abord M. Gaillaud semble, pour ainsi dire, travestir M. Faure en paysan, et cela, dans l'acception la moins noble du mot. C'est ce qu'il fait notamment à la page 3 de cette notice, où il parle de lui d'une manière à peine convenable. Certes, il est bien vrai que l'ancien sous-préfet de Sisteron, retiré sur son domaine du Serre-Rabinel, a vécu de la vie des champs ; mais il en a vécu comme en vivent les plus dignes, à la manière de ceux dont il parle lui-même dans le *Chêne de Chaillol* :

Ces hommes du vieux temps, sur leurs terres assis,
Sont les vrais piédestaux de l'honneur du pays.
(*OEuvres choisies de 1858, p. 224*).

Il y avait, dans sa personne, un caractère de grandeur ; et ce caractère se retrouvait dans sa tenue, ses habitudes, ses relations, ses manières et son langage. Sa conversation était correcte et pesée comme sa pensée, grave comme sa personne, condescendante comme sa bonté. Tout en lui était d'un sage. C'est le témoignage que ceux qui l'ont connu sont unanimes à lui rendre. Dans le *Chêne de Chaillol*, il est vrai, il parle de lui ainsi :

Je travaille à l'égal des hommes du village.
Je suis vêtu comme eux, je parle leur langage ;
Et quand nous assemblons nos comices locaux,
Moi, je n'empêche pas qu'on n'y soit tous égaux.
Mon front n'est pas plus haut, ma voix n'est pas plus forte ;
Et ce n'est pas pour moi qu'on ouvre double porte.
Heureux si quelque fat, bridé comme un oison,
N'y vient pas gravement me faire la leçon,
Et dire en plein conseil, dans sa forme hébétée,
Que telle question dépasse ma portée.
(*OEuvres choisies de 1858, p. 225*).

Mais ce morceau demande à être pris dans un sens poétique et donne précisément de notre poète une idée toute contraire de celle que son éditeur a conçue de lui et qu'il exprime dans cette notice.

M. Gaillaud ne nous paraît pas plus heureux dans l'appréciation qu'il donne de M. Faure comme poète. Mais nous passerons légèrement sur ce point, vu l'état où sont actuellement ses œuvres. Nous nous bornerons à reproduire les quelques mots que nous avons écrits à ce sujet dans notre *Monographie du mandement de Chaillol*. « M. Faure, comme poète, est éminemment classique. Il offre plus d'un trait de ressemblance avec Boileau. Il excelle surtout par la sûreté de goût et de jugement, par le fini de correction, le talent de peindre, le naturel, le coloris, l'élégance et un tour poétique qui lui est propre ». Son talent nous semble parfaitement caractérisé dans ces vers de M. Basset, qu'on trouve à la suite du *Chêne de Chaillol* :

O fortuné vieillard, qui t'a fait ce destin
D'être au soir de tes ans, ainsi qu'à leur matin ?
Comment as-tu gardé ce goût, cette harmonie,
Cette inspiration, doux éclair du génie,
Cette facilité, naturel abandon,
Talent qu'on n'acquiert point, qui du ciel est un don.
Heureux qui, comme toi, sur le déclin de l'âge,
Joint la jeunesse d'âme à la raison du sage.

(*OEuvres choisies de 1858*, *p. 227*).

Nous conclurons tout ce qui précède en disant qu'une édition exacte et complète des œuvres de M. Faure s'impose, qu'il y a lieu de s'en occuper au plus tôt, et qu'en attendant qu'elle nous soit donnée, c'est dans les *Œuvres choisies de 1858*, et non dans les *Œuvres choisies de 1892*, qu'il convient de lire notre poète, si on veut apprécier, comme elles le méritent, les remarquables beautés de ses poésies.

L'abbé F. ALLEMAND.

DÉFENSE

DE

LA FRONTIÈRE DES ALPES

pendant la campagne de l'an VII (1799[1])

ROSSIGNOL et BONNOT, commissaires de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes à ladite Administration.

Briançon, le 23 floréal, an 7, etc.

Les circonstances, citoyens administrateurs, nous font regretter qu'il n'ait été pris aucunes mesures contre les membres des diverses administrations militaires de l'armée d'Italie, tels que les agents de la compagnie Baudin, les Gaille-Loquet, etc., etc. L'opinion publique et la voix de nos braves frères d'armes les désigne comme des sangsues qui ont pompé la substance de l'armée et des pays conquis ; ils ont été les premiers à revenir en France, pour y cacher leur or, et ils ont donné des prix fous pour le passage de leurs voitures et de leurs équipages.

Ne serait-il pas à propos de faire un emprunt sur leurs trésors, dans un moment où le défaut de moyens d'acquitter la solde des troupes provoque et multiplie la désertion, dans un moment enfin où *la suprême loi*, le salut de la patrie, parait commander cette mesure.

Nous avons cru devoir mettre sous vos yeux toutes ces réflexions et, nous vous le répétons, elles nous paraissent mériter d'être prises en grande considération.

Nous vous saluons à la hâte,

Signé : ROSSIGNOL et BONNOT.

P. S. — Si vous pensez ne pouvoir pas ordonner l'emprunt dont il s'agit, ne serait-il pas, au moins, très prudent

[1] Voir *Bulletin de la Société d'Études* ; 4e trimestre 1894 ; p. 324.

de mettre un *embargo* sur tous ces trésors, jusqu'à ce que le Directoire ait prononcé.

Briançon, le 23 floréal an 7 etc.

Citoyens administrateurs,

1° Un courrier, parti hier de Fenestrelle, envoyé par un Représentant cisalpin au citoyen Georgi, également Représentant, à Briançon, annonce une lettre officielle écrite par Moreau, au-delà de Borghera, au citoyen Fiorella, commandant la citadelle de Turin, portant les nouvelles suivantes : « L'armée de Naples, forte de 32.000 hommes, a fait jonction avec l'armée de Moreau sous les murs d'Alexandrie ; la bataille s'est donnée ; les Autrichiens battus ont été forcés de se replier au-delà, pour ne point être enveloppés par nos troupes. Le commandant d'armes de la citadelle de Turin, pour sonder le patriotisme de la garde nationale de cette ville, a fait battre la générale plusieurs fois et constamment il a vu se réunir sur les remparts 6.000 républicains armés, bien disposés à défendre la ville ».

2° Une autre lettre de Fenestrelle, arrivée par un courrier extraordinaire, annonce que les patriotes de Pignerol se sont armés et réunis à 2.000 Barbets, qu'ils ont complètement battu le parti des rebelles et fusillé cinq chefs. On est à la poursuite du curé qu'ils disent être également un contre-révolutionnaire.

Toutes ces nouvelles qui paraissent être sûres, — malgré les on-dit que l'ennemi est à Turin, — ces bonnes nouvelles, loin de ralentir vos sages mesures, doivent, au contraire, leur donner plus d'énergie. Profitons du moment pour montrer le Français tel qu'il est, et l'ennemi n'avancera pas pour en savoir davantage.

Le général Muller est arrivé ; il est satisfait de toutes les mesures prises. Il va faire expulser du sein de cette ville le reste de ces vampires qui, gorgés d'or, dévoreraient toutes les provisions destinées aux militaires.

Nous avons fait arrêter 10 bœufs, à la Bessée, pour le service des subsistances, en cas de besoin.

L'ennemi est chassé de Novare et de tout le Piémont. — Vive la République !

Salut et fraternité,

Signé : ROSSIGNOL et FARNAUD.

Copie d'une lettre du général GROUCHY, chef par intérim de l'Etat-Major général, à MICHAUD, commandant de la place de Briançon.

Sans date.

Je vous annonce que les Russes ayant passé le Pô et le Tanaro sur plusieurs points, le 22 de ce mois, ont été battus complètement dans la journée du 23 et forcés à passer les deux rivières. Leur retraite précipitée leur a été funeste, puisqu'ils ont laissé plus de 1.500 hommes sur le champ de bataille ; toute leur artillerie, consistant en 5 pièces de canon, leur a été prise, car il se sont sauvés à la course après 4 heures de combat, pour se jeter dans le Pô ; plus de 2.000 ont été noyés ou fusillés.

La veille, les Autrichiens avaient tenté un débarquement,vis à vis du pont de Stura ; tout les corps de troupes qui avaient passé ont été emportés ou tués ou faits prisonniers ; 500 Autrichiens ont été conduits à la citadelle d'Alexandrie. Dans l'affaire sous Valence, le général russe Shoupak (?) a été tué ; le général Quinel a été blessé ainsi que deux de mes aides de camp, Fougiroux et Molezzo, dont le premier a été fait chef d'escadron sur le champ de bataille, après avoir eu la jambe cassée d'un biscaïen, une blessure au bras et à la tète, son cheval tué sous lui.

Pour copie conforme, le commandant de la place.

J.-B. MICHAUD.

Le général de brigade LEDOYEN au général MULLER commandant la 7e division.

Suze, le 24 floréal, an 7, etc.

On m'assure, général, que vous êtes à Briançon et je m'empresse de vous écrire pour vous faire connaitre mes

dispositions et la situation pénible et malheureuse dans laquelle je me trouve.

Rien de ce qui devait m'être envoyé de Turin n'est arrivé et n'arrivera, de sorte que je n'ai point de fourrage à donner demain. Je me vois forcé de faire partir le peu de troupes à cheval que j'ai et, comme j'ai pensé que vous pouviez en avoir besoin pour établir une correspondance de Briançon à Grenoble, j'ai cru que je devais en diriger une partie sur vous.

Il me reste encore, général, les deux attelages de deux obusiers avec un caisson de deux pièces de seize piémontaises, avec un caisson et enfin deux forges que j'ai déjà évacués sur Oulx ; je leur donne ordre de partir pour Césanne où j'espère que le commandant d'artillerie de Briançon les fera prendre.

Accablé de travail et de peine, je n'ai pas écrit à cet officier ; peut-être le général Lapeyrousse lui aura communiqué ma lettre, parce que je l'en prie.

Je suis si dépourvu de moyens de subsistance que je vais réduire demain la ration de pain à une livre ; je dédommagerai le soldat par un peu de riz et une bouteille de vin.

Je n'ai pas le sol, et le payeur m'en dit tout autant. Je veux cependant tenir, et je tiendrai jusqu'à la dernière extrêmité.

Je sais qu'il n'y a rien, ou très peu de chose, sur le mont Cenis, et je réclame votre sollicitude pour le faire approvisionner.

Toutes les nouvelles que j'ai de l'ennemi portent qu'une division, restée à Verceil, pour observer la vallée d'Aoste et soutenir au besoin la grande armée qui s'est portée partie sur Alexandrie et une autre vers Crémone, a jeté quelque parti vers Chivasco et même jusqu'au poste qui se trouve entre Turin et Chivasco.

D'après cette disposition, il est vraisemblable que l'ennemi ne se portera sur nous que dans le cas où il aurait un avantage décidé sur notre armée, et, comme il n'est pas possible de défendre la vallée de Suze, qui a une lieue

de large, avec sept à huit cents hommes, j'ai fait les dispositions suivantes; 200 hommes portés jusqu'à Gruniero défendront l'entrée de la vallée d'Oulx et, s'ils sont repoussés, ils se replieront sur Exille, où j'ai fait placer deux pièces de six gardées par 100 hommes. Je pense que 300 hommes peuvent disputer quelque temps, surtout [si vous pouvez] faire quelque chose pour leur subsistance..,

(*Incomplet*).

Briançon, le 25 floréal an 7, etc.

Citoyens administrateurs et commissaire,

Vous verrez la position du général Ledoyen par sa lettre du 24, dont nous insérons ici copie. Nous ne pouvons venir à son secours, faute de moyens de transport. Après nous être concertés avec le général, nous pensons que vous ferez bien de mettre en réquisition quelques muletiers, les charger de blé pour Briançon, afin que nous puissions en disposer en cas de besoin.

Une lettre adressée au commissaire des guerres Chevalier, en date du 11 mai, de Turin, lui annonce que Turin est fort tranquille, que la garde nationale commandée par le général Fiorella est en état de défense. Ce général est chargé en même temps de la citadelle et de l'approvisionnement de la place.

Il annonce en même temps que notre armée est en bonne position et qu'elle brûle de se mesurer avec les Autrichiens depuis que Moreau la commande et, qu'au moyen d'un renfort de 1.500 hommes qu'elle attend, elle délivrera encore une fois l'Italie de ses tyrans.

Ce qui semble démentir les dernières nouvelles que nous vous avons fait parvenir, c'est qu'on annonce par cette lettre qu'on s'occupe aussi de la jonction de l'armée de Naples, preuve qu'elle n'était pas faite à l'époque que nous vous avions désignée par une précédente.

Salut et fraternité. Signé : Rossignol et Farnaud.

P. S. - Tenez la lettre du général Ledoyen secrète. Nous attendons aujourd'hui retour d'un exprès que les

Représentants cisalpins ont envoyé à Turin, et nous pourrons vous dire quelque chose de plus assuré.

La rentrée des réquisitions est fort avancée et on continue de toute part pour la compléter. Nous espérons que les autres arrondissements du département montreront le même zèle.

ROSSIGNOL, FARNAUD et BONNOT, commissaires du département, à l'administration centrale des Hautes-Alpes.

Briançon, le 25 floréal, à 1 heure, après-midi.

Nous nous empressons, citoyens administrateurs, de vous transmettre les heureuses nouvelles qui vous parviennent à l'instant ; vous y verrez non seulement la confirmation de celles que nous vous avons fait passer avant-hier, mais encore de nouveaux détails sur des affaires plus récentes dans lesquelles le brave Moreau a obtenu un éclatant succès ; la jonction de nos armées, en dissipant l'objet de nos inquiétudes, ouvre à la brave armée d'Italie une nouvelle carrière de triomphes ; c'est le moment de redoubler d'efforts pour soutenir sa marche glorieuse ; que tous les Français y concourent par leur zèle à exécuter les mesures que les circonstances ont rendues nécessaires ; que leur ensemble, que leur attitude énergique soient connues de nos barbares ennemis et bientôt ils seront réduits à l'heureuse impuissance de conspirer de nouveau contre notre sûreté et notre indépendance.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FARNAUD, BONNOT.

P.-S. — On peut dire que c'est le moment où les Rossignol de Piémont et de France chantent le plus agréablement possible. Vive la République !

Briançon, le 25 floréal, an 7, etc.

Citoyens administrateurs, voici encore une bonne nouvelle qui nous a été transmise par le représentant

cisalpin Georgi qui s'est constitué notre nouvelliste affidé. Vous serez étonné sans doute que le général Ledoyen ne soit pas encore au courant des affaires d'Italie, mais cela ne parait plus tout à fait si étonnant, lorsque l'on examine sa position qui doit être interceptée par les voleurs piémontais.

Copie d'une lettre datée de Fénestrelle, 24 floréal, an 7, de la République : traduite de l'italien.

Le citoyen Pierre-Antoine CONZIANI au citoyen Thomas-Pierre GEORGI, représentant de la République cisalpine.

Citoyen, je vous envoie un exprès pour vous apprendre que la brave garde nationale cisalpine, commandée par le général Lahati, a aidé la jonction des armées de Naples et de Rome avec celle du général Moreau, et leur a facilité tous les moyens de battre l'armée ennemie en y concourant elle-même de tous ses efforts.

Le général Moreau, dans la campagne de Cassegeo a battu complètement les Autrichiens et les Russes commandés par Souvarow ; 4.000 hommes, presque tous Russes, sont restés sur lechamp de bataille ; les Français ont perdu peu de monde ; nous en avons reçu la nouvelle à Fenestrelle ; il nous est impossible de vous donner le nombre des prisonniers, parce qu'on les a faits dans diverses affaires.

Le brave Moreau a fait repasser le Tessin à l'ennemi, qu'il harcèle vigoureusement. Une autre lettre du général Moreau annonce qu'il conçoit l'espérance de tranférer, sous peu de jours, son quartier général à Milan, parce qu'il est impossible aux Russes de se sontenir longtemps dans cette ville, attendu qu'après trois vaines tentatives pour prendre d'assaut sa forteresse, ils ont perdu beaucoup de monde.

Le général français qui commande à Fenestrelle a ordonné une fête pour célébrer cet heureux évènement.

Signé : CONZIANI.

P.-S. — Il est arrivé dans la même nuit un exprès à

l'épouse du citoyen Rossignol, fournisseur général de l'armée d'Italie, par lequel il l'invite de se rendre de Fenestrelle à Verceil. Ce qu'il a fait sur le champ.

Pour copie conforme ;

Signé : ROSSIGNOL et FARNAUD.

Copie d'une lettre écrite de Fenestrelle au citoyen GEORGI, représentant du peuple.

Fenestrelle, le 22 floréal, an VII.

Le citoyen Patrioli, au nom de la famille Gorzi et de ses amis, au citoyen Pierre-Tomas Gorzi.

Nous vous envoyons copie de la lettre écrite par Rossignol, entrepreneur général, à sa femme, arrivée hier au soir.

Nouvelle officielle reçue à l'instant annonce que des Austro-Russes ont été brusquement battus par Moreau, aux alentours d'Alexandrie. La nouvelle vient d'être donnée par le général en chef lui-même au général Fiorella, commandant la citadelle de Turin. La lettre de Moreau a été écrite au-delà de Voghera. Les ennemis ont été chassés à Novara, Verceli. etc. L'armée victorieuse les poursuit. L'armée de Naples s'est unie avec celle de Moreau. — Vive la République !

Le 21 floréal. Signé : ROSSIGNOL.

Pour copie conforme : ROSSIGNOL et FARNAUD.

Briançon, le 28 floréal, an VII.

Citoyens administrateurs,

Nous vous adressons copie de la réponse de l'Inspecteur en chef des étapes et des convois de la 7e division.

Nous avons invité les municipalités d'Embrun, de St-Crépin, de Briançon et autres communes du Briançonnais chargées du logement à vous transmettre l'état de leurs fournitures. Nous vous invitons à prévenir les autres

communes qui ne sont point de notre ressort afin de pouvoir en assurer le paiement.

Salut et fraternité. Signé : ROSSIGNOL, FARNAUD.

P. S. — Un représentant cisalpin a dépêché un courrier en Piémont pour connaître à fond l'état de nos affaires d'Italie. Nous l'attendons avec impatience et nous espérons vous en faire part nous même de vive voix.

Copie de la lettre écrite au citoyen ROSSIGNOL, administrateur des Hautes-Alpes en commission à Briançon, par l'Inspecteur en chef des étapes et convois militaires de la 7e division.

Grenoble, 25 floréal, an VII.

Je m'empresse, citoyen, de répondre à votre lettre du 22 courant, par laquelle vous m'assurez que le citoyen Ollagnier, préposé des étapes et convois militaires dans le département des Hautes-Alpes, entrave le service d'une manière extraordinaire en fournissant aux uns et en refusant aux autres ; le préposé est on ne peut plus blâmable de cette conduite. Je dois vous annoncer, citoyen, que le préposé ne peut donner aucune excuse légitime sur son défaut d'approvisionnement, d'après les secours extraordinaires que je lui ai remis et montant, au 17 du courant, à 17.172 fr., quoique le citoyen Grand, agent en chef, ne fût point tenu à cette avance, d'après les clauses et conditions passées entre lui et le citoyen Ollagnier.

Je vous prie, citoyen, de vouloir bien employer tous les moyens que la loi a mis entre vos mains pour forcer le préposé à remplir exactement ses fonctions. Je vous prie, en même temps, de vouloir bien me faire connaître les quantités de denrées fournies par les communes pour le soutien du service du citoyen Ollagnier, afin que le montant en soit retenu sur le prochain paiement qui lui sera fait et afin que ces communes soient remboursées.

Salut et fraternité. Signé : PRIÈS.

Pour copie conforme : ROSSIGNOL.

ROSSIGNOL à ses collègues.

Briançon, le 1er prairial, an VII.

Je vous transmets ci-joint, citoyen collègue, une pétition de plusieurs habitants du Grand-Villard. Leurs réclamations paraissent en partie fondées ; néanmoins je leur ai enjoint de faire provisoirement le service,

Je remplirai votre commission à Mont-Lion et à Embrun, pour ce qui concerne les prêtres reclus.

Une lettre en date du 27 floréal venant de Turin annonce que le général Moreau a remporté une nouvelle victoire au-delà de Milan, qu'il a fait 3,000 prisonniers et [que] 8 à 900 [ennemis sont] restés sur le champ de bataille, mais que malheureusement il a été blessé (légèrement).

On ne doute plus que le quartier général ne soit à Milan. Les insurrections du Piémont continuent. Je pars aujourd'hui pour aller passer quelques jours au sein de ma famille et de là me rendrai à Gap. Le citoyen Farnaud partira demain.

La garde nationale de cet arrondissement se rendra demain à Briançon en exécution de votre arrêté ; plusieurs cantons ont déjà fourni leur contingent, mais on se plaint de ne pas voir venir le bataillon de Gap. Quelques communes, Névache, Cervière, font le service sur la frontière et arrêtent journellement des déserteurs. La vallée de Queyras en fait de même.

Salut amical, Signé : ROSSIGNOL.

BONNOT, accusateur public des Hautes-Alpes à l'Administration centrale du même département.

Briançon, le 1er prairial, an VII.

Je me hâte, citoyens administrateurs, de vous adresser copie d'une lettre officielle que reçoit à l'instant le commandant temporaire de cette place. Vous y verrez l'heureuse nouvelle d'une victoire remportée par l'armée d'Italie ; elle sera, n'en doutons pas, suivie de bien

d'autres et les forces coalisées évacueront l'Italie aussi rapidement qu'ils l'ont infestée.

Je vous enverrai incessamment copie des procès-verbaux qui constatent les opérations dont vous m'avez chargé par votre arrêté du 27 du mois dernier. Mes exhortations ont eu le plus grand succès et j'ai trouvé partout zèle, patriotisme et entier dévouement pour la République.

Salut et amitié. Signé : BONNOT.

Briançon, le 4 prairial, an VII.

Citoyens administrateurs,

Je devais quitter aujourd'hui Briançon, mais les nouvelles d'hier n'étant pas rassurantes, nous avons été invités par la municipalité à y prolonger encore notre séjour pour hâter l'entière exécution de nos arrêtés envers les communes et prendre d'autres mesures d'urgence que les circonstances pourraient nécessiter. Je vais de suite expédier un ordonnance au citoyen Rossignol qui venait de partir pour Vallouise. Nous tâcherons cependant de ne pas faire un séjour inutile dans cette commune, où nous croyons déjà avoir fini notre mission.

Tout le Piémont est en insurrection contre les Français et leurs partisans. Le fanatisme aiguise les poignards de la vengeance et on le redoute plus que l'ennemi qui s'avance également à grands pas sur Turin, où les provisions commencent à manquer par les soins des rebelles, qui interceptent tout. Cette place lui est ouverte depuis longtemps et il y serait déjà s'il avait voulu. Tous les patriotes réfugiés à Fénestrelle sont forcés de se replier sur Briançon. Nous avons déjà reçu l'Administration municipale de Turin et un membre du gouvernement provisoire.

Le quartier général de notre armée se porte sur Coni. Toutes ces bonnes nouvelles qu'on nous avait débitées n'avaient, sans doute, été inventées et mandées comme officielles que pour arrêter les ravages de l'insurrection

du Piémont. Mais aujourd'hui il est bien reconnu que l'armée de Naples n'a point fait sa jonction avec celle de Moreau, quoique celui-ci prenne toujours des positions qui puissent la favoriser. Nous avions remporté, il est vrai, deux victoires lorsque l'ennemi voulut hasarder le passage du Pò, mais la troisième n'a pas été pour nous. Moreau a perdu 5 à 6,000 hommes et voilà la cause la plus probable de sa retraite.

On dit que l'armée ennemie n'est pas non plus aussi forte qu'on le soupçonnait d'abord, et cela paraît encore prouvé par la résistance que lui a opposée Moreau avec le peu de forces qui lui restent.

Le commandant de place m'a dit que le général Muller attendait une réponse du général Moreau, qui doit désigner au premier un point par lequel il pourra lui faire passer 20.000 hommes de renfort.

La place de Briançon commence à devenir respectable ; 3.000 hommes suffiront pour sa défense, pourvu que les magasins soient fournis.

Le général Moreau, d'après le rapport des nouveaux réfugiés, renvoie à Briançon la tourbe inutile de l'armée. Nous attendons demain ou après-demain un passage sans doute plus considérable que le premier.

Le citoyen Bonnot vous remettra la relation de la fête que nous avons donnée aux patriotes réfugiés.

Vous recevrez également la pétition d'un misérable fossoyeur à qui on a volé, jusques à aujourd'hui, la pension végétale que lui faisaient les morts.

Salut et fraternité.

Signé : FARNAUD, commissaire adjoint.

Copie de la lettre écrite par l'Administration générale du Piémont à l'Administration municipale de Briançon.

Pignerol, le 1er prairial, an VII, de la République française et le 1er de la liberté piémontaise.

Par les lettres que quelques-uns d'entre vous ont écrites au commissaire du pouvoir exécutif près le département

de l'Eridan, vous avez témoigné le désir d'être instruits des événements militaires et politiques qui ont eu lieu en Italie. C'est avec bien du plaisir que nous satisfaisons à ce devoir envers vous, en vous invitant, dans le même temps, à vouloir bien entretenir avec nous la correspondance la plus suivie sur tous les objets qui peuvent intéresser la cause de la liberté et surtout de nous tenir au courant des événements politiques et militaires qui pourront avoir lieu en France.

L'état des choses actuelles n'est pas rassurant. Nous avons eu une affaire malheureuse à San Juliano, entre Alexandrie et Tortone, et l'armée s'est repliée d'abord sur Asti, ensuite sur Carmagnole, où doit être le quartier général aujourd'hui. Elle est extrêmement affaiblie, soit par les pertes qu'elles a faites soit par les garnisons nombreuses qu'elle a laissées dans les différentes places fortes. L'armée ennemie est infiniment, pour le nombre, supérieure à la nôtre. A l'exception de la province de Pignerol et de Suze et de quelques autres vallées, tout le Piémont est au pouvoir de l'ennemi ou en proie aux insurrections. Des paysans armés viennent nous insulter jusqu'aux portes de Turin. Cette ville, quoique très bien fortifiée, n'est pas en état de défense, faute d'hommes et de subsistances. Cependant la citadelle est suffisamment armée et approvisionnée. Le fort de Ceva a été pris par les paysans révoltés. La ville de Mondovi est aussi insurgée et les habitants ont fait la garnison prisonnière de guerre. Le général de Launoy, qui avait été envoyé contre eux, a été tué. Partout les patriotes ont été incarcérés et ont essuyé des traitements affreux..Les prêtres et les moines sont à la tête des rebelles et, la croix d'une main et le sabre de l'autre, prêchent partout la mort aux Français et aux patriotes,

La commune de Carmagnole qui s'était révoltée avait forcé 80 Français à mettre bas les armes et a été ensuite condamnée aux flammes par les Républicains. L'anarchie est parfaite et on n'a pas les moyens de la réprimer. Tous ces évènements sinistres ne sont que l'effet du fanatisme

qu'on n'a pas assez réprimé et des vexations inouïes, des dilapidations sans exemple que les vampires de l'armée et grand nombre d'agents du gouvernement français ont exercées sur les peuples d'Italie, qui les ont indisposés contre nous et ont privé, dans le même temps, l'armée des moyens de poursuivre la guerre. Les peuples sont réduits à la misère. Le soldat manque de tout ; tandis que tous ceux qui tiennent aux administrations soit civiles soit militaires, regorgent d'argent qu'ils ont emporté : les premiers en donnant l'exemple de la lâcheté la plus frauduleuse au milieu de la corruption universelle; parmi le débordement incroyable d'immoralité, il n'y a eu que le soldat qui, malgré toutes les privations auxquelles il était exposé tous les jours, ait conservé de la vertu et du courage. Le soldat est aussi estimable qu'on doit mépriser et abhorrer les autres. Voilà, citoyens administrateurs, le véritable état des choses. Si on n'envoie pas de l'intérieur les plus prompts et les plus puissants secours, on ne peut pas prévoir jusqu'où les évènements militaires peuvent s'étendre.

Nous désirons vivement de pouvoir vous annoncer sous peu, des nouvelles plus heureuses et nous croyons, malgré nos revers, que cette lutte terrible se terminera enfin suivant les vœux des amis de la liberté et de l'humanité.

Salut et fraternité.

Signé : P. Geymet, président ;

Pico, secrétaire en chef.

Pour copie conforme :

Vincent, adjoint ; Ant. Fine, adjoint.

NÉCROLOGIE

M. Louis CALLANDRE

Dans le courant de l'année dernière, notre *Société d'Études* a été gravement éprouvée, décimée pour ainsi dire. Nous avons eu à déplorer la mort de quelques-uns de nos plus sympathiques confrères ; aussi, notre bulletin de fin d'année s'est-il trouvé trop restreint pour permettre l'insertion de toutes les notices biographiques de ces chers défunts.

Il nous reste à donner celle de M. Louis Callandre, conservateur des hypothèques à Gap, que nous avons cru devoir compléter en la transformant en une courte notice historique de famille.

Plusieurs de ses membres ont, en effet, rempli un rôle tellement honorable, tellement important, dans notre chef-lieu, au point de vue politique, administratif, industriel et religieux, que leur souvenir nous a paru mériter d'être ici consacré.

M. Louis Callandre, décédé à Gap le 12 février 1894, était né dans cette ville le 1er janvier 1835. Il était le petit-fils de M. Jean-Louis Callandre, dont nous allons parler, et le frère de l'épouse de M. Lemaitre, ancien intendant militaire, notre cher confrère et président honoraire. Il poursuivit toutes ses études classiques dans notre collège communal, et se fit remarquer, dès cette époque, par la douceur et l'aménité de son caractère. Il fut, en effet, dans son adolescence, comme dans sa jeunesse et son âge mûr, excellent garçon, car il est mort célibataire, plein de modestie, de bonhomie, de bon sens et de droiture. Aussi peut-on dire de lui qu'il est passé dans ce bas monde sans faire le moindre mal à personne, et nous, qui avons eu le bonheur d'être son condisciple et son ami, de le connaître à fond, nous pouvons ajouter qu'il pratiqua le bien secrètement avec largesse.

Au sortir des bancs de l'école, il se décida à embrasser une carrière administrative et entra commis à la Direction de l'Enregistrement. Il fut successivement contrôleur dans plusieurs bureaux de recette des départements des Hautes-Alpes, de la Haute-Loire et des Vosges, et, c'est à Rambervillers qu'il se décida à cesser cette vie nomade, à quitter cette administration vagabonde qui le tenait éloigné depuis si longtemps de son pays natal qu'il chérissait, qu'il regrettait tant. Il saisit avec empressement l'occasion d'une vacance au bureau des hypothèques de Gap, pour y revenir en 1882, bien décidé à y terminer sa carrière, sans rechercher un avancement légitime. C'est dans l'exercice de ses fonctions de conservateur des hypothèques, dans la plénitude de ses facultés, que, pris soudainement d'une indisposition qu'on croyait passagère, il a succombé tout à coup, le cinquième jour, précédant de vingt jours seulement son neveu, le capitaine Lemaître, fils aîné de sa sœur, qui était enlevé à Mascara après une maladie de cinq jours également, contractée à la suite des fatigues du service.

Nous le savons pertinemment, tous ses subordonnés, tous ses chefs hiérarchiques n'ont eu qu'à se louer de leurs relations avec lui ; car, en même temps qu'il était docile et soumis envers les uns, il se montrait avenant, bienveillant et indulgent envers les autres. En un mot, on peut le citer comme un modèle d'administrateur, d'écolier, de camarade et de citoyen.

Avec Louis Callandre s'est éteinte la branche aînée de cette famille Callandre, —dont un membre, père des deux frères que la génération précédente a encore connus, — avait figuré, à la fin de notre grande Révolution, comme délégué dans une commission de réorganisation départementale.

L'aîné des deux frères de la branche aînée, Jean-Louis Callandre, le grand-père de notre tant regretté confrère, fut appelé successivement par le suffrage des électeurs à la Mairie de Gap, et représenta le canton au Conseil général. Il occupa ensuite le poste de juge de paix, qui

était alors moins l'homme du pouvoir, comme actuellement, que l'homme de confiance de ses concitoyens. — Après la révolution de Juillet 1830, M. Callandre, fidèle à ses opinions politiques, résigna ses fonctions judiciaires. Il finit ses jours le 2 mars 1843, suivant à un mois d'intervalle son fils aîné, qui avait succombé à la suite d'une longue maladie.

Le second fils de la branche aînée, qui avait suivi sa vocation religieuse, l'abbé Callandre, fut très jeune encore appelé par Mgr Lacroix d'Azolette à être son secrétaire intime. Celui-ci lui confia la direction des missionnaires du Laus et en fit le supérieur des Dames de Saint-Joseph, fonctions qu'il exerça simultanément, et dans lesquelles il déploya un zèle et une charité qui ne furent pas sans efficacité pour le soutien de ces institutions. Aussi Mgr Lacroix ne tarda-t-il pas à faire de son secrétaire un membre du Chapitre. Toutefois, tant de fatigues pour l'accomplissement des multiples obligations qu'il avait assumées, devaient avoir de fatales conséquences. Une fluxion de poitrine contractée en revenant pédestrement du Laus l'enleva en peu de temps, le jour même de la fête de Saint-Arnoux, dont les jeux publics furent interrompus par les autorités publiques, à la nouvelle de sa mort. Tant était grande l'estime, la vénération qu'il inspirait !

Quant à la branche cadette, le frère de Jean-Louis, Jean-Jacques Callandre, avait commencé à donner un grand développement au commerce et à l'industrie des laines. — Victor Callandre, son fils cadet, devenu l'aîné après la mort de son frère Félix, continua à développer de plus en plus cette industrie et donna une plus grande extension aux affaires de la peausserie et des lainages. La perfection de son cardage lui valut une notoriété marquée ainsi que plusieurs médailles. Toutefois sa santé altérée, et surtout la fatale et irrésistible concurrence des grands centres manufacturiers l'obligèrent, faute de successeurs, à mettre fin à cette industrie qui a donné une certaine animation ouvrière pendant longtemps à notre chef-lieu. — Appelé à plusieurs reprises aux fonc-

tions de conseiller municipal, il fut pendant plusieurs années adjoint au maire de notre ville.

De ses deux fils, l'aîné mourut jeune, receveur de l'Enregistrement ; et le cadet, Germain, qui était licencié en droit, occupait à Marseille l'emploi de commis principal à la Direction des Contributions indirectes. Très scrupuleux et consciencieux il avait lutté contre une affection dont il souffrait depuis longtemps, négligeant les soins nécessaires pour remplir ses obligations. Enfin, l'intervention de ses camarades et de son chef finirent par le décider à quitter ses fonctions et à rentrer dans sa famille, où il s'est éteint à la fin d'avril dernier après 40 jours d'une longue agonie.

Avec lui a disparu le nom de cette famille qui a figuré d'une manière très honorable pendant plus d'un siècle dans notre chef-lieu.

E. SIBOUR.

Mgr GOUZOT.

Un de nos plus vénérés membres fondateurs, Mgr Louis Gouzot, ancien évèque de Gap, archevêque d'Auch, est mort dans cette dernière ville le 20 août dernier, à l'âge de 68 ans.

Mgr Gouzot, précédemment curé-archiprêtre de la cathédrale de Périgueux, appelé à l'épiscopat en 1884, par le choix éclairé du Gouvernement, arriva à Gap au mois de juin de ladite année. Lorsqu'il nous quitta en 1887, après un séjour de trois ans, pour prendre possession du siège d'Auch, tout le monde, surtout le monde des petits et des humbles, regretta en lui l'apôtre pénétré de charité qui, dans ses tournées pastorales, se faisait souvent précéder par des dons en nature, et venait, ensuite, dans l'équipage le plus modeste,

Apporter la parole et l'aliment de vie.

La ville épiscopale elle-même n'avait pas de rue étroite, de maison misérable que « le bon père », comme on l'appelait, n'ait visité par lui-même, les mains pleines de bienfaits.

C'est que Mgr Gouzot n'oubliait pas que l'Evangile embrasse tous les besoins, mais aussi toutes les facultés de la nature humaine et notamment les facultés intellectuelles. Il savait que, s'il faut « le bien au cœur » il faut aussi offrir « le vrai à l'esprit » et « le beau à l'imagination ». Je n'en veux pour preuve que le beau mandement sur la *fondation de bibliothèques domestiques et publiques* d'où j'extrais cette éloquente trilogie (Carême de 1886). Parlerai-je aussi de la bienveillance dont il ne cessa d'entourer notre Société ? Il assistait en personne à nos séances et, à son départ, afin de rester présent parmi nous, il se fit inscrire comme membre fondateur. Nous garderons avec respect le souvenir de cet homme de foi et d'esprit dont la conduite s'accordait si bien avec sa devise favorite : *Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien.* (Lettre d'un vieux curé à son jeune vicaire. Auch, 1891).

C. R.

M. VIAL

M. Vial (Jean-Joseph), membre de la *Société d'Études des Hautes-Alpes* depuis sa fondation, décédé à l'Epine le 1er juillet 1894, dans sa 93e année, était né à Ribeyret le 1er avril 1802 de Pierre Vial et d'Elisabeth Mourre. Peu de temps après la naissance de son fils, le père Vial vint se fixer à l'Epine, pays d'origine de sa femme.

Engagé volontaire à l'âge de 17 ans, c'est-à-dire en 1819, au 18e de ligne, en garnison à Montbrison (Loire), n'ayant que l'instruction rudimentaire que l'on pouvait acquérir à cette époque au village, les débuts de M. Vial, au régiment, furent très pénibles, et il ne fallut rien moins que l'énergique volonté dont il était doué, pour ne pas se

décourager. Par son travail soutenu, sa bonne conduite et sa tenue irréprochable, il acquit, en quelques années, les connaissances et les qualités nécessaires pour pouvoir prétendre à l'avancement.

Quoique encouragé par des chefs bienveillants, il franchit assez lentement les premiers grades de l'armée, et enfin, après onze années de présence sous les drapeaux, il fut nommé le 5 novembre 1830, sous-lieutenant dans son régiment, et cinq ans plus tard (14 août 1835), lieutenant sans changer de corps. La création du 22e léger le fit passer avec son grade dans ce nouveau régiment où une ordonnance royale l'appela le 4 novembre 1840, et enfin l'année suivante (30 septembre 1841), il arriva à la double épaulette.

Les deux régiments où M. Vial a fourni sa carrière militaire, n'ayant pas été désignés pour faire campagne, il resta jusqu'en 1849 sans sortir de France. Bien que n'ayant pas eu l'occasion de faire remarquer ses aptitudes militaires sur un champ de bataille, il fut néanmoins fait chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance royale du 23 septembre 1846.

M. Vial mit à profit les longs loisirs de la vie de garnison pour accroitre son instruction première. Il s'adonna avec passion à l'étude et lorsqu'il eût terminé sa carrière, il était considéré au régiment comme étant un esprit cultivé. Son aptitude aux arts d'agrément le fit rechercher même dans les salons, et, si sa grande modestie ne l'avait retenu, il aurait pu rompre un célibat que beaucoup de gens honorables cherchaient à lui faire abandonner. Mais, il le disait souvent, il ne pouvait pas créer une famille à lui, quand il savait qu'il avait à venir en aide, dans la limite du possible, à des parents qui se trouvaient quelquefois dans le besoin.

En 1848, on forma l'armée des Alpes. Le 22e léger en fit partie, et, l'année suivante, ce régiment fut envoyé à Rome, où le capitaine Vial se fit remarquer. Un bref pontifical, en récompense de ses loyaux services, lui décerna a décoration de l'Ordre de Pie IX (4 juin 1850). La même

année, le 22[e] léger fut dirigé de Rome sur l'Algérie où M. Vial remplit pendant près de quatre ans les importantes et délicates fonctions de capitaine adjudant-major.

Enfin, la limite d'âge l'ayant atteint, il quitta, à son grand regret, à la fin de mars 1854, un régiment où les officiers le considéraient comme un excellent camarade et les soldats comme le meilleur des pères.

En abandonnant le sabre et en déposant l'uniforme auquel il était si attaché, il se retirait à l'Epine, au sein de cette famille qu'il aimait tant, et l'on peut dire que, pendant plus de quarante ans, il a été la Providence de tous les siens, car ses nombreux neveux et petits-neveux ont recueilli jusqu'à son trépas, les effets de sa générosité et de ses bons conseils. Aussi, le souvenir des bienfaits de cet homme de cœur, ne pouvait-il rester confiné dans son modeste village. Dans toute la contrée, les libéralités de M. Vial étaient connues, et il n'est pas étonnant que cette renommée ait franchi les monts pour arriver jusqu'à Paris, où le 27 mai 1894, c'est-à-dire peu de jours avant sa mort, la Société nationale d'encouragement au bien, présidée par l'éminent Jules Simon, a daigné lui décerner une médaille d'honneur en or grand module, et insérer dans son Bulletin, à son sujet, une notice fort élogieuse.

M. Vial, pendant les quarante ans qu'il a joui de sa pension de retraite, malgré les soins incessants qu'il ne cessait de donner aux siens, trouvait encore des loisirs suffisants pour s'occuper de tout le monde, et lorsqu'on allait le voir dans son village, on était souvent dans la nécessité d'aller le trouver dans la campagne où il occupait ses moments de loisir à l'amélioration de la viabilité et de la culture de la terre.

Esprit droit, d'une affabilité rare, d'un dévouement à toute épreuve, par deux fois, sur les instances des électeurs de son pays, il accepta la direction de la mairie où il se fit remarquer par sa grande exactitude dans l'expédition des affaires et par son intelligence et son dévouement à la chose publique. Bien qu'éloigné de Serres de plus de dix kilomètres, l'Administration avait voulu l'ho-

norer encore du titre de suppléant de la justice de paix, dont il a rempli avec dévouement les fonctions pendant 25 ans, malgré son grand âge et l'isolement du chef-lieu de canton.

Ribiers, le 4 décembre 1895.

MOURRE.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE.

Le 34e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira le 7 avril 1896. Dix exemplaires du programme sont déposés au secrétariat de la *Société d'Études* à la disposition de quiconque en voudra prendre connaissance.

Toute communication historique, philosophique ou archéologique dont le manuscrit *in extenso* n'aurait pas été envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique (1er bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité) revêtu du visa du Président de la Société, *avant le 15 janvier 1896*, sera refusé.

Une certaine latitude sera accordée aux auteurs des communications concernant les sections des sciences économiques et sociales, des sciences et de la géographie historique et descriptive. Ces trois sections accueilleront, à défaut du manuscrit complet, un résumé permettant toutefois de se rendre un compte exact du travail proposé et du développement qu'il comporte.

*
* *

Une importante découverte d'objets en bronze a été faite à Vénat, commune de Saint-Yriex, près d'Angoulême.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, en rendant compte de cette trouvaille (1er novembre 1895, pages 427-433) rappelle ainsi le trésor de Réallon (Hautes-Alpes) et les objets de même nature trouvés à Larnaud (Jura).

« Larnaud est probablement un dépôt de fondeur et n'a donné que des pièces brisées ; Réallon, au contraire,

n'avait que des objets neufs, c'était le dépôt d'un marchand qui ne fondait pas. Dans la cachette charentaise, il y a un mélange d'objets neufs et d'objets brisés, d'ébarbures, de pièces manquées à la fonte. Par suite, si l'on ne veut pas y voir une offrande religieuse, il faut y reconnaître une cachette de marchand fondeur.

« M. de Mortillet, dans une récente statistique, a compté en France 435 cachettes de ce genre, et l'on en connait un certain nombre dans les autres contrées de l'Europe.

« Autrefois on classait dans nos musées ces objets à côté des armes gauloises dont se servaient les soldats de Vercingétorix ; aujourd'hui nous sommes autorisés à croire qu'ils sont beaucoup plus anciens et remontent à ces époques, encore mal définies, qui commencent avec les derniers dolmens.

« On croit généralement que, vers la fin de la période néolitique, les anciennes populations de la Gaule, sans abandonner leur ancien outillage de pierre, et avant d'employer le fer, firent usage, pendant un temps plus ou moins long, d'armes, d'outils et de bijoux en bronze ».

*
* *

Le Conseil général des Hautes-Alpes, dans sa séance du 23 août dernier, a prononcé la réunion de la commune de Chaudun à celle de Gap.

Le territoire de la commune de Chaudun, d'une superficie de 2.027 hectares, occupe un cirque montagneux, ayant l'aspect d'un vaste entonnoir. Les cinq torrents de *Porel*, de *Blachas Jau*, des *Miawzes*, *Chanabiaras* et des *Clots* y forment, par leur réunion, le petit Buëch. Des côtes rocheuses et escarpées, dont l'altitude varie de 1.900 à 2.200 mètres, la séparent des communes voisines. Le flanc des montagnes présente une pente moyenne de 35 % ; sillonné par de nombreux et profonds ravins, il est d'un parcours toujours très difficile et dangereux.

Le village, situé à 1.350 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la rive gauche du Buëch, n'est desservi que

par un chemin vicinal à peu près carossable, qui vient rejoindre, à Laye, la route nationale de Gap à Grenoble, et par un très mauvais chemin muletier qui aboutit à Rabou. Ces deux voies de communication, longues et pénibles en tout temps, deviennent impraticables durant la saison des neiges, c'est-à-dire de novembre à mai. Aussi peut-on dire sans exagération que les habitants de Chaudun étaient prisonniers des neiges pendant la moitié de leur existence.

Le village comprend 20 maisons qui toutes regardent vers l'Orient. Il y en a une première rangée située le long de la route ; derrière sont les écuries ; puis une seconde rangée de maisons, dans un plan plus élevé, afin qu'elles jouissent des rayons du soleil levant. Outre le village, il y a deux hameaux, les Clots et les Chanebières. Au reste, le soleil masqué à son lever par la montagne de Charance, disparait de bonne heure derrière les crêtes de Porel et ne réchauffe, en toute saison, ce sol froid et ingrat que pendant les heures du milieu du jour.

La situation topographique de ce pays rend son climat excessivement rigoureux pendant l'hiver et sujet, pendant l'été, à de brusques variations. Toute culture, en raison du climat,de la nature et de la conformation du sol, y est pénible et aléatoire, aussi n'est-ce qu'au prix du plus dur labeur que les habitants pouvaient arracher aux quelques coins de terrain en pente douce, le méteil et les pommes de terre nécessaires à leur nourriture.

Le village, de l'avis de personnes qui se sont occupées de l'origine de ce pays, serait de création relativement récente. La fondation de cette commune serait due à des bergers transhumants qui, venant toutes les années passer leur été dans les montagnes, auraient fini par s'y établir à demeure fixe et se seraient partagé ces maigres côteaux. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que chaque famille avait un coin de terre dans chaque quartier du territoire de la commune. Diverses pièces, du XVe siècle relatives à Chaudun, se trouvent aux archives départementales (fonds du chapitre de Gap), la plupart

ont rapport au droit de pulvérage pour les troupeaux venant de Provence.

Le fief de Chaudun appartenait, de temps immémorial, au Chapitre de la cathédrale de Gap ; il lui fut confirmé par Frédéric II, en 1238.

Avant la Révolution, les chanoines et le Chapitre étaient seigneurs directs et universels, et hauts justiciers de Chaudun (Arch. dép. C. 785). La commune n'avait ni consul ni secrétaire ; le Chapitre de Gap nommait un châtelain qui présidait les assemblées des habitants (Arch. dép. C. 4). En 1728, la communauté se composait de 26 habitants. Il y avait sur son territoire 200 sétérées de bois sapin et quelques hêtres. Ces bois avaient été albergés aux habitants par le Chapitre de Gap, à qui tous les fonds de cette communauté appartenaient (B. 508) et qui, pour cela, percevait annuellement 200 livres. Le Chapitre possédait encore un pareil bois et une scie à Rabou. Les troupeaux pacageaient du 15 avril au 11 novembre ; les bois de la *Plaine de Chaudun* et du *Chapitre*, séparés par le *Serre du pré de l'Ourse*, étaient réservés. En 1789, il n'y avait plus que 23 habitants, tous peu instruits ; le blé y rendait 3 pour 1 et les transeaux 4 pour 1 ; ils se nourrissaient de pain de seigle mêlé d'avoine, et aussi du fruit des rosiers sauvages, dont ils faisaient du pain ; ils ne buvaient, chez eux, que de l'eau. Il n'y avait pas de parcellaire, parce que les forêts étaient toutes situés dans des collines abruptes et impossibles à mesurer.

La principale source de revenu pour les habitants était l'élevage des troupeaux, et c'est de là qu'ils tiraient de quoi suffire à leurs besoins personnels et au paiement des impôts. Mais ces ressources avaient diminué considérablement depuis plusieurs années ; soit par suite de l'appauvrissement des pâturages communaux ; soit par la concurrence que, grâce à la facilité des communications, les moutons exotiques font aux troupeaux indigènes ; soit enfin par suite de l'augmentation des charges qui grevaient le pacage. En effet le rôle de pâturage, qui de 1809 à 1850 était en moyenne de 600 francs, s'est élevé de 1851

à 1870 à 850 francs, et dépassait, ces dernières années 1.200 francs.

C'est que les charges communales avaient augmenté, depuis un siècle, dans une proportion incroyable. En 1789, elles s'élevaient à 480 livres, dont 180 pour la taille royale, 120 pour la capitation, 60 pour vingtièmes, 246 pour pension annuelle et perpétuelle au Chapitre de la cathédrale de Gap pour tous droits seigneuriaux, dime et cense, 350 pour la congrue du curé qui faisait le service religieux (Arch. dép. C. 4). De 1809 à 1840, le budget des dépenses oscille entre 340 et 890 francs; de 1841 à 1850, entre 900 et 1.770 francs ; de 1850 à 1875, entre 1.800 et 2.000 ; et enfin il dépasse cette somme, pour atteindre, en 1889, le chiffre de 3.046 francs, c'est-à-dire 132 francs par feu.

Aussi, vaincus, découragés, ces pauvres gens ont-ils renoncé à soutenir plus longtemps une lutte devenue impossible, malgré leur sobriété tenace. M. l'abbé Robert, qui avait habité longtemps le Canada et qui s'était retiré à Gap, ayant été obligé par suite de revers de fortune d'accepter un poste, fut envoyé à Chaudun. Témoin de la misère extrême des habitants, il leur conseilla de s'expatrier tous ensemble et d'aller fonder un autre Chaudun sous un climat moins rigoureux, sur un sol moins ingrat. Le 28 octobre 1888, ils adressèrent au gouvernement une pétition où, se déclarant vaincus par la misère, ils demandaient les moyens d'émigrer pour aller se fixer dans la France africaine.

Des négociations furent engagées, l'année suivante, avec l'Administration forestière et l'État pour que celui-ci acquit le territoire de la commune de Chaudun et le soumit au reboisement. M. l'abbé Robert servit d'intermédiaire entre les habitants et l'Administration des forêts. Se basant sur les documents cadastraux et notamment sur une évaluation des propriétés foncières, faite en 1879 pour les propriétés non bâties, et en 1889 pour les propriétés bâties, l'Administration forestière estima la valeur de toutes les propriétés situées sur le territoire de la commune de

Chaudun à 180.000 francs, non compris les terrains communaux.

Une décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 10 mai 1892, reconnut l'utilité et la convenance du territoire de Chaudun pour le reboisement. La vente des biens communaux, non soumis au régime forestier, et des propriétés privées a été réalisée le 6 août dernier. Le territoire de la commune de Chaudun était partagé actuellement entre 42 propriétaires, dont voici le nom, avec la somme que chacun a touchée.

	Contenance.			Prix d'achat.	
	H.	A.	C.	Fr.	C.
Aubert, Jean-Pierre..........		65	08	100	»
Bonnardel, Jean-Joseph	14	76	71	9 020	»
Boyer, Antoine..............	1	29	22	800	»
Chabre, Jean-Pierre.........	9	75	28	6 695	70
Chabre, Jean-L. et Victor....	11	48	06	7 726	50
Chabre, Pierre..............	7	11	05	4 700	»
Chabre, Barjeon.............	8	43	13	6 253	80
Chabre, Gros................	3	53	77	3 600	»
Chabre, Philippe............	6	86	82	6 287	»
Chabre, Joseph..............	4	66	57	3 385	50
Chabre, Etienne (héritiers de).	6	70	21	5 966	35
Chabre et Chaix	11	76	07	7 436	25
Chabre, cardeur.............	17	69	34	12 534	»
Chabre, Ambroise...........	11	34	»	8 240	20
Chabre, Jean-Michel.........	5	15	06	3 700	»
Chabre, Jérémie..............	6	36	30	5 106	»
Chabre, M.-Fidèle	1	78	80	600	»
Chabre, Fidèle............. .		75	48	550	»
Chabre, Marie-Philippine.....		2	76	»	»
Chabre, Louis...............		17	22	121	75
Celse, Mathieu..............		78	66	425	»
Corbeil, Pierre...............	1	03	38	275	»
Laurent, Célestine...........	6	82	86	5 000	»
Laurent, le Roi..............	8	77	67	6 650	»
Laurent, Arnoux.............		3	»	»	»
Laurent, Jacques............	8	32	73	6 605	»

Laurent, Joseph.............	9 32 38	5 915 15
Laurent, Elie................	2 70 94	2 050 »
Marin, Jean-Jacques.........	1 47 64	1 800 »
Marin, veuve Marianne......	6 05 17	4 900 »
Marin, Désiré...............	7 00 00	1 255 »
Marin, Célestin..............	6 39 23	4 600 »
Marin, Martin...............	11 57 82	10 891 10
Pauchon, Jean..............	8 05 63	3 385 50
Taix, Joseph................	10 53 84	8 227 »
Taix, Benoit	80 40	1 200 »
Vachier, Jean...............	62 52	» »
Villard, Antoine.............	86 20	600 »
Villard, Pierre..............	8 55 04	5 610 »
Villard, Marie...............	87 26	280 »
Villard, Pierre..............	71 08	360 »
Totaux...........	225 66 43	162.052f. »

Le Conseil d'État ayant émis l'avis qu'il y avait lieu, avant d'autoriser l'aliénation des biens communaux de Chaudun soumis au régime forestier, de réunir cette commune à une commune voisine, M. le Préfet a fait procéder à l'instruction réglementaire. Le Conseil municipal de Chaudun, par délibération du 19 mars 1895, a demandé à ce que son territoire fut uni à la commune de Gap, et le Conseil municipal de Gap a accepté, par délibération du 31 mars 1895. Une enquête de *commodo* et *incommodo* a été faite dans ces deux communes et n'a donné lieu à aucune observation. Les Conseils municipaux intéressés ont, par de nouvelles délibérations du 13 juillet et du 14 août 1895, réglé les conditions auxquelles la réunion doit s'effectuer. Le Conseil d'arrondissement de Gap a émis un avis favorable au projet.

La délibération du Conseil général a été rendue exécutoire par arrêté préfectoral du 22 octobre, approuvé par décision ministérielle cu 6 octobre. La remise du service communal a été faite le 23 décembre.

La disparition de la commune de Chaudun est donc un fait acquis. Les habitants vont se disperser ; les uns ont

L'ACHAT DE LA COMMUNE DE CHAUDUN

Gap — Imp. Jouglard.

Vue générale de Chaudun.

acheté des propriétés dans les communes voisines, les autres sont allés se fixer soit en Algérie, soit en Amérique (Canada, Etats-Unis, République Argentine). Ainsi leur désir primitif d'aller fonder un autre Chaudun dans la France africaine ne s'est point réalisé. Quant aux misérables « chaumières sans charpentes, toutes couvertes en paille » qui leur servaient d'abri, on les laissera s'écrouler lentement. Seuls le presbytère et l'église seront conservés et aménagés pour servir de logement aux fonctionnaires et employés de l'Administration forestière.

L'*Illustration*, dans son numéro du 23 août dernier, avait donné trois gravures présentant une *Vue générale de Chaudun, la Signature des actes de vente* et *le Dernier maire de Chaudun*. Sur ma demande, M. le Directeur de ce journal, avec une bienveillance exquise, a bien voulu mettre à ma disposition les clichés de ces gravures et m'autoriser à les reproduire dans le Bulletin de la *Société d'Études*. MM. les membres de la Société et les lecteurs du Bulletin sauront gré, assurément, à M. le Directeur de l'*Illustration* de sa bienveillante générosité.

Il y a, à ce qu'on me dit, dans les archives de la commune de Chaudun, une assez grande quantité de vieux papiers. Peut-être un jour pourra-t-on, avec ces documents, écrire une monographie plus circonstanciée de cette commune. En attendant, il m'a paru intéressant de lui consacrer ces quelques lignes.

***

M. Abel LEFIÈVRE, professeur de dessin au lycée et à l'école normale de Gap, a obtenu à l'Exposition de Bordeaux, une médaille pour son ouvrage intitulé : MÉTHODE POUR APPRENDRE A DESSINER.

Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première traite du dessin d'après le modèle graphié ; la seconde, du dessin d'après le relief.

Prenant son élève tout à fait au début, M. LEFIÈVRE le

conduit par degrés jusqu'aux plus grandes difficultés de son art.

De nombreuses gravures intercalées dans le texte et des planches hors texte, aident à l'intelligence de l'ouvrage, d'ailleurs écrit avec méthode et clarté.

Après avoir exposé et développé chaque leçon, M. LEFIÈVRE la résume en quelques lignes destinées à être apprises par cœur.

Le dessin, tel que le comprend et l'enseigne M. LEFIÈVRE, doit avoir pour résultat de donner aux idées de ses élèves plus de netteté, plus d'exactitude, plus de précision ; car il lui assigne pour but premier et principal de *forcer à l'observation* et d'*apprendre à bien voir*.

*
* *

A la suite de quelques trouvailles faites par M. David MARTIN, conservateur du musée départemental, dans les grottes de Sigottier, le Conseil de Direction de la *Société d'Études des Hautes-Alpes* s'est réuni en session extraordinaire le dimanche 10 novembre. Considérant l'intérêt que des fouilles bien dirigées pourraient avoir pour l'histoire des populations des Alpes, le Conseil de Direction a décidé que des démarches seraient faites auprès de la municipalité de Sigottier afin d'obtenir l'autorisation de faire des fouilles dans ces grottes. Pour donner suite à cette délibération, la lettre suivante a été écrite à M. le Maire de Sigottier.

Gap, le 20 novembre 1895.

Monsieur le Maire,

Dans une excursion faite aux grottes de Sigottier, M. MARTIN, conservateur du musée départemental des Hautes-Alpes, a constaté la présence, dans le sol de ces grottes, de divers objets remontant à une époque très éloignée.

Considérant l'intérêt que pourraient présenter, pour l'histoire du pays, des fouilles bien dirigées dans cet endroit, la *Société d'Études des Hautes-Alpes*, qui a pour mission de sauver de l'oubli tout ce qui nous retrace la vie de nos ancêtres, est disposée à entreprendre ces fouilles.

On n'espère point trouver des objets de valeur commerciale, tels que bijoux, monnaies, etc., mais seulement des objets présentant un intérêt archéologique et ethnologique, comme ossements humains, armes primitives, etc.

Nous vous prions donc d'accorder à la *Société d'Etudes* le droit de faire des fouilles dans ces grottes. Mais, comme ces fouilles ne peuvent donner de bons résultats qu'autant qu'elles seront dirigées et surveillées par des personnes compétentes, nous vous prions, en outre, de nous accorder ce droit de fouiller à l'exclusion de toutes autres personnes, de manière que nul ne puisse y chercher sans l'autorisation de la *Société d'Etudes*.

Les objets trouvés seront pour le musée départemental Si, par hasard, on trouvait des objets en métal précieux. la *Société d'Études* en ferait bénéficier, pour une part, la commune de Sigottier.

Enfin, il y a une partie des grottes d'une structure très curieuse, on n'y toucherait pas et on la réserverait pour les faire visiter, à titre de curiosité, aux touristes.

Vous voyez, Monsieur le Maire, tout l'avantage qu'il peut en résulter pour votre commune, par l'affluence des visiteurs que cela pourra y attirer. Nous espérons que vous voudrez bien accepter les propositions qui vous sont faites par la *Société d'Etudes*.

Pour le Comité de Direction :

Le Secrétaire,
F.-N. NICOLLET,
Professeur au Lycée,
Officier d'Académie.

Le Vice-Président,
GAUTIER,
Directeur des Postes en retraite,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette pièce a été remise à Monsieur le Préfet, président d'honneur de la *Société d'Études*, qui avait bien voulu se charger de la transmettre à M. le Maire de Sigottier, et qui a témoigné l'intérêt qu'il prend aux travaux de la *Société d'Études* en y joignant une lettre où il appelle l'attention de M. le Maire et du Conseil municipal « sur l'avantage qu'il y aurait à prévenir le gaspillage des objets ayant un intérêt historique qui peuvent se trouver dans ces grottes ».

M. Ferdinand BERTRAND, notaire, conseiller d'arrondissement du canton de Serres, membre de la *Société d'Études*, a fait de son côté une démarche personnelle auprès de la municipalité de Sigottier, qui, du reste, s'est montrée, dès le premier jour, toute disposée à accepter nos propositions, et qui a pris la délibération suivante.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze et le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Sigottier s'est réuni en session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. Debelley, maire.

« Etaient présents : MM. Richaud Siffroy ; Peuzin Paul ; Fie Jean ; Reynaud Jean-Fleury ; Robert François ; Debelley Victor ; Debelley Jean-Jacques, maire.

« M. le Président communique au Conseil municipal la lettre qui lui a été adressée par la *Société d'Études des Hautes-Alpes*, par l'intermédiaire de M. le Préfet, ayant pour but d'obtenir l'autorisation, à l'exclusion de toutes autres personnes, de faire des recherches dans les grottes de Sigottier, et l'invite à délibérer à ce sujet.

« Le Conseil municipal ;

« Vu l'exposé de M. le Président ;

« Après avoir pris connaissance de la demande susmentionnée ;

« Considérant que les grottes de Sigottier peuvent avoir une grande importance, sous le rapport de l'histoire et des intérêts communaux, qu'il convient de prévenir le gaspillage des objets qui peuvent s'y trouver, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions faites par la *Société d'Études des Hautes-Alpes*, et donne, avec plaisir, l'autorisation qu'elle demande.

« Toutefois, le Conseil émet le vœu que, pour les travaux que la susdite Société peut faire exécuter, elle emploie autant que possible les gens du pays.

« Fait et délibéré à Sigottier, les jour, mois et an susdits ».

Ont signé au registre tous les membres présents, et double copie conforme de cette délibération a été expédiée à M. le Préfet par le Maire de Sigottier, en date du 26 décembre 1895.

L'une de ces copies a été remise, par les soins de M. le Préfet, à la *Société d'Études*.

*
* *

Dernièrement, en faisant des travaux pour la construction d'un aqueduc, on a mis à jour deux caveaux dans la chapelle de l'ancien collège.

Ces caveaux contenaient, dans une couche de boue liquide, les ossements de 35 cadavres.

On n'a trouvé, dans ces caveaux, aucun objet qui permit d'établir l'identité de ces cadavres ; mais il est probable que ce sont les restes de religieuses Ursulines.

Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la *Caserne du collège*, l'ordre de St-Antoine-en-Viennois, grâce aux libéralités de l'évêque Pierre Graffinel et de Raynaud de Baux, seigneur de Tallard, fonda dès le premier quart du XIIe siècle, une commanderie sous le titre de St-Jean-des-Aires[1].

Cette commanderie eut beaucoup à souffrir des guerres de religion; les bâtiments furent vendus, en 1629, aux Ursulines pour y établir un monastère.

Après l'expulsion des Ursulines, en 1792, le couvent resta inoccupé et fut désigné pour recevoir des prêtres reclus.

De 1810 à 1820, il fut transformé en caserne. Après des travaux d'appropriation, on y installa le collège, en 1823.

Depuis l'inauguration du lycée (1891), les bâtiments de l'ancien collège ont été transformés en caserne (1892).

Les ossements qu'on a trouvés dans ces caveaux ont été transportés au cimetière.

Il y a deux ou trois mois, on avait trouvé également des ossements en creusant dans le sous-sol d'une maison sise sur la place Grenette, à côté d'une chapelle dépendant de l'ancien couvent des Dominicains.

Pendant la période révolutionnaire, on se plaignait que de jeunes désœuvrés allaient fouiller dans les caveaux des Dominicains et troubler leurs ossements. L'administration dut prendre des mesures à ce sujet.

F.-X. NICOLLET.

Voir sur le bâtiment de l'ancien collège, un article de M. Damas, principal de cet établissement (*Bulletin de la Société d'Etudes*, 1883, p. 211), et un autre article de M. Dumas, professeur au lycée de Gap. (*Ibid.* 1892, p. 263).

Inauguration de la Nouvelle Cathédrale DE GAP

Le 22 septembre 1895 a eu lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle Cathédrale de Gap. La première pierre en avait été posée, le 16 juin 1867, dans une cérémonie imposante que présidait l'initiateur du monument, Mgr Bernadou, évêque de Gap, déjà nommé à Sens, cérémonie dont le souvenir a été perpétué par la frappe d'une magnifique médaille[1].

La fête de 1895 était présidée par l'éminent archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard, métropolitain de Gap, assisté de Mgr Berthet et de Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise. Les représentants des Pouvoirs publics, M. le Préfet, MM. les Sénateurs Blanc et Chaix, MM. les Députés, Flourens et Euzière, avaient une place réservée dans le chœur et l'on voyait à côté d'eux MM. Jacob, architecte du Gouvernement, et Roche, inspecteur diocésain. Quelqu'un manquait pourtant dans cette brillante assistance : c'était la figure vénérée de l'architecte fondateur, M. Laisné. Mort en janvier 1891, à l'âge de 72 ans, alors que ses plans étaient déjà réalisés dans leurs grandes

[1] Cette médaillle, de 0 m. 068 (soixante-huit millimètres) de diamètre et de 0 m. 0075 (sept millimètres et demi) d'épaisseur, y compris le relief de la figure, fut frappée en or, en argent et en bronze. Elle porte, d'une face, l'effigie du souverain. et de l'autre l'épigraphe suivante :

L'an MDCCCLXVII
Le XVI Juin,
Napoléon III régnant,
M. Baroche étant garde des Sceaux
Ministre de la Justice et des Cultes,
M. V. F. Bernadou, Evêque de Gap,
Archevêque nommé de Sens,
M. Lepeintre, Préfet des Htes-Alpes,
A été posée la première pierre
De la Cathédrale de Gap.
Laisné Architecte.

lignes, et qu'un auxiliaire dévoué, associé et confident de sa pensée depuis quatorze ans, assurait sur place leur parfaite exécution, M. Laisné pouvait, lui aussi, quitter le monde, en disant comme le poète, mais sans métaphore : *Monumentum exegi.*

On ne sait qu'admirer le plus, dans cette lumineuse église, ou de la majestueuse simplicité de la forme, de la pureté et de l'élégance des arcs, du fini et de la délicatesse des sculptures, ou enfin de la richesse et du choix heureux des matériaux[1].

L'architecte n'a voulu faire précisément ni du style roman, ni du style gothique, ni du style de la Renaissance. Mais, pénétré d'un profond sentiment de foi chrétienne et de beauté artistique, il a fondu dans une seule œuvre les diverses perfections de ces trois formes successives de l'Art. Ainsi, composite dans ses détails et une dans son ensemble, la Cathédrale de Gap donne, à tout esprit attentif, l'impression de l' « immense poésie qui chante dans la pierre »[2]; elle présente aux méditations de l'artiste un parfait modèle d'église du dix-neuvième siècle.

Le sol en mosaïque, dont les nuances s'harmonisent si bien avec la polychromie de la construction, les onze vitraux d'art, déjà posés dans les quatre absides, y compris celle du transsept nord, les boiseries des portes, celles du chœur et de la chaire, et les lustres en cuivre repoussé, ont été exécutés sous la direction supérieure de M. Jacob, architecte du Gouvernement ; de même aussi le maître-autel en pierre de Lens, avec colonnettes en marbre de choix, les deux jolis autels des petites absides, et l'autel des Ames du Purgatoire au pied de l'église. On pose, en ce moment même (19 décembre) l'autel de la Vierge, remarquable par la richesse et la

[1] On n'y compte pas moins de quarante-une espèces de pierres différentes, de toutes nuances, depuis le marbre rose de Chorges et de Prareboul près Guillestre, jusqu'aux marbres noirs du Jura, et la colonnade bleu veiné en marbre de Carrare et rouge royal de Flandre.

[2] Octave Mirbeau. — *Le Figaro* du 14 décembre.

diversité des marbres de ses colonnettes dont plusieurs sont en onyx et ses incrustations en mosaïque. La statue, en pierre de Lens, est due au ciseau de Cabuchet. — Avant un mois nous pourrons entendre les sons harmonieux de l'orgue d'accompagnement, dont l'élégant buffet orne déjà le fond du chœur.

Les dépenses faites ou engagées s'élèvent à ce jour à la somme de trois millions cent mille francs, non compris les verrières, dont la dépense a été couverte par des dons particuliers.

Mais si la ville et le diocèse de Gap doivent déjà beaucoup à la générosité du Gouvernement ; si, grâce à cette munificence, digne des Charlemagne et des plus grands rois, on a pu amener l'église à un état d'avancement suffisant pour y célébrer le culte, elle est cependant loin d'être achevée et il reste beaucoup à faire.

A l'intérieur, il manque les grilles de séparation du chœur et celles des chapelles latérales d'avec la nef ; plusieurs colonnes restent à poser, ainsi qu'un grand nombre de vitraux ; de vastes surfaces de murs ou de voûtes attendent des peintures et des mosaïques. La tribune du premier étage de la tour attend les grandes orgues auxquelles elle est destinée.

A l'extérieur, tous les vœux appellent l'achèvement du clocher et du porche central, ainsi que celui du transsept sud en face de l'autel de la Vierge ; le contour extérieur de la grande abside doit être aussi complété par la pose de nombreuses colonnes. La bonne administration, enfin, impose le dégagement des abords du monument encore enfoui au milieu de repoussantes masures, ainsi que l'aménagement de la place qui s'étend devant l'église et qui est embarrassée par la construction informe et presque en ruines qui a servi de cathédrale provisoire. Les lecteurs du *Bulletin* seront particulièrement unanimes à désirer la prompte disparition de cette bâtisse élevée au XVII[e] siècle sur l'emplacement d'un ancien temple romain, et dont la démolition réserve probablement aux archéologues d'intéressantes découvertes.

Nous ne terminerons pas cette note sans exprimer aux Pouvoirs publics le vœu qu'ils veuillent bien continuer les crédits nécessaires à l'exécution de tous ces travaux et à l'épanouissement complet du chef-d'œuvre à l'achèvement duquel l'honneur du Gouvernement est maintenant intéressé.

C. R.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES.

Procès-verbal de la réunion trimestrielle du 28 octobre 1893.

La séance est ouverte à cinq heures, sous la présidence de M. GAUTIER, vice-président.

M. GAUTIER dit qu'en exécution de la délibération du 21 décembre 1893 il échoit de tirer au sort le nom des cinq membres du conseil de direction soumis au renouvellement. — Le sort désigne MM. GRANDIDIER, Léon PINET DE MANTEYER, Ferdinand JOUGLARD, C. ROCHE et DUMAS, inspecteur des contributions en retraite.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle *La Reale Academia delle Scienze*, de Turin, fait part à la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes* du décès de Giuseppe BASSO, son secrétaire. — L'Assemblée s'associe au deuil de la *Reale Academia* et lui envoie l'expression de sa sympathique condoléance.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Lucien GAP, membre de la *Société d'Études*, qui demande le prix de divers numéros de la collection du Bulletin qui lui manquent. — Renvoyé au Comité d'administration.

La *Société Neufchateloise* (Suisse) de géographie, demande les numéros du Bulletin de 1892-93, et promet d'envoyer, en échange, ses publications antérieures à l'époque où a commencé l'échange. — Accordé.

La *Société des Sciences naturelles* de Saône et-Loire et *La Provence Artistique* proposent l'échange des publications. — Accepté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Guibal, professeur à la Faculté de lettres d'Aix, qui fait appel à la générosité de la *Société d'Études* pour un monument à élever à Peiresc. — Renvoyé à la prochaine réunion.

Sur la proposition de M. Jules Jean, l'Assemblée émet le vœu que le nom de Pasteur soit donné à une des rues de Gap qui ne rappellent point un souvenir historique, à la *rue de l'Egoût*, par exemple.

M. Nicollet propose que la *Société d'Études* prenne l'initiative de faire faire des conférences, au cours de l'hiver, par ceux de ses membres qui voudront bien donner cette marque de dévouement. — Adopté.

M. Gautier, à propos de divers articles publiés par M. Marchal, membre de la *Société d'Études*, dans le *Courrier des Alpes* et dans les *Alpes Républicaines*, et signalés dans la chronique du dernier Bulletin, fait remarquer que le gaz de Charance était connu depuis avant 1860. Vers 1845, alors que M. Gautier était élève au collège de Gap, M. Faure, professeur, conduisit ses élèves à Charance pour leur faire observer ce gaz inflammable.

M. Nicollet dit qu'en parcourant dernièrement diverses liasses, aux archives départementales, il a trouvé des documents de 1789 (série C, liasse 2) d'après lesquels une carrière d'ardoises aurait été exploitée au XVIIe siècle sur le territoire de la Bâtie-Neuve, au Sapet, et aurait été couverte par un éboulement. Ces ardoises étaient de bonne qualité, et la chapelle de Saint-Pancrace, d'après ce que racontaient les vieillards, avait été couverte avec des ardoises de cette provenance. — Une autre carrière d'ardoises, d'après ces documents, aurait également été exploitée au XVIIe siècle à Avançon et aurait été perdue de la même manière.

M. Martin donne lecture d'un mémoire où il rend compte de diverses fouilles qu'il a faites, avec M. Vésigné, dans les grottes de Sigottier. Ces fouilles ont amené la découverte de divers objets intéressants qu'il met sous les yeux de l'Assemblée. Ce sont des objets en silex, des osse-

ments humains, un fragment de poterie incrustée dans du poudingue, etc.

M. Martin demande à la Société de lui venir en aide pour continuer ces fouilles. Une somme de cinquante francs, jadis votée dans ce but, est mise à sa disposition. La *Société d'Études* avisera ultérieurement aux mesures qu'il y aurait à prendre pour mener à bien ces fouilles.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire, F.-N. Nicollet.

Le Vice-Président, Gautier.

BIBLIOGRAPHIE

(Les ouvrages offerts à la Société sont numérotés).

97. — **Miscellanea di storia italiana,** terza seria, tome I et tome II ; — Torino, fratelli Bocca, 1895. — Deux in-4° de plus de 409 pages ; — Don de la **R. deputaziona sopra gli studi di storia patria.**

Conseil général, session d'août 1895, Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations ; — Gap, Fillon, 1895.

98. — **L'ami des monuments et des arts,** n° 50, 4e partie du 9e volume, 1895[1]. — Paris, 98, rue Miromesnil. — Don de M. le Dr R. Blanchard.

[1] Ce numéro contient un résumé de l'étude publiée par le *Bulletin de la Société d'Etudes des H.-A.* (1er trim. 1895) par M. le Dr Blanchard, sur *Les Cadrans solaires dans le Briançonnais*, et reproduit onze des dessins donnés par notre Bulletin. Voici en quels termes cette étude est présentée au public par cette élégante et intéressante revue : « *Les amis des monuments et des arts* constituent un public d'élite qui saura apprécier de lui-même la valeur de ce travail, et qui donnera mieux que nous les épithètes louangeuses méritées par M. Raphaël Blanchard ; il s'est montré un véritable *Ami des monuments et des arts*, en sauvant le souvenir de ces curieux monuments ».

99. — **Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 20 avril 1895**, par M. Moissan, membre de l'Académie des sciences et M. Poincaré, Ministre de l'Instruction publique. — Paris, imprimerie nationale, 1895.

100. — **Liste des membres** titulaires, honoraires et non résidants du Comité des travaux historiques et scientifiques, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, des sociétés savantes de Paris et des départements. — Paris, imprimerie nationale, 1895.

Méthode pour apprendre à dessiner, par M. Abel Lefièvre, professeur au lycée de Gap. — Paris, Gustave Guérin et C[ie], 22, rue des Boulangers, 1894.

101. — **Le collège communal de Gap avant la Révolution**, par M. F.-N. Nicollet, professeur au lycée de Gap. — Paris, imprimerie nationale, 1895.

Bulletin du musée de Gap, n° 1, par M. David Martin, conservateur du Musée. — Gap, E. Jouglard, 1895.

102. — **Nouvelle Cathédrale de Gap** (consécration et inauguration de la). — Gap, Richaud, 1895. — Deux exemplaires offerts par Mgr l'évèque de Gap.

L'Ami du cultivateur et de l'ouvrier; 2 vol. in-8°; par M. Chabot. — Gap, E. Jouglard, 1895.

Abbayes de Malgouvert[1], par M. Pillot de Thorey; publié dans le *Dauphiné*, n[os] 1858 et 1859 (dimanche 24 novembre et dimanche 1[er] octobre 1895). — Grenoble 14, rue Lafayette, librairie Xavier Drevet.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1890, par M. l'abbé Guillaume, archiviste; tome III, archives ecclésiastiques. — Gap, E. Jouglard, 1895.

[1] Comparez *Bulletin de la Société d'Etudes des H.-A.*, 1882, page 59

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

(ANNÉE 1895).

Histoire locale.

Arts.

Biographie.

Botanique.

Chimie agricole.

Géologie.

Littérature.

Linguistique.

Bibliographie.

Ethnologie.

Documents.

Nécrologie.

Chronique.

Actes officiels de la société.

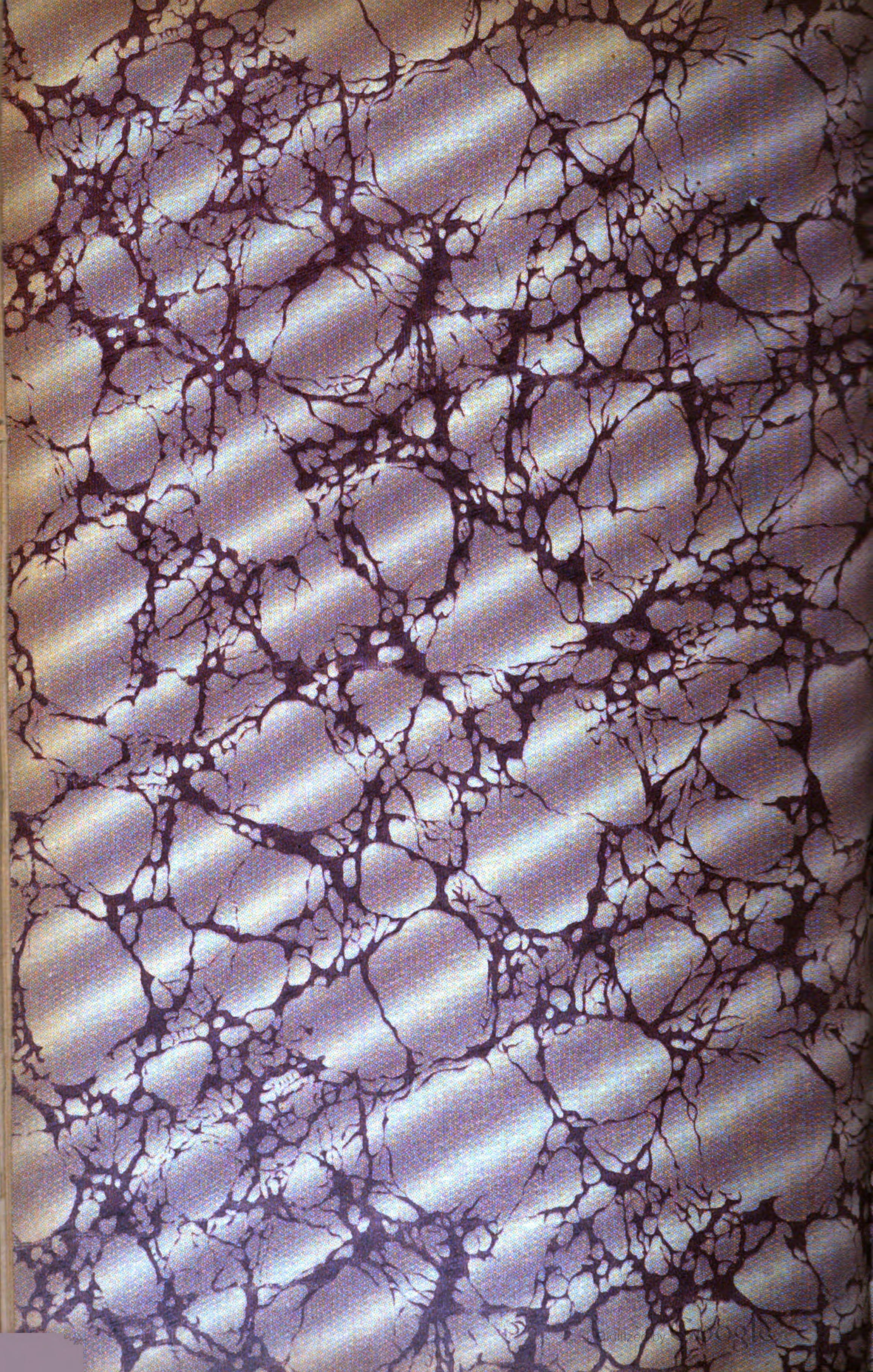
Divers.

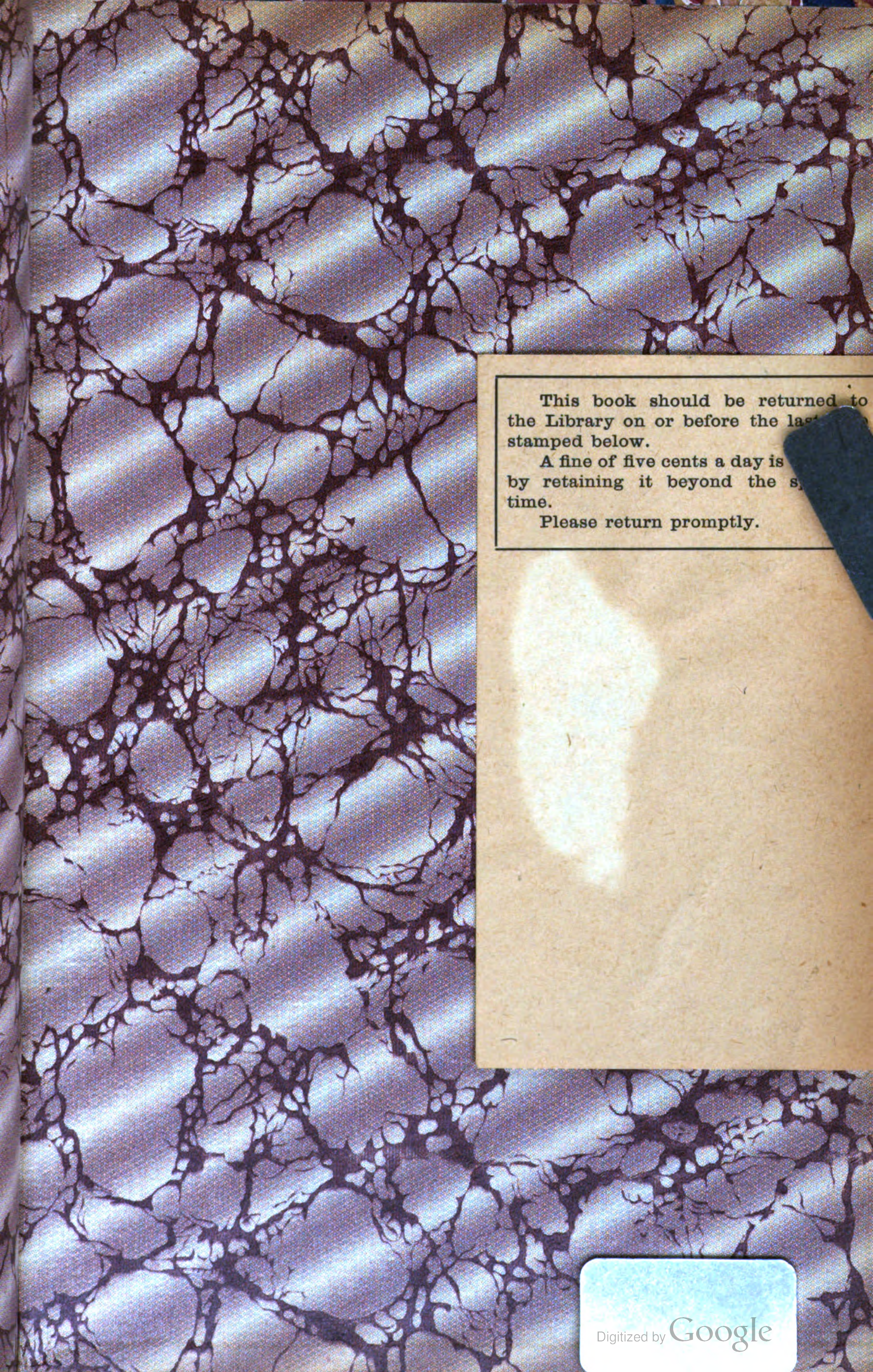
Planches.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

(ANNÉE 1895).

Gap. — Imprimerie EUGÈNE JOUGLARD.





This book should be returned to the Library on or before the las[...] stamped below.
A fine of five cents a day is [...] by retaining it beyond the s[...] time.
Please return promptly.
Digitized by Google

